République et canton de Genève

Rapport sur les comptes 2017

Tome 2

- Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2017

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2017 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5,** qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2017, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document 3

2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme 11

Synthèse des priorités par politique publique

département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme 357

4. Arborescence politique publique et programme 423

Annexes :

Liste des programmes par département 427

Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique 431

Effectifs par politique publique 443

Subventions accordées 447

Crédits supplémentaires 481

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions 499

1. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture des comptes 2017 par programme

A. Présentation des comptes par programme

Les comptes 2017 comportent 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- 1. Le nom du programme et le département responsable
- 2. Les revenus et charges du programme
- 3. Les postes
- 4. Le descriptif du programme
- 5. La liste des prestations
- 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.

- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « États-majors et prestations de moyens »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :

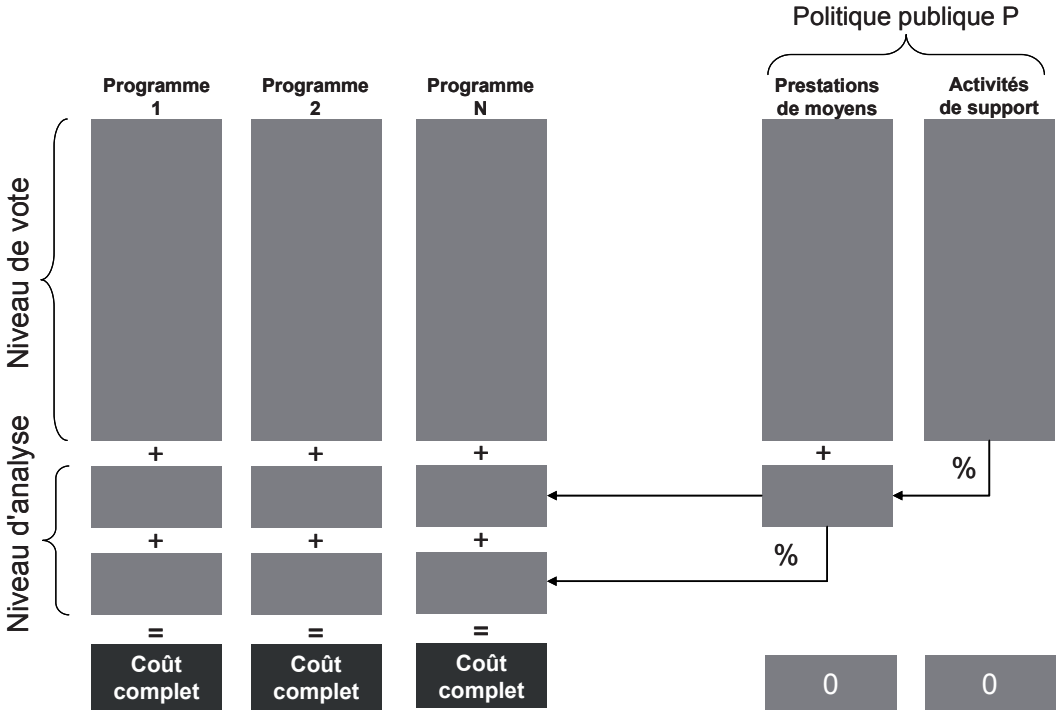

Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSI) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Aux comptes 2017, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à CHF 9'810 et celui du poste informatique pédagogique à CHF 659. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (P04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m2. De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (P02) et les finances (P03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes alloués en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.

- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.

- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget et des comptes se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ces comptes, à l'exception de la surveillance de l'Etat (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. La réalisation des projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale des comptes dans le tome 1). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires réalisés de l'exercice qui ne figuraient pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des

principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets et les comptes.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, les comptes sont accompagnés d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).

- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).

- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2016 ou au budget 2017). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2017, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

.

Annexes

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ces comptes par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.

- Les tableaux détaillés des comptes 2017 comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.

- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2016-2017.

- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis 2014 et la mise en place du MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.

- Les tableaux relatifs aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances ou par le Conseil d'Etat en fonction des seuils prévus dans la LGAF, ainsi que les crédits supplémentaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances.

- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget et les comptes 2017.

2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

A Formation

Charges en millions de francs

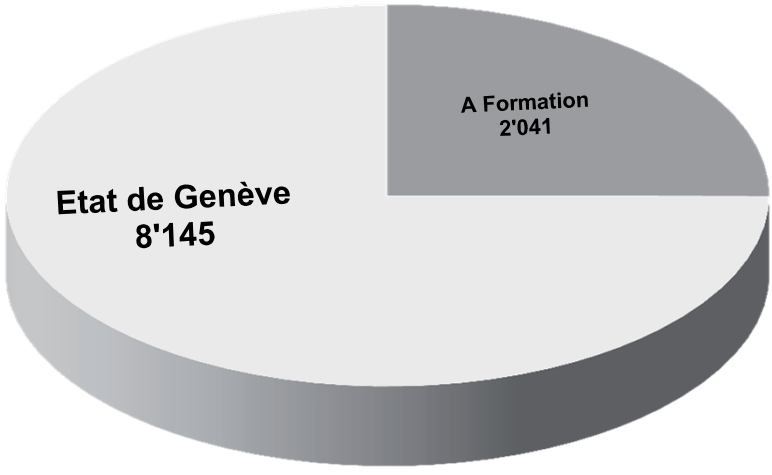

Charges et revenus en millions de francs par programme

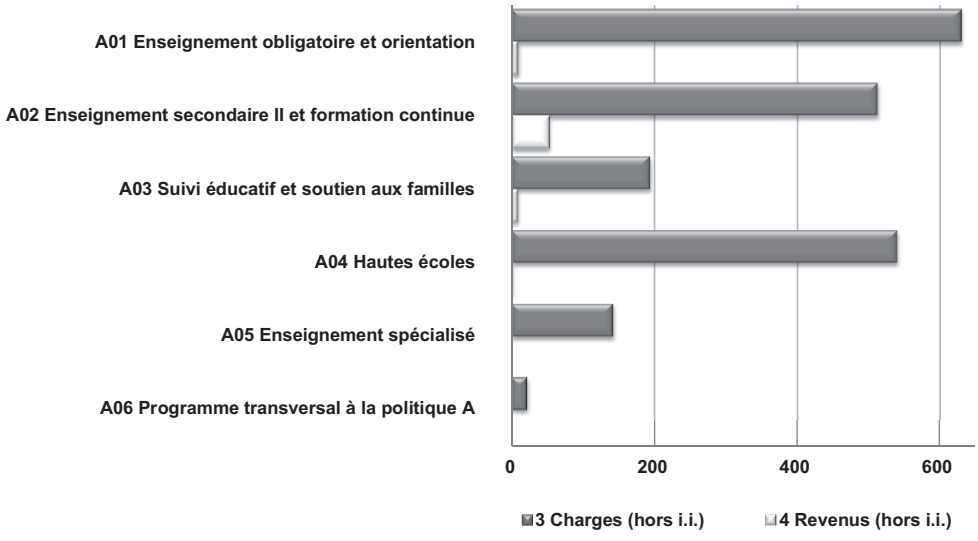

A Formation

Synthèse des priorités

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux, en particulier celui de la lecture à l'école primaire, qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire, notamment par le renforcement du soutien pédagogique. Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande se traduit par le déploiement du plan d'études romand (PER) avec, pour corollaire, la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande qui devraient se poursuivre jusqu'en 2022.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le Conseil d'Etat a adopté en 2015 un plan d'action pour valoriser l'apprentissage dont les effets sont encourageants, notre canton ayant enregistré depuis 2016 une hausse sensible du nombre de contrats d'apprentissages signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (certificat fédéral de capacité et attestation fédérale de formation professionnelle). En outre, le projet GO-Apprentissage, dont l'objectif est d'augmenter le taux d'élèves s'orientant vers un apprentissage dual à la fin du CO, a été mis en place dans 4 établissements avec succès, le nombre d'élèves débutant un apprentissage dual directement après le CO ayant augmenté.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Pour mémoire, 550 mineurs décrochent chaque année. Durant l'année 2017, d'intenses travaux ont été menés pour définir la mise en œuvre de cette norme constitutionnelle à la rentrée 2018.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive se poursuit dans la perspective d'accroitre les départs d'élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire et de réduire ceux de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé. A la rentrée 2017, six nouvelles équipes pluridisciplinaires composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens et destinées à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier ont été déployées à l'enseignement primaire. En matière de soutien et d'aménagements scolaires, une nouvelle directive ainsi qu'une procédure sont entrées en vigueur à la rentrée 2017 et concernent non seulement les élèves souffrant de troubles "dys" (dyslexie-dysorthographie, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie), mais d'une façon plus générale les élèves à besoins spécifiques.

Enfin, depuis cette année, toutes les structures de l'office médico-pédagogique (OMP) ont mis en place le projet éducatif individualisé (PEI) qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte.

Au niveau des bâtiments, cette année a été marquée par l'ouverture de l'école de commerce Raymond-Uldry à la rentrée 2017. Accueillant près de 850 élèves, cette école dispense les différentes formations commerciales, duale ou à plein-temps, et héberge l'école supérieure d'informatique de gestion. En plus des filières habituelles proposées dans les écoles de commerce, le nouvel édifice offre une quarantaine de places d'apprentissage. Il accueille également dans ses murs une structure dépendant de l'enseignement spécialisé et permet aux jeunes de suivre des stages de pré-qualification.

Dans le domaine des hautes écoles, une partie de la Haute école d'art et de design-HEAD a intégré le nouveau bâtiment des Charmilles mis à disposition gratuitement. Le nouveau Campus de la HEAD sur ce site devrait être finalisé en 2020 et permettra de créer un pôle

d’excellence en art et design mais aussi d’organiser des événements culturels de grande envergure. Le pôle santé réunira dès 2022 toutes les filières de santé de la la Haute école de santé-HEdS sur le site de Champel et permettra d’augmenter la capacité d’accueil de l’école. En outre, le concours international d’architecture pour une nouvelle Cité de la Musique s'est achevé par la désignation d'un lauréat en octobre 2017. Regroupant à la fois des locaux pour l'enseignement de la Haute école de musique-HEM mais également pour les activités de l’Orchestre de la Suisse Romande, dont notamment une salle de concert de 1700 places, cet établissement deviendra un pôle culturel fort prévu pour 2022. Enfin, le projet de loi ouvrant le crédit d'investissement pour la rénovation d'Uni Bastions a été adopté et permettra de renouveler toutes les installations et salles dédiées à l'enseignement et la recherche, regrouper les bibliothèques et également mettre en valeur des éléments architecturaux et patrimoniaux des édifices historiques de ce campus.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi cette année les efforts engagés en faveur de l'éducation spécialisée afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales, notamment en créant de nouvelles places d'accueil en foyer. En parallèle, des campagnes de communication pour recruter des familles d’accueil avec hébergement ont été menées avec succès.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, un plan d'action a été élaboré et définit les lignes d'action prioritaires du service de santé de l'enfance et de la jeunesse et du service dentaire scolaire en fonction des publics visés. En outre, les projets d'accueil individualisé (PAI) ont été mis en œuvre et permettent à des enfants avec des besoins spécifiques, en raison d'une maladie ou d'un handicap, de suivre une scolarité la plus normale possible.

En janvier 2017, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur l’enfance et la jeunesse. Remplaçant la loi de 1958, ce nouveau texte vise à ancrer dans une base légale mise à jour les prestations destinées aux enfants, aux jeunes et à leurs familles et délivrées par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, des communes et des organismes publics et privés. Il regroupe les missions fondamentales de la politique de l'enfance et de la jeunesse que sont l'encouragement, la participation, la protection des enfants et des jeunes, la prévention et la promotion de la santé des élèves et qui répondent à une finalité, celle de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant et jeune afin qu'il s'intègre et participe à la vie sociale, culturelle, civique et économique.

En octobre 2017, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur l'accueil préscolaire. Il vise à répondre aux articles inscrits dans la Constitution pour adapter l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire aux besoins.

A01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**630'814'286**	**-1'319'498**	**-0.2%**	**632'133'784**	**625'176'141**
30 Charges de personnel	613'804'089	-1'138'982	-0.2%	614'943'071	607'959'501
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'278'925	-330'828	-2.1%	15'609'753	15'462'669
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'585'143	123'210	8.4%	1'461'933	1'531'810
34 Charges financières	-	-	-	-	107
36 Charges de transfert	76'090	-42'837	-36.0%	118'927	213'273
39 Imputations internes	70'039	69'939	69'939.0%	100	8'779
REVENUS	**8'603'995**	**-1'550'258**	**-15.3%**	**10'154'253**	**9'775'774**
42 Taxes	7'234'906	-1'718'667	-19.2%	8'953'573	8'390'377
43 Revenus divers	700'289	279'629	66.5%	420'660	716'784
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	668'300	-111'700	-14.3%	780'000	668'506
49 Imputations internes	500	500	-	-	107
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-622'210'290**	**-230'759**	**0.0%**	**-621'979'531**	**-615'400'367**
Coût d'état-major	*-2'513'107*	*48'696*	*-1.9%*	*-2'561'803*	*-2'130'922*
Coût des prestations de moyens	*-91'990'423*	*-9'509'573*	*11.5%*	*-82'480'850*	*-81'976'635*
COÛT COMPLET	***-716'713'820***	***-9'691'636***	***1.4%***	***-707'022'184***	***-699'507'924***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***4'170.58***	***89.71***	***2.20%***	***4'080.87***	***4'127.44***
ETP fixes	*4'024.76*	*-50.36*	*-1.24%*	*4'075.12*	*3'983.06*
ETP auxiliaires	*145.82*	*140.07*	*2'436.00%*	*5.75*	*143.38*
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	*1.00*

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

A01.01	Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
A01.02	Enseignement du degré secondaire 1
A01.03	Pilotage opérationnel du programme A01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

Harmonisation scolaire - Plan d'études romand (PER)

Afin de répondre à la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique et en cohérence avec les grilles horaires de l'enseignement primaire et des autres cantons romands, une troisième période d'éducation physique a été introduite pour les élèves de 9CO des regroupements 1 et 2. Cette mesure sera généralisée dans le cadre de la modification de la grille horaire du nouveau cycle d'orientation (nCO) à l'horizon 2019.

Les nouveaux moyens d'enseignements romands (MER), en lien avec le plan d'études romand, se déploieront jusqu'en 2022. Durant l'année 2017, ont été introduits les MER pour l'allemand en 8P, pour les sciences humaines et sociales (histoire et géographie) en 7P-8P, pour l'anglais en 10CO et en 11CO et pour les sciences de la nature (biologie et physique) en 9CO et 10CO. En histoire et en géographie, des séquences pédagogiques élaborées au niveau romand sont expérimentées en 10CO en vue de leur prochaine introduction.

Dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences - en particulier auprès des filles - et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques, en renforçant la cohérence du parcours de formation ainsi que des pratiques d'évaluation des élèves et en développant l'offre de formation continue : dans cette optique, l'enseignement des démarches mathématiques et scientifiques a été adaptée en 10CO et 11CO et ces enseignements renommés "mathématiques : développements" et "démarches scientifiques et modélisation". Au primaire, plusieurs activités sont proposées aux élèves pour la promotion des disciplines scientifiques et techniques. La lutte contre les stéréotypes de genre est intégrée à toutes les actions menées dans le cadre du plan MSN.

L'offre d'enseignement d'une troisième langue nationale au CO a par ailleurs été étendue grâce à l'ouverture de six cours facultatifs d'italien, proposés aux élèves débutants, moyens et avancés dès la rentrée 2017.

Evaluations

Les travaux d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) se poursuivent en 2017-2018. Ces travaux, en lien avec la réflexion intercantonale autour de la production d'outils standardisés d'évaluation, visent à permettre la comparaison des résultats de volées successives et à identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales du PER à la fin des trois cycles de l'enseignement obligatoire (4P, 8P, 11CO). De plus, dès 2017, des "tests d'attentes fondamentales" (TAF) remplaceront les anciens "troncs communs" des EVACOM de français et de mathématiques. Ceux-ci testent la maîtrise des connaissances et compétences fondamentales exigées au terme du CO. Ces tests feront l'objet d'une évaluation non chiffrée (indication du nombre de points obtenus et mention de la maîtrise des attentes fondamentales testées) et pourraient constituer un des éléments pris en compte pour l'admission en école professionnelle à plein temps. D'autres éléments tels que des tests pratiques ou des entretiens de candidature viendront compléter les résultats obtenus aux TAF pour que l'ESII puissent sélectionner les candidats retenus pour l'entrée en apprentissage à plein temps.

Ecole inclusive

Conformément aux objectifs fixés dans le programme de législature pour développer une école la plus inclusive possible, les travaux se sont poursuivis cette année, notamment sur les points suivants :

- En matière de soutien et d'aménagements scolaires, une nouvelle directive ainsi qu'une procédure sont entrées en vigueur à la rentrée 2017 et concernent non seulement les élèves souffrant de troubles "dys" (dyslexie-dysorthographie, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie), mais d'une façon plus générale les élèves à besoins

spécifiques. Il s'agit de la première étape d'un travail qui se poursuit en vue de définir le cadre des adaptations scolaires pour la rentrée 2018.

- A la rentrée 2017, six nouvelles équipes pluridisciplinaires, composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens, et destinées à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier, ont été déployées à l'enseignement primaire, ce qui porte à neuf le nombre d'établissements qui en sont dotés (voir aussi sous A03).
- Depuis la rentrée 2017, 7 nouveaux enfants, issus du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA), bénéficient d'un accompagnement pour leur intégration à l'école primaire (voir aussi sous A03).
- Une évaluation de la disponibilité des locaux et de la distribution géographique des élèves de l'enseignement spécialisé est réalisée en vue de déployer des dispositifs de l'enseignement spécialisé au sein des établissements réguliers. Cette première étape vise à esquisser une planification à long terme et donnera lieu à une phase de concertation avec les communes et les institutions subventionnées en 2017.
- Les dispositifs d'accueil scolaire pour les primo-arrivants allophones ont été renforcés et diversifiés pour répondre notamment à l'augmentation des demandes d'asile depuis 2015 ainsi qu'aux besoins identifiés (scolarité antérieure inexistante, syndromes post-traumatiques, accès complexe à l'apprentissage, conditions d'existence fragilisées, discriminations, etc.).
- Conformément aux obligations fédérales, les travaux d'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée ont avancé au sein de groupes de travail constitués de représentants des milieux professionnels et des associations de parents. Adopté en février 2018, le projet sera mis en oeuvre à la rentrée 2018.
- Les travaux concernant l'article constitutionnel sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) ont mis en évidence la nécessité de renforcer le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les enseignements secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11ème en difficulté.

Information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP)

Les adaptations du dispositif d'IOSP, découlant notamment du projet de loi 11961, ont abouti à un premier train de mesures à la rentrée 2017, dont la présentation systématique en 11CO par les psychologues conseillers en orientation scolaire et professionnelle des possibilités de formation au secondaire II. En 2018, de nouveaux ajustements seront réalisés aux niveaux du contenu et de l'organisation de cet enseignement. Le portfolio du choix professionnel sera remplacé par des séquences pédagogiques élaborées au plan cantonal.

Justification des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 1'138'982 / Ecart d'estimation)

Le disponible s'explique par deux motifs principaux :

- un non dépensé sur les cotisations patronales permet une économie de -1.7 million. En effet, le taux réel de cotisations patronales en 2017 est inférieur à celui du budget ;
- un dépassement de +0.6 million sur les salaires des enseignant-e-s. Ce dernier est principalement dû aux traitements des remplaçant-e-s d'enseignant-e-s, dont les dépenses sont supérieures au budget.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 330'828 / Ecart d'estimation)

Le non-dépensé est constaté essentiellement pour les dépenses liées à l'organisation des camps, excursions et classes multicolores à l'office de l'enfance et de la jeunesse.

36 Charges de transfert (- 42'837 / Ecart d'estimation)

Ecolages hors canton (- 43'327 / Ecart d'estimation)

Les écolages des élèves scolarisés dans les autres cantons sont difficiles à projeter. En effet, ils dépendent d'une part des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités de placement.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

42 Taxes (- 1'718'667 / Ecart d'estimation)

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers (+ 279'629 / Ecart d'estimation)

L'écart s'explique essentiellement par des reprises de provisions concernant les litiges RH à l'enseignement obligatoire, qui ne sont pas prévues au budget. Les dotations, utilisations ou dissolutions de ces provisions font suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridiques du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

46 Revenus de transferts (- 111'700 / Ecart d'estimation)

La participation de la Ville de Genève pour l'école climatique de Boveau est légèrement inférieure au budget. La participation est fixée sur une base du nombre d'élèves théorique prévus qui peut varier en fonction des décisions de placement en cours d'année et ne peut être anticipée.

La subvention de la Confédération pour l'école climatique de Boveau est également inférieure au budget.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateurs 1.1 - 1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème, 8ème et 11ème.

Le niveau de compétence attendu pour les élèves lors de la scolarité obligatoire (en français, mathématiques, allemand) atteint les cibles à la fin de la 8ème et à la fin de la 11ème (taux global). Les cibles ne sont pas atteintes à la fin de la 4ème (indicateur 1.1) et pour la section communication et technologie CT à la fin de la 11ème (indicateur 1.4).

Le taux de réussite calculé correspond à l'atteinte de l'élève du seuil de réussite conjointement aux EVACOM de français, de mathématiques et d'allemand. Pour s'assurer de la meilleure objectivité possible, les épreuves en mathématiques ont été élaborées pour la première fois en 2016-17 sur la base de tables de spécification garantissant la stabilité des objectifs évalués (méthode Angoff). Cette nouvelle méthode permet de fournir le pourcentage d'élèves qui atteignent le taux de suffisance en lien avec les attentes fondamentales (AF) définies dans le plan d'étude romand (PER). Dès 2017-18, les résultats aux attentes fondamentales devront également être disponibles pour les EVACOM de français et d'allemand. Dans la phase d'implémentation de cette méthode, les valeurs de l'indicateur sont peu prévisibles et les projections 2018 et 2021 très approximatives. Un projet de standardisation des épreuves communes est en cours, piloté par la DGEO en collaboration avec le SRED et l'IUFE. Son objectif est notamment d'harmoniser les épreuves afin de tendre à leur équivalence d'une année à l'autre en termes de contenu, structure, niveau de difficulté, conditions de passation et critères de correction.

Indicateur 2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire

Sur les trois indicateurs mesurant la réussite des réorientations promotionnelles au cycle d'orientation, deux (2.2. et 2.3.) atteignent la cible en 2017. Le seul indicateur qui reste en-dessous du taux fixé est l'indicateur 2.1 qui mesure la réussite du maintien dans la section à l'issue de l'année scolaire de la réorientation promotionnelle. L'indicateur plafonne depuis 2015 autour de 84% alors que le taux visé est de 88%. L'analyse du nCO devra notamment permettre de mettre en exergue les leviers d'amélioration.

Indicateurs 2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II

Le taux de transfert diminue régulièrement depuis 2013 sans toutefois atteindre la cible fixée de 9.5% pour 2017. Différentes actions sont en cours à l'enseignement secondaire II pour réduire le taux de transfert, en particulier le

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

repérage précoce systématique des élèves en difficultés et la mise en place de FO18.

Indicateurs 3.1 et 3.2 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème et 11ème

Le groupe de travail "Choix d'orientation des filles", mandaté dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), a débuté son travail au début de l'année scolaire 2016 - 2017. Les analyses et les propositions d'actions en vue d'inciter les filles à s'inscrire en section littéraire-scientifique, profil science, en 10e année, commencent à déployer leurs effets sur le taux de filles dans ce profil. Bien qu'inférieur à la cible (43%), la valeur 2017 atteint 40% contre 36% en 2016.

Indicateur 4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 ou section langues vivantes et communication (LC)

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont globalement conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation. L'effort d'optimiser les effectifs par classe visant à réduire les coûts pour les ouvertures de classes (recommandation de la Cour des comptes) a induit une augmentation du nombre d'élèves par classe en regroupement 2/langes vivantes et communication (LC) supérieure à la valeur prévue (17.2 contre 16.5 élèves en moyenne).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	84%	87%	75.7%	78%	2021
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	64%	64%	62.9%	66%	2021
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	49%	42%	40.9%	44%	2021
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	7%	15%	22.9%	25%	2021
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	24%	22%	26.9%	29%	2021
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	66%	53%	49.5%	52%	2021
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	78%	77.5%	77.6%	78%	2021
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	84%	88%	84%	87%	2021

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	80%	79%	79%	82%	2021
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	76%	74%	72.2%	75%	2021
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10.7%	9.5%	10.9%	9.0%	2021
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	40%	43%	36%	39%	2021
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	37%	39%	37%	40%	2021
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	22.6%	19.8%	21.7%	20.0%	2021
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	16.1	16.1	16.1	2021
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.5	10.5	10.4	10.6	2021
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.6	19.5	19.2	19.2	2021
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.3	20.3	20.3	20.3	2021
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	19.3	19.5	18.9	19.2	2021
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.7	12.8	12.6	12.6	2021
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	17.2	16.5	17	16.5	2021
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.5	23.2	22	22.5	2021
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.2%	1.5%	1.5%	1.5%	2021
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maximas règlementaires	Efficacité	4.2%	4.0%	3.7%	3.7%	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4ème pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8ème pour le cycle moyen et à la fin de 11ème pour le cycle d'orientation.

Indicateur 1.7

Les élèves sans retard de scolarité à l'issue de l'enseignement obligatoire sont les élèves dont l'âge calculé à la date de référence est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11ème.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Indicateur 3.3

Ce nouvel indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2ème , 3ème et 4ème en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire divisé par le nombre d'ETP enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil).

Indicateur 4.2

Nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil et atelier) divisé par le nombre d'ETP enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Nombre d'élèves inscrits divisé par le nombre de classes.

Indicateurs 4.6 à 4.8

La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention toute particulière portée à la 9ème année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.10

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)
[3] En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;

b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;

c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;

d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;

e) classes sport et art : 20 élèves.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**512'936'114**	**1'467'978**	**0.3%**	**511'468'136**	**497'190'239**
30 Charges de personnel	423'109'376	-4'216'796	-1.0%	427'326'172	410'978'078
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	18'847'076	-1'286'137	-6.4%	20'133'213	19'478'520
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'187'971	503'745	13.7%	3'684'226	3'877'055
34 Charges financières	-	-	-	-	103
36 Charges de transfert	66'686'672	6'388'377	10.6%	60'298'295	62'776'185
37 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	0
39 Imputations internes	105'019	78'789	300.4%	26'230	80'299
REVENUS	**52'665'645**	**-2'793'840**	**-5.0%**	**55'459'485**	**55'386'328**
42 Taxes	5'747'407	-1'609'001	-21.9%	7'356'408	7'368'559
43 Revenus divers	696'657	150'157	27.5%	546'500	516'217
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-101'000	-100.0%	101'000	0
46 Revenus de transferts	46'094'357	-1'359'620	-2.9%	47'453'977	47'451'141
49 Imputations internes	127'224	125'624	7'851.5%	1'600	50'411
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-460'270'469**	**-4'261'818**	**0.9%**	**-456'008'651**	**-441'803'911**
Coût d'état-major	*-1'732'343*	*47'863*	*-2.7%*	*-1'780'206*	*-1'440'495*
Coût des prestations de moyens	*-125'345'247*	*3'477'240*	*-2.7%*	*-128'822'487*	*-126'275'069*
COÛT COMPLET	***-587'348'059***	***-736'714***	***0.1%***	***-586'611'345***	***-569'519'475***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***2'724.46***	***32.36***	***1.20%***	***2'692.10***	***2'676.76***
ETP fixes	*2'646.44*	*-18.66*	*-0.70%*	*2'665.10*	*2'608.72*
ETP auxiliaires	*78.02*	*51.02*	*188.96%*	*27.00*	*68.05*

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A02.01	Formation gymnasiale
A02.02	Formation en école de culture générale
A02.03	Formation professionnelle plein-temps
A02.04	Formation professionnelle duale
A02.05	Formation continue des adultes
A02.06	Développement et surveillance de la formation professionnelle
A02.07	Information et orientation scolaire professionnelle
A02.08	Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
A02.09	Pilotage opérationnel du programme A02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans

L'année 2017 a été marquée par les travaux consacrés à l'entrée en vigueur de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) à la rentrée scolaire 2018. A Genève, environ 15% des jeunes interrompent prématurément leur formation avant d'avoir pu obtenir un diplôme. FO18 vise leur inclusion dans un cursus de formation pré-qualifiant ou qualifiant et se composera de deux volets principaux : d'une part, maintenir les jeunes en rupture dans le système de formation, d'autre part, favoriser le retour en formation de ceux qui l'ont quitté avant 18 ans.

Ouverture de l'école de commerce Raymond-Uldry

L'école de commerce Raymond-Uldry a ouvert ses portes à la rentrée 2017 et accueille près de 850 élèves. Sise à la route de Frontenex, cette école dispense les différentes formations commerciales, duale ou à plein-temps, et héberge l'école supérieure d'informatique de gestion.

L'école de commerce Raymond-Uldry constitue un nouveau modèle où convergent la valorisation de la formation professionnelle et la volonté d'aller vers une école plus inclusive. En plus des filières habituelles proposées dans les écoles de commerce, le nouvel édifice offre une quarantaine de places d'apprentissage. Encadrés par leurs formateurs, ces jeunes effectuent sur place des tâches nécessaires au fonctionnement de l'école. Il accueille également dans ses murs une structure dépendant de l'enseignement spécialisé qui permet aux jeunes de suivre des stages de pré-qualification.

Ce bâtiment présente ainsi la particularité de disposer également d'un "restaurant d'application", la cafétéria. La production des repas est assurée par une quinzaine d'apprenti-e-s des différents métiers de la restauration (principalement cuisinier-ère, employé-e en intendance, spécialiste en restauration collective) qui sont encadrés par des professionnels du centre de formation professionnelle Service, hôtellerie et restauration.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

L'ouverture de cette nouvelle école a nécessité une réorganisation partielle des bâtiments : l'école de commerce des Bougeries a été fermée et les locaux ainsi libérés sont désormais dévolus aux formations du centre de formation professionnelle Santé, social. En outre l'annexe de l'école de commerce Nicolas-Bouvier à la rue Lissignol, a été libérée et abrite désormais le service de l'accueil du secondaire II (ACCES II), autrefois situé au 4ème étage du CO des Coudriers.

Plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage a atteint ses premiers objectifs en termes d'augmentation des effectifs. Pour la deuxième année consécutive, plus de 2'200 contrats d'apprentissage ont été signés. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 265 en 2017. Ce plan permet aussi de diversifier l'offre de places d'apprentissage avec l'ouverture de nouvelles formations telles qu'agent de transports publics, agent relation client et acousticien en systèmes auditifs. Les entités du Grand Etat ont été sollicitées et une centaine de places d'apprentissage supplémentaires sont attendues. Par ailleurs, le projet GO Apprentissage continue de faire ses preuves et le projet d'allégement des charges administratives jusqu'ici imposées aux entreprises a été bien accueilli.

Qualification des adultes

Afin de faire face à la demande toujours plus forte de qualification des adultes, le Conseil d'Etat a créé une task force destinée à mobiliser des ressources interdépartementales pour accueillir et former des adultes en quête d'une qualification professionnelle.

Le crédit complémentaire accordé par la commission des finances et les moyens octroyés par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) ont permis de répondre à la demande de formation dans les domaines du nettoyage, de l'horlogerie et du polissage. L'Hospice Général et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) financent le coût des formations pour leur public respectif engagé dans le dispositif Qualifications+.

Par ailleurs, les moyens supplémentaires attribuées à Qualifications+ ont permis de réduire fortement le temps d'attente pour l'analyse du dossier d'admission au dispositif Qualifications+ (une semaine d'attente contre trois mois auparavant) et de diminuer le nombre de candidats en attente qui est passé de 653 à 58 en l'espace de quatre mois.

La Task Force a considéré que l'urgence était de pouvoir garantir que les titres délivrés par les programmes qui visent la qualification de demandeurs d'emploi correspondaient bien aux attentes des entreprises des secteurs concernés. De plus, une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un observatoire et sur la définition d'indicateurs de suivi de ce programme. La finalisation de ces travaux sera confiée au groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles.

Justification des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 4'216'796 / Ecart d'estimation)

Le disponible s'explique par trois motifs principaux :

- comme pour le programme A01, une partie du disponible provient des cotisations patronales de l'enseignement secondaire II. Inférieur au budget, le taux de cotisations patronales génère un disponible de 1.1 million ;
- la diminution des réserves de carrière des enseignant-e-s du secondaire II est supérieure à celle prévue au budget. Le disponible généré se monte à 1.4 million ;
- les dépenses pour les rémunérations ponctuelles au cachet sont inférieures de 1.5 million par rapport au budget. Il s'agit des activités hors enseignement confiées à des enseignant-e-s, ou des prestations d'intervenant-e-s externes.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 1'286'137 / Ecart d'estimation)

Les centres de formation professionnels ont moins eu besoin de recourir à des achats de matières premières, étant donné qu'une partie d'entre elles a pu être financée par le fonds de rééquipement.

Par ailleurs, le montant total des remboursements de trajets pour les apprentis qui suivent des cours professionnels et/ou des cours interentreprises hors Genève est en diminution.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Enfin, les indemnités allouées aux experts indépendants pour la formation continue sont dorénavant directement imputées sur la subvention pour la formation d'adultes.

36 Charges de transfert (+ 6'388'377 / Ecart d'estimation / Contrainte liée à une loi / Dépassement de crédit)

Dédommagements à des collectivités publiques (+ 599'343)

Le dépassement concerne les écolages payés selon les accords intercantonaux pour les élèves genevois suivant une formation dans un autre canton. Il s'explique par deux facteurs principaux :

- l'introduction récente de la libre circulation des élèves dans le domaine des écoles supérieures génèrant une augmentation d'élèves genevois étudiant dans d'autres cantons ;
- la réception tardive en 2017 de factures du canton de Vaud concernant l'année 2016.

Enfin, il faut noter que la réception tardives de factures fin 2017 et début 2018 n'a pas permis d'anticiper le dépassement constaté.

363 - diverses subventions du programme A02 (+ 30'459)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916, un crédit supplémentaire en faveur des institutions subventionnées a été accepté par la commission des finances afin de compenser, en 2017, la réduction opérée sur les subventions concernées en 2016. La liste des entités concernées figurent dans le tableau I des dépassements de crédits.

Bourses d'études – enseignement secondaire II (+ 1'947'959)

Le service des bourses et prêts d'études (SBPE) accorde les bourses conformément à la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE). Celles attribuées aux élèves de l'enseignement secondaire II sont en augmentation.

Par ailleurs, une provision de 2.2 millions a été constituée pour couvrir le risque lié à l'augmentation des demandes de bourses. En effet, le nombre de dossiers reçus en 2017 est nettement plus élevé qu'en 2016 (5'816 demandes contre 5'267 pour les programmes A02 et A04 confondus).

Réévaluation de prêts PA (+ 3'879'265)

Le service des bourses et prêts d'étude accorde des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables, pour les formations menant à la maîtrise. Une provision pour conversion de prêts est calculée afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan. Le calcul de la provision pour conversion de prêts est basé sur un taux de réussite moyen, la principale condition de conversion étant la réussite des études. En 2017 la provision pour conversion de prêts a été dotée de 4.4 millions, soit un écart de 3.9 millions avec le budget.

42 Taxes (- 1'609'001 / Ecart d'estimation)

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

46 Revenus de transferts (- 1'359'620 / Contrainte liée à une loi / Ecart d'estimation)

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (- 1'034'885)

Les subventions fédérales pour la formation professionnelle (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle - LFPr) ont été inférieures au budget prévu. Le budget tablait initialement sur une augmentation du crédit fédéral dédié à la formation professionnelle. Or ce crédit est resté stable en 2017. Par rapport aux comptes 2016, on constate malgré tout une légère hausse de 1.35% (+494'000 francs) liée à l'évolution du nombre de contrat d'apprentissage.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Autres subventions de la Confédération (- 213'102)

Les coûts réels de certains projets financés à titre de projets extraordinaires par le SEFRI ont été inférieurs aux coûts budgétisés présentés initialement, par conséquent, la subvention calculée au prorata des charges réelles est inférieure à la subvention budgétisée.

Participation des cantons aux frais d'écolage (- 246'645)

Moins d'apprentis d'autres cantons ont suivi leur formation professionnelle duale à Genève. Par conséquent, les facturations de frais d'écolage sont en diminution alors que le montant forfaitaire unitaire est en augmentation.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition

Le taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire à l'issue de la transition est en légère augmentation depuis 2015 mais reste en deçà de la valeur cible fixée à 57.5%. Les actions correctives prévoient en particulier l'application de la norme FO18 en 2018, le repérage précoce systématique, et la révision des conditions d'admission CO-ESII.

Indicateur 1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II

L'écart défavorable s'explique essentiellement par la chute des promus de 1ECG en 2ECG et par l'augmentation sensible des sortants de 1ECG. Les actions correctives prévoient d'intensifier les mesures proposées (tout particulièrement la révision des conditions d'admission des élèves en provenance du cycle d'orientation vers les préparatoires ECG).

Indicateur 1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)

Après quelques années de diminution du taux, le taux de sortie se maintient autour de 4%, en dessus de la cible fixée à 3%. L'intensification des différentes mesures de soutien aux élèves en difficultés comme le signalement systématique des élèves à risque de rupture et des décrochés devrait permettre de poursuivre la tendance à la diminution des sorties de l'enseignement secondaire II. La mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans dès la rentrée 2018 devrait également permettre de réduire le taux de sortie.

Indicateurs 2.1. à 2.8 en lien avec l'objectif de revaloriser la formation professionnelle

Le plan d'action du Conseil d'Etat pour l'apprentissage lancé en octobre 2015 vise à valoriser et à développer l'ensemble de la formation professionnelle et en particulier l'apprentissage. A horizon 2018, le plan d'actions s'articule autour des objectifs suivants : inciter de nouvelles entreprises à former ; encourager celles qui forment déjà à poursuivre leur effort ; introduire un quota de 4% d'apprentis dans le petit et le grand Etat ; renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ; adapter l'organisation de certaines filières aux besoins de l'économie.

Dans l'ensemble, l'évolution des indicateurs en lien avec l'objectif de revaloriser la formation professionnelle est positive et montre une amélioration des résultats. Malgré cette tendance, certaines valeurs observées restent au deçà des cibles fixées pour 2017 qui reposaient sur des prévisions plus optimistes.

Indicateur 2.4 Nombre d'entreprises formatrices

La diminution depuis 2016 est attribuable à une modification de la méthode de calcul; le nombre d'entreprises formatrices est resté stable pendant cette période. En effet, un travail important a été entrepris par l'OFPC auprès des entreprises de grande taille afin de simplifier les démarches pour les entreprises. Auparavant, une autorisation de former (ADF) était délivrée pour chaque surcursale. Désormais, une seule ADF est délivrée à ces entreprises au lieu de délivrer des ADF à chaque succursale.

Indicateurs 3.1 à 3.6 en lien avec l'objectif de réduire la durée des parcours scolaires

Les trois indicateurs retenus pour signaler des ruptures dans les parcours scolaires (taux de redoublement et taux de transfert) montrent une augmentation par rapport à l'année 2016 et n'atteignent pas les cibles fixées pour 2017. Pour pallier cet écart, il est prévu d'intensifier les mesures en cours comme le repérage précoce systématique des élèves

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

en difficultés (à partir des résultats et parcours des élèves pour l'ensemble de l'ES II) et la révision des conditions d'admission des élèves du cycle d'orientation à l'enseignement secondaire II.

La proportion des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II sans retard dans leur scolarité reste inférieure aux cibles envisagées pour 2017. Il s'avère que les effets des mesures mises en place par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour la formation professionnelle ne seront visibles dans ces statistiques qu'une fois les parcours scolaires terminés.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	75%	55.0%	69%	75%	2021
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	81%	55.0%	83%	80%	2021
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition	Efficacité	46%	57.5%	43.9%	50%	2021
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	55%	63.5%	53.5%	63%	2021
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	4.5%	3%	4.0%	2.5%	2021
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	44.4%	46.0%	44.2%	47%	2021
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	55%	60.0%	56%	65%	2021
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.4%	6.5%	3.9%	5%	2021
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	2'453	3'300	2'682	2'600	2021
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'578	2'300	2'402	2'600	2021
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	8.8%	7.0%	9.2%	7%	2021
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	92%	90.0%	87.2%	90%	2021
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	24.4%	28.5%	25.7%	27.5%	2021
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13.6%	12.0%	12.9%	11.5%	2021
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	6.9%	4.5%	6.3%	4.5%	2021

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	4.1%	3.0%	3.0%	2.8%	2021
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	42.7%	46.5%	42.9%	44.5%	2021
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	67.5%	72.5%	68.3%	70.5%	2021
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	78.9%	84.5%	78.9%	80.5%	2021
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée	Qualité	96%	95.0%	95%	95%	2021
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	59%	60.0%	55%	65%	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de leur permettre une mise à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement post obligatoire.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves en formation professionnelle en école et en duale rapporté au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Nombre de contrats d'apprentis en filière duale rapporté au nombre de contrats (dual + plein temps).

Indicateur 2.3

Nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale rapporté au nombre d'élèves enregistrés au cycle d'orientation en 11ème l'année précédente.

Indicateur 2.6

Nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire rapporté au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.8

Nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale rapporté au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

secondaire 2 (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Le champ de cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (concerne donc à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateur4.1

Le chèque annuel de formation permet de financer tout ou partie d’un cours (écolage et taxe d’inscription) utile sur le plan professionnel. Il s'agit d'un chèque annuel attribué sous conditions de ressources et d’une valeur de Fr. 750.- au maximum qui peut être délivré trois années consécutives ou en une seule fois selon le type de cours.

L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du chèque est réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes.

Indicateur 4.2

A Genève, le dispositif Qualifications + vous permet de faire reconnaître les compétences et d'obtenir une AFP (Attestation fédérale de Formation Professionnelle), un CFC (Certificat Fédéral de Capacité), ou encore le Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes. Pour bénéficier de la validation d'acquis, il faut avoir acquis les compétences du métier concerné et être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins. Cinq années d'expérience professionnelle sont nécessaires.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**198'924'078**	**11'047'849**	**5.9%**	**187'876'229**	**188'282'861**
30 Charges de personnel	81'979'860	202'710	0.2%	81'777'150	79'641'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'073'112	426'918	11.7%	3'646'194	3'928'220
33 Amortissements du patrimoine administratif	331'299	33'786	11.4%	297'513	317'372
36 Charges de transfert	107'360'049	5'357'170	5.3%	102'002'879	99'371'916
37 Subventions à redistribuer	5'107'155	5'107'155	-	-	4'888'298
39 Imputations internes	72'604	-79'890	-52.4%	152'494	135'705
REVENUS	**13'626'610**	**4'339'273**	**46.7%**	**9'287'337**	**12'914'221**
42 Taxes	1'719'678	-182'566	-9.6%	1'902'244	1'659'000
43 Revenus divers	6'571'426	-487'996	-6.9%	7'059'422	6'079'076
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	66'108
46 Revenus de transferts	172'267	-112'733	-39.6%	285'000	178'517
47 Subventions à redistribuer	5'107'155	5'107'155	-	-	4'888'298
49 Imputations internes	56'084	16'084	40.2%	40'000	43'222
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-185'297'468**	**-6'708'576**	**3.8%**	**-178'588'892**	**-175'368'640**
Coût d'état-major	*-335'651*	*5'026*	*-1.5%*	*-340'677*	*-279'146*
Coût des prestations de moyens	*-20'866'337*	*-781'357*	*3.9%*	*-20'084'980*	*-20'576'791*
COÛT COMPLET	***-206'499'457***	***-7'484'908***	***3.8%***	***-199'014'549***	***-196'224'577***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***577.38***	***-11.63***	***-1.97%***	***589.01***	***595.63***
ETP fixes	*530.15*	*-47.80*	*-8.27%*	*577.95*	*556.10*
ETP auxiliaires	*47.23*	*36.17*	*327.03%*	*11.06*	*39.53*

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse et l'office médico-pédagogique.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

A03.01	Animation parascolaire
A03.03	Traitements médico-pédagogiques
A03.04	Promotion, prévention et soutien à l'enfance
A03.05	Protection des mineurs
A03.06	Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
A03.07	Pilotage opérationnel du programme A03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

Equipes pluridisciplinaires

Après une phase pilote de deux ans, le concept de déploiement des équipes pluridisciplinaires a été validé pour une mise en œuvre progressive pour l'ensemble des établissements primaires du canton dès la rentrée 2017. C'est ainsi que l'office médico-pédagogique (OMP) et le service de santé de la jeunesse ont pu détacher des ressources dans 9 établissements (dont les 3 pilotes) à la rentrée 2017. Ces différents professionnels travaillent en étroite collaboration avec le corps enseignant afin d'apporter le meilleur soutien possible à tous les élèves de l'enseignement régulier (voir aussi sous A01).

Inclusion scolaire d'enfants avec troubles du spectre de l'autisme

Les centres d'intervention précoce en autisme (CIPA) offrent une prise en charge intensive et individualisée à des enfants atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA) dès l'âge de 12 mois. Le CIPA travaille principalement avec un modèle de prise en charge comprenant une vingtaine d'heures d'intervention personnalisées par semaine sur une période de 2 ans. Les excellents résultats permettent à 75% des enfants sortant du CIPA à l'âge de 4 ans d'intégrer l'école régulière.

Le programme "CIPA Inclusion" facilite cette intégration, via l'accompagnement en classe par une psychologue formée en autisme : il a démarré à la rentrée 2016 avec 4 enfants accueillis dans deux écoles du canton. Depuis la rentrée 2017, 7 nouveaux enfants sont entrés dans le projet. Actuellement ce sont donc 11 enfants accueillis dans 4 établissements de l'école régulière (Champs-Fréchet, Contamines, Chandieu, Lachenal) qui bénéficient de cet accompagnement (voir aussi sous A01).

Promotion et prévention- plan d'action

Le pôle promotion de la santé et prévention, qui comprend le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS), s'est doté d'un plan d'action pour les 4 à 5 ans à venir. Il comporte 4 axes : promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ; acquisition de connaissances et de compétences en matière de santé; réduction des facteurs de risques d'atteintes à la santé et prévention des maladies ; amélioration de la pertinence et la qualité des interventions du pôle. Il sera décliné chaque année en un plan annuel de mise en œuvre basé sur une analyse itérative des résultats obtenus et des nouveaux besoins.

Déploiement du plan harcèlement

Le déploiement général du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement débuté à la rentrée 2016 se poursuit. 29 établissements supplémentaires ont suivi la formation mise en place notamment par le SSEJ. Par ailleurs, deux tiers environ des établissements formés les années précédentes ont déjà mis en œuvre leurs plans d'action respectifs. Les établissements formés sont nombreux (près des 2/3) à avoir organisé des activités de prévention auprès des élèves autant que des parents et près de la moitié d'entre eux ont établi un groupe de prévention structuré.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Justification des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 202'710 / Ecart d'estimation)

Le dépassement est d'origine "technique", c'est-à-dire qu'il est lié à un déséquilibre dans la répartition du budget et des dépenses de certaines natures de l'Office médico-pédagogique (OMP) entre les programmes A03 (Suivi éducatif et soutien aux familles) et A05 (Enseignement spécialisé). En miroir, le programme A05 montre un non dépensé de près de 1 million. Considérées globalement et pour l'ensemble de l'OMP, les charges de personnel sont couvertes par les budgets accordés.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+ 426'918 / Ecart d'estimation)

L'essentiel du dépassement est dû à la création de provisions pour les débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse. Hors provisions, le dépassement, qui se monte à 65'605 francs, est entièrement couvert par les reports budgétaires de 2016.

36 Charges de transfert (+ 5'357'170/ Ecart d'estimation / Contrainte liée à une loi / Dépassement de crédit)

363 - diverses subventions du programme A03 (+ 749'564)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916, un crédit supplémentaire en faveur des institutions subventionnées a été accepté par la commission des finances afin de compenser, en 2017, la réduction opérée sur les subventions concernées en 2016. La liste des entités concernées figurent dans le tableau I des dépassements de crédits.

Frais de placements – éducation spécialisée (+ 5'465'383)

Les frais de placements pour l'éducation spécialisée ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 5.6 millions. L'écart par rapport au budget s'explique essentiellement par l'accueil des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) en foyer ou en famille d'accueil, ainsi que par la forte augmentation des hospitalisations sociales, liée en grande partie au manque de places dans les foyers d'urgence.

Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) (- 207'875)

En ce qui concerne l'AEMO, le budget complémentaire de 500'000F accordé au budget 2017 n'a pas été engagé dès le début de l'année compte tenu du temps nécessaire au recrutement d'éducateurs.

Appui social mineurs (- 56'096)

Cette ligne budgétaire est utilisée essentiellement pour la prise en charge, par l'OMP, de la quote-part non remboursée par les assurances maladie selon l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la gratuité des prestations de l'OMP (2398-2016). En 2017, les critères de revenu des patients permettant de faire appel à la gratuité n'ont pas nécessité d'utiliser toutes les ressources allouées.

42 Taxes (- 182'566 / Ecart d'estimation)

Baisse de la facturation en lien avec la diminution des activités de loisirs durant les petites vacances. De plus, les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers (- 487'996 / Ecart d'estimation)

Recettes provenant de la facturation du service dentaire scolaire en baisse, en raison notamment du manque de médecins-dentistes.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

46 Revenus de transferts (- 112'733 / Ecart d'estimation)

La subvention fédérale Jeunesse et Sport est en diminution.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation

On observe un allongement de la durée d'attente entre la demande de consultation et le premier rendez-vous, dans les consultations de secteur et spécialisées. Celle-ci s'explique par l'augmentation du nombre de demandes reçues qui sont traitées par un nombre de collaborateurs qui reste constant. Les mesures d'augmentation de l'efficience qui ont été menées depuis plusieurs années semblent atteindre leurs limites.

Indicateur 2.2 Taux de cas détecté lors du dépistage Vue & Ouïe

Selon les relevés du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), le nombre d'enfants contrôlés et dépistés positifs pour des troubles sensoriels a augmenté. Cette augmentation pourrait être liée à une utilisation croissante, et peut-être excessive, des écrans chez les enfants, et ce à un âge de plus en plus précoce. A ce stade, les variations observées ne sont pas assez significatives pour confirmer cette hypothèse qui sera réexaminée en 2018.

Indicateur 2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)

Après plusieurs années de stabilisation le taux d'enfants nécessitant des soins dentaires augmente pour atteindre 48%, soit un dépassement de la cible de 3 points. On ne parle pas à ce stade d'inversion de tendance mais la situation sera suivie avec une grande attention en 2018.

Diverses mesures en place visent à réduire le taux de carie chez les jeunes enfants. Ainsi, les infirmières du service santé interviennent dans les crèches pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge. A l'école, lors du dépistage de la carie, une séance d'information est organisée par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire pour l'ensemble de la classe, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents. Lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste. Enfin, le volet "dent" prévu dans le cadre du projet d'informatisation des carnets de santé permettra un meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton s'en trouveront facilitées.

Indicateur 3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil, indicateur

Après une forte croissance en 2016, le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement augmente de manière plus modérée. La médiatisation des campagnes de recrutement, le renforcement de l'encadrement et la mobilisation à poursuivre la formation de base avec les HES, participent à l'augmentation sensible de familles d'accueil reconnues. En revanche, la durée moyenne du processus d'admission en famille est supérieure à la durée moyenne prévue. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs comme la mobilisation de la famille et les recours en justice.

Indicateurs 3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence) et Indicateur 3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois

Le temps moyen d'attente entre une demande de placement et une décision de placement n'atteint pas la cible et se stabilise par rapport à 2016. Il en est de même pour le taux de placement hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois.

Cet état de fait illustre l'extrême tension du dispositif de placement. L'ouverture en 2018 d'un nouveau foyer comptant 8 places supplémentaires pour l'accueil des bébés et petits enfants jusqu'à 5 ans devrait contribuer à réduire les temps d'attente.

Indicateur 4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert

La valeur observée de 312 jours en moyenne est encore un peu plus élevée que la cible de 300 jours mais la situation s'améliore par rapport à 2016 (423 jours). Des mesures seront toutefois prises au niveau de la plateforme AEMO afin de réduire la durée des AEMO, l'objectif étant de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge afin de pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge, en regard du budget disponible.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	89%	90%	91%	90%	2021
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	33 jours	27 jours	28 jours	27 jours	2021
2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	98%	98%	97%	98%	2021
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	13%	12%	12%	12%	2021
2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	48%	45%	46%	45%	2021
3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	130 jours	60 jours	54 jours	60	2021
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	255	190	247	265	2021
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence)	Qualité	47 jours	25 jours	47 jours	21 jours	2021
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	58%	34%	58%	30%	2021
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	11%	14%	20%	14%	2021
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	94%	85%	94%	90%	2021
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%	13%	13%	2021
4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	218	190	203	220	2021
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	312	300	423 jours	300	2021

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux d'activités proposées par le SLJ confirmées par rapport au nombre d'activités prévues	Efficacité	95%	95%	92%	95%	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Le questionnaire remis aux familles consultantes évalue la qualité de l'accueil, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 2.1

Total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé rapporté au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées.

Indicateur 2.2

Nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) rapporté au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe (1P, 2P, 6P, néo-arrivants et suivi des cas détectés).

Indicateur 2.3

Nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage rapporté au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans les degrés 1P à 8P.

Indicateur 3.1

Ecart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil.

Indicateur 3.2

L'augmentation du nombre de familles d'accueil a notamment pour objectif de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 3.3

Ecart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement.

Indicateur 3.4

Nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois rapporté au nombre total de placements hors urgence.

Indicateur 3.5

Nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours rapporté au nombre total de placements d'urgence.

Indicateur 3.6

Nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance (avec rapport ad hoc) rapporté au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 3.7

En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

Indicateur 3.8

Total des mineurs placés au moins une journée dans l'année rapporté au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L’AEMO, dans le contexte familial, s’inscrit dans le mouvement général de l’action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d’appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**646'158'346**	**107'816'917**	**20.0%**	**538'341'429**	**783'145'611**
30 Charges de personnel	482'103	20'842	4.5%	461'261	473'625
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	953	953	-	-	1'450
33 Amortissements du patrimoine administratif	-183'210	-192'466	-2'079.4%	9'256	9'256
36 Charges de transfert	539'961'867	2'100'105	0.4%	537'861'762	529'784'741
37 Subventions à redistribuer	105'896'634	105'896'634	-	-	252'876'539
39 Imputations internes	-	-9'150	-100.0%	9'150	-
REVENUS	**107'961'981**	**100'853'823**	**1'418.8%**	**7'108'158**	**254'933'630**
42 Taxes	2'036	1'661	442.9%	375	380
43 Revenus divers	4	4	-	-	-
46 Revenus de transferts	2'063'307	-5'044'476	-71.0%	7'107'783	2'056'711
47 Subventions à redistribuer	105'896'634	105'896'634	-	-	252'876'539
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-538'196'365**	**-6'963'094**	**1.3%**	**-531'233'271**	**-528'211'981**
Coût d'état-major	*-1'974*	*-52*	*2.7%*	*-1'922*	*-1'660*
Coût des prestations de moyens	*-61'443'353*	*-6'757'341*	*12.4%*	*-54'686'012*	*-64'928'014*
COÛT COMPLET	***-599'641'692***	***-13'720'487***	***2.3%***	***-585'921'205***	***-593'141'655***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***2.70***	***0.00***	***0.00%***	***2.70***	***2.70***
ETP fixes	*2.70*	*0.00*	*0.00%*	*2.70*	*2.70*

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantonales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)

A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

O-LEHE

Avec l'approbation par le Conseil fédéral de la révision totale de l'ordonnance sur la LEHE, la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles-LEHE est intégralement en vigueur depuis le 1er janvier 2017. La nouvelle ordonnance (O-LEHE) règle les modalités de la procédure de reconnaissance du droit aux contributions pour les hautes écoles et les autres institutions du domaine des hautes écoles. L'O-LEHE règle également les dispositions d'exécution relatives à la répartition, au calcul et au versement des contributions de base (dont l'élaboration a fortement impliqué les gouvernements cantonaux), les contributions d'investissements et aux participations aux frais locatifs ainsi que les contributions à des infrastructures communes. Enfin, l'O-LEHE fixe les détails concernant les contributions liées à des projets. Celles-ci permettent à la Confédération et aux cantons de soutenir de manière ciblée des mesures prises par les hautes écoles dans des domaines d'importance nationale, tels que la lutte contre la pénurie de personnel qualifié, l'encouragement de la relève, le développement des profils ou l'égalité des chances.

Comité gouvernemental de la HES-SO

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Comité gouvernemental a nommé, jusqu'au 30 juin 2019, Mme Anne Emery-Torracinta à la fonction de présidente du Comité gouvernemental, haute instance de surveillance politique de la HES-SO en même temps qu'organe de pilotage stratégique de la HES-SO. Cette désignation permettra à Genève de développer au mieux sa position dans le réseau des hautes écoles de la HES-SO et de garantir la représentation de celle-ci au sein de la Conférence suisse des hautes écoles.

Durant l'année 2017, le Conseil d'Etat s'est également saisi de bon nombre de modifications du dispositif normatif régissant le fonctionnement du paysage des hautes écoles cantonales. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a voté le projet d'extension de la Haute école de santé-HEdS sur le site de Champel. Ce projet permettra de réunir, dès 2022, toutes les filières santé de la HEdS et également d'augmenter la capacité d'accueil de l'école. Dans cette perspective et dans l'attente du nouveau bâtiment, il est prévu que la HEdS augmente progressivement ses effectifs : + 10 étudiants à la rentrée 2017, puis 30 étudiants supplémentaires à chaque rentrée.

Bâtiments

HES-SO Genève

En septembre 2017, une partie de la Haute école d'art et de design-HEAD a intégré le nouveau bâtiment des Charmilles mis à disposition gratuitement. Le nouveau Campus de la HEAD sur ce site devrait être finalisé en 2020 et permettra de créer un pôle d'excellence en art et design mais aussi d'organiser des événements culturels de grande envergure.

Par ailleurs, le concours international d'architecture pour une nouvelle Cité de la Musique s'est achevé par la désignation d'un lauréat en octobre 2017. Regroupant à la fois des locaux pour l'enseignement de la Haute école de musique-HEM mais également pour les activités de l'Orchestre de la Suisse Romande, dont notamment une salle de concert de 1700 places, cet établissement deviendra un pôle culturel fort prévu pour 2022.

Université de Genève

En juin 2017, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil le projet de loi ouvrant le crédit d'investissement pour la rénovation d'Uni Bastions. Débutant en 2019 et devant s'achever en 2026, ce projet renouvelera toutes les installations et salles dédiées à l'enseignement et la recherche, regroupera les bibliothèques et mettra en valeur des éléments architecturaux et patrimoniaux des édifices historiques de ce campus.

IHEID

L'Institut de hautes études internationales et du développement s'est engagé, grâce au soutien d'une fondation privée, dans la construction, sur les hauteurs du Petit-Saconnex, d'un bâtiment comprenant une résidence étudiante,

le siège de Médecins sans frontières et des logements pour fonctionnaires internationaux.

Justification des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 20'842 / Ecart d'estimation / Dépassement de crédit)

Ce programme contient les prestations de l'unité des hautes écoles qui ne compte que 2.7 ETP. Pour fonctionner en 2017, l'unité consomme 100% des postes budgétés tout au long de l'année. En conséquence, la réduction technique linéaire qui est chargée automatiquement par le département des finances (pour les grands comme pour les petits services) ne peut être absorbée par une vacance de poste. Au surplus, la direction de l'unité a été temporairement remplacée (ad interim) en 2017 pour congé maladie. Ce remplacement a généré une augmentation des indemnités.

36 Charges de transfert (+ 2'100'105 / Ecart d'estimation / Contrainte liée à une loi / Dépassement de crédit)

Ecolages hors canton (+ 1'082'686)

L'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) règle l'accès aux hautes écoles spécialisées sur le plan intercantonal ainsi que les contributions à fournir, par les cantons de domicile des étudiantes et étudiants aux instances responsables de hautes écoles spécialisées. Le nombre d'étudiants genevois partis étudier dans une haute école spécialisée d'un autre canton a augmenté entre 2016 et 2017. Cela a engendré un coût supplémentaire au titre de la contribution genevoise à l'AHES de +1.5 million par rapport au budget.

Au contraire, un non-dépensé sur le budget relatif à l'accord intercantonal universitaire (AIU) est constaté pour -0.4 million.

363 - diverses subventions du programme A04 (+ 155'364)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916, un crédit supplémentaire en faveur des institutions subventionnées a été accepté par la commission des finances afin de compenser, en 2017, la réduction opérée sur les subventions concernées en 2016.

Pour le programme A04, le dépassement concerne la Fondation Hardt et IHEID.

Bourses d'études – enseignement HES et universitaire (- 328'069)

Le montant total des bourses allouées pour l'enseignement tertiaire est inférieur au budget, que ce soit pour l'enseignement HES ou universitaire. Néanmoins, compte tenu du nombre de demandes de bourses qui n'ont pas encore pu être traitées en fin d'exercice, une dotation à la provision a dû être constituée pour 1 million. Elle s'avère supérieure à l'année passée.

46 Revenus de transferts (- 5'044'476 / Ecart d'estimation)

Suite à un changement comptable (suppression de l'effet miroir), il n'y a plus de comptabilisation annuelle de la part restituable du résultat de l'Université à l'Etat. En outre, il n'y a pas de montant à restituer par la HES-SO Genève sur l'exercice 2017.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)

Le nombre global de diplômés (formations de base et approfondie) des hautes écoles genevoises n'est pas encore connue car le nombre de diplômés de l'UNI n'est disponible qu'en mars 2018. Le nombre de diplômés de l'HES est de 1'421, le nombre de diplômés de l'IHEID est de 312.

A04 Hautes écoles (suite)

Indicateur 1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises

Le nombre global de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) des hautes écoles genevoises n'est pas encore connu car le nombre de diplômés de l'HES de formation continues n'est disponible qu'en mars 2018. Le nombre de diplômés de formations continues de l'université de Genève est de 1'212, le nombre de diplômés de l'IHEID est de 295.

Indicateur 1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)

La mise à disposition des données de l'enquête HES menée sur le semestre 2016/17 est prévue pour mars 2018.

Indicateur 3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI) et 3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES

Le montant des subsides de recherche (UNI) et des fonds de tiers obtenus par les HES n'est disponible qu'à partir de mars 2018.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'421 HES + 312 IHEID + ND UNI	5'643	5868	6'650	2021
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	2236	2'385	307 IHEID + 1'186 UNI + HES (N/D)	2'140	2021
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	81%	>75%	79%	>75%	2021
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	88%	85%	83%	>84%	2021
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	84.2%	80%	N/D	80%	2021
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	80	80	79	85	2021
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	52%	>30%	42%	>30%	2021
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	58%	30%	48%	>40%	2021

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	44%	40%	43%	50%	2021
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	ND	110'000' 000	116'040' 297.-	114'000' 000	2021
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	17'384'5 61	13'000'0 00	15'839'8 23.-	15'000'0 00	2021
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	ND	7'591'18 4	N/D	8'302'60 0	2021

Commentaires

A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**142'043'895**	**-3'859'088**	**-2.6%**	**145'902'983**	**136'291'940**
30 Charges de personnel	71'083'736	-1'022'158	-1.4%	72'105'894	65'552'341
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'183'909	-1'124'980	-10.9%	10'308'889	10'147'681
33 Amortissements du patrimoine administratif	167'718	18'542	12.4%	149'176	149'885
36 Charges de transfert	61'554'324	-1'741'606	-2.8%	63'295'930	60'419'731
39 Imputations internes	54'208	11'114	25.8%	43'094	22'303
REVENUS	**1'411'301**	**-4'317**	**-0.3%**	**1'415'618**	**1'422'482**
42 Taxes	1'388'263	-27'355	-1.9%	1'415'618	1'419'100
43 Revenus divers	22'639	22'639	-	-	3'419
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	-69
49 Imputations internes	400	400	-	-	32
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-140'632'593**	**3'854'772**	**-2.7%**	**-144'487'365**	**-134'869'458**
Coût d'état-major	*-291'039*	*9'348*	*-3.1%*	*-300'387*	*-229'764*
Coût des prestations de moyens	*-15'757'413*	*-58'830*	*0.4%*	*-15'698'583*	*-12'478'731*
COÛT COMPLET	***-156'681'046***	***3'805'289***	***-2.4%***	***-160'486'335***	***-147'577'952***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***540.62***	***32.61***	***6.42%***	***508.01***	***481.11***
ETP fixes	*515.54*	*13.16*	*2.62%*	*502.38*	*466.94*
ETP auxiliaires	*25.08*	*19.45*	*345.47%*	*5.63*	*14.17*

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

Dispositifs pour l'inclusion

Pour permettre à des élèves à besoins éducatifs particuliers d'être inclus dans l'enseignement régulier, les dispositifs suivants ont été déployés :

- Le soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) offre un appui à la scolarité par un enseignant spécialisé détaché dans la classe et permet ainsi à des élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement régulier. Ce dispositif inclusif est en fort développement, puisqu'une centaine d'élèves disposent de SPES depuis la rentrée scolaire 2017, soit deux fois plus d'élèves que l'année précédente.
- Un autre dispositif inclusif, le dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES), a été mis en place à la rentrée 2017. Il concerne 12 élèves en situation de handicap scolarisés dans trois établissements de l'école primaire. Les élèves sont répartis à raison de trois élèves par classe, tout en bénéficiant d'un encadrement pluridisciplinaire intensif dispensé par du personnel pédagogique et thérapeutique spécialisé.
- Le projet éducatif individualisé (PEI) est un instrument qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte. Après un travail d'informatisation de l'outil, la réalisation d'une phase de test, d'accompagnement et de formation, l'instrument a été déployé et est maintenant en vigueur dans toutes les structures de l'office médico-pédagogique (OMP).

Justification des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 1'022'158 / Ecart d'estimation)

Voir les explications du programme A03 Suivi éducatif et soutien aux familles.

Par ailleurs, les charges pour l'enseignement spécialisé ont été moins importantes que prévues. En effet, les élèves de l'Office médico-pédagogique (OMP) sont encadrés par des équipes composées d'enseignant-e-s et d'éducateurs-trices. La proportion peut varier d'une année à l'autre au sein des structures en fonction des besoins des élèves pris en charge. Cette variation est connue avec certitude au moment de la rentrée scolaire en septembre. Dès lors, les éventuelles corrections budgétaires ne peuvent être effectuées que l'année suivante.

Enfin, le taux réel de cotisations patronales en 2017 est inférieur à celui du budget.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation(- 1'124'980 / Ecart d'estimation)

L'office médico-pédagogique a initié, à la rentrée 2016, une importante réorganisation des transports d'élèves dans le but d'en réduire les coûts. L'impact financier mesurable en 2017 est plus important que budgété.

36 Charges de transfert (- 1'741'606 / Ecart d'estimation)

363 - diverses subventions du programme A05 (+ 325'424)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916, un crédit supplémentaire en faveur des institutions subventionnées a été accepté par la commission des finances afin de compenser, en 2017, la réduction opérée sur les subventions concernées en 2016. La liste des entités concernées figurent dans le tableau I des dépassements de crédits.

Fondation Clair Bois – secteur mineurs (- 1'567'000)

La Fondation Clair Bois n'a pas été en mesure d'ouvrir les places supplémentaires durant l'année 2017. La part de l'indemnité prévue à cet effet n'a pas été versée.

Subsides pour la formation scolaire spéciale (+ 436'018)

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Frais de placements – enseignement spécialisé (- 936'048)

Les subsides pour la formation scolaire spéciale sont en augmentation par rapport à 2016 et dépassent le budget prévu. Ce dépassement s'explique par l'augmentation des prestations aux bénéficiaires (principalement les mesures en éducation précoce spécialisée, langage parlé complété, logopédie et psychomotricité), ainsi que par la nouvelle prestation de soutien pédagogique à l'enseignement spécialisé qui a débuté en août 2017.

Globalement toutefois, sur le programme A05, ce dépassement se trouve entièrement compensé par les frais de placements hors-canton dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui s'avèrent, pour leur part, inférieurs au budget.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateurs 1.1 et 1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire de 3% à 30%, et de 31% à 70%

Les projets d'intégrations répondent en premier lieu aux besoins de l'élève, dépendent de son évolution et de sa capacité à pouvoir entrer dans un projet d'intégration ou en augmenter l'intensité. L'augmentation annuelle systématique de cet indicateur ne peut dans ce sens pas être assurée. D'autre part, la capacité d'accueil des établissements pour des intégrations est aussi dépendante de l'effectif des classes qui peut selon les lieux et les années fluctuer et ainsi influer sur des projets qui sont en conséquence repoussés ou refusés.

Pour ces indicateurs d'intégration, la tendance reste à la hausse avec une légère amélioration constatée année après année. La mise en œuvre progressive de l'école inclusive a notamment pour objectif d'accroitre année après année les taux d'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans l'enseignement régulier, mais dépendra des moyens accordés.

Indicateur 1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement régulier

L'analyse de la hausse du nombre de demandes de conseil (+75 élèves par rapport à la valeur budgétée) a notamment montré que les pratiques d'un établissement à l'autre peuvent varier et que certaines demandes sont en fait des sollicitations pour des "avis d'expert" plutôt qu'une demande formelle pour une orientation dans le spécialisé. Afin d'infléchir cette tendance, le dispositif des permanences (au niveau des consultations de secteur de l'OMP) a été réactivé dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, dans le but d'offrir aux établissements scolaires la possibilité de disposer d'un conseil d'expert sans pour autant devoir passer par un processus formel de demande de conseil.

Indicateur 1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé

L'écart de 34 élèves par rapport à la cible indiquée dans le B2017 est principalement lié à l'ouverture d'une classe intégrée en lien avec l'augmentation d'élèves provenant de l'ESII (en lien avec la migration +17 élèves). Il s'explique aussi par une hausse des effectifs de l'enseignement primaire de plus de 5% entre 2013 et 2016 qui ne s'est pas répercutée sur les entrées vers l'enseignement spécialisé (l'évolution a même été contraire, puisque sur cette même période, les entrées annuelles dans le spécialisé ont eu tendance à diminuer). On assiste probablement à un effet de "rattrapage".

Indicateur 1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier

L'écart de 20 élèves par rapport à la cible indiquée au B2017 s'explique principalement par une baisse des sorties vers l'enseignement secondaire II (-19 élèves provenant des EFP et des classes intégrées du CO) et par une baisse des sorties vers l'enseignement privé (-9 élèves).

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins)	Efficacité	14.4%	18.0%	13.6%	25%	2021
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70%	Efficacité	3.8%	6.0%	4.4%	7%	2021
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100%	Efficacité	4.2%	4.0%	4.1%	4.2%	2021
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement régulier	Efficacité	455	380	379	380	2021
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	284	250	228	250	2021
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	160	180	191	200	2021
1.7 Taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier	Efficacité	38%	36%		47%	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3

Nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée rapporté au total des élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: un matin d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

Indicateur 1.7

Cet indicateur répertorie la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé qui sont scolarisés dans les bâtiments de l'école régulière. Il se réfère à l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé: des élèves de l'enseignement spécialisé non intégrés dans l'enseignement régulier aux élèves de l'enseignement spécialisé intégrés à 100% dans l'enseignement régulier.

A06 Programme transversal à la politique A

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**21'350'419**	**-237'680**	**-1.1%**	**21'588'099**	**20'503'619**
30 Charges de personnel	16'024'689	16'273	0.1%	16'008'416	15'744'017
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'851'024	-478'022	-11.0%	4'329'046	3'561'484
33 Amortissements du patrimoine administratif	721'080	267'542	59.0%	453'538	433'459
36 Charges de transfert	748'204	-43'596	-5.5%	791'800	755'154
39 Imputations internes	5'422	122	2.3%	5'300	9'505
REVENUS	**685'285**	**58'373**	**9.3%**	**626'912**	**628'410**
42 Taxes	684'148	517'236	309.9%	166'912	628'410
43 Revenus divers	1'137	1'137	-	-	0
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-460'000	-100.0%	460'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-20'665'134**	**296'053**	**-1.4%**	**-20'961'187**	**-19'875'209**
Coût d'état-major	*-65'610*	*1'080*	*-1.6%*	*-66'690*	*-55'183*
Coût des prestations de moyens	*-3'743'626*	*58'248*	*-1.5%*	*-3'801'874*	*-3'880'671*
COÛT COMPLET	***-24'474'370***	***355'381***	***-1.4%***	***-24'829'751***	***-23'811'063***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***104.18***	***-2.67***	***-2.50%***	***106.85***	***105.29***
ETP fixes	*101.38*	*-4.36*	*-4.12%*	*105.74*	*102.92*
ETP auxiliaires	*2.80*	*1.69*	*152.25%*	*1.11*	*2.37*

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autre part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité obligatoire, du postobligatoire et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions interncantonales versées par le département de

l'instruction publique pour le fonctionnement des conférences intercantonales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A06.01	Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
A06.02	Médiation scolaire
A06.03	Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
A06.04	Recherche en éducation
A06.05	Contribution et cotisations intercantonales
A06.06	Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

A06.01 Médias, technologie et documentation pour l'enseignement

Réalisations des projets prioritaires

L'équipement informatique et audiovisuel des établissements secondaires I et II a été complété, mettant fin aux disparités existant jusque-là entre anciens et nouveaux bâtiments. Chaque salle de classe (hormis certaines salles spéciales) dispose maintenant d'un système de projection interactif (SPI), remplaçant avantageusement les rétroprojecteurs et complétant les autres moyens à disposition. Par ailleurs, la rentrée 2017 a été marquée par l'ouverture de l'école de commerce Raymond-Uldry qui comprend une infrastructure informatique importante (plus de 850 ordinateurs).

Au degré primaire, les efforts ont porté sur les nouveaux établissements (Chandieu) et ceux qui ont été rénovés (Bois-Gourmand, Chancy, Crêts-de-Champel, Puplinge, Pinchat, Satigny-Village, Satigny-Mairie, Val d'Arve). Ces écoles sont équipées avec les nouveaux standards - tableau blanc interactif (TBI) et tablettes numériques – permettant une meilleure intégration des technologies dans l'enseignement et l'atteinte des objectifs prévus dans ce domaine dans les plans d'études.

Une attention particulière a été portée à la prévention des "cyberdangers" pour les élèves de tous degrés, avec la création de messages qui s'affichent sur les ordinateurs pédagogiques, la réalisation d'une affiche "ma vie numérique" et la mise en place de formations dispensées sur demande des directions d'écoles.

A06.02 Service de médiation scolaire (SMS Le Point)

Réalisations des projets prioritaires

En 2017, dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, et en collaboration avec le service de santé de l'enfance et de la jeunesse-SSEJ, le SMS Le Point a maintenu en priorité son action de mise en œuvre du programme cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. Le déploiement généralisé du programme est prévu sur une période de trois ans (voir sous A03).

A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé

Réalisations des projets prioritaires

Le règlement relatif à l'enseignement privé a été mis en conformité, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique. Des adaptations ont été jugées nécessaires et se déploieront sur les années à venir, en particulier concernant la surveillance des écoles privées relevant du niveau tertiaire.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Le service de l'enseignement privé a participé au groupe de travail relatif à la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), pour toutes les questions concernant les écoles privées et leur implication dans le processus.

Les discussions avec l'association genevoise des écoles privées (AGEP) se poursuivent régulièrement. En 2017, elles ont touché plus particulièrement les sujets suivants : collaboration entre l'enseignement public et l'enseignement privé pour les élèves à besoins spécifiques, admission au DIP des élèves issus des écoles privées, épreuves cantonales dans les écoles privées, accès au matériel et aux prestations du DIP par les écoles privées, accès aux salles de gymnastique.

A06.04 Service de la recherche en éducation

Réalisations des projets prioritaires

Comme l'an passé, le SRED a développé les prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) en complétant les statistiques de référence sur l'accueil préscolaire collectif et familial, nouvellement reconnues par le label "statistique publique », et en menant une enquête d'envergure sur les pratiques de tarification auprès de l'ensemble des communes genevoises (publiée en décembre 2017). Une nouvelle enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière d'accueil préscolaire sera lancée en 2018.

Dans le cadre de l'observatoire du décrochage scolaire, le SRED a élaboré et produit une version pilote d'un ensemble d'indicateurs du décrochage de la formation couvrant ce phénomène complexe depuis l'interruption jusqu'au retour en formation.

Justification des écarts financiers

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation(- 478'022 / Ecart d'estimation)

Le montant des cotisations aux conférences intercantonales inscrit au budget a été légèrement surévalué. De plus, les dépenses du service écoles-médias pour les fournitures et matériels et les honoraires de mandataires ont été inférieures au budget.

42 Taxes (+ 517'236 / Ecart d'estimation)

Les produits différés pour la compensation des charges de personnel sur le fonds PISA au service de la recherche en éducation sont transférés de la nature 45 sur la nature 42 suite au changement de traitement comptable des fonds. Cette opération n'avait pas été opérée au budget 2017.

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux(- 460'000 / Ecart d'estimation)

Les produits différés pour la compensation des charges de personnel sur le fonds PISA au service de la recherche en éducation sont transférés de la nature 45 sur la nature 42 suite au changement de traitement comptable des fonds. Cette opération n'avait pas été opérée au budget 2017.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	6.7%	3.6%	2.5%	50%	2021
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	98.5%	40%	45.6%	100%	2021
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	85%	75%	82%	80%	2021
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	56%	50%	N/D	60%	2021
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	2021
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	100%	84%	82%	86%	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014) » est disponible à l'adresse suivante:

http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole

Indicateur 3.1

Total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus (inclus la finalisation et la transmission du rapport d'inspection aux écoles) rapporté au total des écoles soumises à inspection.

Indicateur 4.1

Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données, et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

B Emploi

Charges en millions de francs

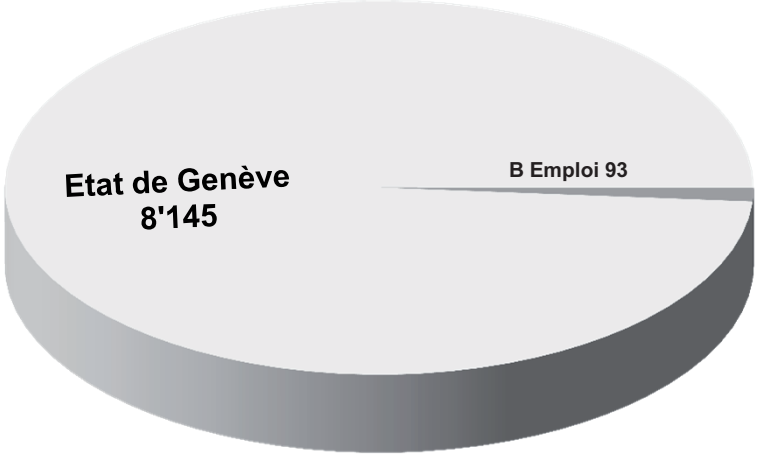

Charges et revenus en millions de francs par programme

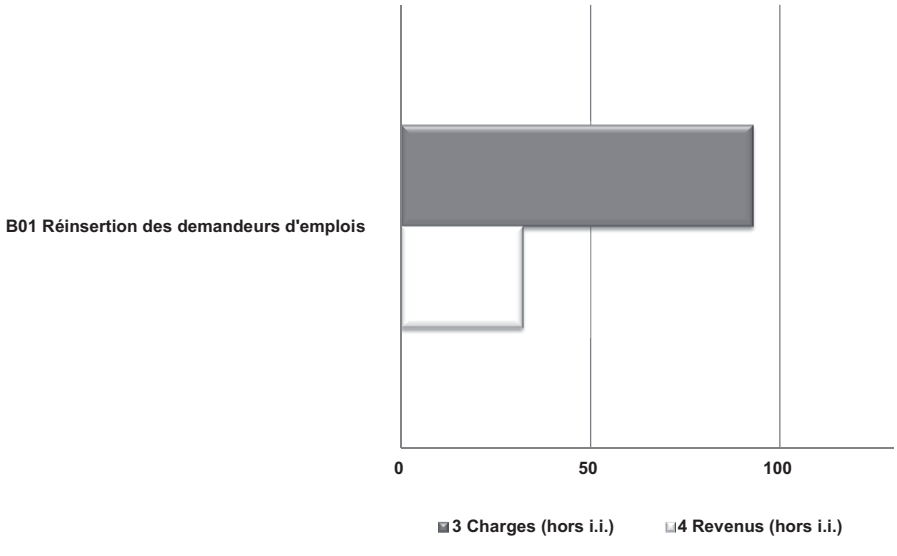

B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage moyen a baissé dans le canton de Genève ; il est de 5,3%, contre 5.5% en 2016 et 5,6% en 2015. Sur le plan suisse, le taux a diminué de 0,1 point par rapport à 2016. Comme l'an dernier, Genève ne détient pas le taux de chômage le plus élevé de Suisse, malgré une hausse des inscriptions au chômage, un marché du travail toujours plus attractif et concurrentiel, et une croissance du PIB particulièrement faible.

La politique de l'office cantonal de l'emploi (OCE) axée sur la gestion des compétences des chômeurs, sur les indicateurs de résultats fédéraux du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et sur l'incitation des employeurs à recruter localement s'est révélée efficace.

En 2017, le SECO a publié les résultats des cantons pour 2016. C'est la première fois depuis leur existence que Genève connaît une progression deux années de suite. Selon les enquêtes menées la même année par le SECO, le taux de satisfaction global des employeurs à l'égard de l'OCE se monte à 79%, alors que la moyenne nationale se situe à 73%. En outre, près de 80% des demandeurs d'emploi déclarent être globalement satisfaits des prestations de service de l'office régional de placement (ORP). Ils ont notamment relevé l'efficacité du processus d'inscription, la clarté des instructions données et la qualité du suivi accordé par les conseillers en personnel.

Grâce à la collaboration et l'engagement des services des ressources humaines de l'Etat, des institutions de droit public et des entités subventionnées, l'engagement de personnes inscrites à l'OCE reste en progression au sein de ces organismes. La même tendance est observée au sein des entreprises du secteur privé et des communes genevoises. Par conséquent, en 2017 l'OCE a traité 8'000 offres d'emplois soit une augmentation de 5,68% par rapport à l'année précédente, pour l'ensemble des employeurs du canton.

En 2017, la transformation digitale de l'OCE s'est notamment concrétisée par la mise à disposition de JobIn, la première plateforme en Suisse de formation en ligne pour les candidats à l'emploi. Adaptée aux supports mobiles et conçue avec le soutien de spécialistes en ressources humaines et d'employeurs du canton, cette application facilite et accélère les démarches liées à la recherche d'emploi. Tous les candidats peuvent en bénéficier dès l'inscription au chômage dans notre canton. L'innovation genevoise JobIn est considérée comme un projet pilote par le SECO. Ses possibilités d'évolution à d'autres activités que la formation sont multiples. Elles ne sont toutefois réalisables qu'avec le soutien du SECO.

Par ailleurs, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a déposé un projet de modification de la loi cantonale en matière de chômage en vue d'introduire une nouvelle mesure cantonale : l'allocation de premier emploi (APE). Ce projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat. L'APE est destinée aux jeunes chômeurs de plus de 18 ans et de moins de 30 ans arrivés au terme de leur formation et en difficulté pour trouver un premier emploi.

Dans la lutte contre le chômage de longue durée, le label "1+pour tous" a été décerné à 49 nouvelles entreprises ou institutions oeuvrant pour le retour à l'emploi des chômeurs, dont 3 labels 'partenaires'.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**92'635'035**	**-28'818'020**	**-23.7%**	**121'453'055**	**96'885'641**
30 Charges de personnel	36'300'385	-1'860'782	-4.9%	38'161'167	36'387'025
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'156'971	-387'840	-15.2%	2'544'811	2'199'965
33 Amortissements du patrimoine administratif	27'662	-50'355	-64.5%	78'017	16'310
36 Charges de transfert	54'142'890	-26'521'870	-32.9%	80'664'760	58'278'870
39 Imputations internes	7'127	2'827	65.7%	4'300	3'471
REVENUS	**32'062'805**	**-14'522'905**	**-31.2%**	**46'585'710**	**33'382'102**
42 Taxes	999'137	683'473	216.5%	315'664	1'094'770
43 Revenus divers	180'916	121'176	202.8%	59'740	21'633
46 Revenus de transferts	30'882'751	-15'327'555	-33.2%	46'210'306	32'265'699
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-60'572'229**	**14'295'116**	**-19.1%**	**-74'867'345**	**-63'503'539**
Coût d'état-major	*-1'042'065*	*11'471*	*-1.1%*	*-1'053'536*	*-1'361'890*
Coût des prestations de moyens	*-7'704'468*	*1'070'134*	*-12.2%*	*-8'774'602*	*-8'836'365*
COÛT COMPLET	***-69'318'763***	***15'376'719***	***-18.2%***	***-84'695'482***	***-73'701'794***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***258.06***	***-30.64***	***-10.61%***	***288.70***	***271.01***
ETP fixes	*243.06*	*-22.04*	*-8.31%*	*265.10*	*252.21*
ETP auxiliaires	*15.00*	*-8.60*	*-36.44%*	*23.60*	*18.80*

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Justification des écarts

Ce programme regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement -28'818'020 Fet -14'522'905 F.

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement -26'785'131 F pour les charges et de -12'396'930 F pour les revenus. Ces écarts découlent principalement du changement de méthode comptable appliquée lors de la comptabilisation des opérations relatives au fonds des prestations complémentaires maladie (PCM), dont les charges et revenus sont désormais comptabilisés sur un compte de bilan en lieu et place de comptes de fonctionnement ainsi qu'à un moindre recours aux mesures cantonales. Il convient de relever que bien que cette nouvelle méthodologie comptable ait déjà été adoptée lors du bouclement des comptes 2016, le budget 2017 n'a pas pu être adapté, le vote de celui-ci (décembre 2016) étant antérieur au bouclement des comptes 2016 (février 2017). Pour mémoire, le changement de méthode de comptabilisation a été opéré afin de rendre le résultat des comptes de l'Etat de Genève indépendant du résultat du fonds PCM. Sans ce changement de méthode, le résultat 2017 de l'Etat de Genève aurait été supérieur de +1'585'240 F (niveau budget) à celui publié.

Les écarts imputables à la part fédérale sont de respectivement -2'032'890 F pour les charges et de -2'125'975 F pour les revenus. Ces écarts s'expliquent par un nombre de demandeurs d'emploi utilisé lors de l'élaboration du budget 2017 supérieur à ce qu'il a réellement été en 2017.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes :

30 Charges de personnel – Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -1'860'782 F. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de -171'114 F par rapport au budget. Cet écart s'explique par le turnover constaté ainsi que par l'anticipation des économies à réaliser en 2018.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de -1'689'668 F par rapport au budget de référence. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -387'840 F. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont inférieures de -33'500 F par rapport au budget.

Part fédérale

Les comptes des charges de biens et services de la part fédérale présentent un non dépensé de -354'340 F. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de -26'521'870 F. Cet écart ne concerne que la partie cantonale et s'explique principalement d'une part, par le changement de méthode comptable appliqué aux prestations complémentaires maladie (PCM) -11'914'760 F qui sont désormais comptabilisées sur un compte de bilan et d'autre part, par un non-dépensé de -14'560'386 F concernant les mesures cantonales.

Le non-dépensé concernant les mesures cantonales se répartit à hauteur de -11'197'630 F pour les allocations de retour en emploi (ARE) et de -2'134'376 F pour les emplois de solidarité (EDS). Le recours à ces mesures par les employeurs et les chômeurs a été moins important que prévu car ils ont préféré solliciter des mesures fédérales telles que l'allocation d'initiation au travail (AIT). Des changements de pratiques au sein de l'OCE en lien avec les

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

modifications de la loi (LMC) ont également eu un effet sur le nombre de bénéficiaires des mesures cantonales.

Concernant les frais de formations cantonaux, le non-dépensé de -1'525'329 F est essentiellement dû à la chute du nombre de stages LIASI et à une baisse de l'octroi des cours.

Le non-dépensé concernant les stages de requalification (STAREC) de -123'052 F est dû à l'octroi devenu très strict de cette mesure.

Les allocations complémentaires sociales (ACS) présentent un non-dépensé de -180'000 F.

Par ailleurs, il convient également de relever qu'une provision de +600'000 F a été constituée dans les comptes 2017 afin de couvrir le risque auquel l'OCE est exposé de devoir prendre en charge le financement du versement d'un 13ème salaire pour les EDS travaillant dans des secteurs d'activité (hôtellerie, café, restauration) couverts par une convention collective de travail le prévoyant Cette dotation, non prévue au budget a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 31 janvier 2018.

42 Taxes – Ecart d'estimation

Globalement, les revenus découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de +683'473F. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part cantonale (+665'220 F) découle principalement de la facturation des charges de personnel et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation concourant à la gestion du fonds PCM.

Part fédérale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part fédérale (+18'254 F) découle de remboursements d'assurances sociales (LACI, maternité, etc…).

43 Revenus divers – Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget pour un montant de +121'176 F. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de revenus divers enregistrés sous la part cantonale (+130'629 F) découle principalement de reprise de dépréciation de créances au sein de cet office.

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de -15'327'555 F par rapport au budget. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Un différentiel de -13'182'129 F est constaté au titre des revenus de transferts en lien avec la part cantonale. Celui-ci s'explique d'une part, à hauteur de -13'500'000 F par le changement de la méthode comptable appliquée dans le cadre du fonds PCM et d'autre part, à hauteur de +317'871 F, par des demandes de restitutions relatives aux ARE supérieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de -2'145'426 F au budget. Cette différence s'explique par un nombre de demandeurs d'emploi , qui s'est avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget ce qui a réduit l'enveloppe financière mise à disposition par le Seco.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	67.1%	67%	65%	70%	2020
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	61	62	62	70	2020
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	66%	65%	63%	68%	2020
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	64	63	66	70	2020
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	182 jours	190 jours	192 jours	185 jours	2020
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	18%	18%	18%	19%	2020
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	0.9%	4%	1%	4%	2020
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	31.4%	22%	30%	32%	2020
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	13.1 jours	20 jours	17 jours	15 jours	2020
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	130 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	57%	57%	62%
Indicateur 1.2	52	52	57
Indicateur 2.1	55%	55%	67%
Indicateur 2.2	53	53	67
Indicateur 3.1	210 jours	210 jours	210 jours

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Indicateur 4.1	10%	10%	9%
Indicateur 5.1	10%	10%	25%
Indicateur 6.1	12%	10%	10%
Indicateur 7.1	30 jours	30 jours	30 jours
Indicateur 8.1	140 dossiers	130 dossiers	N/A

Indicateurs 1.1 à 3.1: Les données utilisées couvrent la période de janvier à octobre 2017. En effet, il faut compter en moyenne 2 mois pour que les valeurs soient stabilisées, un état à fin décembre est donc impossible à établir avant mars 2018.

Indicateur 4.1: Le taux de 18% correspond à 327 personnes réinsérées sur le marché du travail sur un total de 1'847 personnes placées en Emploi de Solidarité en 2017.

Indicateur 5.1: 1 personne réinscrite à l'Office Cantonal de l'Emploi trois mois après la fin d'une ARE (Allocation de Retour en Emploi) complétée, sur un total de 110 ARE complétées.

Indicateur 6.1: Le taux de 31.4% correspond à 593 personnes sorties en emploi sur 1'887 bénéficiaires d'une MMT (Mesure du Marché du Travail) inscrits au Service de Réinsertion Professionnelle.

Indicateur 8.1: Cet indicateur correspond à la moyenne des valeurs mensuelles. Sont pris en compte, le nombre de dossiers, le taux d'activité réel et les absences.

C Action sociale

Charges en millions de francs

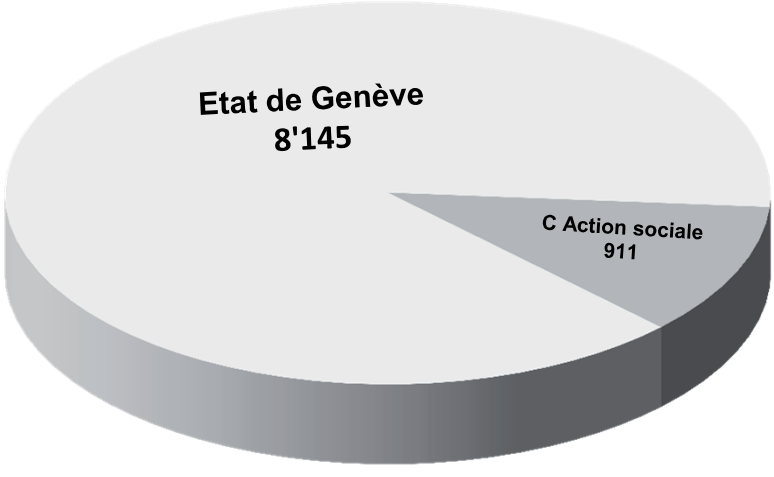

Charges et revenus en millions de francs par programme

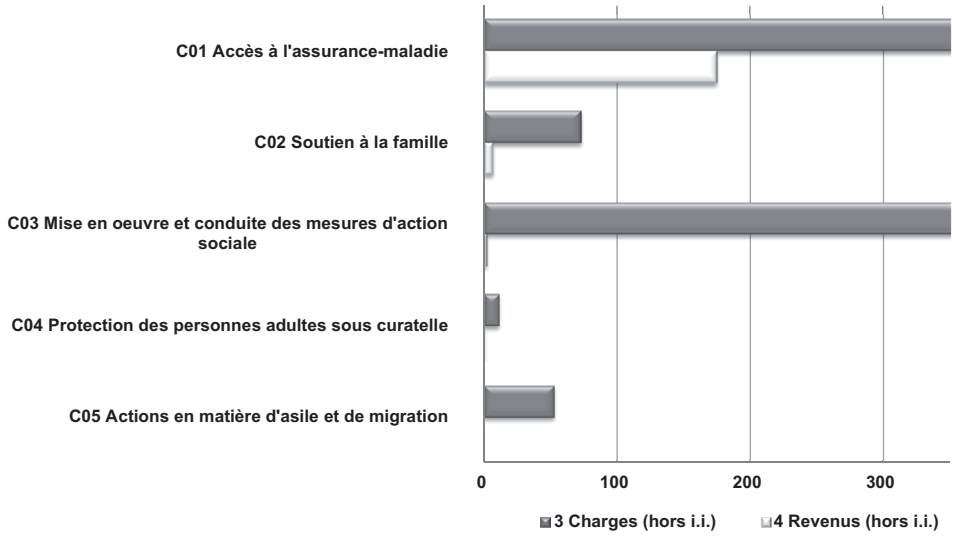

C Action sociale

Synthèse des priorités

Les contrats de prestations de 16 associations actives dans le domaine des politiques publiques C03 "mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" et C05 "actions en matière d'asile et de migration" et dont les activités délivrées viennent compléter le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés, ont été renouvelés en 2017 pour une durée de 4 ans. Le montant total de ces subventions s'élève à 7'281'542 F.

Suite à l'évaluation finale du dispositif de réinsertion professionnelle prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), la répartition des ressources financières y relatives entre le stage LIASI, les mesures de réinsertion professionnelle et les mesures d'accès au marché du travail ont été redéfinies. En particulier, l'introduction d'équivalences au stage d'évaluation a permis de diminuer les montants consacrés au financement du stage, au profit de mesures d'insertion professionnelle.

Le nombre de dossiers financiers suivis par l'Hospice général a augmenté de 4,1% en 2017, ce qui a nécessité le dépôt d'une demande de crédit complémentaire de 6'700'000 F, adoptée par la Commission des finances du Grand Conseil.

Le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a en revanche poursuivi sa décroissance (- 3%). Le nombre de personnes qui continuent d'être suivies dans le dispositif d'aide aux migrants de l'Hospice général reste élevé, mais la fermeture des abris de protection civile a permis de baisser les coûts de – 17%.

En ce qui concerne les prestations sociales en faveur des familles, les prestations complémentaires familiales, en vigueur depuis fin 2012, bénéficient à 1'507 familles précaires à fin 2017 (1'380 familles à fin 2016). Une partie de ces familles serait contrainte de recourir aux services de l'Hospice général en l'absence de ce dispositif. Pour 2017, les dépenses pour ces prestations se sont élevées à près de 21.8 millions de francs (16.8 pour les PCFam et 5 pour l'aide sociale PCFam).

Dans le domaine du soutien à la famille, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'est élevé à 42.1 millions de francs. Parallèlement à la péjoration de la situation économique, les coûts de la santé ont continué de progresser en 2016, année de référence pour les projections déterminantes de l'évolution des coûts en 2018. Ceci se traduit par une augmentation proportionnelle estimée des primes d'assurance-maladie de plus de 5% notamment pour les adultes en 2018. Dès lors, les budgets des subsides d'assurance-maladie versés aux personnes concernées sont adaptés en conséquence.

Le montant des avances versées par le service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a légèrement diminué en 2017 par rapport à 2016 (-1,95%) bien que le nombre de dossiers suivis avec avances soit resté stable (3'257 dossiers, dont 606 avec avances). Quant au taux de recouvrement des pensions alimentaires, il est passé de 60,98% à 61,09%.

Le service de protection de l'adulte (SPAd) a continué en 2017 d'observer une augmentation du nombre de nouveaux mandats (+ 11,6%) confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Le nombre d'opérations financières effectuées par le SPAd connaît, par voie de conséquence, une ascension similaire.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**388'780'590**	**2'147'964**	**0.6%**	**386'632'626**	**377'780'033**
30 Charges de personnel	3'691'854	-70'717	-1.9%	3'762'571	3'662'380
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'645'948	3'175'441	128.5%	2'470'507	1'352'943
33 Amortissements du patrimoine administratif	513	513	-	0	-
36 Charges de transfert	379'434'105	-965'443	-0.3%	380'399'548	372'762'377
39 Imputations internes	8'170	8'170	-	-	2'333
REVENUS	**174'450'837**	**11'419'765**	**7.0%**	**163'031'072**	**157'863'233**
42 Taxes	7'951	1'376	20.9%	6'575	24'876
43 Revenus divers	3'773'355	3'773'035	1'179'073.4%	320	7'979'722
46 Revenus de transferts	170'669'532	7'648'355	4.7%	163'021'177	149'858'635
49 Imputations internes	-	-3'000	-100.0%	3'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-214'329'753**	**9'271'801**	**-4.1%**	**-223'601'554**	**-219'916'800**
Coût d'état-major	*-105'981*	*-2'106*	*2.0%*	*-103'875*	*-137'075*
Coût des prestations de moyens	*-1'165'131*	*16'310*	*-1.4%*	*-1'181'441*	*-1'188'252*
COÛT COMPLET	***-215'600'865***	***9'286'005***	***-4.1%***	***-224'886'870***	***-221'242'128***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***29.95***	***-0.32***	***-1.06%***	***30.27***	***29.68***
ETP fixes	*27.54*	*0.68*	*2.53%*	*26.86*	*27.81*
ETP auxiliaires	*2.25*	*-0.05*	*-2.17%*	*2.30*	*0.90*
ETP agents spécialisés	*0.16*	*-0.94*	*-85.45%*	*1.10*	*0.97*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
C01.02 Subsides d'assurance-maladie
C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Pour mémoire, entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2013, les primes dans plusieurs cantons, dont celui de

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Genève, ont été trop élevées par rapport aux coûts de la santé intervenus. Dans d'autres cantons, elles ont été trop basses. Au niveau national, le montant total des primes versées en trop durant cette période s'est ainsi élevé à près de 1,6 milliard de francs au total. Ainsi, en vertu de l'ordonnance fédérale du 12 septembre 2014 sur la correction des primes et de son annexe, le montant à compenser pour le canton de Genève était de 222,033 millions de francs dont la moitié – selon la solution de compromis acceptée par la commission de la Securité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) et validée par le Parlement fédéral – devait être remboursée aux assurés genevois sur trois ans, soit de 2015 à 2017. Concrètement, les assurés genevois ont donc eu droit aux remboursements / aux diminutions de primes suivants durant les années de correction, soit de 2015 à 2017 : 79 F en 2015, 57.30 F en 2016 et 112.30 F en 2017. S'agissant des assurés dont les primes sont intégralement payées par l'Etat, à savoir les bénéficiaires de l'aide sociale et les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, le montant total des restitutions de primes payées en trop et ainsi récupérées par l'Etat se monte à près de 4.5 millions de F.

Par ailleurs, pour les bénéficiaires adultes et jeunes adultes à l'aide sociale (Hospice général), les dispositions inhérentes à la loi 11646 (introduction d'une prime cantonale de référence – PCR – inférieure à la prime moyenne cantonale) entrées en vigueur le 1er janvier 2017 ont produit les effets escomptés puisqu'il ressort que les subsides d'assurance-maladie versés en 2017 ont été moins élevés que prévus compte tenu notamment du fait que les bénéficiaires ont choisi une prime d'assurance inférieure ou égale à la PCR. Cette loi prévoyant une application progressive de la PCR jusqu'en 2018 aux personnes qui étaient bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 2016, il est attendu que les effets de cette dernière se prolongent sur 2018 également.

Enfin, dans le cadre de la démarche lancée en octobre 2016, visant à relayer auprès des 90'000 bénéficiaires de prestations sociales à Genève les nouvelles dispositions du code pénal en matière de fraude sociale, il ressort que 1'200 personnes environ bénéficiant de subsides ordinaires d'assurance-maladie ont souhaité clarifier leur situation, s'agissant d'éléments de revenus et de fortune qui n'avaient pas été déclarés lors de la demande initiale de prestation. En 2017, le montant inhérent aux demandes de restitution de subsides dans le cadre des dossiers traités par le service des prestations complémentaires pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVS/AI s'est élevé à 4.8 millions de F. En 2018, les opérations liées au traitement des dossiers se poursuivront.

Autres projets d'importance stratégique

Le SAM poursuit ses travaux en lien avec le développement des e-démarches notamment pour permettre aux usagers de procéder aux modifications des données liées à leur contrat d'assurance.

Justification des écarts

Le programme C01 présente un excédent de charges et de revenus par rapport au budget 2017 de respectivement +2'147'964 F et +11'419'765 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes :

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont supérieures au budget de +3'175'441 F. Cet écart concerne principalement la nature 318, réévaluations sur créances et découle des éléments suivants :

- +1'100'000 F en lien avec le traitement des créances résultant de l'amnistie pénale accordée aux bénéficiaires de prestations sociales annonçant, avant le 31 décembre 2016, des changements de situation financières non pris en compte dans la détermination des aides accordées jusqu'alors ;
- +2'075'441 F relatifs à l'activité ordinaire de contrôle des services des prestations complémentaires et de l'assurance-maladie.

Les effets des opérations relatives à l'amnistie n'avaient pas pu être intégrés dans le budget 2017.

Ces dépassements ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 4'500'000 F qui a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 24 janvier 2018.

Ce dépassement est également à mettre en parallèle avec la hausse de 7'638'270 F des demandes de restitutions enregistrées sous la nature 46 qui se réparti à hauteur de 4'800'000 F pour les opérations en lien avec l'amnistie et de 2'838'270 F avec l'activité courante de contrôle des services.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert accordées au titre de ce programme ont été inférieures au budget de -965'443 F. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

- Les montants versés aux assureurs en lien avec les actes de défaut de biens délivrés se sont avérés supérieurs au budget de +7'040'577 F. L'effet net des opérations de provisions en lien avec les assurés débiteurs est de -5'989'864 F. Au final, l'impact net des assurés débiteurs par rapport au budget 2017 de la nature 36 est de +1'050'713 F.
- Les subsides d'assurance-maladie versés en 2017 ont été moins élevés que prévu de - 5'289'778 F. Ce non-dépensé concerne toutes les catégories de bénéficiaires, (les subsides complets et subsides partiels) pour un montant total de -10'941'994 F. Il s'explique notamment, par un plus fort recours des bénéficiaires de l'Hospice général à des primes d'assurance inférieures à la prime cantonale de référence (PCR) et par les effets de la mesure visant à considérer les concubins comme des couples mariés.
- En revanche, une forte augmentation des montants payés au titre des subsides tardifs et rétroactifs est constatée (+5'652'216 F). Cette augmentation confirme les observations réalisées en 2016 concernant l'amélioration de la capacité des assureurs à demander le paiement des subsides tardifs et rétroactifs suite à l'introduction du nouveau système informatique d'échange de données.
- Enfin, l'effet net des opérations en lien avec la provision pour subsides tardifs et rétroactif impacte pour sa part les comptes pour +3'272'826 F. Au final, l'impact net des opérations en lien avec les subsides d'assurance-maladie est de -2'016'952 F.

Un premier dépassement de crédit de 6'800'000 F concernant les assurés débiteurs a été validé par la commission des finances, le 24 janvier 2018. Un second dépassement relatif à la provision pour subsides tardifs et rétroactifs a été voté par le Conseil d'Etat à la même date.

43 Revenus divers – Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +3'773'035 F. Cet écart s'explique principalement d'une part, par une reprise de provision en lien avec les assurés débiteurs +2'256'769 F et d'autre part, par une reprise de provision en lien avec les subsides tardifs et rétroactifs pour un montant de +1'516'552 F.

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

L'augmentation des revenus de transfert de +7'648'355 F constatée aux comptes s'explique principalement par les demandes de rétrocessions découlant des demandes de régularisation faites dans le cadre de la procédure d'amnistie pénale pour +4'800'000 F ainsi que d'une augmentation de l'activité normale de contrôle des services de l'assurance-maladie et des prestations complémentaires pour +4'153'784 F. Enfin, une baisse des restitutions par les assureurs des primes d'assurance payées en trop par les bénéficiaires de prestations sociales est constatée pour -1'305'429 F.

Il convient de relever que dans le cadre du processus de correction de primes, les montants de 112.30 F se rapportant aux bénéficiaires de l'Hospice général ont été considérés par ce dernier comme des revenus des bénéficiaires, ce qui a réduit les montants de prestations versées par cette institution. Cette façon de procéder, identique à celle suivie en 2015 et 2016, a permis de contenir les prestations d'aide sociale versées et ce malgré le dépassement de 8.2 millions constaté. Le montant total des restitutions de primes payées en trop par les résidents genevois au bénéfice de prestations sociales se monte à 4'536'882 F soit 3'036'882 F pour les bénéficiaires du SPC et 1'500'000 F pour ceux de l'Hospice général.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	60 jours	30 jours	20 jours	30 jours	2021
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	F 16	F 14	F 15.10	F 18	2021

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	15 jours	70 jours	15 jours	100 jours	2021
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	F 15.75	F 15	F 15.10	F 25	2021
3. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	F 7.86	F 7	F 6.90	F 7	2021
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	2.43%	2%	1.71%	4%	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	40 jours	60 jours	30 jours
Indicateur 1.2	F 18	F 18	F 18
Indicateur 2.1	75 jours	90 jours	60 jours
Indicateur 2.2	F 18	F 18	F 18
Indicateur 3.1	F 15	F 9	F 15
Indicateur 3.2	2.5%	0%	0.3%

Notes :

Indicateur 1.1 : La campagne d'information du mois de mai 2017 permettant aux travailleurs frontaliers de réexercer leur droit d'option en matière d'assurance-maladie a généré plus de 30'000 demandes. Suite à ces demandes, le retard de traitement des dossiers dans le domaine du contrôle des frontaliers s'est accru de manière exponentielle (60 jours). Le temps moyen de traitement des enregistrements des certificats d'assurance-maladie est quant à lui de 15 jours. La moyenne la plus élevée a été retenue.

Indicateur 1.2: La part de la prestation ''affiliation'' se monte à 40% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 ''Charges de personnel'' et 31 ''Charges de biens et services et autres charges d'exploitation'', soit 1'688'130 F. Le nombre de dossiers ''affiliation'' sous gestion est de 104'784 au 31 décembre 2017 contre 118'000 budgété.

Indicateur 2.1: Le temps moyen budgété a été surévalué.

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**72'721'337**	**-4'465'048**	**-5.8%**	**77'186'385**	**70'177'561**
30 Charges de personnel	4'335'118	-79'928	-1.8%	4'415'046	4'172'185
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'165'175	-944'012	-23.0%	4'109'187	3'699'164
33 Amortissements du patrimoine administratif	785	785	-	0	-
36 Charges de transfert	65'029'710	-3'431'367	-5.0%	68'461'077	62'150'389
39 Imputations internes	190'550	-10'525	-5.2%	201'075	155'824
REVENUS	**6'481'594**	**3'060'558**	**89.5%**	**3'421'036**	**3'039'089**
42 Taxes	1'191'956	-534'075	-30.9%	1'726'031	1'244'249
43 Revenus divers	107	-593	-84.7%	700	10
46 Revenus de transferts	5'289'532	3'595'227	212.2%	1'694'305	1'794'830
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-66'239'743**	**7'525'607**	**-10.2%**	**-73'765'350**	**-67'138'472**
Coût d'état-major	*-124'447*	*-2'558*	*2.1%*	*-121'889*	*-156'156*
Coût des prestations de moyens	*-1'173'654*	*-40'361*	*3.6%*	*-1'133'293*	*-1'131'121*
COÛT COMPLET	***-67'537'844***	***7'482'687***	***-10.0%***	***-75'020'531***	***-68'425'749***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***33.16***	***-3.09***	***-8.52%***	***36.25***	***32.61***
ETP fixes	*33.12*	*-1.43*	*-4.14%*	*34.55*	*31.51*
ETP auxiliaires	*-*	*-1.66*	*-100.00%*	*1.66*	*1.06*
ETP agents spécialisés	*0.03*	*-0.01*	*-25.00%*	*0.04*	*0.05*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille
C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Il permet également d'assurer le versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le montant des avances versées par le SCARPA a légèrement diminué en 2017 par rapport à 2016 (-1,95%) bien que le nombre de dossiers suivis avec avances soit resté stable (3'257 dossiers, dont 606 avec avances). Quant au taux de recouvrement des pensions alimentaires, il est passé de 60,98% à 61,09%.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires s'agissant des prestations complémentaires familiales.

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

Justification des écarts

Les charges du programme C02 sont inférieuresau budget de -4'465'048 F, alors que les revenus lui sont supérieurs de +3'060'558 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un montant non-dépensé de -944'012 F. Ce différentiel concerne principalement la nature 318 qui traite des réévaluations sur créances. Les mouvements relatifs à cette nature ont été inférieurs au budget au SCARPA pour -679'784 F alors que ceux relatifs au SPC (PC Fam) l'ont été également de -264'228 F. Au service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), cette situation s'explique par un besoin de provisionnement moindre en lien avec les risques des dossiers à recouvrer. Pour les prestations complémentaires familiales, le besoin de provisionnement s'est révélé plus important qu'escompté, mais ce dépassement a été plus que compensé par des pertes sur créances moins élevées.

A fin 2016, une amnistie pénale a été offerte aux bénéficiaires de prestations complémentaires n'ayant pas annoncé des éléments de fortune dans leurs demandes de prestations ou en temps voulu un changement de situation, pour autant qu'ils s'annoncent avant le 31 décembre 2016. L'impact de cette amnistie pénalesur les comptes 2017 est négligeable en ce qui concerne les prestations complémentaires familiales.

L'impact sur les comptes 2017 est négligeable en ce qui concerne les prestations complémentaires familiales.

C02 Soutien à la famille (suite)

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de -3'431'367 F, principalement en raison des allocations familiales pour personnes non actives gérées par la CAFNA (-1'949'664 F), ainsi que des prestations complémentaires familiales (PC Fam) versées par le SPC (-1'481'851 F). Ce dernier écart se réparti à hauteur de -822'348 F pour les prestations d'aide sociales, -301'756 F pour les prestations complémentaires en tant que telles et -357'747 F en lien avec les mouvements de provision.

L'impact de l'amnistie pénale mentionnée sous la rubrique 31 est également négligeable sur la rubrique 36.

42 Taxes – Ecart d'estimation

L'écart de -534'075 F constaté sur la rubrique des taxes s'explique principalement par des phénomènes divergents. En effet, si les remboursements des frais de poursuites ont été inférieurs au budget de -1'000'536 F, cette baisse est partiellement compensée par une augmentation imprévue des reprises de dossiers passés en irrécouvrables pour +499'920 F au service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +3'595'227 F en raison d'une part, des restitutions des prestations indues pour les PC Fam, relatives aux années antérieures qui sont plus importantes que celles prévues par le SPC pour +190'043 F et d'autre part, des remboursements relatifs aux années antérieures en lien avec les allocations familiales pour personnes non actives pour +3'405'184 F.

L'impact de l'amnistie pénale mentionnée sous les rubriques 31 et 36 est également négligeable sur la rubrique 46.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.1%	61.1%	60.98%	61.2%	2021
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	99.71%	99%	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'035	F 1'050	F 1'016	F 1'075	2021
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	90%	95%	93%	93%	2020
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	98%	99%	99%	2020
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'048	F 810	F 877	F 950	2020

C02 Soutien à la famille (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	59%	59%	59%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200
Indicateur 4.1	92%	92%	92%
Indicateur 5.1	92%	92%	98%
Indicateur 6.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200

Notes :

Indicateur 1.1: La hausse du taux de recouvrement est due au fait que le service a réussi à maintenir un bon niveau d'encaissement durant l'année et que les montants des pensions dues ont légèrement diminué.

Indicateur 2.1: Sur les 334 décisions rendues en 2017, il n'y a eu aucun recours.

Indicateur 3.1: Le nombre moyen de dossiers sous gestion est de 3'280 pour un total de coûts directs de 3'395'608 F.

Indicateur 4.1: 74 dossiers ont été traités à plus de 30 jours sur 647 dossiers traités dans les 30 jours.

Indicateur 5.1: Le taux de 99% correspond à 6'284 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux, pour un total de décisions émises par le service de 6'251. Le taux réel est en ligne avec le taux estimé au budget (98%).

Indicateur 6.1: L'écart entre le coût moyen réel par dossier (810 F) et le coût budgété pour 2017 (1'048 F) s'élève à 238 F. Cet écart s'explique par la modification respectivement du nombre de décisions de mutations traitées et du volume moyen de documents traités. Ces deux valeurs sont prises en compte dans le calcul de l'indicateur. Les chiffres ont été actualisés afin de mieux correspondre à la réalité du volume traité au sein du SPC . Cette modification a eu pour effet d'augmenter le nombre d'ETP attribués au secteur PCFam (+2.87 ETP) et par voie de conséquence le montant des dépenses allouées. Cet effet n'est que légèrement réduit par l'augmentation du nombre de dossiers actifs (1'450 au budget et 1'503 en réel) et la diminution effective des dépenses réparties entre les prestations AVS-AI et PCFam (14'816'000 F au budget contre 14'779'456 F dans les comptes 2017).

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**385'239'464**	**12'220'410**	**3.3%**	**373'019'054**	**357'864'798**
30 Charges de personnel	1'308'422	-128'285	-8.9%	1'436'707	1'020'688
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	99'371	-33'737	-25.3%	133'108	108'900
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'984	2'984	-	0	-
36 Charges de transfert	383'827'779	12'378'541	3.3%	371'449'238	356'734'857
39 Imputations internes	908	908	-	-	352
REVENUS	**2'101'703**	**215'696**	**11.4%**	**1'886'007**	**684'952**
42 Taxes	46'069	45'299	5'883.0%	770	28'199
43 Revenus divers	9	9	-	-	656'754
44 Revenus financiers	-	-16'838	-100.0%	16'838	-
46 Revenus de transferts	2'055'625	187'226	10.0%	1'868'399	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-383'137'761**	**-12'004'714**	**3.2%**	**-371'133'047**	**-357'179'846**
Coût d'état-major	*-37'561*	*2'103*	*-5.3%*	*-39'664*	*-38'202*
Coût des prestations de moyens	*-1'018'422*	*-256'887*	*33.7%*	*-761'535*	*-781'024*
COÛT COMPLET	***-384'193'744***	***-12'259'498***	***3.3%***	***-371'934'246***	***-357'999'072***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***8.46***	***-1.35***	***-13.76%***	***9.81***	***6.50***
ETP fixes	*8.13*	*-0.93*	*-10.26%*	*9.06*	*6.09*
ETP auxiliaires	*0.25*	*-0.30*	*-54.55%*	*0.55*	*0.10*
ETP agents spécialisés	*0.08*	*-0.12*	*-60.00%*	*0.20*	*0.31*

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C03.01 Aide sociale
C03.02 Insertion socioprofessionnelle
C03.03 Aide aux victimes
C03.04 Toxicodépendance
C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Les contrats de prestations de 16 associations actives dans le domaine des politiques publiques C03 "mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" et C05 "actions en matière d'asile et de migration" et dont les activités délivrées viennent compléter le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés, ont été renouvelés en 2017 pour une durée de 4 ans. Le montant total de ces subventions s'élève à 7'281'542 F.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'évaluation finale du dispositif de réinsertion professionnelle prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), la répartition des ressources financières y relatives entre le stage LIASI, les mesures de réinsertion professionnelle et les mesures d'accès au marché du travail ont été redéfinies. En particulier, l'introduction d'équivalences au stage d'évaluation a permis de diminuer les montants consacrés au financement du stage, au profit de mesures d'insertion professionnelle.

Justification des écarts

Les charges et les revenus relatifs du programme C03 présentent respectivement un dépassement de +12'220'410 F et de +215'696 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel – Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -128'285 F et découle principalement de jetons de présence moindres et de postes demeurés vacants notamment au sein de la direction générale de l'action sociale (DGAS).

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un excédent de +12'378'541 F par rapport au budget.

Cet écart se réparti de la manière suivante :

Prestations versées aux personnes physiques :

L'excédent de charges constaté au niveau des prestations versées aux personnes physiques +10'428'021 F s'explique de la manière suivante :

- Le montant des prestations aux personnes physiques versées par l'Hospice général au titre de ce programme s'est avéré supérieur de +8'254'653 F au montant prévu. Cet écart se justifie par une hausse du nombre de bénéficiaires par rapport aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget 2017. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 6'700'000 F validée par la commission des finances en date du 13 décembre 2017.
- Les montants de prestations versées au titre de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) ont été supérieurs au budget de +696'754 F. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 696'754 F validée par la commission des finances en date du 13 septembre 2017.
- En revanche, les indemnités versées aux victimes sont inférieures au budget de -239'419 F.
- Les remises de cotisations AVS AI et APG facturées par l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) ont été supérieures au budget 2017 de +451'033 F. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 650'000 F validée par la commission des finances en date du 13 décembre 2017.
- L'effet net des mouvements sur la provision en lien avec les remises de cotisation AVS a un impact sur le compte de résultat de l'Etat à hauteur de +1'265'000 F.

Subventions versées aux entités :

Les montants versés aux entités sont supérieurs au budget de +479'157 F à ce qui était prévu. Cet écart s'explique principalement par les effets de laloi 11916, votée le 13 octobre 2017, laquelle prévoyait le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires. Ce dépassement de +513'218 F pour le programme C03 a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

la commission des finances en date du 24 janvier 2018.

Amortissements des subventions d'investissement :

Ces charges dépassent le budget de ce programme de +1'471'364 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

Cette nature présente un écart de +187'226 F. Il s'explique principalement par des restitutions non prévues au budget découlant de contrats LIAF.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	30 mois	26 mois	30 mois	28 mois	2021
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	15%	16%	14.9 %		
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	321 dossiers	330 dossiers	293	350 dossiers	2021
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	39%	40%	39 %	41%	2021
1.5 Proportion des dossiers rouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	30%	28%	29 %	25%	2021
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	10%	11%	11%	10%	2021
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	72	100	81	100	2020
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	68	50	51	50	2020
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'968	F 3'900	F 3'929	F 3'800	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	28 mois	24 mois	24 mois
Indicateur 1.2	13%	13%	13%
Indicateur 1.3	280 dossiers	250 dossiers	250 dossiers
Indicateur 1.4	25%	25%	25%

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Indicateur 1.5	38%	40%	40%
Indicateur 1.6	15%	15%	15%
Indicateur 1.7	50	30	150
Indicateur 1.8	25	100	60
Indicateur 2.1	F 4'200	F 4'500	F 4'700

Notes :

Indicateur 1.1: A fin décembre, 114'884 mois de prestations pour un total de 3'847 dossiers clos, soit une durée moyenne de prise en charge de 30 mois par dossier. L'année 2017 correspond à une stabilisation de la durée d'aide, après plusieurs années en hausse (en lien avec les difficultés d'insertion sur le marché du travail, notamment pour les personnes de plus de 50 ans, mais aussi les mises en oeuvre des lois PC Familles et LIASI, fin du RMCAS, qui ont eu pour effet de clôturer des dossiers de longue durée).

Indicateur 1.2: Le taux de 15% correspond à 2'016 dossiers actifs avec revenu du travail pour un total de 13'035 dossiers actifs au 31.12.2017.

Indicateur 1.3: Alors que les entrées ne progressent que de 4%, nette progression des sorties (+9% avec 3'847 dossiers sortis sur 12 mois) contre +3% sur les 4 dernières années.

Indicateur 1.4: En 2017, 1'457 dossiers sortis avec pour motif l'acquisition d'un revenu du travail.

Indicateur 1.5: Sur 4'060 dossiers concernés en 2017, 1'231 dossiers ont été réouverts.

Indicateur 1.6: Légère diminution de la proportion des jeunes adultes titulaires de dossiers. Sur un total de 14'674 dossiers, 1'518 concernent des jeunes adultes (18-25 ans selon la LIASI, soit juste révolu = 18-24 ans + 1 jour).

Indicateur 2.1: En moyenne, 14'643 dossiers traités en 2017 (financiers et non-financiers) pour des charges de personnel de 58.1 mios F, soit 3'968 F par dossier.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**11'427'015**	**-63'182**	**-0.5%**	**11'490'197**	**11'094'325**
30 Charges de personnel	11'179'521	-80'317	-0.7%	11'259'838	10'782'736
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	204'313	49'953	32.4%	154'360	281'659
33 Amortissements du patrimoine administratif	377	377	-	0	-
36 Charges de transfert	37'700	-2'300	-5.8%	40'000	18'887
39 Imputations internes	5'103	-30'897	-85.8%	36'000	11'042
REVENUS	**360'827**	**-311'618**	**-46.3%**	**672'445**	**399'196**
42 Taxes	141'737	17'913	14.5%	123'824	124'349
43 Revenus divers	219'090	-329'531	-60.1%	548'621	274'847
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-11'066'188**	**-248'436**	**2.3%**	**-10'817'752**	**-10'695'129**
Coût d'état-major	*-320'927*	*-10'071*	*3.2%*	*-310'856*	*-403'575*
Coût des prestations de moyens	*-4'775'454*	*-198'067*	*4.3%*	*-4'577'387*	*-4'590'226*
COÛT COMPLET	***-16'162'570***	***-456'575***	***2.9%***	***-15'705'995***	***-15'688'930***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***95.17***	***0.99***	***1.05%***	***94.18***	***90.10***
ETP fixes	*86.20*	*-4.23*	*-4.68%*	*90.43*	*77.60*
ETP auxiliaires	*8.80*	*6.26*	*246.46%*	*2.54*	*12.50*
ETP agents spécialisés	*0.17*	*-1.04*	*-85.95%*	*1.21*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

La modification du règlement sur la rémunération des curateurs (RRC) du 27 février 2013 n'a pas abouti en 2017, ce qui retarde la mise en place du système de facturation des prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Le 4ème train de loi relatif à l'aide sociale fait l'objet de négociations entre l'Association des communes genevoises (ACG) et l'Etat de Genève, qui n'ont pas abouti en 2017.

Justification des écarts

Le programme C04 connait une baisse des charges de -63'182 F et des revenus de -311'618 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'écart de -329'531 F s'explique d'une part, par le report du projet visant à facturer des frais de gestion de dossier aux personnes adultes sous curatelle ce qui engendre un écart de -548'528 F et d'autres part, par des reprises de provisions pour risques et charges non prévues au budget pour +218'997 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	25 jours	10 jours	9 jours	20 jours	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'556	F 3'400	F 3'536	F 4'200	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	99%	99%	99%
Indicateur 2.1	10 jours	16 jours	10 jours
Indicateur 3.1	F 4'200	F 4'200	F 4'200

Notes :

Indicateur 1.1: 1'142 rapports ont été envoyés au TPAE au 31.12.2017. Tous les rapports ont été acceptés.

Indicateur 2.1: 475 nouveaux mandats reçus en 2017 soit une augmentation de 10% par rapport à 2016. Même si les délais ont augmenté avec la hausse du nombre de mandats, ils ont pu être maîtrisés grâce à l'embauche d'intervenants en protection de l'adulte en 2017 (conformément au budget voté). Cette valeur devrait évoluer positivement en 2018.

Indicateur 3.1: 3'167 dossiers sous gestion pour un coût direct total de 11'260'678 F, soit 3'556 F par dossier.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**53'706'121**	**-1'803'317**	**-3.2%**	**55'509'438**	**60'480'793**
30 Charges de personnel	189'158	-29'158	-13.4%	218'316	112'121
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	18'980	-9'282	-32.8%	28'262	14'423
33 Amortissements du patrimoine administratif	803	803	-	0	-
36 Charges de transfert	52'385'998	-1'676'862	-3.1%	54'062'860	58'679'804
37 Subventions à redistribuer	1'111'182	-88'818	-7.4%	1'200'000	1'674'428
39 Imputations internes	-	-	-	-	17
REVENUS	**1'139'586**	**-60'621**	**-5.1%**	**1'200'207**	**1'674'428**
42 Taxes	158	-49	-23.7%	207	-
46 Revenus de transferts	28'246	28'246	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	1'111'182	-88'818	-7.4%	1'200'000	1'674'428
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-52'566'535**	**1'742'696**	**-3.2%**	**-54'309'231**	**-58'806'365**
Coût d'état-major	*-5'430*	*597*	*-9.9%*	*-6'027*	*-4'196*
Coût des prestations de moyens	*-71'134*	*-29'685*	*71.6%*	*-41'449*	*-37'441*
COÛT COMPLET	***-52'643'099***	***1'713'608***	***-3.2%***	***-54'356'707***	***-58'848'003***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***1.08***	***-0.36***	***-25.00%***	***1.44***	***0.59***
ETP fixes	*1.06*	*-0.28*	*-20.90%*	*1.34*	*0.55*
ETP auxiliaires	*-*	*-0.08*	*-100.00%*	*0.08*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.02*	*0.00*	*0.00%*	*0.02*	*0.04*

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Pour permettre à l'Hospice général d'augmenter sa capacité en hébergement, le DEAS a coordonné les travaux d'une task force interdépartementale chargée de réaliser des foyers d'hébergement d'une capacité totale d'au moins 1'000 places. A ce jour, cinq autorisations de construire ont été délivrées pour un total de 1'110 lits et deux autres dossiers

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

sont en cours de finalisation. . Depuis le mois de mai 2017, 120 requérants d'asile sont logés dans des mobilhomes au camping du Bois-de-Bay sur la commune de Satigny. La fin des travaux d'un bâtiment d'une capacité de 90 places à Lancy est prévue pour le mois de juin 2018; les travaux de construction d'un foyer au parc Rigot d'une capacité de 370 places viennent de débuter et ceux concernant la construction d'un foyer à Belle-Idée démarreront au printemps 2018.

Dans l'intervalle, tous les abris de protection civile ont été fermés par l'Hospice général.

Autres projets d'importance stratégique :

N.A.

Justification des écarts

Le programme C05 connait une baisse des charges de -1'803'317 F et des revenus de -60'621 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de -1'676'862 F par rapport au budget.

Cet écart se réparti principalement de la manière suivante :

Prestations versées aux personnes physiques :

Le non-dépensé constaté au niveau des prestations versées aux personnes physiques s'explique de la manière suivante :

- Le montant des prestations aux personnes physiques versées par l'Hospice général au titre de ce programme s'est avéré inférieur de -1'569'911 F au montant prévu. Cet écart se justifie par une baisse du nombre de nouvelles personnes accueillies dans le dispositif d'asile.

Subventions versées aux entités :

Le dépassement constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

- Des montants versés aux entités qui sont supérieurs au budget de +12'861 F. Cet écart s'explique par les effets de la loi 11916, votée le 13 octobre 2017, laquelle prévoyait le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires. Ce dépassement de 12'861 F pour le programme C05 a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances en date du 24 janvier 2018au budget.
- Un montant non-dépensé de -119'812 F en lien avec l'aide au retour.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail indépendant ou partiellement assistés	Efficacité	17%	18%	14%	n/a	
1.2 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	116 personne s	115 personne s	134 personne s	110 personne s	2021
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	80%	95%	85%	90%	2021
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	82%	99%	98%	85%	2021
2.3 Durées moyennes d'hébergement des ayants droits	Efficacité	3 ans, 11 mois	4 ans et 2 mois	3 ans et 7 mois	n/a	
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 7'747	F 6'900	F 6'850	F 7'500	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	15%	15%	15%
Indicateur 1.2	80 personnes	80 personnes	80 personnes
Indicateur 2.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.3	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois
Indicateur 3.1	F 8'200	F 8'200	F 8'200

Notes :

Indicateur 1.1: A fin décembre, 834 personnes indépendantes ou avec revenu partiel sur un total de 4'820 personnes (permis N, F et réfugiés statutaires). Ce taux est en augmentation par rapport à 2016, la proportion des personnes avec un statut permettant une activité (réfugiés et admis provisoires) est également en augmentation.

Indicateur 1.2: 1'387 personnes sont sorties du dispositif AMIG en 2017. A noter que les sorties de permis B, C et suisses sont en nette augmentation (546 sorties en 2017, soit + 18% par rapport à 2016), en lien avec les efforts de l'institution pour libérer les appartements individuels et inciter les personnes régularisées à l'autonomie.

Indicateur 2.1: A fin décembre, 2'208 personnes sont logées en hébergements collectifs et abris PCI pour une capacité d'hébergement de 2'763 places. A noter la fermerture des abris PCI tout au long de l'année 2017 (le dernier abri a fermé en janvier 2018). En 2017, ouverture du centre collectif du Bois de Bay (+126 places) et réouverture après travaux du centre collectif des Eaux-Vives (+131 places).

Indicateur 2.2: A fin décembre, 2'660 personnes sont logées en hébergements individuels pour une capacité de 3'233 places (en 2016, la capacité s'élevait à 2'566 places). Au 31.12.2017, 894 appartements sont loués par l'Hospice général pour ses bénéficiaires, avec une hausse nette de 24 appartements (65 nouvelles locations contre 41 restitutions).

Indicateur 2.3: 194'890 mois d'hébergement pour 4'126 ayants droit, soit une durée moyenne de 47.2 mois/personne, équivalent à 3 ans et 11 mois. La durée d'aide au sein du dispositif AMIG est en légère augmentation (+4 mois par rapport à 2016), ce qui s'explique notamment par la baisse des arrivées.

Indicateur 3.1: 30.17 mios F de coûts directs pour un total de 3'895 dossiers suivis (en moyenne). La hausse du coût moyen par dossier par rapport au budget s'explique principalement par une diiminution du nombre de dossiers suivis (4'500 budgétés).

D Personnes âgées

Charges en millions de francs

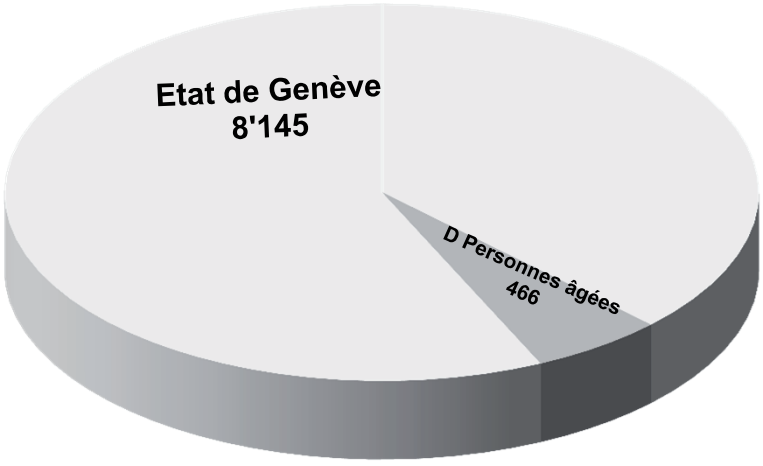

Charges et revenus en millions de francs par programme

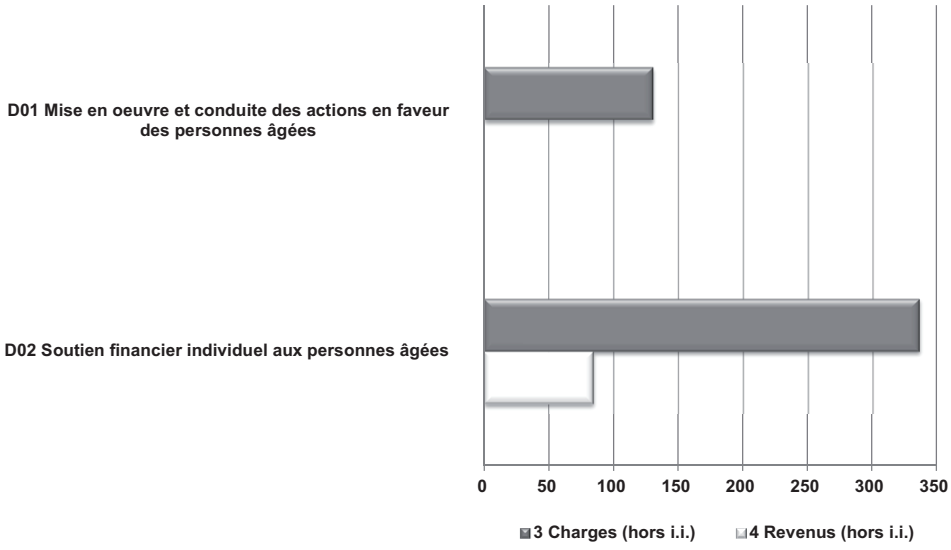

D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Conformément à la planification sanitaire et médico-sociale établie par le canton, eu égard à l'évolution démographique et des besoins inhérents aux personnes âgées dépendantes de notre canton, l'année 2017 a été marquée par une augmentation de la capacité d'accueil en établissements médico-sociaux (EMS) de 120 lits nets (EMS Stella +60 lits, EMS Coccinelle +60 lits).

Bien que l'évolution démographique laisse entrevoir une augmentation importante du nombre de personnes âgées dépendantes, il sied de rappeler qu'à l'horizon 2022 le nombre de lits d'EMS devrait se stabiliser au profit de structures d'accueil intermédiaires pour personnes âgées de type Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées à domicile ou en EMS, 13'842 personnes ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC), représentant une dépense de 312.7 millions en 2017. Concernant les personnes en EMS, elles ont été au nombre de 2'744 sur le canton de Genève à percevoir des PC (soit 68% des résidents en EMS).

A noter que courant 2017, la DGAS d'entente avec le SPC a revu le mode de recensement des dossiers. La précédente méthode impliquait de dénombrer les dossiers touchant des prestations et/ou des remboursements de frais médicaux (ci-après FM). Un dossier comptait une seule fois s'il touchait des prestations et des remboursements FM. Cette méthode présentait l'inconvénient de recenser des dossiers ne touchant plus de prestations du SPC mais ayant le droit à des remboursements FM. En effet, un bénéficiaire du SPC peut présenter des demandes de remboursement FM jusqu'à 15 mois après la fin de son droit aux prestations uniquement si ces frais sont relatifs à une période à laquelle son droit était encore ouvert au SPC.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**130'353'442**	**-3'086'146**	**-2.3%**	**133'439'588**	**126'897'933**
30 Charges de personnel	283'596	-91'188	-24.3%	374'784	911'916
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	114	-5'723	-98.0%	5'837	117'305
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-36'036	-100.0%	36'036	6'535
36 Charges de transfert	130'069'732	-2'953'199	-2.2%	133'022'931	125'862'040
39 Imputations internes	-	-	-	-	138
REVENUS	**3'529**	**3'529**	**-**	**0**	**53'777**
42 Taxes	3'527	3'527	-	0	53'777
43 Revenus divers	2	2	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-130'349'913**	**3'089'675**	**-2.3%**	**-133'439'588**	**-126'844'156**
Coût d'état-major	*-8'141*	*2'206*	*-21.3%*	*-10'347*	*-34'131*
Coût des prestations de moyens	*-50'987*	*246'041*	*-82.8%*	*-297'028*	*-304'522*
COÛT COMPLET	***-130'409'041***	***3'337'922***	***-2.5%***	***-133'746'963***	***-127'182'809***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***1.80***	***-0.70***	***-28.00%***	***2.50***	***4.76***
ETP fixes	*1.80*	*-0.70*	*-28.00%*	*2.50*	*4.45*
ETP agents spécialisés	*-*	*-*	*-*	*-*	*0.31*

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par le service du réseau de soins et de la planification sanitaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
D01.02 Personnes âgées.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en établissements médico-sociaux.

L'année 2017 a été notamment marquée par l'ouverture de deux nouveaux établissements, l'EMS Stella et l'EMS Coccinelle.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Justification des écarts

Le programme D01 connait une baisse des charges de -3'086'146 F et une hausse des revenus de +3'529 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de -2'953'199 F par rapport au budget.

Cet écart se réparti de la manière suivante :

Prestations versées aux personnes physiques :

Le non dépensé de -126'541 F constaté au niveau des prestations versées aux personnes physiques s'explique par le fait qu'aucune demande n'a été formulée au titre desmesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS).

Subventions versées aux entités :

Le non dépensé de -109'963 F constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

- Des montants versés aux entités sont supérieurs au budget de +1'482'009 F à ce qui était prévu. Cet écart s'explique principalement par les effets de la loi 11916, votée le 13 octobre 2017, laquelle prévoyait le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires. Ce dépassement de 1'482'009 F pour le programme D01 a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances en date du 24 janvier 2018 au budget.
- Des reports de charges en lien avec des retards concernant la planification des ouvertures de places en EMS pour -1'591'972 F.

Amortissements des subventions d'investissement :

Les amortissements en lien avec les subventions d'investissement accordées se sont révélés inférieurs à ceux attendus pour -2'716'695 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	98%	98.5%	98%	2019
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 402.30	F 390	F 401	F 390	2019
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	14.7%	14%	13%	14%	2019
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98.3%	98%	99%	98%	2019
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	12	0	0	0	2019
3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	85.9 ans	83.3 ans	85 ans	83.3 ans	2022
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficacité	3.1 ans	3.15 ans	3.1 ans	3.15 ans	2020

Commentaires

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	95%	95%	95%
Indicateur 2.1	F 420	F 420	F 420
Indicateur 2.2	18%	18%	18%
Indicateur 2.3	95%	95%	95%
Indicateur 2.4	10	10	10
Indicateur 3.1	82 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 3.2	3.25 ans	3.6 ans	3.6 ans

Notes :

Indicateur 1.1 : 4'046 lits disponibles en EMS sur 4'100 lits planifiés.

Indicateur 2.1: Coût calculé sur la base des comptes 2016. Les charges d'exploitation des EMS en 2016 sont de F 563.79 Mios pour un nombre de journées réalisées de 1'401'390.

Indicateur 2.2: Le taux augmente depuis 2015, tout comme le nombre de lits en EMS.

Indicateur 2.4: 12 plaintes recencées en 2017 (à noter que 10 plaintes avaient été recensées en 2016).

Indicateur 3.1: L'âge moyen d'entrée en EMS est en augmentation soit 85.9 ans pour l'année 2017 (calcul basé sur les dernières valeurs connues, soit celles au 31.10.2017) contre 85 ans pour l'année 2016.

Indicateur 3.2: La durée moyenne de séjour en EMS des résidents décédés entre le 31 octobre 2016 et le 31 mai 2017 était de 3.1 ans. Cette durée est stable.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**335'643'167**	**-10'985'621**	**-3.2%**	**346'628'788**	**327'140'104**
30 Charges de personnel	8'392'405	-45'984	-0.5%	8'438'389	7'997'059
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	13'503'447	8'542'738	172.2%	4'960'709	6'279'651
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'246	1'246	-	0	-
36 Charges de transfert	313'732'882	-19'482'453	-5.8%	333'215'335	312'855'954
39 Imputations internes	13'187	-1'168	-8.1%	14'355	7'441
REVENUS	**84'165'897**	**11'963'206**	**16.6%**	**72'202'691**	**71'788'444**
42 Taxes	91'870	63'296	221.5%	28'574	81'112
43 Revenus divers	116'357	40'075	52.5%	76'282	-
44 Revenus financiers	1'691	-6'285	-78.8%	7'976	199
46 Revenus de transferts	83'955'978	11'866'119	16.5%	72'089'859	71'707'134
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-251'477'270**	**22'948'828**	**-8.4%**	**-274'426'098**	**-255'351'660**
Coût d'état-major	*-240'919*	*-7'956*	*3.4%*	*-232'963*	*-299'313*
Coût des prestations de moyens	*-1'811'552*	*-245'840*	*15.7%*	*-1'565'712*	*-1'650'216*
COÛT COMPLET	***-253'529'741***	***22'695'032***	***-8.2%***	***-276'224'773***	***-257'301'190***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***69.00***	***-1.88***	***-2.65%***	***70.88***	***66.44***
ETP fixes	*68.92*	*-0.87*	*-1.25%*	*69.79*	*65.87*
ETP auxiliaires	*-*	*-0.99*	*-100.00%*	*0.99*	*0.58*
ETP agents spécialisés	*0.08*	*-0.02*	*-20.00%*	*0.10*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

D02.01 Prestations complémentaires AVS
D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AVS de 13'842 bénéficiaires représentant 11'966 dossiers (état au 31

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

décembre 2017)*. La dépense s'est montée à 312.7 millions.

**A noter que courant 2017, le mode de recensement des dossiers a été revu. La précédente méthode impliquait de dénombrer les dossiers touchant des prestations et/ou des remboursements de frais médicaux (ci-après FM). Un dossier été compté une seule fois s'il touchait des prestations et des remboursements FM. Cette méthode présentait l'inconvénient de recenser des dossiers ne touchant plus de prestations du SPC mais ayant le droit à des remboursements FM. En effet, un bénéficiaire du SPC peut présenter des demandes de remboursement FM jusqu'à 15 mois après la fin de son droit aux prestations uniquement si ces frais sont relatifs à une période à laquelle son droit était encore ouvert au SPC.*

Autres projets d'importance stratégique

Sur l'ensemble des politiques D02 et E02, les auto-dénonciations liées à l'opération Atlantide, soit la possibilité offertes aux assurés sociaux de déclarés des éléments de revenus et ou de fortune précédemment omis, ont permis de produire des demandes de restitution de prestations indûment perçues à hauteur de 24 millions de francs, dont plus de 7 millions ont déjà été versés par les bénéficiaires de prestations complémentaires concernés.

Justification des écarts

Le programme D02 présente un non-dépensé au niveau des charges de -10'985'621 F et des revenus supplémentaires de +11'963'206 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Le dépassement de +8'542'738 F constaté sur cette rubrique découle principalement des écritures relatives aux réévaluations des créances du service des prestations complémentaires (SPC) (+8'621'836 F).

Cette augmentation du besoin de provisionnement s'explique à hauteur de 3'720'431 F, par le fait qu'à fin 2016, une amnistie pénale a été offerte aux bénéficiaires de prestations complémentaires n'ayant pas annoncé des éléments de fortune dans leurs demandes de prestations ou en temps voulu un changement de situation, pour autant qu'ils s'annoncent avant le 31 décembre 2016. Cette amnistie a conduit le SPC à émettre des demandes de restitution de prestations indues. Une partie des débiteurs de ces factures seront probablement dans l'incapacité de rembourser les montants demandés.

Le solde, soit 4'901'405 F découle de l'augmentation du volume d'activité ordinaire de contrôle du service des prestations complémentaires.

Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat du 24 janvier 2018 pour les provisions pour créances douteuses en lien avec les prestations complémentaires AVS pour un montant de 11'300'000 F.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -19'482'453 F. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- la dotation à la provision en lien avec les prestations complémentaires fédérales 2017 à traiter lors des exercices suivants a été plus importante (+1'311'022 F), alors que les utilisations de celle-ci se sont avérées supérieures au budget (+137'278 F). L'effet net de ces mouvements impacte le résultat des comptes à hauteur de +1'173'744 F ;
- des besoins supplémentaires pour faire face à l'augmentation des prestations d'aides sociales (+139'245 F) découlant d'une mauvaise estimation lors de la planification.

Ces dépassements sont compensés par des non dépenses dans les prestations suivantes :

- pour les abonnements TPG AVS (-805'246 F) ;
- pour les prestations complémentaires cantonales (-2'452'467 F) ;
- pour les prestations complémentaires fédérales (-16'435'633 F) ;
- pour les dépenses du service social AVS (-6'080 F) ;
- la dotation à la provision en lien avec les prestations complémentaires cantonales 2017 à traiter lors des exercices suivants a été moins importante (-3'507'826 F), alors que les utilisations de celle-ci se sont avérées inférieures au budget (-2'411'809 F). L'effet net de ces mouvements impacte le résultat des comptes à hauteur de +1'096'017 F.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Le non dépensé constaté sur les prestations complémentaires AVS s'explique par les effets conjugués :

- du prolongement du rabais grand compte alloué par les TPG au SPC (-800'000 F) ;
- d'une modification de la planification des ouvertures de places en EMS, le budget 2017 a été réalisé avec une estimation d'augmentation du nombre de places :
    - pour un montant 2016 de 2'379'811 F alors que les dépenses ont été stables ;
    - pour un montant de 8'994'136 F contre 1'153'595 F réalisé en 2017.

  L'impact total étant d'environ - 10'220'000 F.
- des demandes de restitutions des versements indus pour l'année en cours plus importantes que prévues. Ce qui impacte à la baisse le niveau global des prestations de 3'031'038 F ;
- d'une diminution de la hausse des PCF à domicile qui génère une surestimation du budget pour environ 4'000'000 F. En 2015, cette rubrique avait progressé de 2.46% et un crédit supplémentaire a été voté. Pour le budget 2017, il a été retenu une hausse moyenne de 3% pour 2016 et 2017 (la confédération prévoyant une hausse au niveau suisse de 3.4%), l'augmentation réelle a été de 1.7% en 2016 et 0.54% en 2017.

L'impact de l'amnistie pénale mentionnée sous la rubrique 31 est de 2'929'081 F sur la rubrique 36

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +11'866'119 F en raison d'une part, des restitutions des prestations indues pour les PC AVS, relatives aux années antérieures qui sont plus importantes que celles prévues par le SPC pour +17'283'561F. Cet écart concerne les demandes de restitutions découlant des demandes de régularisation faites dans le cadre de la procédure d'amnistie pénale pour 9'137'000 F ainsi que d'une augmentation de l'activité normale de contrôle du service pour 8'095'000 F.

D'autre part, les contributions de la part de la Confédération sont plus faibles de -5'417'442 F en raison d'une part et pour 3'000'000 F, d'une dépenses en prestation fédérale inférieure à nos prévisions (modification des ouvertures de place en EMS et surestimation de la progression des dépenses en PCF domicile) et d'autre part, pour 2'170'000 F de l'impact de l'amnistie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	56%	70%	62%	85%	2020
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	100%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 559	F 560	F 564	F 540	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes

Indicateur 1.1: 800 dossiers traités dans les 30 jours sur un total de 1'418 dossiers. Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève à 27 jours. Le secteur des "Cas nouveaux", qui traite les nouvelles demandes de prestations, a du faire face à une augmentation significative du nombre de demandes déposées (+6%).

Indicateur 2.1: 121 oppositions admises sur un total de 29'201 décisions émises.

Indicateur 3.1: Le coût total attribué à la prestation AVS est de 6'909'226 F pour un total de 12'368 dossiers AVS sous gestion.

E Handicap

Charges en millions de francs

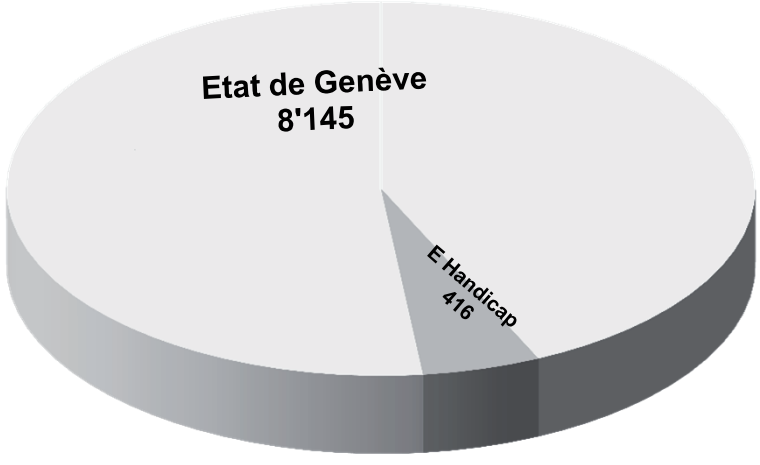

Charges et revenus en millions de francs par programme

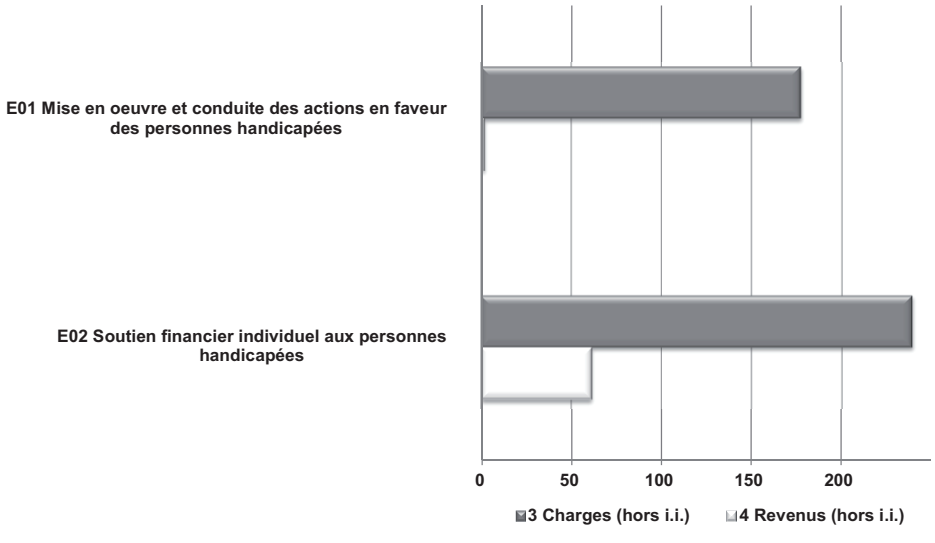

E Handicap

Synthèse des priorités

L'évolution des besoins dans la politique publique du handicap doit intégrer de nouveaux paramètres tels que le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation du nombre de personnes avec handicap psychique, l'augmentation de la lourdeur des cas pris en charge et l'exclusion sociale des personnes handicapées. Ainsi, en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées, le développement de projets à la fois socio-éducatifs et médico-thérapeutiques permettant de soutenir l'autonomie des personnes s'est poursuivi durant l'année 2017. Par ailleurs, les différents partenaires du réseau ont également valorisé le potentiel des personnes en situation de handicap autant que possible et développé des modes de prise en charge qui répondent à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées. Ils ont également développé des synergies et coordonné leurs activités au sein du réseau.

Les actions prioritaires ont concerné l'accueil au sein des établissements spécialisés (EPH) et le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Les efforts fournis par le canton afin d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap se sont traduits par l'ouverture de 56 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2017. Le financement de l'annualisation des places ouvertes durant l'année 2016 et les coûts liés aux nouvelles places 2017 au sein des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) représentent une augmentation totale d'environ 4.5 millions de francs.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires AI a été de 10'327 en 2017, représentant une dépense totale de 222.7 millions de francs.

A noter que courant 2017, la DGAS d'entente avec le SPC a revu le mode de recensement des dossiers. La précédente méthode impliquait de dénombrer les dossiers touchant des prestations et/ou des remboursements de frais médicaux (ci-après FM). Un dossier comptait une seule fois s'il touchait des prestations et des remboursements FM. Cette méthode présentait l'inconvénient de recenser des dossiers ne touchant plus de prestations du SPC mais ayant le droit à des remboursements FM. En effet, un bénéficiaire du SPC peut présenter des demandes de remboursement FM jusqu'à 15 mois après la fin de son droit aux prestations uniquement si ces frais sont relatifs à une période à laquelle son droit était encore ouvert au SPC.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**177'210'950**	**1'642'160**	**0.9%**	**175'568'790**	**170'405'209**
30 Charges de personnel	616'672	-104'578	-14.5%	721'250	1'001'612
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	78'593	-40'046	-33.8%	118'639	128'843
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'482	2'482	-	0	-
36 Charges de transfert	176'513'202	1'784'301	1.0%	174'728'901	169'274'603
39 Imputations internes	-	-	-	-	151
REVENUS	**1'839'436**	**30'725**	**1.7%**	**1'808'711**	**1'732'842**
42 Taxes	44'385	20'932	89.3%	23'453	-
43 Revenus divers	125'440	125'440	-	-	-
44 Revenus financiers	-	-25'258	-100.0%	25'258	-
46 Revenus de transferts	1'669'612	-90'388	-5.1%	1'760'000	1'732'842
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-175'371'513**	**-1'611'434**	**0.9%**	**-173'760'079**	**-168'672'367**
Coût d'état-major	*-17'703*	*2'209*	*-11.1%*	*-19'912*	*-37'488*
Coût des prestations de moyens	*-650'658*	*4'006'327*	*-86.0%*	*-4'656'985*	*-1'311'164*
COÛT COMPLET	***-176'039'874***	***2'397'102***	***-1.3%***	***-178'436'976***	***-170'021'019***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***3.46***	***-1.14***	***-24.78%***	***4.60***	***5.23***
ETP fixes	*3.28*	*-0.85*	*-20.58%*	*4.13*	*4.89*
ETP auxiliaires	*-*	*-0.25*	*-100.00%*	*0.25*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.18*	*-0.04*	*-18.18%*	*0.22*	*0.34*

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
E01.02 Prestations aux personnes handicapées

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Durant l'année 2017, 56 nouvelles places ont été créés dans le cadre notamment du projet n°3 de la collaboration EPI/HUG visant la création d'une seconde structure intermédiaire appelée INTERA, du projet du Nouveau Prieuré avec la création de la nouvelle résidence Clair Bois-Gradelle ainsi que la création par la fondation Ensemble d'appartements au sein du quartier des Vergers à Meyrin.

Par ailleurs, une attention particulière a été donnée au projet pilote d'accompagnement à domicilie (développé conjointement par la CAVI, la DGAS et INSOS-Genève) permettant à 10 personnes en situation de handicap qui ont un potentiel d'autonomie identifiée (favorisant l'indépendance et l'autodétermination) de sortir des EPH ou de continuer à vivre dans un lieux de vie (p. ex. appartement), moyennant un soutien spécifique.

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

Justification des écarts

Le programme E01 présente un excédent de +1'642'160 F au niveau des charges et de +30'725 F au niveau des revenus. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel – Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -104'578 F et découle principalement de jetons de présence moindres et de postes demeurés vacants notamment au sein de la direction générale de l'action sociale (DGAS).

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un surplus de +1'784'301 F par rapport au budget.

Cet écart se réparti de la manière suivante :

Subventions versées aux entités :

Le dépassement de +818'313 F constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

Des montants versés aux entités sont supérieurs au budget de +2'010'415 F à ce qui était prévu. Cet écart s'explique principalement par les effets de la loi 11916, votée le 13 octobre 2017, laquelle prévoyait le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires. Ce dépassement de 2'010'415 F pour le programme E01 a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances en date du 24 janvier 2018.

- Des reports de charges en lien avec des retards concernant la planification des ouvertures de places en EPH pour -594'081 F.
- Une prise en charge des placements extra-cantonaux inférieure au budget de -129'447 F.
- Des demandes de soutien inférieures au budget dans le cadre du Fonds Hélios -468'574 F.

Amortissements des subventions d'investissement :

Ces charges dépassent le budget de ce programme de +965'988 F en raison de l'actualisation de la répartition des amortissements de subventions d'investissement.

43 Revenus divers – Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget pour un montant de +125'440 F. Ce surplus s'explique par la reprise de transitoires en lien avec la convention intercantonale relative aux institutions sociales et le fonds hélios.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	67.11%	55%	67%	75%	2020
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 381	F 380	F 368	F 390	2020
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	16.7%	18%	17%	20%	2020
2.3 Taux de fréquentation des places	Efficacité	85.3%	90%	87%	85%	2020
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	1	0		

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	60%	60%	60%
Indicateur 2.1	F 400	F 400	F 400
Indicateur 2.2	20%	20%	20%
Indicateur 2.3	85%	85%	85%
Indicateur 2.4	1	2	2

Notes :

Indicateur 1.1: 102 dossiers dont le traitement est supérieur à 90 jours sur un total de 152 dossiers. Dans l'interprétation de ce résultat, il convient de rappeler que la durée inhérente à cet indicateur se mesure entre la date de dépôt initiale de la demande auprès de la Commission cantonale d'indication (CCI) et l'admission effective de la personne dans une institution. Or l'ensemble des démarches préalables à l'institutionnalisation n'est pas imputable uniquement à la CCI ou à l'établissement mais aussi à la personne elle-même ou à son représentant légal. Dès lors et tout en promouvant les mesures visant à raccourcir le temps de traitement au sein de la CCI, il y a lieu de tenir compte de ce facteur exogène.

Indicateur 2.2: 2'673 places d'acceuil en institution (home avec ou sans occupation, ateliers protégés, et centre de jour) dont 2'281 places occupées. Pour mémoire, le nombre de rentiers AI s'élève à 13'684 en 2017.

Indicateur 2.3: Le taux de fréquentation des places s'élève à 85.3%, soit 319'532 journées réalisées pour 374'400 journées potentielles (1'026 places d'acceuil résidentiel x 365 jours). Les données utilisées pour le calcul de l'indicateur sont celles de 2016, les données 2017 seront appliquées pour les comptes 2018.

Indicateur 2.4: Pour rappel, cet indicateur est relatif aux plaintes déposées auprès de la DGAS qui les instruit. Il s'agit, pour la majorité, de réclamations contre des décisions prises en application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées et concernent l'ensemble des personnes handicapées, pas seulement celles bénéficiant d'une prestation résidentielle.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**238'967'435**	**10'709'438**	**4.7%**	**228'257'997**	**225'947'899**
30 Charges de personnel	5'403'800	-33'597	-0.6%	5'437'397	5'127'853
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'177'273	5'935'514	183.1%	3'241'759	4'003'379
33 Amortissements du patrimoine administratif	868	868	-	0	-
34 Charges financières	1'023	1'023	-	-	-
36 Charges de transfert	224'375'680	4'806'409	2.2%	219'569'271	216'811'706
39 Imputations internes	8'792	-778	-8.1%	9'570	4'960
REVENUS	**61'241'043**	**2'243'735**	**3.8%**	**58'997'308**	**58'625'606**
42 Taxes	58'922	40'582	221.3%	18'340	52'010
43 Revenus divers	83'364	28'712	52.5%	54'652	-
44 Revenus financiers	1'211	-4'503	-78.8%	5'714	142
46 Revenus de transferts	61'097'546	2'178'944	3.7%	58'918'602	58'573'454
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-177'726'392**	**-8'465'703**	**5.0%**	**-169'260'689**	**-167'322'293**
Coût d'état-major	*-155'125*	*-5'012*	*3.3%*	*-150'113*	*-191'925*
Coût des prestations de moyens	*-1'170'114*	*-165'392*	*16.5%*	*-1'004'722*	*-1'058'148*
COÛT COMPLET	***-179'051'632***	***-8'636'108***	***5.1%***	***-170'415'524***	***-168'572'365***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***44.37***	***-1.25***	***-2.74%***	***45.62***	***42.60***
ETP fixes	*44.29*	*-0.58*	*-1.29%*	*44.87*	*42.23*
ETP auxiliaires	*-*	*-0.64*	*-100.00%*	*0.64*	*0.37*
ETP agents spécialisés	*0.09*	*-0.02*	*-18.18%*	*0.11*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E02.01 Prestations complémentaires AI
E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AI de 11 015 bénéficiaires (état au 31 décembre 2016). Les charges de prestations (nature 36) de ce programme s'élèvent à plus de 215.1 MF et connaissent une hausse de 12.2 MF par rapport aux comptes 2015.

Autres projets d'importance stratégique

Sur l'ensemble des politiques D02 et E02, les auto-dénonciations liées à l'opération Atlantide, soit la possibilité offertes aux assurés sociaux de déclarés des éléments de revenus et ou de fortune précédemment omis, ont permis de produire des demandes de restitution de prestations indûment perçues à hauteur de 24 millions de francs, dont plus de 7 millions ont déjà été versés par les bénéficiaires de prestations complémentaires concernés.

Justification des écarts

Le programme E02 connait une augmentation des charges de +10'709'438 F et des revenus de +2'243'735 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Le dépassement de +5'935'514 F constaté sur cette rubrique découle des écritures relatives aux réévaluations de créances du service des prestations complémentaires (SPC) (+5'989'680 F).

Cette augmentation du besoin de provisionnement s'explique à hauteur de 2'111'000 F, par le fait qu'à fin 2016, une amnistie pénale a été offerte aux bénéficiaires de prestations complémentaires n'ayant pas annoncé des éléments de fortune dans leurs demandes de prestations ou en temps voulu un changement de situation, pour autant qu'ils s'annoncent avant le 31 décembre 2016. Cette amnistie a conduit le SPC à émettre des demandes de restitution de prestations indues. Une partie des débiteurs de ces factures seront probablement dans l'incapacité de rembourser les montants demandés.

Le solde, soit 3'877'680 F découle de l'augmentation du volume d'activité ordinaire de contrôle du service des prestations complémentaires.

Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat du 24 janvier 2018 pour les provisions pour créances douteuses en lien avec les prestations complémentaires AI pour un montant de 7'800'000 F.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un dépassement de budget de +4'806'409 F qui s'explique de la manière suivante :

- les montants versés au titre des prestations complémentaires fédérales AI ont été plus importants qu'attendu en raison de prestations à domicile et en institutions plus fortes (+5'035'499 F) partiellement compensés par les demandes de restitution de l'année en cours supérieures au budget (-745'869 F), ce qui donne un dépassement de + 4'289'629 F;
- les montants versés au titre des prestations complémentaires cantonales AI ont été plus importants qu'attendu en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+1'401'227 F) en partie compensé par une hausse des demandes de restitutions de l'année en cours. Le budget a été dépassé de 842'394 F.

Ces dépassements ont fait l'objet de 2 demandes de crédits supplémentaires accordés par la commission des finances un en date du 24 janvier 2018 et un autre en date du 31 janvier 2018.

- les mouvements enregistrés sur la provision en lien avec les prestations complémentaires fédérales 2017 à traiter lors des exercices suivants ont été plus importants que prévu. Ainsi, la dotation à la provision a été plus importante que celle prévue au budget (+2'036'009 F) tout comme les utilisations (+1'128'651 F). L'effet net de ces mouvements impacte le résultat des comptes à hauteur de +907'358 F.

Ces dépassements sont compensés par des non dépenses dans les prestations suivantes :

- pour les abonnements TPG AI (-783'362 F) ;
- pour les prestations d'aide sociale (-255'052 F) ;
- pour les dépenses du service social AI (-3'920 F);
- la dotation à la provision en lien avec les prestations complémentaires cantonales 2017 à traiter lors des exercices

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

suivants a été moins importante (-106'678 F), alors que les utilisations de celle-ci se sont avérées supérieures au budget (+83'961 F). L'effet net de ces mouvements impacte le résultat des comptes à hauteur de +190'639 F.

L'impact de l'amnistie pénale mentionnée sous la rubrique 31 est de -1'363'000 F sur la rubrique 36.

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +2'178'944 Fprincipalement en raison d'une part, de la constatation de factures de restitutions de prestations indues relatives aux exercices antérieurs (+4'596'094 F). Cet écart concerne les demandes de rétrocessions découlant des demandes de régularisation faites dans le cadre de la procédure d'amnistie pénale pour 2'852'169 F ainsi que d'une augmentation de l'activité normale de contrôle du service pour 1'743'925 F.

D'autre part, les contributions de la part de la Confédération sont plus faibles de -2'392'863 F en raison d'une part et pour 1'428'863 F, de la hausse des demandes de restitution dans le cadre de l'activité de contrôle du service et d'autre part, pour 964'000 F de l'impact de l'amnistie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	68%	70%	72%	85%	2020
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 559	F 560	F 564	F 540	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	80%	80%	85%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes :

Indicateur 1.1: 530 dossiers traités dans les 30 jours sur un total de 778 dossiers. Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestation s'élève à 27 jours pour les personnes en établissement et 26 jours pour les personnes à domicile. Le secteur des "Cas nouveaux" a du faire face à une augmentation de + 6% du nombre de demandes déposées en 2017 par rapport à 2016.

Indicateur 2.1: Le taux de 99% correspond à 18'057 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux sur un total de 18'168 décisions émises.

Indicateur 3.1: Le coût total attribué à la prestation AI est de 4'600'937 F pour un total de 8'236 dossiers AI sous gestion au 31.12.2017.

F Environnement

Charges en millions de francs

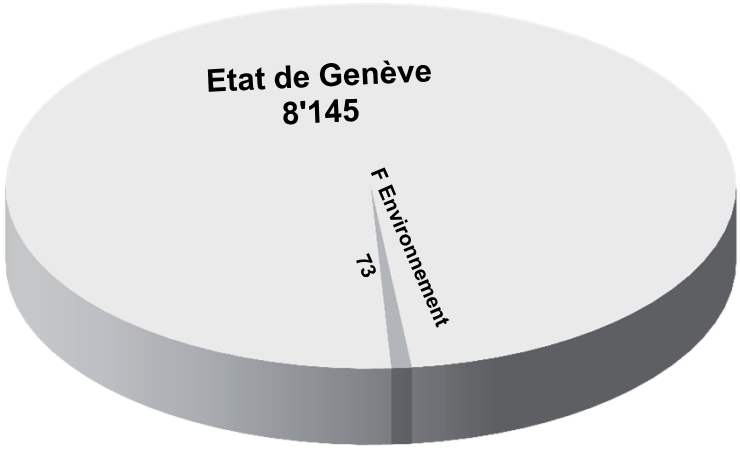

Charges et revenus en millions de francs par programme

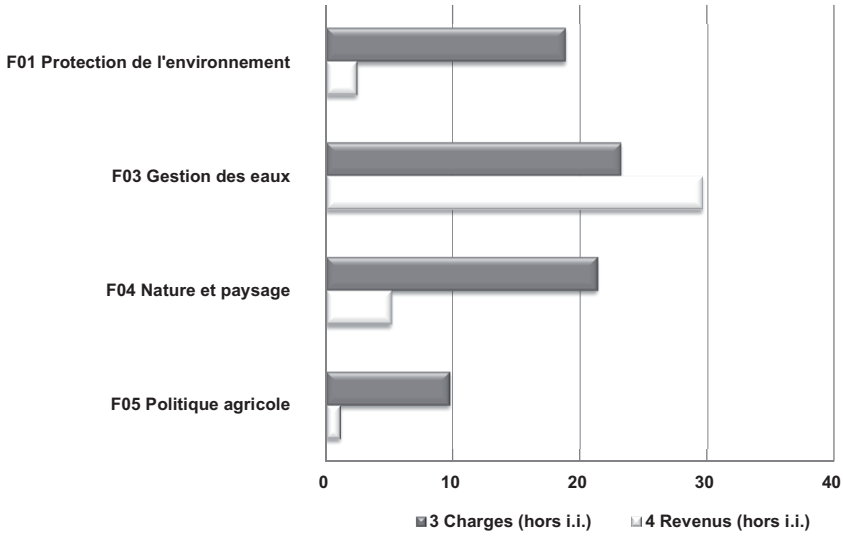

F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants :

- **Protection de l'environnement** : soit tous les enjeux liés à la protection de l'air, la protection contre le bruit et les rayonnements, la protection des sols, la protection des eaux souterraines, la gestion des déchets, les sites contaminés, les substances dangereuses dans l'environnement bâti et les risques majeurs, ainsi qu'aux études d'impact et évaluations environnementales ;

- **Gestion des eaux** : soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues et des eaux pluviales, l'exploitation du lac et la pêche (environnement bleu) ;

- **Nature et paysage** : soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert) ;

- **Politique agricole** : soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Concernant la **protection de l'environnement**, le concept cantonal « Environnement 2030 » adopté par le Grand Conseil en janvier 2016 dispose des bases d'une politique coordonnée de l'environnement.

Trois ans après le démarrage du programme GEothermie 2020, les premiers résultats de la prospection montrent une géologie favorable à faible, moyenne et grande profondeur. Les premiers forages-pilotes concrets à faible profondeur ont été effectués en 2016 et un premier forage de moyenne profondeur à 650 mètres a démarré à Satigny en 2017. Un monitoring sismique a également été déployé sur le territoire. Parallèlement, la loi sur les ressources du sous-sol a été adoptée par le Grand Conseil.

180'000 kits de tri, composés d'un bac aéré et d'un rouleau de sacs compostables, ont été distribués aux ménages genevois en collaboration avec les communes. Les premiers résultats sont prometteurs avec une augmentation du tri des déchets de cuisine de 30 %.

Le Conseil d'Etat a adopté en 2017 la stratégie sur l'électromobilité qui comprend 11 mesures destinées à favoriser le déploiement des véhicules à propulsion électrique dans le canton. Pour leur part, les SIG ont commencé le déploiement de 20 bornes à recharge rapide et la Fondation des parkings a installé 120 bornes dans les parkings.

Concernant la réalisation de quartiers à haute performance environnementale, la priorité a été mise en 2017 sur la prévention des accidents majeurs, en coordination avec l'office de l'urbanisme.

En ce qui concerne la **gestion des eaux**, les grandes planifications ayant été validées en première partie de législature par le Conseil d'Etat, l'accent est mis aujourd'hui sur l'établissement et la mise en œuvre des plans d'actions (dont ceux de la Seymaz, de l'Aire, de la Drize et du Rhône). En collaboration avec les communes, des ouvrages portant sur 127 dossiers et un montant de 52 millions F ont été financés par le Fonds intercommunal d'assainissement.

Avec le travail réalisé en amont au sein des filières professionnelles, la protection des eaux permet une amélioration globale, mais lente des cours d'eaux. Les micropolluants et les variations de débits (crues ou sécheresses) sont les deux sujets de vigilance sur lesquels sont orientés les suivis et les mesures. Les décisions concernant les ouvrages

hydroélectriques et la migration des poissons ont engendrés des propositions de la part des exploitants qui sont en cours d'analyse.

Le programme de renaturation se poursuit avec détermination : 3 kilomètres supplémentaires de berges ont été réaménagés dont une bonne partie sur le Nant d'Avril. L'accueil du public sur les rives des milieux aquatiques (Rhône et lac) continue de faire l'objet d'une forte attention : des aménagements et une campagne de prévention des risques liés à la baignade au Rhône a été menée; le chantier du projet de plage publique aux Eaux-Vives a démarré à l'été 2017; le chantier des bains du Rhône à la Plaine avance également bon train.

En matière de **nature et paysage**, la gestion des espèces prioritaires et des espaces naturels s'est poursuivie, par la mise en œuvre de plans d'actions permettant leur maintien ou leur amélioration. La stratégie cantonale de la biodiversité a été finalisée. De plus, plusieurs réalisations durables, augmentant l'offre d'accueil de la population pour la pratique des activités de randonnée, ont été inaugurées pendant l'année 2017.

En ce qui concerne les trois grands thèmes de la loi sur la biodiversité – nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature –, ils ont fait l'objet de nombreux projets et actions mis en œuvre en coordination avec les acteurs concernés.

La **politique agricole** a eu pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, notamment en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vise également à améliorer la capacité de production des entreprises par des mesures d'adaptation structurelle (Projet de développement régional - PDR et crédits d'investissement) ainsi que promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs ont été poursuivis notamment par la mise en œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**18'778'238**	**1'952'590**	**11.6%**	**16'825'648**	**25'655'413**
30 Charges de personnel	13'212'963	98'902	0.8%	13'114'061	12'385'565
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'607'080	1'766'918	62.2%	2'840'162	12'245'240
33 Amortissements du patrimoine administratif	650'230	-15'646	-2.3%	665'876	671'963
36 Charges de transfert	278'397	107'922	63.3%	170'475	311'658
39 Imputations internes	29'568	-5'506	-15.7%	35'074	40'986
REVENUS	**2'403'844**	**260'819**	**12.2%**	**2'143'025**	**10'709'664**
42 Taxes	1'227'419	-324'662	-20.9%	1'552'081	1'182'905
43 Revenus divers	989'512	989'512	-	-	9'699'047
46 Revenus de transferts	186'913	-404'031	-68.4%	590'944	-172'288
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-16'374'394**	**-1'691'771**	**11.5%**	**-14'682'623**	**-14'945'749**
Coût d'état-major	*-476'461*	*-52'901*	*12.5%*	*-423'560*	*-385'717*
Coût des prestations de moyens	*-2'788'129*	*154'607*	*-5.3%*	*-2'942'736*	*-2'926'190*
COÛT COMPLET	***-19'638'983***	***-1'590'064***	***8.8%***	***-18'048'919***	***-18'257'656***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***88.01***	***-0.63***	***-0.71%***	***88.64***	***80.77***
ETP fixes	*78.84*	*-7.20*	*-8.37%*	*86.04*	*71.12*
ETP auxiliaires	*7.36*	*7.36*	*-*	*-*	*0.45*
ETP agents spécialisés	*1.80*	*-0.80*	*-30.77%*	*2.60*	*9.20*

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

a) les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
b) les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
c) les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01 Management environnemental
F01.02 Gestion des déchets
F01.03 Protection de l'air

F01 Protection de l'environnement (suite)

F01.04	Protection contre le bruit et les rayonnements
F01.05	Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
F01.06	Environnement des entreprises et risques majeurs
F01.07	Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Deux ans après le démarrage du programme GEothermie 2020, les premiers résultats de la prospection montrent une géologie favorable à faible, moyenne et grande profondeur. Les premiers forages-pilotes concrets à faible profondeur ont été effectués en 2016. Un monitoring sismique a également été déployé sur le territoire. Parallèlement, le projet de loi sur les ressources du sous-sol (PL 11921) a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

Dans le but d'améliorer le taux de recyclage des déchets du canton, une opération a démarré en automne 2016 en collaboration avec les communes, visant la distribution aux ménages genevois de 130'000 kits de tri composés d'un bac aéré et d'un rouleau de sacs compostables. Les échanges avec les représentants de la grande distribution ont permis de supprimer les sacs plastiques pour les déchets verts et de les remplacer par des sacs compostables.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre du projet sur l'électromobilité, qui a pour objectif de faire en sorte que 10% des véhicules immatriculés à Genève à l'horizon 2030 soient à propulsion électrique, le second volet de l'étude, finalisé en 2016, a identifié une douzaine de mesures incitatives, notamment dans le domaine de la fiscalité et du stationnement. En collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) et la Fondation des Parkings (FdP), une première borne de recharge électrique en surface a été installée au P+R de Bernex, permettant d'alimenter simultanément 4 véhicules. Plus d'une centaine de places de stationnement seront équipées d'ici 2018 par les SIG, la FdP et les communes.

Explication des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

En termes d'ETP, l'écart de 7.36 auxiliaires par rapport au budget s'explique par le remplacement de 4 personnes en congé maladie / maternité et de 3 engagements au service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) dont 2 inspecteurs OPAM prévus d'être stabilisés en 2018 et 1 ingénieur-environnement sur le Projet d'agglomération afin de suppléer à l'ingénieur en charge du projet des Assises européennes de la transition énergétique. Nonobstant ces fluctuations à la hausse en cours d'année dues à des évènements ponctuels difficilement prévisibles, le DETA a poursuivi le processus de pérennisation des postes temporaires dont la mission est permanente.

S'agissant des agents spécialisés, 1 poste d'ingénieur à temps partiel a été stabilisé en 2017 pour le contrôle combustion des chaudières.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique résulte essentiellement de divers mandats d'études hydrogéologiques, d'études de risques en lien avec l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) et de pollutions environnementales couverts par le report de crédit, lequel a été validé par la Commission des finances le 14.06.2017 (écart d'estimation: + 1 605 376 F).

La provision liée à l'assainissement des sites contaminés a été revue à la hausse (écart d'estimation: + 258 702 F) suite à une estimation actualisée des travaux à engager sur certains sites. A noter que les reprises de provisions sont enregistrées sur la nature 43.

Une économie sur les fournitures diverses et frais d'mprimés a été réalisée (écart d'estimation: - 73 050 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

F01 Protection de l'environnement (suite)

36 - Charges de transfert :

Les redevances liées aux gravières à reverser aux communes ont été plus importantes suite à une adaptation du Règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (L 3 10.03 RGEA), notamment la quote part des revenus aux communes révisée à la hausse ainsi que d'un changement de méthode de calcul du prix par m3 de matériaux minéraux remblayés (écart d'estimation: + 97 412 F). Le produit de ces redevances figure sous la nature 42.

Versement d'une subvention non prévue au budget pour le programme d'action « Best for Geneva » dans le cadre de la Stratégie économique cantonale 2030 faisant largement référence au Concept cantonal de la protection de l'environnement (Environnement 2030). Cette dépense a fait l'objet d'une demande en dépassement de crédit validée par le Conseil d'Etat (écart d'estimation: + 10 000 F).

42 - Taxes :

L'écart s'explique principalement par des revenus non réalisés en raison du report à 2018 de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les émoluments des chaudières de basse puissance (écart d'estimation: - 230 000 F) ainsi que des émoluments d'installations de chauffage de puissance supérieure à 1 000 kW inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 99 114 F).

Les revenus liés à la redevance sur les gravières, dont la redistribution aux communes figure sous la rubrique 36, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 190 599 F).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances ont été sous-estimées (écart d'estimation: + 181 416 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature s'explique par une révision à la baisse de provisions liées aux coûts d'assainissement de sites contaminés (écart d'estimation: + 989 356 F). Voir rubrique 31.

46 - Revenus de transferts :

Contributions fédérales à l'assainissement de sites contaminés inférieures au budget en raison d'une diminution des provisions (écart d'estimation: - 404 031 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	93% / 73%	103% / 92%	97% / 74%	100% / 90%	2020
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	70%	85%	67%	85%	2018
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/D	50%	N/D	55%	2020
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						

F01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	86%	80%	75%	80%	2020
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	66%	83%	66%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcents des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur cible annoncée. Les valeurs cibles à long terme ont été atteintes en 2017. En effet, les mesures de long terme menées en application de la Stratégie de protection de l'air 2030 et des Plans de mesures OPAir ainsi qu'une météo favorable ont contribué à ces résultats positifs.

Indicateur 2.1 : L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leur manipulation nécessite des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures "substances dangereuses dans l'environnement bâti 2014-2017". Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme, non atteinte en 2017, est celle fixée dans le Plan de mesures 2014-2017. Elle sera adaptée lors du prochain plan au regard de la tendance positive de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Le résultat 2017 sera disponible courant 2018. Cependant, il est à noter que les mesures mises en place (petite poubelle verte et suppression des tolérances communales) pour augmenter le taux de recyclage ont mis plus de temps que prévu pour porter leurs fruits, notamment en raison de la complexité de la mise en œuvre. La cible à 2020 est maintenue au même niveau car les efforts continuent à être déployés et la ville de Genève a supprimé les tolérances au 1er janvier 2018, ce qui devrait contribuer à améliorer le résultat. A titre indicatif, le taux atteint en 2016 pour cet indicateur est de 47%.

Indicateur 4.1 : En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration. Sur sept jugements rendus en 2017, la direction générale de l'environnement a eu gain de cause sur six procédures judiciaires, soit un taux de réussite de 86%. Malgré ce très bon résultat, la cible à l'horizon 2020 est maintenue à 80% au vu de l'impossibilité d'établir une prévision dans ce domaine en raison de différents facteurs (qualité de la décision, temps à disposition, avocat adverse, qualité des juges de 1ère et 2e instances, etc.).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de 1998 (révisé en 2016). La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement. Aucun projet cantonal d'assainissement du bruit routier n'a été soumis à temps en 2017 en vue d'une approbation par les commissaires (routes cantonales RC 56 et RC 62 toujours en cours d'évaluation au 31.12.2017). Le pourcentage cumulé de km de routes dont le projet d'assainissement est validé est donc identique à 2016. Cela s'explique par la nouvelle stratégie pour l'établissement des Projets d'assainissement du bruit (PAB) initiée en 2015 par le service des routes à la direction générale du génie civil, ce qui a mené au lancement de nouveaux PAB courant 2016.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**23'369'336**	**19'927**	**0.1%**	**23'349'409**	**23'041'760**
30 Charges de personnel	11'135'338	37'850	0.3%	11'097'488	10'555'569
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'645'278	140'746	1.9%	7'504'532	7'721'395
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'437'665	11'167	0.8%	1'426'498	1'179'115
36 Charges de transfert	2'900'531	-371'633	-11.4%	3'272'164	3'167'247
37 Subventions à redistribuer	193'701	193'701	-	-	371'189
39 Imputations internes	56'822	8'095	16.6%	48'727	47'245
REVENUS	**29'716'966**	**-890'354**	**-2.9%**	**30'607'320**	**29'788'132**
41 Patentes et concessions	15'151'482	-912'333	-5.7%	16'063'815	14'700'169
42 Taxes	8'000'243	-178'715	-2.2%	8'178'958	8'281'756
43 Revenus divers	4'000'088	88	0.0%	4'000'000	4'000'000
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'296'453	6'906	0.3%	2'289'547	2'360'019
47 Subventions à redistribuer	193'701	193'701	-	-	371'189
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**6'347'631**	**-910'279**	**-12.5%**	**7'257'910**	**6'746'372**
Coût d'état-major	*-401'541*	*-43'112*	*12.0%*	*-358'429*	*-328'727*
Coût des prestations de moyens	*-2'235'985*	*36'118*	*-1.6%*	*-2'272'103*	*-1'762'706*
COÛT COMPLET	***3'710'105***	***-917'274***	***-19.8%***	***4'627'379***	***4'654'939***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***72.02***	***-2.89***	***-3.86%***	***74.91***	***71.33***
ETP fixes	*71.93*	*-2.98*	*-3.98%*	*74.91*	*68.83*
ETP auxiliaires	*0.09*	*0.09*	*-*	*-*	*0.50*
ETP agents spécialisés	*-*	*-*	*-*	*-*	*2.00*

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en œuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er

juin 2011 ;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01	Gestion, surveillance et assainissement des eaux
F03.02	Renaturation des cours d'eau

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Les orientations prises par la DGEau après la réorganisation de la politique publique "F - Environnement" visent à renforcer et à valoriser l'accueil du public sur les rives des plans d'eau.

De plus, un travail permanent sur l'amélioration de la qualité de la ressource et sur la protection de la population contre les dangers dus aux crues est opéré. Le programme F03 contribue ainsi clairement à l'amélioration de la qualité de vie de la population du canton et participe ainsi essentiellement de la priorité 3 du programme de législature "Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie".

Enfin, les savoir-faire et outils développés avec les partenaires de l'agglomération à l'échelle des bassins-versants depuis plusieurs décennies en font également un espace fructueux pour le maintien des liens nécessaires à la coopération transfrontalière (priorité 2, action 16: "Approfondir les liens au sein de l'agglomération").

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les planifications cantonales et communales en matière de gestion intégrée des eaux se sont achevées en 2016. Plus de 1'500 actions découlent de ces planifications, dont une grande partie doit être mise en œuvre par les communes et SIG. Il s'agit notamment des actions issues des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Après l'élaboration des plans d'actions des secteurs Seymaz et Aire-Drize en 2015 et 2016, la DGEau a établi en 2017 les plans d'actions du Rhône et du Nant d'Avril pour la période 2018-2022. Outre la suppression des déversements d'eaux usées dans les cours d'eau en adaptant les réseaux d'assainissement et en faisant rectifier les mauvais raccordements sur les biens-fonds privés, la lutte contre les pollutions accidentelles récurrentes et les diverses actions du 5ème programme de renaturation sont poursuivies.

L'augmentation des investissements communaux en matière d'assainissement des eaux observée depuis la mise en œuvre du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) en janvier 2015 s'est confirmée : 127 demandes de financement pour un montant total de 52 millions de francs d'investissement ont été validées par la DGEau et approuvées par le Conseil du FIA en 2017.

La mise en œuvre de l'assainissement des ouvrages hydroélectriques afin d'en réduire l'impact par les éclusées et sur la migration piscicole suit son cours. Les phases d'études de variantes sont en grande partie terminées dans les délais et permettront de finaliser les projets définitifs, en collaboration avec la Confédération, afin d'en assurer le subventionnement fédéral.

Suite à la crue centennale de l'Arve survenue début mai 2015, les premières mesures d'améliorations de la sécurité contre les inondations sont en cours de réalisation, notamment en rive gauche au pont de Sierne. D'autres projets ont été déposés en autorisation de construire de sorte qu'ils puissent se réaliser en 2018, sous réserve de budgets suffisants. Une meilleure coordination en matière d'alerte en cas de crue a été mise en place avec les services de la ville de Genève (génie civil et SIS) et les responsables français à l'amont et a été testée avec succès en janvier 2018.

Le chantier du projet de parc/plage des Eaux-Vives s'est enfin ouvert en septembre 2017 et inclut des fouilles archéologiques initialement non prévues. Par ailleurs, le projet mixte renaturation/accès à l'eau du quai de Cologny a

obtenu une autorisation de construire en force. La réalisation des travaux s'étalera sur plusieurs années et bénéficiera du partenariat financier de la commune de Cologny.

Les chantiers de renaturation ont été nombreux, comme par exemple le réaménagement des rives du Rhône à la Plaine Dardagny par la création de lônes (bras de fleuve qui restent en retrait du lit principal) destinées à la baignade ou à la faune aquatique, ou encore la remise à ciel ouvert du Nant d'Avril le long de la route du Mandement.

Explication des écarts par rapport au budget 2017

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique résulte de travaux de renaturation non prévus au budget mais couverts par le report de crédit, lequel a été validé par la Commission des finances le 14.06.2017. Il s'agit notamment du renforcement de la berge au pied du Pont de Sierne situé en zone de danger "fort à moyen" face aux crues de l'Arve (écart d'estimation: + 166 618 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Le versement en faveur des partenaires dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers a été reporté à 2018 en raison de procédure d'autorisation de construire en cours, d'où un écart aux comptes (écart d'estimation: - 346 897 F).

La subvention en faveur de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a été légèrement inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 21 069 F).

La participation en faveur de l'Office fédéral de l'énergie en lien avec la part fédérale à la redevance hydraulique s'est avérée inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 4 548 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

Les revenus liés aux redevances sur le captage des eaux souterraines et à des fins de production d'eau potable sont surévalués au budget en raison d'une tarification des redevances du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (RUESS) qui a été reportée (écart d'estimation: - 982 792 F).

La redevance hydraulique des barrages de Verbois, Chancy Pougny et du Seujet, facturée selon le relevé 2016, est légèrement supérieure au budget (écart d'estimation: + 38 600 F).

De même, le produit des taxes issues de prélèvements dans les eaux superficielles (lac et Rhône) à des fins industrielles, agricoles ou hydrothermiques est supérieur au budget (écart d'estimation: + 31 859 F).

42 - Taxes :

En 2017, aucune participation n'a été perçue dans le cadre des contrats de rivières cofinancés par des partenaires transfrontaliers (Syndicat Intercommunal à vocation unique pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais Genevois - SIFOR, Pays de Gex, Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique - SYMASOL) dont l'élaboration de nouveaux projets communs ne s'est concrétisée que postérieurement au vote du budget (écart d'estimation: - 290 000 F).

Excédent de revenus liés à des prestations facturées au Fonds intercommunal d'assainissement au coût complet (écart d'estimation: + 119 893 F).

46 - Revenus de transferts :

Les subventions accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation et d'aménagement des cours d'eaux (ouvrages de protection et données de base sur les dangers) ont été supérieures aux prévisions (écart

d'estimation: + 115 763 F).

Les prestations dans le cadre de l'entretien du barrage du Seujet sont désormais refacturées par SIG directement aux cantons de Vaud et Valais (écart d'estimation: - 70 000 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a perçu de la Confédération des subventions à redistribuer non prévues au budget dans le cadre de travaux en lien avec le Plan général d'évacuation des eaux (écart d'estimation: + 193 701 F).

Un montant identique sur la nature de charges 37 vient compenser cet écart.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	48%	47%	47%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	90.5%	91%	90%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	3.3%	3.5%	3.8%	2.0%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	15'010 mètres	13'600 mètres	11'960 mètres	15'910 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	88%	80%	70%	94%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement. Les récents résultats positifs obtenus dans le secteur Allondon/Mandement expliquent cette progression, tout comme les efforts en matière d'assainissement des eaux.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible car l'avancement des travaux de séparation des eaux dépend des communes (élaboration des projets techniques et processus budgétaire.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible. La mise à jour des cartes de dangers suite à des mesures de protection contre les crues (Versoix, Aire) a permis d'améliorer le résultat de cet indicateur en 2017.

Indicateur 4.1 : Pour des raisons d'optimisation de coûts, notamment au niveau de l'installation de chantier et de réduction du nombre d'interventions géré par le secteur sur le chantier du Nant d'Avril, il a été décidé d'anticiper en 2017 les travaux prévus sur 2018. A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf.

F03 Gestion des eaux (suite)

indicateur 4.2).

Indicateur 4.2 : A fin 2017, le 88% de la cible inscrite au programme 2014-2018 a été réalisé, soit 15'010 mètres linéaires de berges revitalisées.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**23'498'768**	**615'700**	**2.7%**	**22'883'068**	**22'625'650**
30 Charges de personnel	10'599'011	-214'510	-2.0%	10'813'521	10'467'940
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'919'729	422'798	6.5%	6'496'931	6'529'229
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'979'061	22'110	0.7%	2'956'951	3'454'376
36 Charges de transfert	763'228	-285'543	-27.2%	1'048'771	567'654
37 Subventions à redistribuer	1'894'710	647'960	52.0%	1'246'750	1'334'697
39 Imputations internes	343'029	22'884	7.1%	320'145	271'754
REVENUS	**7'144'462**	**-1'042'795**	**-12.7%**	**8'187'257**	**6'850'641**
41 Patentes et concessions	964'712	-55'288	-5.4%	1'020'000	1'033'298
42 Taxes	3'739'228	-634'823	-14.5%	4'374'051	3'987'574
43 Revenus divers	193'946	-360'879	-65.0%	554'825	152'744
44 Revenus financiers	35'573	-23'427	-39.7%	59'000	32'489
46 Revenus de transferts	181'858	-422'521	-69.9%	604'379	93'080
47 Subventions à redistribuer	1'894'710	647'960	52.0%	1'246'750	1'334'697
49 Imputations internes	134'435	-193'817	-59.0%	328'252	216'757
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-16'354'305**	**-1'658'494**	**11.3%**	**-14'695'811**	**-15'775'009**
Coût d'état-major	*-382'201*	*-32'944*	*9.4%*	*-349'257*	*-325'998*
Coût des prestations de moyens	*-2'707'109*	*-228'595*	*9.2%*	*-2'478'514*	*-2'986'385*
Coût d'infrastructure voirie	*-8'426*	*6'074*	*-41.9%*	*-14'500*	*-17'932*
COÛT COMPLET	***-19'452'041***	***-1'913'959***	***10.9%***	***-17'538'082***	***-19'105'324***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***71.93***	***-3.95***	***-5.21%***	***75.88***	***72.93***
ETP fixes	*70.08*	*-5.80*	*-7.64%*	*75.88*	*70.43*
ETP auxiliaires	*0.85*	*0.85*	*-*	*-*	*0.50*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*1.00*	*-*	*0.00*	*2.00*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, ainsi que leur intégration à d'autres politiques sectorielles/programmes, tels que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact).

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);

F04 Nature et paysage (suite)

- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- promotion des activités de plein air comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) et la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F04.01	Espèces, écosystèmes et paysages
F04.02	Loisirs de plein air et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Selon le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), le programme "Nature et Paysage" a poursuivi sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de la population en tenant compte de la préservation des ressources naturelles et paysagères locales. Les réalisations suivantes ont notamment abouti :

Activités de plein air

Reconstruction de deux passerelles situées entre Avusy et Soral ainsi qu'un ponton (à l'étang des Bouvières) en chêne local afin d'assurer la sécurité sur les chemins. Des infrastructures d'accueil aux Teppes de Verbois ont été refaites et un nouvel abri pour le pique-nique a été créé dans les bois de Versoix.

Nature en ville et paysage

Requalification du parc des Falaises. Cette réalisation dégage un véritable espace de nature de proximité pour les habitants. Elle démontre le rôle indispensable du paysage et invite à redécouvrir l'Arve et son paysage naturel et agricole.

Autres projets d'importance stratégique

Outre les projets prioritaires du DETA axés majoritairement sur l'accueil du public et au vu des contraintes budgétaires actuelles et pour les années à venir, la priorité est mise sur les programmes de gestion de la biodiversité et du paysage. L'action s'est concentrée sur la gestion des espèces et des milieux naturels (forêt, lac, cours d'eau) ainsi que sur le maintien de leurs qualités et de leurs connexions.

Explication des écarts par rapport au budget 2017

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette nature s'explique par divers mandats supplémentaires couverts par le report de crédit. Il s'agit principalement d'opérations de dragage du port des Eaux-Vives (extraction de sédiments du fonds du port pour retrouver une profondeur maximale permettant l'accès aux bateaux avec quilles), de l'entretien de l'ouvrage de régulation du Nant de la Bistoquette, de travaux de lutte contre les néophytes (éradication des espèces végétales envahissantes) dans le cadre de la stratégie de maintien de la biodiversité ainsi que de travaux d'exploitation

F04 Nature et paysage (suite)

forestière le long de la Seymaz (écart d'estimation: + 413 330 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Le déploiement de mesures de prévention telles que le clôturage des vignobles et autres cultures sensibles, la régulation des sangliers ainsi que les installations d'effarouchement des corvidés et pigeons ont eu pour effet une baisse des demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune (écart d'estimation: - 193 876 F). Les demandes de subventions dans le domaine de la biodiversité ont également été inférieures au budget (écart d'estimation: - 89 563 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

La baisse du produit des permis de pêche consécutif à un été particulièrement sec et peu favorable à la pêche (écart d'estimation: - 67 734 F) a été partiellement compensé par une hausse des revenus d'émoluments (écart d'estimation: + 12 446 F).

42 - Taxes :

L'essentiel de la baisse constatée provient des revenus liés à la vente de bois de chauffage (écart d'estimation: - 247 341 F) et de gibier (écart d'estimation: - 48 635 F). Concernant le bois de chauffage, l'écart s'explique par le transfert d'une partie de la gestion des forêts à des associations forestières de la rive droite. La baisse des produits d'autorisations d'abattage n'a pas permis d'atteindre la cible budgétaire (écart d'estimation: - 73 335 F). De même, le produit des émoluments perçus par le service de la capitainerie pour la gestion des places d'amarrages s'est avéré inférieur au budget (écart d'estimation: - 75 510 F). A noter qu'une erreur de ventilation budgétaire provenant de la taxe sur la plus-value foncière concerne en réalité le programme "F05 - Politique agricole" et non "F04 - Nature et paysage" (- 188 102 F).

43 - Revenus divers :

Moins d'activation de charges de personnel en raison du report de projets d'investissement en lien avec les infrastructures portuaires telles que la zone portuaire et de loisirs du Vengeron et la remise à ciel ouvert de l'Aire-Drize dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (écart d'estimation: - 414 740 F).

46 - Revenus de transferts :

Les revenus issus des prestations réalisées dans le cadre des conventions programmes RPT 2016-2019 ont été surévalués au budget (écart d'estimation: - 431 652 F). La part de subventions redistribuées figure sous la nature 47.

47 - Subventions à redistribuer :

L'écart sur cette nature provient essentiellement de la répartition des revenus de la Confédération issus des conventions programmes RPT 2016-2019 dont une part n'est pas redistribuée. Cette dernière est enregistrée sous la nature 46 (écart d'estimation: + 647 960 F). A noter que cet écart inclut également un complément de subvention non prévu au budget (financement supplémentaire pour des mesures urgentes dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Suisse).

49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 225 186 F).

F04 Nature et paysage (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	95%	95%	70%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	75%	90%	2025
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	80.5%	60%	52%	80%	2025
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	50	50	42	70	2020
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2020
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	85%	85%	80%	90%	2020
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	67%	89%	89%	100%	2020
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40%	41%	2019

Commentaires

Quelques définitions:

Biodiversité : *les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).*

Gestion durable : *les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.*

Indicateur 1.1 : L'objectif en lien avec les moyens à disposition étant atteint, l'indicateur se trouve à son maximum et ne pourra plus évoluer. La cible à long terme sera adaptée en 2019.

Indicateur 1.2 : Le pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré avec des objectifs de développement de la biodiversité reste stable. Rappelons que la sylviculture dans les forêts genevoises respecte fondamentalement les principes de la biodiversité.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur prend en compte les cours d'eau cantonaux sur lesquels le département a une

influence directe, soit 77.3 km sur les 341 km du réseau hydrographique cantonal. Actuellement, 62.2 km de cours d'eau sont couverts par des plans de gestion et/ou des plans d'entretien. Manque l'Arve et l'Hermance comme cours d'eau principaux (17 km). Le solde est composé des cours d'eau faisant frontière, pour lesquels il n'y aura peut-être pas de plan d'entretien.

Indicateur 2.1 : Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 68) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 68 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. La bonne collaboration avec les ONG spécialisées dans la faune et les moyens supplémentaires octroyés par la Confédération dans le cadre des contrats RPT permettent d'atteindre l'objectif ambitieux fixé pour 2020.

Indicateur 2.2 : Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. L'objectif en lien avec les moyens à disposition étant atteint, l'indicateur se trouve à son maximum et ne pourra plus évoluer. La cible à long terme sera adaptée en 2019.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice d'un plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1. Plusieurs nouvelles espèces ont bénéficié du plan d'action depuis 2016-2017 mais toutes les mesures déployées n'ont pas encore eu d'effet, certaines ayant à peine débuté. L'objectif 2017 a été atteint, la plupart des espèces faisant l'objet d'un plan d'action connaissent une évolution stable ou positive de leurs effectifs à l'exception de huit d'entre elles. Quelques exemples d'espèces de faune ne présentant pas d'évolution positive en 2017: la colonie de Grand Murin (chauve-souris) de l'église de Satigny ne s'est pas remise de l'effondrement de population constaté en 2015, effondrement dont les causes ne sont pas élucidées; les hirondelles de rivage n'ont pas encore adopté la nouvelle butte de reproduction mise en place dans la réserve naturelle de la Passe-de-Peney; la population d'Agrion de Mercure (libellule) a chuté par suite d'un entretien insuffisant de la rivière du Creuson (réserve naturelle de Pré-Bordon).

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal. La situation de la truite fario et de l'ombre s'est notablement dégradée dans l'Allondon, ce qui impacte cet indicateur de manière significative. Les populations de truites et de l'ombre de l'Allondon se portent très mal, notamment en raison de l'étiage estival de plus en plus prononcé, ce qui pour les truites se traduit par un réchauffement de l'eau qui favorise la maladie proliférative des reins et pour les ombres, par une réduction des eaux qui les expose à la prédation et les incite à quitter la rivière pour le Rhône. A cela s'ajoute de nombreux autres problèmes, comme l'intensité des crues printanières qui détruisent les frayères (emplacements où les poissons déposent leurs oeufs) dans le lit des rivières, la forte fréquentation du public durant l'été et les mesures de gestion sédimentaire du Rhône qui affecte les individus migrateurs.

Indicateur 5.1 : Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton. Pas d'évolution en 2017 car les efforts ont été portés sur deux autres axes: la réparation de passerelles pour des questions de sécurité et le suivi de la révision du Plan directeur des chemins de randonnées, qui comporte des propositions d'améliorations de chemins.

F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**31'490'302**	**1'493'322**	**5.0%**	**29'996'980**	**29'957'294**
30 Charges de personnel	4'218'239	320'034	8.2%	3'898'205	3'884'572
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'711'365	769'577	81.7%	941'788	879'122
33 Amortissements du patrimoine administratif	90'256	21'432	31.1%	68'824	37'060
36 Charges de transfert	3'663'172	-345'696	-8.6%	4'008'868	3'614'627
37 Subventions à redistribuer	21'755'082	718'282	3.4%	21'036'800	21'511'509
39 Imputations internes	52'187	9'692	22.8%	42'495	30'403
REVENUS	**22'990'144**	**-567'417**	**-2.4%**	**23'557'561**	**22'976'957**
40 Revenus fiscaux	-	0	-	0	-
42 Taxes	949'637	-1'318'707	-58.1%	2'268'344	1'176'204
43 Revenus divers	52'057	46'782	886.9%	5'275	39'831
44 Revenus financiers	36	36	-	-	-
46 Revenus de transferts	97'107	-9'437	-8.9%	106'544	110'618
47 Subventions à redistribuer	21'755'082	718'282	3.4%	21'036'800	21'511'509
49 Imputations internes	136'225	-4'373	-3.1%	140'598	138'795
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-8'500'157**	**-2'060'737**	**32.0%**	**-6'439'420**	**-6'980'337**
Coût d'état-major	*-152'110*	*-26'205*	*20.8%*	*-125'905*	*-120'975*
Coût des prestations de moyens	*-3'729'635*	*-2'317'166*	*164.1%*	*-1'412'469*	*-1'424'826*
COÛT COMPLET	***-12'381'903***	***-4'404'110***	***55.2%***	***-7'977'793***	***-8'526'138***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***26.17***	***2.13***	***8.86%***	***24.04***	***25.42***
ETP fixes	*24.70*	*1.46*	*6.28%*	*23.24*	*23.92*
ETP auxiliaires	*0.67*	*0.67*	*-*	*-*	*0.70*
ETP agents spécialisés	*0.80*	*0.00*	*0.00%*	*0.80*	*0.80*

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles locaux, notamment en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;

F05 Politique agricole (suite)

- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F05.01	Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
F05.02	Promotion de l'agriculture locale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

La sauvegarde des terres agricoles, et plus particulièrement des surfaces d'assolement (SDA), est devenu un enjeu majeur suite à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Les efforts entrepris par les pouvoirs publics depuis 2010 pour réduire la consommation des terres cultivées se traduisent enfin par un renversement de tendance au niveau statistique. Ainsi, les pertes annuelles de surfaces agricoles utiles (SAU, indicateur statistique des terres effectivement cultivées) qui s'établissaient à 48 ha par an de 2000 à 2011 sont redescendues à 10 ha par an de 2012 à 2017.

En matière de préservation des ressources naturelles et de l'environnement, les moyens financiers ont à nouveau été alloués pour l'essentiel à l'aide à la reconversion à l'agriculture biologique. Cette évolution est liée non seulement à l'augmentation du nombre des exploitations genevoises qui optent pour ce mode de production, mais aussi par l'engagement croissant de la Confédération en faveur de la préservation des ressources naturelles.

Par l’octroi de crédits d’investissements, le canton a poursuivi son action de soutien à la transformation et la modernisation des infrastructures agricoles. Outre l’aide à la reprise de domaines agricoles par de jeunes agriculteurs, plusieurs installations techniques ont été financées en production maraîchère afin notamment d’améliorer la gestion thermique des serres et d’optimiser l’irrigation des cultures hors sol. Des travaux de gros-œuvre ont également été soutenus dans le cadre de l’agrandissement du moulin agricole à La Plaine et de la construction d’un hangar agricole polyvalent à Troinex.

Autres projets d'importance stratégique

Les organismes réglementés (organismes envahissants, de quarantaines et émergents) constituent une source de préoccupation grandissante. Organisme de quarantaine grave, la Flavescence dorée s'étend dans le canton de Vaud, où elle est présente depuis 2015, avec un nouveau foyer détecté en 2017 à Chardonne. Elle est par ailleurs apparue en 2016 dans la région viticole de Fully en Valais. Le gel de printemps a occasionné des dégâts particulièrement importants dans les vignes et vergers. Le millésime 2017 est le plus petit jamais encavé à Genève avec 6,88 millions de litres.

Le groupe de travail chargé de faire le point sur l'utilisation des pesticides dans l'agriculture genevoise, formé de toutes les entités concernées de l'Etat de Genève mais également des associations professionnelles agricoles, a rendu son rapport. Ce travail s'inscrit dans le "*Plan d'actions visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires*" de la Confédération. L'application des mesures prévues nécessitera des ressources conséquentes.

La marque de garantie Genève Région – Terre Avenir représente un bon levier de diversification de la production agricole. La croissance des restaurants collectifs publics et privés qui s'engagent volontairement à proposer 2 à 3 produits certifiés dans leurs offres journalières s'est poursuivie pour atteindre 357 établissements. L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), titulaire d'un nouveau contrat de prestations pour la période 2017-2020, a notamment œuvré à promouvoir la présence de produits locaux dans la restauration, ce qui constitue un des axes d'actions stratégiques.

F05 Politique agricole (suite)

Dans le domaine des paiements directs, l’année 2017 a été marquée par l’engagement du processus de géo-référencement du parcellaire agricole requis par la Confédération. A terme, les contributions agricoles seront directement déterminées à partir des surfaces numérisées. Ce cadastre numérique ouvre en outre pour les exploitants de nouvelles perspectives en lien avec l’émergence de l’agriculture de précision ou « smart-farming ».

Explication des écarts par rapport au budget 2017

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique s'explique essentiellement par divers mandats d'études supplémentaires (fermes urbaines, agriculture biologique, expertise des dommages liés au gel du vignoble en 2017, traçabilité des produits agricoles, perspective de l'agriculture à l'horizon 2030), des honoraires d'avocat dans le cadre de recours liés au label GRTA ainsi que par des frais de location et d'entretien divers d'équipements. Ce dépassement est couvert par le report de crédit validé par la Commission des finances le 14.06.2017 (écart d'estimation: + 280 125 F).

Prise en compte d'une perte sur débiteurs en lien avec la taxe sur la plus-value foncière suite à un recours défavorable et utilisation de la provision (écart d'estimation: + 469 942 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles sont inférieures aux prévisions en raison du retard d'exécution sur des projets dont les maîtres d'ouvrages sont des exploitants agricoles (écart d'estimation: - 55 815 F).

Les contributions pour des prestations écologiques sont moindres en raison du remplacement d'un type de surface de promotion de la biodiversité cantonal au profit de mesures financées au plan fédéral (écart d'estimation: - 52 085 F).

Moins de subventions versées pour la lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs car les mesures de lutte n'ont pas nécessité de procéder à des indemnisations majeures en raison de destructions de plantes (écart d'estimation: - 6 140 F).

Les amortissements liés aux subventions d'investissement inscrits au budget ont été surestimés (écart d'estimation: - 251 069 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Les paiements directs redistribués aux agriculteurs se sont avérés supérieurs aux prévisions (écart d'estimation: + 728 535 F).

42 - Taxes :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Ces dernières étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (écart d'estimation: - 1 800 020 F).

L'augmentation des taxes de compensation agricole résulte des travaux ayant un impact sur la surface agricole utile, en hausse sur l'année écoulée (écart d'estimation: + 241 822 F).

Les émoluments essentiellement en lien avec les décisions de la Commission foncière agricole sont supérieurs aux prévisions en raison d'un accroissement des demandes d'examen de dossiers (écart d'estimation: + 36 577 F).

Une légère baisse des ventes du vin du vignoble de l'Etat de Genève a été constatée (écart d'estimation: - 25 140 F).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances ont été sous-évaluées (écart d'estimation: + 42 518 F).

47 - Subventions à redistribuer :

F05 Politique agricole (suite)

Voir explications sous la nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	356	350	357	370	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46%	45%	45%	44.6%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	0%	< 1%	0	< 1%	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	51.96%	30%	46.26%	50%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le nombre d'entreprises certifiées – de production, de transformation, de distribution - montre une stabilisation de la croissance. La demande en produits GRTA, notamment des secteurs de la restauration, génère une diversification de la production et un développement de nouvelles infrastructures de production et de transformation.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la Surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2016 un retournement de situation significatif qui s'exprime par une forte réduction des pertes de SAU annuelle.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les mesures prises dans le domaine des réseaux agro-environnementaux portent leurs fruits et permettent de faire croître le pourcentage des surfaces qui possèdent la qualité requise.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs

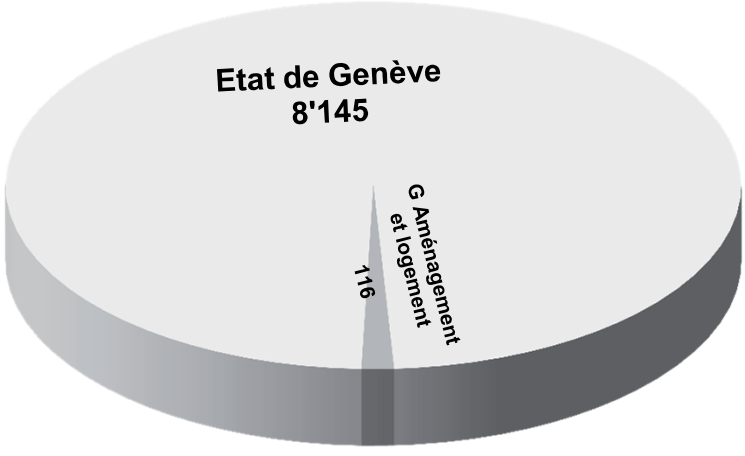

Charges et revenus en millions de francs par programme

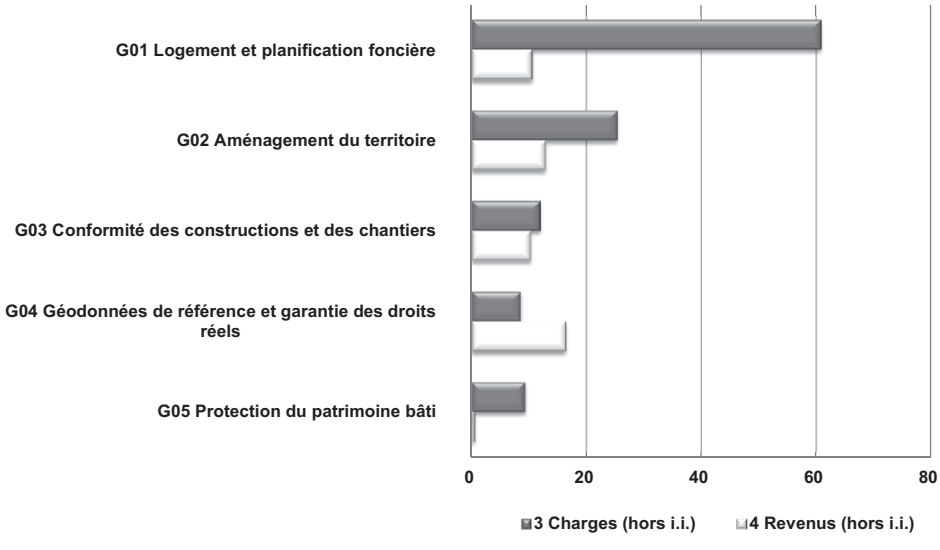

G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Répondre à la sévère pénurie de logements qui frappe notre canton constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat durant cette législature. Le gouvernement accompagne aussi cet objectif d'un renforcement de la mixité sociale dans les quartiers et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants. La politique publique G Aménagement et logement s'attachera dans cette optique à mettre en œuvre le plan directeur cantonal 2030 (PDCn), adopté par la Confédération le 29 avril 2015. En parallèle de sa mise en œuvre, le PDCn 2030 fera l'objet d'une mise à jour qui tiendra compte des études sectorielles en cours et des remarques formulées par la Confédération. Le programme d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) continuera à suivre un rythme soutenu en vue d'atteindre l'objectif de mise à disposition de 2 millions de m² potentiels de surfaces brutes de plancher pour les logements, et autant pour les activités, d'ici la fin de la législature.

Le PDCn offre un potentiel permettant de répondre à la demande en logements d'ici 2030. Cet objectif doit s'accompagner d'un cadre légal renouvelé, garantissant une production qui réponde aux moyens et aux besoins des habitants, notamment par sa qualité et son prix. De même, sous l'angle énergétique, le plan directeur doit répondre aux exigences de la société à 2000 W. Les orientations issues des rencontres du logement organisées durant l'hiver 2014-2015 verront leurs premières concrétisations avec la modification de la répartition des types de logement à construire en zone de développement (nouvel article 4A LGZD), l'articulation entre prix et qualité (réforme des plans financiers) ou encore les mesures énergétiques concernant les bâtiments.

En sus des efforts de planification, la construction de nouveaux logements nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Par ailleurs, la mise en place de structures de pilotage urbain dans les grands périmètres à urbaniser, à l'instar d'un opérateur urbain au PAV doit servir d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés. Une gestion foncière et financière plus efficiente des projets en dépend.

En 2017, les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se sont matérialisés notamment par les actions suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 ;
- mise-à-jour du PDCn 2030. Elle a été ouverte aux avis de la population et des organisations concernées du 2 décembre 2016 au 15 février 2017. Quant aux autorités communales et aux territoires voisins, ils ont été formellement consultés du 16 février au 16 juin 2017 ;
- poursuite des études sectorielles déterminantes SDA, OPAM, ICFF, équipements ;
- publication d'un guide relatif à la densification des zones villas. Ce guide a été élaboré avec l'ACG et a reçu le soutien de Pic-Vert ;
- concrétisation des propositions contenues dans le rapport divers sur la politique du logement qui se décline en quatre axes principaux pour renforcer celle-ci: organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique ;
- poursuite des grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), notamment aux Cherpines, aux Communaux d'Ambilly, aux Grands Esserts, à Bernex-Est et Vailly (adoption des MZ par le Grand Conseil), au Grand-Saconnex, à ZIMEYSAVER (PDZDI et PDZDAM) ;

- poursuite de la phase d'opérationnalisation au sein du PAV. Le projet de loi modifiant la MZ du PAV révisant la répartition logements-emplois et les catégories de logement a été adoptée par le Conseil d'Etat, tout comme celui créant la Fondation PAV. Le premier PLQ des Vernets a également été adopté et le résultat du MEP a été annoncé ;

- opérationnalisation du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) en matière de financement de l'aménagement ainsi que du Fonds intercantonal d'équipement qui gère la taxe d'équipement. Celle-ci a fait l'objet d'une réforme;

- renforcement de la coordination entre les offices du logement et de l'urbanisme, notamment en matière de stratégie foncière ;

- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et des études de remplacement du système d'information des autorisations de construire en vue d'une première étape de mise en œuvre. Le projet de loi d'investissement visant la numérisation de l'ensemble des processus des autorisations de construire a été adopté par le Conseil d'Etat ;

- finalisation de la mise en place d'un système de numérisation des pièces justificatives du Registre foncier ; poursuivre la mise en œuvre du projet fédéral eGris visant, notamment, au développement des transactions électroniques; continuer le développement des systèmes d'information territoriaux (SITG, RDPPF, SI OU) ;

- poursuite de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection en priorité dans les grands périmètres d'urbanisation et en amont de la mutation urbaine. Le recensement du patrimoine bâti de Meyrin et Vernier a été achevé ;

- adoption de réforme de la LPMNS permettant la redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la CMNS ;

- amélioration de la capacité administrative en matière de traitement des dossiers LDTR ;

- adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la FTI confirmant notamment la fondation comme pilote des écoParcs.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**60'749'133**	**-5'599'227**	**-8.4%**	**66'348'360**	**60'765'892**
30 Charges de personnel	10'651'035	-446'624	-4.0%	11'097'659	10'440'654
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'083'132	-346'411	-24.2%	1'429'543	2'341'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'999'272	406'256	25.5%	1'593'016	1'692'715
36 Charges de transfert	46'989'798	-5'183'344	-9.9%	52'173'142	46'245'123
39 Imputations internes	25'896	-29'104	-52.9%	55'000	45'787
REVENUS	**10'429'011**	**246'207**	**2.4%**	**10'182'804**	**9'808'163**
42 Taxes	8'921'286	686'231	8.3%	8'235'055	8'105'588
43 Revenus divers	90	90	-	-	-
46 Revenus de transferts	1'507'635	-440'114	-22.6%	1'947'749	1'702'575
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-50'320'122**	**5'845'434**	**-10.4%**	**-56'165'556**	**-50'957'729**
Coût d'état-major	*-675'391*	*78'379*	*-10.4%*	*-753'770*	*-610'703*
Coût des prestations de moyens	*-1'975'163*	*-111'726*	*6.0%*	*-1'863'437*	*-1'930'824*
COÛT COMPLET	***-52'970'676***	***5'812'087***	***-9.9%***	***-58'782'763***	***-53'499'256***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***77.00***	***-4.20***	***-5.17%***	***81.20***	***77.10***
ETP fixes	*75.00*	*-3.80*	*-4.82%*	*78.80*	*76.10*
ETP auxiliaires	*2.00*	*-0.40*	*-16.67%*	*2.40*	*1.00*

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G01.01 Aide à la personne en matière de logement
G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Logement et planification foncière (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Dans son rapport au Grand Conseil sur la mise en oeuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 (RD 1108) du 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement, le Conseil d'Etat a notamment dressé le bilan des mécanismes de l'article 4A de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) dans sa teneur actuelle en constatant que cette disposition légale n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus.

Le 5 avril 2017 il a donc déposé le projet de loi (PL) 12093 qui a pour principal objectif de mieux répondre aux besoins de la population et principalement de la classe moyenne représentant plus de la moitié des habitants du canton. Celui-ci vise également à atteindre les objectifs de constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20% des logements locatifs, d'atténuer les inégalités territoriales et de simplifier le dispositif. Le PL 12093 continuera à être traité en 2018, comme le sera l'initiative populaire cantonale (IN) 161 qui vise également à revoir l'art. 4A LGZD et qui a été partiellement invalidée par un arrêt de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice le 11 décembre 2017.

Autres projets d'importance stratégique

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants, non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Cette réflexion s'inscrit dans la suite de la création de la direction de la planification et des opérations foncières en 2013. Cette direction est chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition et d'échange de terrains (équipements publics, infrastructures de transport, renaturation, etc.).

Par extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 1er novembre 2017, le groupe interdépartemental de politique foncière a été formellement institué (GPF). La stratégie foncière de l'Etat s'en trouve consolidée et mieux coordonnée, notamment en ce qui concerne la mobilisation et la valorisation du patrimoine privé des terrains propriété de l'Etat de Genève. Par ailleurs, le transfert de la prestation d'octroi des droits de superficie sur les terrains de l'Etat de Genève à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) est effectif depuis le 1er janvier 2018. Le règlement relatif à la signature des actes authentiques et autres actes concernant le domaine immobilier a été modifié en conséquence.

La préoccupation visant à permettre à la classe moyenne d'accéder au marché des logements PPE en zone de développement s'est matérialisée par l'adoption, en novembre 2016, de la nouvelle teneur de l'article 5, alinéa 1, lettre b, de la LGZD, imposant durant la période de contrôle étatique l'occupation des logements destinés à la vente par leur propriétaire. L'OCLPF supervise la bonne application de cette nouvelle disposition légale en examinant les demandes de dérogation à la loi qui lui sont adressées et en examinant si les conditions d'octroi d'une dérogation sont remplies.

Les procédures relatives à la fixation des rendements des logements subventionnés, qui ont été intentées suite à l’arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 25 septembre 2014, sont toujours en cours.

L'OCLPF a notifié de nouvelles décisions, conformément au renvoi de la chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) et continue de défendre sa pratique en soutenant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée. Le suivi des procédures relatives à cette problématique se poursuivra en 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La marge provient du gel de 2.9 postes vacants en 2017 puis supprimés au budget 2018 dans le cadre de la réduction de 5% sur les charges de personnel (économie d'environ 335'000 F charges comprises) et du temps de latence dans les recrutements.

G01 Logement et planification foncière (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges ont été moins importantes que prévues principalement grâce à des économies qui ont été réalisées sur les honoraires de mandataires. Elles ont permis de compenser le dépassement de 242'713 F sur la dotation pour dépréciation de créances qui peut varier sensiblement d'une année à l'autre et qui est difficilement prévisible lors de l'élaboration budgétaire.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Des amortissements accélérés ont été comptabilisés sur des démolitions planifiées d'actifs.

36 - Charges de transfert

L'écart dans les comptes concerne les subventions au logement accordées aux ménages privés qui regroupent les subventions à la pierre versées aux propriétaires d'immeubles HBM/HLM, ainsi que les prestations aux locataires sous forme de subventions personnalisées HM et d'allocations au logement.

La différence sur les subventions à la pierre (-2.6 millions F) s'explique essentiellement par la conjoncture favorable en matière de taux d'intérêts hypothécaires ayant pour effet la diminution ou la suppression du taux de subventionnement (-2.1 millions F). S'ajoutent également les extournes au moment de la prise des arrêtés définitifs ajustant à la baisse les subventions de manière rétroactive (-0.5 million F).

De plus, l'augmentation des prestations fournies aux locataires a globalement été moins importante que prévue. Les subventions HM et les allocations dans le secteur libre sont toutes deux inférieures au budget d'environ 9% (-1.7 millions F pour les HM et -1.6 millions F pour le secteur libre). Bien que ces coûts augmentent par rapport à l'année dernière, la hausse a été moins importante que prévue. Cela s'explique par le nombre moyen de ménages bénéficiant de la subvention ainsi que par le montant annuel moyen de la subvention, tous deux inférieurs d'environ 5% par rapport aux budgets. Ceux-ci avaient été établis de manière prudente suite à la modification des taux d'effort et de l'abaissement du plafond de subvention HM au 1er avril 2016.

Des amortissements pour 0.7 million F non prévus au budget ont été comptabilisés suite à un reclassement comptable sur les dépenses d'investissement pour financer les LUP des communes. Cette correction comptable a pour effet de générer des amortissements auparavant inexistants.

42 - Taxes

L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les émoluments facturés (+0.8 million F) lors de l'octroi d'accords de principes. Les accords de principes délivrés par l'office cantonal du logement et de la planification foncière interviennent avant l'autorisation de construire en zone de développement et déterminent, lorsqu'il y a lieu, les prestations de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) qui peuvent être accordées. Le nombre d'émoluments a presque doublé cette année, notamment suite à l'avancement de trois gros projets (Adret, Etang, Communaux d'Ambilly), facturés en 2017.

Cette hausse a été en partie atténuée par des surtaxes légèrement inférieures au budget (-0.1 million F).

46 - Revenus de transfert

Les facturations relatives aux remboursements de subventions indues ont été moins importantes que prévues.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

En ce qui concerne la prestation du programme visant à favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées, la proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.1) a diminué par rapport à l'année dernière. Cette proportion se situe, à la fin de l'année 2017, à un niveau très favorable.

La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.2) est en léger recul cette année. Il faut noter que, dans le cas présent, la diminution de cet indicateur est positive puisqu'elle s'explique par une tendance de baisse/stabilisation des loyers : une baisse des loyers dans une habitation HM a un impact direct sur le versement de la subvention personnalisée. Ce pourcentage est également en lien avec l'entrée en vigueur de la modification de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) du 1er avril 2016, qui prévoyait

G01 Logement et planification foncière (suite)

une hausse des taux d'efforts de 1% et la diminution du montant maximal de la subvention personnalisée HM de 100 F la pièce par an pour le ramener à 1'700 F.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 2.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois a pour la première fois dépassé les 10% et se trouve, à la fin de l'année, à 10.3%. Le parc LUP compte, au 31 décembre 2017, 16'450 logements (+3%, +491 unités). Pour rappel, l'objectif de la loi vise un taux de 20%.

Dans ce contexte, les efforts pour parvenir à la constitution d'un parc LUP au taux précité du parc locatif cantonal demeurent toujours importants, bien que les acquisitions foncières soient inférieures aux objectifs (indicateur 3.1). Trois parcelles ont été acquises (3’534 m2) pour 5.2 millions de francs, offrant un potentiel de 49 logements, ainsi que 1'409 m2 de droits à bâtir, représentant un potentiel de 15 logements pour 1.9 millions de francs. La différence entre l'objectif et les chiffres réels est principalement liée à une diminution des possibilités d'acquisition des parcelles en zone villa, ce qui a conduit à revoir à la baisse cet objectif, après une décennie de fortes acquisitions. La cible 2017 n'avait pas encore intégré cette tendance à la baisse. A noter que l'écart a été accentué cette année par le remboursement d'une dotation LUP pour près de 3 millions de francs.

Le fond LUP a été sollicité pour près de 30 millions de francs cette année. Les engagements vis-à-vis des communes représentent environ 70% des versements de l'année 2017, poursuivant la tendance de 2016. Quatre communes (Meyrin, Thônex, Lancy, Vernier) et deux FIDP en ont bénéficié pour plus de 21 millions de francs et ainsi financé plus de 611 logements. L'écart de l'indicateur 3.2 entre l'objectif 2017 et la situation à la fin de l'année s'explique surtout par la différence cumulée à la fin de l'année dernière (-16 millions de francs), à laquelle s'ajoute le remboursement d'une dotation de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour près de 3 millions de francs.

Enfin, s'agissant du suivi des mesures visant à accélérer les procédures d'autorisation de construire (APA), il est constaté une atteinte des objectifs au niveau des procédures accélérées. Une augmentation conséquente de l'importance des dossiers LGZD/LGL traités cette année (le nombre de logements autorisés cette année a presque triplé en 2017) ainsi que des problèmes de vacance de postes sur le long terme n'ont pas permis d'atteindre l'objectif fixé pour les préavis de demande définitive (DD).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	0.29 %	≤ 1.5%	0.63%	≤ 1.5%	2018
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	58.4%	≥ 60%	61.47%	≥ 60%	2018
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	10.3%	≥ 10.25%	10%	20%	2040
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007), acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP)	Efficience	137'952 m2	≥ 173'650 m2	136'150 m2	≥ 160'000 m2	2018

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007)	Efficacité	359 mios	≥ 378 mios	333 mios	436 mios	2019
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	91.02%	≥ 90%	92.88%	≥ 70%	2020
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficience	61.2%	≥ 85%	79.7%	≥ 95%	2018
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	66.5%	≥ 85%	61%	≥ 95%	2018
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	93.2%	≥ 90%	92.9%	≥ 95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1: l'article 31, alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30, alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible ≤ 1.5%, la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts. La proportion du total des surtaxes (10.66%) reste élevée pour 2017 avec un pourcentage proche des années précédentes (C2016 : 10.42%). Au 31.12.2017, le nombre de foyers surtaxés était de 1'408.

Indicateur 1.2: selon l'article 20a du règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (RGL), au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier ad minima de la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). A fin 2017, 2'833 ménages étaient au bénéfice d'une subvention HM (2616 ménages à fin 2016). Malgré une augmentation du nombre de subventions, on constate ces dernières années une diminution du pourcentage de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée HM.

Indicateur 2.1: les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP d'environ 0.2% par année. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.1: cet indicateur traduit la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation de LUP. Il s'exprime en m2 cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) - L 4 06. La cible à long terme était fixée à 15'000 m2/an, sur la base d'un coût moyen 1'000 F/m2 et intègre les modifications légales induites par la loi modifiant la loi pour la construction de logements d'utilité publique (L 10460). Elle a été revue à la baisse à 8'000 m2/an. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.2: montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007, suite à l'introduction de la L10460 prévoyant un fonds propre affecté annuel de 35 millions de francs. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.3: cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4

G01 Logement et planification foncière (suite)

alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Ce taux est atteint en valeur cumulée.

Indicateur 4.1: cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives soumis à la LDTR. L'objectif est le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI).

Indicateur 4.2: cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives (DD) soumises à la LGZD et la LGL. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.3: cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des autorisations en procédure accélérée (APA) soumises à la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), l'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 9 LCI. Ne sont toutefois pas prises en compte les APA traitées dans le cadre d'une infraction à la LDTR.

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**25'411'903**	**-692'218**	**-2.7%**	**26'104'121**	**24'890'732**
30 Charges de personnel	14'944'372	-73'328	-0.5%	15'017'700	14'868'413
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'252'347	-1'333'672	-12.6%	10'586'019	9'641'225
33 Amortissements du patrimoine administratif	980'522	888'774	968.7%	91'748	89'715
36 Charges de transfert	136'239	-154'115	-53.1%	290'354	136'239
39 Imputations internes	98'424	-19'876	-16.8%	118'300	155'140
REVENUS	**12'740'783**	**55'468**	**0.4%**	**12'685'315**	**13'068'320**
42 Taxes	361'102	75'787	26.6%	285'315	350'598
43 Revenus divers	374'680	-25'320	-6.3%	400'000	717'722
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
46 Revenus de transferts	5'000	5'000	-	-	-
49 Imputations internes	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-12'671'120**	**747'686**	**-5.6%**	**-13'418'806**	**-11'822'412**
Coût d'état-major	*-947'635*	*72'391*	*-7.1%*	*-1'020'026*	*-869'695*
Coût des prestations de moyens	*-2'461'384*	*-40'476*	*1.7%*	*-2'420'908*	*-2'096'221*
COÛT COMPLET	***-16'080'139***	***779'601***	***-4.6%***	***-16'859'740***	***-14'788'328***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***88.95***	***-5.20***	***-5.52%***	***94.15***	***88.45***
ETP fixes	*82.15*	*-6.80*	*-7.64%*	*88.95*	*84.65*
ETP auxiliaires	*2.80*	*0.80*	*40.00%*	*2.00*	*-*
ETP agents spécialisés	*4.00*	*0.80*	*25.00%*	*3.20*	*3.80*

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G02.01 Aménagement du territoire.
G02.02 Développement des zones industrielles

G02 Aménagement du territoire (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 ainsi que l'intensification de la planification localisée se sont poursuivies en 2017 conformément à la volonté du Conseil d'Etat d'une planification ambitieuse et détaillée, qui vise l'établissement de plans localisés de quartiers (PLQ) pour un total d'environ 2 millions de m2 potentiels de surface brute de plancher (SBP) de logements et autant d'activités sur la législature 2014-2018.

Les actions entreprises les années précédentes se sont donc poursuivies en 2017 à la lumière de cette orientation :

- la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030, lancée en décembre 2016, s'est poursuivie en 2017 par la consultation publique puis par celle des communes genevoises et des territoires voisins. Ces deux phases de consultation ont fait l'objet d'une synthèse des remarques publiée sur Internet;
- le travail sur la zone 5 (villas), appelée à être densifiée à hauteur de 11%, s'est poursuivi par le biais de l'adoption par le Conseil d'Etat de quatre zones réservées. Les zones réservées permettent de préserver les potentiels de développement urbain nécessitant un changement de zone qui ont été identifiés par le PDCn 2030 dans des secteurs stratégiques de la zone villas et soumis à une forte pression immobilière. Pour anticiper et accompagner la mutation des secteurs concernés, des démarches partagées entre communes, canton et habitants ont été engagées;
- l'office de l'urbanisme a publié en 2017 un guide pour encadrer le développement de la zone villas en préservant ses qualités patrimoniales et paysagères. L'objectif est de permettre de construire davantage de logements tout en respectant les caractéristiques et qualités des sites;
- suite à l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral en 2015, un important effort est en cours au sein des 45 communes genevoises pour mettre à jour ou revoir leur plan directeur communal. 25 d'entre elles ont entamé ce travail, en coordination avec les services de l'Etat. Un suivi minutieux est à ce titre effectué au sein de l'office de l'urbanisme;
- la préservation des surfaces agricoles, en particulier des surfaces d'assolement, continue de mobiliser l'administration. Un monitoring de l'espace rural est en place. Il doit permettre de renforcer le suivi et de mettre en œuvre diverses actions et mesures afin de regagner des parcelles sur ces zones;
- la consultation publique sur le projet de fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) spécifique à l'aéroport de Genève a été lancée au mois de novembre 2017. Ce projet est le résultat d'une collaboration de plus de trois années entre la Confédération, le canton de Genève et Genève Aéroport. La fiche PSIA donne le cadre dans lequel l'aéroport de Genève pourra moderniser son infrastructure et propose des solutions pour renforcer la maîtrise des effets collatéraux de la croissance aéroportuaire sur la santé, l'urbanisation, le trafic et l'environnement (bruit, qualité de l'air). La fiche devrait être approuvée par le Conseil fédéral d'ici fin 2018. Son contenu devra être intégré dans le plan directeur cantonal genevois;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme de planification localisée établi pour la législature 2014-18 a permis l'adoption en 2017 de 6 plans localisés de quartiers (PLQ), dont celui des Vernets (PAV) et 2 plans directeurs de zones industrielles (PDZI).

L'avancement des grands projets prioritaires est conforme aux prévisions, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'affectations d'importance, notamment sur le PAV (mise à l'enquête technique du premier PLQ de l'Etoile et surtout adoption du PLQ des Vernets), à Bernex (déclassement de plus de 60 hectares de zone agricole par le Grand Conseil et mise en enquête publique du PLQ de Saint-Mathieu), aux Cherpines (lancement des procédures d'opposition pour le PLQ du Rolliet et le PDZI écoParc, signature d'une convention Etat-commune sur une nouvelle densité et la coordination urbanisation-mobilité), aux Grands-Esserts (mise en procédure d'opposition des PLQ Beaux-Champs et Ferme, pour une adoption prévue en 2018), à Châtelaine (adjudication du concours Actaris, mise en procédure d'opposition des PLQ des Voies CFF, des Franchises et de Michée-Chauderon, tous trois prévus pour adoption durant le premier semestre 2018 pour environ 90'000 m^2 de SBP logement), à Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries (mise en procédure d'opposition du premier PLQ de la Chevillarde, représentant un potentiel de 200 logements) ou encore à ZIMEYSAVER (adoption du PDZI de Mouille-Galland).

Aux Communaux d'Ambilly, un concours d'architecture pour l'étape 3 du grand projet a été lancé et l'autorisation de construire du barreau routier MICA est désormais en force, ainsi que celles des espaces publics. Dans le grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, les deux projets de loi de déclassement de Cointrin Est et Ouest ont été transmis au Grand Conseil. Le projet de PLQ chemin de l'Avanchet a fait l'objet d'un processus de concertation. Les études d'urbanisation se poursuivent sur d'autres secteurs. Dans le cadre du grand projet Grand-Saconnex, le lauréat du concours d'architecture pour le PLQ Carantec a été désigné et les procédures de modifications des limites de zones des secteurs Pré-du-Stand, Carantec et Suzette suivent leurs cours.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Parmi les autres projets d'importance, hors grands projets, on peut citer :

- l'adjudication du concours d'architecture emblématique de la Cité de la Musique et l'adoption du PLQ du Conseil œcuménique dans le secteur du Jardin des Nations;
- l'adjudication du concours d'architecture de cité de Pesay / Trèfle d'Or aux abords de la halte Carouge- Bachet du Léman Express libérant un potentiel d'environ 400 logements;
- l'adoption du PDZI de la Pallanterie mettant à disposition 75'000 m^2 de SBP d'activités sur la rive gauche;
- l'adoption du PLQ du Champ-du-Château à Bellevue pour 26'000 m^2 SPB de logements et 38'000 m^2 SPB d'activités. Dans ce périmètre, le lauréat d'un concours international d'architecture a été désigné pour accueillir le futur siège mondial d'une banque genevoise;
- les premiers travaux liés aux aménagements des espaces publics autour des gares de Lancy-Pont-Rouge et Carouge-Bachet, ont été lancés. La coordination et l'accompagnement global des chantiers des interfaces des gares CEVA avec l'ensemble des acteurs ont été poursuivis. La gare de Lancy-Pont-Rouge a été mise en service en décembre 2017;
- la nouvelle pratique des plans localisés de quartier (PLQ) a été évaluée dans le cadre d'un rapport intermédiaire remis au Conseil d'Etat en décembre 2017. Les documents de référence (charte graphique et modèles) ont été formalisés et finalisés. Ils sont désormais utilisés par l'administration. La stabilisation et l'évaluation de cette réforme se poursuit;
- le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a connu en 2017 sa première année de concrétisation avec le versement par l'Etat de 2 millions de francs aux communes qui accueillent de nouveaux de logements. L'Etat accompagne également l'Association des communes genevoises dans la mise en route du fonds intercommunal d'équipement (FIE) mis en place en 2017 suite au vote du Grand Conseil en septembre 2016;
- la mise en œuvre des plans directeurs de quartiers (PDQ) Concorde et des Communaux d'Ambilly s'est poursuivie. Pour ce dernier, cela se traduit par la délivrance des autorisations de construire et le démarrage des travaux. Les prochains PLQ seront quant à eux mis en enquête technique pendant le premier semestre 2018;
- les travaux en lien avec la réforme de la taxe sur la plus-value foncière se poursuivent et devraient se finaliser durant le deuxième semestre 2018;
- les études d'aménagements en lien avec la Traversée du lac sont initiées en collaboration avec le Comité technique chargé de ce projet.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La vacance partielle du poste de directeur général (remplacé au 01.04.2017) et le blocage de 3.2 postes supprimés au budget 2018 dans le cadre des économies de 5% sur les charges de personnel ont permis d'absorber les réductions budgétaires et linéaires et d'avoir une légère économie sur 2017.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart sur les études de l'office de l'urbanisme et de la direction du projet Praille-Acacias-Vernets s'explique par l'état d'avancement (report ou retard) de certains projets. C'est le cas en particulier pour la révision du PDQ PAV, les PLQ Etoile 1 et 2, les PLQ Grosselin 1 et 2, ainsi que les études préliminaires sur les espaces publics, sur l'environnement et sur les études liées à la Fondation PAV. Ces diminutions sont toutefois en partie compensées par des charges plus importantes pour des manifestations et informations sur les projets d'aménagement, une taxe de compensation d'aménagement concernant la modification de zone Bernex Est élevée, les PLQ Les Vernets qui ont pris de l'avance et une indemnisation qui a été versée suite à des restrictions du droit de propriété dans les cadre des travaux d'aménagement des espaces publics et de construction de l'interface de Chêne-Bourg.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Dans le cadre de la réalisation d'une desserte par la FTI dans la zone industrielle du Bois-de-Bay (L10693), des dépenses non-activables ont été entièrement amorties.

36 - Charges de transfert

Aucune subvention n'a été accordée en 2017. En effet, il n'y a eu aucune approbation de nouveaux plans directeurs communaux (PDCom) par le Conseil d'Etat. Leur élaboration, mise à jour ou révision est de l'initiative de la commune (art. 10, al. 3, LaLAT – L 1 30).

G02 Aménagement du territoire (suite)

42 - Taxes

La variation s’explique principalement par des frais cantonaux de gestion prélevés sur les factures émises avant le premier janvier 2017, plus élevés suite à la mise en place du Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE) et par des remboursements de l'assurance maternité fédérale supérieurs aux budgets prévus.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Les quelque 110 projets qui constituent le programme de législature 2014-2018 représentent un potentiel d'environ 2 millions de m2 de surfaces brutes de plancher (SBP) pour le logement, et 2 millions de m2 de SBP pour les activités.

En 2017, 17 projets ont atteint leur objectif, libérant ainsi environ 305'000 m2 de SBP pour le logement et quasiment 400'000 m2 de SBP d'activité. Parmi les 17 projets aboutis, on compte 6 PLQ et une abrogation de PLQ, ainsi que 8 dérogations selon l'article 2, aliéna 2 de la LGZD. Deux PDZI ont également été adoptés cette année.

Depuis le début de la législature, 65 projets ont abouti, libérant ainsi un potentiel cumulé dépassant 1 million de m2 de SBP de logement et avoisinant 690'000 m2 de SBP d'activité.

L'écart par rapport aux prévisions initiales pour l'année 2017 s'explique par le report sur la dernière année de législature de plusieurs projets à forts potentiels de logements et d'activités. Pour le logement, on peut citer entre autres les projets de PLQ Cherpines / Rolliet (100'000 m2); Petit-Saconnex / Fontaines-Saintes (70'000 m2); PAV / Etoile 1 (68'000 m2), Lancy / Chapelle-Gui (63'000 m2) ou encore Vernier / Voies CFF (42'000) et Lancy / Michée-Chauderon (42'000). L'objectif cumulé à fin 2018 de 2 millions de m2 de SBP logements n'est toutefois pas remis en cause.

En ce qui concerne la mise à disposition de SBP activité, l'écart par rapport aux prévisions du budget 2017 se justifie par le décalage sur 2018 des PDZI de l'écoParc aux Cherpines et des Batailles (PDZIBAT) dans le grand projet ZIMEYSAVER. Ces deux PDZI représentent plus de 200'000 m2 de SBP activités. Le reste de l'écart par rapport au prévisionnel initial s'explique par le report du PLQ Grand-Saconnex / Pré-du-Stand (90'000 m2 de SBP activité) et d'autres projets de moindre importance. L'objectif cumulé à fin 2018 est d'environ 1,3 millions de m2 de SBP activités.

Les indicateurs de qualité (3.1 à 4.2) en lien avec l'utilisation du sol et la densité minimale requise des PLQ adoptés ou le taux d'opposition des PLQ et de recours gagnés, ont été largement atteints en 2017 et constituent une amélioration par rapport à 2016. Les délais de traitement des préavis pour les demandes d'autorisations de construire (ordinaires ou accélérées) en lien avec l'aménagement du territoire sont aussi maitrisés. Enfin, sur la base des PLQ adoptés en 2017, on constate également que la durée de la procédure tend à diminuer.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	1'058'00 0 m2	1'600'00 0 m2	754'000 m2	≥ 2'000'00 0 m2	2018
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	688'000 m2	1'115'00 0 m2	291'000 m2	≥ 2'000'00 0 m2	2018

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
3.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	157 %	≥ 120%	121%	≥ 120%	2018
3.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	146 %	≥ 120%	120%	≥ 120%	2018
4. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
4.1 Taux de PLQ faisant l'objet d'opposition	Qualité	50 %	≤ 70%		≤ 40%	2018
4.2 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100 %	100%		100%	2018
5. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
5.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	90 %	≥ 90%		≥ 95%	2018
5.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	96 %	≥ 85%		≥ 95%	2018
6. Durée des procédures en matière de PLQ						
6.1 Durée médiane en jours de la procédure PLQ	Efficacité	547 jours	840 jours		830 jours	2018
7. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
7.1 Nombre de m2 de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2014-2018	Efficacité	38'692m2	≥ 50'000 m2	235'819 m2	≥ 75'000 m2	2018
7.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	68'143	≥ 60'000 emplois	62'862	≥ 55'000 emplois	2018
7.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	66%	≥ 70% de PME-PMI	67% PME-PMI	≥ 70% de PME-PMI	2018
7.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	13%	< 20% en nombre d'emploi s	14%	< 20% en nombre d'emploi s	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier 2014. La procédure des PLQ étant

souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 2.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1er janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 3.1 : l'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux largement plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Indicateur 3.2 : l'indicateur mesure l'utilisation moyenne du sol de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Indicateur 4.1 : l'indicateur mesure la qualité de la concertation liée aux PLQ. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux d'opposition aux projets présentés. L'objectif 2018 est de rester en deçà d'un taux de 70% de PLQ faisant l'objet d'opposition.

Valeurs comparatives : C2016 : 66%

Indicateur 4.2 : l'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Valeurs comparatives : C2016 : 100%

Indicateur 5.1 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) en respectant le délai de 15 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Valeurs comparatives : C2016 : 90%

Indicateur 5.2 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes définitives en autorisation de construire (DD) en respectant le délai de 30 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Valeurs comparatives : C2016 : 91%

Indicateur 6.1 : l'indicateur mesure la durée médiane en jours de la procédure PLQ entre la mise à l'enquête technique et l'adoption du PLQ par le CE (la phase d'élaboration technique – en amont – ainsi que les éventuels recours – en aval – ne sont pas pris en compte dans le calcul).

Valeurs comparatives : C2016 : 860 jours

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 7.2 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, en y ajoutant les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV avant

mutation.

Indicateur 7.3 : cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les fournissent. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise en comporte plus de 250.

Indicateur 7.4 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques) ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**11'977'104**	**-434'583**	**-3.5%**	**12'411'687**	**11'392'872**
30 Charges de personnel	10'892'909	-315'311	-2.8%	11'208'220	10'574'918
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	902'882	-83'779	-8.5%	986'661	659'980
36 Charges de transfert	59'406	600	1.0%	58'806	59'400
39 Imputations internes	121'908	-36'092	-22.8%	158'000	98'574
REVENUS	**10'372'527**	**4'398'967**	**73.6%**	**5'973'560**	**8'145'766**
42 Taxes	10'216'129	4'305'089	72.8%	5'911'040	7'996'920
43 Revenus divers	89	89	-	-	3'118
49 Imputations internes	156'309	93'789	150.0%	62'520	145'729
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-1'604'578**	**4'833'549**	**-75.1%**	**-6'438'127**	**-3'247'105**
Coût d'état-major	*-690'728*	*70'552*	*-9.3%*	*-761'280*	*-618'557*
Coût des prestations de moyens	*-2'088'096*	*-161'376*	*8.4%*	*-1'926'720*	*-1'821'651*
COÛT COMPLET	***-4'383'402***	***4'742'725***	***-52.0%***	***-9'126'127***	***-5'687'313***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***79.50***	***-5.30***	***-6.25%***	***84.80***	***78.60***
ETP fixes	*74.50*	*-8.30*	*-10.02%*	*82.80*	*78.60*
ETP auxiliaires	*5.00*	*4.00*	*400.00%*	*1.00*	*-*
ETP agents spécialisés	*-*	*-1.00*	*-100.00%*	*1.00*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires et d'importance stratégique

En 2017, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficience des nouveaux processus issus des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire sont toujours soutenus.

Pour la procédure accélérée (APA), dont l'objectif reste toujours de garantir une délivrance de la prestation en trente jours, les résultats sont de 53%.

Quant à la procédure ordinaire, elle continue dans sa lancée à maintenir une qualité dans les traitements des dossiers importants et dans les pilotages des grands projets complexes, ce avec des résultats concrets. Par ailleurs, le délai de traitement des dossiers pour les immeubles de logements a été largement amélioré en 2017.

L'année 2017 a vu également s'achever le développement du projet de dématérialisation de la procédure d'autorisation de construire en procédure accélérée (APA) et l'adoption du projet de loi d'investissement visant la refonte de l'ensemble du système d'information (SI) de l'office des autorisations de construire (OAC) et d'un premier développement du "building information modeling" (BIM) Etat.

Le constat reste le même que l'année précédente à savoir une augmentation toujours constante des dossiers déposés, mais aussi du nombre de décisions rendues. A noter à cet égard, que l'office maintient ses performances à ressources constantes, malgré l'augmentation précitée et la mise en oeuvre des importants projets informatiques en cours nécessitant la mobilisation d'énormément de ressources normalement dédiées aux missions régaliennes de l'office.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

Cette économie est due au blocage de 1.8 postes supprimés au budget 2018 dans le cadre de l'économie des 5% sur les charges de personnel et au temps de latence dans le recrutement engendré par la réflexion et la mise en place de la réorganisation de l'office des autorisations de construire.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart est principalement dû à la réduction ou la non-utilisation de prestations auprès de mandataires représentant une économie d'environ 150'000F. Cette diminution de charges est partiellement compensée par l'augmentation de la dotation pour dépréciation de créances (+ 93'219 F), montant qui est difficilement estimable en début d'année.

42 - Taxes

La révision des tarifs de facturation des émoluments d'autorisations de construire au 1er janvier 2015 est la principale raison de l'écart constaté de près de 3,6 millions F par rapport au budget 2017. Il est également accentué par la tendance à la hausse des demandes en autorisation de construire (4'581 demandes en 2017 contre 4'528 demandes en 2016) ainsi que par les autorisations de construire délivrées sur de grands projets (et donc des surfaces et émoluments plus conséquents) tels le quartier de l'Etang ou des travaux liés à des bâtiments industriels et artisanaux.

L'écart est encore accentué par des amendes supplémentaires par rapport au budget 2017 (+0.6 million F), plus spécifiquement des amendes sur les infractions à la LCI.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Le délai actuel de traitement des APA reste encore en-dessous de l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours, dû notamment à l'effort qu'il a fallu produire par l'office dans le développement du projet APA-Demat et de la forte augmentation des volumes à traiter, ce à ressources constantes.

Ce résultat reste maintenant dans l'attente de la mise en production (début 2018) du nouvel outil qui permettra le traitement dématérialisé de ces dossiers en procédure accélérée.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	53%	≥ 80%	67.6%	≥ 80%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : RAS

Indicateur 2.1 : la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012. Cette valeur est passée à 30.4% fin 2013, puis à 60.6% fin 2014 pour continuer sa progression et atteindre 68.4% à fin 2015 et 67.6% à fin 2016. La baisse de rendement provient notamment à l'effort qu'il a fallu produire dans le développement du projet APA-Demat et de la forte augmentation des volumes à traiter, ce à ressources constantes.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**8'491'950**	**-265'326**	**-3.0%**	**8'757'276**	**8'969'032**
30 Charges de personnel	7'534'420	-221'476	-2.9%	7'755'896	7'651'624
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	247'694	-175'551	-41.5%	423'245	418'253
33 Amortissements du patrimoine administratif	707'844	132'709	23.1%	575'135	897'518
39 Imputations internes	1'992	-1'008	-33.6%	3'000	1'637
REVENUS	**16'372'534**	**-592'415**	**-3.5%**	**16'964'949**	**18'090'015**
42 Taxes	15'861'479	-495'809	-3.0%	16'357'288	17'445'933
43 Revenus divers	64	64	-	-	-
46 Revenus de transferts	497'104	44'443	9.8%	452'661	582'872
49 Imputations internes	13'887	-141'113	-91.0%	155'000	61'210
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**7'880'584**	**-327'089**	**-4.0%**	**8'207'673**	**9'120'983**
Coût d'état-major	*-477'764*	*49'029*	*-9.3%*	*-526'793*	*-447'565*
Coût des prestations de moyens	*-2'042'356*	*31'711*	*-1.5%*	*-2'074'067*	*-1'989'894*
COÛT COMPLET	***5'360'465***	***-246'348***	***-4.4%***	***5'606'813***	***6'683'525***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***55.10***	***-3.30***	***-5.65%***	***58.40***	***57.10***
ETP fixes	*54.10*	*-2.30*	*-4.08%*	*56.40*	*55.10*
ETP auxiliaires	*1.00*	*-1.00*	*-50.00%*	*2.00*	*2.00*

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Le registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G04.01 Mensuration officielle
G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Le registre foncier (RF) a poursuivi en 2017 son objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle (DMO) s'est concentrée sur sa mission de conception, planification, attribution, surveillance et vérification des travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle - OMO) sous la haute surveillance de la direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, en a assuré la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration. La DMO, conformément à l'OMO et à la convention programme 2016-2019, a dû également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique.

Les données suivantes sont concernées :

- biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

Le registre foncier a mis en production, en novembre 2017, une nouvelle version de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations. Devant garantir en tout temps l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles, il poursuit l'adaptation de son système d'information aux exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales en constante évolution, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques. La procédure d'inscription au registre foncier fédéral sur la commune d'Anières est terminée, les travaux se poursuivent sur la commune d'Hermance.

Le législateur fédéral a introduit, dans la nouvelle loi sur la géoinformation, la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre, placé sous la responsabilité de la DMO, est entièrement opérationnel depuis juillet 2016. Celle-ci a engagé et assuré les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, disposé des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en a assuré la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne tout au long de 2017. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme avec la Confédération. La DMO a, par ailleurs, étendu le développement et l'extension de ce cadastre conformément à la stratégie fédérale en la matière et avec la direction fédérale compétente, a collaboré, notamment, à la définition du nouveau modèle de données de la mensuration officielle, à l'introduction de la 3D dans la mensuration officielle, aux projets du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF), avec entre autre introduction de nouvelles restrictions, aux adaptations des bases légales.

La DMO a poursuivi l'accompagnement de différents services dans leurs travaux de transition numérique (projet de référentiel des projets urbains). Elle a piloté l'établissement de la feuille de route pour la mise en place du "building information modeling" (BIM) dans l'objectif notamment de la mise en œuvre du projet de loi portant sur la numérisation complète du processus d'autorisation de construire. Enfin, dans le cadre des activités de gestion des données géoréférencées, la DMO a maintenu sa collaboration avec tous les partenaires du SITG qui, dans le cadre de leurs activités respectives, sont dépendants pour tout ou partie des référentiels cadastraux.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

Cette économie est due au blocage de 0.85 poste d'auxiliaire supprimé au budget 2018 dans le cadre de l'économie de 5% sur les charges de personnel et au temps de latence dans le recrutement.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart provient principalement de la gratuité, depuis le 1er janvier 2017, de la Feuille d'avis officielle (FAO) numérique.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements dépendent des investissements effectués sur le crédit de nouvellement 2015-2019 du DALE et des dates de mise en services des actifs. Il est difficile de les prévoir avec précision au moment de l'élaboration budgétaire.

42 - Taxes

L'augmentation du nombre de dossiers bloqués suite à de nombreux suspens, recours et renvois pour modification/complément, des absences de longue durée et la réduction globale des effectifs ont eu pour conséquence une diminution des émoluments facturés en 2017.

49 - Imputations internes

Les émoluments facturés à d'autres services de l'Etat, en particulier à l'office des poursuites et l'office des faillites ont été moins importants car il y a eu moins de dossiers à valider. D'autre part, le nombre de réquisitions est en diminution.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Concernant la DMO, on observe sur 2017 une constante favorable sur les deux dernières années par rapport aux objectifs d'efficience concernant le traitement des mutations (cf. indicateurs 2.1 et 2.2.). A rappeler toutefois que l'atteinte des valeurs cibles est conditionnée par la qualité des dossiers déposés par les spécialistes en mensuration (cf. indicateur 3.2). En effet, plus la qualité de ces dossiers est élevée, plus le temps de traitement (temps de vérification et temps d'intégration des géodonnées) sera rationalisé. Pour ce faire, une information et un suivi de qualité spécifique auprès de spécialistes en mensuration reste une des priorités dans les processus liés à la mise à jour des données de la mensuration officielle.

Les objectifs fixés pour le RF sont également atteints, sous réserve partiellement du traitement des réquisitions d'inscription. En effet, les résultats obtenus dans ce domaine sont inférieurs aux attentes, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre de dossiers bloqués suite à de nombreux suspens, recours et renvois pour modification/complément, diverses absences de longue durée, les nombreuses formations dispensées en interne et la réduction globale des effectifs. Le délai moyen de réponse à une demande d'extraits, de plans ou de renseignements est resté le même malgré une hausse significative des demandes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	63 jours	≤ 35 jours	54 jours	≤ 30 jours	2018
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	3'910	≤ 1'300	2'739	≤ 1'000	2018
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	95%	≥ 95%	96%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	87%	≥ 90%	90%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.8%	100%	98.6%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	78%	≥ 85%	74%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.5 jours	≤ 2 jours	0.5 jours	≤ 2 jours	2018
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement des réquisitions.

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1 (mêmes commentaires).

Indicateur 1.3 : cet indicateur permet d'évaluer la qualité des prestations fournies par le registre foncier dans le traitement des réquisitions d'inscriptions. Aucune rectification n'a été ordonnée par les Tribunaux depuis de nombreuses années.

Indicateur 2.1 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 2.2 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 3.1 : le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la DMO.

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande (extraits, plans et renseignements) et la date de la réponse. L'outil permettant le calcul automatisé du délai a été introduit début 2016. Pour rappel, un calcul semi-automatisé était effectué depuis 2014.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Indicateur 5.1 : cet indicateur permet d'évaluer la qualité des prestations fournies par le registre foncier dans le cadre des opérations de mise au feuillet fédéral. Aucune rectification n'a été ordonnée par les Tribunaux depuis de nombreuses années.

G05 Protection du patrimoine bâti

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**9'293'709**	**-209'097**	**-2.2%**	**9'502'806**	**9'391'721**
30 Charges de personnel	5'170'690	-60'058	-1.1%	5'230'748	5'150'763
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'816'710	-116'134	-6.0%	1'932'844	1'923'490
36 Charges de transfert	2'286'613	-4'601	-0.2%	2'291'214	2'291'472
39 Imputations internes	19'695	-28'305	-59.0%	48'000	25'996
REVENUS	**488'902**	**179'592**	**58.1%**	**309'310**	**331'861**
42 Taxes	15'016	-15'739	-51.2%	30'755	57'770
43 Revenus divers	473'886	473'886	-	-	42'358
46 Revenus de transferts	-	-278'555	-100.0%	278'555	231'733
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-8'804'806**	**388'690**	**-4.2%**	**-9'193'496**	**-9'059'860**
Coût d'état-major	*-327'878*	*27'403*	*-7.7%*	*-355'281*	*-301'283*
Coût des prestations de moyens	*-1'547'143*	*-283'162*	*22.4%*	*-1'263'981*	*-1'112'262*
COÛT COMPLET	***-10'679'827***	***132'931***	***-1.2%***	***-10'812'758***	***-10'473'405***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***33.33***	***-0.57***	***-1.68%***	***33.90***	***31.80***
ETP fixes	*31.12*	*-1.23*	*-3.80%*	*32.35*	*30.80*
ETP auxiliaires	*1.21*	*0.46*	*61.33%*	*0.75*	*-*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.20*	*25.00%*	*0.80*	*1.00*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

G05.01 Connaissance du patrimoine
G05.02 Protection du patrimoine

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires et d'importance stratégique

L'office du patrimoine et des sites (OPS) a poursuivi tout au long de 2017 son programme de recensement exhaustif du canton de Genève dans la limite des ressources départementales disponibles. Grace à cet effort, les opérations de recensement architectural, mises en œuvre en collaboration avec l'office de l'urbanisme, ont permis d'examiner jusqu'à présent le patrimoine de 11 communes. Les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Puplinge, Thônex et Vandœuvres ont été recensées en 2017.

Le lauréat du concours international d'architecture pour la réalisation d'un espace muséal visant à mettre en valeur le site archéologique de l'esplanade Saint-Antoine, a été choisi. Le projet retenu permettra de conserver, préserver et rendre accessibles les exceptionnels vestiges découverts.

La loi matérialisant les travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire, a abouti en 2017 avec le vote par le Grand Conseil de la modification de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), entrée en force le 8 novembre.

Le SMS a, durant l'année écoulée, vécut une transformation majeure de sa structure organisationnelle. L'organigramme a été revu, partant d'une organisation par loi de protection à une organisation par secteurs territoriaux, comptant tous les types de protection. Les bénéfices escomptés sont une plus grande polyvalence et une réactivité améliorée, ainsi qu'une meilleure adéquation aux problématiques de transformations territoriales, sous l'angle de la protection patrimoniale.

La page Facebook "GE-Patrimoine", créée et administrée par l'office depuis le 16 mai 2017, a rencontré un grand succès, au-delà de toutes les attentes : ce sont ainsi 105 publications, suivies par plus de 1'450 abonnés et vues par un total de 249'045 visiteurs consultant les contenus proposés.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

Le blocage de 0.55 ETP durant toute l'année car supprimé au budget 2018 dans le cadre de l'économie de 5% sur les charges de personnel permet d'expliquer cet écart.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le retard sur quelques projets confiés à des mandataires externes explique que tout le budget n'ait pas été consommé.

43 - Revenus divers

Ces revenus sont constitués exclusivement de reprises de charges à payer constituées des différences entre les subventions octroyées et les paiements effectués à la clôture des dossiers. L'exercice 2017 a été marqué par l'apurement de 15 dossiers anciens sur lesquels des investigations et des relances ont permis de déterminer que les dits dossiers n'aboutiraient pas à un paiement.

46 - Revenus de transfert

En 2017, il n'y a pas eu de travaux archéologiques éligibles à un financement par la convention programme de la Confédération.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

L'office du patrimoine et des sites a atteint l'ensemble des objectifs qui lui ont été assignés, notamment pour les nouveaux indicateurs d'efficacité mesurant le taux de préavis rendus dans les délais impartis, contribuant ainsi à la fluidité des demandes d'autorisation de construire ainsi que l'avancement du recensement architectural en cours.

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	69	≥ 60	125	≥ 80	2018
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	47	≥ 40	48	≥ 40	2018
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	250'000	≥ 60'000		≥ 70'000	2018
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	90%	≥ 90%	85%	≥ 95%	2018
4.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	88%	≥ 85%		≥ 95%	2018
5. Développer la connaissance du patrimoine bâti						
5.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	22%	20%		60%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 2.1 : les objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications éditées et distribuées. Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat, il est important que les activités de sensibilisation du grand public aux problématiques du patrimoine soient préservées (à contraintes en francs égales, toucher un maximum de personnes).

Valeur comparative C2016 :50'000

Indicateur 4.1 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 90 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires. Cet indicateur ne peut pas bénéficier d'antériorité compte tenu de la mise en œuvre des procédures APA par l'OPS à l'automne 2015.

Indicateur 4.2 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 80 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrés dans les 30 jours calendaires. L'indicateur se base sur tous les dossiers, exception faite des demandes concernant des objets classés et/ou emblématiques de l'identité du canton, des objets nécessitant une décision de justice (recours auprès des tribunaux, etc.) et des objets

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

soumis à votations populaires (valeurs extrêmes ne rentrant pas dans le cadre normal de traitement).

Valeur comparative C2016 :84%

Indicateur 5.1 : cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

Valeur comparative C2016: 10%

H Sécurité et population

Charges en millions de francs

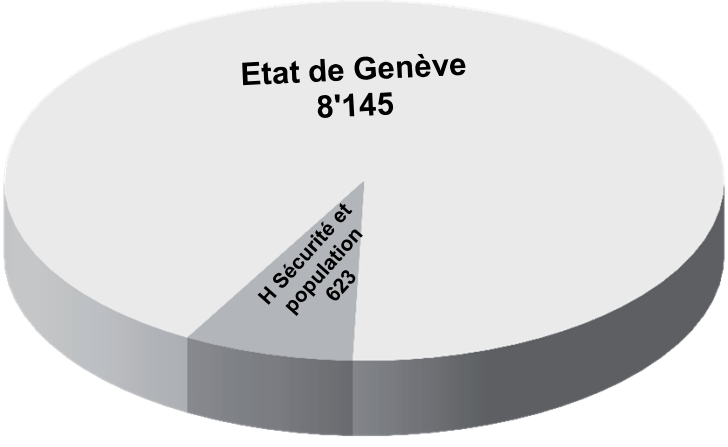

Charges et revenus en millions de francs par programme

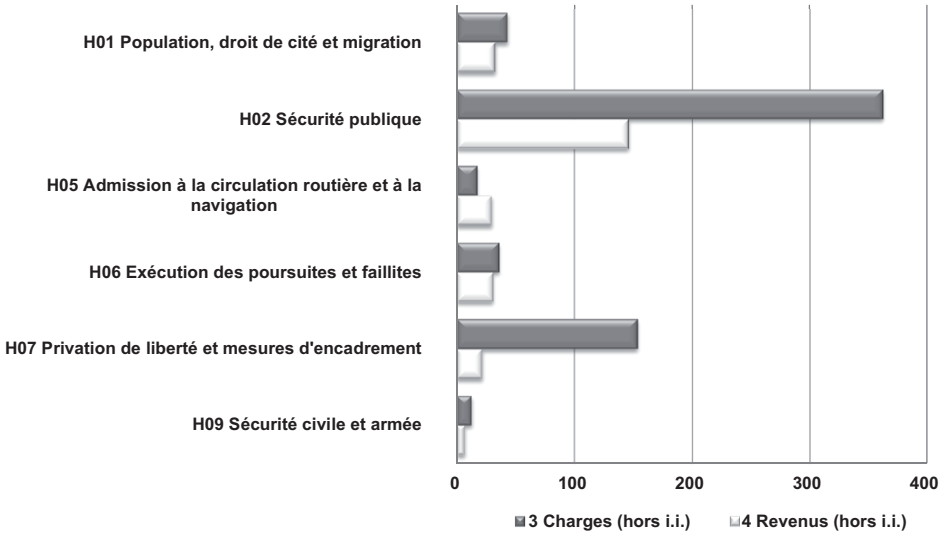

H Sécurité et population

Synthèse des priorités

La troisième édition de la politique criminelle commune (2016-2018) et ses sept axes fournissent le cadre général de l'action répressive. Le diagnostic local de sécurité 2017 souligne un résultat très positif notamment sur le sentiment de sécurité et l'image de la police. En 2017, l'accent a été mis sur la collaboration entre la Police et divers offices, notamment l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, l'Office cantonal de la population et des migrations et la Direction générale des véhicules. Une nouvelle brigade a vu le jour, laquelle vise à interpeller les personnes recherchées. La politique de sécurité de proximité a été transposée sous la forme d'un concept d'engagement opérationnel des agents de police municipale. Le principe de la mutualisation des systèmes d'information entre la police cantonale et les polices municipales a été validé. Le Grand Conseil a, par ailleurs, accepté un crédit de 5 millions de CHF, destiné à doter la police des moyens de protection et de l'armement nécessaire pour pouvoir faire face à l'évolution de la menace.

Les négociations ouvertes en mai 2017 entre le Conseil d'Etat et les syndicats de police se sont conclues en décembre 2017 par un protocole d'accord convenant de l'alignement des quatre premières fonctions hiérarchiques des policiers sur la grille salariale prévalant jusqu'ici au sein de la police judiciaire, de la réduction par moitié des débours forfaitaires, ainsi que de l'introduction, au 1er janvier 2019, pour le personnel actuel, à l'exclusion des nouveaux collaborateurs, d'une indemnité mensuelle fixe et non indexée en remplacement de la prise en charge des frais médicaux. Les efforts visant à maîtriser la génération des heures supplémentaires se sont poursuivis en adaptant plus adéquatement les horaires des services opérationnels à la typologie et au rythme de l'activité délinquante.

De son côté, le personnel pénitentiaire a connu une harmonisation de ses statuts par l'entrée en vigueur au 1er mars d'une législation cadre. Cette même année a vu l'introduction du devoir d'informer entre le personnel thérapeutique et les services pénitentiaires, ainsi que la délégation à une commission formée de professionnels de la compétence d'évaluation de la dangerosité, jusque-là réservée au conseiller d'Etat en charge du département. Le suivi des détenus a été amélioré par le déploiement de plans d'exécution de la sanction et la création du service des mesures institutionnelles, partenariat médico-pénitentiaire, pour les personnes sous mesure en milieu fermé, ouvert et en ambulatoire. La prise en charge des détenus a été réformée par un concept novateur de réinsertion et de désistance. L'établissement de Montfleury a fusionné en 2017 avec l'établissement du Vallon (semi-détention avec travail externe). Par ailleurs, il a été décidé d'attribuer le dernier pavillon de Curabilis, prévu à l'origine pour la sociothérapie, aux jeunes adultes sous mesure.

Dans le domaine migratoire, une politique à la fois ferme et humaine a été appliquée. Un projet novateur (opération "Papyrus") a abordé la problématique des migrants sans-papiers de manière pragmatique en régularisant certains sans papiers sur la base de critères objectifs, et en assainissant les secteurs économiques concernés par ce type de main-d'œuvre. Par ailleurs, le processus de naturalisation a été réformé pour réduire le temps de traitement des dossiers à une durée maximum de 18 mois.

Dans le domaine de la protection de la population, le dispositif d'intervention en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle, rebaptisé ORCA-GE, a été modernisé, notamment par la création d'un état-major cantonal de conduite, pour être opérationnel au 1er janvier 2018. Le dispositif de prévention et de lutte contre l'incendie a également été revu, en collaboration avec les communes, permettant ainsi d'améliorer progressivement les délais d'intervention. Le dispositif de protection civile a également été adapté aux risques actuels.

Enfin, il a été convenu, en collaboration avec la Confédération de relocaliser les activités militaires sur les sites de Meyrin-Mategnin, d'Aire-la-Ville et d'Epeisses, mutualisés entre l'armée, les sapeurs-pompiers et la protection civile, laissant ainsi le site de la caserne des Vernets disponible pour la réalisation du projet d'urbanisation Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Sous l'angle de l'admission à la circulation routière et de la navigation, l'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents sont des priorités pour la

direction générale des véhicules : faciliter les demandes via un guichet virtuel 24/24, améliorer la satisfaction client en rapport avec les prestations fournies ainsi qu'assurer la qualité des différents contrôles inhérents aux métiers de la direction générale des véhicules, ceci, en synergie et en bonne collaboration avec les différentes polices, afin d'assurer la sécurité sur les routes et les eaux intérieures.

Les efforts amorcés en 2015 pour le contrôle de la profession des moniteurs de conduite ont été poursuivis en 2017.

Une amélioration de la sécurité de la halle technique, tant pour les clients que les employés, a été apportée, en lien avec une analyse pointue sur la santé/sécurité au travail.

Une piste de contrôle exclusive pour les contrôles des deux-roues motorisés a par ailleurs été réalisée.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**42'896'196**	**134'522**	**0.3%**	**42'761'674**	**39'968'543**
30 Charges de personnel	27'174'163	-558'787	-2.0%	27'732'950	25'660'994
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'808'240	880'761	30.1%	2'927'479	3'414'442
33 Amortissements du patrimoine administratif	44'657	3'794	9.3%	40'863	39'528
36 Charges de transfert	11'823'063	-228'619	-1.9%	12'051'682	10'791'898
39 Imputations internes	46'073	37'373	429.6%	8'700	61'682
REVENUS	**32'458'701**	**-1'169'783**	**-3.5%**	**33'628'484**	**29'314'723**
42 Taxes	23'656'886	-3'462'145	-12.8%	27'119'031	23'025'466
43 Revenus divers	3'061	3'061	-	-	101'880
46 Revenus de transferts	8'797'930	2'289'027	35.2%	6'508'903	6'184'777
49 Imputations internes	825	275	50.0%	550	2'600
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'437'495**	**-1'304'305**	**14.3%**	**-9'133'190**	**-10'653'820**
Coût d'état-major	*-256'046*	*16'667*	*-6.1%*	*-272'713*	*-231'492*
Coût des prestations de moyens	*-7'024'669*	*-448'552*	*6.8%*	*-6'576'117*	*-6'689'181*
COÛT COMPLET	***-17'718'210***	***-1'736'190***	***10.9%***	***-15'982'020***	***-17'574'494***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***230.69***	***-12.21***	***-5.03%***	***242.90***	***226.45***
ETP fixes	*210.09*	*-12.41*	*-5.58%*	*222.50*	*202.25*
ETP auxiliaires	*17.40*	*1.00*	*6.10%*	*16.40*	*21.00*
ETP agents spécialisés	*3.20*	*-0.80*	*-20.00%*	*4.00*	*3.20*

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H01.01 Etat civil et légalisation
H01.02 Enregistrement et gestion des cas relavant de la loi sur l'asile
H01.03 Séjours et établissement
H01.04 Naturalisation
H01.06 Passeports
H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

En 2017, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a poursuivi la mise en œuvre d'une politique migratoire ferme et humaine visant à accélérer le renvoi des criminels étrangers et des requérants d'asile déboutés, à régler de manière pragmatique la question des migrants sans-papiers, à favoriser l'intégration des étrangers, à réformer le processus de naturalisation et à s'impliquer dans la mise en œuvre de la réforme en cours du domaine de l'asile.

Dans ce contexte, le rattachement du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) à l'OCPM a permis de d'appliquer de manière efficace le premier programme d'intégration cantonal (PIC I). La réforme du processus de naturalisation a, quant à elle, réduit sensiblement le temps de traitement des dossiers des candidats.

En collaboration avec les autorités pénales, la mise en œuvre par l'OCPM de l'expulsion judiciaire déploie actuellement ses effets de manière satisfaisante. S'agissant de la restructuration en cours du domaine de l'asile, Genève accueillera sur son sol un centre de départ fédéral et devrait accueillir moins de requérants d'asile. Dans le même temps, le canton devrait augmenter ses capacités de renvois et renforcer l'intégration des réfugiés statutaires.

Au cours de la période sous revue, l'OCPM a également traité à travers un projet novateur (opération Papyrus) la problématique des migrants sans-papiers. Ce projet permet, d'une part, de régulariser des étrangers sans-papiers, suivant des critères objectifs et, d'autre part, d'assainir les secteurs économiques employeurs de ce type de main-d'œuvre.

Autres programmes d'importance stratégique

La réorganisation du service étrangers (SE) de l'OCPM s'est poursuivie en 2017 dans le but d'accélérer le traitement des premières demandes, le renouvellement des autorisations de séjour ainsi que l'instruction des dossiers. Le nouveau directeur du SE et le nouveau chef du secteur séjour sont entrés en fonction dans l'année. D'autre part, une analyse de l'organisation des processus, de la technologie et des ressources du secteur séjour a mis en exergue 27 pistes d'amélioration. 12 de ces recommandations ont déjà été mises en œuvre.

Dans cette même logique d'efficacité, le projet d'optimisation des prestations de l'OCPM a été réactivé et réorienté vers une numérisation des dossiers en prétraitement avec semi-automatisation du workflow et institution d'un point d'entrée unique du courrier. L'entrée en vigueur de la loi y relative, intitulée "L 11945 ouvrant un crédit d'investissement de 2 330 000 F pour l'optimisation des prestations de l'OCPM", a favorisé, sous la direction d'un Copil dédié, une programmation de mise en œuvre priorisant la délivrance d'attestations en ligne. Concernant le renforcement des moyens de contrôle, l'OCPM s'est doté d'un lecteur AFIS pour mieux lutter contre la fraude documentaire.

Dans le domaine des renvois, un pôle juridique, rattaché au service asile et départ de l'OCPM, a été institué en vue d'instruire les dossiers requérant le prononcé de mesures de contrainte à l'égard d'étrangers faisant l'objet d'une décision de renvoi de Suisse, en lien avec la police.

S'agissant du domaine de l'intégration, le BIE a mis en place un dispositif de prévention des radicalisations en collaboration avec des acteurs étatiques, communaux et associatifs et lancé une formation pour imams en partenariat avec l'Université de Genève.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -558'787 F, dû à la vacance de postes en cours d'année et à des départs intervenus en fin d'année. De plus, certains postes n'ont pas été repourvus compte tenu qu'ils sont supprimés en 2018 dans le cadre des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de +880'761 F, dû aux dépenses du bureau de l'intégration dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC 2014-2017). Ce dépassement de crédit a été autorisé par la Commission des finances en date du 24 mai 2017 et est compensé par des revenus supplémentaires (nature 46).

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -228'619 F, dû principalement aux éléments suivants :

- rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité du service Suisses moins importante que prévue (-1'495'195 F) ;
- subventions du Programme d'intégration cantonal (PIC 2014-2017) plus élevées (+1'494'132 F). Ce dépassement a été autorisé par la Commission des finances en date du 24 mai 2017 et est compensé par des revenus supplémentaires (nature 46) ;
- diminution des placements hors canton notamment à l'établissement concordataire de Frambois (-210'532 F).

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -3'462'145 F qui concerne le service des étrangers dont l'activité cyclique varie d'une année à l'autre et le service Suisses. Pour ce dernier, la baisse constatée a comme conséquence une diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité (nature 36).

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de revenus de +2'289'027 F, dû au Programme d'intégration cantonal (PIC 2014-2017). Il convient de rappeler que le montant comptabilisé sur cette rubrique correspond au montant reçu de la Confédération mais ajusté du montant des charges effectives de l'année. Le différentiel est comptabilisé au bilan de l'Etat dans un compte d'avance sur subventions de la Confédération et sera utilisé les années ultérieures pour le financement des charges du PIC.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La non-atteinte de cet objectif demeure imputable aux retards relevés au sein du service Etrangers en 2017. Alors que la moitié des 27 mesures correctives du plan d'action départemental ont été mises en œuvre et commencent à déployer leurs effets, le service s'est vu confronté à des taux importants d'absences de longue durée d'une part et de renouvellement de personnel d'autre part. Un nouveau directeur a pris ses fonctions au mois de décembre 2017 ; il est chargé de proposer, puis de mettre en oeuvre une restructuration partielle du service afin d'atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, dans le cadre de la loi 11945 du 25 novembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 2'330'000 F pour l'optimisation des prestations de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), la première des prestations optimisées (délivrance d'attestations) sera mise en production en mai 2018.

Indicateur 1.2 : Bien qu'ayant légèrement reculé par rapport au résultat de 2016, la valeur de cet indicateur demeure en-dessus de l'objectif défini.

Indicateur 2.1 : Aucun écart n'est à relever par rapport à l'objectif fixé pour 2017.

Indicateur 3.1 : La nouvelle prestation "avis de fin de validité" a été mise en ligne en 2017.

Indicateur 3.2 : Le taux d'utilisation des prestations de l'OCPM est en progression constante depuis 2014. La hausse constatée en 2017 est due à l'enrôlement d'usagers par le biais de prestations délivrées par d'autres offices.

Indicateur 4.1 : Renseignées pour la première fois en 2016, les propositions d'interdiction d'entrée se sont révélées en adéquation avec les dernières jurisprudences.

Indicateur 4.2 : Comme cet indicateur est influencé par des éléments sur lesquels l'OCPM n'a pas de prise, il est supprimé dès l'année 2018.

Indicateur 4.3 : Comme cet indicateur est influencé par des éléments sur lesquels l'OCPM n'a pas de prise, il est supprimé dès l'année 2018.

Indicateur 4.4 : Trop de paramètres sont hors de contrôle de l'OCPM, notamment les levées de détention par le Tribunal ou les remises en liberté suite à l'absence de réponses des autorités étrangères. Par conséquent, cet indicateur est supprimé dès l'année 2018.

Indicateur 5.1 : Même si le nombre de conventions formelles est inférieur à l'objectif fixé, ce dernier est atteint en termes de partenariats au travers de financements de postes de chargés d'intégration dans les communes.

Indicateur 5.2 : L'objectif fixé pour 2017 a été atteint.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	25 %	4 %	17,40 %	2 %	2019
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	158	145	162	150	2019
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne via						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	10	9	9	10	2019
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	32 %	25 %	24 %	35 %	2019
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton et acceptées par le SEM	Qualité	97 %	90 %	94 %	95 %	2019
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	39 %	50 %	38 %	N/A	
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers)	Efficacité	49 %	59 %	45 %	N/A	
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficacité	83 %	85 %	82 %	N/A	
5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
5.1 Nombre de partenariats avec les communes genevoises	Efficacité	4	4	8	4	2017
5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	18 %	18 %	19 %	18 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur concerne le service état civil et légalisations, le service Suisses, le service étrangers et le service asile et départs. Le taux indiqué permet de normaliser les durées de traitement de demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont, par exemple, de 18 mois pour la procédure de naturalisation ordinaire, de 12 mois pour la procédure de naturalisation facilitée, immédiat pour la transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et l'enregistrement des décisions judiciaires et administratives, de 3 mois pour les requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille et de 10 jours ouvrables pour la délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, du nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, du nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et du nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités et est calculé sur la base de la statistique du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Indicateur 3.1 : Le projet AeL est arrivé à son terme fin 2013 avec 5 prestations disponibles : "changements d'adresse", "attestations", "prise de rendez-vous biométrie", "qui suis-je ?" et "régies". En 2015, la prestation

"demande de renseignements" a été ajouté. Pour 2017, il est prévu 3 nouvelles prestations à savoir : "suivi en ligne pour les demandes d'autorisations (séjour, travail et renouvellement)", "E-formulaire pour les demandes d'attestation (demandes sans authentification forte)" et "E-formulaire pour les demandes d'autorisation de travail frontalières (1ères demandes et renouvellement)".

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'OCPM. Le taux est calculé en faisant le rapport, pour chacune des prestations disponibles en ligne, entre le nombre total de prestations demandées et le nombre de prestations qui ont été effectuées par le biais de l'AeL.

Indicateur 4.1 : Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible de faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Suisse (IES), Il est de la responsabilité des cantons de proposer une IES au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour validation. Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'IES proposées par l'OCPM au SEM et le nombre d'IES validées par le SEM.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de vérification par l'OCPM en matière de départs exécutés avec l'aide de la Croix-Rouge ou par la police. Il est obtenu par le rapport entre le nombre de départs contrôlés (addition des départs volontaire exécutés via le bureau de la Croix-Rouge genevoise, les départs police et les départs Dublin) et l'intégralité des départs y compris les disparitions.

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sortie qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de départs contrôlés et le nombre de décisions de renvoi prononcées.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Indicateur 5.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**364'054'101**	**-2'714'117**	**-0.7%**	**366'768'218**	**358'700'094**
30 Charges de personnel	300'235'850	3'661'996	1.2%	296'573'854	285'304'943
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	45'540'088	-6'497'825	-12.5%	52'037'913	56'237'498
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'363'566	347'748	8.7%	4'015'818	4'101'551
34 Charges financières	260'096	0	0.0%	260'096	328'516
36 Charges de transfert	11'160'887	134'350	1.2%	11'026'537	11'077'829
39 Imputations internes	2'493'614	-360'386	-12.6%	2'854'000	1'649'758
REVENUS	**146'173'942**	**-16'570'425**	**-10.2%**	**162'744'367**	**165'775'652**
42 Taxes	100'819'295	-16'700'562	-14.2%	117'519'857	124'132'349
43 Revenus divers	1'978'469	224'894	12.8%	1'753'575	2'935'813
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	42'867'442	184'557	0.4%	42'682'885	37'981'710
49 Imputations internes	508'736	-279'314	-35.4%	788'050	725'781
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-217'880'160**	**-13'856'309**	**6.8%**	**-204'023'851**	**-192'924'442**
Coût d'état-major	*-2'828'940*	*87'435*	*-3.0%*	*-2'916'375*	*-2'573'785*
Coût des prestations de moyens	*-60'038'499*	*458'385*	*-0.8%*	*-60'496'884*	*-59'457'429*
COÛT COMPLET	***-280'747'599***	***-13'310'489***	***5.0%***	***-267'437'110***	***-254'955'656***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***2'027.09***	***8.14***	***0.40%***	***2'018.95***	***1'964.50***
ETP fixes	*2'013.19*	*-2.76*	*-0.14%*	*2'015.95*	*1'942.70*
ETP auxiliaires	*11.80*	*9.80*	*490.00%*	*2.00*	*20.30*
ETP agents spécialisés	*2.10*	*1.10*	*110.00%*	*1.00*	*1.50*

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands évènements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

H02.01	Sécurité et ordre publics
H02.02	Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
H02.03	Protection de l'Etat et du milieu international
H02.04	Police administrative
H02.05	Amendes d'ordre et ordonnances pénales
H02.08	Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

La sécurité publique de proximité est un enjeu essentiel, incarné dans la loi sur la police par un service dédié à la police de proximité. Cet enjeu est partagé avec les communes dotées d'une police municipale. Cinq communes au bénéfice d'un contrat local de sécurité (CLS), ont participé au Diagnostic local de sécurité 2016 (DLS) dont les résultats ont été présentés en juin 2017. Le DLS est un outil d'analyse et d'aide à la décision utile à la révision et à l'extension des CLS. Plus généralement, il s'inscrit dans la politique de sécurité de proximité et sa mise en œuvre opérationnelle, attendue pour le printemps 2018.

Sur le plan de la collaboration avec les polices municipales, le principe de la mutualisation des systèmes d'information de la police a été validé par la Commission consultative de la sécurité municipale (CCSM) dans sa séance du 29 mai 2017. Sur le plan financier, la Ville de Genève et l'Association des Communes Genevoises (ACG) ont accepté de mettre dans leurs budgets respectifs les ressources financières nécessaires.

L'évaluation, après deux ans, du projet RHODANIUS, portant sur la formation initiale à l'Académie de police de Savatan, est en cours de finalisation. L'objectif est de consolider la participation genevoise tant sur le plan de l'organisation que des contenus de la formation.

Autres programmes d'importance stratégique

La troisième édition de la politique criminelle commune (2016-2018) et ses sept axes fournissent le cadre général de l'action répressive. L'accent est mis sur la collaboration entre la police et divers offices, notamment : l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, en particulier la police du commerce (OCIRT-PCTN), pour le contrôle du personnel de sécurité des établissements publics, la lutte contre le travail au noir et la traite d'êtres humains, l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) pour la lutte contre la fraude documentaire et la mise en œuvre des mesures d'expulsion judiciaire, sans oublier la Direction générale des véhicules (DGV), dans le cadre des sanctions administratives à l'encontre des conducteurs consommateurs de stupéfiants.

Les efforts, menés avec l'appui de la Cour des comptes, visant à maîtriser la génération des heures supplémentaires et à configurer plus adéquatement les horaires des services opérationnels à la typologie et au rythme de l'activité délinquante ou de troubles à la tranquillité et la sécurité publiques, se sont poursuivis.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de +3'661'996 F dû aux débours forfaitaires dont l'application du nouveau règlement a été suspendu par le Conseil d'Etat dans l'attente du résultat des négociations avec les représentants des organisations syndicales. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire votée par la Commission des finances lors de sa séance du 24 mai 2017.

La rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -6'497'825 F dû principalement à la diminution de la dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions et de la police routière compte tenu de la baisse constatée en 2017 des amendes d'ordres, ordonnances pénales et émoluments (-6,6 millions).

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de +134'350 F, dû principalement à une augmentation du recours à des contingents policiers d'autres cantons lors des nombreux événements qui se sont déroulés pendant l'année 2017.

H02 Sécurité publique (suite)

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -16'700'562 F, dû notamment aux éléments suivants :

- diminution des émoluments du service des contraventions dont le nouveau barème est entré en vigueur au 1er janvier 2017 (-9,2 millions) ;
- diminution des émoluments liés au nouveau règlement sur les émoluments et frais des services de police entré en vigueur au 1er janvier 2017 (-1,8 millions) ;
- diminution des amendes d'ordre et ordonnances pénales (-5,7 million) concernant la Fondation des parkings et les radars de la police routière.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +224'894 F, dû principalement à la dissolution de provisions pour des litiges en matière de ressources humaines.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un excédent de revenus de +184'557 F, dû à une facturation supplémentaire des frais de sécurité et protection à la Confédération.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux des infractions contre l'intégrité corporelle est stable en 2017 par rapport à 2016 (5,9 ‰) mais supérieur de 0,9 point au taux visé.

Indicateur 1.2 : Le taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine est également stable en 2017 par rapport à 2016 (30 ‰), et inférieur de 4 points au taux visé.

Indicateur 1.3 : Le nombre de cambriolages résidentiels a reculé de -55 % en 2017 par rapport à 2011 année de référence. En 2016 la valeur était de -47 % et en 2015 de -38 %.

Indicateur 2.1 : Le taux reste stable en 2017 à 81%, en comparaison avec les années précédentes (variations comprises entre 80% et 83%) et légèrement inférieur à la cible.

Indicateur 2.2 : Le taux est identique à celui de 2016 (7.9%) et inférieur à la cible. Certains délits étant commis en série, l'identification d'une personne ou d'un groupe peut influencer de manière importante le résultat de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Le taux progresse de manière marquée (21%) par rapport aux deux années précédentes (2016: 13.3%, 2015: 14.7 %) mais reste inférieur à la cible.

Indicateur 3.2 : Le taux est en augmentation (54%) par rapport à 2016 (51 %). Toutefois, et comme relevé par la Cour des comptes dans son audit de la centrale d'engagement de coordination et d'alarme (CECAL), certaines données sont manquantes. En intervention urgente, la saisie du code "TEN" signifiant "arrivée sur les lieux" n'est pas systématique ce qui fait que le taux indiqué est sous-évalué. Un travail est en cours dans le cadre du suivi des recommandations.

Indicateur 4.1 : L'effectif des policiers est en augmentation passant de 1407 ETP en 2016 à 1435 ETP en 2017.

Indicateur 5.1 : Des changements majeurs dans les règles de saisie sont intervenues à fin 2016, ce qui rend les données incomparables. La série a été reconstituée pour prendre en compte les nouvelles règles. La suspicion d'influence de l'alcool est remplacée par l'alcoolémie qualifiée (dès 0.8 pour-mille), pour autant qu'il s'agisse de la cause principale de l'accident. Cet indicateur est redéfini pour l'année 2018.

Indicateur 6.1 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence. L'actualité internationale et diplomatique détermine le volume consacré à cette activité.

Indicateur 6.2 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence. L'actualité internationale et diplomatique détermine le volume consacré à cette activité.

Indicateur 6.3 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence.

H02 Sécurité publique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	5.9	5	5.9	4	2020
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	30	34	30	33	2020
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-55 %	-40 %	-47 %	-40 %	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	81 %	85 %	83 %	88 %	2020
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	7.90 %	14 %	8 %	13 %	2020
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	21 %	35 %	13.3 %	35 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	54 %	60 %	51 %	75 %	2020
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1435	1456	1407	1514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	11 %	62 %	57 %	N/A	
6. Assurer la sécurité lors d'évènements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'évènements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2812	2000	2535	2000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des évènements diplomatiques	Efficacité	51391	52000	53465	55000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	15594	16000	12972	20000	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'heures de présence visible en uniforme, en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total d'heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 4.1 : La cible fixée pour 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur à la baisse sur le long terme traduit les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

indicateurs 6.1 à 6.3 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012, 2'158 heures en 2013, 1'901 heures en 2014, 2'619 heures en 2015 et 2'535 heures en 2016.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012, 50'288 heures en 2013, 38'698 heures en 2014, 62'008 heures en 2015 et 53'465 heures en 2016.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012, 15'620 heures en 2013, 22'281 heures en 2014, 13'444 heures en 2015. et 12'972 heures en 2016.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**17'198'123**	**-292'532**	**-1.7%**	**17'490'655**	**18'928'685**
30 Charges de personnel	14'132'538	85'502	0.6%	14'047'036	13'816'281
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'015'395	-380'030	-11.2%	3'395'425	5'064'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	41'982	-2'212	-5.0%	44'194	40'513
39 Imputations internes	8'208	4'208	105.2%	4'000	7'249
REVENUS	**29'657'975**	**77'533**	**0.3%**	**29'580'442**	**29'989'343**
42 Taxes	28'955'555	55'113	0.2%	28'900'442	29'299'612
43 Revenus divers	119	119	-	-	-
46 Revenus de transferts	702'301	22'301	3.3%	680'000	689'731
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**12'459'852**	**370'065**	**3.1%**	**12'089'787**	**11'060'658**
Coût d'état-major	*-509'620*	*-55'926*	*12.3%*	*-453'694*	*-430'273*
Coût des prestations de moyens	*-5'918'857*	*-1'404'380*	*31.1%*	*-4'514'477*	*-6'011'451*
COÛT COMPLET	***6'031'374***	***-1'090'243***	***-15.3%***	***7'121'617***	***4'618'934***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***119.13***	***-1.50***	***-1.24%***	***120.63***	***118.76***
ETP fixes	*116.13*	*-3.50*	*-2.93%*	*119.63*	*116.06*
ETP auxiliaires	*3.00*	*2.00*	*200.00%*	*1.00*	*2.00*
ETP agents spécialisés	*-*	*-*	*-*	*-*	*0.70*

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève soient totalement conformes aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et les bateaux fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, la direction générale des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat prévoit notamment en *priorité 2* de rendre l'administration plus agile.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

A cet égard, la DGV poursuit le développement de prestations en ligne prévues par la loi 10177 et analyse la possibilité de généraliser la dématérialisation à d'autres prestations afin de faciliter les démarches administratives des citoyens, avec l'extension du guichet virtuel 24/24.

La DGV a dépassé en 2017 ses objectifs en matière de convocations aux contrôles périodiques (voir le tableau des objectifs et indicateurs ci-après), pour atteindre quatre mois et demi pour les voitures et un mois pour les motocycles, tout en atteignant les autres objectifs fixés dans la loi: respect strict des délais sur les contrôles des autocars et des camions ayant une périodicité d'une année, convocations pour les contrôles médicaux des catégories professionnelles et des seniors de plus de 70 ans.

Le maintien de la surveillance des activités du milieu des moniteurs de conduite a été effectif, notamment par l'augmentation de l'activité du personnel dédié à cette tâche (+ 0.3 ETP).

Autres projets d'importance stratégique

Le projet de déménagement de la DGV sur la commune de Bernex en synergie avec "police-secours" et le service des contraventions se poursuit avec les différents acteurs (PL 10305). Avec notamment une analyse de redimensionnement des besoins de la DGV en relation avec les futures modifications législatives fédérales envisagées et la dématérialisation de certaines prestations.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sous cette rubrique s'explique principalement par une sur-estimation au budget de la dotation à la provision pour débiteurs. Cette dernière est étroitement liée à l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: - 302 620 F).

Une réduction des frais de mandats a également été réalisée en 2017 (écart d'estimation: - 76 513 F).

42 - Taxes :

L'excédent de revenu est dû essentiellement aux émoluments de l'activité de la DGV qui ont rapporté plus que prévu (écart d'estimation: + 55 113 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	4	5	4.5	5	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	1	3	2.5	2	2019
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	12	11	9	18	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Objectif réalisé et dépassé, délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

Indicateur 1.2 : Objectif réalisé, la convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

Indicateur 1.3 : Objectif réalisé et dépassé, délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources. Le dépassement de cet objectif est en partie dû à la modification de la loi sur la circulation routière concernant les périodicités entrées en vigueur le 1er février 2017.

Indicateur 2.1 : Objectif réalisé, la convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : Objectif réalisé, la convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 : Objectif réalisé et dépassé, des nouvelles prestations ont pu être proposées au public.

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**35'808'583**	**-1'047'047**	**-2.8%**	**36'855'630**	**31'814'486**
30 Charges de personnel	29'219'763	817'969	2.9%	28'401'794	28'355'807
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'450'980	-1'618'500	-20.1%	8'069'480	3'269'886
33 Amortissements du patrimoine administratif	121'784	928	0.8%	120'856	120'809
34 Charges financières	77	77	-	-	296
39 Imputations internes	15'980	-247'520	-93.9%	263'500	67'689
REVENUS	**40'581'774**	**813'297**	**2.0%**	**39'768'477**	**30'820'774**
42 Taxes	30'843'643	295'866	1.0%	30'547'777	25'091'617
43 Revenus divers	400	400	-	-	2'287
44 Revenus financiers	4	-996	-99.6%	1'000	1'001
49 Imputations internes	9'737'727	518'027	5.6%	9'219'700	5'725'869
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**4'773'191**	**1'860'344**	**63.9%**	**2'912'847**	**-993'712**
Coût d'état-major	*-543'034*	*82'105*	*-13.1%*	*-625'139*	*-631'810*
Coût des prestations de moyens	*-10'855'835*	*-72'615*	*0.7%*	*-10'783'220*	*-11'001'176*
COÛT COMPLET	***-6'625'677***	***1'869'835***	***-22.0%***	***-8'495'512***	***-12'626'698***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***244.98***	***-1.12***	***-0.46%***	***246.10***	***256.32***
ETP fixes	*229.78*	*-14.32*	*-5.87%*	*244.10*	*229.45*
ETP auxiliaires	*15.20*	*13.20*	*660.00%*	*2.00*	*25.87*
ETP agents spécialisés	*-*	*-*	*-*	*-*	*1.00*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office des poursuites (OP) et par l'office des faillites (OF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H06.01 Exécution des poursuites
H06.02 Exécution des faillites

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Autres programmes d'importance stratégique

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Pour l'office des poursuites :

L’exercice 2017 a été consacré à la stabilisation du nouvel outil informatique (OPUS) mis en œuvre l'année précédente et à la résorption des retards. Les efforts menés par l'office des poursuites (OP) ont permis, grâce aux améliorations successives constatées du nouvel outil et à la contribution déterminante des collaborateurs auxiliaires engagés à titre temporaire, de résorber les stocks et diminuer les temps de traitement sur les principales prestations, ceci dès la fin du premier semestre 2017.

Le nouvel outil informatique a permis par ailleurs d'élargir l'offre de prestation en ligne dès le mois de juin, en donnant la faculté au requérant de solliciter, outre pour lui-même ou son conjoint, un extrait concernant un tiers moyennant la fourniture de la pièce justificative. L'élargissement de cette prestation en ligne a permis de simplifier significativement les échanges, réduire le volume de papier à traiter et améliorer encore le temps de délivrance de cette prestation.

Enfin, le nouvel outil informatique a permis à l'OP de se réorganiser et d'attribuer la responsabilité de la délivrance des prestations aux directions de manière cohérente. La nouvelle organisation posée a contribué à la résorption des retards au niveau des principales prestations, par une simplification des flux de travail.

En 2017, l'OP a redistribué dans l'économie 286 millions de francs (224 millions de francs en 2016).

Pour l'office des faillites :

Certains cantons ont manifesté leur intérêt pour l'application informatique (ORFEE) développée pour l'office des faillites (OF), ce qui représente l'occasion de créer des synergies et de réduire, à terme, les coûts de maintenance et d'évolution.

En matière de contrôle interne, l'OF a régulièrement mis à jour ses directives et ses modèles, pour tenir compte des informations remontées par le système de contrôle interne.

Sur un plan quantitatif, l’OF a maintenu le délai moyen de traitements fixé par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ou l'autorité de surveillance (art. 270 LP). D’un point de vue qualitatif, aucune plainte selon l'article 17 LP pour déni de justice n'a été admise durant l'année 2017.

La réflexion visant à améliorer le bien-être au travail et sa culture d'entreprise s'est poursuivie en 2017 avec la suppression du timbrage et l'étendue du télétravail à un plus grand nombre de collaborateurs.

Justification des écarts par rapport au budget 2017 :

30 Charges de personnel :

Le dépassement provient de la prolongation des contrats d’auxiliaires afin de résorber les retards en lien avec la mise en service d’OPUS. Cette hausse à l'OP est en partie compensée par les économies réalisées à l'OF et le solde est couvert par le crédit supplémentaire validé par la commission des finances.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart s'explique essentiellement par le changement des schémas comptables à l'OP, suite à la mise en service d'OPUS et le fait que le B2017 ne reflète pas cette modification. Ceci a pour conséquence une diminution des charges (nature 31) et des produits (nature 42), les débours et leurs refacturations aux créanciers n'étant plus comptabilisés dans les comptes de l'Etat mais dans un module comptable auxiliaire. L'impact de ce changement sur le résultat est neutre. Cette diminution est cependant atténuée par une constitution de provision pour débiteurs plus importante que prévu.

42 Taxes :

La hausse constatée s'explique par des émoluments supplémentaires provenant des dossiers des années antérieures qui ont plus que compensé l'effet du changement des schémas comptables.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	17	10	48	10	2021
2. Optimiser l'efficience au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'371	1'500	1'451	1'500	2021
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
3.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	51.7%	80%	46.3%	100%	2021
3.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	31.9%	70%	31.9%	90%	2021
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	90%	100%	2021
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤1	2021
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	43	42	38	42	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le temps de traitement entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer a été supérieur de 7 jours par rapport au budget, bien qu'en nette amélioration par rapport à 2016 (48 jours). Cet écart est dû au fait que les retards accumulés en 2016 suite au démarrage d'OPUS ont encore été rattrapés au cours du premier semestre 2017. Ce temps s'est ensuite significativement réduit durant le second semestre pour atteindre 4 jours à fin décembre 2017.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des collaborateurs de l'OP (fixes, auxiliaires et agents spécialisés). Le nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur a baissé durant l'année 2017 par rapport à 2016 car l'OP a mis à contribution une quinzaine d'auxiliaires surnuméraires, qui ont terminé leur activité en 2017 suite à la résorption des retards des principales prestations.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : S'agissant du temps d'attente aux caisses, il a été sensiblement supérieur aux objectifs fixés. Des gains de temps étaient attendus d'améliorations OPUS qui ont été repoussées en 2018, en particulier la possibilité pour le collaborateur au guichet de consulter le statut d'une poursuite et celle pour le débiteur de payer plusieurs poursuites à la fois. Par ailleurs, le report de la mise en production des e-démarches relatives au solde en ligne n'a pas permis de réduction du nombre d'usagers se rendant au guichet.

Indicateur 4.2 : Ce chiffre est légèrement en dessus de l'objectif fixé et s'explique principalement par la hausse soudaine des faillites enregistrées au 2ème semestre 2017.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**153'438'157**	**-2'521'357**	**-1.6%**	**155'959'514**	**149'002'922**
30 Charges de personnel	113'131'727	-1'509'740	-1.3%	114'641'467	107'535'262
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	27'831'477	-763'367	-2.7%	28'594'844	28'253'389
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'027'805	-59'481	-5.5%	1'087'286	871'815
34 Charges financières	35'292	0	0.0%	35'292	54'663
36 Charges de transfert	11'350'856	-216'419	-1.9%	11'567'275	12'250'683
39 Imputations internes	61'001	27'651	82.9%	33'350	37'110
REVENUS	**21'574'281**	**3'894'658**	**22.0%**	**17'679'623**	**12'315'034**
42 Taxes	7'875'957	2'908'761	58.6%	4'967'196	4'488'131
43 Revenus divers	4'026'570	3'770'145	1'470.3%	256'425	171'934
44 Revenus financiers	-	-900	-100.0%	900	-
46 Revenus de transferts	9'619'710	-2'823'292	-22.7%	12'443'002	7'626'193
49 Imputations internes	52'044	39'944	330.1%	12'100	28'776
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-131'863'876**	**6'416'015**	**-4.6%**	**-138'279'891**	**-136'687'888**
Coût d'état-major	*-1'065'972*	*61'361*	*-5.4%*	*-1'127'333*	*-970'094*
Coût des prestations de moyens	*-37'018'780*	*2'094'276*	*-5.4%*	*-39'113'056*	*-31'046'190*
COÛT COMPLET	***-169'948'628***	***8'571'652***	***-4.8%***	***-178'520'280***	***-168'704'172***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***851.10***	***-24.70***	***-2.82%***	***875.80***	***834.67***
ETP fixes	*841.75*	*-25.45*	*-2.93%*	*867.20*	*830.87*
ETP auxiliaires	*9.35*	*0.75*	*8.72%*	*8.60*	*3.80*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.08 Détention de personnes adultes

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

H07.09 Application des peines et mesures
H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
H07.11 Détention de personnes mineures
H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

La mise en œuvre de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012 s'est poursuivie en 2017 par la fusion des établissements du Vallon et de Montfleury, avec une année d'avance. Le déménagement du secteur d'insertion par l'emploi du SPI et de Job Ateliers, rattaché à la Fondation des Ateliers Feux Verts, a été réalisé sur le site de la Verseuse en décembre 2017.

Sur décision du Conseil d'Etat, l'unité initialement prévue pour la sociothérapie à Curabilis a été réaffectée à la prise en charge de jeunes adultes sous mesures thérapeutiques institutionnelles et sera ouverte à la fin du premier trimestre 2018, permettant ainsi le déploiement complet de l'établissement pénitentiaire fermé de Curabilis.

En parallèle, le projet de construction des Dardelles s'est poursuivi par la phase des modifications de zones à bâtir et des plans localisés de quartier. L'établissement Les Dardelles offrira 450 places de détention pénale.

Ce déploiement de nouvelles infrastructures est assorti d'importants efforts, tant en matière de recrutement et de formation que de promotion des métiers de la sécurité. Ces actions ont permis de procéder à l'engagement de 18 nouveaux agents de détention en 2017.

Des travaux de réaménagement ont également été réalisés à Champ-Dollon, lesquels ont permis d'augmenter la capacité d'accueil pour atteindre 398 places de détention. Dans le même temps, des travaux d'entretien sont effectués pour pallier le vieillissement du bâtiment.

Au travers de l'adoption et de la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information, les outils de gestion et de pilotage mis en place ont contribué à l'amélioration globale du système de contrôle interne de l'office qui a sensiblement progressé en 2017. L'office a réglé 30 recommandations de la Cour des Comptes et du Service de l'audit interne de l'Etat en 2017.

La loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été votée par le Grand Conseil en novembre 2016 et est entrée en vigueur début 2017 permettant l'harmonisation des statuts du personnel pénitentiaire et la mise en conformité des indemnités allouées sur la base de nouvelles directives. Cette loi permet également de mettre en œuvre la nouvelle gouvernance de l'Office, conformément aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat.

La mise en œuvre des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) est aujourd'hui réalisée à 80%. Chaque détenu concerné dispose d'un document fixant des objectifs et des perspectives de réinsertion. Le service de probation et d'insertion (SPI) a permis de mettre à jour les dossiers et d'assurer la prise en charge des affaires courantes.

Le nouveau concept de réinsertion et de désistance de l'OCD a été présenté lors des Etats généraux de la détention et de la probation en novembre 2017 et sera déployé en 2018. Dans ce cadre, l'établissement fermé de la Brenaz a d'ores et déjà été certifié entreprise formatrice et un partenariat avec l'office cantonal de la formation professionnelle et continue (OFPC) a été mis en place, permettant la validation et la valorisation des acquisitions de compétences des détenus.

L'Office a encore poursuivi ses efforts de restructuration au travers de la révision complète de la formation initiale des agents de détention, la mise en œuvre d'un conseil de formation et la validation du concept de formation continue de l'Office.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -1'509'740 F en raison de la vacance de postes en cours d'exercice et de l'engagement échelonné au cours de l'année des nouveaux postes octroyés au budget 2017.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -763'367 F dû notamment à l'ouverture échelonnée en 2017 des ateliers de Brenaz, qui a engendré des économies sur les rubriques de fournitures, machines et matériel.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -216'419 F en lien principalement avec un reclassement comptable de certaines charges qui sont dorénavant imputées en nature 31 "Charges de biens et service et autres charges d'exploitation" pour les frais de transport des détenus.

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de +2'908'761 F dû à l'augmentation des revenus du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) en lien avec l'accroissement du nombre de dossiers traités en provenance du service des contraventions.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +3'770'145 F en lien avec la dissolution partielle de provisions pour risques, pour débiteurs du SAPEM et pour litiges en matière de ressources humaines.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -2'823'392 F en lien avec une baisse des placements de détenus sous autorité d'autres cantons. Cet élément a d'ores et déjà été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2018.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Dans le cadre de la fusion des établissements du Vallon et de Montfleury inscrite dans la planification pénitentiaire, Montfleury a fermé ses portes plus rapidement que prévu en 2017, entrainant une diminution de 18 places et un léger écart par rapport à la cible initiale.

Indicateur 1.2 : La proportion des personnes en détention avant jugement ou en attente de jugement exécutoire à Champ-Dollon dépasse favorablement la cible budgétaire fixée à la fin 2017, conformément à la vocation de la prison de limiter le nombre de détenus en exécution de peine.

Indicateur 1.3 : Les PES sont réalisés conformément à la directive y relative, mais quelques retards sont constatés pour certains dossiers nécessitant des délais d'élaboration plus longs eu égard aux situations complexes dont ils font l'objet.

Indicateur 1.4 : Grâce à la baisse du nombre de détenus à Champ-Dollon et malgré la surpopulation chronique, l'illicéité des conditions de détention a diminué en 2017, mais 80% des requêtes traitées (décisions rendues) durant cette période ont encore abouti à des constats d'illicéité avérés.

Indicateur 1.5 : La qualité des données saisies dans le système d'information de l'OCD s'est nettement améliorée en 2017 répondant ainsi à l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : Le budget a été respecté avec une sous-consommation structurelle inhérente aux processus de recrutement de personnel.

Indicateur 2.2 : Le taux d'encadrement est conforme à la prévision budgétaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	733	751	728	990	2022
1.2 Proportion de personnes en détention avant jugement à Champ-Dollon	Efficacité	61,80 %	55 %	58 %	75 %	2022
1.3 Taux de réalisation des PES et des PEM	Qualité	81,86 %	92 %	67 %	100 %	2020

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.4 Proportion des décisions relatives à des conditions de détention ayant abouti à un constat d'illicéité	Qualité	80 %	90 %	N/A	0 %	2021
1.5 Proportion des erreurs de saisies informatiques dans les dossiers des personnes suivies par l'OCD	Qualité	2.75 %	<5 %	N/A	< 1 %	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	851.10	877.60	833.55	999	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1,18	1:1,18	1:1,14	1:1,27	2022

Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre progressivement les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme d'affecter l'établissement de Champ-Dollon à la détention avant jugement. A l'échéance de 2021, l'OCD prévoit le maintien de 25 % de détenus exécutant de très courtes peines (moins de 30 jours).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux de réalisation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) et des plans d'exécution des mesures (PEM). La cible est basée sur le périmètre prioritaire défini par l'OCD (articles 64 Code Pénal et les mesures).

Indicateur 1.4 : Ce nouvel indicateur pour 2017 mesure la qualité de la détention. Il est calculé sur la base du ratio entre le nombre de requêtes traités par la direction juridique de l'OCD ayant abouti à un constat d'illicéité par rapport au nombre total de requêtes traitées.

Indicateur 1.5 : Ce nouvel indicateur pour 2017 mesure la qualité des données saisies dans l'application Papillon. Il est calculé sur la base du ratio entre le nombre d'erreurs constatées et le nombre de personnes détenues.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus par rapport à l'ensemble du personnel de l'Office cantonal de la détention (OCD). Les taux préconisés ETP/détenu sont de 1/2 en exécution de peine et 1/4 en détention avant jugement.

H09 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**12'791'826**	**-506'128**	**-3.8%**	**13'297'954**	**12'880'832**
30 Charges de personnel	10'278'707	-380'096	-3.6%	10'658'803	10'434'137
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	945'980	-29'557	-3.0%	975'537	820'029
33 Amortissements du patrimoine administratif	342'027	18'389	5.7%	323'638	328'770
36 Charges de transfert	935'548	-65'528	-6.5%	1'001'076	914'570
37 Subventions à redistribuer	234'393	3'393	1.5%	231'000	332'242
39 Imputations internes	55'170	-52'730	-48.9%	107'900	51'086
REVENUS	**6'863'954**	**896**	**0.0%**	**6'863'058**	**7'085'089**
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	571'426	-167'375	-22.7%	738'801	943'958
43 Revenus divers	2'419'006	299'006	14.1%	2'120'000	2'127'905
44 Revenus financiers	358'645	-24'382	-6.4%	383'027	387'937
46 Revenus de transferts	3'217'235	-105'165	-3.2%	3'322'400	3'232'877
47 Subventions à redistribuer	234'393	3'393	1.5%	231'000	332'242
49 Imputations internes	27'519	-4'581	-14.3%	32'100	24'439
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-5'927'872**	**507'024**	**-7.9%**	**-6'434'896**	**-5'795'744**
Coût d'état-major	*-96'850*	*7'964*	*-7.6%*	*-104'814*	*-94'128*
Coût des prestations de moyens	*-10'295'030*	*-2'155'720*	*26.5%*	*-8'139'310*	*-9'601'911*
COÛT COMPLET	***-16'319'752***	***-1'640'733***	***11.2%***	***-14'679'019***	***-15'491'783***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***72.10***	***-11.50***	***-13.76%***	***83.60***	***77.65***
ETP fixes	*72.10*	*-8.70*	*-10.77%*	*80.80*	*76.60*
ETP auxiliaires	*-*	*-2.80*	*-100.00%*	*2.80*	*1.00*
ETP agents spécialisés	*-*	*-*	*-*	*-*	*0.05*

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies ainsi que de la surveillance et du contrôle des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

H09.01	Protection civile
H09.02	Sécurité incendie et technique
H09.03	Protection de la population
H09.04	Logistique civile, cantonale et militaire
H09.05	Organisation de l'obligation militaire de servir
H09.07	Instruction
H09.08	Pilotage opérationnel du programme H09

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

La libération par l'armée du site de la caserne des Vernets participe à la réalisation de l'objectif portant sur la construction de logements et leur mise à disposition de la population genevoise. A cette fin, le programme de relocalisation de l'armée sur le territoire du canton a franchi des étapes décisives, par l'adoption des crédits de construction nécessaires à l'adaptation des sites militaires d'Aire-la-Ville et d'Epeisses, la progression du chantier du bâtiment de troupe de Meyrin-Mategnin et la signature des conventions fixant le nouveau cadre de collaboration entre la Confédération et le canton sur les sites d'Epeisses, d'Aire-la-Ville et des Raclerets.

Autres projets d'importance stratégique

Le dispositif cantonal de gestion de crise en cas de catastrophe ou de situation d'urgence a fait l'objet d'une importante réforme, entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Le nouveau dispositif ORCA-Ge (précédemment Osiris) consacre la mise en place d'un Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), conduit par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires. L'élément central de cette évolution est la place importante consacrée à la planification et à la préparation du dispositif, soutenue par de nouvelles structures permanentes, telles qu'un comité de direction et une section d'état-major.

Les travaux de réforme des dispositifs de défense incendie et de protection civile se sont également poursuivis. Dans le domaine de la défense incendie, l'Association des communes genevoises (ACG) a validé la plupart des recommandations qui ont été formulées par le groupe de travail. Les questions de la gouvernance du futur dispositif et de l'organisation des sapeurs-pompiers volontaires doivent encore faire l'objet de réflexions devant aboutir courant 2018. S'agissant de la protection civile, un groupe de travail a émis des recommandations portant sur une réduction de 11 à 4, voire 2 organisations, sous conduite des communes ou du canton selon la variante retenue, avec une professionnalisation du premier niveau de conduite. Une détermination de l'ACG est attendue à ce propos.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -380'096 F, dû à la vacance de postes au 31 décembre 2017. Il convient de relever que dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 et de l'application des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat, la suppression de 1,80 ETP est d'ores et déjà intégrée.

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -167'375 F, due principalement à la diminution des taxes d'utilisation découlant des locations des abris de protection civile.

La nature 43 "Autres revenus" présente un excédent de revenus de +299'006 F, dû à la dissolution d'une provision constituée dans le cadre de litiges en matière de ressources humaines.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -105'165 F, due notamment à une diminution de la facturation aux communes pour des prestations en matière de protection civile.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'objectif a été atteint.

Indicateur 1.2 : L'objectif a été atteint.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Indicateur 2.1 : Une inspection a été reportée en 2018, à la demande de la compagnie concernée.

Indicateur 2.2 : Seule la moitié des contrôles a pu être effectuée. Afin de concentrer les travaux sur d'autres dossiers jugés prioritaires, la mise en œuvre d'un plan de réallocation des ressources a impliqué, de manière partielle et temporaire, le renoncement à certaines tâches.

Indicateur 3.1 : L'objectif n'a pas été atteint compte tenu de la mise en place en 2017 d'une nouvelle méthodologie d'analyse des risques dont les résultats sont attendus durant le 1er semestre 2018.

Indicateur 4.1 : Le canton de Genève est, pour 2017, légèrement en-dessous de la moyenne nationale qui est de 87.28% de demandes accordées. Pour Genève, le taux est de 86.89%, soit un écart de -0.39% par rapport à la moyenne nationale.

Indicateur 5.1 : La totalité des ressources dédiées à l'entretien des infrastructures militaires a été utilisée pour ces tâches.

Indicateur 5.2 : L'entier des prestations logistiques à réaliser au profit de la Base logistique de l'armée a été accompli.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	94,57 %	95 %	95,17 %	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	90 %	90 %	90,46 %	90 %	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	14	15	13	15 à 16	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	2	4	2	4	2020
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	18	24	18	27	2019
4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service militaire en comparaison nationale						
4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service militaire accordées pour les cours de répétition	Qualité	-0,39 %	+/- 3 %	-2,53 %	+/- 3 %	2020
5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						
5.1 Ecart en % entre les montants engagés pour l'exploitation des infrastructures militaires et ceux octroyés par la Confédération (ETP, matériel,...)	Efficience	0 %	+/- 5 %	0 %	+/- 5 %	2020

H09 Sécurité civile et armée (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Taux de réalisation des prestations logistiques requises par la Base logistique de l'armée	Efficacité	100 %	95 %	100 %	95 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 2.1 : Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 2.2 : Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scenarii issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison avec les moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes. La valeur de l'indicateur représente le nombre cumulé de scenarii étudiés.

Indicateur 4.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent modifier la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71 % des demandes ont été accordées, puis 84,47 % en 2012, 85,14 % en 2013, 85,88 % en 2014, 87,18 % en 2015 et 87,07 % en 2016. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71 % en 2009, 74 % en 2010, 73 % en 2011, 82 % en 2012, 85,21 % en 2013, 81,07 % en 2014, 84,64 % en 2015 et 84,54 % en 2016.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération pour l'exploitation des infrastructures militaires,

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération pour les prestations logistiques (exploitation d'un magasin de rétablissement pour l'équipement personnel, atelier de maintenance de fusils d'assaut et gestion d'un entrepôt de stockage de matériel militaire sur site).

I Justice

Charges en millions de francs

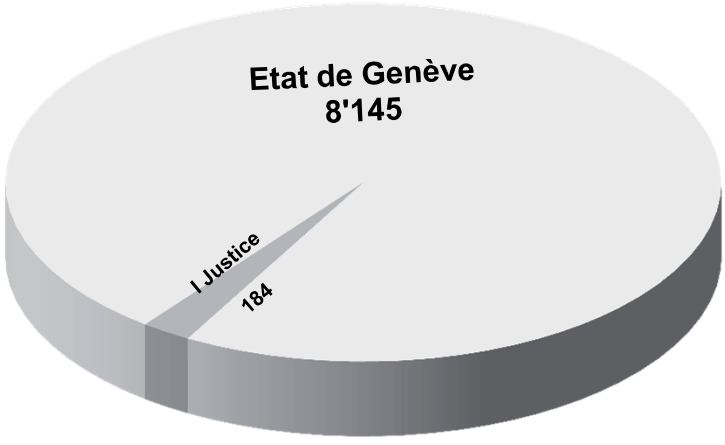

Charges et revenus en millions de francs par programme

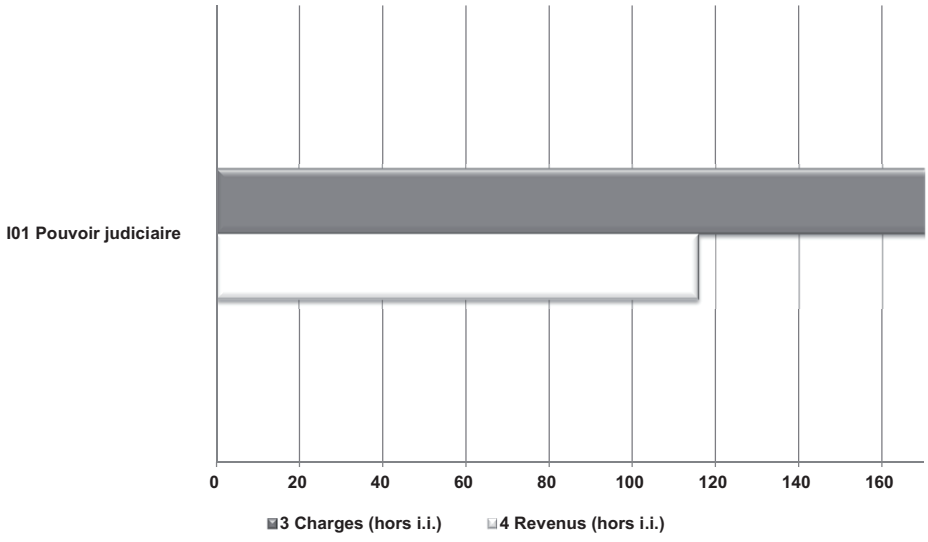

I Justice

Synthèse des priorités

Le budget 2017 a permis de financer les postes nécessaires en lien avec les différentes lois entrées en vigueur au cours des derniers exercices. L'exercice comptable 2017 se termine avec un léger dépassement principalement lié à une dotation aux provisions pour débiteurs douteux plus élevée que prévue.

Sur le plan des revenus, l'année 2017 se termine avec un montant total avoisinant les 117 millions, (+58% par rapport au budget). Cette augmentation est liée principalement aux confiscations pénales extraordinaires et à une progression des émoluments, amendes et frais de justice fixés par les juridictions.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**184'593'337**	**769'952**	**0.4%**	**183'823'385**	**171'645'912**
30 Charges de personnel	129'790'177	-454'827	-0.3%	130'245'004	124'223'917
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	52'032'326	1'480'922	2.9%	50'551'404	44'649'487
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'243'453	-89'524	-3.8%	2'332'977	2'068'458
34 Charges financières	0	-5'000	-100.0%	5'000	-330
39 Imputations internes	527'381	-161'619	-23.5%	689'000	704'379
REVENUS	**116'945'036**	**42'676'840**	**57.5%**	**74'268'196**	**72'175'574**
42 Taxes	49'675'364	8'186'868	19.7%	41'488'496	44'291'446
43 Revenus divers	66'174'708	34'234'708	107.2%	31'940'000	27'150'031
44 Revenus financiers	578	578	-	-	-
49 Imputations internes	1'094'386	254'686	30.3%	839'700	734'098
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-67'648'301**	**41'906'888**	**-38.3%**	**-109'555'189**	**-99'470'337**
Coût des prestations de moyens	*-29'437'067*	*1'036'727*	*-3.4%*	*-30'473'794*	*-29'219'528*
COÛT COMPLET	***-97'085'368***	***42'943'615***	***-30.7%***	***-140'028'983***	***-128'689'865***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***756.81***	***1.16***	***0.15%***	***755.65***	***743.29***
ETP fixes	*716.69*	*-15.96*	*-2.18%*	*732.65*	*701.79*
ETP auxiliaires	*40.12*	*18.12*	*82.36%*	*22.00*	*40.50*
ETP agents spécialisés	*-*	*-1.00*	*-100.00%*	*1.00*	*1.00*

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.
Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.
Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.
Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.
Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.
Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

I01.01	Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
I01.02	Justice pénale
I01.03	Justice civile
I01.04	Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Le budget 2017 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire avait pour objectif principal de financer les charges induites par les modifications légales récentes, soit :

- les lois 11099 et 11312, liées au renforcement de la filière pénale
- la loi 11311 ayant instauré la chambre constitutionnelle de la Cour de justice
- le droit fédéral d'application de l'article 121 al. 3 à 6 de la constitution fédérale, qui porte sur l'expulsion des délinquants étrangers

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2017 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 1.5 million - dépassement de crédit**

  L'écart s'explique principalement par des dotations aux provisions pour débiteurs douteux plus importantes que prévues, principalement en raison de la forte progression des revenus issus de la filière pénale, consistant en des créances de mauvaise qualité. Pour mémoire, le taux de recouvrement sur ces créances pénales est de l'ordre de 35%.

- **Sur la rubrique 42 : écart positif de. Fr. 8.2 millions - écart d'estimation**

  L'écart positif provient principalement de :
  - Fr. 2.4 millions d'augmentation des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives;
  - Fr. 3.3 millions millions d'augmentation des remboursements de frais de justice liés aux procédures pénales dont le recouvrement est assuré par le SDC;
  - Fr. 2.2 millions d'augmentation des amendes dont le recouvrement est assuré par le SDC.

- **Sur la rubrique 43 : écart positif de. Fr. 34.2 millions - événements uniques**

  L'écart provient essentiellement de plusieurs affaires pénales d'importance, étant rappelé que ce type de revenus est par définition aléatoire.

Il est à noter par ailleurs que la couverture des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire par ses revenus représente cette année encore un niveau particulièrement exceptionnel à 63 %.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales P	Efficacité	1.02	0.9		1	2020
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	0.94	1		1	2020
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	0.96	0.98		1	2020
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.15	2.42		2.3	2020
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.15	2		2	2020
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	86%	86%		88%	2020
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	89%	88%		88%	2020
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	80%	84%		84%	2020
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	10.6%	10%	10.8%	10%	2020

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Excellent taux de sortie qui s'explique par 3 ETP de juges supplémentaires obtenus par le Tribunal pénal en 2017.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *civile.*

Ce taux, plus faible que prévu, s'explique par une augmentation de 15 % du nombre d'entrées pour un nombre de sorties qui a augmenté de 12% par rapport à 2016.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *de droit public.*

Ce taux, plus faible que prévu, s'explique par une augmentation de 3 % du nombre d'entrées pour un nombre de

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

sorties stable par rapport à 2016.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

****

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs remplacent l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne réflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public-Tribunal pénal-Cour de justice pénale) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

RAS

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation-Tribunal civil et Tribunal des prudhommes-Cour de justice civile) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Excellent taux, supérieur la cible fixée.

Indicateur 2.3

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1e instance-Cour de justice de droit public) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

La vitesse de traitement des procédures administrative s'est alongée, spécialement dans le domaine du droit fiscal.

Indicateur 2.4

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l’année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

RAS

J Mobilité

Charges en millions de francs

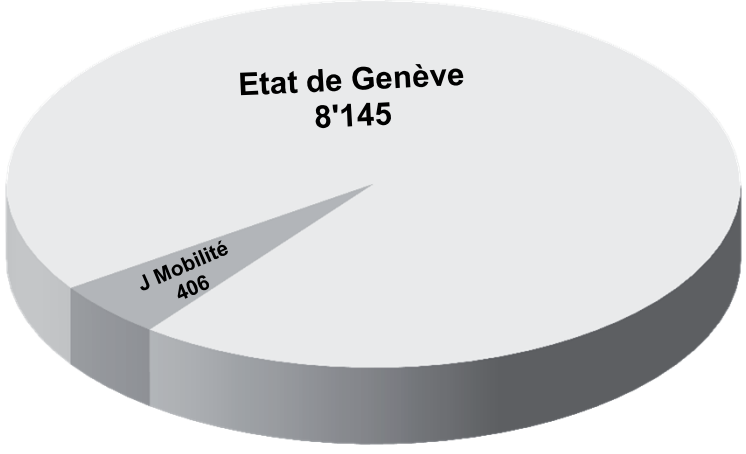

Charges et revenus en millions de francs par programme

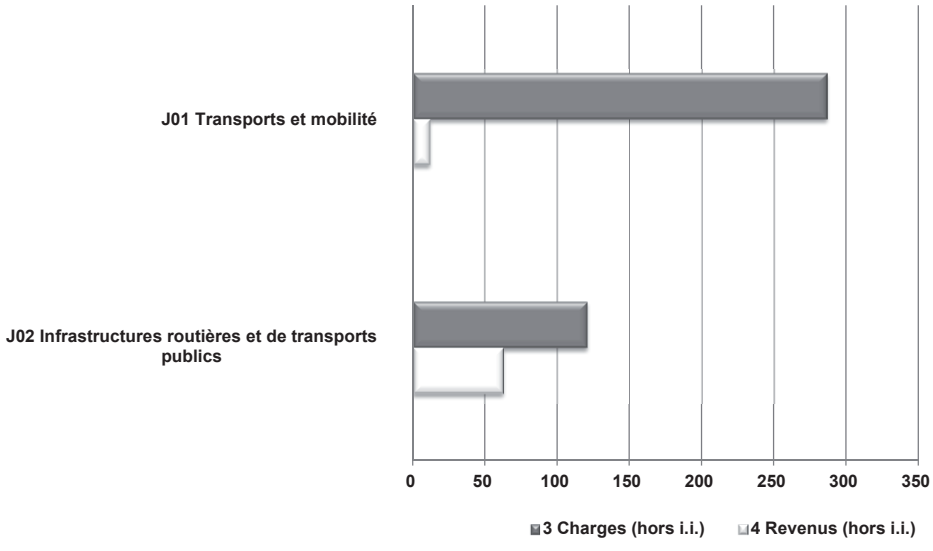

J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers : les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Transports et Mobilité (resp. DETA - direction générale des transports)
- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DETA - direction générale du génie civil)
- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires de l'année 2017 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs ont été dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport. En 2017, la planification des mesures envisagées sur le réseau routier, ainsi qu'en matière de mobilité douce, s'est poursuivie pour concrétiser les différentes mesures inscrites dans les plans d'actions du réseau routier et de la mobilité douce. Ces derniers ont été votés le 27 janvier 2017 par le Grand Conseil, avant d'être définitivement adoptés par le Conseil d'Etat le 29 mars 2017.

En matière de transports publics, l'année 2017 a vu une poursuite très limitée de la mise en application des mesures prévues au Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC), dans l'attente du résultat de la votation concernant la loi introduisant des modifications tarifaires (L11805), refusée par une majorité des Genevois le 21 mai 2017. Le vote par le Grand Conseil de la loi (L11919) accordant une subvention de 4 000 000 F aux TPG le 23 septembre 2016, complétée par une allocation complémentaire de 1 000 000 F dans le cadre du vote du budget 2017 a cependant permis la mise en place de nouvelles lignes dites "express" (lignes C+, G+, 5+ et V+) à partir du mois d'avril 2017.

Le 21 septembre 2017, le Grand Conseil a par ailleurs voté la loi L12128 permettant notamment de compenser les opérateurs de transport pour le manque à gagner en matière de recettes, engendré en cas de non adaptation des tarifs Unireso suite à une hausse tarifaire nationale. En application de ce principe et suite au refus populaire de mai 2017, ce

sont 4,5 millions de francs supplémentaires qui ont été accordés aux entreprises TPG, CFF et SMGN pour l'année 2017.

La nouvelle loi implique également de revenir au niveau de prestations en places-kilomètres prévalant avant la baisse tarifaire introduite le 14 décembre 2014, en raison de l'adoption de l'initiative 146 par le peuple genevois. Suite au vote du budget 2018 par le Grand Conseil à fin décembre 2017, les TPG verront ainsi, dès avril 2018 leur réseau s'étoffer progressivement de nouvelles prestations, plus particulièrement à travers une augmentation des cadences tramways.

Concernant la mise en place de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur la ligne 23, la mise en service des premiers véhicules a eu lieu début décembre. Suite à des pannes de jeunesse, il a été décidé de procéder à une phase de fiabilisation et de rodage, afin de mettre en service commercial l'ensemble des véhicules, qui sont livrés progressivement, dans le courant du 1er trimestre 2018.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, l'année 2017 a été marquée par l'obtention définitive de la Procédure d'Approbation des Plans (PAP) pour l'extension du tramway à Bernex-Vailly ainsi que par le démarrage des travaux sur la plateforme de Moillesullaz en vue de la mise en place de la future extension du tramway à Annemasse. Le projet d'exécution du prolongement tramway de Bernex est désormais en cours pour un début des travaux programmé au deuxième semestre 2018.

Concernant l'opération de l'extension du tramway Palettes-ZIPLO-Perly, l'enquête publique s'est déroulée en février 2017. Les rencontres individuelles avec les opposants ont débuté en mai et se sont poursuivies tout au long de l'année.

En matière d'infrastructures ferroviaires, l'année 2017 a été principalement marquée par l'attribution des différents marchés de mandataires, suivie du lancement des études d'avant-projet dans le cadre de l'opération d'extension souterraine de la gare Cornavin. Par ailleurs, les travaux des points de croisement de Mies et Chambésy se sont poursuivis. Ils permettront dès juin 2018 d'augmenter progressivement la cadence au 1/4 d'heure entre Coppet et Genève, prévue aux heures de pointe dans un premier temps.

Le développement du Léman Express, qui sera mis en service lorsque le CEVA aura achevé ses travaux, ce qui est prévu à fin 2019, est également un axe fort. L'année 2017 a été principalement marquée par la poursuite du travail préparatoire pour la mise en place d'une autorité organisatrice commune et un système tarifaire à l'échelle du futur réseau, de même que pour les horaires, l'exploitation, la sécurité et la communication. La livraison des premières rames de nouvelle génération appelées à assurer l'exploitation du réseau transfrontalier (rames Flirt bi-courant) a également été opérée.

La construction du CEVA s'est poursuivie, notamment la partie ferroviaire des interfaces CEVA. L'ensemble du chantier a représenté pour le canton une dépense de 119 600 000 F, composée de 96 000 000 F en investissement et charges et d'un prêt en fonctionnement à la Confédération de 23 600 000 F. L'année 2017 a par ailleurs été marquée par la fin de la creuse du tunnel de Champel qui a permis de réduire significativement les risques liés à ce type d'ouvrage, en particulier les risques financiers.

La Plate-forme chantiers mobilité (PCM), que la direction générale des transports (DGT) préside et à laquelle participent la ville de Genève, les SIG, la police, les TPG, la direction générale du génie civil (DGGC) et l'OFROU, a permis la coordination de près de 200 chantiers, dont 63 ont fait l'objet de mesures d'information adaptées et ont été publiés sur l'infomobilité.

Fort du constat d'une demande croissante des entreprises du canton en matière de développement de Plans de mobilité d'entreprise (PME), le département a poursuivi son action auprès des entreprises pour promouvoir ce type de dispositifs, permettant ainsi d'optimiser les flux pendulaires des travailleurs de ces entités. Il s'appuie notamment sur un guide pratique publié en 2016 et diffusé, en partenariat avec le canton de Vaud, auprès des grandes entreprises genevoises, des associations de zones industrielles, des organisations internationales, des principales organisations faitières et des 45 communes.

Moins d'une année après le vote de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, H 1 21), visant à préciser l'application du principe du libre choix du mode de transports, en tant que contre-projet à l'initiative 154, acceptée par le peuple le 5 juin 2016 à près de 68% des votants, le département a proposé un programme de 102 mesures visant à mettre en œuvre par étape les principes de la loi. A fin 2017, 27 mesures ont été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre.

L'adoption de la loi 11868, votée le 23 septembre 2016 par le Grand Conseil, ouvrant un crédit d'investissement de 50 000 000 F pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'actions du réseau routier 2015-2018 a permis la création au début décembre de la «Centrale de Régulation du Trafic », une véritable tour de contrôle qui permettra aux principaux acteurs de la mobilité, DGT, police et TPG, de travailler avec plus d'efficience sur les problématiques transports au quotidien.

Ces deux lois (LMCE H 1 21 et L11868) ont permis de débuter les travaux de fluidification de la moyenne ceinture, sur la base d'une nouvelle stratégie de régulation, pour augmenter la capacité offerte au trafic individuel motorisé au carrefour Albert Thomas et sur la rue des Communes-Réunies et de réaliser les études qui permettront de déployer la nouvelle stratégie de régulation début 2018 sur la route de Saint-Julien, la route de Ferney, la route de Pré-Bois et sur la rive droite du U Lacustre.

Par ailleurs, 43 carrefours ont été mis au clignotant le dimanche en plus des 107 qui clignotent la nuit. Des mesures de fluidification du trafic ont également été mises en place, notamment par la suppression de toute une série de carrefours à feux.

Dans le cadre des veilles technologiques, la DGT a démarré en 2017 une évaluation quant à la possibilité d'effectuer des calculs de temps de parcours sur la base de données GPS, Bluetooth, Wifi et d'opérateurs téléphoniques. Cette évaluation sera finalisée début 2018. L'objectif principal est d'informer les usagers de la route des conditions de circulation via le site « infomobilité » de l'Etat de Genève dès mai 2018 et via des panneaux à messages variables qui seront déployés sur le réseau des routes cantonales début 2019.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes en vue de supprimer les goulets d'étranglement, les études de projet générales relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, se sont poursuivies durant l'année 2017. Elles intègrent les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada en coordination avec le projet cantonal du barreau de Montfleury dont la phase d'avant-projet a débuté en 2017. De même, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi de financement pour la réalisation des liaisons L1 et L2 et la participation cantonale à la réalisation de la jonction de Lancy-Sud. Par ailleurs, les projets d'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se sont poursuivis. Pour le tunnel, les travaux ont débuté au deuxième semestre 2017 avec une mise en service de la jonction prévue au premier semestre 2022. Concernant la grande

Traversée du lac et le contournement est de Genève, le Plan d'actions du Conseil d'Etat, du 15 octobre 2014, se poursuit, un projet de loi de financement pour la première tranche de l'avant-projet ayant été déposé le 27 juillet 2017 devant le Grand Conseil.

Le Conseil consultatif Traversée du Lac, créé par le Conseil d'Etat, constitué de membres de la société civile a rendu son premier rapport qui préconise de réaliser la traversée du Lac à l'aide d'un pont (variante de tunnel-pont-tunnel). Sur la base de ce premier avis, le Conseil d'Etat a chargé le Conseil consultatif de deux nouvelles missions. La première est de produire un cahier de recommandations pour la poursuite des études et la deuxième est d'évaluer les possibilités d'améliorer la position des jonctions autoroutières de la rive gauche.

L'élaboration des projets d'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales s'est quant à elle poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 000 000 F sur 11 ans pour les études et les mesures d'assainissement. Ont notamment été réalisées des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phono absorbants, ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. Par ailleurs, conformément au contrat de prestations TPG, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les TPG. L'année 2017 a vu entre autres l'ouverture des chantiers de la route de Challex, de la route Suisse, de la place des Particules (CERN) et la démolition du pont de Sous-Moulin.

En ce qui concerne le projet d'agglomération, les projets en main essentiellement de l'Office de l'Urbanisme du DALE sont graduellement transmis à la DGGC pour mener les études d'avant-projet, de projet, puis pour la réalisation. On notera pour l'année 2017 le projet du boulevard des Abarois dont l'avant-projet a débuté.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**285'776'793**	**6'015'043**	**2.2%**	**279'761'750**	**268'158'245**
30 Charges de personnel	13'901'496	-406'451	-2.8%	14'307'947	13'281'741
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'259'091	944'648	15.0%	6'314'443	5'871'752
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'133'518	83'101	2.1%	4'050'417	3'786'429
36 Charges de transfert	260'460'478	5'391'022	2.1%	255'069'456	245'176'904
39 Imputations internes	22'211	2'724	14.0%	19'487	41'420
REVENUS	**11'659'558**	**-2'189'308**	**-15.8%**	**13'848'866**	**11'788'810**
42 Taxes	10'224'164	-1'965'702	-16.1%	12'189'866	10'122'225
43 Revenus divers	675'954	-176'046	-20.7%	852'000	723'806
44 Revenus financiers	711'140	-95'860	-11.9%	807'000	710'087
46 Revenus de transferts	47'600	47'600	-	-	232'693
49 Imputations internes	700	700	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-274'117'236**	**-8'204'352**	**3.1%**	**-265'912'884**	**-256'369'435**
Coût d'état-major	*-501'289*	*-39'169*	*8.5%*	*-462'120*	*-413'626*
Coût des prestations de moyens	*-3'332'654*	*298'025*	*-8.2%*	*-3'630'679*	*-3'366'186*
COÛT COMPLET	***-277'951'178***	***-7'945'494***	***2.9%***	***-270'005'684***	***-260'149'248***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***88.04***	***-6.98***	***-7.35%***	***95.02***	***86.42***
ETP fixes	*85.34*	*-5.68*	*-6.24%*	*91.02*	*74.02*
ETP auxiliaires	*0.90*	*0.90*	*-*	*-*	*3.60*
ETP agents spécialisés	*1.80*	*-2.20*	*-55.00%*	*4.00*	*8.80*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population ;

- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;

- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;

- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation s'est poursuivi pour définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève afin de répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton.

La Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée par le peuple le 5 juin 2016, constitue aujourd'hui le cadre légale qui cadre l'action de l'administration.

En matière de transports publics, l'année 2017 a vu une poursuite très limitée de la mise en application des mesures prévues au Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC), dans l'attente du résultat de la votation concernant la loi introduisant des modifications tarifaires (L11805), refusée par une majorité des Genevois le 21 mai 2017. Le vote par le Grand Conseil de la loi (L11919) accordant une subvention de 4 000 000 F aux TPG le 23 septembre 2016, complétée par une allocation complémentaire de 1 000 000 F dans le cadre du vote du budget 2017 a cependant permis la mise en place de nouvelles lignes dites "express" (lignes C+, G+, 5+ et V+) à partir du mois d'avril 2017.

L'année 2017 a également été marquée par l'adoption en septembre de la loi 12128 qui permet notamment de compenser les opérateurs de transport pour le manque à gagner en matière de recettes, engendré en cas de non adaptation des tarifs Unireso suite à une hausse tarifaire nationale. En application de ce principe et suite au refus populaire de la loi 11805 en mai 2017, ce sont 4,5 millions de francs supplémentaires qui ont été accordés aux entreprises TPG, CFF et SMGN pour l'année 2017. La nouvelle loi vise également le rétablissement d'un niveau d'offre TPG équivalent à celui produit en 2014. Le budget 2018 a donc intégré l'augmentation budgétaire correspondante ainsi que la compensation réglementaire pour un montant global de 13,2 millions de francs. Ce montant permettra le retour progressif à partir du printemps 2018 à une offre équivalente en termes de places-km à celle de l'année 2014 grâce notamment à un fort accroissement des fréquences du réseau tramway.

Concernant l'offre ferroviaire régionale, aucun déploiement complémentaire n'était programmé dans le courant de l'année 2017. Le service n'évoluera pas avant l'achèvement des travaux des points de croisements de Mies et Chambésy prévu à la mi-2018 permettant un déploiement progressif d'une fréquence au ¼ heure sur l'axe Coppet-Genève.

Enfin, en matière d'infrastructures ferroviaires, l'année 2017 a été principalement marquée par l'attribution des différents marchés de mandataires suivi du lancement des études d'avant-projet dans le cadre de l'opération d'extension souterraine de la gare Cornavin.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies. Le secteur de Genève-Sud a notamment déposé un crédit pour l'étude du projet définitif (PL 11310) afin de définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur. Les réflexions se poursuivent en collaboration avec les communes concernées. L'étude d'insertion urbaine et paysagère du barreau Nord menée dans le cadre du Grand projet Bernex a été finalisée. Les études de faisabilité et d'insertion d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier-Carouge

et Veyrier-Champel ont été menées et finalisées dans le cadre du projet des Grands-Esserts, les études d'avant-projet et de projet sont en cours.

L'étude d'avant-projet du barreau routier de Montfleury reliant la future demi-jonction au lieu-dit du Canada à Vernier à la ZIMEYSAVER a débuté. Les nombreux échanges avec la population et les milieux concernés ont eu lieu. Des adaptations seront encore étudiées pour répondre au mieux aux attentes de ces milieux De son côté, l'OFROU poursuit les études de la demi-jonction. Les plannings des deux ouvrages sont coordonnés.

Les travaux de la route des Nations ont été adjugés et le chantier a débuté. Ainsi que planifié, l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex entrera dans la même phase en 2018. Le complément de jonction de Lancy Sud est entré en phase de Projet Général avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Les études d'avant-projet du barreau de Montfleury ont débuté en coordination avec la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada.

Concernant la mise en place de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur la ligne 23, la mise en service des premiers véhicules a eu lieu début décembre. Néanmoins, à la suite de pannes de jeunesse, il a été décidé de procéder à une phase de fiabilisation et de rodage, afin de mettre en service commerciale l'ensemble des véhicules, qui sont livrés progressivement, dans le courant du 1er trimestre 2018.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, l'année a été marquée par l'obtention définitive de la PAP pour l'extension du tramway à Bernex-Vailly ainsi que le démarrage des travaux sur la plateforme de Moillesullaz en vue de la mise en place de la future extension du tramway à Annemasse. Concernant l'opération de l'extension du tramway Palettes-ZIPLO-Perly, l'enquête publique s'est déroulée en février. Les rencontres individuelles avec les opposants ont débuté en mai et se sont poursuivies tout au long de l'année.

En ce qui concerne la mobilité douce, le plan d'actions 2015-2018 (PAMD) a été voté par le Grand-Conseil le 27 janvier 2017 et ratifié par le Conseil d'Etat le 29 mars 2017. Ce plan présente de façon réaliste l'action de l'Etat pour la législature en tenant compte des impératifs budgétaires. Intégrant pour la première fois une dimension financière, le PAMD a été complété du PL 11791 ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F pour la réalisation d'aménagements inscrits dans ce plan. Il a été voté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016.

L'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés a fait l'objet d'une analyse systématique dans les lieux où la demande est importante. Cette démarche a permis de réaliser plus de 1 500 nouvelles places pour ces usagers dans la zone urbaine du canton depuis 2014 dont plus de 250 dans les parkings de la Fondation des parkings.

Le 5 juin 2016, le peuple a plébiscité l'initiative populaire IN 157 "OUI à la grande Traversée du Lac". Différentes études portant sur les avantages et inconvénients de la traversée en pont ou en tunnel ont été engagées en vue d'alimenter le travail du Conseil consultatif chargé de rendre un avis sur les modalités de franchissement du lac qui à rendu en septembre 2017 ses conclusions en faveur de la réalisation d'une traversée en tunnel – pont - tunnel.

Explication des écarts par rapport au budget 2017

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique résulte essentiellement de mandats d'études supplémentaires (tels que le système de navigation vélos, la centrale mobilité, le covoiturage aux petites-douanes) ainsi que de prestations de communication couverts en grande partie par le report de crédit, lequel a été validé par la Commission des finances le 14.06.2017 (écart d'estimation: + 1 115 539 F).

Les frais d'entretien de signalisations routières, notamment suite à des accidents, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 153 050 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Hausse des subventions en faveur des opérateurs de transports afin que le canton de Genève puisse respecter ses obligations vis-à-vis de la Confédération. En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV), de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OITRV), du contrat de prestations Unireso Tout Genève 2015-2018 (art. 6, al. 5, et art. 10), ratifié par le Conseil d'État le 3 septembre 2014, l'Etat est tenu d'adapter ses contributions financières afin de compenser les pertes financières de la Communauté tarifaire intégrale

J01 Transports et mobilité (suite)

(CTI), composée des TPG, des CFF et de la société des Mouettes genevoises navigation SA (SMGN), découlant du refus de la population genevoise, le 21 mai 2017, d'adapter la hausse tarifaire prévue au niveau national de +3% dès le 1er janvier 2017 (écart d'estimation: + 4 533 270 F, soit + 4 181 035 F pour TPG, + 326 396 F pour CFF et + 25 840 F pour SMGN). Ce dépassement a fait l'objet de demandes en autorisation de crédit supplémentaire validées respectivement par le Conseil d'Etat et la Commission des finances.

La contribution du canton de Genève aux Transports Publics Nyonnais au titre du trafic régional a diminué (écart d'estimation: - 55 302 F).

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été supérieure au budget en raison de la variation du taux de change (écart d'estimation: + 324 174 F).

La subvention vis-à-vis de la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) a été versée conformément aux engagements du canton dans le cadre du contrat de prestations 2015-2018 (L11530 du 17 avril 2015) et de la mise en oeuvre progressive de la coupe de -5%. En effet, le contrat de prestations prévoit à l'article 5 (points 8 à 10) l'application d'un mécanisme de garantie de revenus par l'Etat dans le cas de recettes Unireso insuffisantes par rapport aux prévisions arrêtées contractuellement (écart d'estimation: + 582 699 F). En outre, un versement supplémentaire de 26 280 F a été effectué suite au vote de la loi 11916 sur le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires (LSubv2016) du 13.10.2017.

42 - Taxes :

Les produits des parcomètres, gérés par la Fondation des Parkings, ont été inférieurs aux prévisions en raison du rejet en 2014 par le Grand Conseil du PL 11000 visant à augmenter davantage les tarifs (écart d'estimation: - 2 000 000 F). Le budget 2018 a été adapté au montant forfaitaire versé par la Fondation des parkings à l'Etat de Genève conformément à la convention portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève, signée en 2015.

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec l'assurance accidents (LAA) ont été supérieures aux prévisions (écart d'estimation: + 36 518 F).

43 - Revenus divers :

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage dans la mise en oeuvre de ces derniers (écart d'estimation: - 123 623 F).

44 - Revenus financiers :

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 95 860 F).

46 - Revenus de transferts :

Rétribution de l'OFROU pour les prestations de la Centrale Régionale de Gestion du Trafic selon convention de prestations du 16.10.2014 (écart d'estimation: + 47 600 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.05%	1.19%	1.05%	2018
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.85%	0.94%	0.85%	2018

J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.60%	0.57%	0.55%	2018
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	N/D	+ 3.3%	+12.2%	+4.4%	2018
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	5h39	6h00	5h40	6h00	2019
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2018
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2018
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+11.6 km	+ 10 km	+9.1 km	+49 km	2018
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+2'553 vélos	+ 1'000 vélos	N/D	+3'000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	+479 places	N/D	N/D	+4'000 places	2019
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5'516	5'624	5'633 places	8'655	2019
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	-117	187	+129 places	3'408	2019
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	83%	83%	80%	83%	2020

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs sont mesurés dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Ils correspondent au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Les résultats seront disponibles dans le courant 2018.

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Le budget 2017 prévoit une croissance de la fréquentation du réseau TPG. Le résultat sera disponible dans le courant 2018.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Les données des compteurs retenues pour le calcul montrent pour chaque heure de la journée une remarquable stabilité en 2017 par rapport à 2016 mais il est encore prématuré d'estimer les effets de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) sur le trafic adoptée en votation populaire le 5 juin 2016, raison pour laquelle l'indice a été maintenu à la même valeur à plus long terme. En 2017, le volume de trafic routier sur les axes mesurés est resté stable.

J01 Transports et mobilité (suite)

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Délai de dépannage moyen (en jours) des panneaux de signalisation routière selon la situation d'urgence. Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Les délais ont toujours été tenus par les entreprises agréées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence a été redéfinie sur la base des objectifs inscrits dans le projet du Plan d'action de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2014, à savoir 493 km d'aménagements cyclables dont 276 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond au nombre de kilomètres d'aménagements cyclables restant à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le PAMD 2015-2018, à savoir + 49 km dont + 10 km à réaliser en 2017. Le résultat pour l'année 2017 correspond aux projections. La cible à atteindre est de + 49 km d'aménagements cyclables à fin 2018 (réseau cantonal et communal).

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD). L'indicateur étant mesuré tous les deux ans (dernier comptage en 2017), les prochains comptages sont prévus en 2019. La cible générale est de + 1000 vélos par année. L'augmentation du nombre de vélos comptés est de + 2'553 en 2017 par rapport à 2015 (soit 1'276.5 vélos supplémentaires par an en moyenne) et de + 6'530 par rapport à 2011 (+ 1'088 par an en moyenne). La cible à long terme sera actualisée selon le prochain PDMD.

Indicateur 5.3 : La création de places de stationnement vélo est pour la plus grande partie du ressort des communes, à l'exception des places à créer dans les périmètres des Interfaces CEVA et sur le domaine public cantonal. La cible à long terme sera atteinte principalement avec les places à construire dans le contexte du chantier des gares CEVA. Le nombre de places vélo proches des interfaces des transports publics a augmenté de 479. A titre de comparaison, le nombre de places vélo créées en ville de Genève durant la même période (indépendamment de leur proximité d'un arrêt de transports publics) est de 1'691. La création prévue de 2'400 places dans les vélos stations des gares CEVA devrait permettre de tenir l'objectif de + 4'000 places à proximité des arrêts de transports publics en 2019, date de mise en service du Léman Express.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings et les 207 places des CFF, exclusivement réservées aux P+R et non le total des places à disposition dans les P+R. A noter que le nombre de places attribuées aux P+R des parkings à usage mixte peut évoluer en fonction de la demande. En l'occurrence, l'évolution négative de - 117 en 2017 s'explique par la fermeture du P+R temporaire des Vergers ainsi que par la prise en compte de suppression ponctuelle de certaines places affectées à d'autres usages (P+Bike, autres). A l'horizon 2019, l'objectif est de disposer de 8'655 places. La valeur cible à long terme est déterminée dans le plan d'action du stationnement 2013-2019 en tenant compte uniquement des P+R cantonaux après déduction du P+R Bernex qui sera remplacé à cet horizon par les P+R Vailly et Suzette. Base 2013 : 5'247 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente. La diminution ponctuelle de l'offre en 2017 (- 117 places) s'explique par la fermeture du P+R temporaire des Vergers ainsi que par l'affectation de certaines places à d'autres usages (P+Bike, autres). Le résultat à atteindre est de 3'408 places créées d'ici à 2019.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La cible sur le taux d'occupation a été maintenue à 83%. En effet, avec une augmentation de plus de 3'000 places prévue selon le plan d'action du stationnement 2013-2019, il sera difficile d'avoir une augmentation équivalente de la fréquentation des P+R (correspondant à environ 2'500 clients supplémentaires).

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**123'794'337**	**2'596'037**	**2.1%**	**121'198'300**	**122'289'716**
30 Charges de personnel	19'483'275	-831'321	-4.1%	20'314'596	19'753'148
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	17'979'397	426'295	2.4%	17'553'102	18'069'113
33 Amortissements du patrimoine administratif	58'891'914	-1'337'430	-2.2%	60'229'344	61'239'826
34 Charges financières	2'782'706	2'782'706	-	-	-
36 Charges de transfert	21'091'631	-128'833	-0.6%	21'220'464	21'220'464
37 Subventions à redistribuer	1'842'589	1'842'589	-	-	-
39 Imputations internes	1'722'825	-157'968	-8.4%	1'880'793	2'007'165
REVENUS	**66'376'400**	**466'983**	**0.7%**	**65'909'417**	**67'895'067**
42 Taxes	15'606'255	-1'264'918	-7.5%	16'871'173	15'962'741
43 Revenus divers	3'119'122	-7'627	-0.2%	3'126'749	7'571'237
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	43'391'265	2'020	0.0%	43'389'245	41'838'382
47 Subventions à redistribuer	1'842'589	1'842'589	-	-	-
49 Imputations internes	2'417'170	-105'080	-4.2%	2'522'250	2'522'707
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-57'417'936**	**-2'129'053**	**3.9%**	**-55'288'883**	**-54'394'649**
Coût d'état-major	*-702'568*	*-46'444*	*7.1%*	*-656'124*	*-615'162*
Coût des prestations de moyens	*-4'724'019*	*62'902*	*-1.3%*	*-4'786'921*	*-4'710'891*
Coûts répartis	*8'426*	*-20'574*	*-70.9%*	*29'000*	*17'932*
COÛT COMPLET	***-62'836'098***	***-2'118'670***	***3.5%***	***-60'717'428***	***-59'702'770***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***153.82***	***-12.24***	***-7.37%***	***166.06***	***160.58***
ETP fixes	*145.52*	*-13.74*	*-8.63%*	*159.26*	*148.88*
ETP auxiliaires	*4.50*	*4.50*	*-*	*-*	*2.40*
ETP agents spécialisés	*3.80*	*-3.00*	*-44.12%*	*6.80*	*9.30*

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Les résultats 2017 ont été les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA. L'année 2017 a été marquée par le percement du tunnel de Champel et la mise en service de la gare de Lancy-Pont-Rouge ainsi que la réouverture du pont de la jonction et la mise en service partielle de la voie verte;
- Poursuite des études de nouvelles lignes de tramways selon le plan de développement du réseau des transports publics piloté par la direction générale des transports;
- Participation aux études engagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) en lien avec la réduction des goulets d'étranglement;
- Poursuite du plan d'actions cantonal pour la Traversée du lac et du contournement Est de Genève. Un projet de loi pour le financement de la première tranche de l'avant-projet a été déposé au Grand-Conseil;
- Le conseil consultatif Traversée du Lac, constitué de membres de la société civile, a rendu son rapport au comité de pilotage du bouclement autoroutier. Il préconise de réaliser la traversée du Lac à l'aide d'un "Tunnel-Pont-Tunnel".

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le Programme de législature, la DGGC s'est consacrée en 2017 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier;
- Surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon un programme pluriannuel;
- Les projets de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se poursuivent, les travaux de cette dernière ont commencé. Les études d'avant-projet du complément de jonction de Lancy Sud sont terminées, un projet de loi a été déposé pour la suite des études et des travaux qui seront réalisés en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Les études de la nouvelle jonction de Vernier-Canada se poursuivent en coordination avec le projet cantonal du barreau de Montfleury;
- Les projets liés au Projet d'agglomération de première génération (PA1) se poursuivent. Le gros œuvre du tunnel pour piétons de Champel-Hôpital est terminé ainsi que la partie ferroviaire des interfaces CEVA du Bachet et de Chêne-Bourg. La loi de financement du Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) a permis entre autres de débuter les phases d'avant-projet et projet du Boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury.

Explication des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel :

En termes d'ETP, l'écart de 4.5 auxiliaires par rapport au budget s'explique par le remplacement de 2 personnes en congé maladie / accident et de l'engagement équivalent à 2.5 postes temporaires dont 1 concerne un emploi-jeune. Nonobstant ces fluctuations à la hausse en cours d'année dues à des évènements ponctuels difficilement prévisibles, le DETA a poursuivi le processus de pérennisation des postes temporaires dont la mission est permanente.

S'agissant des agents spécialisés, 3 postes n'ont pas été repourvus dans la perspective de l'effort de - 5% à effectuer en 2018.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Diminution des fournitures d'entretien et réparation des véhicules, suite à l'obligation d'optimiser la gestion des garages de l'Etat en anticipation de la mesure 52 du plan de mesures complémentaires du Conseil d'Etat (écart d'estimation: - 188 355 F).

La sortie du parc de véhicules de quatre poids-lourds de vieilles générations ainsi que la prise en compte du projet d'externalisation des activités de viabilité hivernale a généré une diminution de la consommation de carburant (écart d'estimation: - 116 004 F).

Une économie sur les frais d'électricité a été constatée, notamment grâce au dégrèvement de la TVA sur les facturations entre entités de l'Etat ainsi qu'à l'efficience énergétique des installations d'éclairage équipées de lampes à diode électroluminescentes (LED) (écart d'estimation: - 196 331 F).

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Les conditions météorologiques ont généré des frais d'élimination de déchets recyclables (végétation au bord de routes, herbes et branchages, chutes d'arbres, etc.), ramassés sur le domaine public cantonal, inférieurs au budget (écart d'estimation: - 193 613 F).

Diminution des charges liées au contrat de prestations avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'entretien des autoroutes (écart d'estimation: - 105 998 F).

Le renouvellement des installations électromécaniques de divers ouvrages d'art a permis une économie sur les frais d'entretien et de maintenance (écart d'estimation: - 180 773 F).

Divers mandats supplémentaires dont la réalisation d'une étude de faisabilité financière d'un partenariat public-privé portant sur le projet de Traversée du Lac, une assistance à la mise en place d'un projet d'amélioration des pratiques de gestion documentaire, la poursuite d'un projet pour la santé et sécurité au travail ainsi que des prestations d'ingénieurs pour la passerelle du Bois de Machefer (écart d'estimation: + 365 164 F).

En raison du caractère imprévisible et irrégulier de la météorologie, les dépenses concernant les prestations fournies par des tiers pour les interventions de déneigement ont été supérieures au budget (écart d'estimation: + 450 007 F).

Dans le cadre du chantier CEVA, les indemnisations ont été plus importantes que prévues car leur versement s'effectue en fonction des dommages effectifs liés à l'avancement du chantier (écart d'estimation: + 596 677 F).

A noter que le dépassement sous cette rubrique est entièrement compensé par le report de crédit validé par la Commission des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

34 - Charges financières :

Des moins-values ont été enregistrées dans le cadre de la revue annuelle des immobilisations (écart d'estimation: + 2 782 706 F).

36 - Charges de transfert :

En application des principes comptables de l'Etat de Genève, reclassement au bilan de la rétrocession de la part aux droits sur les carburants revenant à la Ville de Genève selon le décompte de la Confédération. Cet écart est en partie compensé par une contribution complémentaire à des travaux de réfection d'une route d'importance cantonale (écart d'estimation: - 128 833 F).

37 - Subventions à redistribuer :

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique. Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47 (écart d'estimation: + 1 842 589 F).

42 - Taxes :

Revenus de prestations de services refacturées dont les frais de personnel pour le suivi et la coordination des travaux ainsi que le support administratif et de communication dans le cadre du projet CEVA inférieurs au budget. A cela s'ajoute l'augmentation de la refacturation des heures effectuées par la collaboratrice engagée par le canton dans le cadre de la planification et direction du suivi acoustique (écart d'estimation: - 810 558 F).

Un écart budgétaire sur les revenus de la facturation du droit de sillon et d'usage aux TPG résulte de l'assujettissement récent à la TVA du Service infrastructures de transports publics (SITP) engendrant ainsi une comptabilisation de la TVA au bilan (écart d'estimation: - 470 000 F).

Le produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été plus important que prévu car variable en fonction des demandes (écart d'estimation: + 129 683 F). Ces dernières, faisant l'objet d'émoluments administratifs selon la complexité des dossiers, affichent des revenus inférieurs au budget (écart d'estimation: - 50 366 F).

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature découle d'une reprise de provision constituée en 2015 dans le cadre des indemnisations en lien avec les nuisances de chantier du projet de la Tranchée couverte de Vésenaz et d'une adaptation de la provision pour débiteurs (écart d'estimation: + 1 127 371 F).

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage de certains travaux dont l'adaptation de la plateforme tramway des Eaux-Vives, la route des Nations et le maillon routier des Communaux d'Ambilly (écart d'estimation: - 1 135 162 F).

46 - Revenus de transferts :

L'écart résulte principalement du reclassement au bilan de la rétrocession relative aux droits d'entrée sur les carburants revenant à la Ville de Genève (écart d'estimation: - 705 755 F) et de la hausse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (écart d'estimation: + 1 321 291 F).

En outre, une diminution de prestations liées au contrat de prestations avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'entretien des routes nationales a généré des revenus inférieurs (écart d'estimation: - 483 144 F).

De même, le report d'engagement de personnel dédié à des projets cofinancés par la Confédération a induit une diminution des revenus (écart d'estimation: - 150 000 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	-10.5%	+/-10%	-16.8%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+0.1%	+/-10%	0%	+/-10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	107,2%	85%	86.4%	90%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	100%	80%	81%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	94%	80%	95%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	88%	80%	80%	80%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le retard du démarage des projets de la route des Nations et MICA explique la non dépense. Les chantiers de la route suisse et Challex seront en pleine activité en 2018. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 1.2 : L'objectif est atteint en tenant compte d'une reclassification comptable liée à une avance de trésorerie impactant une partie du budget prévu. A noter que cet indicateur peut être fortement influencé par des modifications de la planification dues aux aléas de chantier.

Indicateur 2.1 : L'objectif est atteint en 2017. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. L'objectif est fixé à 80% pour ces trois indicateurs.

K Santé

Charges en millions de francs

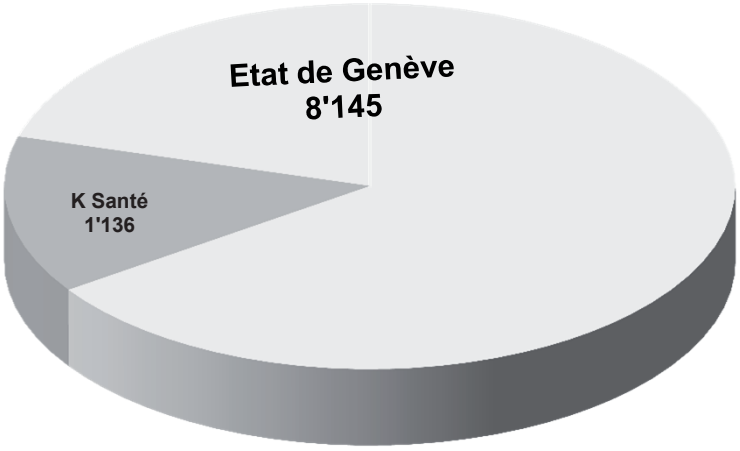

Charges et revenus en millions de francs par programme

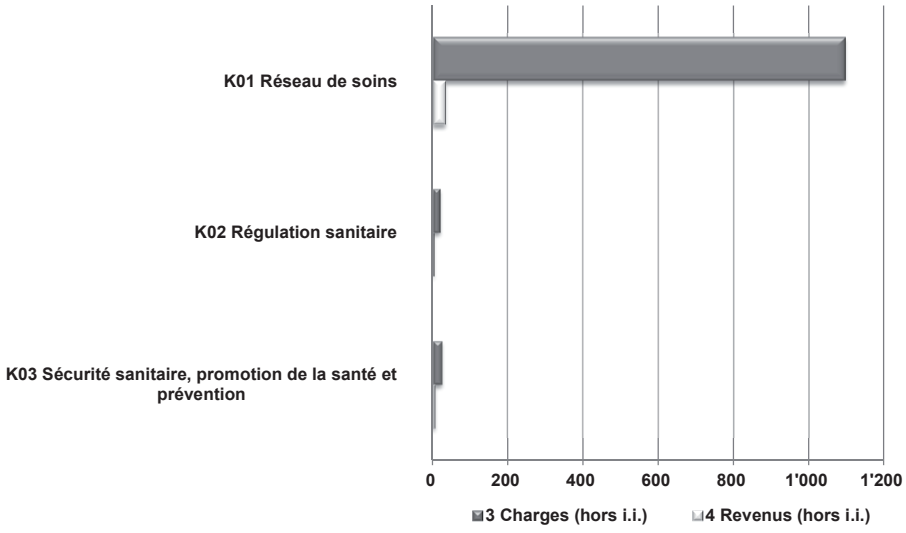

K SANTE

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en terme de santé. Ces lignes directrices ont guidé en 2017 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Le Conseil d'Etat a adopté la planification sanitaire cantonale 2016-2019. Ces prévisions font apparaître des augmentations très importantes des besoins en soins de la population. Les contrats de prestations avec les institutions de soins tiennent compte de ces prévisions. Ils établissent ainsi pour 2017 une augmentation des prestations attendues par l'Etat. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des soins psychiques sont particulièrement concernés. Une attention particulière est apportée aux structures intermédiaires, qui ont été renforcées en 2017 (UATR, UATM, IEPA, structures socio-éducative et soignante, etc.), ainsi qu'aux projets de prises en charge communes à plusieurs institutions pour des patients spécifiques. L'objectif étant à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles et de répondre au mieux aux besoins des patients.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2017 a été marquée par la mise en exploitation de plusieurs bâtiments ayant fait l'objet d'investissements importants de la part de l'Etat, au premier rang desquels le nouveau bâtiment des lits et une nouvelle étape de la nouvelle maternité.

La recherche de l'efficience et de la qualité au sein du réseau de soins ont mobilisé les acteurs étatiques. La pharmacie publique au sein des HUG a ouvert ses portes, MonDossierMédical a été pérennisé, le plan d'actions en faveur des proches aidants a été adopté et le Programme cantonal Alzheimer a été mis en œuvre. Enfin, une proposition de modification de la loi sur le réseau de soins a été élaborée.

En termes de collaboration « santé-social », le DEAS a déployé une application uniformisée d'annonce des places en EMS (Gestplace), il a développé des prestations de relève pour les familles d'enfants gravement malades au sein de l'Imad et il a appliqué la loi sur le désenchevêtrement des prestations cantonales et communales, notamment en ce qui concerne le financement des locaux du maintien à domicile.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a poursuivi en 2017 la démarche de renouvellement total des priorités des actions de promotion-prévention. Il a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions cantonal sur la base du Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, adopté en 2017. Le Conseil d'Etat a également préparé le lancement d'un programme cantonal de dépistage du cancer du côlon.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton a poursuivi ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il reste réactif par rapport à l'évolution, tant du contexte normatif européen et national, qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels. Le renouvellement du droit fédéral en la matière a demandé aux administrations cantonales un effort d'adaptation obligatoire et conséquent.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**1'093'953'257**	**-6'176'847**	**-0.6%**	**1'100'130'104**	**1'078'576'113**
30 Charges de personnel	2'291'445	-8'651	-0.4%	2'300'096	2'158'265
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'933'367	-221'157	-3.1%	7'154'524	14'078'137
33 Amortissements du patrimoine administratif	263'081	838	0.3%	262'243	275'929
36 Charges de transfert	1'084'465'014	-5'947'837	-0.5%	1'090'412'851	1'062'063'769
39 Imputations internes	352	-38	-9.7%	390	13
REVENUS	**32'631'069**	**6'248'056**	**23.7%**	**26'383'013**	**30'538'476**
42 Taxes	994'137	-1'208'124	-54.9%	2'202'261	692'741
43 Revenus divers	23'886'115	1'406'675	6.3%	22'479'440	27'172'554
46 Revenus de transferts	7'750'816	6'049'504	355.6%	1'701'312	2'673'181
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-1'061'322'189**	**12'424'902**	**-1.2%**	**-1'073'747'091**	**-1'048'037'637**
Coût d'état-major	*-65'780*	*-2'280*	*3.6%*	*-63'500*	*-80'779*
Coût des prestations de moyens	*-79'960'389*	*1'267'028*	*-1.6%*	*-81'227'417*	*-75'496'737*
COÛT COMPLET	***-1'141'348'357***	***13'689'652***	***-1.2%***	***-1'155'038'009***	***-1'123'615'153***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***13.11***	***-0.38***	***-2.82%***	***13.49***	***13.58***
ETP fixes	*11.84*	*-0.55*	*-4.44%*	*12.39*	*12.28*
ETP auxiliaires	*0.27*	*0.17*	*170.00%*	*0.10*	*0.58*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.00*	*0.00%*	*1.00*	*0.72*

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficience des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
b) favorise l'aide aux proches;
c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
K01.05 Accès aux soins
K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

En 2017, le Conseil d'Etat a poursuivi son action en faveur de l'accès équitable aux soins de qualité pour tous. Selon la planification sanitaire, les axes stratégiques de cette politique publique ont été d'atténuer l'augmentation des besoins en soins stationnaires par le développement des soins à domicile et des structures intermédiaires, la définition de programmes cantonaux thématiques et, de façon générale, une meilleure coordination en réseau des acteurs.

Les contrats de prestations 2016-2019 avec les principales institutions de soins (Hôpitaux universitaires de Genève - HUG, Institution genevoise de maintien à domicile – Imad- et autres intervenants à domicile) prévoyaient pour 2017 des augmentations importantes des besoins en soins.

Ces augmentations se traduisent par des progressions des cibles de prestations pour ces différentes entités. **L'Imad** a assumé des besoins en soins en progression importante. Elle a également assumé l'exploitation de nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et a lancé à la demande du DEAS un programme de répit pour les **familles d'enfants gravement malades**.

De même, dans le domaine hospitalier, les **HUG** ont répondu à des besoins accrus en soins de la population. Pour ce faire, les capacités de prestations ont augmenté. De même, les **urgences** ont été agrandies. Surtout, deux efforts d'investissements majeurs consentis par le Canton de Genève ont permis d'adapter l'offre hospitalière en 2017 : la mise en exploitation du nouveau **bâtiment des lits** ainsi qu'une nouvelle étape de la **nouvelle maternité**. L'ouverture du nouveau bâtiment des lits a permis la création de **Pharma24**, projet emblématique de la collaboration avec les acteurs privés au service d'une qualité de soins améliorée pour la population.

En 2017, l'adoption du **Programme cantonal de soutien aux proches aidants**a débouché sur la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien telles que la création d'un numéro d'appel unique pour les proches aidants, l'augmentation de prestations de relève à domicile, la poursuite de l'ouverture d'un 6ème jour dans deux foyers.

Concernant les structures intermédiaires et sachant que les UATR permettent d'éviter des coûts plus importants dans les structures de soins classiques, la **création de nouveaux lits d'UATR** s'est poursuivie dans les EMS. De même, l'offre actuelle en unités d'accueil temporaires médicalisées (UATM) a été étoffée.

S'agissant des projets **d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)**, pour répondre actuellement aux besoins avérés de la population, le DEAS accompagne plus d'une vdixqaine de projets de construction qui devraient ouvrir au cours de la période 2016-2019, pour un total de 455 logements. En 2017, trois nouveaux immeubles ont été réalisés offrant 125 logements supplémentaires :

- La Plaine à Dardagny (23 logements)
- La Forêt à Genève, route de Meyrin (91 logements)
- Les Vergers Récréations à Meyrin (11 logements)

MonDossierMedical.ch, principal outil de cybersanté en Suisse conforme à la stratégie fédérale, a continué sa croissance en 2017, pour atteindre quelque 30'000 patients inscrits. Un contrat d'exploitation pérenne a été signé avec La Poste à l'issue de la phase pilote. Les bases d'une communauté romande de cybersanté ont été jetées et l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient a permis à Genève de briguer les aides fédérales prévues par ce texte. Par ailleurs, le **Plan de soins partagé** a poursuivi son déploiement.

Autres projets d'importance stratégique

Les efforts de **formation des professionnels de santé** ont été soutenus grâce au guichet d'information et d'orientation de l'Ortra (organisation du travail selon la loi sur la formation professionnelle), au déploiement de campagnes de communication sur les métiers de santé (info-truck, notamment), aux efforts de formation de l'Imad dans le domaine des assistants en soins et en santé communautaire et dans l'application du plan cantonal en faveur de l'apprentissage au sein des institutions de soins.

Dans le domaine de la prise en charge des **patients psychiques**, une **seconde structure intermédiaire nommée Intera** (Kaolin II) a vu le jour dans le périmètre de Belle-Idée.

K01 Réseau de soins (suite)

Justification des écarts

Le programme K01 présente un non dépensé de -6'176'847 F au niveau des charges alors que ses revenus dépassent le budget de +6'248'056 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes :

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -221'157 F par rapport au budget. Cet écart s'explique par des phénomènes divergents concernant principalement les éléments suivants :

- Une décision de justice concernant le litige opposant l'Etat de Genève aux infirmières indépendantes de Genève en lien avec le financement résiduel des soins à domicile a nécessité d'augmenter la provision afférente d'un montant de +935'928 F supérieur à celui prévu au budget.
- La diminution du recours à des prestations de tiers, notamment dans le domaine E-health, a permis de générer un non-dépensé de -1'168'886 F.

Pour faire face à la dotation en lien avec les infirmières, un crédit supplémentaire a été accordé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 24 janvier 2018.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de -5'947'837 F par rapport au budget.

Cet écart se répartit de la manière suivante.

Dédommagements aux collectivités publiques

Les demandes de financement des collectivités publiques en lien avec la mise à disposition des locaux pour l'Imad et l'Hospice général ont été moins importantes que prévu pour -765'770 F.

Subventions versées aux entités :

Le non-dépensé de -4'523'289 F constaté au niveau des subventions versées aux entités résulte principalement des éléments suivants :

- Unités d'accueil temporaire (UAT) pour -2'041'817 F.
- Hospitalisations secteur privé pour -1'076'474 F.
- Programmes d'efficience du réseau de soins pour -586'150 F.
- Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile pour -521'111 F.
- Proches aidants pour -150'000 F.
- Actions ponctuelles d'aide à domicile pour -106'761 F.
- Fondation Iris pour -29'200 F.
- Observatoire de la santé pour -11'778 F.

Amortissements des subventions d'investissement :

L'écart de -658'777 F par rapport au budget s'explique par un reclassement d'une subvention d'investissement.

42 Taxes – Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés (-1'208'124 F) sur cette rubrique se rapportent principalement aux revenus des actions récursoires entreprises auprès de tiers.

43 Revenus divers – Ecart d'estimation

Le surplus de revenus constaté (+1'406'675 F) découle principalement d'une rétrocession plus importante par les HUG de la part des tarifs des assureurs destinée au financement des investissements (+1'505'176 F), d'une reprise partielle de provisions pour risques et charges constituée pour couvrir un litige avec la clinique privée La Tour (+2'372'923 F), de revenus en lien avec des détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis qui sont désormais enregistrés sur une nature 46 (-2'470'000 F).

K01 Réseau de soins (suite)

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +6'049'504 F correspond pour une part, à des restitutions non prévues au budget découlant de contrats non LIAF (+2'054'507 F) et d'autre part, à des revenus en lien avec des détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis (+3'994'997 F) car ces derniers sont désormais enregistrés sur une nature 46.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	85.9 ans	83.3 ans	85 ans	83.3 ans	2022
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'206	17'100	16'947	17'500	2019
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	635'514 heures	643'000 heures	614'276 heures	703'000 heures	2019
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.8%	<=2%	1.77%	<=2%	2019
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	74%	81%	100%	71%	2019
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	90%	88%	86.1%	90%	2019
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	65%	75%	58.9%	75%	2019
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	77%	65%	70.9%	65%	2019
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	5.7 semaines	7 semaines	2 semaines	7 semaines	2019
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2.9 semaines	3 à 4 semaines	2.5 semaines	3 semaines	2019
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	5.8%	Non disponib le	8.9%	10%	2019
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	87.4%	85%	82.5%	85%	2019
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.5 jours	6.4 jours	6.3 jours	6.2 jours	2019
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	225.5	112	224	112	2019

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	92.7 jours	60 jours	105 jours	60 jours	2019
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	90.9%	85%	87.1%	85%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	82 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 1.2	<17'100	<16'500	<16'500
Indicateur 1.3	600'000	<490'000	<490'000
Indicateur 1.4	>2.5%	>2%	>2%
Indicateur 1.5	75%	<70%	<70%
Indicateur 2.1	85%	<90%	<90%
Indicateur 2.2	70%	<70%	<70%
Indicateur 2.3	60%	<60%	<65%
Indicateur 2.4	>12 semaines	>12 semaines	>12 semaines
Indicateur 2.5	>4 semaines	>4 semaines	>4 semaines
Indicateur 2.6	Non disponible	>15%	>11%
Indicateur 2.7	N/A	N/A	>220
Indicateur 3.1	<84.6%	<80%	<80%
Indicateur 4.1	>7 jours	>7 jours	>6.5 jours
Indicateur 4.2	Non disponible	>180	>180
Indicateur 4.3	Non disponible	>60 jours	>60 jours
Indicateur 5.1	90%	<80%	<40%

Notes :

Indicateur 1.3: Le nombre d'heures de prestations LAMal a augmenté de 3.5% en 2017. L'accroissement des heures de prestations LAMal s'explique notamment par l'évolution de la complexité des prises en charge de la clientèle, la diminution des durées moyennes de séjour en milieu hospitalier, la volonté de la politique sanitaire de retarder l'entrée en institution.
Le chiffre retenu ne prend pas en compte les heures consacrées à la coordination en lien avec des soins ni les déplacements.

Indicateur 1.4: Entre janvier et décembre 2017, ce sont 163 personnes âgées de 65 ans et + qui ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois sur 8'877 clients de 65 ans et + ayant bénéficié de soins à domicile.

Indicateur 2.1 : Le pourcentage de patients pris en charge immédiatementent a augmenté entre 2016 et 2017 (+9%), notamment en raison d'un tri infirmier informatisé plus rapide et de l'amélioration des transferts de patients dans les étages.

Indicateurs 2.2 et 2.3: Les mesures déployées depuis quelques années, telles que l'élargissement des horaires des plateaux techniques et l'ajout de boxes, la mise en place d'urgences gériatriques et l'ouverture des urgences ambulatoires de nuit améliorent continuellement les délais de prises en charge.

K01 Réseau de soins (suite)

Le pourcentage de patients pris dans les temps augmentent, ceci malgré une augmentation du nombre de patients (+1'567). L'augmentation du nombre de patients semble être liée à un changement de pratique selon lequel, les patients disposeraient de moins en moins de médecin de référence et désirent pouvoir consulter quand ils le souhaitent.

Indicateur 2.4: Le délai moyen d'attente pour les PTH se situe aux alentours de 6 semaines.

Indicateur 2.5: Le délai moyen d'attente est de 2.9 semaines en 2017. La tendance des dernières années est à l'amélioration de la coordination des prises en charge au centre du sein. Le centre du sein dispose d'indicateurs de qualité et de délais de prises en charge ayant permis sa certification. A noter qu'il s'agit d'une moyenne annuelle, le délai étant plus court pour les situations urgentes.

Indicateur 2.6: La bonne performance de l'indicateur au niveau HUG, prend en compte des taux plus élevés pour certaines spécialités, telles que les soins intensifs ou l'oncologie.

Indicateur 3.1: Le taux de couverture correspond aux données 2016. Il est proche de la moyenne des hôpitaux suisses (84.8%). Bien que la LAMal prévoit une couverture exclusivement à la charge de l'assurance maladie, l'activité ambulatoire hospitalière n'est que partiellement couverte par TARMED. Les HUG poursuivent leurs efforts d'efficience sur l'ambulatoire, mais un taux de 100% est difficile à atteindre en raison d'une structure TARMED mal adaptée à l'ambulatoire hospitalier.

Indicateur 4.1: Les données 2016 montre que les HUG ont une durée moyenne de séjour de 6.5 jours contre 6.2 pour les autres hopitaux universitaires suisses.
Cette moyenne a légèrement augmenté du fait du virage ambulatoire et de l'élargissement de la gériatrie aiguë. Il a pour effet un alourdissement des cas stationnaires et une hausse du nombre de patients avec un indice de complexité élevé et avec des comorbidités importantes.
Ce maintien de la durée moyenne de séjour est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées.
Des Itinerary Patients Managers (IPM) chargés de suivre la trajectoire des patients pour anticiper leur sortie ont ainsi été mis en place depuis 2 ans dans les services de neurochirurgie, de neurologie, de médecine interne de gériatrie et de chirurgie viscérale.

Indicateur 4.2: Après une baisse généralisée des patients en attente de placement aux HUG durant le 1e trimestre 2017, en raison notamment de l'ouverture/réouverture d'EMS, leur nombre a continuellement progressé depuis juin 2017.

La standardisation de la prise en charge des patients en réadaptation dans certaines unités pilotes a légèrement impacté à la hausse le nombre de patients en attente de placement (+2% dans ces unités). Elle a surtout permis de réduire la durée de séjour en réadaptation et de libérer des lits pour accueillir des patients en attente de placement provenant des soins aigus ou des Trois-Chêne.

Le secteur d'attente de placement de l'hôpital de Loëx ne disposant que de 112 lits dédiés à cette mission, cela signifie que 30 à 40 patients en attente de placement occupent en permanence des lits de réadaptation médicale, faute de place dans le secteur dédié. Néanmoins, les HUG accueille toujours de nombreux patients (129 à fin 2017) présentant des difficultés socio-économiques et plus d'une dizaine de cas complexes sans domicile réel sont hospitalisés à Loëx. Ces situations de patients ne trouvant pas de place dans les EMS ou foyers, principalement en raison de problèmes sociaux-économiques, mais aussi médico-soignants, font l'objet d'un suivi mensuel par une cellule multidisciplinaire interne au HUG avec le soutien de la commission des cas complexes HUG, ayant permis de débloquer certaines situations.

En résumé, les HUG, à fin 2017, comptabilisent 226 patients en attente de placement. Ces patients se répartissent de la manière suivante:
- 146 patients sont hospitalisés en médecine de réadaptation et médecine palliative essentiellement à l'hôpital de Loëx. Cet hôpital ne dispose que de 112 lits dédiés à la mission en attente de placement. En conséquence, 30 à 40 patients en attente de placement occupent des lits de réadaptation médicale;
- 37 patients en médecine interne, de réadaptation et de gériatrie dans les services de l'hôpital des Trois Chênes;
- 24 patients en psychiatrie adulte et gériatrique;
- 19 patients détenus.

Indicateur 4.3: Les résultats de cet indicateur ne concernent que les patients sortis. Il est donc fortement influencé par la sortie de patients ayant séjourné longtemps au HUG et ne tient pas compte de la longue durée de séjour de ces patients aussi longtemps qu'ils sont encore hospitalisés.

K01 Réseau de soins (suite)

Depuis le milieu de l’année 2017, le délai de placement est inférieur à celui des dernières années, en raison notamment de départs de patients ayant séjourné longtemps et ayant permis ainsi de libérer des lits et d’accélérer les flux.

Indicateur 5.1: Le taux de 90.9% correspond à la valeur pour les données de l'année 2016. Il est légèrement en dessous de la moyenne des hôpitaux suisses (92.9%). Ce manque de couverture est dû pour une part à la structure tarifaire SwissDRG qui reste non aboutie et ne couvre pas suffisamment le coût des prestations des centres universitaires, et, pour une autre part, à un tarif trop bas et qui contient les parts d’investissement sans avoir été ajusté en conséquence.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**18'016'946**	**143'953**	**0.8%**	**17'872'993**	**20'164'540**
30 Charges de personnel	3'662'120	4'106	0.1%	3'658'014	3'188'841
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	640'071	-236'692	-27.0%	876'763	404'277
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'264	838	11.3%	7'426	6'113
36 Charges de transfert	13'703'624	394'724	3.0%	13'308'900	16'565'297
39 Imputations internes	2'867	-19'023	-86.9%	21'890	13
REVENUS	**2'091'836**	**182'979**	**9.6%**	**1'908'857**	**1'943'676**
41 Patentes et concessions	12'625	12'025	2'004.2%	600	13'000
42 Taxes	1'568'363	2'941	0.2%	1'565'422	1'576'654
43 Revenus divers	509'018	166'558	48.6%	342'460	351'027
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	2'812
49 Imputations internes	1'830	1'455	388.0%	375	183
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-15'925'110**	**39'026**	**-0.2%**	**-15'964'136**	**-18'220'864**
Coût d'état-major	*-105'127*	*-4'138*	*4.1%*	*-100'989*	*-119'352*
Coût des prestations de moyens	*-1'100'981*	*-339'530*	*44.6%*	*-761'451*	*-894'532*
COÛT COMPLET	***-17'131'218***	***-304'642***	***1.8%***	***-16'826'576***	***-19'234'748***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***23.56***	***0.14***	***0.60%***	***23.42***	***20.17***
ETP fixes	*22.59*	*-0.23*	*-1.01%*	*22.82*	*19.17*
ETP auxiliaires	*0.97*	*0.37*	*61.67%*	*0.60*	*0.72*
ETP agents spécialisés	*-*	*0.00*	*-*	*0.00*	*0.28*

Descriptif du programme

Ce programme vise à s’assurer de l’application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d’exploiter des institutions de santé, les autorisations d’exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

K02.01	Planification sanitaire
K02.02	Pratiques professionnelles
K02.03	Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Suite au remboursement partiel des primes d'assurance payées en trop par les Genevois, le canton a sollicité tant des assureurs que de la Confédération les moyens de contrôle sur l'évolution des réserves légales dans la comptabilité des assureurs, afin d'éviter que ce phénomène ne se répète. Le Canton a également mobilisé la Cour des comptes sur cet objet. Le Conseil d'Etat surveille avec attention l'application de la nouvelle **Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie** (LSAMal), laquelle prévoit de refuser toute augmentation de prime donnant lieu à la création de réserves excessives.

Dans le domaine des autorisations de pratiquer, l'année 2017 a été marquée par la préparation à la mise en vigueur de la modification du 20 mars 2015 de la **loi sur les professions médicales** au début de 2018. Les procédures et lois cantonales d'octroi des autorisations doivent être adaptées. Un projet de loi sera prochainement déposé qui prévoira les modalités de délégations de compétences de la part de professionnels de la santé et d'autre part repensera la systématique des autorisations délivrées par le canton.

Justification des écarts

Les comptes du programme K02 présentent des charges et des revenus supérieurs respectivement de +143'953 F et de +182'979F par rapport au budget. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes :

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation

L'écart de -236'692 F présent sur cette catégorie de charges résulte principalement des non dépenses en lien avec des mandats accordés à des tiers pour -240'665 F.

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les comptes 2017 sont supérieurs au budget de +394'724 F. Ce dépassement s'explique principalement par des coûts en lien avec les hospitalisations hors canton (HHC) plus importants que prévus pour +1'243'402 F. Une demande de crédit supplémentaire a été présentée et acceptée à la commission des finances pour un montant de 1'352'307 F en date du 24 janvier 2018.

Toutefois, le net de la provision en lien avec les HHC permet de réduire l'impact sur les dépenses à hauteur de -604'000 F, ce qui ramène l'écart sur les dépenses relatives aux HHC à +639'402 F.

Enfin, les dépenses pour les subventions accordées aux cantons et aux concordats sont inférieures au budget de -244'678 F. Ceci découle principalement du changement de mode de subventionnement du programme latin de don d'organes (PLDO) qui est désormais assuré par SwissTransplant.

43 Revenus divers

Les revenus divers de ce programme sont supérieurs au budget de +166'558 F en raison de la dissolution de la charge à payer constituée à fin 2016 pour le financement du PLDO, celui-ci étant désormais assuré par SwissTransplant.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	98%	95%	98%	95%	2019
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	53%	95%	66%		
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	14%	20%	29%	20%	2020
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	97%	100%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	90%	90%	90%
Indicateur 2.1	75%	75%	75%
Indicateur 3.1	80%	80%	80%
Indicateur 3.2	80%	80%	80%
Indicateur 3.3	10%	10%	10%
Indicateur 3.4	90%	90%	90%
Indicateur 4.1	95%	95%	95%

Notes :

Indicateur 1.1: 1'937 demandes en 2017, dont 1'910 ont été traitées en moins de 3 jours.

Indicateur 2.1: Le détail du calcul n'est plus disponible. Cet indicateur sera modifié pour les comptes 2018 afin d'ajouter un délai plus réaliste de 15 jours.

Indicateur 3.3: Il importe de relever que même si le nombre de lieux de pratique inspecté n'atteint pas en 2017 les 20% attendu, le nombre de professionnels inclus dans les inspections est lui supérieur à ce pourcentage (plusieurs professionnels sur le même lieu de travail). Par ailleurs, une des collaboratrices infirmières inspectrices est en arrêt maladie longue durée.

Indicateur 4.1: 74 décisions prises en matière de plaintes ou dénonciations en 2017.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**24'579'452**	**-551'220**	**-2.2%**	**25'130'672**	**24'557'381**
30 Charges de personnel	12'457'446	-208'000	-1.6%	12'665'446	12'517'427
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'211'537	117'997	5.6%	2'093'540	1'861'541
33 Amortissements du patrimoine administratif	288'694	15'722	5.8%	272'972	246'883
36 Charges de transfert	9'535'578	-509'817	-5.1%	10'045'395	9'864'006
39 Imputations internes	86'197	32'877	61.7%	53'320	67'524
REVENUS	**4'899'710**	**-387'199**	**-7.3%**	**5'286'909**	**4'945'918**
40 Revenus fiscaux	91'219	-8'781	-8.8%	100'000	95'323
41 Patentes et concessions	4'234	-3'366	-44.3%	7'600	14'408
42 Taxes	3'171'053	477'045	17.7%	2'694'008	2'959'743
43 Revenus divers	247'519	-291'831	-54.1%	539'350	263'929
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-1'930'577	-100.0%	1'930'577	-
46 Revenus de transferts	1'356'297	1'356'297	-	-	1'593'322
49 Imputations internes	29'388	14'013	91.1%	15'375	19'192
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-19'679'742**	**164'021**	**-0.8%**	**-19'843'763**	**-19'611'463**
Coût d'état-major	*-357'613*	*-7'951*	*2.3%*	*-349'662*	*-468'501*
Coût des prestations de moyens	*-3'092'613*	*257'791*	*-7.7%*	*-3'350'404*	*-3'327'586*
COÛT COMPLET	***-23'129'968***	***413'860***	***-1.8%***	***-23'543'828***	***-23'407'550***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***84.93***	***0.02***	***0.02%***	***84.91***	***83.85***
ETP fixes	*83.07*	*-0.91*	*-1.08%*	*83.98*	*83.85*
ETP auxiliaires	*1.06*	*0.92*	*657.14%*	*0.14*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.80*	*0.00*	*0.00%*	*0.80*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficientes et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
K03.02 Sécurité sanitaire
K03.03 Protection des animaux
K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

Au sein de la DGS, le service du pharmacien cantonal (SPhC) a orienté la surveillance du marché des produits chimiques sur les **biocides et les produits phytosanitaires**, régulièrement mis en cause compte tenu de leurs effets toxiques sur la santé. Il a également conduit une nouvelle campagne de contrôle des médicaments soumis à la loi fédérale sur les stupéfiants.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), quant à lui, a préparé la mise en œuvre de la **nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires** et de ses ordonnances d'application. Cela représente un défi, notamment en ce qui concerne le respect des fréquences minimales d'inspection des entreprises et établissements publics produisant des denrées alimentaires. Le canton a également renforcé les contrôles envers la sécurité des aliments et des objets usuels, ainsi que dans la lutte contre les fraudes.

Sur le plan de la prévention, l'année 2017 a été marquée par l'élaboration du **plan d'actions cantonal de promotion de la santé et de prévention** (PSP), qui traduiraau début 2018 les priorités stratégiques du Concept cantonal PSP 2030 en mesures concrètes pour les années à venir. Parallèlement, le canton a œuvré au développement d'un programme co-financé par la fondation Promotion Santé Suisse dans les domaines de la promotion de la santé mentale, de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière en faveur des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Enfin, le lancement d'un programme cantonal de dépistage du **cancer du côlon** a été préparé en 2017, ajoutant ainsi un nouveau domaine à l'activité de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein.

Autres projets d'importance stratégique :

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé a mise en oeuvre les nouveaux **contrats de prestations quadri-annuels** dans les domaines :

- de la prévention et la lutte contre les addictions,
- de la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles,
- de la réduction des risques d'atteintes à la santé des usagers de drogue,
- de la promotion d'une alimentation saine et équilibrée.

Justification des écarts

Le programme K03 présente des charges et des revenus inférieurs respectivement de -551'220 F et de -387'199 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel – Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -208'000 F par rapport au budget et s'explique par des jetons de présence inférieurs à ceux escomptés, des postes non repourvus.

31 Charges de biens et services – Ecart d'estimation

La hausse de +117'997 F par rapport au budget s'explique principalement par les réévaluations sur créances constatées au service de la consommation et des affaires vétérinaires (+74'341 F), par la vaccination HPV (+321'048 F), par les mandats (-197'860 F), par les autres machines et matériel (-64'672 F) et par les entretiens et réparations de véhicules (-14'280 F).

36 Charges de transfert – Ecart d'estimation

Les comptes sont inférieurs au budget de -509'817 F. Cette baisse s'explique principalement par les actions menées dans le cadre de la dîme de l'alcool (-220'600 F), les actions de prévention du jeu (-116'029 F), les actions menées dans le cadre du fonds drogue (-151'022 F), qui ont été moins importantes que prévu.

42 Taxes – Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de +477'045 F. Il s'explique principalement par le fait que les revenus liés au

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

fonds prévention du jeu sont désormais enregistrés dans les comptes 42 (+159'755 F) alors qu'ils étaient prévus au budget sur la rubrique 45, par des remboursements facturés aux assurances dans le cadre du programme HPV supérieur au budget de +360'208 F, et par des émoluments en lien avec le service du pharmacien et la commission d'éthique supérieurs de +139'437 F. Enfin, les émoluments perçus par le service de la consommation et des affaires vétérinaires ont été supérieurs au budget de +93'798 F, alors que les amendes infligées par ce service ont été inférieures de -307'625 F.

43 Revenus divers – Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs au budget de -291'831 F en raison notamment d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire et destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu (-286'926 F).

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux – Ecart d'estimation

Cette rubrique présente un différentiel de -1'930'577 F. Ceci découle de la décision prise par la direction générale des finances de comptabiliser désormais ces revenus, soit sur les comptes 42 ou 46.

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

L'écart de +1'356'297 F constaté sur cette rubrique découle d'une part et pour 52'663 F de remboursements liés à des contrats de prestations LIAF échus (PVA et Boulevard) et des revenus liés au fonds de la dîme de l'alcool, qui comme cela a été expliqué ci-dessus sontdésormais comptabilisés sur cette nature pour +1'303'634 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	91%	95%	N.D	95%	2020
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescris par la loi	Efficacité	91%	95%	91%	95%	2020
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostiques d'infections VIH par an	Efficacité	47	<90	67	<90	2020
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	30	<80	36	<80	2020
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	94%	100%	89%	100%	2020
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	93%	100%	100%	100%	2020
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	124	160	171	160	2019

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	82	85	89	85	2019
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	202	180	186	180	2019
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	82%	90%	87%	95%	2020
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	329	350	344	380	2020
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8'615	7'500	7'980	8'000	2020
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	98%	95%	96%	100%	2020
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	95.6%	90%	95.8%	95%	2020
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	97%	95%	100%	100%	2020
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	100%	95%	100%	100%	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 1.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 3.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 4.1	90%	90%	90%
Indicateur 4.2	N/A	N/A	80%
Indicateur 4.3	80%	90%	90%
Indicateur 5.1	128	128	N/A
Indicateur 5.2	70	70	N/A
Indicateur 5.3	154	154	N/A
Indicateur 6.1	80%	70%	80%
Indicateur 6.2	300	300	300
Indicateur 6.3	6'500	6'000	6'000
Indicateur 6.4	80%	75%	80%
Indicateur 7.1	80%	80%	90%
Indicateur 7.2	90%	90%	90%
Indicateur 8.1	90%	90%	90%

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Notes :

Indicateur 1.1: La diminution de la couverture vaccinale calculée cette année est en partie liée au changement d'environnement (problèmes de mise à jour des adresses, doublons, analyse...). Le calcul est désormais basé sur une nouvelle base de donnée informatique partagée avec le SSEJ, à savoir le système d'information de santé de l'enfant (SISE).

Indicateur 1.2: 762 annonces reçues dans les délais prescris par la loi sur un total de 834.

Indicateur 3.1: On observe une tendance à la baisse dans les pratiques d'ivresses ponctuelles, selon les enquêtes Health Behavior in Scool-aged Children (HBSC) au niveau suisse comme au niveau genevois. La baisse tendancielle des admissions observée aux HUG est peut-être le reflet d'un changement dans les pratiques de consommation d'alcool chez les élèves genevois âgées de 11 à 15 ans.

Indicateur 4.1: 12 inspections de véhicules inopinées et 21 inspections annoncées.

Indicateur 4.3: 29 équipages contrôlés.

Indicateur 5.1: Du fait d'absence de longue durée, une réorganisation des tâches a eu lieu ce qui s'est traduit par une diminution du temps disponbile pour les inspections.

Indicateurs 6.1 et 6.2: Indicateurs impactés par des absences longues durées et des départs chez le personnel, plusieurs contrôleurs des denrées alimentaires en formation.

Indicateur 6.3: Le SCAV a dû faire face à plusieurs crises (perchlorates, fipronil dans les œufs, pesticides, THC dans le cannabis légal, chlorates,...) qui ont engendré un très fort surplus de travail dans les laboratoires.

Indicateur 7.2: 283 annonces traitées sur 292 reçues. A noter un volume beaucoup plus important d'annonce de morsure cette année (+10-15 %).

L Economie

Charges en millions de francs

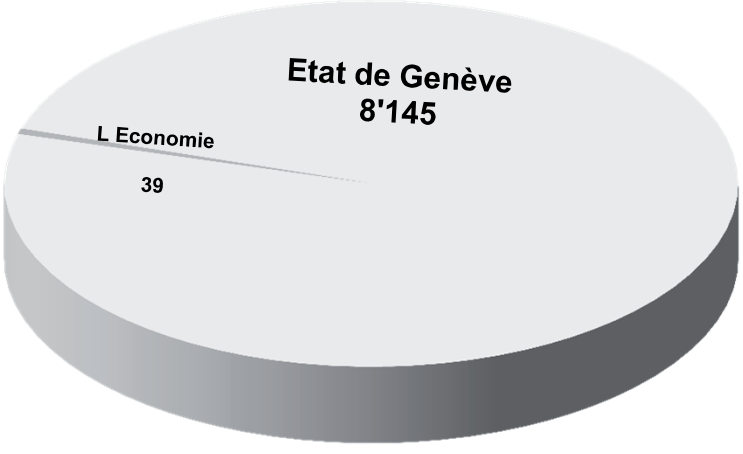

Charges et revenus en millions de francs par programme

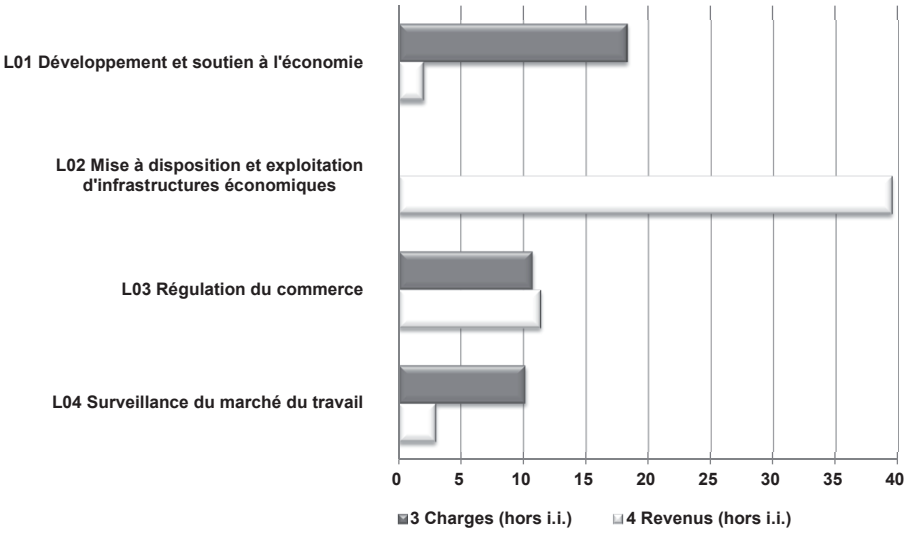

L Economie

Synthèse des priorités

L'année 2017 a été marquée par la reprise économique mondiale qui a insufflé un nouvel élan à l'économie genevoise. Les effets favorables induits par la hausse de la demande conjugués à la baisse du franc se sont fait légèrement sentir au deuxième semestre 2017.

Ceci étant, les incertitudes liées à l'évolution des conditions cadre, notamment celles relatives à la fiscalité des entreprises, et celles concernant l'accès au marché européen pour une partie de l'économie helvétique, péjorent l'attractivité de la place économique genevoise.

En outre, l'évolution numérique impacte fortement la compétitivité des entreprises. Par conséquent, l'accompagnement et la gestion de la transition numérique dans le cadre des politiques publiques est un des enjeux majeurs de l'Etat.

Dans ce contexte sensible, le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie économique et projette de transformer le tissu économique genevois en un écosystème de l'innovation tout en capitalisant sur les pôles d'excellence et les atouts de notre région. En effet, les fondements qui ont fait la prospérité de Genève jusqu'ici sont en profonde mutation et les répercussions sociales de cette transition s'avèrent importantes. Afin de relever le défi d'un écosystème orienté vers l'innovation, l'organisation de la promotion économique a été repensée et restructurée. Ainsi, la Direction Générale du Développement Economique, de la Recherche et de l'Innovation (DG DERI) a été créée au début 2017.

Au carrefour entre réflexion stratégique et direction opérationnelle, la DG DERI est chargée de susciter la création de synergies nouvelles et de collaborations visant à améliorer les conditions cadre de l'économie genevoise. Elle soutient l'innovation et l'entrepreneuriat dans le but de renforcer l'attractivité de l'écosystème économique cantonal, de retenir, et de faire croître les entreprises d'aujourd'hui et de demain.

Dans son rôle de surveillance du marché du travail, le Conseil d'Etat a poursuivi la promotion du dialogue social et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour les secteurs concernés par des sous-enchères salariales.

Le dispositif de surveillance du marché du travail a démontré à nouveau, en 2017, sa rapidité d'action et sa capacité à s'adapter aux circonstances. Pour pallier la situation de sous-enchère salariale abusive et répétée constatée dans le commerce de détail, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), commission tripartite cantonale chargée de la politique générale du marché du travail, a sollicité, l'édiction d'un contrat-type de travail pour ce secteur qui n'est plus couvert pas une CCT étendue depuis le 1er juillet 2017. Au 31 décembre 2017, cinq secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour compte de tiers, monteurs de stand, commerce de détail) sont ainsi couverts par des contrats-type de travail. En 2016, le dispositif de surveillance du marché du travail s'est enrichi d'une nouvelle entité de contrôle avec la mise en place de l'inspection paritaire des entreprises. En 2017, l'IPE a pu déployer pleinement ses activités, en étroite coordination avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et les commissions paritaires. Dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration, le canton s'est engagé avec détermination au niveau fédéral et intercantonal pour une solution conforme à l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

Le Conseil d'Etat s'est aussi efforcé d'obtenir des contingents suffisants de travailleurs en provenance d'Etats tiers afin de répondre aux besoins spécifiques du canton de Genève en personnel hautement qualifié, non disponible sur le marché du travail local. La nouvelle loi sur les services de transport de personnes, intitulée "loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur" (LTVTC) est entrée en vigueur le 1er juillet 2017. Elle replace les clients au cœur du dispositif tout en s'adaptant à leurs nouveaux modes de consommation

Pour l'aéroport, l'année 2017 a été marquée par la fin des négociations avec le Conseil fédéral concernant le plan d'infrastructure aéronautique (PSIA). Le nombre de passagers est en hausse, tandis que les mouvements d'aéronefs restent stables. Les travaux liés à l'extension de l'aile est, destinée aux longs courriers, se poursuivent. Ils ont pour objectif de remplacer l'actuel pavillon des gros porteurs et d'améliorer les infrastructures dédiées aux passagers.

Palexpo poursuit ses efforts de diversification tout en consolidant les expositions et les manifestations existantes. Dans le but de renforcer l'attractivité du site d'exposition, un nouvel hôtel a été implanté à proximité immédiate des infrastructures d'exposition.

Les ports francs ont poursuivi leurs efforts pour préparer l'entreprise au durcissement de la règlementation internationale et le conseil d'administration continue à œuvrer pour réduire les risques inhérents à l'activité d'entreposage. En outre, les ports francs développent l'activité d'entreposage hors douane en lien avec le développement du PAV.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**18'266'179**	**1'151'592**	**6.7%**	**17'114'587**	**18'536'822**
30 Charges de personnel	2'314'843	-21'733	-0.9%	2'336'576	2'256'232
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	380'307	23'228	6.5%	357'079	1'481'848
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'442	93	4.0%	2'349	2'376
36 Charges de transfert	15'567'680	1'149'947	8.0%	14'417'733	14'796'039
39 Imputations internes	906	56	6.6%	850	327
REVENUS	**2'000'164**	**1'131'187**	**130.2%**	**868'977**	**1'560'499**
42 Taxes	449'400	-99'497	-18.1%	548'897	400'216
43 Revenus divers	791'202	471'122	147.2%	320'080	1'160'283
46 Revenus de transferts	759'562	759'562	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-16'266'015**	**-20'405**	**0.1%**	**-16'245'610**	**-16'976'323**
Coût d'état-major	*-21'811*	*1'166*	*-5.1%*	*-22'977*	*-20'354*
Coût des prestations de moyens	*-471'022*	*-27'511*	*6.2%*	*-443'511*	*-382'869*
COÛT COMPLET	***-16'758'848***	***-46'750***	***0.3%***	***-16'712'098***	***-17'379'546***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***12.80***	***-0.75***	***-5.54%***	***13.55***	***11.90***
ETP fixes	*12.00*	*-1.10*	*-8.40%*	*13.10*	*11.90*
ETP auxiliaires	*0.80*	*0.35*	*77.78%*	*0.45*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Eclosion et Genève Tourisme et Congrès.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L01.01 Promotion économique
L01.02 Conditions-cadre de l'économie
L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

L'année 2017 s'est caractérisée par le retour d'une conjoncture favorable, bien que la reprise fût, à Genève, plus lente à se dessiner qu'ailleurs. Dans ce contexte, et conformément aux objectifs prioritaires de la Stratégie économique cantonale 2030, le programme de développement et de soutien à l'économie a consisté à capitaliser sur les forces présentes à Genève, en renforçant les pôles d'excellence et le soutien à l'innovation.

Le Conseil d'Etat a souhaité accélérer la mutation de l'économie genevoise vers des niches de croissance, y compris du côté des ressources encore peu exploitées de la gouvernance multilatérale ainsi que des opportunités offertes par l'émergence de l'économie de la durabilité.

En ce sens, le Conseil d'Etat a organisé l'événement *Genève, Campus International de l'Innovation* (GE=Ci^2) afin de fédérer les acteurs de l'écosystème (y compris des représentants de la Genève Internationale) et de positionner Genève comme un centre majeur de l'innovation, notamment dans le domaine de la durabilité.

Parmi les autres événements majeurs, l'accueil de l'*Internet Governance Forum* et l'organisation des *Geneva Digital Talks* ont permis de renforcer le rôle de Genève comme centre mondial des pourparlers autour de la gouvernance du numérique et de la cybersécurité.

La Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation a poursuivi son action afin d'accompagner les entreprises désireuses de s'implanter dans notre canton. En collaboration avec le Greater Geneva Bern Area (GGBa), ce sont 21 entreprises étrangères qui se sont installées à Genève en 2017, générant 284 emplois.

Le Conseil d'Etat a également conduit deux missions économiques, aux États-Unis et en Israël, afin de s'inspirer des modèles étrangers de soutien à l'innovation les plus pertinents, d'inciter des entreprises étrangères à investir dans le canton et d'accompagner des entreprises locales désireuses de se développer sur ces marchés étrangers.

Au niveau local, afin de favoriser la création et le développement d'entreprises, plus de 47 événements et formations ont été organisés.

Réalisations des projets prioritaires

Un plan d'actions fort de huit mesures a été conçu afin de soutenir les acteurs genevois du commerce de détail. Il comprend notamment la mise en place d'un observatoire du commerce genevois, des formations spécifiques aux commerçants et la dynamisation et l'amélioration de l'image du commerce genevois

En outre, le projet Smart Canton a été poursuivi, avec pour objectif la mise en place d'un réseau et de services Internet of Things (IoT). Il doit permettre au canton de mettre à disposition des différents porteurs de projets une infrastructure bas débit sur une portion dense du territoire, avec un éventail de prestations allant de la connectivité au coaching sur projets, en passant par la mise à disposition de solutions.

Finalement, une démarche d'intelligence économique a été initiée afin d'augmenter la compréhension de l'écosystème. La DG DERI développe des processus et des outils permettant d'identifier et de recenser les acteurs et les entités d'intérêts pour l'économie et l'innovation à Genève. Ces outils permettent de visualiser les écosystèmes économiques, de recherche et d'innovation afin de mieux les comprendre et de les mettre en relations. Ils donnent la possibilité de découvrir des concentrations, des lacunes, des synergies sous-exploitées, de communiquer et promouvoir ces écosystèmes auprès du public de manière interactive et, finalement, de mettre en avant les atouts et les avantages comparatifs de Genève.

Justification des écarts

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de +1'149'947 F, dû aux éléments suivants :

- l'enregistrement, à la demande du service d'audit interne (SAI), de l'amortissement à hauteur de 1'380'712 F sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participations;
- les subventions aux organismes ont été moins importantes notamment pour la Compagnie générale de navigation (CGN).

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -99'497 F, en lien principalement avec une baisse des

autorisations en matière de LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers).

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +471'122 F, dû principalement à la dissolution d'engagements envers la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) sur les dossiers de cautionnements antérieurs à l'année 2012.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un excédent de revenus de +759'562 F, dû à la restitution de subventions en provenance de la Fondation d'aide aux entreprises et de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Un accent particulier a été mis sur ce type d'actions qui ont plus d'impact que les rendez-vous individuels en termes d'efficience et de rationalisation des ressources de la DG DERI.

Indicateur 1.2 : Au total, 283 prestations ont été fournies à des entreprises genevoises. Certaines d'entre elles en ayant reçu plusieurs.

Indicateur 2.1 : Certaines entreprises étrangères ont renforcé leur présence à Genève grâce au soutien de la DG DERI mais n'ont pas été comptabilisées car elles sont déjà présentes sur la place.

Indicateur 2.2 : Parmi les implantations, une entreprise présente de très belles perspectives d'emploi avec un potentiel de plus 100 postes dans les trois prochaines années.

Indicateur 3.1 : De très nombreux projets d'importance ont été mis en œuvre, notamment dans le cadre de la stratégie économique cantonale 2030 et qui découlent des missions de la nouvelle DG DERI.

Indicateur 3.2 : Pour des questions liées à la rationalisation des ressources et au suivi de projets plus stratégiques, notamment en lien avec l'innovation et la transition numérique, la DG DERI a privilégié les consultations téléphoniques (non comptabilisées), ainsi que les actions touchant un plus grand nombre de personnes (voir indicateur 1.1).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène)						
1.1 Nombre d'actions de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	47	25	44	35	2021
1.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Eclosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI) ou intercantonal (Platinn, Alliance)	Efficacité	283	200	271	250	2021
2. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	21	30	23	35	2021
2.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBa (projection à 3 ans au moment de l'implantation)	Efficacité	284	100	240	150	2021
3. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises						

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte de la DG DERI	Efficacité	44	10	39	15	2021
3.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par la DG DERI (endogène et exogène)	Efficacité	288	800	570	850	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Eclosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du Greater Geneva Bern aera (GGBa) relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères, inscrites au Registre du commerce durant l'année civile en cours, qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGBa et qui créent une structure dans le canton de Genève.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'une des activités de la DG DERI relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Ces actions comprennent l'organisation d'un stand durant des salons professionnels, le soutien de différents événements, l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
REVENUS	**39'456'029**	**-543'971**	**-1.4%**	**40'000'000**	**40'400'670**
44 Revenus financiers	39'456'029	-543'971	-1.4%	40'000'000	40'400'670
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**39'456'029**	**-543'971**	**-1.4%**	**40'000'000**	**40'400'670**
COÛT COMPLET	***39'456'029***	***-543'971***	***-1.4%***	***40'000'000***	***40'400'670***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L02.01 AIG
L02.02 Ports Francs
L02.03 Palexpo-Arena

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

L'année 2017 a vu le démarrage du chantier de la nouvelle Aile Est, dont le projet total, avec les aménagements alentours, s'élève à plus de 600 millions de francs, intégralement financés par l'établissement. En vue d'assurer une stabilité financière à long terme, et d'éviter des problèmes de fonds propres ou de trésorerie, Genève Aéroport a contracté un emprunt obligataire sur dix ans, à des conditions très favorables.

Pour sa part, le Conseil d'Etat a poursuivi et terminé les négociations avec le Conseil fédéral s'agissant de la mise en place de la nouvelle fiche sur le plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA). Ce plan a pour objectif d'agir comme un plan directeur, indiquant la prévision de croissance du trafic et des passagers, ainsi que les courbes de bruit déterminantes pour les autorisations de construire sur notre canton. Les négociations ont permis de trouver une solution innovante, qui préserve les intérêts économiques de Genève, tout en prenant en compte de manière forte les externalités négatives produites par l'aéroport, notamment en matière de bruit et de pollution de l'air.

Autres programmes d'importance stratégique

Du point de vue plus opérationnel, la direction générale a été renouvelée en grande partie. Après l'arrivée du

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

nouveau directeur général fin 2016, deux des directeurs en place sur trois sont partis, donnant l'occasion de remodeler la direction générale, en adéquation avec les besoins actuels de l'institution. Cela s'est notamment traduit par la réorientation de certains projets, en particulier pour améliorer la qualité de l'expérience passager. En effet, les infrastructures arrivant à saturation, il a fallu prévoir des aménagements structurels, comme l'élargissement du terminal principal, afin d'absorber l'augmentation du volume des passagers.

En 2017, Palexpo a poursuivi et achevé la construction d'un hôtel de plus de 200 chambres sur le site même de Palexpo, permettant de répondre à un besoin identifié en 2015. Cette construction, menée à un rythme soutenu, s'est faite en parallèle des activités habituelles de la société.

La diversification des salons, alliée à la pérennité des salons existants, a permis à Palexpo de faire un excellent exercice 2017. D'un point de vue stratégique, on observe toutefois une tendance à l'essoufflement des grands salons automobiles en Europe. Dans ce contexte, Palexpo, dont le Salon de l'automobile reste l'événement-phare, a entamé des réflexions afin de conserver une attractivité importante tant pour les constructeurs que pour les visiteurs.

Justification des écarts

La nature 44 "Revenus financiers" présente un écart négatif de revenus de -543'971 F, en lien avec la part de bénéfice de l'Aéroport international de Genève restitué à l'Etat de Genève.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En date du 31 décembre 2017, le nombre de liaisons internationales au départ de Genève était de 141. Ce chiffre peut varier en cours d'année.

Indicateur 2.1 : Le taux d'occupation en 2017 (95 %) est en légère baisse par rapport aux années précédentes (97,8 % en 2016 et 97,4 % en 2015) et en léger retrait par rapport à la cible.

Indicateur 3.1 : Le taux d'occupation en 2017 (53 %) est en hausse par rapport aux années précédentes (46 % en 2016 et 48 % en 2015).

Indicateur 4.1 : Le montant des retombées économiques en 2017 est supérieur aux années antérieures (356 millions en 2015 et 360 millions en 2016).

Indicateur 5.1 : Le taux d'occupation est en hausse par rapport à l'année 2016 (27 %) mais reste au-dessous de la cible.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	141	142	142	144	2020
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	95 %	97 %	97.8 %	97 %	2020
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	53 %	52 %	46 %	52 %	2020
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	390	390	360	390	2020
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	30 %	35 %	27 %	35 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**10'735'766**	**2'096'717**	**24.3%**	**8'639'049**	**8'856'475**
30 Charges de personnel	7'621'483	-90'074	-1.2%	7'711'557	6'496'295
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'441'667	2'124'084	668.8%	317'583	1'709'830
33 Amortissements du patrimoine administratif	28'710	-4'599	-13.8%	33'309	25'641
36 Charges de transfert	601'013	52'013	9.5%	549'000	588'089
39 Imputations internes	42'893	15'293	55.4%	27'600	36'620
REVENUS	**11'339'309**	**602'252**	**5.6%**	**10'737'057**	**10'380'623**
42 Taxes	10'177'977	-36'080	-0.4%	10'214'057	10'235'345
43 Revenus divers	755'227	727'227	2'597.2%	28'000	144'056
46 Revenus de transferts	404'617	-89'383	-18.1%	494'000	-
49 Imputations internes	1'488	488	48.8%	1'000	1'223
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**603'543**	**-1'494'465**	**-71.2%**	**2'098'008**	**1'524'148**
Coût d'état-major	*-71'813*	*4'019*	*-5.3%*	*-75'832*	*-58'604*
Coût des prestations de moyens	*-1'847'510*	*7'394*	*-0.4%*	*-1'854'904*	*-1'916'163*
COÛT COMPLET	***-1'315'780***	***-1'483'052***	***-886.6%***	***167'272***	***-450'619***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***56.90***	***-1.65***	***-2.82%***	***58.55***	***50.20***
ETP fixes	*51.40*	*-4.90*	*-8.70%*	*56.30*	*47.20*
ETP auxiliaires	*5.50*	*3.25*	*144.44%*	*2.25*	*3.00*

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s’assurer de l’application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examens cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat s'est engagé, durant toute la législature, pour la consolidation de la prospérité du canton. Dans ce cadre, il a procédé à une refonte complète des dispositifs légaux qui régissent le service de taxis et le secteur de la restauration, de l'hôtellerie et du divertissement.

La nouvelle loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) est entrée en vigueur le 1er juillet 2017. Elle a pour principal objectif de remettre les clients au cœur du dispositif tout en s'adaptant à leurs nouveaux modes de consommation. Elle vise également une amélioration du service offert dans un domaine extrêmement exposé en termes d'image pour Genève et qui n'a guère évolué au cours des dernières décennies.

A l'issue de la période transitoire de six mois, qui a pris fin le 31 décembre 2017, le nouveau dispositif est désormais pleinement opérationnel. Il est accompagné d'un renforcement des opérations de contrôles menées conjointement entre la police routière et le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et son règlement d'application, ont instauré un régime à la fois moins restrictif et plus contrôlé, selon la volonté du législateur. La simplification des catégories d'autorisation, l'extension et l'élargissement de l'horaire maximal d'ouverture vont de pair avec un renforcement du dispositif de contrôle et de sanction.

Autres programmes d'importance stratégique

L'Etat de Genève a introduit la technologie Blockchain pour le Registre du commerce (RC). Auparavant, le RC délivrait uniquement des extraits sous forme de papier, soit au guichet, soit par courrier. Désormais, et pour la première fois en Suisse, la Blockchain est mise en œuvre pour sécuriser la délivrance d'extraits électroniques et simplifier l'accessibilité aux prestations délivrées par le Registre du commerce.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -90'074 F, dû à la vacance de postes au cours de l'année 2017.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de +2'124'084 F, dû au financement du fonds Taxis pour le paiement des remises de permis antérieures au 1er juillet 2017, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Ce dépassement a été autorisé par la commission des finances en date du 18 octobre 2017.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de +52'013 F, en lien avec la rétrocession à la Confédération de la part sur les émoluments du Registre du commerce.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +727'227 F, dû principalement à la dissolution partielle de la provision taxis constituée en 2015 et 2016 afin de couvrir le financement du fonds taxis.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -89'383 F, dû à la baisse provisoire de l'activité du secteur de la lutte contre le travail au noir.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : En 2016 et 2017, la PCTN a dû gérer la transition entre l'ancien régime et celui instauré par la nouvelle LRDBHD. De ce fait, la priorité a été mise sur le respect du délai légal de 60 jours pour rendre une décision. Cet indicateur sera disponible une fois la nouvelle base de données mise en service (SIC Commerce).

Indicateur 2.1 : Le service inspectorat a été mobilisé durant une grande partie de l'année 2017 pour travailler sur les

L03 Régulation du commerce (suite)

mises en conformité liées à la nouvelle LRDBHD. De ce fait, le volume de contrôles souhaité n'a pas pu être atteint. Par ailleurs, cet indicateur, jugé non pertinent, est supprimé dès 2018 car il est basé sur le principe d'un contrôle généralisé sans prendre en compte les critères de risques liés à la typologie des magasins.

Indicateur 2.2 : Le service inspectorat a été mobilisé durant une grande partie de l'année 2017 pour travailler sur les mises en conformité liées à la nouvelle LRDBHD. De ce fait, le volume de contrôles souhaité n'a pas pu être atteint. Par ailleurs, cet indicateur, jugé non pertinent, est supprimé dès 2018 car il est basé sur le principe d'un contrôle généralisé sans prendre en compte les critères de risques liés à la typologie des établissements publics.

Indicateur 2.3 : Considéré comme non pertinent, cet indicateur a été supprimé en 2017.

Indicateur 3.1 : L'objectif prévu pour 2017 a été atteint.

Indicateur 4.1 : Sur 23'210 dossiers traités (+999 par rapport à 2016), il y a eu 269 rectifications et 94 inscriptions bloquées par l'Office fédéral du Registre du commerce.

Indicateur 4.2 : Sur 600 questionnaires envoyés par courriel, les 26 réponses reçues ne représentent pas une évaluation vraiment significative.

Indicateur 4.3 : Le taux de l'année 2017 (89 %) repose sur un panel restreint de 46 entreprises. Pour rappel, la dernière enquête datant de 2015 indiquait un taux de 92 %.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Pourcentage des demandes LRDBHD traitées par la PCTN dans les 30 jours	Efficacité	N/A	>/=30%	N/A	>/=40 %	2020
2. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
2.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	0,98 %	10 %	3.34 %	N/A	
2.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	4,49 %	25 %	14.26 %	N/A	
2.3 Taux de contrôle des taxis et limousines	Efficacité	N/A	10 %		N/A	
3. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la règlementation fédérale						
3.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	80 %	80 %	78 %	85 %	2018
4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	1,56 %	<=2 %	1.69 %	<= 2 %	2018
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	4,93	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2018
4.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce	Qualité	89 %	>=90 %	N/A	>= 90 %	2018

Commentaires

L03 Régulation du commerce (suite)

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est modifié pour 2017. Le délai légal de traitement des autorisations est à 60 jours et le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) ne peut que le respecter. Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal, mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif 2017 fixé est que 30% des autorisations soient délivrées en 30 jours et pour 2018 le pourcentage a été fixé à 40 %.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. L'inspection porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et en particulier sur la vérification des heures d'ouverture (LHOM), sur l'affichage des prix (OIP) et l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF). Un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a été défini en 2016, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Il en résulte que le nombre d'établissements contrôlés diminue, mais que la qualité et l'impact des contrôles augmentent.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement). Un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a été défini, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Il en résulte que le nombre d'établissements contrôlés diminue, mais la qualité et l'impact des contrôles augmentent.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur est modifié pour 2017. Le décompte des jours de contrôles ne permettant pas de refléter correctement l'effet des contrôles sur la qualité des services des transporteurs, l'indicateur est désormais basé sur le taux de véhicules contrôlés. Les transporteurs étrangers (taxis frontaliers, limousines étrangères) sont exclus de ce taux car ces contrôles se font dans le cadre de campagnes spécifiques.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie de la PCTN. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC) en tenant compte des inscriptions refusées par l'Office fédéral à Berne et des rectifications publiées suite à une erreur.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) dans un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale), envoyé à environ 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois au moment du contrôle. Cette enquête n'est pas effectuée chaque année.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur de satisfaction est fourni tous les 2 ans par une enquête menée par les Chambres de commerce de Suisse latine au sujet de la compétitivité des administrations cantonales. Pour 2014, le taux a été publié en avril 2015 et il est de 92 %. Pour 2016, le taux sera publié en 2017 et l'objectif est d'atteindre un chiffre au-dessus de 90 %.

L04 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**10'138'840**	**-1'284'333**	**-11.2%**	**11'423'173**	**10'520'169**
30 Charges de personnel	9'506'345	-1'351'314	-12.4%	10'857'659	10'019'875
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	415'635	46'444	12.6%	369'191	494'044
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'184	2'461	66.1%	3'723	3'723
36 Charges de transfert	204'705	17'505	9.4%	187'200	-
39 Imputations internes	5'972	572	10.6%	5'400	2'528
REVENUS	**2'969'598**	**56'931**	**2.0%**	**2'912'667**	**2'848'688**
42 Taxes	1'263'366	-143'243	-10.2%	1'406'609	1'254'192
43 Revenus divers	181'276	181'276	-	-	872
46 Revenus de transferts	1'522'305	17'147	1.1%	1'505'158	1'589'299
49 Imputations internes	2'650	1'750	194.4%	900	4'325
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-7'169'242**	**1'341'264**	**-15.8%**	**-8'510'506**	**-7'671'482**
Coût d'état-major	*-89'573*	*17'196*	*-16.1%*	*-106'769*	*-90'391*
Coût des prestations de moyens	*-1'935'341*	*-38'885*	*2.1%*	*-1'896'456*	*-1'663'118*
COÛT COMPLET	***-9'194'155***	***1'319'576***	***-12.6%***	***-10'513'731***	***-9'424'991***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***65.80***	***-5.90***	***-8.23%***	***71.70***	***66.50***
ETP fixes	*65.00*	*-5.20*	*-7.41%*	*70.20*	*66.00*
ETP auxiliaires	*0.80*	*-0.70*	*-46.67%*	*1.50*	*0.50*

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat s'est engagé pour la promotion de la paix sociale et pour l'optimisation du dispositif de surveillance du marché du travail. Le législateur a décidé de compléter le dispositif genevois avec une instance nouvelle et novatrice: l'inspection paritaire des entreprises (IPE) qui a vu le jour le 1er mai 2016. L'année 2017 a ainsi été consacrée à la mise en place d'une coordination étroite entre l'IPE et le service de l'inspection du travail de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Dans la suite de la médiation menée avec succès, en 2016, par le Département de la sécurité et de l'économie dans le secteur du gros œuvre, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement sur la passation des marchés publics (RMP) qui vise à empêcher le recours illimité au travail temporaire sur les marchés de la construction et à promouvoir des conditions de travail exemplaires sur les chantiers publics.

Le Conseil d'Etat a également sollicité, sur demande des partenaires sociaux, l'extension facilitée de la convention collective de travail du secteur des parcs et jardins et demandé l'édiction d'un contrat-type de travail pour le secteur du commerce de détail. L'application de ces mesures d'accompagnement permet de fixer des salaires minimaux impératifs pour les secteurs concernés et de contrer ainsi les situations de sous-enchère salariale abusive et répétée constatées par le conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME).

Autres programmes d'importance stratégique

L'OCIRT a conduit des campagnes prioritaires dans les domaines suivants:

- Respect des contrats-types de travail (CTT). Dans le cadre de l'opération Papyrus, une large campagne de contrôle des conditions de travail a été lancée dans le secteur de l'économie domestique. Cette mesure vise à assainir ce secteur largement touché par la sous-enchère salariale et le travail au noir.
- Santé et sécurité au travail. Conformément aux objectifs fixés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'OCIRT a poursuivi sa campagne de prévention des risques psychosociaux.

Concernant l'octroi des autorisations de travail par le service de la main-d'œuvre étrangère, la diminution des contingents pour l'engagement de main-d'œuvre issue d'Etats hors de l'Union européenne a nécessité des examens minutieux de chaque situation afin de garantir que l'économie genevoise puisse continuer à bénéficier de personnel hautement qualifié, non disponible sur le marché du travail local mais indispensable à son fonctionnement.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -1'351'314 F, dû aux éléments suivantes :

- non dépensé de -453'899 F sur les jetons de présence compte tenu que le déploiement de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) n'était pas encore complet au début de l'année 2017 ;
- non dépensé de -689'291 F sur la masse salariale en raison de la vacance de postes au cours de l'année.

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -143'243 F, en lien principalement avec la diminution des émoluments, compte tenu de la baisse des demandes d'autorisation adressées au service de la main-d'œuvre étrangère, en raison de la conjoncture économique défavorable. Le nombre de demande est passé de 3441 en 2015 à 3107 en 2016.

La nature 43 "Autres revenus" présente un excédent de revenus de +181'276 F dû à la dissolution d'une provision constituée dans le cadre de litiges en matière de ressources humaines.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre de contrôles est en augmentation passant de 1999 en 2016 à 2238 en 2017 conformément à la volonté du canton de procéder à un plus grand nombre de contrôles. Pour 2018, le SECO a augmenté la cible à 2'000 contrôles minimum par année.

Indicateur 1.2 : L'objectif prévu pour 2017 a largement été atteint. Cet indicateur est supprimé dès 2018.

Indicateur 1.3 : L'objectif prévu pour 2017 a été atteint.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Indicateur 2.1 : Le service inspectorat a été mobilisé durant une grande partie de l'année pour travailler sur les mises en conformité liées à la nouvelle LRDBHD. De ce fait, le volume de contrôles souhaité n'a pas pu être atteint. Par ailleurs, le domaine de la lutte contre le travail au noir étant rattaché au programme L03 "Régulation du commerce", cet indicateur est supprimé dès 2018.

Indicateur 2.2 : Le service inspectorat a été mobilisé durant une grande partie de l'année pour travailler sur les mises en conformité liées à la nouvelle LRDBHD. De ce fait, le volume de contrôles souhaité n'a pas pu être atteint. Par ailleurs, le domaine de la lutte contre le travail au noir étant rattaché au programme L03 "Régulation du commerce", cet indicateur est supprimé dès 2018.

Indicateur 3.1 : Ce nombre de jours est en constante amélioration depuis 2014 (19.4 jours) et la cible d'une durée inférieure à 21 jours écoulés est largement atteinte. Cet indicateur est supprimé dès 2018.

Indicateur 4.1 : L'ensemble des contrôles LAA/LTr réalisés par le secteur santé-sécurité (SST) est conforme à l'objectif fixé par la CFST de 600 contrôles annuels.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	2238	1600	1999	2000	2018
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	236	128	210	N/A	
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	4,61 %	5 %	5.01 %	5 %	2018
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	180	350	401	N/A	
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	36	73	80	N/A	
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	14,9	max. 21	15	N/A	
4. Faire respecter les dispositions légales en matière de prévention d'accidents et de sécurité au travail (application LAA)						
4.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du CFST en lien avec la LAA (codes CFST 13 + 10 + 11)	Efficacité	604	1200	678	>=600	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôles en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le SECO. Depuis 2016, ce contrat de prestations prévoit l'augmentation du nombre de contrôles à 1'600 par année (1'100 jusqu'en 2015). Dès 2018, le nombre de contrôles s'élèvera à 2'000 par année- Le SECO a par conséquent également augmenté sa participation au financement de postes d'inspecteurs et personnel spécialisé. Il convient par

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

ailleurs de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier, de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur et personnel spécialisé.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Il est mesuré par le ration entre le nombre d'infractions relevées par rapport au nombre de contrôles de suivi.Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La réitération ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent. De plus, le périmètre des entreprises contrôlées est différent chaque année.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité en matière de contrôles du travail au noir pour les entreprises genevoises, suisses ou étrangères.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur. Il est adapté en fonction de l'indicateur 2.1.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d’œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision. Le nombre de 21 jours en moyenne, soit 3 semaines, est la durée de traitement maximum pour une prestation optimale aux entreprises.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la LAA (notamment concernant l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) et les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

M Finance et impôts

Charges en millions de francs

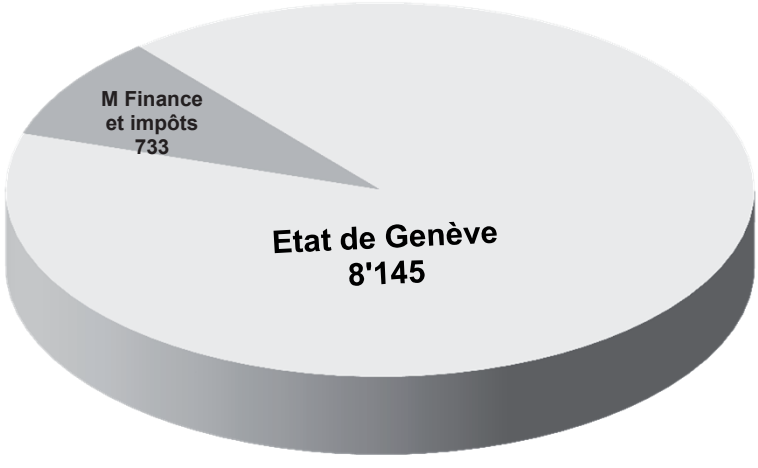

Charges et revenus en millions de francs par programme

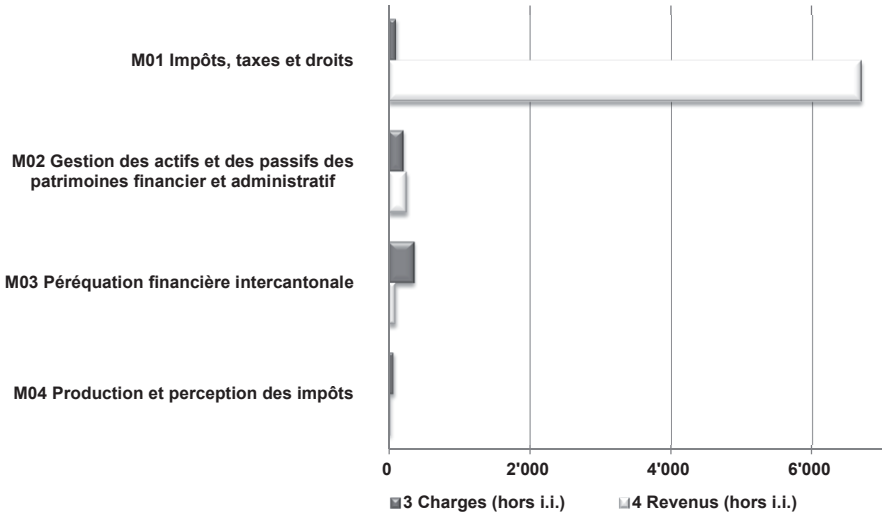

M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

L'ensemble des revenus de programme M01 Impôts, taxes et droits dépassent le budget de 87 millions de francs.

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations fiscales concernant les personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2018. La croissance du PIB suisse prise en compte lors du bouclement 2017 est évaluée à 1.3%, contre 1.6% lors de l'élaboration du budget. De plus, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé la mesure du Conseil d'Etat visant à rendre systématique l'envoi des certificats de salaire. Ces éléments induisent une diminution de l'impôt sur le revenu. Malgré cela, les revenus liés aux personnes physiques dépassent le budget de 120 millions de francs. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'impôt sur la fortune. En effet, l'évolution de ce dernier est accélérée par le nombre important de dénonciations spontanées de contribuables désirant régulariser leur situation fiscale.

L'impôt des personnes morales est déterminé en exploitant les réponses, au questionnaire de janvier 2018, des entreprises parmi les plus importantes du canton. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice. Les impôts des personnes morales se fixent 73 millions en-dessous du budget. Cet écart est principalement dû à une révision à la baisse de l'impôt concernant l'année 2016 qui sert de base pour l'estimation de l'impôt 2017.

Considérés dans leur ensemble, les revenus liés aux autres impôts directs ou indirects sont largement supérieurs au budget (+43 millions de francs). Plus de la moitié de cet excédent est imputable à la part de l'impôt anticipé revenant au canton.

S’agissant de la réforme de la fiscalité des entreprises et suite au refus du projet fédéral par la population suisse le 12 février 2017, le Conseil d'Etat genevois s'est fortement impliqué au niveau fédéral pour relancer les travaux. Le Ministre genevois des finances, Serge Dal Busco, a été désigné aux côtés de trois homologues alémaniques pour représenter les cantons au sein de l'organe de pilotage de la Confédération chargé d'élaborer les nouvelles lignes directrices du projet fédéral (Projet fiscal 2017, PF17). Ce groupe de pilotage a remis, en juin 2017, ses recommandations au Conseil fédéral qui a élaboré, sur cette base, un avant-projet.

En parallèle de son implication directe au sein du groupe de pilotage fédéral, le Conseil d'Etat a décidé au niveau cantonal, en juin 2017, de réactiver les travaux de la Table Ronde. Celle-ci s'est réunie à trois reprises entre juin et décembre 2017. Elle a notamment alimenté les réflexions du Conseil d'Etat dans le cadre de la consultation du département fédéral des finances sur l'avant-projet soumis à l'automne. La consultation fédérale sur cet avant-projet s'est terminée le 6 décembre dernier. Le Conseil d'Etat genevois a transmis sa prise de position. Il salue la rapidité d'action du Conseil fédéral et soutient les lignes directrices proposées dans PF17. Il insiste sur l'importance d'une mise en œuvre rapide de la réforme et rappelle que des taux d'imposition effectifs compétitifs sur le bénéfice et sur le capital doivent rester les mesures essentielles du PF17.

Le train de lois cantonales reste parfaitement compatible avec les grandes lignes du nouveau projet fiscal fédéral (PF17) soumis en consultation par le Conseil fédéral. A la demande du Conseil d'Etat, la commission fiscale du Parlement genevois a ainsi décidé, le 19 décembre 2017, de reprendre ses travaux sur le train de lois cantonal qui avaient été suspendus suite au rejet de la RIE 3 fédérale.

L'administration fiscale cantonale continue d'agir en vue d'améliorer ses relations avec les contribuables. Elle subit les effets de la loi sur l'échange automatique de renseignements qui a conduit plus de 10'000 contribuables à déposer un dossier de dénonciation spontanée en 2017. La dotation exceptionnelle de 37 postes de taxateurs supplémentaires a permis de créer un service dédié au traitement de ces dénonciations et de renforcer les services de taxation.

Le montant des intérêts passifs de la dette diminue de 19 millions par rapport à l'année précédente à 180 millions, soit 6 millions en dessous du montant budgété. Cette évolution s'explique essentiellement par les taux d'intérêts qui se sont maintenus à des niveaux historiquement bas durant l'année 2017. Le niveau de la dette est également inférieur à celui de 2016 s'établissant à 12.4 milliards de francs, contre 12.5 milliards l'année précédente.

S'agissant enfin de la péréquation financière intercantonale, pour l'année 2017, la facture nette globale pour Genève s'élève à 258 millions et augmente de 13 millions par rapport à 2016.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**103'901'997**	**20'951'997**	**25.3%**	**82'950'000**	**87'978'634**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	103'901'997	20'951'997	25.3%	82'950'000	87'978'634
REVENUS	**6'691'630'012**	**86'928'592**	**1.3%**	**6'604'701'420**	**6'588'315'321**
40 Revenus fiscaux	6'186'527'076	46'011'656	0.7%	6'140'515'420	6'127'252'548
42 Taxes	47'327'039	-4'322'961	-8.4%	51'650'000	50'552'401
43 Revenus divers	3'868'316	3'868'316	-	-	9'539'790
46 Revenus de transferts	453'907'581	41'371'581	10.0%	412'536'000	400'970'582
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**6'587'728'014**	**65'976'594**	**1.0%**	**6'521'751'420**	**6'500'336'687**
COÛT COMPLET	***6'587'728'014***	***65'976'594***	***1.0%***	***6'521'751'420***	***6'500'336'687***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DETA :

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE :

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Pour le DEAS :

- L'impôt sur la taxe personnelle.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M01.01	Impôts directs Personnes Physiques
M01.02	Impôts directs Personnes Morales
M01.03	Autres impôts directs ou impôts indirects
M01.04	Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivis leur cours. Le département des finances a procédé à une ébauche du dispositif normatif portant sur la méthode d'évaluation. Il a poursuivi ses réflexions sur diverses mesures compensatoires qui pourraient être envisagées pour atténuer l'augmentation de la charge fiscale des contribuables concernés, notamment en raison de la situation économique précaire d'une partie de ceux-ci. Ces mesures et leur impact sur les recettes fiscales supplémentaires potentielles de l'Etat sont à l'étude.

En ce qui concerne le règlement du différend opposant la Suisse et l'Union européenne depuis 2007 au sujet de la fiscalité des entreprises, l'année 2017 a été marquée par le refus de la RIE 3 au niveau fédéral. Ce refus a été suivi d'une reprise rapide des travaux fédéraux de manière à élaborer les nouvelles lignes directrices de la future loi désormais baptisée Projet fiscal 17 (PF17).

A ce stade, le calendrier au niveau fédéral est tenu et les travaux avancent à un rythme soutenu. Le Conseil d'Etat s'est fortement impliqué au niveau fédéral pour défendre les intérêts genevois: Genève était le seul canton romand représenté au sein de l'organe de pilotage chargé d'élaborer les nouvelles lignes directrices du projet fédéral. Le train de lois cantonales reste ainsi parfaitement compatible avec les grandes lignes du nouveau projet fiscal fédéral (PF17) soumis en consultation à l'automne 2017 par le Conseil fédéral.

Pour rappel, les dispositions prévues au niveau cantonal visent à renforcer durablement la capacité concurrentielle de l'économie genevoise, tout en préservant l'emploi et la qualité du service public. Le dispositif s’articule autour de modifications de la loi sur l’imposition des personnes morales (LIPM) et de quatre autres lois fiscales. A ce volet fiscal s’ajoute un important programme de mesures d’accompagnement de nature budgétaire, économique et sociale. Cette série de mesures se traduit par l’adoption de quatre nouvelles lois et par des modifications à six autres lois.

A la demande du Conseil d'Etat, la commission fiscale du Parlement genevois a décidé, le 19 décembre 2017, de reprendre ses travaux sur le train de lois cantonal qui avaient été suspendus suite au rejet de la RIE 3 fédérale.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

M01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme M01 dépassent le budget de 86.9 millions de francs (+1.3%). Les revenus fiscaux (nature 40) et les revenus de transferts (nature 46) expliquent l'essentiel de cet excédent avec des écarts respectifs de +46.0 millions de francs (+0.7%) et +41.4 millions de francs (+10.0%). Les revenus fiscaux sont composés de l'ensemble des impôts cantonaux, tandis que les revenus de transferts concernent principalement les parts cantonales à des revenus fédéraux(impôt fédéral direct et impôt anticipé).

Les taxes (nature 42), formées essentiellement des frais de perception facturés aux communes,présentent un non réalisé de 4.3 millions par rapport au budget (-8.4%).

Le montant des charges dépassent le budget de 21.0 millions (+25.3%). Cela s'explique surtout par un relèvement de la provision pour dépréciation des créances fiscales et, dans une moindre mesure, par un dépassement des pertes sur créances enregistrées en 2017.

M01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques sont largement supérieurs aux montants inscrits dans le budget (+119.7 millions; +2.9%). Cet écart est dû aux revenus fiscaux et plus particulièrement à l'impôt sur la fortune qui dépasse les prévisions budgétaires de 178.5 millions (+24.9%). Ce résultat est le fruit du nombre important de contribuables désirant régulariser leur situation fiscale par le biais d'une dénonciation spontanée. La prise en compte de ce phénomène a des effets sur l'impôt de l'année courante et, pour une part plus importante, sur l'impôt des années antérieures. L'impôt sur le revenu, quant à lui, n'atteint pas le montant inscrit dans le budget. Ceci s'explique par la révision à la baisse des hypothèses de croissance conjoncturelle pour l'année 2017 (1.3% au lieu de 1.6%) et par la réévaluation à la baisse de l'impôt concernant l'année 2016. Ces éléments induisent à la fois un recul de l'estimation 2017 et un correctif d'estimation négatif. Par ailleurs, une mesure du Conseil d'Etat, visant à rendre systématique l'envoi des certificats de salaire à l'Administration fiscale de la part des employeurs, était inscrite dans le budget. Son impact était évalué à 16 millions. Or, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé la loi

modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc). La suppression de cette mesure accroît davantage l'écart avec le budget.

Au niveau des charges, l'écart se fixe à +15.7 millions (+22.2%) et est lié à des pertes sur créances supérieures au budget et par un rehaussement de la provision pour dépréciation de créances.

M01.02 Impôts directs Personnes morales

L'ensemble des revenus des impôts directs des personnes morales sont inférieurs aux montants inscrits dans le budget (-72.9 millions; -4.3%). Ceci est principalement imputable à l'impôt sur le bénéfice. En effet, tant l'impôt concernant l'année courante que celui concernant l'année 2016 ont été révisés à la baisse, respectivement par rapport au budget pour l'un, et par rapport aux comptes 2016 pour l'autre. Les estimations de l'impôt des personnes morales sont déterminées à l'aide des informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes.

En revanche, les revenus de transferts (part cantonale à l'impôt fédéral direct) dépassent le budget de 10.9 millions (+6.0%).

Les charges dépassent largement le montant inscrit au budget (+5.5 millions; +49.0%). Le rehaussement de la provision pour dépréciation de créances et des pertes sur créances supérieures aux prévisions en sont la cause.

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Globalement, les revenus des autres impôts directs ou impôts indirects présentent un excédent de revenus de 43.2 millions (+6.5%). Celui-ci est imputable tant aux revenus fiscaux qu'aux revenus de transferts.

Pris individuellement, les écarts concernant les revenus fiscaux sont très hétérogènes. En effet, si les droits de mutation et timbre (+31.8 millions; +17.2%) et les produits des successions et donations (+17.9 millions; +13.3%) dépassent largement le budget, l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (-32.3 millions; -40.4%) et l'impôt sur les maisons de jeu (-2.7 millions; -20.6%) ne l'atteignent pas. Ces écarts notables ne sont pas surprenants, dans la mesure où ces impôts ne sont pas périodiques, mais sont dépendants d'événements ponctuels, sortant parfois de l'ordinaire et difficilement prévisibles.

Quant au dépassement concernant les revenus de transferts (+22.5 millions; +62.0%), il est dû essentiellement à la part cantonale à l'impôt anticipé.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de ce programme sont principalement composés de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens, de la taxe personnelle et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Hormis l'impôt sur les véhicules qui est inférieur au budget (-3.4 millions; -3.0%), les autres éléments constituant ce programme ne présentent pas d'écarts notables.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2017	Variations C17-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	**86'227'801**	**15'669'496**	**22.2%**	**70'558'305**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	86'227'801	15'669'496	22.2%	70'558'305
REVENUS	**4'235'725'042**	**119'675'042**	**2.9%**	**4'116'050'000**
40 Revenus fiscaux	3'997'723'285	111'823'285	2.9%	3'885'900'000
42 Taxes	35'000'583	-3'249'417	-8.5%	38'250'000
43 Revenus divers	3'132'708	3'132'708		-
46 Revenus de transferts	199'868'465	7'968'465	4.2%	191'900'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**4'149'497'241**	**104'005'546**	**2.6%**	**4'045'491'695**

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2017	Variations C17-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	**16'867'447**	**5'544'397**	**49.0%**	**11'323'050**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'867'447	5'544'397	49.0%	11'323'050
REVENUS	**1'626'208'668**	**-72'941'332**	**-4.3%**	**1'699'150'000**
40 Revenus fiscaux	1'420'225'162	-83'474'838	-5.6%	1'503'700'000
42 Taxes	11'666'861	-1'083'139	-8.5%	12'750'000
43 Revenus divers	735'608	735'608		-
46 Revenus de transferts	193'581'036	10'881'036	6.0%	182'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**1'609'341'221**	**-78'485'729**	**-4.7%**	**1'687'826'950**

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2017	Variations C17-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	**230'987**	**-157'468**	**-40.5%**	**388'455**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	230'987	-157'468	-40.5%	388'455
REVENUS	**707'784'586**	**43'203'586**	**6.5%**	**664'581'000**
40 Revenus fiscaux	649'095'953	20'750'953	3.3%	628'345'000
46 Revenus de transferts	58'688'633	22'452'633	62.0%	36'236'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**707'553'600**	**43'361'055**	**6.5%**	**664'192'545**

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2017	Variations C17-B17		Budget 2017
		en F	en %	
CHARGES	**575'763**	**-104'427**	**-15.4%**	**680'190**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	575'763	-104'427	-15.4%	680'190
REVENUS	**121'911'715**	**-3'008'705**	**-2.4%**	**124'920'420**
40 Revenus fiscaux	119'482'675	-3'087'745	-2.5%	122'570'420
42 Taxes	659'594	9'594	1.5%	650'000
46 Revenus de transferts	1'769'446	69'446	4.1%	1'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**121'335'952**	**-2'904'278**	**-2.3%**	**124'240'230**

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**204'070'239**	**12'908'829**	**6.8%**	**191'161'410**	**264'434'128**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-1'550	-1'550	-	-	37'729'417
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'487'336	17'487'336	-	-	-
34 Charges financières	186'584'454	-4'576'956	-2.4%	191'161'410	224'389'600
36 Charges de transfert	-	-	-	-	2'315'110
REVENUS	**257'564'399**	**46'250'908**	**21.9%**	**211'313'491**	**258'229'896**
41 Patentes et concessions	78'674'433	27'800'542	54.6%	50'873'891	50'438'307
42 Taxes	12'111'045	-4'508'955	-27.1%	16'620'000	13'685'745
43 Revenus divers	8'807'449	5'392'449	157.9%	3'415'000	8'100'950
44 Revenus financiers	157'971'471	17'566'871	12.5%	140'404'600	186'004'894
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**53'494'159**	**33'342'078**	**165.5%**	**20'152'081**	**-6'204'232**
COÛT COMPLET	***53'494'159***	***33'342'078***	***165.5%***	***20'152'081***	***-6'204'232***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.

3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.

5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunératoires et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale.

6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
M02.05 Intérêts fiscaux
M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte).
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maitriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a poursuivi le transfert des créances en souffrance avec le transfert de 10'288 créances en 2017, représentant 4.5 millions de francs. A noter que la politique M02 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme P03.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 180 millions (nature 341), soit 6 millions de moins qu'au budget. Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- Les taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2017 de la dette à court terme ont été inférieurs à ceux anticipés lors de l'élaboration du budget. Au budget 2017, le taux d'intérêt prévisionnel (basé sur les prévisions du GPE de juin 2016) retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) était de -0.45%. Le taux moyen enregistré en 2017 s'élève à -0.58%, ce qui a généré une charge d'intérêts négative de 9 millions (comptabilisée en diminution des charges).
- Pour les refinancements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans), le taux estimé au moment de l'élaboration du budget 2017 était de 0.35%. Il a été possible de réaliser de nouveaux emprunts à long terme (10, 14 et 21 ans) à des taux très attractifs. Le taux moyen enregistré en 2017 est de 0.30% pour les refinancements dont la durée est supérieure à un an.
- Le niveau de la dette au 31 décembre 2017 est de 12.4 milliards, alors que le budget tablait sur un montant de 12.8 milliards.
- L'objectif de taux moyen de la dette pour 2017 (inférieur à 1.6%) est dès lors atteint puisqu'il s'élève à 1.5%. La part

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

des emprunts à taux variable est de 14% en moyenne et reste inférieure à 30%, celle des emprunts à court terme de 18% en moyenne et reste inférieure à 25%, conformément au cadre de gestion déterminé par le Conseil d'Etat.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

En 2017, les variations de valeur (gains et pertes de change réalisés et non réalisés) se sont élevées à 0.6 million en revenus (nature 44). Ces évaluations s'expliquent principalement par les variations du taux de change.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

L'écart s'explique principalement par une dépréciation exceptionnelle (nature 33) de 16.4 millions sur des terrains propriété de l'Etat de Genève situés sur le site de Batelle-Tambourine suite à l'approbation du nouveau PLQ 29972 par le Conseil d'Etat réduisant les droits à bâtir en faveur d'espaces publics à transférer au domaine public communal. Le solde porte sur des dépréciations de valeur d'actifs suite à des modifications de zones aux Eaux-Vives (L10518) et au lieu-dit "Bois-Brûlé" sur les communes du Grand-Saconnex et de Bellevue (L11953).

Des charges financières (nature 34) non prévues au budget car liées à des événements non récurrents de type démolition ont été comptabilisées et génèrent un écart de 1.8 million entre les comptes et le budget. La démolition d’un bâtiment sur le site de l’observatoire de Sauverny ainsi que des pertes liées à des réévaluations d’actifs suite à des expertises immobilières expliquent cet écart.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 27.8 millions. La part au bénéfice de la BNS reçue en 2017 représente 67 millions et dépasse le montant inscrit au budget de 28.4 millions. En effet, en plus du montant de 1 milliard, les cantons et la confédération ont reçu un montant supplémentaire de 700 millions. D'autre part, la redevance pour l'utilisation du domaine public versée par les SIG diminue en raison des baisses des tarifs de l'acheminement électrique et d'une légère diminution des volumes (-0.8 million p/r au budget).

Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget de 2.5 millions en raison des éléments suivants :

- Les revenus provenant des successions en déshérence ont dépassé les prévisions budgétaires (basées sur une moyenne des années antérieures) de 1.4 million;
- Un revenu de 1.1 million a été généré en faveur de l'Etat par des dépots de montants consignés en devises.

Les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 2.9 millions en raison du PL 11471 modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève qui est toujours en discussion au Grand Conseil. Les revenus relatifs à la participation aux bénéfices des SIG par l'Etat de Genève prévus au budget sur le programme Q01 n'ont pas été perçus (-16 millions). Le système de rémunération prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, non prévu au budget, a donc encore été appliqué en 2017 et comptabilisé sur le programme M02.

5. Intérêts fiscaux

34 Charges financières :

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont inférieures au budget 2017 de 0.3 million.

Avec la modification du taux d'intérêts au 1er janvier 2017 (baisse de 0.5% à 0.1%), le budget pour l'escompte et les revenus d'intérêts en faveur du contribuable a été réduit à hauteur de 4.4 millions. Les charges annuelles d'intérêts sont en ligne puisqu'elles s'élèvent à 4 millions.

44 Revenus financiers :

Les revenus d'intérêts sont supérieurs au budget de 13.6 millions. Ce résultat est enregistré par rapport à un budget de 95.3 millions calculé sur la moyenne constatée sur les années 2013 à 2015 de 110 millions, moyenne à laquelle il a été appliquée la baisse du taux d'intérêt en faveur de l'Etat qui est passé de 3% à 2.6%.

Pour l'exercice 2017, les revenus d'intérêts s'élèvent à 109 millions dont 10 millions sont imputables à 2 dossiers exceptionnels de fin d'exercice 2017. Comme par le passé, il convient de rappeler que l'estimation des revenus

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

d'intérêts est un exercice complexe.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les recettes constatées (nature 42) suite au retour à meilleure fortune des débiteurs ont été inférieurs au budget de 4 millions en 2017. Ce résultat démontre la difficulté à mener à bien un processus de recouvrement sur ADB (actes de défauts de biens) en anticipant pour une partie d'entre eux un retour à meilleure fortune suivi du versement des sommes dues à l'administration fiscale cantonale.

Les revenus du service du contentieux (nature 42, 43 et 44) dépassent de 2.9 millions le budget en raison des éléments suivants :

- Les taxes (nature 42) sont inférieures au budget 2017 de 0.5 million en raison principalement de la comptabilisation en nature 44 d'un montant budgété en nature 42 ;
- Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget 2017 de 2.9 millions, principalement en raison d'un dividende supplémentaire de 3 millions encaissé à la suite de la liquidation d'une SA en faillite;
- Les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 0.5 million en raison de la comptabilisation du solde du produit de la liquidation d'une société inscrite au patrimoine financier budgété en nature 42.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.5%	≤ 1.6%	1.6%	≤ 1.6%	2021
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	14%	≤ 30%	10%	≤ 30%	2021
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	18%	≤ 25%	20%	≤ 25%	2021

Commentaires

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**355'730'705**	**0**	**0.0%**	**355'730'705**	**352'915'701**
36 Charges de transfert	355'730'705	0	0.0%	355'730'705	352'915'701
REVENUS	**97'302'795**	**0**	**0.0%**	**97'302'795**	**107'387'526**
42 Taxes	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	97'302'795	0	0.0%	97'302'795	107'387'526
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-258'427'910**	**0**	**0.0%**	**-258'427'910**	**-245'528'175**
COÛT COMPLET	***-258'427'910***	***0***	***0.0%***	***-258'427'910***	***-245'528'175***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.

- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.

- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminue de 5% depuis 2016. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l’Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l’efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Autres projets d'importance stratégique

Du côté des charges, pour la péréquation des ressources, les montants péréquatifs 2017 ont été adaptés à l'évolution du potentiel de ressources. La Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources ont mis 3.9 milliards à disposition des cantons à faible potentiel de ressources soit une augmentation de 2.0% en comparaison avec l'année 2016. L'objectif d'une dotation minimale de 85% de la moyenne suisse a été nettement dépassé. La participation des cantons est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2011, 2012 et 2013. En 2017, le nombre de cantons contribuant au financement est resté stable. Genève a versé 350 millions soit une augmentation de 3 millions par rapport à 2016, et ce, malgré une diminution de son indice des ressources. Il demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich. Pour la compensation des cas de rigueur, le montant global diminue annuellement de 5% depuis 2016. Le canton a versé 6 millions en 2017.

Du côté des revenus, soit la compensation des charges excessives, les montants 2017 ont été adaptés au renchérissement. La Confédération a versé 715 millions, soit une diminution de 0.4%. Le canton de Genève a reçu 97 millions au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques, soit une diminution de 10 millions par rapport à 2016. Cette diminution est la conséquence d'un nouvel indicateur "pauvreté" remanié et utilisé pour la première fois en 2017. La définition au sens large de l'aide sociale a été précisée et une pondération des prestations bénéficiant d'un faible soutien financier a été introduite. Cela a conduit à des fluctuations importantes dans la répartition entre cantons bénéficiaires.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**77'230'688**	**47'063**	**0.1%**	**77'183'625**	**73'025'884**
30 Charges de personnel	64'318'771	-1'044'782	-1.6%	65'363'553	63'147'875
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'027'492	-22'875	-0.5%	5'050'367	5'246'463
33 Amortissements du patrimoine administratif	71'202	1'497	2.1%	69'705	65'359
39 Imputations internes	7'813'222	1'113'222	16.6%	6'700'000	4'566'187
REVENUS	**16'743'852**	**4'948'526**	**42.0%**	**11'795'326**	**13'344'479**
42 Taxes	16'734'139	5'038'813	43.1%	11'695'326	13'333'752
43 Revenus divers	9'713	9'713	-	-	10'728
49 Imputations internes	-	-100'000	-100.0%	100'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-60'486'836**	**4'901'463**	**-7.5%**	**-65'388'299**	**-59'681'404**
Coût d'état-major	*-1'195'330*	*243'357*	*-16.9%*	*-1'438'687*	*-1'407'030*
Coût des prestations de moyens	*-13'460'809*	*-583'630*	*4.5%*	*-12'877'179*	*-12'723'759*
COÛT COMPLET	***-75'142'975***	***4'561'190***	***-5.7%***	***-79'704'165***	***-73'812'193***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***501.53***	***-18.37***	***-3.53%***	***519.90***	***492.04***
ETP fixes	*499.53*	*-15.87*	*-3.08%*	*515.40*	*490.44*
ETP auxiliaires	*2.00*	*-2.50*	*-55.56%*	*4.50*	*1.60*

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

L'administration fiscale cantonale (AFC) a mené en 2017 des actions ciblées visant à l'amélioration de ses relations avec les contribuables.

En déployant un outil de gestion des appels plus performant et en sensibilisant les collaborateurs à la qualité de la réponse au téléphone, le taux de réponse aux demandes téléphoniques du contribuable s'améliore de plus de 40%.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Le nombre de recours déposés par l'AFC et les contribuables enregistre une baisse de 11**%** par rapport à 2016, fruit de l'examen minutieux des dossiers de réclamations ainsi que des recours déposés devant les instances judiciaires.

Le nombre d'inscrits aux prestations en ligne E démarches continue de croitre pour tendre vers le chiffre historique de 100'000.

2017 est également l'année du nombre record de dénonciations spontanées déposées à l'AFC (plus de 10'000 dossiers), ce qui a conduit à la création d'un service dédié au traitement de ce type de dossiers, doté de 15 postes de nouveaux taxateurs.

Au total, le recrutement exceptionnel de 37 nouveaux taxateurs dans la deuxième partie de l'année a été autorisé par la commission des finances. Ces nouveaux postes ne péjorent pas le résultat de l'Etat car ils sont générateurs de revenus.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

L'administration fiscale cantonale a participé activement à l'étude de projets d'envergure nationale, tels que la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III et PF 17), la loi sur l'impôt à la source, l'échange automatique de renseignement, l'échange spontané de rulings. Sur le plan cantonal, elle a poursuivi ses travaux sur la réforme de la fiscalité immobilière.

Justification des écarts par rapport au budget 2017 :

30 Charges de personnel :

L'écart négatif d'un million s'explique par le nombre de postes restés vacants sur l'année 2017 et représente 1.6% du budget annuel.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

En 2017, les dépenses générales consommées sont en étroite adéquation avec le budget puisque l'écart résiduel constaté est de 0.5%.

39 Facturations internes :

Les imputations internes sont constituées des refacturations de frais (du pouvoir judiciaire et de l'office des poursuites) à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités.

42 Taxes :

Cette nature comptable comprend principalement des remboursements (de frais d'affranchissements, de poursuites et d'assurances), ce montant peut donc varier plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.0%	97.7%	97.6%	97.7%	2021
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	189	180	207	175	2021

M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	173	210	162	170	2021
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	167	210	166	170	2021
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	157	210	172	170	2021
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	91%	80%	88.9%	85%	2021
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'864	2'600	3'185	2'700	2021
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	274'235	235'000	258'314	280'000	2021
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	31.5%	30%	31.5%	33%	2021
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	10'111	12'500		10'000	2021

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
PM : Personnes morales
IBO : Impôt barème ordinaire
IS : Impôt à la source

Indicateur 3.1 : 91% des taxations des personnes physiques et des personnes morales de l'année fiscale 2016 ont été traitées en 2017, dépassant ainsi l'objectif prévu de 80% (88.9% réalisé en 2016).

Indicateur 5.1 : Le nombre de formulaire remplis en ligne continue d'augmenter (274'235 en 2017 contre 258'314 en 2016 et 223'978 en 2015).

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs

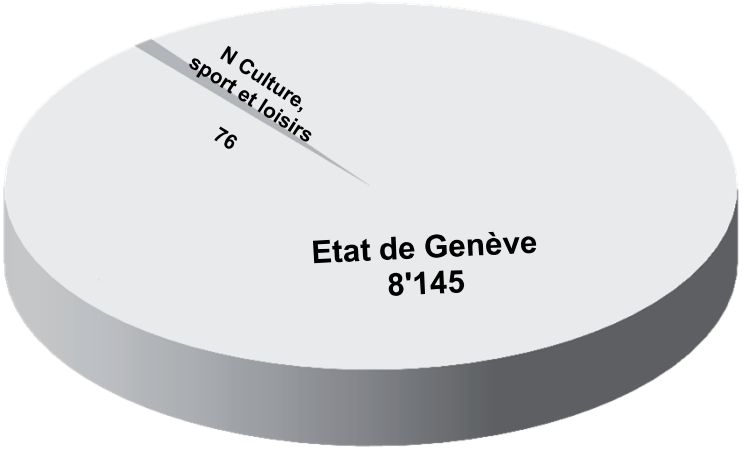

Charges et revenus en millions de francs par programme

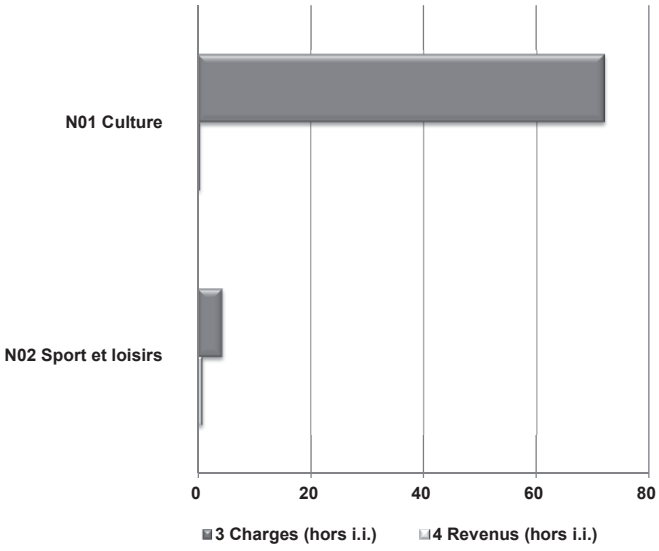

N Culture et sport

Synthèse des priorités

L'année 2017 a vu se concrétiser des changements importants pour la culture à Genève avec l'entrée en vigueur de la loi sur répartition des tâches entre les communes et le canton dans le domaine de la culture. Le canton est désormais en charge de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du livre, à l'accès à la culture et au financement de certaines institutions de rayonnement extra-cantonal. Les financements d'une trentaine d'institutions et manifestations dites "intermédiaires" de la Fondation d'art dramatique (y compris le fonctionnement de la future Nouvelle Comédie) ainsi que des fonds généraux de soutien à la création ont été transférés à la Ville de Genève.

Les travaux concernant la répartition des institutions d'intérêt stratégique se sont poursuivis durant l'année sans aboutir encore à un accord sur le Grand Théâtre et la Bibliothèque de Genève. En revanche, un projet de loi a été adopté pour confirmer, en l'état, le statut de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) comme tâche conjointe du canton et de la Ville de Genève. Cette institution au rayonnement international incontesté est appelée, à échéance relativement brève, à intégrer la future Cité de la musique, aux côtés de la Haute école de musique. Par ailleurs, les lois de subventionnement et de transfert d'actifs en faveur de la Maison Rousseau et de la Littérature ainsi que de financement du pour 2017 du Grand Théâtre ont été votées.

Durant l'année, le canton a poursuivi sa politique de soutien dans les domaines du livre ainsi qu'en faveur des compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières. Au niveau des soutiens à la création, attribués pour une dernière année par le canton, ce sont 143 projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse) qui ont bénéficié d'une aide financière du canton.

Les activités culturelles proposées aux élèves dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié du renforcement de la collaboration entre les degrés d'enseignement et les institutions culturelles. De nombreux projets interdisciplinaires ont ainsi pu être réalisés. Au total, plus de 150'000 élèves ont bénéficié de plus de 400 propositions culturelles.

Dans le domaine du sport, les travaux engagés avec les communes au sujet de la répartition des tâches ont abouti à l'adoption d'un projet de loi approuvé par le Grand Conseil en juin 2017 et entrant en vigueur au 1er janvier 2018. Il confirme la compétence prioritaire des communes notamment pour le soutien aux équipes d'élite, pour la construction d'infrastructures sportives, pour l'accueil et l'organisation de manifestations sportives et le soutien aux associations sportives. Le canton, de son côté, assumera pleinement le soutien à l'élite individuelle (notamment Team Genève) et à la relève élite, de même que les programmes J+S (Jeunesse et sport), lesquels s'inscrivent dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, et le dispositif sport-art-étude. De même, le canton est seul compétent pour le pilotage de trois infrastructures sportives majeures, à savoir le Stade de Genève, le futur Pôle football et la future patinoire du Trèfle-Blanc. Le canton et la Ville de Genève collaboreront sur les associations faîtières. Enfin, les communes resteront chargées de promouvoir la pratique individuelle du sport, le canton lui apportant son appui en particulier en approuvant les mesures proposées en faveur des jeunes et des seniors.

Le canton a contribué en 2017 au rayonnement de Genève par l'accueil de manifestations sportives d'envergure, comme le Concours hippique international (CHI), le Marathon de Genève ou encore le tournoi de tennis Geneva Open ATP250. Il a en outre poursuivi son engagement pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics.

58 cours de formation dans 20 disciplines sportives ont été suivis par 1’300 moniteurs Jeunesse + Sport. Sept cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans et un module a eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 3,5 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Plus de 500 jeunes artistes et sportifs ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE) en 2017. Pour la première fois, des élèves ayant suivi un apprentissage en voie duale ont obtenu leur CFC en ayant pu bénéficier du dispositif sur l'ensemble de leur cursus au sein de l'enseignement secondaire II. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par la reconduction du label Swiss Olympic Partner School, décerné au dispositif genevois jusqu’en 2019.

Le canton, en partenariat avec la Ville de Genève et l’association des communes genevoises, a poursuivi son soutien à quatre projets de centres cantonaux de la relève, à savoir le volley-ball, le football, le hockey et le tennis de table. Depuis septembre, cinq nouveaux centres de la relève ont rejoint le dispositif: le tchoukball, le handball, le canoë-kayak, le cyclisme et le triathlon. Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif que pour le suivi scolaire, pour les voir un jour évoluer au plus haut niveau national ou international. Dès 2018, la relève sportive sera une tâche de la compétence exclusive du canton.

Depuis janvier 2017, les services cantonaux de la culture et du sport ont été rassemblés au sein de l'office cantonal de la culture et du sport. La réunion de ces deux domaines d'activités, avec un lien renforcé aux loisirs, participera notamment à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton; et particulièrement les jeunes en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire.

N01 Culture

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**71'936'878**	**457'735**	**0.6%**	**71'479'143**	**70'413'124**
30 Charges de personnel	3'160'137	1'855	0.1%	3'158'282	3'119'369
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'325'667	-17'745	-1.3%	1'343'412	1'382'696
33 Amortissements du patrimoine administratif	147'768	21'401	16.9%	126'367	125'453
36 Charges de transfert	67'288'387	438'605	0.7%	66'849'782	65'782'507
39 Imputations internes	14'919	13'619	1'047.6%	1'300	3'099
REVENUS	**308'151**	**-194'015**	**-38.6%**	**502'166**	**628'049**
42 Taxes	44'822	-194'344	-81.3%	239'166	2'278
43 Revenus divers	235'149	-27'851	-10.6%	263'000	541'467
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	28'179	28'179	-	-	84'304
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-71'628'727**	**-651'750**	**0.9%**	**-70'976'977**	**-69'785'075**
Coût d'état-major	*-12'939*	*218*	*-1.7%*	*-13'157*	*-10'934*
Coût des prestations de moyens	*-4'516'783*	*-1'942'397*	*75.5%*	*-2'574'386*	*-3'473'340*
COÛT COMPLET	***-76'158'448***	***-2'593'928***	***3.5%***	***-73'564'520***	***-73'269'349***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***20.10***	***2.30***	***12.92%***	***17.80***	***19.00***
ETP fixes	*15.75*	*-0.05*	*-0.32%*	*15.80*	*15.90*
ETP auxiliaires	*4.35*	*2.35*	*117.50%*	*2.00*	*3.10*

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine culturel et artistique de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient les prestations suivantes :

N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

Cette année, l’office cantonal de la culture et du sport (OCCS) a principalement œuvré à la mise en place des

réformes liées à l'entrée en vigueur de la loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes et le canton en matière de culture (1ère phase) au 1er janvier 2017, avec notamment le développement d'une politique cantonale du livre, la définition de critères pour l'aide à la diffusion et au rayonnement ainsi que la reprise et l'extension de l'offre d'accès à la culture pour les jeunes. Le règlement d'application de la loi sur la culture a également été revu. Le département est très attentif à la mise en application de la LRT et des difficultés qu'elle pose.

Notons que désormais les tâches de soutien à la création dans les arts de la scène, ainsi que les subventions aux festivals et aux manifestations culturelles ont été transférées aux communes et principalement à la Ville de Genève.

Les discussions se sont poursuivies entre la Ville de Genève, les communes et le canton autour des institutions stratégiques que sont le Grand Théâtre, la Bibliothèque de Genève ainsi que l'Orchestre de la Suisse romande. En décembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi spécifiant que l'OSR constitue, en l'état, une tâche conjointe de la Ville de Genève et du canton.

Par ailleurs, les lois de subventionnement et de transfert d'actifs en faveur de la Maison Rousseau et de la Littérature ainsi que de financement du pour 2017 du Grand Théâtre ont été votées.

Justification des écarts financiers

36 Charges de transfert (+ 438'605 / Contrainte liée à une loi / Dépassement de crédit)

363 - diverses subventions du programme N01 (+ 666'026)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916, un crédit supplémentaire en faveur des institutions subventionnées a été accepté par la commission des finances afin de compenser, en 2017, la réduction opérée sur les subventions concernées en 2016. La liste des entités concernées figurent dans le tableau I des dépassements de crédits.

Fondation romande pour le cinéma – Cinéforom (- 129'000)

Le PL 11995 déposé au Parlement prévoyait une aide financière annuelle initialement négociée dans la convention soumise au Parlement pour 2'109'000 francs sur la période 2017-2020, montant inscrit au budget 2017. A l'issue de l'examen du PL par la commission des finances, la subvention a toutefois été réduite à 1'980'000 francs et la convention modifiée en conséquence. Le montant versé par le département s'est calé sur ce projet de loi modifié (PL 11995-A). Toutefois, lors de sa séance du 22 février 2018, le Grand Conseil est revenu sur la version initiale, soit une aide financière d'un montant annuel de 2'109'000 francs. Celui-ci doit encore être confirmé lors du vote formel de la loi lors d'une prochaine session. Le cas échéant, la subvention sera rectifiée en 2018.

Remboursement des écolages de musique (- 61'866)

Cette année, les remboursements des écolages de musique se sont avérés inférieurs au budget. Néanmoins, à ce stade, aucun élément concret ne nous permet de confirmer une diminution de la demande. Il est possible par exemple que l'on se trouve face à un retard de facturation des écoles de musique. Il faudra attendre la fin de l'exercice 2018 pour confirmer cette tendance diminutive.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger

Afin d'atteindre l'objectif, il est prévu de poursuivre les mesures mises en place, soit :

- renforcement des horaires aménagés, dès le degré primaire, sous forme de libération d'une demi-journée du temps scolaire pour la pratique instrumentale et renforcement au secondaire de la pratique actuelle ;
- poursuite du développement d'un enseignement intensif (augmentation du nombre d'heures de cours et de musique d'ensemble) au conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT) et au conservatoire de musique (CM) ;
- gestion d'une filière préprofessionnelle sous la responsabilité de la confédération des écoles genevoises de musique, rythmique, danse et théâtre (CEGM) avec possibilités de passerelles entre les cours et les écoles.

N01 Culture (suite)

Les deux premières mesures visant à l'atteinte de la cible ont bien été menées en 2017 au niveau du canton. En ce qui concerne la troisième, on note que le nombre d'élèves en classe pré-professionnelle a baissé en 2017, notamment au CPMDT. Dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations, les mesures seront discutées avec chacune des écoles en 2018.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	50	20		20	2021
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantonales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	99	50	56	50	2021
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	47	50	60	50	2021
4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves						
4.1 Nombre de prestations par élève de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.1	≥2	2.1	≥ 2	2021
4.2 Nombre de prestations par élève du cycle d'orientation proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.9	≥2	2.4	≥ 2	2021
4.3 Nombre de prestations par élève de l'enseignement secondaire II proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1	≥1	1	≥ 2	2021
5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	19	30	24	30	2021
6. Veiller à maintenir un coût total acceptable pour l'enseignement individuel instrumental						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	35	≥3 2	33	32	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Indicateur en lien avec la mise en place d'une politique du livre suite à la nouvelle répartition des tâches entre la ville et le canton de Genève à partir de 2017. La cible fixée pour 2017 comprend les maisons d'édition soutenues en 2015 via le fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'une convention de subventionnement de la Ville de Genève qui seront transférées au canton dès 2017.

Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays.

Indicateur 4.1

L'enseignement primaire a développé un projet qui vise à offrir au moins deux places par élève par an à des

prestations Ecole&culture. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.2

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.3

Un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels en proposant des offres culturelles clefs en main. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**4'377'210**	**-154'419**	**-3.4%**	**4'531'629**	**3'703'188**
30 Charges de personnel	1'210'394	-8'203	-0.7%	1'218'597	1'209'906
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	389'819	-49'947	-11.4%	439'766	508'698
36 Charges de transfert	2'776'800	-96'466	-3.4%	2'873'266	1'984'533
39 Imputations internes	197	197	-	-	51
REVENUS	**710'992**	**274'679**	**63.0%**	**436'313**	**427'607**
42 Taxes	251'006	-35'307	-12.3%	286'313	262'238
43 Revenus divers	45'361	45'361	-	-	490
46 Revenus de transferts	414'505	264'505	176.3%	150'000	164'879
49 Imputations internes	120	120	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-3'666'218**	**429'098**	**-10.5%**	**-4'095'316**	**-3'275'581**
Coût d'état-major	*-4'956*	*121*	*-2.4%*	*-5'077*	*-4'241*
Coût des prestations de moyens	*-1'052'616*	*-203'369*	*23.9%*	*-849'247*	*-876'065*
COÛT COMPLET	***-4'723'790***	***225'850***	***-4.6%***	***-4'949'640***	***-4'155'887***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***7.60***	***-0.75***	***-8.98%***	***8.35***	***7.70***
ETP fixes	*6.20*	*-0.20*	*-3.13%*	*6.40*	*6.30*
ETP auxiliaires	*1.40*	*-0.55*	*-28.21%*	*1.95*	*1.40*

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les organisations sportives.

La mise en œuvre du programme se traduit tout d'abord par le pilotage de la politique cantonale du sport, issue de la nouvelle loi cantonale sur le sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, le programme Jeunesse+Sport, et également les activités sportives proposées dans le cadre scolaire et parascolaire. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève et aux sportifs d'élite, à travers notamment le dispositif sport-art-études et le soutien aux centres de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

La loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes dans le domaine du sport a été adoptée en juin 2017. Son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2018, aura un impact sur les tâches et responsabilités cantonales. Par ailleurs, le canton a poursuivi son implication dans les projets de nouvelle patinoire du Trèfle blanc et de pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

Les projets de loi de subventionnement proposant de reconduire l'aide financière en faveur de Genève-Plage pour la période 2017 - 2020 et de l'association Genève Futur Hockey (AGFH) pour 2017 ont été adoptés et déposés auprès du Grand Conseil. S'agissant de l'AGFH, le renouvellement de l'aide financière a été conditionné à l'engagement temporaire d'un administrateur désigné par le canton de Genève et la Ville de Genève et chargé d'évaluer l'ensemble du fonctionnement de l'AGFH durant l'année 2017. L'évolution rapide du contexte général dans le domaine du Hockey permettra très vraisemblablement d'entamer des négociations du futur contrat de prestations sur de nouvelles bases.

Justification des écarts financiers

36 Charges de transfert (- 96'466 / Ecart d'estimation)

363 - diverses subventions du programme N02 (+ 12'750)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916, un crédit supplémentaire en faveur des institutions subventionnées a été accepté par la commission des finances afin de compenser, en 2017, la réduction opérée sur les subventions concernées en 2016.

Pour le programme N02, le dépassement concerne Genève-Plage et Genève Futur Hockey.

Sport – encadrement et entraînement des jeunes (- 42'107)

Le montant versé varie chaque année selon les demandes annuelles de subventions reçues qui portent exclusivement sur la tranche d'âge 7-9 ans conformément au règlement sur l'encouragement au sport.

Sport – soutien à la relève sportive (- 72'282)

Les montants versés en 2017 correspondent aux contrats en cours, dans le domaine du football, du volley-ball et du tennis de table. Une partie du crédit n'a pas été utilisée. Elle le sera dès 2018 avec la conclusion de nouveaux contrats destinés à favoriser la relève dans d'autres sport (handball, cyclisme, etc...).

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic

Depuis 2014, le nombre des sportifs détenteurs d'une carte Swiss Olympic se situe autour de 70. La cible de 90 fixé au B2017 n'a pas pu être atteinte. En effet, certains athlètes d'élite du canton ont mis un terme à leur carrière durant l'année 2017. De plus, la distribution des Swiss Olympic Cards étant relative aux performances sportives des athlètes durant l'année précédente, il est possible que les athlètes genevois aient moins performé que ce qui avait été envisagé.

N02 Sport et loisirs (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	40'158	36'500	36'000	42'000	2021
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Taux d'élèves SPORT au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	64%	60%		65%	2021
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	165	170	167	170	2021
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	69	90	75	95	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, le service cantonal du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S. le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

Indicateur 2.1

Proportion des élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale ou régionale au sein du dispositif sport-études.

Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d’un athlète talentueux faisant partie d’un cadre de promotion des talents au sein d’une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d’une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talents locaux.

Indicateur 3.1

Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d’Europe

En cas d’un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d’une Swiss Olympic Card or sans tenir compte des prescriptions

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d’Europe

N02 Sport et loisirs (suite)

- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciples olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs

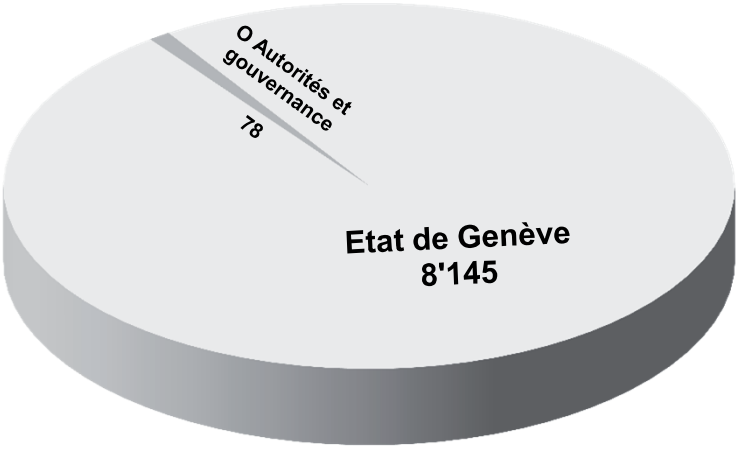

Charges et revenus en millions de francs par programme

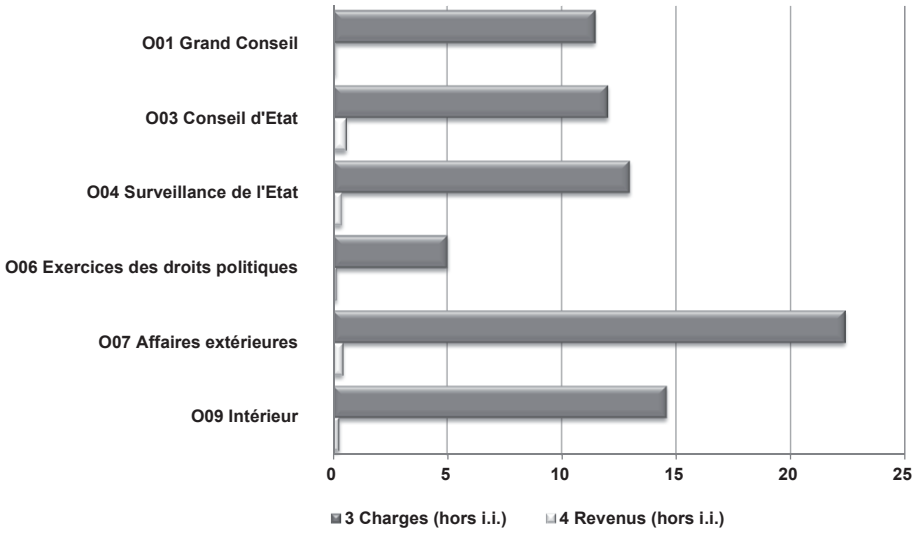

O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

2017 a vu trois dossiers identifiés comme prioritaires dans le programme de législature connaître des évolutions significatives, à savoir la construction de la région, le renforcement de la Genève internationale et la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton. Cette année aura en outre vu l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur la gouvernance des établissements autonomes, qui avait été déposé en 2014 déjà par le Conseil d'Etat.

Sur le plan de la région, le Grand Genève a vu le démarrage (tram transfrontalier vers Annemasse), voire l'achèvement (inauguration de la gare de Lancy-Pont-Rouge) de chantiers emblématiques du projet d'agglomération 1, ainsi que le dépôt du projet d'agglomération de 3e génération. Sur le plan de la Genève internationale aussi, ce fut l'année du démarrage de travaux majeurs (rénovation du Palais des Nations et extension du siège de l'OMS, rénovation du bâtiment du CICR). 2017 a vu la réalisation de la fusion par absorption de la FCIG par la FIPOI, clé de voûte du soutien cantonal et fédéral aux grands chantiers de la Genève internationale.

Le chantier de la répartition des tâches entre les communes et le canton s'est poursuivi et s'est désormais doté des outils légaux, règlementaires et comptables qui permettront à ce processus de se poursuivre en assurant la neutralité des coûts des transferts de compétences.

Sur le plan strictement comptable, les charges ont été maîtrisées, avec des dépenses inférieures aux montants prévus au budget, en raison, d'une part, du fait qu'il n'a pas été nécessaire d'organiser une votation populaire en novembre, et d'autre part des efforts de réduction d'effectifs ou de délais pour la repourvue de postes.

O01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**11'445'370**	**-1'451'760**	**-11.3%**	**12'897'130**	**12'369'848**
30 Charges de personnel	8'473'779	-655'536	-7.2%	9'129'315	9'122'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'631'104	-744'903	-22.1%	3'376'007	3'073'352
33 Amortissements du patrimoine administratif	158'023	-30'385	-16.1%	188'408	169'509
34 Charges financières	-	-	-	-	1'300
36 Charges de transfert	180'000	-20'000	-10.0%	200'000	-
39 Imputations internes	2'464	-936	-27.5%	3'400	3'336
REVENUS	**92'133**	**35'381**	**62.3%**	**56'752**	**64'796**
42 Taxes	54'282	37'057	215.1%	17'225	25'360
43 Revenus divers	37'851	-1'676	-4.2%	39'527	39'436
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-11'353'238**	**1'487'140**	**-11.6%**	**-12'840'378**	**-12'305'051**
Coût des prestations de moyens	*-1'114'391*	*98'665*	*-8.1%*	*-1'213'056*	*-1'091'731*
COÛT COMPLET	***-12'467'629***	***1'585'805***	***-11.3%***	***-14'053'434***	***-13'396'782***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***21.70***	***-2.60***	***-10.70%***	***24.30***	***22.80***
ETP fixes	*20.90*	*-3.40*	*-13.99%*	*24.30*	*22.80*
ETP auxiliaires	*0.80*	*0.80*	*-*	*-*	*-*

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

O01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Au niveau des natures 30, l'écart se justifie pour un tiers du fait que les commissions parlementaires ont moins siégé avec un effet induit sur les cotisations sociales, et pour deux tiers sur les postes vacants du SGGC et l'effet Noria. En

O01 Grand Conseil (suite)

ce qui concerne les dépenses générales, plus de la moitié de l’écart s’explique par l'absence de mandats d'expertises externes s'agissant des recours contre des lois votées par le Grand Conseil, la majeure partie ayant été traitée par l'administration cantonale. Pour le reste, la différence est due à une baisse des frais d'impression.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

O03 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**12'042'635**	**-1'499'067**	**-11.1%**	**13'541'702**	**14'537'231**
30 Charges de personnel	9'384'099	-658'161	-6.6%	10'042'260	11'882'026
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'885'809	-414'213	-18.0%	2'300'022	1'889'366
34 Charges financières	549'674	0	0.0%	549'674	567'410
36 Charges de transfert	169'751	-424'995	-71.5%	594'746	134'442
39 Imputations internes	53'302	-1'698	-3.1%	55'000	63'988
REVENUS	**570'034**	**-247'023**	**-30.2%**	**817'057**	**1'736'469**
41 Patentes et concessions	0	-280'000	-100.0%	280'000	287'917
42 Taxes	516'072	-20'965	-3.9%	537'037	1'405'111
43 Revenus divers	51'014	51'014	-	-	40'330
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Imputations internes	2'948	2'948	-	-	3'111
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-11'472'601**	**1'252'044**	**-9.8%**	**-12'724'645**	**-12'800'762**
Coût d'état-major	*-851'166*	*-22'393*	*2.7%*	*-828'773*	*-761'446*
Coût des prestations de moyens	*-1'543'447*	*1'015'137*	*-39.7%*	*-2'558'584*	*-1'903'742*
COÛT COMPLET	***-13'867'213***	***2'244'788***	***-13.9%***	***-16'112'001***	***-15'465'949***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***45.90***	***-0.80***	***-1.71%***	***46.70***	***46.50***
ETP fixes	*45.90*	*-0.80*	*-1.71%*	*46.70*	*45.50*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*1.00*

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

O03 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

O03.01 Conseil d'Etat.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2017.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'économie d'environ 660 000 F sur les charges de personnel provient essentiellement de la provision pour la caisse de pension des magistrats qui a été moins élevée que prévue (diminution du nombre de rentiers).

L'écart de 0,8 ETP correspond à la non-repourvue d'une partie de postes en vue de leurs suppressions en 2018 (objectif d'économie de 5%).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie d'environ 414 000 F provient des dépenses en lien avec les frais protocolaires et la promotion de Genève moins élevées que prévues ainsi que des frais d'impression et de publication en diminution.

36 Charges de transferts

L'économie d'environ 425 000 F provient en grande partie d'une non-dépense sur la rubrique spécifique consacrée aux aides et subventions extraordinaires accordées par le Conseil d'Etat. A noter que cette rubrique a été diminuée de 200 000 F au budget 2018.

4 Revenus

La diminution de revenus d'environ 250'000 F provient essentiellement de la redevance Feuille d'Avis Officielle (FAO) qui n'est plus perçue depuis le 1er janvier 2017 suite à l'introduction de la FAO numérique.

A noter toutefois que cette introduction a permis de réaliser des économies au sein des autres départements et a permis également de générer des revenus (émoluments perçus pour la publication d'avis par des tiers dans la FAO numérique).

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

O04 Surveillance de l'Etat

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**7'322'628**	**75'987**	**1.0%**	**7'246'641**	**4'656'980**
30 Charges de personnel	7'105'571	135'228	1.9%	6'970'343	4'324'518
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	204'294	-52'994	-20.6%	257'288	314'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'784	-6'247	-77.8%	8'031	8'713
34 Charges financières	10'979	0	0.0%	10'979	9'107
REVENUS	**96'897**	**43'641**	**81.9%**	**53'256**	**7'477**
42 Taxes	96'860	43'604	81.9%	53'256	7'477
43 Revenus divers	37	37	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-7'225'730**	**-32'345**	**0.4%**	**-7'193'385**	**-4'649'502**
Coût des prestations de moyens	*-340'660*	*30'635*	*-8.3%*	*-371'295*	*-367'529*
COÛT COMPLET	***-7'566'390***	***-1'710***	***0.0%***	***-7'564'680***	***-5'017'031***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***23.45***	***3.85***	***19.64%***	***19.60***	***17.25***
ETP fixes	*3.00*	*0.00*	*0.00%*	*3.00*	*3.00*
ETP auxiliaires	*20.45*	*3.85*	*23.19%*	*16.60*	*14.25*

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour des comptes peut se définir comme une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. La Cour est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art.222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activités indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activités, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.
6. Réviser les comptes individuels et consolidés de l'État de Genève à partir de l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient près de 40'000 personnes.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a connu une activité soutenue avec 53 objets traités, ce qui correspond à l'objectif à long terme.

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 77 nouveaux dossiers durant l'année civile 2017. Parmi ces dossiers, 60 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 10 à la demande d'autorités et 7 par la Cour elle-même.

Durant cette période, la Cour a publié 20 rapports (représentant 17 dossiers distincts) qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 36 examens sommaires. À cela s'ajoute le rapport annuel 2016/2017 permettant de réaliser un suivi des 496 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2017, y compris les dossiers qui étaient en cours au 31 décembre 2016, représente 148 objets, dont 53 sont des dossiers traités et 95 sont en cours au 31 décembre 2017.

Explication des écarts par rapport au budget 2017

<u>Nature 30 : écart + 135'228 F (écart d'estimation)</u>

Cet écart d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- - 236 KF en raison surtout de vacances de postes de collaborateurs non prévues pendant une partie de l'année ;
- 49 KF correspondant à la variation pour vacances non prises des collaborateurs, son augmentation étant notamment liée à la hausse du nombre de collaborateurs de la Cour des comptes en vue de la révision des comptes de l'État ;
- 292 KF en raison d'un écart d'estimation et de changement d'hypothèse pour la détermination de la provision des retraites des magistrats de la Cour des comptes, celle-ci étant déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Personnel de l'État (la Cour n'a aucune "maîtrise" sur cette provision). Hors cette variation de provision de prévoyance, la nature 30 présenterait un écart favorable de 157 KF.

Nature 31 : écart - 52'994 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un recours moins important aux mandataires externes.

Ventilation des comptes 2017 par "unité"

Les comptes 2017 de la Cour sont ventilés comme suit, entre les trois "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État :

	Audit	Évaluation	Révision	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	4'497'740	1'130'982	429'937	**6'058'659**
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'862	28'551	61'807	**93'220**
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
42 - Taxes	-19'290	-860	-	**-20'150**
43 - Revenus divers	-	-	-	-
Total résultat direct	**4'481'312**	**1'158'673**	**491'744**	**6'131'729**
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	687'562	123'773	235'577	**1'046'912**
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	72'948	13'132	24'994	**111'074**
33 - Amortissements du patrimoine administratif	1'171	211	401	**1'784**
34 - Charges financières	7'210	1'298	2'471	**10'979**
42 - Taxes	-50'380	-9'069	-17'261	**-76'711**
43 - Revenus divers	-24	-4	-8	-37
Total résultats direct et indirect	**5'199'800**	**1'288'013**	**737'917**	**7'225'730**
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	223'729	40'275	76'656	**340'660**
COÛT COMPLET	**5'423'529**	**1'328'288**	**814'573**	**7'566'390**

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles et en qualité de centre de compétences. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et de gestion des risques adapté aux exigences étatiques, etc.), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	211	800	654	270	2019
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	53	30	86	50	2019
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	17.3	4	3.4	4	2019

Commentaires

La méthode de calcul du premier indicateur 1.1 a été modifiée de la manière suivante :

- Précédemment, les statistiques fournies par l'hébergeur de la Cour comptabilisait chaque téléchargement d'un rapport, indépendamment de l'adresse du visiteur. La cible avait alors été fixée à 800 téléchargements.
- Or, il apparaît que les visiteurs consultent le même rapport à trois reprises en moyenne. Dès lors, compte tenu de l'évolution technologique, la Cour a suivi les bonnes pratiques en la matière et ne comptabilise désormais qu'une fois les téléchargements multiples d'un même visiteur ("événements uniques").
- Ce changement de méthode implique que la donnée des comptes 2016 de 654 correspond selon la nouvelle méthode de calcul à 246. Ce nombre est celui qui est à comparer au 211 de l'année 2017.

En ce qui concerne les indicateurs de 2017, il est constaté :

- Une diminution du nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année, essentiellement en raison de la publication de nombreux rapports le 22 décembre 2017.
- Un niveau d'activités restant important, mais en diminution par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2016 (53 objets traités en 2017, par rapport à 86 en 2016 et 53 en 2015).
- Un niveau d'économies proposées supérieur à la cible, en raison des missions sur les charges de personnel de l'État et sur l'hébergement encadrant l'aide aux migrants.

O04 Surveillance de l'Etat

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**619'080**	**-44'649**	**-6.7%**	**663'729**	**598'888**
30 Charges de personnel	534'359	-33'904	-6.0%	568'263	528'014
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	84'721	-10'745	-11.3%	95'466	70'874
REVENUS	**467**	**15**	**3.3%**	**452**	**418**
42 Taxes	463	11	2.4%	452	418
43 Revenus divers	4	4	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-618'613**	**44'664**	**-6.7%**	**-663'277**	**-598'470**
Coût d'état-major	*-48'468*	*-1'570*	*3.3%*	*-46'898*	*-33'837*
Coût des prestations de moyens	*-105'840*	*16'541*	*-13.5%*	*-122'381*	*-119'885*
COÛT COMPLET	***-772'920***	***59'636***	***-7.2%***	***-832'556***	***-752'192***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***2.30***	***0.00***	***0.00%***	***2.30***	***2.30***
ETP fixes	*0.80*	*0.00*	*0.00%*	*0.80*	*0.80*
ETP agents spécialisés	*1.50*	*0.00*	*0.00%*	*1.50*	*1.50*

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre deux droits constitutionnels : le droit à l'information du public (art. 16 al. 3 Cst-GE) et le respect de la protection des données personnelles (art. 13 al. 2 Cst-GE) par les institutions publiques cantonales et communales genevoises.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, le PPDT offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises au champ d'application de la loi. Dans ce contexte, il assure des médiations entre institutions publiques et requérants en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès à des documents. Le cas échéant, il rédige des recommandations à l'attention de l'autorité concernée. Il veille par ailleurs à se déterminer sur toute question relative à la protection des données personnelles ou à la transparence.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, le PPDT a par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi ses missions, le PPDT est chargé de dresser et de mettre à jour un catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich). L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne de pouvoir prendre contact avec le responsable du fichier concerné pour exercer son droit d'information, de rectification, voire de radiation des données personnelles non pertinentes ou désuètes.

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Les préposés à la protection des données et à la transparence (PPDT) ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la loi sur l'information sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (324 au total, soit 183 conseils aux institutions, 114 aux particuliers, 27 aux médias), en mettant sur pied des actions de formation et de sensibilisation et en rendant visite à 21 reprises à des institutions publiques soumises à la loi.

Par ailleurs, en 2017, les préposés ont continué à rendre attentives les entités publiques à leur obligation légale d'annoncer leurs fichiers de données personnelles dans le catalogue, 89% d'entre elles y ayant désormais satisfait, contre 56% en 2016.

En matière de formation, le préposé cantonal a organisé, durant l'année écoulée, deux séminaires à l'intention des institutions publiques cantonales et communales et une conférence ouverte à tous :

- le 30 mars 2017 s'est déroulé le 3ème rendez-vous de la transparence, sur le thème «Transparence, protection des données et justice : Jurisprudence de la Chambre administrative et règles de procédure»;
- le 21 septembre 2017 a eu lieu le 7ème rendez-vous de la protection des données, intitulé «Protection des données personnelles et respect de la sphère privée : droits et obligations sur le lieu de travail»;
- le 21 novembre 2017 a été organisée une soirée dont le thème était «Vidéosurveillance, quels droits pour les citoyens ?».

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors de plusieurs journées, la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

Enfin, et en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- Sécurité des données – Aspects juridiques et pratiques.
- L'information active – Du traitement à la publication.
- Activité de l'Etat et médias – Les limites posées aux journalistes (mise à jour).

Justification des écarts par rapport au budget 2017

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi						
1.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	28	20	26	20	2020
1.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Qualité	288	45	N/D	50	2020
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
2.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Efficacité	4	4	N/D	4	2020
2.3 Nombre de fiches informatives publiées	Efficacité	3	3	N/D	3	2020
2.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	21	20	N/D	20	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis concernent la protection des données et la transparence. Les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. En revanche, les préavis concernent uniquement ce dernier domaine.

IndiIndicateur 1.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes. En 2017, suite aux relances effectuées auprès des institutions publiques, le nombre d'opérations concernant de nouvelles déclarations a été très élevé. Il se stabilisera l'année prochaine étant donné que 89% des institutions ont annoncé leur(s) fichier(s).

Indicateur 2.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 2.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du Préposé cantonal.

Indicateur 2.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal a réalisé trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 2.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a organisé 21 visites en 2017 dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

O04 Surveillance de l'Etat

O04.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**3'872'720**	**118'879**	**3.2%**	**3'753'841**	**3'844'659**
30 Charges de personnel	3'789'274	98'354	2.7%	3'690'920	3'798'617
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	81'442	21'294	35.4%	60'148	44'039
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'003	-770	-27.8%	2'773	2'003
REVENUS	**15'599**	**7'109**	**83.7%**	**8'490**	**42'500**
42 Taxes	15'568	7'078	83.4%	8'490	42'500
43 Revenus divers	31	31	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-3'857'121**	**-111'770**	**3.0%**	**-3'745'351**	**-3'802'159**
Coût d'état-major	*-70'422*	*10'817*	*-13.3%*	*-81'239*	*-84'639*
Coût des prestations de moyens	*-926'559*	*-8'947*	*1.0%*	*-917'612*	*-946'253*
COÛT COMPLET	***-4'854'101***	***-109'899***	***2.3%***	***-4'744'202***	***-4'833'050***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***21.00***	***-0.30***	***-1.41%***	***21.30***	***20.45***
ETP fixes	*21.00*	*-0.30*	*-1.41%*	*21.30*	*20.45*

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales et des entités privées subventionnées, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre enévidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion sur les comptes des entités contrôlées, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.08 Audits et expertises du SAI

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Autres programmes d'importance stratégique

Les principaux objectifs du service d'audit interne pour 2017 ont été les suivants :

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat ;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession;
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance.

Pendant l'année 2017, le SAI a publié 31 rapports relatifs à des contrôles de l'Administration et des entités subventionnées. Ces rapports ont proposé des mesures permettant une meilleure gestion des risques financiers et métiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel 2017 sont supérieures de 2.7 % (98'354 F) au budget. Cette différence sera réglée en 2018 par le départ à la retraite d'une collaboratrice.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les dépenses sont supérieures de 21'294 F au budget (60'148 F). Cette différence est due à l'audit de certification en 2017, audit qui a lieu tous les 5 ans, et qui n'est pas prévu dans les budgets. Ce trop dépensé est compensé par le non-dépensé des autres années.

42 Taxes :

Les revenus 2017 sont supérieurs de 7'109 F au budget en raison des remboursements de l'assurance accident.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	90%	85%	90%	85%	2021

Commentaires

Indicateur 1.1

Les objectifs fixés ont été remplis par le service d'audit interne. Le taux d'appréciation positive des commissions et des audités ressortant des questionnaires de satisfaction est de 90 % (valeur cible 85 %).

O04 Surveillance de l'Etat

O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**1'132'026**	**-33'563**	**-2.9%**	**1'165'589**	**1'118'141**
30 Charges de personnel	1'100'076	-942	-0.1%	1'101'018	1'100'018
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	31'550	-31'021	-49.6%	62'571	17'823
39 Imputations internes	400	-1'600	-80.0%	2'000	300
REVENUS	**265'482**	**62'428**	**30.7%**	**203'054**	**258'673**
42 Taxes	265'472	62'418	30.7%	203'054	258'673
43 Revenus divers	9	9	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-866'544**	**95'991**	**-10.0%**	**-962'535**	**-859'468**
Coût d'état-major	*-99'780*	*-8'915*	*9.8%*	*-90'865*	*-70'493*
Coût des prestations de moyens	*-184'738*	*17'360*	*-8.6%*	*-202'098*	*-183'823*
COÛT COMPLET	***-1'151'062***	***104'437***	***-8.3%***	***-1'255'499***	***-1'113'784***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***5.40***	***-0.60***	***-10.00%***	***6.00***	***6.00***
ETP fixes	*5.40*	*-0.60*	*-10.00%*	*6.00*	*6.00*

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

- Une modification du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers) a été adoptée introduisant une nouvelle prestation, soit la possibilité de convoquer une conciliation dans le cadre d'une demande d'ouverture d'investigation non classée.
- Le Groupe de confiance (GDC) a participé au projet piloté par le département présidentiel pour la mise en œuvre d'un dispositif de protection des lanceurs d'alertes prévu par l'article 26 al. 3 de la Constitution. Un avant-projet de loi a été soumis à consultation, proposant un rôle du Groupe de confiance dans ce dispositif. Suite aux retours de la consultation, un projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat et déposé au Grand Conseil en janvier 2018.
- Plusieurs rencontres avec des communes ou établissements publics intéressés à s'affilier au GDC ont eu lieu.
- Le groupe de travail composé de représentants du GDC et des RH a élaboré un projet visant à promouvoir la civilité sur le lieu de travail. La mise en œuvre devrait avoir lieu en 2018.
- Le GDC a mis sur pied des rencontres régulières avec les DRH des établissements affiliés pour une meilleure connaissance du fonctionnement du GDC ainsi qu'un échange de pratiques, notamment sur le soutien aux managers.
- Une lettre d'information a été diffusée à l'ensemble du personnel.

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Les revenus correspondent à la facturation des prestations aux entités ayant adhéré au dispositif du Groupe de Confiance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	73%	70%	76%	70%	2021
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	95%	85%	99%	85%	2021
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	42	30	36	30	2021
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal. Le mode de calcul du taux a changé en 2017, tenant compte de l'ensemble des dossiers traités en 2017, y compris ceux où l'évaluation de la satisfaction n'a pas été possible. Cela explique la baisse de ce taux

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

O06 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**4'989'362**	**-1'778'493**	**-26.3%**	**6'767'855**	**5'766'704**
30 Charges de personnel	2'667'906	-697'354	-20.7%	3'365'260	2'726'196
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'321'456	-1'041'139	-31.0%	3'362'595	3'030'509
36 Charges de transfert	0	-40'000	-100.0%	40'000	10'000
REVENUS	**133'199**	**110'463**	**485.9%**	**22'736**	**133'265**
42 Taxes	10'299	7'563	276.4%	2'736	20'214
43 Revenus divers	122'900	102'900	514.5%	20'000	113'051
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-4'856'163**	**1'888'956**	**-28.0%**	**-6'745'119**	**-5'633'439**
Coût d'état-major	*-241'987*	*35'743*	*-12.9%*	*-277'730*	*-174'705*
Coût des prestations de moyens	*-619'707*	*-13'338*	*2.2%*	*-606'369*	*-586'291*
COÛT COMPLET	***-5'717'857***	***1'911'361***	***-25.1%***	***-7'629'218***	***-6'394'435***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***15.30***	***1.50***	***10.87%***	***13.80***	***13.80***
ETP fixes	*13.80*	*0.00*	*0.00%*	*13.80*	*12.80*
ETP auxiliaires	*1.50*	*1.50*	*-*	*-*	*1.00*

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

O06.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

En 2017, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des 3 votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre 7 objets fédéraux, 3 objets cantonaux et 2 objets communaux. Elle a également organisé les élections des membres du Conseil supérieur de la magistrature et diverses élections complémentaires communales.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 46.2 %, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 45.4 %.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 322'392 votes par correspondance durant l'année 2017 ce qui représente le 78 % des votes exprimés (vote électronique 16 % - vote dans les locaux de vote 6 %).

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 69'150 signatures pour 4 initiatives cantonales, 1 initiative communale et 9 référendums communaux.

O06 Exercice des droits politiques (suite)

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 58'432 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 57 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2017.

Enfin, suite à la mise en place du vote électronique en 2016, le SVE a également procédé à l'enregistrement des électeurs résidant à Genève qui souhaitent disposer de cette possibilité. Ce sont quelque 43 000 électeurs qui ont fait ce choix.

La chancellerie d'Etat a également préparé les élections cantonales 2018 en introduisant la numérisation des bulletins pour les élections proportionnelles.

S'agissant du vote électronique, l'année 2017 a été la 1ère année de réalisation du crédit d'investissement en vue d'obtenir la nouvelle plateforme avec vérifiabilité complète. Une nouvelle ergonomie du site de vote électronique pour les élections a également été mise en place. En revanche le nombre de cantons partenaires est resté bloqué à 5 au lieu des 6 de l'objectif fixé.

En matière de promotion des droits politiques, les actions suivantes ont été réalisées :

CinéCivic : ouverture du concours à un 5ème canton partenaire (VD, NE, FR, BE, VS).

Semaine de la démocratie : organisation de 60 évènements dans 27 lieux différents. 3 664 personnes y ont participé, dont 713 élèves.

Institutions 3D : organisation de 16 événements à l'Hôtel de Ville. Par ailleurs, le concept a été adopté par sept communes genevoises afin que des activités soient également mises en œuvre en leur sein.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

L'économie totale de 1,7 million sur les rubriques 30, 31 et 36 provient essentiellement de l'annulation de la votation du mois de novembre 2017, du fait qu'aucun scrutin fédéral n'a été organisé par la Confédération. Le reste de l'écart s'explique par des dépenses moins élevées que prévues pour les autres votations.

L'augmentation de 1,5 ETP d'auxiliaire a permis de renforcer l'équipe du vote électronique en vue de promouvoir et d'étendre celui-ci à d'autres cantons. A noter que le budget 2018 a intégré la pérennisation de ces ressources.

L'augmentation des revenus provient quant à elle de la refacturation aux communes des votations et élections communales, y compris la votation communale de la Ville de Genève qui a été annulée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020

O06 Exercice des droits politiques (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	5	6	5	8	2020

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.

O07 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**22'373'258**	**-1'784'975**	**-7.4%**	**24'158'233**	**22'500'299**
30 Charges de personnel	3'628'447	-342'102	-8.6%	3'970'549	3'842'646
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	857'249	-802'794	-48.4%	1'660'043	1'005'027
33 Amortissements du patrimoine administratif	125	0	0.0%	125	125
36 Charges de transfert	17'886'394	-633'572	-3.4%	18'519'966	17'651'732
39 Imputations internes	1'042	-6'508	-86.2%	7'550	769
REVENUS	**430'169**	**157'099**	**57.5%**	**273'070**	**414'333**
42 Taxes	8'249	5'179	168.7%	3'070	30'351
43 Revenus divers	240'504	-29'496	-10.9%	270'000	209'508
44 Revenus financiers	3'500	3'500	-	-	-
46 Revenus de transferts	177'916	177'916	-	-	174'474
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-21'943'089**	**1'942'074**	**-8.1%**	**-23'885'163**	**-22'085'966**
Coût d'état-major	*-329'111*	*-1'427*	*0.4%*	*-327'684*	*-246'252*
Coût des prestations de moyens	*-2'860'352*	*806'021*	*-22.0%*	*-3'666'373*	*-3'660'316*
COÛT COMPLET	***-25'132'552***	***2'746'667***	***-9.9%***	***-27'879'219***	***-25'992'533***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***18.30***	***-3.40***	***-15.67%***	***21.70***	***21.80***
ETP fixes	*17.80*	*-3.40*	*-16.04%*	*21.20*	*19.70*
ETP auxiliaires	*-*	*-*	*-*	*-*	*1.60*
ETP agents spécialisés	*0.50*	*0.00*	*0.00%*	*0.50*	*0.50*

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

O07.01 Genève internationale.
O07.02 Solidarité internationale
O07.03 Affaires extérieures et fédérales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Le 24 février 2017, le Grand Conseil a adopté la résolution 820 pour la poursuite des mesures de soutien à la Genève internationale. Cette résolution invite notamment le Conseil d'Etat à "mettre en œuvre les 31 mesures telles que définies dans les six axes de soutien à la Genève internationale présentées dans le RD 1137" du 9 mars 2016.

Suite à l'approbation des crédits soutenant la rénovation du Palais des Nations et l'extension du siège de l'OMS par le Grand Conseil, le 3 juin 2016 (L 11864), le Conseil d'Etat a conclu des contrats visant à encadrer la mise à disposition de ces financements avec la Confédération, la Ville de Genève et la FIPOI entre mars et juin 2017. Sur la base de demandes de fonds, le canton a versé pour les projets de construction de l'ONUG et de l'OMS, respectivement 2,25 et 1,65 millions de francs en 2017.

La fusion par absorption de la FCIG par la FIPOI, adoptée par le Grand Conseil le 3 juin 2016 (L 11725), a été réalisée en juin 2017 avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

Le transfert du domaine de la Pastorale à la FIPOI, adopté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016 (L 11869), devrait être effectif au printemps 2018.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a fêté en 2017 ses dix ans d'existence. La troisième génération de Projet d'agglomération (PA3), déposée fin 2016, porte sur un montant global de travaux de 623 millions d'investissement sur la période 2019-2022. Le projet d'arrêté fédéral en lien avec le PA3 a été mis en consultation auprès des cantons en janvier 2018. Le Conseil d'Etat se mobilise pour améliorer le soutien fédéral aux projets contenus dans ce PA 3.

Parmi les réalisations les plus marquantes, la construction des interfaces du futur Léman Express se poursuit avec l'inauguration de la gare de Lancy-Pont-Rouge en décembre 2017. Les travaux des interfaces de Carouge-Bachet et d'Annemasse ont débuté en juin. Les tronçons de la voie verte d'agglomération sont progressivement mis en service. La construction du premier tram transfrontalier du Grand Genève a commencé avec, en janvier 2017, le démarrage des travaux pour la partie Annemassienne et, en octobre, les travaux préparatoires au niveau de la douane de Moillesulaz, en vue d'une mise en service prévue fin 2019. Enfin, plusieurs chantiers ont démarré, notamment l'aménagement de la Place des Particules, au niveau du CERN et la requalification de la route de Suisse en avril 2017, le bus à haut niveau de service entre Gex et Cornavin au deuxième semestre 2017.

Ainsi, à fin 2017, près de 60% des mesures du projet d'agglomération de première génération sous maîtrise d'ouvrage cantonale sont réalisées ou en cours de travaux. Parallèlement environ 60% des subventions fédérales ont été versées.

Projets d'importance stratégique

En 2017, l'action en faveur de la Genève internationale a aussi été marquée par l'accueil de 31 organisations non gouvernementales, par divers projets d'information et la collaboration avec plusieurs institutions partenaires.

Le département présidentiel a poursuivi le pilotage et l'accompagnement des principaux projets immobiliers de la Genève internationale de concert avec la Confédération. Ainsi, les travaux de rénovation du siège de l'OIT et ceux de construction du siège de la FICR, débutés respectivement en 2015 et en 2016, ont continué. La rénovation du bâtiment du CICR a démarré en 2017 et devrait aboutir en 2018. Le département a activement soutenu plusieurs projets d'envergure, notamment au travers de sa participation comme membre du jury de concours internationaux d'architecture pour la "Cité de la Musique" regroupant sur la place des Nations une salle de concert philharmonique et la Haute Ecole de Musique; le nouveau bâtiment de siège de l'UIT; la "Cité internationale du Grand Morillon" comprenant des logements pour les internationaux de la fondation Terra et Casa, une résidence pour étudiants de l'IHEID et le nouveau siège de MSF. Il mène la délégation de l'Etat de Genève au sein de la "Structure de concertation permanente", instaurée en 2017 pour accompagner les projets d'aménagement et les développements futurs du CERN. Celle-ci réunit les représentants de l'Etat hôte et du CERN.

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

L'intergroupe parlementaire "Genève internationale", créé lors de la dernière législature fédérale pour défendre les intérêts de la Suisse internationale, a été réactivé en 2017. Parmi les dossiers fédéraux prioritaires, l'inscription des projets genevois dans le programme de développement ferroviaire PRODES a fait l'objet d'actions de sensibilisation auprès de nombreux acteurs. Parmi ces derniers, l'ensemble des partis politiques genevois et des chefs d'entreprises

de la Zymesa ont explicitement soutenu le projet de voie CFF Genève-La Plaine, essentiel pour finaliser la mise en place du CEVA et répondre aux développements économiques et démographiques au sein du canton.

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg V France-Suisse, lancé en mai 2015, a adopté, en 2017, 18 projets, dont 9 impactent directement le canton de Genève. Ce dernier a accordé un peu plus de 500 000 francs de soutien. Les partenaires suisses de ces projets ont bénéficié de 716 000 francs de subventions fédérales, tandis que les partenaires français d'environ 2,7 millions d'euros de fonds européens.

Le GLCT Téléphérique du Salève a démarré la démarche de rénovation des bâtiments en s'appuyant sur un concours d'architecte lancé à la fin du mois d'octobre des deux côtés de la frontière, et dont le lauréat sera connu en juin 2018.

Solidarité internationale

La commission consultative de la solidarité internationale a accompli son mandat et a examiné 19 projets qui ont été soumis au Conseil d'Etat. Six de ces projets concernaient une aide aux victimes de crises humanitaires. La commission a également revu les critères d'attribution des projets selon les différents domaines d'intervention. Le département a financé 39 nouveaux petits projets de solidarité internationale. Le montant octroyé en 2017 pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger a été de 7 353 151 F.

Une évaluation externe et un audit de projets sont en cours. Une visite de terrain au Cambodge a permis également de faire le suivi des projets financés par le fonds de la solidarité internationale ces dernières années.

Dans le cadre de la convention avec le CICR (4 500 000 F) la contribution en 2017 a été affectée aux actions aux Philippines, en Israël / Territoires occupés et en Birmanie. La Fédération genevoise de coopération (FGC) a bénéficié de 2 500 000 F pour poursuivre ses activités d'aide au développement à travers ses associations membres.

Dans le cadre du fonds de lutte contre la drogue et de prévention de la toxicomanie, 428 406 F ont été attribués à des projets de prévention et prise en charge de jeunes consommateurs de drogues dans les pays en développement.

Un bilan des projets d'aide au développement dans le domaine de l'environnement a mis en évidence la contribution cantonale entre 2010 et 2016 et a permis d'approfondir qualitativement la question de la viabilité des projets mis en œuvre avec le soutien du fonds cantonal. Le canton a subventionné 50 projets environnementaux, principalement dans les domaines de la protection de la biodiversité, de l'agriculture respectueuse de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources polluantes.

Les conclusions du bilan permettront à la commission consultative de se prononcer sur la continuité de l'engagement spécifique du fonds de solidarité dans les projets environnementaux.

La contribution aux missions diplomatiques des pays les moins avancés (PMA) a permis de participer au paiement du loyer de 40 missions présentes à Genève, pour un montant de 1 415 663 F.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'écart de 340 000 F provient de la non-repourvue de postes en 2017 en vue de leurs suppressions en 2018, dans le cadre de l'objectif d'économie de 5% devant être réalisé d'ici à 2018. Elle provient également de vacances de postes en cours d'engagement au 31 décembre 2017, ce qui explique l'écart sur les postes fixes.

31 Charges de biens et services autres charges d'exploitation

Le non-dépensé sur cette rubrique provient d'études en lien avec le projet d'agglomération qui n'ont pas été réalisées sur l'exercice 2017.

36 Charges de transferts

L'écart d'environ 640 000 F sur cette rubrique provient principalement des subventions en lien avec la solidarité internationale, celles relatives aux projets régionaux et transfrontaliers et celles en lien avec la Genève internationale, dont le centre pour la coopération mondiale.

46 Revenus de transferts

Suite aux contrôles rigoureux effectués par le service de la solidarité internationale, un montant d'environ 180 000 F représentant des subventions non dépensées ont été rétrocédées au service.

O07 Affaires extérieures (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	175	176	175	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	219'495	190'000	203'391	195'000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	29'487	28'000	28'639	28'000	2023
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	81%	75%	80%	70%	2020
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	12,2%	15%	13%	10%	2020
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	2'000	2'000	2020
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	40	42	40	45	2020
6. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
6.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	15	8	16	6	2022
6.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	21	20	20	15	2022
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	50%	>=30%	51%	>=30%	2020
8. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
8.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 1ère génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	89%	>=85%	89%	100%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l’attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), organisations non-gouvernementales (ONG) et missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les

meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Indicateur 2.1 : dans un premier temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission.

Indicateur 3.1 : un montant de 1'000'000F est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 5.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1 : cet indicateur rend compte du nombre de dossiers nécessitant une intervention active des attachées aux questions fédérales et intercantonales [AQFI] pour lesquels le Conseil d'Etat établi un ordre de mission.

Indicateur 6.2 : cet indicateur comptabilise le nombre de dossiers fédéraux en cours suivis quotidiennement ne faisant pas l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat. Les AQFI transmettent régulièrement des informations importantes aux différents départements de l'administration cantonale genevoise et personnes impactées.

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateur 8.1 : cet indicateur calcule le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

O09 Intérieur

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**14'559'372**	**-252'794**	**-1.7%**	**14'812'166**	**14'131'862**
30 Charges de personnel	9'119'021	-18'692	-0.2%	9'137'713	8'807'001
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'116'408	-248'849	-18.2%	1'365'257	1'005'966
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	0	0.0%	9'947	9'947
36 Charges de transfert	4'313'135	14'886	0.3%	4'298'249	4'308'304
39 Imputations internes	861	-139	-13.9%	1'000	643
REVENUS	**251'313**	**16'279**	**6.9%**	**235'034**	**184'277**
42 Taxes	124'107	39'073	45.9%	85'034	88'200
43 Revenus divers	44'500	9'500	27.1%	35'000	32'577
46 Revenus de transferts	82'706	-32'294	-28.1%	115'000	63'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-14'308'059**	**269'073**	**-1.8%**	**-14'577'132**	**-13'947'585**
Coût d'état-major	*-827'122*	*-73'000*	*9.7%*	*-754'122*	*-564'387*
Coût des prestations de moyens	*-4'372'675*	*345'698*	*-7.3%*	*-4'718'373*	*-4'607'497*
COÛT COMPLET	***-19'507'856***	***541'771***	***-2.7%***	***-20'049'627***	***-19'119'468***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***59.35***	***-2.75***	***-4.43%***	***62.10***	***58.50***
ETP fixes	*56.75*	*-3.15*	*-5.26%*	*59.90*	*56.80*
ETP auxiliaires	*2.60*	*0.40*	*18.18%*	*2.20*	*1.70*

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *O09 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public, à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce contexte, il assure la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public.

Le bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a été institué par le Conseil d'Etat à la suite d'une mise en consultation auprès des milieux concernés, en septembre 2015, prônant la réunion des thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une seule et même entité. Cette nouvelle structure se rapproche des

modèles existants tant au niveau international et fédéral qu'à celui des autres cantons romands. Elle permettra d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenances privées, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques, dans le respect de la législation liée à la protection des données personnelles.

Ce programme contient les prestations suivantes :

O09.01	Mise à disposition d'informations statistiques publiques
O09.02	Contrôle de la conformité des décisions communales
O09.03	Développement durable
O09.04	Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
O09.05	Archives d'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

La réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton (mesure n° 8 du programme de législature) vise à affecter à chaque échelon institutionnel les tâches qui lui correspondent le mieux en termes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité.

Après l'entrée en vigueur de la loi-cadre en 2016, l'année 2017 aura vu l'entrée en vigueur des deux premiers trains de lois ainsi que la mise en place du fonds de régulation permettant le transfert de ressources entre canton et communes.

L'année 2017 aura donc été marquée par les premiers transferts via le fonds de régulation, qui assure la neutralité financière des réformes de répartition des tâches pour les collectivités publiques. Quelque 26 millions de francs ont ainsi transité en 2017 entre les communes et le canton sur ce fonds, avec un solde net de 8,904 millions de francs en faveur des communes. Le transfert de compétences pour la mise à disposition des locaux décentralisés de l'Imad et de l'Hospice général s'est fait en deux étapes et n'est pleinement effectif que dès l'exercice budgétaire 2018. Celui-ci verra un total de quelque 30 millions de francs transiter par le fonds de régulation, avec un solde de quelque 4.2 millions de francs en faveur des communes.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

- La mise en œuvre de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires, est en cours de réalisation.
- Le traitement des données en vue de la diffusion des résultats du micro recensement mobilité et transports (MRMT) 2015 pour le canton, en collaboration avec la direction générale des transports, est en cours de réalisation.
- L'analyse et la diffusion des résultats de l'indicateur avancé de la conjoncture après sa révision et dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'Université de Genève et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ont été réalisées conformément à nos attentes.
- L'extension de l'analyse statistique des revenus aux contribuables imposés à la source (travailleurs frontaliers et personnes titulaires d'un permis B, notamment) a permis de fournir de nouvelles informations sur les frontaliers grâce à cette source (administration fiscale cantonale).

De manière générale, plus de 95 % des résultats statistiques standards prévus ont été diffusés, étant précisé que certaines sources ne sont pas sous le contrôle de l'OCSTAT et que des aléas peuvent intervenir dans la production. Au

final, l’objectif de réalisation du programme de travail est atteint.

Surveillance des communes

La loi sur les fusions de communes a été adoptée par le Grand Conseil. Elle complète ainsi, avec l'introduction de la création des communautés de commune dans la LAC, l'organisation de l'intercommunalité prescrite par la nouvelle constitution.

La modification de la loi sur l'administration des communes et la modification de son règlement d'application en vue de la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ont été adopté par le Grand Conseil et, respectivement, par le Conseil d'Etat. Un manuel comptable a également été édicté par le service de surveillance des communes en collaboration avec l'Association des communes genevoises, Fiduciaires suisses et Expert Suisse. Des formations ont été données pour les exécutifs communaux et les membres des administrations communales dans le courant de l'année 2017. Les budgets 2018 des communes genevoises ont été établis pour la première fois sous MCH2 dans le courant de l'automne 2017 et approuvés par le département présidentiel avant la fin de l'année.

Développement durable

Le deuxième volet du Plan climat cantonal a été finalisé et adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2017.

La promotion des achats professionnels responsables s'est poursuivie avec l'organisation de plusieurs journées de formation notamment dans le domaine de l'alimentation durable.

Le concours cantonal du développement durable a été organisé et a récompensé un lauréat pour la bourse, deux lauréats pour le prix et quatre lauréats pour la distinction.

Quatre "rencontres du management durable" et trois "rencontres communales" ont été organisées.

Egalité entre femmes et hommes et prévention des violences domestiques (BPEV)

L'année 2017 a marqué les 30 ans du BPEV. Dans ce cadre, le bureau a réalisé plusieurs actions dans le but de mieux faire connaître à la population ses missions : un cinéclub tout public, une publication et une exposition d'affiches.

La mise en œuvre du plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale genevoise s'est poursuivie, avec l'adoption le 13 septembre 2017 par le Conseil d'Etat du règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal).

La promotion de l'égalité auprès des PME genevoises s'est poursuivie, notamment par la mise en œuvre du projet PME Action +, (prévention du harcèlement au travail), par la poursuite du projet pilote mené avec l'OCIRT pour la mise en œuvre d'un contrôle de l'égalité salariale, et par l'organisation de conférences.

Concernant les violences domestiques, le BPEV a renforcé les campagnes de sensibilisation, avec un ciblage particulier sur les thèmes du rôle clé des témoins et sur les violences sexuelles au sein du couple, a publié le document "La violence domestique en chiffres, année 2016" et organisé deux forums de formation pour les professionnel-le-s.

Archives d'Etat

Suite à l’adoption de la loi ouvrant un crédit d’étude concernant l’installation des Archives d'Etat sur le site de l’Arsenal à l'horizon 2022, un comité scientifique a produit un rapport sur le futur des archives. En outre, un concours d’architecture a été lancé. Nécessaires au déménagement, le programme de récolement systématique est terminé et celui de reconditionnement des fonds d’archives se poursuivra.

Le programme de numérisation qui permet la diffusion d’archives numérisées via internet, mais aussi la préservation des documents originaux, s’est poursuivi, malgré une panne importante du système de numérisation. Les séries les plus consultées ont été traitées, comme les registres du Conseil du XIXe siècle. Les répertoires de l’état civil sont tous numérisés et les registres sont en cours de traitement. En 2017, ce sont plus de 3'100 documents, soit près de 514'000 images, qui sont ainsi consultables via internet.

Le programme de restauration des documents en danger s’est poursuivi, préservant ainsi un riche patrimoine des attaques du temps, des mauvaises conditions de conservation et des risques liés à leur manipulation. Ce sont 33 registres et 95 plans qui ont été traités.

La mise en production du programme d’archivage numérique aboutit en 2017 à la conservation de 25 lots d’archives

virtuelles.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'écart de -2,75 ETP provient de la non-repourvue de postes, en cours d'année, en vue de leur suppression en 2018 (1.20 ETP) et de 1.55 ETP en cours d'engagement au 31 décembre 2017.

31 Charges de biens et services autres charges d'exploitation

Le non-dépensé provient principalement des frais d'études et des frais d'imprimés et de publication moins élevés que prévus

36 Charges de transferts

Le dépassement sur cette rubrique est couvert par la demande de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 11916 (loi sur le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	95%	95%	95%	2021
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2021
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre d'interactions dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec des services de l'Etat ou des communes	Efficacité	29	20	26	30	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	91%	80%	86%	80%	2020
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						

O09 Intérieur (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	2,3%	7%	7.9%	3%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	40%	40%	38%	45%	2020
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	30%	34%	30%	40%	2020
5. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
5.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1719	1'500 (+/-10%)	1'765	1500 (+/-10%)	2020
5.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6649	7'000 (+/-10%)	6'414	7000 (+/-10%)	2020
6. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
6.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
7. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
7.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	38'816	50'000	22'300	50'000	2021
8. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
8.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	6	6	7	6	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux résultats prévus dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1 : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05).

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : la valeur indiquée aux comptes 2017 n'est pas comparable avec celle figurant au budget 2017, ainsi qu'aux comptes 2016 en raison d'un changement de méthode statistique. En effet, alors qu'auparavant les résultats genevois prenaient en compte toutes les personnes salariées des entreprises dont la majorité des emplois étaient situés à Genève (la statistique se basait donc aussi sur les employés de ces entreprises travaillant hors du canton), elle ne tient compte désormais que du personnel travaillant effectivement sur territoire genevois.

Indicateur 4.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités. S'agissant de 2017, la cible est identique à 2015 étant donné l'absence d'élections communale et cantonales, la seule variation possible provenant des éventuelles démissions.

Indicateur 5.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois.

Indicateur 5.2. : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques prisent en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

O09 Intérieur (suite)

Indicateur 6.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

Indicateur 7.1 : le programme de numérisation a pour objectifs de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 8.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs

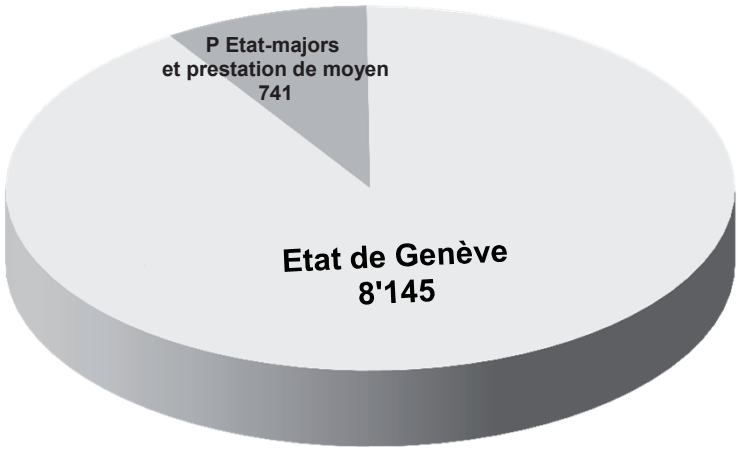

Charges et revenus en millions de francs par programme

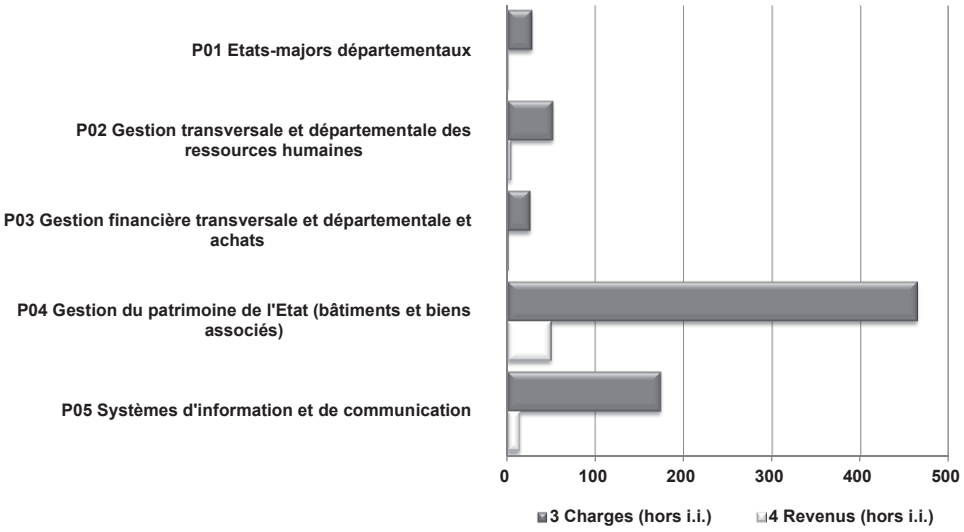

P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les finances et les achats, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Dans le domaine des ressources humaines, le projet SCORE (Système COmpétence, Rémunération, Evaluation), qui doit permettre une refonte globale et une modernisation du système d'évaluation des emplois et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes, a franchi une étape importante avec le dépôt au Grand Conseil, le 11 octobre 2017, du projet de loi générale sur le traitement dans la fonction publique (LTrait).

S'agissant de la lutte contre l'absentéisme, l'expertise pluridisciplinaire d'un groupe d'analyse aide désormais les ressources humaines à se déterminer sur le traitement de situations complexes et de longue durée. Ce groupe contribue en outre à l'orientation des personnes en situation de déséquilibre professionnel vers des ateliers collectifs déployant une pédagogie qui contribue à leur implication dans la recherche d'une solution.

Enfin, toujours au chapitre des ressources humaines, le collège des secrétaires généraux a validé les propositions d'un groupe de travail réunissant l'Union des cadres de l'administration, le Groupement des cadres de l'administration, les directions des ressources humaines et l'office du personnel de l'Etat afin de clarifier les attentes de l'administration vis-à-vis de ses cadres. Sur cette base, des travaux ont débuté - avec le soutien du Genève Lab - pour repenser le formulaire d'évaluation des managers.

Dans le domaine des finances, la priorité a été donnée en 2017 au soutien des services financiers à travers la formation (e-learning), la mise en consultation de plusieurs chapitres des parties B (gestion comptable de l'Etat) et C (système de contrôle interne des états financiers) du manuel comptable, et des simplifications au bénéfice tant des services financiers départementaux que de la direction générale des finances de l'Etat (gestion des engagements de dépenses, suivi des objectifs et indicateurs du budget par programme, simplification du registre des signatures notamment).

Dans le domaine de la gestion du patrimoine, toutes les conventions permettant de libérer le site des Vernets pour y bâtir environ 1'500 logements ont été finalisées et signées par la Confédération et le canton. Les crédits de construction des nouveaux ouvrages civils et militaires à Epeisses et Aire-la-Ville ont été votés, les dossiers d'autorisation de construire soumis aux procédures fédérales ont été déposés et la construction du nouveau bâtiment d'hébergement des troupes à Meyrin-Mategnin a avancé conformément à la planification prévue.

Afin de valoriser la pointe Nord du PAV en y réalisant des équipements publics ainsi que des logements, conformément à une convention conclue entre l'Etat et la CPEG, un programme d'occupation des locaux a été élaboré conjointement. Cette opération d'envergure permettra, à moyen terme, de regrouper environ 2'000 employés de l'administration sur ce site et de réaliser des économies en résiliant des baux onéreux.

Suite au vote du crédit « efficacité énergétique » plusieurs projets et mesures d'économies ont été lancés. Ces actions contribueront à l'avenir, conformément à la stratégie du canton, à la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables d'une part, et à la réduction d'émissions de CO_2 d'autre part.

Enfin, un important travail de fond a été entrepris pour valoriser les subventions non monétaires relatives à la mise à disposition gratuite (ou à prix réduit) de locaux à des

associations ou fondations conformément à la nouvelle méthode de calcul agrée par le groupe interdépartemental LIAF et le collège des secrétaires généraux.

En matière de systèmes d'information et de communication, consécutivement aux crédits d'investissement récemment votés par le Grand Conseil, l'année 2017 a permis le lancement de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'administration fiscale, de l'éducation et de la formation, des ressources humaines, de l'office cantonal de la population, de la police et du vote électronique. En outre, financée par le crédit de renouvellement, la procédure accélérée des autorisations de construire est en cours de dématérialisation pour une mise en service prévue au 1er semestre 2018. Sur un autre plan et conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la direction générale des systèmes d'information a poursuivi l'internalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services : 109 équivalents temps plein ont ainsi été internalisés entre 2014 et 2017, avec une économie cumulée qui s'élève à 11.5 millions de francs.

Tant dans le domaine transversal comptable et financier que dans les différentes prestations des départements, la formalisation du système de contrôle interne a progressé et nombre de prestations ont atteint le niveau 3 standardisé. En 2016 et 2017, un important travail a également été mené par les départements en vue de renforcer et pérenniser le niveau déjà atteint. Dans le cadre de la gestion des risques, de bonnes pratiques ont été définies afin de mieux gérer la continuité des activités critiques de l'Etat: l'année 2017 a vu les premières applications dans ce sens.

P01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**27'539'712**	**-1'122'660**	**-3.9%**	**28'662'372**	**26'031'352**
30 Charges de personnel	23'882'012	-110'980	-0.5%	23'992'992	22'721'440
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'931'838	-366'448	-11.1%	3'298'286	2'568'644
33 Amortissements du patrimoine administratif	244'575	-954'155	-79.6%	1'198'730	266'790
36 Charges de transfert	431'853	350'641	431.8%	81'212	431'703
37 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
39 Imputations internes	49'434	-3'318	-6.3%	52'752	42'774
REVENUS	**1'284'853**	**-399'090**	**-23.7%**	**1'683'943**	**1'349'671**
42 Taxes	368'164	-827'346	-69.2%	1'195'510	468'630
43 Revenus divers	515'054	415'054	415.1%	100'000	501'601
44 Revenus financiers	401'636	51'603	14.7%	350'033	369'407
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	10'034
47 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-26'254'859**	**723'571**	**-2.7%**	**-26'978'430**	**-24'681'681**
Coût des prestations de moyens	*-5'282'817*	*754'483*	*-12.5%*	*-6'037'300*	*-5'329'861*
Coûts répartis	*31'537'676*	*-1'478'054*	*-4.5%*	*33'015'730*	*30'011'542*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***121.91***	***-12.61***	***-9.37%***	***134.52***	***120.62***
ETP fixes	*111.33*	*-10.00*	*-8.24%*	*121.33*	*113.16*
ETP auxiliaires	*7.75*	*-1.04*	*-11.83%*	*8.79*	*4.96*
ETP agents spécialisés	*2.83*	*-1.57*	*-35.68%*	*4.40*	*2.50*

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

P01 Etats-majors départementaux (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

P01.01	Etats-majors départementaux
P01.04	Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législature et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et à l'application des projets touchant l'ensemble de l'administration cantonale, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

Le non-dépensé d'environ 100 000 F sur les charges de personnel s'explique par une compensation entre :

- d'une part des économies réalisées sur des postes vacants (dont la majorité est à repourvoir au 31 décembre);
- d'autre part, par une variation de charges plus importante concernant les vacances et heures supplémentaires à reprendre par le personnel administratif et technique.

A ce sujet, rappelons que toutes les vacances et heures supplémentaires à reprendre en 2018 sont valorisées dans les comptes 2017 et centralisées, pour la plupart des services, sur le programme P01.

31 Charges de biens et services autres charges d'exploitation

L'économie d'environ 360 000 F provient essentiellement de prestations de services et honoraires moins élevées que prévues.

33 Amortissements

L'écart provient d'une allocation différente des crédits de renouvellement, centralisés sur le programme P01 au niveau du budget alors que les dépenses sont ventilées sur les programmes concernés.

36 Charges de transferts

L'écart constaté sur les charges de transferts s'explique par une mauvaise répartition au budget 2017 des charges d'amortissements relatives aux subventions d'investissement accordées.

42 Taxes

L'écart provient d'une part de remboursements d'assurances (maternité, accidents, etc.) moins élevés qu'au budget et d'autre part à une allocation différente de ces remboursements, centralisés au niveau du budget sur la P01 et comptabilisés sur les programmes concernés.

43 Revenus divers

L'écart d'environ 400 000 F correspond à des reprises de provisions consécutives à la fin de deux litiges avec des membres du personnel.

P01 Etats-majors départementaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	87.8%	80%	88.3%	90%	2019
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.38%	0.39%	0.37%	0.37%	2019
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	86%	85%	85.6%	100%	2020
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	60%	90%	72.5%	90%	2020
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	95%	80%	97.1%	80%	2020

Commentaires

Indicateur 2.1: depuis 2015, cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes, alors qu'en 2014, il intégrait les états-majors ainsi que l'ensemble des activités de support.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Sa progression est désormais asymptotique. La valeur cible de 100% à terme représente un objectif théorique, le niveau satisfaisant se situant probablement autour de 90%.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration à mettre en œuvre dans les délais les recommandations les plus importantes. Aucune recommandation de niveau 4 n'existe aujourd'hui. Le faible volume existant de recommandations de niveau 3 émises par le SAI amplifie les oscillations en haut ou en bas de l'indicateur: sur les 25 recommandations de niveau 3 dont la dernière date cible approuvée tombe dans les 36 derniers mois, 10 (40%) sont toujours ouvertes. Cela concerne 5 départements et ne peut s'expliquer qu'au cas par cas: il peut s'agir de délais qui se sont finalement révélés excessivement contraignants, ou d'un suivi insuffisant, ou de situations difficiles au niveau de la gestion des ressources et des priorités. Il faut également rappeler que l'indicateur est binaire et mesure la mise en place complète de la recommandation. Ainsi, il se peut que le taux de réalisation d'une recommandation soit proche de 100% même si elle figure comme hors délais."

Indicateur 5.1: cet indicateur mesure la capacité de l'administration à maintenir ses principaux risques, au minimum, à un niveau stable. Il est aussi indiqué dans les rapports annuels départementaux et le rapport annuel consolidé sur les risques.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**51'536'267**	**10'354'657**	**25.1%**	**41'181'610**	**39'484'953**
30 Charges de personnel	50'200'375	10'993'462	28.0%	39'206'913	37'770'417
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'289'691	-638'830	-33.1%	1'928'521	1'666'227
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'773	1'273	15.0%	8'500	8'731
34 Charges financières	34'676	0	0.0%	34'676	37'060
39 Imputations internes	1'753	-1'247	-41.6%	3'000	2'518
REVENUS	**3'996'370**	**-100'938**	**-2.5%**	**4'097'308**	**4'514'130**
42 Taxes	2'178'149	-513'159	-19.1%	2'691'308	2'859'930
43 Revenus divers	16'704	16'704	-	-	47'541
46 Revenus de transferts	1'801'517	395'517	28.1%	1'406'000	1'598'159
49 Imputations internes	-	-	-	-	8'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-47'539'897**	**-10'455'595**	**28.2%**	**-37'084'302**	**-34'970'823**
Coût d'état-major	*-1'016'438*	*-99'197*	*10.8%*	*-917'241*	*-883'171*
Coût des prestations de moyens	*-5'867'688*	*75'795*	*-1.3%*	*-5'943'483*	*-5'746'008*
Coûts répartis	*54'424'023*	*10'478'997*	*23.8%*	*43'945'026*	*41'600'002*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***129.54***	***-1.46***	***-1.11%***	***131.00***	***136.46***
ETP fixes	*119.87*	*-5.41*	*-4.32%*	*125.28*	*128.41*
ETP auxiliaires	*7.12*	*2.80*	*64.81%*	*4.32*	*6.65*
ETP agents spécialisés	*2.55*	*1.15*	*82.14%*	*1.40*	*1.40*

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
P02.90 Ressources humaines départementales

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Le projet SCORE (Système COmpétences, Rémunération, Evaluation) a franchi une étape majeure avec le dépôt le 11 octobre 2017 du projet de loi (PL) générale sur le traitement dans la fonction publique (LTrait). En transmettant ce PL au Grand Conseil, le Conseil d'Etat ouvre la voie à la modernisation du système d'évaluation des fonctions qui date de 1974. Le projet concerne non seulement le personnel de l'Etat, mais aussi celui des établissements appliquant la Ltrait, soit plus de 45'000 personnes au total. SCORE est un élément central de la réforme de la politique des ressources humaines de l'Etat qui concerne toutes les étapes du travail à l'Etat, du recrutement à la fin des rapports de service en passant par la formation, la qualité de vie au travail et la rémunération.

Autres programmes d'importance stratégique

Le collège spécialisé ressources humaines a traités 325 suggestions qui lui ont été attribuées. Deux tiers de celles-ci ont été jugées pertinentes même si certaines d'entre elles étaient déjà mises en œuvre. Ces suggestions ont été catégorisées dans 7 domaines : optimisation des performances et qualité de vie au travail, formation, rémunération, développement professionnel, organisation et procédures, temps de travail et statut. Pour chacun de ces domaines, un travail d'analyse a été effectué afin de les intégrer soit dans des actions de communication soit dans le développement des politiques existantes comme notamment la rémunération (dépôt du projet de loi SCORE), le développement professionnel (facilitation de la mobilité interne) ou la qualité de vie au travail (optimisation des performances, gestion des absences, intensification du télétravail, etc.).

Face à une situation préoccupante en matière d'absentéisme, l'expertise pluridisciplinaire d'un groupe d'analyse aide désormais les ressources humaines à se déterminer sur le traitement de situations complexes et de longue durée. Ce groupe contribue en outre à l'orientation des personnes en situation de déséquilibre professionnel vers des ateliers collectifs déployant une pédagogie qui contribue à leur implication dans la recherche d'une solution. En parallèle, un module de e-learning sur la gestion des absences et une formation complémentaire sous forme d'un "théâtre forum" ont été mis à disposition des unités confrontées à des cas d'absentéisme de longue durée.

Les travaux de la Commission de formation ont débouché sur une pratique d'évaluation des formations en ligne (contrats signés par les entités de formations PE, PU et PAT). Une communauté de gestionnaires Etat – plus de 50 personnes - se met progressivement en place et se professionnalise sous l'égide de l'OPE. Le collège des secrétaires généraux a validé les propositions d'un groupe de travail réunissant l'Union des cadres de l'administration, le Groupement des cadres de l'administration, les directions des ressources humaines et l'OPE afin de clarifier les attentes de l'administration vis-à-vis de ses cadres. Sur cette base, des travaux ont débuté - avec le soutien du Genève Lab - pour repenser le formulaire d'évaluation des managers.

Pour les apprentis de l'Etat qui ont terminé leur parcours en 2017, le taux de réussite globale est de 90%. Le service de l'apprentissage a par ailleurs atteint dès la rentrée 2017 l'objectif assigné par le Conseil d'Etat d'atteindre 4% d'apprentis au sein de l'administration.

Dans le cadre de l'évolution du système d'information RH (SIRH), l'OPE participe activement en tant que maître d'ouvrage à la migration vers la version 9 du progiciel HR-accès. Le Grand Conseil a voté le 1er septembre 2016 le projet de loi nécessaire à cette migration. Indispensable pour la maintenance de l'application, celle-ci s'étale sur cinq semestres. Le projet est mené en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) du département des finances. L'année 2017 a permis de finaliser l'étude détaillée ainsi que de débuter les premiers développements informatiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le module de gestion du temps de travail et des absences (GTA) permet de gérer tous les soldes d'heures (y compris pour le personnel non soumis au pointage). Ainsi, plus aucun élément de solde d'heures n'est en principe géré de manière extérieure aux systèmes d'information, ce qui permet une gestion plus transparente, la mise en place de workflow de validation, une meilleure harmonisation des pratiques, une réduction des risques d'erreurs et une valorisation au plus près de ces éléments.

L'OPE publie un Bilan social de l'État constituant le Tome 5 des comptes ainsi qu'un Bilan social de l'État et des institutions autonomes. Ce dernier document réunit les principales données relatives aux ressources humaines au 31 décembre et apporte des informations clés sur les conditions de travail de près de 50'000 personnes.

Enfin, les directions des ressources humaines départementales sont notamment garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels ressources humaines départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, développement professionnel,

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel :

L'écart constaté de + 11 millions résulte principalement des effets suivants :

- Les nouvelles conditions de retraites en 2018 ont créé un flux de demandes exceptionnelles de rentes Pont-AVS pour l'année 2017, soit un nombre de 397 bénéficiaires, ce qui a généré un écart de 12.7 millions couvert par une demande de dépassement de crédit. Le budget de 7.9 millions prévu pour cette prestation correspond à environ 150 demandes.
- Un non dépensé de 1.2 million charges comprises sur les salaires du personnel administratif et d'exploitation provenant essentiellement d'une diminution des dépenses des stagiaires au vu de la priorisation des apprentissages dual ainsi que d'une diminution des demandeurs de stage issus de la filière maturité professionnelle commerciale 3 +1.
- Les autres charges de personnel sont inférieures au budget de 0.4 million.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Cette nature présente un non dépensé de 0.6 million principalement en raison de la baisse de la prime d'assurance patrimoine RC.

42 Taxes :

Le remboursement des assurances et des salaires ont été inférieurs de 0.5 million en lien avec une baisse du nombre d'évènements.

46 Revenus de transferts :

Les revenus ont été plus importants au titre de la fondation en faveur de la formation professionnelle (0.2 million) et au titre de la redistribution de la taxe CO2 (0.2 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	34%	27%	33%	30%	2021
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	92%	90%	2021
3. Favoriser le développement des compétences clefs des collaborateurs/trices.						
3.1 Taux d'utilisation des connaissances acquises en formation dans le cadre professionnel, basé sur l'auto évaluation des participants.	Efficacité	N/A	90%		90%	2021
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.2%	<1%	0.3%	<1%	2021

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	0	<15	4	<10	2021
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	0	<15'000	47'464	<10'000	2021
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'330	1'250	1'338	1'270	2021
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	5.2%	<5%	4.95%	<5%	2021
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	79%	80%	79%	80%	2021

Commentaires

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est supprimé car la méthode qui a été utilisée pour cet indicateur subit une refonte complète pour 2018 dans le cadre de l'automatisation de ce processus. Courant 2017, le travail de mise en place du nouvel indicateur sur la base d'un outil d'évaluation en ligne plus performant pose un problème de délimitation entre les deux approches. Il n'est pas possible de réconcilier les deux méthodologies sur la même période civile.

Indicateur 6.1 : Le taux d'absence s'inscrit en hausse. Cette tendance s'explique en partie par le vieillissement de la population active ainsi que par un contexte global difficile. L'OPE a développé une approche plus globale de l'absence (Qualité de vie au travail) qui cherche à intervenir de manière plus précoce et à agir sur les causes de l'absence. Cette approche est en cours de déploiement. Un travail de formation /accompagnement des équipes RH est donc mis en place parallèlement au développement de suivi statistiques toujours plus puissants.

Indicateur 7.1 : Après avoir atteint l'objectif en 2015 pour la première fois, l'administration cantonale se retrouve juste en dessous de l'objectif en 2017 comme en 2016 mais très au-dessus de 2014 et 2013. Les efforts seront poursuivis pour dépasser à nouveau l'objectif en 2018.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**25'841'204**	**-269'482**	**-1.0%**	**26'110'686**	**25'526'564**
30 Charges de personnel	23'694'912	-474'492	-2.0%	24'169'404	24'199'933
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'711'012	-22'450	-1.3%	1'733'462	1'192'871
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'036	316	2.9%	10'720	10'522
34 Charges financières	-	-	-	-	3'300
39 Imputations internes	424'243	227'143	115.2%	197'100	119'938
REVENUS	**862'001**	**580'568**	**206.3%**	**281'433**	**252'165**
42 Taxes	248'458	83'198	50.3%	165'260	74'223
43 Revenus divers	613'478	498'478	433.5%	115'000	177'714
44 Revenus financiers	66	-1'107	-94.4%	1'173	228
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-24'979'203**	**850'050**	**-3.3%**	**-25'829'253**	**-25'274'399**
Coût d'état-major	*-509'965*	*67'609*	*-11.7%*	*-577'574*	*-581'812*
Coût des prestations de moyens	*-5'396'453*	*178'010*	*-3.2%*	*-5'574'463*	*-5'527'961*
Coûts répartis	*30'885'621*	*-1'095'669*	*-3.4%*	*31'981'290*	*31'384'172*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***147.68***	***-11.72***	***-7.35%***	***159.40***	***155.48***
ETP fixes	*144.38*	*-11.12*	*-7.15%*	*155.50*	*150.91*
ETP auxiliaires	*3.30*	*-0.60*	*-15.38%*	*3.90*	*4.57*

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- Produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP),

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P03.01	Administration transversale des finances
P03.03	Acquisition des biens et services
P03.90	Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Une des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratisation.

Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficience de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et contrôles dans le respect du principe de proportionnalité, ainsi que par l'affinement des prérogatives financières selon le principe de subsidiarité. Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficience, en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles.

Autres programmes d'importance stratégique

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

Le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie, (v) la gestion des risques et (vi) la gestion des débiteurs et du contentieux. Le manuel comptable partie A (principes et méthodes comptables) ainsi que plusieurs chapitres des parties B (gestion comptable de l'Etat) et C (système de contrôle interne des états financiers) du manuel comptable sont actuellement en consultation auprès de l'administration et des entités consolidées, et seront adoptés en 2018.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a poursuivi la centralisation des créances en souffrance avec le transfert de 10'288 créances en 2017, représentant 4.5 millions de francs. Le programme P03 inclut les charges courantes de ce service. Les revenus et les réévaluations sur créances sont comptabilisés sur le programme M02.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de 0.5 million par rapport au budget 2017. Cet écart provient principalement de l'anticipation des mesures d'économies sur les charges de personnel à l'horizon 2018 (non renouvellement de certains départs).

42 Taxes :

Les revenus de taxes sont supérieurs au budget de 0.1 million en raison principalement de remboursements de frais de poursuites et faillites.

43 Revenus divers :

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Les revenus divers sont supérieurs de 0.5 million par rapport au budget en raison d'un revenu supplémentaire à la CCA relatif à une participation aux excédents pour l'assurance RC.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs(postes fixes et auxiliaires)	Efficience	24'126	23'000	23'440	23'000	2021
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	2	4	1	4	2021
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	29%	15%	23%	15%	2021
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	3.6%	4.0%	4.3%	4%	2021
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	973	960	969	994	2021
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2021
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	57%	40%	42.9%	50%	2021
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-1.0%	1.5%	-1.8%	1.5%	2021
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	3.3%	4.0%	2.5%	4.0%	2021
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	5	0	5	0	2021

Commentaires

Indicateur 4.1 : Le nombre de réclamations a baissé entre 2016 et 2017 de 17% alors que le nombre de commandes est resté identique.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17 en F	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**463'541'584**	**7'631'865**	**1.7%**	**455'909'719**	**454'736'763**
30 Charges de personnel	35'803'813	-666'548	-1.8%	36'470'361	35'949'019
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	134'415'271	651'826	0.5%	133'763'445	133'556'585
33 Amortissements du patrimoine administratif	276'960'103	7'627'494	2.8%	269'332'609	269'395'186
36 Charges de transfert	16'156'057	236'286	1.5%	15'919'771	15'533'153
39 Imputations internes	206'340	-217'193	-51.3%	423'533	302'821
REVENUS	**49'457'455**	**-325'635**	**-0.7%**	**49'783'090**	**51'253'130**
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	0
41 Patentes et concessions	216'471	24'471	12.7%	192'000	270'106
42 Taxes	3'371'993	955'826	39.6%	2'416'167	3'861'740
43 Revenus divers	4'632'526	444'461	10.6%	4'188'065	5'212'051
44 Revenus financiers	27'740'256	-1'166'795	-4.0%	28'907'051	29'519'433
46 Revenus de transferts	13'038'253	-544'904	-4.0%	13'583'157	11'878'608
49 Imputations internes	457'957	-38'693	-7.8%	496'650	511'192
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-414'084'128**	**-7'957'499**	**2.0%**	**-406'126'629**	**-403'483'633**
Coût d'état-major	*-798'706*	*115'285*	*-12.6%*	*-913'991*	*-869'644*
Coût des prestations de moyens	*-8'737'572*	*319'030*	*-3.5%*	*-9'056'602*	*-8'931'992*
Coûts répartis	*423'620'407*	*7'523'184*	*1.8%*	*416'097'223*	*413'285'269*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17 en ETP	Variations C17-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***277.32***	***-19.66***	***-6.62%***	***296.98***	***283.82***
ETP fixes	*264.64*	*-22.10*	*-7.71%*	*286.74*	*270.92*
ETP auxiliaires	*11.58*	*6.33*	*120.57%*	*5.25*	*7.90*
ETP agents spécialisés	*1.10*	*-3.90*	*-78.00%*	*5.00*	*5.00*

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales.

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux. La logistique y contribue au niveau de la programmation des locaux, des déménagements, du courrier, de la reprographie et de la centrale téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;
- la logistique départementale.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

P04.04	Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
P04.05	Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
P04.06	Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
P04.07	Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
P04.90	Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2017, plusieurs projets de relogement se sont concrétisés :

• le service cantonal de la culture et du sport a emménagé au 4, chemin de Conches dans des locaux propriétés de l'Etat;

• le service de l'archéologie cantonal a intégré l'institut Forel au 8, route de Suisse à Versoix, ce qui a permis la vente du site du manège, rue Piachaud 4, à la ville de Genève;

• deux centres de consultation de Carouge se sont regroupés dans les locaux neufs aux 10-12, rue du Tunnel, à Carouge, permettant des synergies et des économies d'échelles;

• le relogement de la Cour de droit public à Saint-Léger ainsi que la conclusion d'une location à l'Athénée 6-8 vont permettre de démarrer les travaux de rénovation et transformation du Palais de Justice en Vieille-Ville;

• finalement, le site de la Verseuse à la Step d'Aïre a été mis à disposition du foyer Feux Vert, ce qui a permis de libérer la parcelle de Vésenaz. Cette dernière pourra ainsi être échangée avec un terrain situé au Trèfle-Blanc dans le but d'y construire un équipement public;

L'étude programmatique relative à la future occupation du site PAV Pointe Nord (Firmenich) par le personnel de l'Etat de Genève a été initiée. A ce stade, l'étude porte sur près de 2'000 fonctionnaires pouvant être relogés sur ce site.

Rénovation et transformation des bâtiments

L'année 2017 a été une année de forte activité concernant les rénovations et les transformations de bâtiments. A fin décembre 2017, plus de 480 projets (études ou travaux) étaient en cours. En tenant compte de ceux ayant démarré depuis 2015 et qui sont en partie terminés, le total s'élève à 792 projets. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.). Parallèlement, les demandes de transformations ont été moins nombreuses qu'en 2016, les bénéficiaires ayant établi leur planification jusqu'à fin 2019.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

L'Etat en tant que propriétaire adapte les loyers systématiquement selon les contrats en vigueur. Les utilisateurs bénéficiant de locaux dont les loyers sont subventionnés ont été évalués selon les coûts réels des bâtiments. Chaque nouveau contrat de bail est adapté au prix du marché.

En cas de baisse de l’indice suisse des prix à la consommation, l'Etat en tant que locataire s’assure que les loyers sont adaptés en conséquence. L’Etat a conclu de nouvelles locations afin de répondre aux besoins des départements.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Celles-ci ont fait l'objet d'importantes négociations qui ont permis de disposer de nouvelles surfaces répondant aux demandes spécifiques des utilisateurs en accord avec le prix du marché.

L'entretien des bâtiments de l'Etat a représenté une gestion d'environ 14'100 demandes de travaux réalisés sur environ 700 bâtiments.

Efficacité énergétique

En mars 2017, le Grand Conseil a adopté le nouveau projet de loi efficacité énergétique II, pour 35 millions. La loi 11975 qui en découle permettra de poursuivre et d'amplifier les actions de performance énergétique dans les bâtiments de l'Etat de Genève pour la période 2017-2026.

Le contrat cadre solaire photovoltaïque signé avec les Services Industriels de Genève (SIG) a permis la construction en 2017 de 3 nouvelles centrales photovoltaïques (EC Raymond-Uldry, CO des Grandes-Communes, CO Sécheron).

En parallèle, les travaux pour la construction du chauffage à distance "CADéco Jonction" ont commencé et les premiers bâtiments de l'Etat de Genève devraient être chauffés avec des énergies renouvelables dès 2018.

Chantiers de construction d'importance

Deux grands ouvrages scolaires et hospitaliers ont été livrés en 2017, à savoir : l'école de commerce Raymond Uldry ainsi que la maternité étape 3.3. La réalisation du bâtiment de stationnement de troupe militaire de Meyrin-Mategnin s'est poursuivie. Les études sont en cours pour: la prison des Dardelles à Puplinge; la transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire à Aire-la-Ville; le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe à Epeisses; la police internationale au Grand-Saconnex/aéroport et le CO Renard sur le site de Balexert.

Logistique départementale

La sécurité des occupants des bâtiments a été renforcée avec le déploiement d'audits et la préparation de conventions relatives à la protection incendie. Les travaux de rénovation des installations de sécurité ont été coordonnés dans ce sens. Parallèlement, les ressources ont été optimisées par une priorisation concertée des projets de transformation et des travaux de rénovation. Un mode opératoire concernant les déménagements a été rédigé afin de simplifier les démarches pour les différentes entités de l'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments a réalisé un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'efficience et l'efficacité :

- l'adaptation de l'organisation OBA au 1er janvier 2017 qui a amélioré la gestion anticipative des contrats et des achats ainsi que le traitement des dossiers stratégiques transversaux;

- la réalisation d'une enquête interne qui a permis d'identifier les forces et faiblesses ressenties par le personnel dans le domaine de la collaboration, dont les résultats vont permettre de déployer des plans d'actions ciblés courant 2018;

- la fermeture de 19 observations SAI et la poursuite des évaluations internes de certaines procédures;

- la consolidation du tableau de bord de l'office relatif aux prestations, avec un suivi trimestriel de 35 indicateurs stratégiques et 89 indicateurs opérationnels, permettant de mieux mesurer les activités et de mieux coordonner les efforts afin d'atteindre les objectifs fixés;

- la poursuite de l'optimisation des systèmes d'informations notamment sur les évolutions fonctionnelles des applications métiers IPorta (module de gestion des équipements) et Quorum (migration de version pour préparer le passage à la norme ISO 20022), ainsi qu'une réflexion sur le déploiement des outils Immostrat (expertise du patrimoine) et SharePoint (gestion documentaire).

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de 0.7 million au budget 2017 en raison de l'anticipation des mesures

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

d'économies sur les charges de personnel à l'horizon 2018.

L'écart provient principalement des efforts consentis par l'OBA (0.6 million) pour réduire son effectif et sa masse salariale. Afin d'atteindre progressivement l'objectif d'économies d'ici fin 2018, l'OBA a anticipé cette réduction en renonçant à repourvoir des postes vacants.

De surcroît, les directions logistiques départementales ont dans l'ensemble aussi dépensé moins que le budget (0.1 million) tout en menant à bien les missions qui leurs sont dévolues.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les comptes sont légèrement supérieurs au budget voté (+0.5%) mais cet écart a été couvert par l'utilisation partielle des reports de crédit à l'OBA.

Des économies réalisées notamment sur les énergies et sur les locations de locaux ont permis de réaliser plus de travaux d'entretien courant qu'initialement prévu au budget.

33 Amortissements du patrimoine administratif :

L'écart s'explique principalement par la correction de valeur des bâtiments scolaires qui étaient surévalués suites à des rénovations (5.7 millions) et la comptabilisation d'amortissements non planifiés concernant des bâtiments dont la durée de vie est plus courte que prévue (0.8 million).

36 Charges de transfert :

Le dépassement de 0.2 million s'explique principalement par l'amortissement sur 40 ans d'un apport en nature qui n'était pas prévu au budget. En effet, dans le cadre du financement conjoint entre l'Etat et la Confédération de la rénovation des organisations internationales, l'Etat a cédé à l'OIT, sous forme d'apport en nature,la moitié d'une parcelle pour 8 millions en 2016.

42 Taxes :

L'essentiel de l'écart provient des refacturations des décomptes de chauffage des années antérieures.

43 Revenus divers :

Une indemnité reçue pour l'octroi d'une servitude dans le cadre d'un projet immobilier de logement explique principalement cet écart, le budget ne prévoyant pas ce type de revenu non récurrent.

44 Revenus financiers :

L'écart s'explique par la diminution des loyers des locaux et bâtiments en raison notamment de résiliations ou de reprise de locaux par des entités subventionnées.

46 Revenus de transferts :

L'écart provient des subventions de collectivités publiques et de tiers qui sont moins élevés que prévu.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2021

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	1.62%	2.12%	1.4%		
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	8.36%	10.5%	8.9%	24%	2023
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	84%	90%	92.5%	90%	2021
2.4 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	3.77%	3.8%		11%	2023
3. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	13.7%	<20%	N/A		
3.2 Ratio entre le montant des loyers dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	0.33%	<3%	0.3%	<3%	2021
3.3 Ratio entre les loyers facturables à un temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	0.16%	ISPC en %	1.1%	ISPC en %	2021
4. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	73.7%	90%	79.2%	90%	2021
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	0%	-2% à 0%	+2%	-2% à 0%	2019

Commentaires

L'OBA a poursuivi le développement d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver davantage les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. La formalisation d'autres indicateurs plus opérationnels s'est aussi poursuivie. L'ensemble constitue un vrai outil de management permettant d'exprimer la performance réelle de l'OBA, de fixer des objectifs aux équipes et d'anticiper les éventuels écarts.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne communication interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique. Le conseiller d'Etat en charge du DF et son secrétaire général sont au fur et à mesure sensibilisés sur la problématique "demande de locaux", notamment lors des comités de direction de l'OBA.

Indicateur 2.1 : Les travaux d'investissements de rénovation et/ou transformation ont représenté 110 millions sur 6'780 millions de valeur brute au bilan considérée. La cible, qui résulte d'expertises faites sur l'état de vétusté de 65% du parc immobilier de l'Etat, peut difficilement être atteinte à long terme avec les budgets mis à disposition de l'OBA pour les années à venir. Néanmoins, la base de données actuelle permet de cibler de façon précise les travaux urgents sur des parties d'ouvrages. Parallèlement, la campagne d'expertise s'est poursuivie à hauteur de 85 sites en 2017 et a permis de compléter la base de données.

Indicateur 2.2 : L'objectif n'a pas été atteint et le résultat a plutôt diminué par rapport à l'année précédente. L'écart est dû à des facteurs tels que : le développement tardif des réseaux CAD et du renouvellement des chaufferies; la baisse de la consommation de bois à Lullier inférieure de 25% suite à une panne de l'installation dont l'effet sur l'ensemble du parc a été considérable ainsi qu'à la mise en service du CMU 5 et 6 qui a fait augmenter la proportion de chaleur non-renouvelable. L'OBA poursuivra ses actions notamment sur les audits d'assainissement énergétiques;

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

les mesures d'optimisations ciblées; les raccordements sur le réseau chauffage à distance (CAD) et la mise en service de la récupération des rejets de chaleur issue des groupes froids à l'UNI des Sciences.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. L'objectif est presque atteint. L'écart provient essentiellement d'un important volume de DI engagé en fin d'année 2017 dont les clôtures sont partiellement reportées sur 2018. Afin de maîtriser ce flux, un budget par secteur complété d'un rapport mensuel sont établis. Des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard sont réalisés et la directive sur le respect de 30 jours pour facturer est intégrée dans chaque DI.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023, 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'objectif annuel est atteint. L'écart provient d'une baisse de production photovoltaïque due à un ensoleillement annuel plus faible ainsi qu'à une panne de la centrale de Drize en juillet et août. La cible en 2023 sera néanmoins atteinte. En effet, la construction récente de 3 nouvelles centrales photovoltaïques complétées par les installations projetées dans les années à venir, ainsi que l'augmentation contractuelle programmée de la part d'électricité solaire avec les SIG, permettront d'atteindre l'objectif convenu.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a évolué en raison du transfert de la gestion des parkings à la Fondation des Parkings (FDP). Il est calculé selon leur méthode propre. L'objectif est atteint. L'analyse plus détaillée montre que le taux de vacance a légèrement augmenté par rapport à 2016. Au niveau cantonal aussi, la FDP a observé une dégradation de la fréquentation des parkings publics entre 2016 et 2017 avec une baisse de recettes de 3 à 5%. D'autres acteurs font état d'une baisse de 9% pour des parkings publics en ville de Genève. Concernant nos parkings, ceux situés dans l'hypercentre ont le plus fort taux de vacance. Les tarifs pratiqués sont plutôt dissuasifs. D'autres parkings sont situés dans des zones où il y a pléthore de places non payantes et peinent à trouver preneur. Nous mettons en place des campagnes publicitaires dans les zones concernées, via des mailings ciblés.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur vise à s'assurer que les locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Les mesures permettant d'atteindre la cible ont été notamment de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas de leurs loyers.

Indicateur 3.3 : L'objectif poursuivi est de s'assurer que l'état locatif des locaux loués par l'administration suit l'évolution du coût de la vie. Le loyer facturable représente le montant qui devrait être théoriquement payé en totalité dans l'année considérée dont sont exclus les objets vacants au moment du calcul. L'indice ISPC (indice suisse des prix à la consommation) s'élève à 0.00% pour 2016. Le bon résultat de +0.16% est dû aux mesures prises consistant à analyser mensuellement les baux qui arrivent à échéance, à renégocier les baux en cours et à adapter les loyers aux prix du marché en cas de relocation.

Indicateur 4.1 : La cible n'est pas atteinte. 14 observations ont été résolues sur 19. Parmi les non résolues, il y a une recommandation ***. Elle concerne la convention de protection incendie qui est tributaire des actions des bénéficiaires des bâtiments. Bien que l'OBA ait mis en œuvre un SCI complet qui contribue à régler et à prévenir les futures observations, les ressources nécessaires à leur résolution sont limitées. Aussi, l'organisation interne va tendre à optimiser le système. Nous désirons souligner qu'en 2014, 128 observations étaient attribuées à l'OBA et qu'en 2017, ce chiffre est descendu à 19.

Indicateur 4.2 : En intégrant les nombreuses variables qui influenceront les études et réalisations d'ici fin 2019, le crédit de renouvellement de 400 millions de francs reste maîtrisé. Les mesures permettant de conserver les prévisions financières dans la cible voulue sont d'ordre organisationnel, notamment par la revue mensuelle dans l'outil Ge-Invest, par des réunions trimestrielles qui ont pour but d'analyser la liste des projets figurant dans la planification actuelle et de définir les projets à reporter au-delà de 2019.

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**173'406'658**	**-3'767'440**	**-2.1%**	**177'174'098**	**169'990'333**
30 Charges de personnel	90'865'408	-1'216'931	-1.3%	92'082'339	86'236'757
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	33'549'730	-1'013'475	-2.9%	34'563'205	34'159'107
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'981'896	-911'162	-1.8%	49'893'058	48'959'212
36 Charges de transfert	0	-624'702	-100.0%	624'702	624'702
39 Imputations internes	9'624	-1'170	-10.8%	10'794	10'555
REVENUS	**14'169'384**	**2'241'985**	**18.8%**	**11'927'399**	**12'203'600**
42 Taxes	3'437'342	346'757	11.2%	3'090'585	3'646'846
43 Revenus divers	10'109'267	1'729'267	20.6%	8'380'000	7'939'461
46 Revenus de transferts	622'775	165'961	36.3%	456'814	617'293
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-159'237'274**	**6'009'426**	**-3.6%**	**-165'246'700**	**-157'786'733**
Coût d'état-major	*-1'047'823*	*57'986*	*-5.2%*	*-1'105'809*	*-993'550*
Coût des prestations de moyens	*-25'144'904*	*-2'103'875*	*9.1%*	*-23'041'029*	*-24'047'151*
Coûts répartis	*185'430'001*	*-3'963'537*	*-2.1%*	*189'393'538*	*182'827'434*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***569.16***	***-24.89***	***-4.19%***	***594.05***	***529.15***
ETP fixes	*551.12*	*-25.32*	*-4.39%*	*576.44*	*516.53*
ETP auxiliaires	*15.12*	*4.80*	*46.51%*	*10.32*	*9.82*
ETP agents spécialisés	*2.92*	*-4.37*	*-59.95%*	*7.29*	*2.80*

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », http://ge.ch/e-demarches/).

Le présent programme vise à:

- Etablir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

P05.04	Sécurité de l'information
P05.08	Services
P05.09	Pilotage et stratégie
P05.90	Organisation départementale de l'information

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Réalisation du programme de législature

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législature 2014-2018. Ils visent à permettre à l'État d'assurer ses différentes missions de service public, à réformer son fonctionnement pour s'assurer de l'efficience et de l'efficacité de ses prestations, et à développer nos ambitions collectives, en particulier pour améliorer la qualité de vie à Genève.

Les systèmes d'information et de communication (SIC) jouent un rôle important en support direct des politiques publiques menées par le Conseil d'État ou de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention des citoyens et des entreprises qui utilisent les e-démarches ainsi que pour l'ensemble de l'administration cantonale. Leur maîtrise et leur développement représentent un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et contribuer à la prospérité du canton.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Il s'agit de la première véritable stratégie du Conseil d'Etat en matière de SIC. Ambitieuse, elle vise à l'émergence d'une politique du numérique — notamment en soutien de la stratégie économique cantonale 2030 — et à poursuivre les réformes entreprises par le Conseil d'Etat dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la DGSI.

En reprenant cette articulation, et en s'appuyant sur les principes du programme de législature du Conseil d'Etat, la vision stratégique est déclinée en trois axes :

- Positionner l'État de Genève en acteur reconnu des technologies de l'information ;
- Entretenir une relation d'écoute et de respect mutuel entre la DGSI et ses clients ;
- Développer une culture d'excellence et de maîtrise des risques au sein de la DGSI.

Consécutivement aux crédits d'investissement récemment votés par le Grand Conseil, l'année 2017 a permis le lancement de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'administration fiscale, de l'éducation et de la formation, des ressources humaines, de la population, de la police et du vote électronique. En outre, financée par le crédit de renouvellement, la procédure accélérée des autorisations de construire est en cours de dématérialisation, pour une mise en service prévue au 1er semestre 2018.

Sur un tout autre plan, l'année 2017 a vu la révision complète du catalogue des fonctions informatiques de l'administration cantonale, ce qui n'avait plus été fait depuis les années 1970.

Autres projets d'importance stratégique

En 2017, le programme P05 concerne notamment :

- 292 000 comptes utilisateurs, dont les deux tiers pour les e-démarches ;
- Des actifs corporels et incorporels, composés de 86 SIC et 16 catégories d'actifs mutualisés, pour une valeur brute d'acquisition de 752 millions de francs, dont 74% sont amortis ;
- Un réseau métropolitain constitué de 383 km de fibre optique ainsi que de 50 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 28 600 lignes de télécommunication, fixes et mobiles ;

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

- 73 400 équipements numériques, à savoir : 33 400 ordinateurs, dont 18'000 pour le secteur pédagogique, 3 200 serveurs informatiques et 36 800 appareils divers (téléphones, télécopieurs, smartphones, routeurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) ;
- 3,4 millions de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent du contenu de 728 000 DVD ;
- 25 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 110 millions de messages par an ;
- 31 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois ;
- 646 applications ;
- Plus de 300 projets ;
- La coordination informatique dans le cadre de près de 70 opérations menées par la Police pour la sécurité d'événements (telles que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'État.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSI a poursuivi l'internalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services : 109 équivalents temps plein ont ainsi été internalisés entre 2014 et 2017, avec une économie cumulée qui s'élève à 11.5 millions de francs.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -1'216'381 F en raison de la vacance de postes en cours d'exercice et du décalage des engagements en cours d'année pour les nouveaux postes octroyés au budget 2017.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -1'013'475 F, dû notamment à des dépenses moins élevées en matière de maintenance informatique pour les équipements et les logiciels, ainsi qu'à un recours moindre à des prestataires externes.

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un non dépensé de -911'162 F, dû principalement au fait que le budget étant établi sur la base de projections de dépenses, des décalages entre la planification et la réalisation peuvent intervenir et modifier ainsi le montant des amortissements.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -624'702 F, dû à une erreur lors de l'établissement du budget 2017. Ce montant aurait dû figurer au budget en nature 33.

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de +346'757 F, dû à une augmentation de la facturation de prestations effectuées par la DGSI pour des tiers.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +1'729'267 F, dû à une augmentation de l'activation des charges de personnel. Cet écart est lié à une augmentation du volume des projets d'investissement effectués par la DGSI.

La nature 46 "Revenus de transfert" présente un excédent de revenus de +165'961 F, dû au financement par la Confédération de prestations informatiques et de téléphonie.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Taux de satisfaction globale 2017 mesuré à travers les sondages « à chaud ».

Indicateur 1.2 : Le montant des dépenses informatiques par collaborateur est en diminution par rapport à l'année 2016 et inférieur au montant prévu pour 2017. Cet indicateur est remplacé pour 2018 par un indicateur mesurant l'ensemble des dépenses du programme P05 "Systèmes d'information et de communication" par poste de travail.

Indicateur 1.3 : La part de l'informatique dans les dépenses de l'administration est en diminution par rapport à 2016 et inférieure au taux prévu pour 2017. Il convient de relever que cet indicateur est influencé par le montant total des charges de l'Etat de Genève et celles de la DGSI.

Indicateur 2.1 : Le taux proche de 100 % pour 2017 est conforme à l'objectif et démontre la maîtrise des projets par la DGSI et le respect des enveloppes des crédits d'ouvrages.

Indicateur 2.2 : Le nombre de mois de retard sur la réalisation des crédits d'ouvrage est stable entre 2016 et 2017, et inférieur à la valeur de 18 mois attendue pour l'année.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Indicateur 3.1 : Il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" défini par la Confédération suisse et la Conférence des gouvernements cantonaux. La cible est dépassée d'un point pour l'année 2017.

Indicateur 3.2 : De nouvelles prestations ont été dématérialisées par le Canton au cours de l'année 2017 par rapport à un catalogue de la Confédération qui a également augmenté mais en plus grande proportion.

Indicateur 4.1 : Ce ratio est corrélé au nombre de crédits d'ouvrage en cours. Ceux-ci ayant augmenté, le personnel externalisé a également augmenté (de manière transitoire).

Indicateur 4.2 : Aucun incident n'a été constaté en 2017.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	90 %	90 %	88.0 %	90 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8'106 F	8'400 F	8'139 F	8'100 F	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1,52 %	1.7 %	1.6 %	1,7 %	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	<100 %	< 100 %	95 %	< 100 %	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	16	18	16	15	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	47 %	46 %	42 %	48 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	55 %	59 %	58 %	58 %	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part du personnel externalisé	Efficacité	10 %	5 %	8 %	10 %	2018
4.2 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0	0	0	0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2016, la moyenne suisse était de 11'140 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de $7'100 (≈6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2016, la moyenne suisse était de 1,6%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de renouvellement n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

Indicateur 4.2 : Il s'agit du nombre d'incidents en matière de sécurité ayant eu un impact majeur sur les systèmes d'information et de communication.

Q Energie

Charges en millions de francs

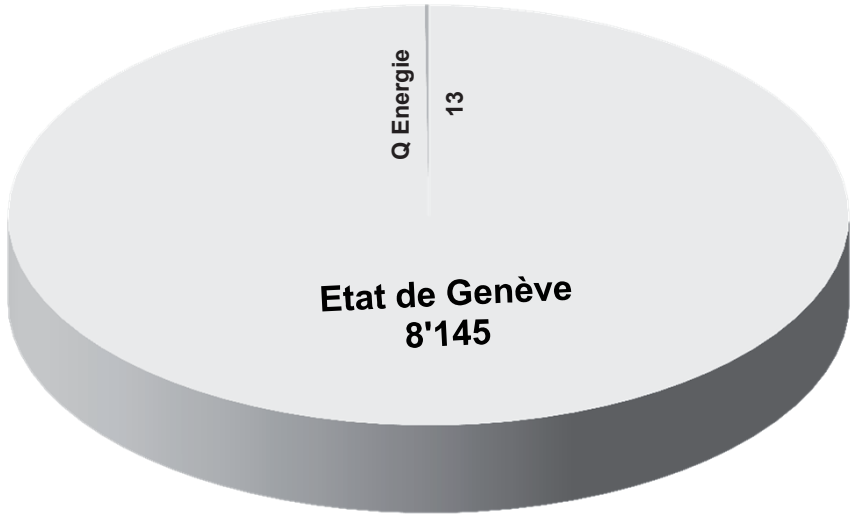

Charges et revenus en millions de francs par programme

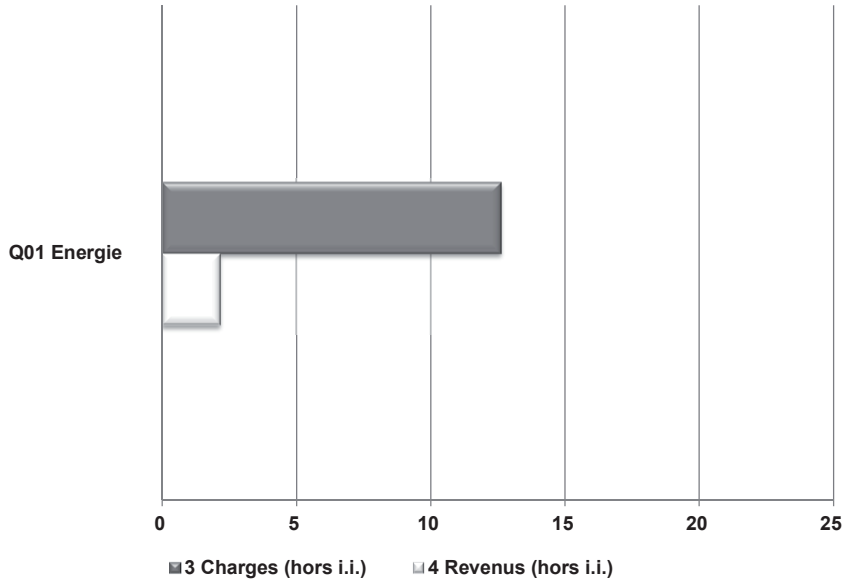

Q Energie

Synthèse des priorités

La politique énergétique cantonale vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont la recherche d'économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables et locales, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés. Elle est conforme à la stratégie de la Confédération et à l'objectif national de réduction de la dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère en visant à long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

Le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de l'utilisation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, visant une diminution de la consommation énergétique annuelle moyenne de 15% ainsi qu'une baisse de la consommation d'énergie thermique fossile de 29 % d'ici 2020 (consommation par habitant). Le programme de législature du Conseil d'Etat mentionne en particulier la réduction de 13% de la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (par rapport à l'an 2000). Ces objectifs ont été atteints.

En 2017, les actions suivantes ont été menées en priorité:

- élaboration du nouveau plan directeur de l'énergie intégrant un plan directeur des énergies, qui donnera une vision d'ensemble de la planification des infrastructures énergétiques sur le canton de Genève;
- continuation des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des grands bâtiments les moins performants;
- mise en œuvre du programme cantonal de promotion de l'amélioration thermique des bâtiments selon le nouveau dispositif de la Confédération et mobilisation des acteurs permettant l'engagement des 25 millions de francs de subventions disponibles.
- poursuite de la mise en œuvre des dispositions liées à l'assainissement des simples vitrages, axée sur la convergence des impératifs d'économie d'énergie et de protection du patrimoine;
- développement de moyens d'action pour accélérer la rénovation du parc immobilier et le recours aux énergies renouvelables (projet "Transition énergétique du parc immobilier"), notamment à travers des projets pilotes d'assistants à maître d'ouvrage (AMO) et assistants à maître d'usage (AMU);
- poursuite de l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique ;
- renforcement de la stratégie et des contrôles du respect des prescriptions applicables;
- en partenariat avec les SIG, finalisation de la phase de prospection du programme GEothermie 2020 et lancement des premiers forages de contrôle;
- poursuite du projet d'enfouissement de la ligne électrique à très haute tension et des conduites du réseau thermique Genilac sur le front sud de l'aéroport, en collaboration avec Swissgrid, les SIG, l'AIG et des Promoteurs immobiliers.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**32'576'273**	**34'138**	**0.1%**	**32'542'135**	**10'681'931**
30 Charges de personnel	4'572'989	-280'095	-5.8%	4'853'084	4'315'785
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'322'774	-716'041	-35.1%	2'038'815	959'275
33 Amortissements du patrimoine administratif	465'034	2	0.0%	465'032	466'841
36 Charges de transfert	6'251'038	-2'080'462	-25.0%	8'331'500	4'006'590
37 Subventions à redistribuer	19'963'095	3'111'095	18.5%	16'852'000	932'740
39 Imputations internes	1'343	-360	-21.1%	1'703	700
REVENUS	**22'127'805**	**-16'532'374**	**-42.8%**	**38'660'179**	**1'986'433**
42 Taxes	1'329'584	118'562	9.8%	1'211'022	286'413
43 Revenus divers	438'173	-4'249'187	-90.7%	4'687'360	287'597
44 Revenus financiers	396'063	-15'513'734	-97.5%	15'909'797	435'858
47 Subventions à redistribuer	19'963'095	3'111'095	18.5%	16'852'000	932'740
49 Imputations internes	890	890	-	-	43'825
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'448'468**	**-16'566'513**	**-270.8%**	**6'118'045**	**-8'695'498**
Coût d'état-major	*-454'879*	*31'496*	*-6.5%*	*-486'375*	*-386'847*
Coût des prestations de moyens	*-748'621*	*103'450*	*-12.1%*	*-852'071*	*-766'057*
COÛT COMPLET	***-11'651'968***	***-16'431'567***	***-343.8%***	***4'779'599***	***-9'848'402***

POSTES

	Compte 2017	Variations C17-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***28.31***	***-3.92***	***-12.16%***	***32.23***	***29.57***
ETP fixes	*24.67*	*-3.29*	*-11.77%*	*27.96*	*27.07*
ETP auxiliaires	*0.64*	*-0.36*	*-36.00%*	*1.00*	*0.50*
ETP agents spécialisés	*3.00*	*-0.27*	*-8.26%*	*3.27*	*2.00*

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

Q01 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2017

Projets prioritaires

En votant la Stratégie énergétique 2050, la population suisse a confirmé le choix de Genève et de la Confédération en faveur d'un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Afin d'éviter que cette stratégie ne conduise à augmenter notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), il est impératif de réduire progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires vers 2050 (société à 2000 W).

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat ambitionnait de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000). Cet objectif a d'ores et déjà été dépassé en 2017 (- 17.2 % par rapport à 2000). La consommation d'électricité a pour sa part baissé de 7.5 % entre 2010 et 2017. Le département souhaite rendre durable cette tendance en poursuivant ses actions de régulation et ses mesures volontaires, notamment par l'assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. La production d'énergies renouvelables indigènes doit être renforcée afin notamment d'accroître notre indépendance énergétique, en poursuivant le programme GEothermie 2020, avec nos partenaires du Grand Genève, ou le développement du projet GéniLac.

Autres projets d'importance stratégique

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a assuré en 2017 la mise en œuvre des dispositions légales: assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagements des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique. Les grands propriétaires de parcs de bâtiments non résidentiels se sont vu proposer des partenariats leur permettant de s'engager, pour l'ensemble de leurs sites, dans une démarche d'assainissement de leurs bâtiments et installations techniques, notamment celles destinées au refroidissement. L'OCEN a augmenté la cadence en matière de contrôles et suivi de plus près les projets présentant un enjeu énergétique important.

Suite à la réorganisation du Programme Bâtiments décidé par la Confédération, le canton a intégralement conduit en 2017 la gestion et la promotion du programme de subventions consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, financé par les recettes de la taxe sur le CO2. Dans le même temps, le canton a soutenu le développement des énergies renouvelables et l'utilisation des rejets de chaleur, pour lesquels il reçoit une contribution fédérale équivalente au plus au budget cantonal. L'entier des montants disponibles pour 2017, soit 25 millions de francs, ont été alloués.

Le DALE a poursuivi en 2017 le projet Axe Stratégique Réseau (ASR) en coordination avec le DSE, les SIG, l'Aéroport international de Genève et des promoteurs privés. Ce projet a pour but d'enfouir simultanément, le long de la façade sud de l'aéroport, la ligne électrique à très haute tension et les conduites du réseau GeniLac. Ce projet permettra d'augmenter les droits à bâtir le long du front sud de l'aéroport et de développer le réseau thermique GeniLac, inscrit dans le plan directeur cantonal et développé par les SIG, qui utilisera l'eau du lac pour rafraîchir et chauffer les bâtiments des entreprises au centre-ville et dans la zone aéroportuaire. Le projet de loi visant à assurer le financement de la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne (PL 12195) a été déposé en 2017.

Le programme GEothermie 2020 s'est poursuivi, en collaboration avec les SIG. De nombreux projets sont en cours sur des nappes d'eau souterraine à faible profondeur. A moyenne profondeur, les travaux de prospection menés ont permis de définir des cibles pour les premiers forages à moyenne profondeur (500-1500m). Un premier forage de contrôle à 650m a démarré à Satigny. Cette campagne d'exploration livrera des informations clés sur le potentiel de ces cibles et pour la planification des opérations à plus grande profondeur. En parallèle, le périmètre du programme s'est élargi avec des activités qui visent non seulement à améliorer la connaissance du sous-sol et le cadre institutionnel, mais aussi à développer des compétences et créer de la valeur locale.

L'OCEN a poursuivi en 2017 ses travaux d'élaboration du plan directeur cantonal de l'énergie (PDE). Ce dernier précisera le plan d'actions du Conseil d'Etat, à court et moyen termes, pour atteindre les objectifs de la Conception générale de l'énergie (CGE), en cohérence avec la Stratégie énergétique fédérale 2050, approuvée le 21 mai par la population suisse. Le PDER offrira une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques sur le territoire.

Q01 Energie (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 - Charges de personnel

La différence entre le budget 2017 et les comptes 2017 concerne un poste resté vacant toute l'année dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation de l'office cantonal de l'énergie et d'un disponible dégagé sur le budget alloué aux agents spécialisés. Un des postes d'agents spécialisés a été bloqué et supprimé au budget 2018 dans le cadre de l'économie de 5% sur les charges de personnel. Il y a eu par ailleurs peu de dépenses pour les jetons de présence.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'office cantonal de l'énergie a dû décaler certains mandats dans une perspective d'optimisation des ressources à disposition.

36 - Charges de transfert

Suite à la modification du règlement sur les états financiers (REEF) début 2017, le fonds des collectivités publiques est dorénavant géré uniquement au bilan (-2'154'000 F).

Dans le cadre du dossier CADéco Jonction, les SIG ont sollicité le fonds pour le développement des énergies renouvelables pour couvrir les risques économique et financier inhérents au projet. Selon le contrat de garantie conclu entre l'Etat de Genève et les SIG le 30 juin 2015, l'Etat de Genève a été tenu de payer aux SIG la part relative aux travaux conservatoires réalisés, dépassant de 108'979 F le budget annuel prévu pour le fonds.

37 - Subventions à redistribuer

A partir de 2017, les subventions énergie pour le programme Bâtiment destinées à soutenir les mesures d'isolation dans les bâtiments et financées par la taxe CO2 sont versées par les cantons eux-mêmes à la place de la conférence intercantonale de l'énergie. Les montants versés par la Confédération ont été plus importants que prévus permettant ainsi à l'Etat de Genève d'octroyer et de verser plus de subventions qu'initialement prévu.

Les dépenses comptabilisées sur cette nature s'équilibrent avec les revenus inscrits sur la nature 47 (voir nature 47).

42 - Taxes

La Confédération a changé les modalités du programme bâtiment en 2017 (voir natures 37). Le montant versé directement à l'Etat de Genève pour financer les frais de gestion en découlant a été plus important que prévu (+445'000F).

Cette hausse est partiellement compensée par des émoluments moins importants que prévu (-400'752 F). Ils peuvent sensiblement varier d'une année à l'autre puisqu'ils sont en lien, d'une part, avec la surface de référence énergétique des concepts énergétiques validés par l'office et, d'autre part, avec le nombre de notifications de décisions administratives.

43 - Revenus divers

Suite à la modification du règlement sur les états financiers (REEF) début 2017, le fonds des collectivités publiques est géré uniquement au bilan (-3'905'600 F).

Au moment de l'élaboration du budget, l'office cantonal de l'énergie ne dispose d'aucun moyen de connaitre les projets subventionnés qui pourraient par la suite être abandonnés. Ces reprises sur les charges à payer concernent des montants des subventions octroyées les années précédentes et finalement non versées (-343'624 F).

44 - Revenus financiers

Le PL 11471 modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève étant toujours débattu au Grand Conseil, les revenus relatifs à la participation aux bénéfices des SIG par l'Etat de Genève prévus au budget sur le programme Q01 n'ont pas été perçus (-15'500'000 F). Le système de rémunération prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, non prévu au budget, a donc encore été appliqué en 2017 et comptabilisé sur le programme M02 pour un montant de 2'750'000 F.

47 - Subventions à redistribuer

La subvention reçue de la Confédération pour le nouveau programme Bâtiment a été plus importante que prévue lors de l'élaboration du projet de budget (voir nature 37). Les revenus comptabilisés sur cette nature s'équilibrent avec les

dépenses inscrites sur la nature 37.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

A l'horizon 2025 la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 37% au 31 décembre 2017. L'indicateur 1.1 enregistre une certaine avancée par rapport à l'exercice précédent (28% en 2016). L'avancée particulière de l'indicateur 1.1 au cours de cet exercice est corrélée à la validation du concept énergétique territorial (CET) de la zone industrielle du Bois-de-Bay (ZIBAY) qui constitue un périmètre important. La dynamique de mise en œuvre de cet instrument est due en partie à la conjoncture : les procédures d'aménagement se superposant sur le territoire, les CET associés n'influent donc pas systématiquement la valeur de l'indicateur.

Lors de l'exercice 2017, 94 % du parc de bâtiments de plus de 5 preneurs a fourni un IDC (indicateur 2.1). Cette apparente stagnation par rapport à l'exercice 2016 est liée au fait que des propriétaires doivent encore nous transmettre les IDC de leurs bâtiments. De fait, le suivi énergétique des bâtiments de plus de 5 preneurs est presque atteint.

Durant l'exercice 2017, 53 % des grands consommateurs ont dû intégrer un programme d'efficacité énergétique (indicateur 2.2). Le dépassement provient d'une augmentation de la consommation de certains sites genevois, les classant de fait parmi les grands consommateurs. La part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique correspond à 88% lors de cet exercice (indicateur 2.3). L'objectif n'est pas atteint, malgré l'évolution positive par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique par le fait que le dispositif cible tout d'abord, de 2016 à 2020, les plus "petits" des grands consommateurs qui, par conséquent, consomment moins d'énergie électrique que la tranche des grands consommateurs.

L'enveloppe dévolue aux soutiens financiers a permis d'encourager et de valoriser des projets énergétiques complexes et ambitieux au regard de la performance énergétique ou du déploiement de techniques renouvelables. Ainsi, 115'050m^2 de surface énergétique de projets de rénovation et 102'938m2 de projets de constructions neuves ont été considérés selon les exigences en la matière comme exemplaires (indicateur 3.1 et 3.2). Par exemple, la validation de dossiers d'importants complexes immobiliers portant sur les rénovations ou les constructions neuves en Ville de Genève (Cité Carl-Vogt sous l'égide de l'Hospice général, Minoteries sous l'égide de la Ville de Genève et rue de Lausanne) ou d'autres communes telles que Grand-Lancy, Vernier, Meyrin (avenue des Communes Réunies, quartiers de l'Etang et des Vergers) constitue un exemple du périmètre bénéficiant de soutiens financiers.

L'activité de contrôle a quantitativement bien évolué pour atteindre 222 contrôles chantiers, ceci par l'entremise d'un dispositif organisationnel efficient. Cela explique le dépassement de la cible fixée (150 contrôles). En revanche, le taux de conformité est largement en deçà de la cible, puisque l'on n'atteint que 41% (valeur cible 75%). Ce taux est plus bas que celui de l'exercice 2016 (61%). Ceci est dû au fait que les cas suspicieux en matière de respect des prescriptions énergétiques ont été visés.

La nouvelle organisation de l'OCEN et des tâches opérationnelles permet un traitement de 99% des préavis d'autorisation de construire (DD) en moins de 30 jours calendaires et 98% des préavis d'autorisation de construire en procédure accélérée (APA) en moins de 15 jours. Plus concrètement, les DD et les APA sont traitées, respectivement en 4 jours et 2 jours médians. L'OCEN a largement atteint l'objectif 6 mesurant, par de nouveaux indicateurs d'efficience, le taux de préavis rendus dans les délais impartis (indicateurs 6.1 et 6.2), contribuant ainsi à maintenir la fluidité des demandes d'autorisation de construire. En dépit de la rapidité de traitement des dossiers, l'office veille à maintenir la qualité de traitement des dossiers importants et des pilotages des grands projets énergétiques complexes, avec des résultats concrets. L'articulation entre le canal des autorisations de construire et d'autres instruments d'intervention, par exemple les soutiens financiers, n'a de loin pas affecté la productivité de l'office en matière de reddition des décisions.

Q01 Energie(suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	37%	≥ 30%	28.13%	≥ 34 %	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	94%	≥ 95%	94%	100%	2018
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Qualité	53%	≥ 48%	46%	100%	2020
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	88%	≥ 90%	82%	100%	2020
2.4 Evolution de la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-17.2%	-13.5%		-14%	2018
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en m2 de SRE par an (label Minergie Reno)	Efficacité	115'050 m2	40'000 m2		44'000 m2	2018
3.2 Surface énergétique des nouvelles constructions exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an (label THPE Minergie P)	Efficacité	102'938 m2	170'000 m2		190'000 m2	2018
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	222	≥ 150	162	≥ 150	2018
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	41%	≥ 75%	61%	≥ 90%	2020
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-7.5%	≤ -4.7%	≤ 6.8%	≤ -2%	2020
6. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
6.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	98%	≥ 90%		≥ 95%	2018
6.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	99%	≥ 85%		≥ 95%	2018
7. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						

Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	C17	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	8	< 11 min/an	12.2 min	< 11 min/an	2018
7.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	94%	≥ 95% des interven tions dans les 45'	25.61 min	≥ 95% des interven tions dans les 45'	2018
7.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	4	< 12 min/an	3.89 min	< 12 min/an	2018
7.4 Taux observé, pour chaque station d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	92%	≥ 75 %	85%	≥ 75%	2018
7.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.6 o/oo	< 10 o/oo	1.6 o/oo	< 10 o/oo	2018
7.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	100%	≥ 95%	99.5%	≥ 95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont en général pilotés par des entités externes à l'administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle cantonale, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets.

Indicateur 2.1 : le calcul de cet indicateur a été totalement revu pour ne prendre que les bâtiments de plus de cinq preneurs, lesquels représentent environ 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Cet indicateur représente désormais le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) soumis au calcul de l'IDC, à savoir quelque 18'000 bâtiments. L'IDC doit être relevé chaque année pour les bâtiments exclusivement réservés au logement de plus de 5 preneurs de chaleur et pour tous les autres bâtiments ayant une autre affectation. Un preneur de chaleur est un utilisateur d'une unité immobilière indépendante (appartement, bureau, local) équipée d'un compteur électrique. L'indicateur se calcule de la manière suivante : il s'agit du rapport entre le nombre de bâtiments soumis avec un IDC moyen sur trois ans calculé avec le nombre de dérogations acceptées, divisé par le nombre de bâtiments soumis au calcul de l'IDC.

Indicateur 2.2 : cet indicateur fait référence à l'obligation des 625 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à cinq Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en oeuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit ou partenariat). Le périmètre de saisie de cet indicateur répertorie le nombre de sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes sur le nombre total de grands consommateurs.

Indicateur 2.3 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.2.

Indicateur 2.4 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif du programme de législature, à savoir de réduire de 13% d'ici 2018 la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000. L'évolution de cet indicateur est estimée à partir des consommations d'énergies fossiles du canton, corrigées des variations climatiques ainsi que de la relation entre objectifs thermiques et objectifs fossiles des scénarii fédéraux.

Q01 Energie (suite)

L'indicateur est passé d'une diminution de 11.3% en 2013 à une diminution de 10.8% en 2014 pour atteindre une diminution de 12.8% en 2015, par rapport à l'an 2000.

Indicateur 3.1 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de rénovation vers la haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client).

Indicateur 3.2 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de nouvelles constructions vers la très haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client).

Indicateurs 4.1 et 4.2 : l'activité de contrôle se traduit par des contrôles in-situ portant sur l'entier du champ d'application de la Loi sur l'énergie (LEn) ainsi que sur l'application de l'art. 56a du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI).

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé était de réduire de 2%, à l'horizon 2020, le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000. La valeur de la consommation en l'an 2000 était de 6.17 MWh/hab/an, celle constatée pour l'an 2014 est de 5.96 MWh/hab/an, par conséquent une diminution de 3.4%. Les projections réalisées par rapport à cet indicateur, permettent d'estimer une diminution annuelle de 0.6% par an.

Indicateur 6.1 : cet indicateur décrit le nombre de dossiers APA, préavisés par l'OCEN dans les 30 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent.

Indicateur 6.2 : cet indicateur décrit le nombre de dossiers DD, préavisés par l'OCEN dans les 15 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent.

Indicateur 7.1 : SIG a défini son objectif 2017 sur la valeur cible de 11 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en œuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 11 minutes.

Indicateur 7.2 : mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations clients.

Indicateur 7.3 : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne aussi bien les coupures planifiées (coupures dans le cadre de travaux pour lesquelles le client est avisé à minima 48 heures à l'avance) que les coupures non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.). La valeur cible pour le cumul de ces deux mesures est un temps moyen de coupure ≤ 20 min par année.

Indicateur 7.4 : cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPs.

Indicateur 7.5 : cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 7.6 : cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme

Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
Postes fixes	*15.500,092 ETP*		*-396,612 ETP*	*-2,5%*	*15.896,704 ETP*	*15.263,676 ETP*
3 Charges	**8.318.059.895,54**		**127.532.284**	**1,6**	**8.190.527.612**	**8.285.003.174,56**
4 Revenus		**8.387.153.946,89**	**276.142.723**	**3,4**	**8.111.011.224**	**8.346.586.865,08**
Couverture en F	**69.094.051,35**		**148.610.439**		**-79.516.388**	**61.583.690,52**
Couverture en %	**0,83%**			**-185,6**	**-0,97%**	**0,74%**
30 Charges de personnel	2.405.256.482,39		-5.768.410	-0,2	2.411.024.892	2.327.309.559,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	592.434.734,88		26.261.753	4,6	566.172.982	616.205.930,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	432.051.254,34		24.362.089	6,0	407.689.165	407.010.899,62
34 Charges financières	190.258.976,03		-1.798.151	-0,9	192.057.127	225.391.131,93
36 Charges de transfert	4.525.098.465,01		-33.120.311	-0,7	4.558.218.776	4.414.151.929,47
37 Subventions à redistribuer	157.998.541,15		117.393.591	289,1	40.604.950	283.921.641,15
39 Facturations internes	14.961.441,74		201.722	1,4	14.759.720	11.012.082,34
40 Revenus fiscaux		6.186.618.294,67	46.002.875	0,7	6.140.615.420	6.127.347.870,93
41 Patentes et concessions		95.059.687,61	26.586.052	38,8	68.473.636	66.792.935,50
42 Taxes		442.999.641,58	-17.376.715	-3,8	460.376.357	456.143.350,56
43 Revenus divers		153.131.010,65	54.132.983	54,7	98.998.028	133.575.185,80
44 Revenus financiers		239.152.899,09	197.821	0,1	238.955.078	269.937.345,96
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-2.491.577	-100,0	2.491.577	66.108,15
46 Revenus de transferts		1.097.232.430,40	51.495.972	4,9	1.045.736.458	997.790.344,69
47 Subventions à redistribuer		157.998.541,15	117.393.591	289,1	40.604.950	283.921.641,15
49 Facturations internes		14.961.441,74	201.722	1,4	14.759.720	11.012.082,34

Récapitulation
A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
Postes fixes	*7.820,959 ETP*		*-108,030 ETP*	*-1,4%*	*7.928,988 ETP*	*7.720,437 ETP*
3 Charges	**2.152.227.138,14**		**114.916.478**	**5,6**	**2.037.310.660**	**2.250.590.410,78**
4 Revenus		**184.954.817,98**	**100.903.055**	**120,0**	**84.051.763**	**335.060.844,08**
Couverture en F	**-1.967.272.320,16**		**-14.013.423**		**-1.953.258.897**	**-1.915.529.566,70**
Couverture en %	**-91,41%**			**-4,7**	**-95,87%**	**-85,11%**
30 Charges de personnel	1.206.483.852,15		-6.138.112	-0,5	1.212.621.964	1.180.348.913,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.234.998,74		-2.792.096	-5,2	54.027.095	52.580.023,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.810.000,68		754.359	12,5	6.055.642	6.318.838,01
34 Charges financières				ND		209,93
36 Charges de transfert	776.387.206,59		12.017.614	1,6	764.369.593	753.320.998,59
37 Subventions à redistribuer	111.003.789,00		111.003.789	ND		257.764.836,84
39 Facturations internes	307.290,97		70.924	30,0	236.367	256.590,76
42 Taxes		16.776.438,19	-3.018.692	-15,2	19.795.130	19.465.826,10
43 Revenus divers		7.992.151,71	-34.430	-0,4	8.026.582	7.315.495,90
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-561.000	-100,0	561.000	66.108,15
46 Revenus de transferts		48.998.231,00	-6.628.529	-11,9	55.626.760	50.354.805,59
47 Subventions à redistribuer		111.003.789,00	111.003.789	ND		257.764.836,84
49 Facturations internes		184.208,08	142.608	342,8	41.600	93.771,50

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
Postes fixes	*7.820,959 ETP*		*-108,030 ETP*	*-1,4%*	*7.928,988 ETP*	*7.720,437 ETP*
3 Charges	**2.152.227.138,14**		**114.916.478**	**5,6**	**2.037.310.660**	**2.250.590.410,78**
4 Revenus		**184.954.817,98**	**100.903.055**	**120,0**	**84.051.763**	**335.060.844,08**
Couverture en F	**-1.967.272.320,16**		**-14.013.423**		**-1.953.258.897**	**-1.915.529.566,70**
Couverture en %	**-91,41%**			**-4,7**	**-95,87%**	**-85,11%**
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
Postes fixes	*4.024,757 ETP*		*-50,360 ETP*	*-1,2%*	*4.075,117 ETP*	*3.983,058 ETP*
3 Charges	**630.814.285,72**		**-1.319.498**	**-0,2**	**632.133.784**	**625.176.140,81**
4 Revenus		**8.603.995,40**	**-1.550.258**	**-15,3**	**10.154.253**	**9.775.774,05**
Couverture en F	**-622.210.290,32**		**-230.759**		**-621.979.531**	**-615.400.366,76**
Couverture en %	**-98,64%**			**0,2**	**-98,39%**	**-98,44%**
30 Charges de personnel	613.804.089,06		-1.138.982	-0,2	614.943.071	607.959.501,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.278.925,04		-330.828	-2,1	15.609.753	15.462.669,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.585.142,71		123.210	8,4	1.461.933	1.531.810,44
34 Charges financières				ND		107,25
36 Charges de transfert	76.090,00		-42.837	-36,0	118.927	213.273,05
39 Facturations internes	70.038,91		69.939	NS	100	8.779,49
42 Taxes		7.234.905,90	-1.718.667	-19,2	8.953.573	8.390.376,85
43 Revenus divers		700.289,20	279.629	66,5	420.660	716.784,45
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		668.300,30	-111.700	-14,3	780.000	668.505,50
49 Facturations internes		500,00	500	ND		107,25
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
Postes fixes	*2.646,439 ETP*		*-18,655 ETP*	*-0,7%*	*2.665,094 ETP*	*2.608,715 ETP*
3 Charges	**512.936.114,18**		**1.467.978**	**0,3**	**511.468.136**	**497.190.239,49**
4 Revenus		**52.665.645,28**	**-2.793.840**	**-5,0**	**55.459.485**	**55.386.328,07**
Couverture en F	**-460.270.468,90**		**-4.261.818**		**-456.008.651**	**-441.803.911,42**
Couverture en %	**-89,73%**			**0,6**	**-89,16%**	**-88,86%**
30 Charges de personnel	423.109.376,47		-4.216.796	-1,0	427.326.172	410.978.078,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.847.076,38		-1.286.137	-6,4	20.133.213	19.478.519,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.187.970,70		503.745	13,7	3.684.226	3.877.055,08
34 Charges financières				ND		102,68
36 Charges de transfert	66.686.672,02		6.388.377	10,6	60.298.295	62.776.184,75
39 Facturations internes	105.018,61		78.789	300,4	26.230	80.298,60
42 Taxes		5.747.407,41	-1.609.001	-21,9	7.356.408	7.368.559,42

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
43 Revenus divers		696.657,00	150.157	27,5	546.500	516.216,77
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-101.000	-100,0	101.000	0,00
46 Revenus de transferts		46.094.356,79	-1.359.620	-2,9	47.453.977	47.451.140,63
49 Facturations internes		127.224,08	125.624	NS	1.600	50.411,25
A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
Postes fixes	*530,148 ETP*		*-47,804 ETP*	*-8,3%*	*577,951 ETP*	*556,097 ETP*
3 Charges	**198.924.078,46**		**11.047.850**	**5,9**	**187.876.229**	**188.282.860,80**
4 Revenus		**13.626.610,12**	**4.339.273**	**46,7**	**9.287.337**	**12.914.220,51**
Couverture en F	**-185.297.468,34**		**-6.708.576**		**-178.588.892**	**-175.368.640,29**
Couverture en %	**-93,15%**			**-2,0**	**-95,06%**	**-93,14%**
30 Charges de personnel	81.979.859,78		202.710	0,2	81.777.150	79.641.350,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.073.111,83		426.918	11,7	3.646.194	3.928.219,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	331.298,94		33.786	11,4	297.513	317.371,76
36 Charges de transfert	107.360.049,33		5.357.170	5,3	102.002.879	99.371.915,70
37 Subventions à redistribuer	5.107.155,00		5.107.155	ND		4.888.298,00
39 Facturations internes	72.603,59		-79.890	-52,4	152.494	135.704,72
42 Taxes		1.719.678,26	-182.565	-9,6	1.902.244	1.658.999,91
43 Revenus divers		6.571.425,87	-487.996	-6,9	7.059.422	6.079.075,63
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		66.108,15
46 Revenus de transferts		172.267,00	-112.733	-39,6	285.000	178.517,32
47 Subventions à redistribuer		5.107.155,00	5.107.155	ND		4.888.298,00
49 Facturations internes		56.084,00	16.084	40,2	40.000	43.221,50
A04 - HAUTES ÉCOLES						
Postes fixes	*2,700 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*2,700 ETP*	*2,700 ETP*
3 Charges	**646.158.346,14**		**107.816.917**	**20,0**	**538.341.429**	**783.145.611,35**
4 Revenus		**107.961.980,87**	**100.853.823**	**NS**	**7.108.158**	**254.933.629,90**
Couverture en F	**-538.196.365,27**		**-6.963.094**		**-531.233.271**	**-528.211.981,45**
Couverture en %	**-83,29%**			**-15,6**	**-98,68%**	**-67,45%**
30 Charges de personnel	482.102,62		20.842	4,5	461.261	473.625,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	952,79		953	ND		1.450,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	-183.210,49		-192.466	NS	9.256	9.256,32
36 Charges de transfert	539.961.867,22		2.100.105	0,4	537.861.762	529.784.740,59

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
37 Subventions à redistribuer	105.896.634,00		105.896.634	ND		252.876.538,84
39 Facturations internes			-9.150	-100,0	9.150	
42 Taxes		2.035,90	1.661	442,9	375	380,15
43 Revenus divers		4,06	4	ND		
46 Revenus de transferts		2.063.306,91	-5.044.476	-71,0	7.107.783	2.056.710,91
47 Subventions à redistribuer		105.896.634,00	105.896.634	ND		252.876.538,84
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
Postes fixes	*515,537 ETP*		*13,155 ETP*	*2,6%*	*502,382 ETP*	*466,943 ETP*
3 Charges	**142.043.894,83**		**-3.859.088**	**-2,6**	**145.902.983**	**136.291.939,59**
4 Revenus		**1.411.301,42**	**-4.317**	**-0,3**	**1.415.618**	**1.422.481,54**
Couverture en F	**-140.632.593,41**		**3.854.771**		**-144.487.365**	**-134.869.458,05**
Couverture en %	**-99,01%**			**0,0**	**-99,03%**	**-98,96%**
30 Charges de personnel	71.083.735,58		-1.022.158	-1,4	72.105.894	65.552.340,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.183.908,95		-1.124.980	-10,9	10.308.889	10.147.680,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	167.718,47		18.542	12,4	149.176	149.885,07
36 Charges de transfert	61.554.323,95		-1.741.606	-2,8	63.295.930	60.419.730,75
39 Facturations internes	54.207,89		11.114	25,8	43.094	22.302,71
42 Taxes		1.388.262,79	-27.355	-1,9	1.415.618	1.419.099,76
43 Revenus divers		22.638,63	22.639	ND		3.419,05
46 Revenus de transferts				ND		-68,77
49 Facturations internes		400,00	400	ND		31,50
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
Postes fixes	*101,379 ETP*		*-4,366 ETP*	*-4,1%*	*105,744 ETP*	*102,924 ETP*
3 Charges	**21.350.418,81**		**-237.681**	**-1,1**	**21.588.099**	**20.503.618,74**
4 Revenus		**685.284,89**	**58.373**	**9,3**	**626.912**	**628.410,01**
Couverture en F	**-20.665.133,92**		**296.053**		**-20.961.187**	**-19.875.208,73**
Couverture en %	**-96,79%**			**-0,3**	**-97,10%**	**-96,94%**
30 Charges de personnel	16.024.688,65		16.273	0,1	16.008.416	15.744.016,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.851.023,75		-478.022	-11,0	4.329.046	3.561.483,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	721.080,35		267.543	59,0	453.538	433.459,34
36 Charges de transfert	748.204,07		-43.596	-5,5	791.800	755.153,75
39 Facturations internes	5.421,98		122	2,3	5.300	9.505,25
42 Taxes		684.147,94	517.236	309,9	166.912	628.410,01

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
43 Revenus divers		1.136,95	1.137	ND		0,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-460.000	-100,0	460.000	

Récapitulation
B - EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
Postes fixes	*243,062 ETP*		*-22,038 ETP*	*-8,3%*	*265,100 ETP*	*252,207 ETP*
3 Charges	**92.635.034,55**		**-28.818.020**	**-23,7**	**121.453.055**	**96.885.640,63**
4 Revenus		**32.062.805,19**	**-14.522.905**	**-31,2**	**46.585.710**	**33.382.101,62**
Couverture en F	**-60.572.229,36**		**14.295.116**		**-74.867.345**	**-63.503.539,01**
Couverture en %	**-65,39%**			**6,1**	**-61,64%**	**-65,54%**
30 Charges de personnel	36.300.384,74		-1.860.782	-4,9	38.161.167	36.387.025,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.156.971,01		-387.840	-15,2	2.544.811	2.199.965,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	27.661,85		-50.355	-64,5	78.017	16.310,02
36 Charges de transfert	54.142.890,41		-26.521.870	-32,9	80.664.760	58.278.869,74
39 Facturations internes	7.126,54		2.827	65,7	4.300	3.470,53
42 Taxes		999.137,41	683.473	216,5	315.664	1.094.770,30
43 Revenus divers		180.916,36	121.176	202,8	59.740	21.632,65
46 Revenus de transferts		30.882.751,42	-15.327.555	-33,2	46.210.306	32.265.698,67

B - EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
Postes fixes	*243,062 ETP*		*-22,038 ETP*	*-8,3%*	*265,100 ETP*	*252,207 ETP*
3 Charges	**92.635.034,55**		**-28.818.020**	**-23,7**	**121.453.055**	**96.885.640,63**
4 Revenus		**32.062.805,19**	**-14.522.905**	**-31,2**	**46.585.710**	**33.382.101,62**
Couverture en F	**-60.572.229,36**		**14.295.116**		**-74.867.345**	**-63.503.539,01**
Couverture en %	**-65,39%**			**6,1**	**-61,64%**	**-65,54%**
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
Postes fixes	*243,062 ETP*		*-22,038 ETP*	*-8,3%*	*265,100 ETP*	*252,207 ETP*
3 Charges	**92.635.034,55**		**-28.818.020**	**-23,7**	**121.453.055**	**96.885.640,63**
4 Revenus		**32.062.805,19**	**-14.522.905**	**-31,2**	**46.585.710**	**33.382.101,62**
Couverture en F	**-60.572.229,36**		**14.295.116**		**-74.867.345**	**-63.503.539,01**
Couverture en %	**-65,39%**			**6,1**	**-61,64%**	**-65,54%**
30 Charges de personnel	36.300.384,74		-1.860.782	-4,9	38.161.167	36.387.025,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.156.971,01		-387.840	-15,2	2.544.811	2.199.965,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	27.661,85		-50.355	-64,5	78.017	16.310,02
36 Charges de transfert	54.142.890,41		-26.521.870	-32,9	80.664.760	58.278.869,74
39 Facturations internes	7.126,54		2.827	65,7	4.300	3.470,53
42 Taxes		999.137,41	683.473	216,5	315.664	1.094.770,30
43 Revenus divers		180.916,36	121.176	202,8	59.740	21.632,65
46 Revenus de transferts		30.882.751,42	-15.327.555	-33,2	46.210.306	32.265.698,67

Récapitulation
C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
Postes fixes	*156,057 ETP*		*-6,179 ETP*	*-3,8%*	*162,236 ETP*	*143,555 ETP*
3 Charges	**911.874.527,25**		**8.036.826**	**0,9**	**903.837.701**	**877.397.510,63**
4 Revenus		**184.534.547,19**	**14.323.780**	**8,4**	**170.210.767**	**163.660.898,85**
Couverture en F	**-727.339.980,06**		**6.286.954**		**-733.626.934**	**-713.736.611,79**
Couverture en %	**-79,76%**			**-1,7**	**-81,17%**	**-81,35%**
30 Charges de personnel	20.704.073,42		-388.406	-1,8	21.092.479	19.750.110,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.133.786,81		2.238.363	32,5	6.895.424	5.457.089,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.461,60		5.462		0	
36 Charges de transfert	880.715.292,29		6.302.569	0,7	874.412.723	850.346.315,11
37 Subventions à redistribuer	1.111.182,00		-88.818	-7,4	1.200.000	1.674.428,00
39 Facturations internes	204.731,13		-32.344	-13,6	237.075	169.567,63
42 Taxes		1.387.870,06	-469.537	-25,3	1.857.407	1.421.673,04
43 Revenus divers		3.992.560,51	3.442.920	626,4	549.641	8.911.332,77
44 Revenus financiers			-16.838	-100,0	16.838	
46 Revenus de transferts		178.042.934,62	11.459.054	6,9	166.583.881	151.653.465,04
47 Subventions à redistribuer		1.111.182,00	-88.818	-7,4	1.200.000	1.674.428,00
49 Facturations internes			-3.000	-100,0	3.000	

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
Postes fixes	*156,057 ETP*		*-6,179 ETP*	*-3,8%*	*162,236 ETP*	*143,555 ETP*
3 Charges	**911.874.527,25**		**8.036.826**	**0,9**	**903.837.701**	**877.397.510,63**
4 Revenus		**184.534.547,19**	**14.323.780**	**8,4**	**170.210.767**	**163.660.898,85**
Couverture en F	**-727.339.980,06**		**6.286.954**		**-733.626.934**	**-713.736.611,79**
Couverture en %	**-79,76%**			**-1,7**	**-81,17%**	**-81,35%**
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
Postes fixes	*27,542 ETP*		*0,677 ETP*	*2,5%*	*26,864 ETP*	*27,814 ETP*
3 Charges	**388.780.590,48**		**2.147.964**	**0,6**	**386.632.626**	**377.780.033,41**
4 Revenus		**174.450.837,44**	**11.419.765**	**7,0**	**163.031.072**	**157.863.233,17**
Couverture en F	**-214.329.753,03**		**9.271.801**		**-223.601.554**	**-219.916.800,24**
Couverture en %	**-55,13%**			**-4,7**	**-57,83%**	**-58,21%**
30 Charges de personnel	3.691.854,19		-70.717	-1,9	3.762.571	3.662.380,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.645.948,07		3.175.442	128,5	2.470.507	1.352.943,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	512,97		513		0	
36 Charges de transfert	379.434.104,84		-965.443	-0,3	380.399.548	372.762.377,37
39 Facturations internes	8.170,41		8.170	ND		2.332,98
42 Taxes		7.950,85	1.376	20,9	6.575	24.876,03
43 Revenus divers		3.773.354,67	3.773.035	NS	320	7.979.722,10
46 Revenus de transferts		170.669.531,92	7.648.355	4,7	163.021.177	149.858.635,04
49 Facturations internes			-3.000	-100,0	3.000	
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
Postes fixes	*33,124 ETP*		*-1,423 ETP*	*-4,1%*	*34,548 ETP*	*31,506 ETP*
3 Charges	**72.721.337,24**		**-4.465.048**	**-5,8**	**77.186.385**	**70.177.561,27**
4 Revenus		**6.481.594,43**	**3.060.559**	**89,5**	**3.421.036**	**3.039.089,11**
Couverture en F	**-66.239.742,81**		**7.525.607**		**-73.765.350**	**-67.138.472,16**
Couverture en %	**-91,09%**			**-4,7**	**-95,57%**	**-95,67%**
30 Charges de personnel	4.335.118,23		-79.928	-1,8	4.415.046	4.172.184,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.165.175,09		-944.012	-23,0	4.109.187	3.699.164,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	784,54		785		0	
36 Charges de transfert	65.029.709,60		-3.431.367	-5,0	68.461.077	62.150.388,65
39 Facturations internes	190.549,77		-10.525	-5,2	201.075	155.823,71
42 Taxes		1.191.955,51	-534.075	-30,9	1.726.031	1.244.249,11
43 Revenus divers		107,34	-593	-84,7	700	10,00
46 Revenus de transferts		5.289.531,58	3.595.227	212,2	1.694.305	1.794.830,00
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
Postes fixes	*8,131 ETP*		*-0,929 ETP*	*-10,2%*	*9,059 ETP*	*6,088 ETP*

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
3 Charges	**385.239.463,51**		**12.220.410**	**3,3**	**373.019.054**	**357.864.798,04**
4 Revenus		**2.101.702,59**	**215.696**	**11,4**	**1.886.007**	**684.952,35**
Couverture en F	**-383.137.760,92**		**-12.004.714**		**-371.133.047**	**-357.179.845,69**
Couverture en %	**-99,45%**			**0,0**	**-99,49%**	**-99,81%**
30 Charges de personnel	1.308.421,89		-128.285	-8,9	1.436.707	1.020.688,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	99.370,60		-33.738	-25,3	133.108	108.900,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.984,27		2.984		0	
36 Charges de transfert	383.827.778,93		12.378.541	3,3	371.449.238	356.734.857,37
39 Facturations internes	907,82		908	ND		351,78
42 Taxes		46.068,75	45.299	NS	770	28.198,85
43 Revenus divers		8,52	9	ND		656.753,50
44 Revenus financiers			-16.838	-100,0	16.838	
46 Revenus de transferts		2.055.625,32	187.226	10,0	1.868.399	
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
Postes fixes	*86,199 ETP*		*-4,229 ETP*	*-4,7%*	*90,428 ETP*	*77,600 ETP*
3 Charges	**11.427.014,99**		**-63.182**	**-0,5**	**11.490.197**	**11.094.325,02**
4 Revenus		**360.826,58**	**-311.619**	**-46,3**	**672.445**	**399.196,22**
Couverture en F	**-11.066.188,41**		**-248.436**		**-10.817.752**	**-10.695.128,80**
Couverture en %	**-96,84%**			**2,9**	**-94,15%**	**-96,40%**
30 Charges de personnel	11.179.521,36		-80.316	-0,7	11.259.838	10.782.736,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204.312,84		49.953	32,4	154.360	281.659,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	377,18		377		0	
36 Charges de transfert	37.700,48		-2.300	-5,7	40.000	18.887,25
39 Facturations internes	5.103,13		-30.897	-85,8	36.000	11.042,25
42 Taxes		141.736,60	17.912	14,5	123.824	124.349,05
43 Revenus divers		219.089,98	-329.531	-60,1	548.621	274.847,17
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
Postes fixes	*1,061 ETP*		*-0,275 ETP*	*-20,6%*	*1,337 ETP*	*0,548 ETP*
3 Charges	**53.706.121,04**		**-1.803.317**	**-3,2**	**55.509.438**	**60.480.792,90**
4 Revenus		**1.139.586,15**	**-60.621**	**-5,1**	**1.200.207**	**1.674.428,00**
Couverture en F	**-52.566.534,88**		**1.742.697**		**-54.309.231**	**-58.806.364,90**
Couverture en %	**-97,88%**			**0,0**	**-97,84%**	**-97,23%**
30 Charges de personnel	189.157,74		-29.159	-13,4	218.316	112.120,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.980,21		-9.282	-32,8	28.262	14.422,76

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
33 Amortissements du patrimoine administratif	802,64		803		0	
36 Charges de transfert	52.385.998,44		-1.676.862	-3,1	54.062.860	58.679.804,47
37 Subventions à redistribuer	1.111.182,00		-88.818	-7,4	1.200.000	1.674.428,00
39 Facturations internes				ND		16,91
42 Taxes		158,35	-49	-23,5	207	
46 Revenus de transferts		28.245,80	28.246	ND		
47 Subventions à redistribuer		1.111.182,00	-88.818	-7,4	1.200.000	1.674.428,00

Récapitulation
D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	*70,722 ETP*		*-1,568 ETP*	*-2,2%*	*72,290 ETP*	*70,318 ETP*
3 Charges	**465.996.609,00**		**-14.071.767**	**-2,9**	**480.068.376**	**454.038.037,25**
4 Revenus		**84.169.425,44**	**11.966.735**	**16,6**	**72.202.691**	**71.842.221,22**
Couverture en F	**-381.827.183,56**		**26.038.502**		**-407.865.686**	**-382.195.816,03**
Couverture en %	**-81,94%**			**-3,6**	**-84,96%**	**-84,18%**
30 Charges de personnel	8.676.000,87		-137.173	-1,6	8.813.173	8.908.974,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.503.560,90		8.537.015	171,9	4.966.546	6.396.956,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.246,21		-34.790	-96,5	36.036	6.534,84
36 Charges de transfert	443.802.613,61		-22.435.652	-4,8	466.238.266	438.717.993,82
39 Facturations internes	13.187,42		-1.168	-8,1	14.355	7.578,24
42 Taxes		95.397,11	66.823	233,9	28.574	134.888,51
43 Revenus divers		116.359,17	40.077	52,5	76.282	
44 Revenus financiers		1.690,93	-6.285	-78,8	7.976	198,84
46 Revenus de transferts		83.955.978,22	11.866.120	16,5	72.089.859	71.707.133,87

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	*70,722 ETP*		*-1,568 ETP*	*-2,2%*	*72,290 ETP*	*70,318 ETP*
3 Charges	**465.996.609,00**		**-14.071.767**	**-2,9**	**480.068.376**	**454.038.037,25**
4 Revenus		**84.169.425,44**	**11.966.735**	**16,6**	**72.202.691**	**71.842.221,22**
Couverture en F	**-381.827.183,56**		**26.038.502**		**-407.865.686**	**-382.195.816,03**
Couverture en %	**-81,94%**			**-3,6**	**-84,96%**	**-84,18%**
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	*1,800 ETP*		*-0,700 ETP*	*-28,0%*	*2,500 ETP*	*4,453 ETP*
3 Charges	**130.353.442,06**		**-3.086.146**	**-2,3**	**133.439.588**	**126.897.932,77**
4 Revenus		**3.528,88**	**3.529**		**0**	**53.777,00**
Couverture en F	**-130.349.913,18**		**3.089.675**		**-133.439.588**	**-126.844.155,77**
Couverture en %	**-100,00%**			**0,0**	**-100,00%**	**-99,96%**
30 Charges de personnel	283.595,80		-91.188	-24,3	374.784	911.915,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	114,20		-5.723	-98,0	5.837	117.305,08
33 Amortissements du patrimoine administratif			-36.036	-100,0	36.036	6.534,84
36 Charges de transfert	130.069.732,06		-2.953.199	-2,2	133.022.931	125.862.039,80
39 Facturations internes				ND		137,52
42 Taxes		3.527,20	3.527		0	53.777,00
43 Revenus divers		1,68	2	ND		
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	*68,922 ETP*		*-0,868 ETP*	*-1,2%*	*69,790 ETP*	*65,865 ETP*
3 Charges	**335.643.166,94**		**-10.985.621**	**-3,2**	**346.628.788**	**327.140.104,48**
4 Revenus		**84.165.896,56**	**11.963.206**	**16,6**	**72.202.691**	**71.788.444,22**
Couverture en F	**-251.477.270,39**		**22.948.827**		**-274.426.098**	**-255.351.660,26**
Couverture en %	**-74,92%**			**-5,4**	**-79,17%**	**-78,06%**
30 Charges de personnel	8.392.405,07		-45.984	-0,5	8.438.389	7.997.058,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.503.446,70		8.542.738	172,2	4.960.709	6.279.651,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.246,21		1.246		0	
36 Charges de transfert	313.732.881,55		-19.482.453	-5,8	333.215.335	312.855.954,02
39 Facturations internes	13.187,42		-1.168	-8,1	14.355	7.440,71
42 Taxes		91.869,91	63.296	221,5	28.574	81.111,51
43 Revenus divers		116.357,49	40.075	52,5	76.282	
44 Revenus financiers		1.690,93	-6.285	-78,8	7.976	198,84
46 Revenus de transferts		83.955.978,22	11.866.120	16,5	72.089.859	71.707.133,87

Récapitulation
E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
Postes fixes	*47,567 ETP*		*-1,432 ETP*	*-2,9%*	*48,999 ETP*	*47,125 ETP*
3 Charges	**416.178.385,17**		**12.351.599**	**3,1**	**403.826.787**	**396.353.108,16**
4 Revenus		**63.080.479,72**	**2.274.461**	**3,7**	**60.806.019**	**60.358.448,41**
Couverture en F	**-353.097.905,45**		**-10.077.138**		**-343.020.768**	**-335.994.659,75**
Couverture en %	**-84,84%**			**-0,1**	**-84,94%**	**-84,77%**
30 Charges de personnel	6.020.471,49		-138.175	-2,2	6.158.646	6.129.465,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.255.866,72		5.895.468	175,4	3.360.398	4.132.222,61
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.350,39		3.350		0	
34 Charges financières	1.023,00		1.023	ND		
36 Charges de transfert	400.888.881,97		6.590.710	1,7	394.298.172	386.086.308,78
39 Facturations internes	8.791,61		-778	-8,1	9.570	5.111,53
42 Taxes		103.307,23	61.514	147,2	41.793	52.010,11
43 Revenus divers		208.803,09	154.151	282,1	54.652	
44 Revenus financiers		1.211,46	-29.760	-96,1	30.972	142,45
46 Revenus de transferts		62.767.157,94	2.088.556	3,4	60.678.602	60.306.295,85

E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
Postes fixes	*47,567 ETP*		*-1,432 ETP*	*-2,9%*	*48,999 ETP*	*47,125 ETP*
3 Charges	**416.178.385,17**		**12.351.599**	**3,1**	**403.826.787**	**396.353.108,16**
4 Revenus		**63.080.479,72**	**2.274.461**	**3,7**	**60.806.019**	**60.358.448,41**
Couverture en F	**-353.097.905,45**		**-10.077.138**		**-343.020.768**	**-335.994.659,75**
Couverture en %	**-84,84%**			**-0,1**	**-84,94%**	**-84,77%**
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	*3,282 ETP*		*-0,851 ETP*	*-20,6%*	*4,134 ETP*	*4,891 ETP*
3 Charges	**177.210.949,78**		**1.642.160**	**0,9**	**175.568.790**	**170.405.209,17**
4 Revenus		**1.839.436,42**	**30.726**	**1,7**	**1.808.711**	**1.732.842,14**
Couverture en F	**-175.371.513,36**		**-1.611.435**		**-173.760.079**	**-168.672.367,03**
Couverture en %	**-98,96%**			**0,0**	**-98,97%**	**-98,98%**
30 Charges de personnel	616.671,85		-104.578	-14,5	721.250	1.001.612,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78.593,36		-40.045	-33,8	118.639	128.843,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.482,36		2.482		0	
36 Charges de transfert	176.513.202,20		1.784.301	1,0	174.728.901	169.274.602,70
39 Facturations internes				ND		151,05
42 Taxes		44.385,05	20.932	89,2	23.453	
43 Revenus divers		125.439,52	125.440	ND		
44 Revenus financiers			-25.258	-100,0	25.258	
46 Revenus de transferts		1.669.611,85	-90.388	-5,1	1.760.000	1.732.842,14
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	*44,285 ETP*		*-0,580 ETP*	*-1,3%*	*44,865 ETP*	*42,234 ETP*
3 Charges	**238.967.435,39**		**10.709.438**	**4,7**	**228.257.997**	**225.947.898,99**
4 Revenus		**61.241.043,30**	**2.243.735**	**3,8**	**58.997.308**	**58.625.606,27**
Couverture en F	**-177.726.392,09**		**-8.465.703**		**-169.260.689**	**-167.322.292,72**
Couverture en %	**-74,37%**			**0,3**	**-74,15%**	**-74,05%**
30 Charges de personnel	5.403.799,63		-33.597	-0,6	5.437.397	5.127.853,11
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.177.273,36		5.935.514	183,1	3.241.759	4.003.379,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	868,02		868		0	
34 Charges financières	1.023,00		1.023	ND		
36 Charges de transfert	224.375.679,77		4.806.409	2,2	219.569.271	216.811.706,08
39 Facturations internes	8.791,61		-778	-8,1	9.570	4.960,48
42 Taxes		58.922,19	40.582	221,3	18.340	52.010,11
43 Revenus divers		83.363,57	28.712	52,5	54.652	
44 Revenus financiers		1.211,46	-4.503	-78,8	5.714	142,45

E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
46 Revenus de transferts		61.097.546,09	2.178.944	3,7	58.918.602	58.573.453,71

Récapitulation
F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	*245,553 ETP*		*-14,517 ETP*	*-5,6%*	*260,071 ETP*	*234,296 ETP*
3 Charges	**97.136.642,73**		**4.081.537**	**4,4**	**93.055.106**	**101.280.116,79**
4 Revenus		**62.255.416,69**	**-2.239.746**	**-3,5**	**64.495.163**	**70.325.393,64**
Couverture en F	**-34.881.226,05**		**-6.321.283**		**-28.559.943**	**-30.954.723,15**
Couverture en %	**-35,91%**			**17,0**	**-30,69%**	**-30,56%**
30 Charges de personnel	39.165.552,21		242.277	0,6	38.923.275	37.293.647,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.883.451,77		3.100.039	17,4	17.783.413	27.374.986,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.157.211,42		39.062	0,8	5.118.149	5.342.514,00
36 Charges de transfert	7.605.328,75		-894.949	-10,5	8.500.278	7.661.185,93
37 Subventions à redistribuer	23.843.492,97		1.559.943	7,0	22.283.550	23.217.394,81
39 Facturations internes	481.605,61		35.164	7,9	446.441	390.388,26
41 Patentes et concessions		16.116.194,42	-967.621	-5,7	17.083.815	15.733.467,08
42 Taxes		13.916.526,02	-2.456.908	-15,0	16.373.434	14.628.439,07
43 Revenus divers		5.235.603,09	675.503	14,8	4.560.100	13.891.622,24
44 Revenus financiers		110.608,64	-23.391	-17,5	134.000	107.489,35
46 Revenus de transferts		2.762.331,05	-829.083	-23,1	3.591.414	2.391.428,74
47 Subventions à redistribuer		23.843.492,97	1.559.943	7,0	22.283.550	23.217.394,81
49 Facturations internes		270.660,50	-198.190	-42,3	468.850	355.552,35

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	*245,553 ETP*		*-14,517 ETP*	*-5,6%*	*260,071 ETP*	*234,296 ETP*
3 Charges	**97.136.642,73**		**4.081.537**	**4,4**	**93.055.106**	**101.280.116,79**
4 Revenus		**62.255.416,69**	**-2.239.746**	**-3,5**	**64.495.163**	**70.325.393,64**
Couverture en F	**-34.881.226,05**		**-6.321.283**		**-28.559.943**	**-30.954.723,15**
Couverture en %	**-35,91%**			**17,0**	**-30,69%**	**-30,56%**
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	*78,844 ETP*		*-7,200 ETP*	*-8,4%*	*86,043 ETP*	*71,120 ETP*
3 Charges	**18.778.237,66**		**1.952.590**	**11,6**	**16.825.648**	**25.655.412,66**
4 Revenus		**2.403.843,71**	**260.818**	**12,2**	**2.143.025**	**10.709.664,10**
Couverture en F	**-16.374.393,96**		**-1.691.771**		**-14.682.623**	**-14.945.748,56**
Couverture en %	**-87,20%**			**-0,1**	**-87,26%**	**-58,26%**
30 Charges de personnel	13.212.963,38		98.902	0,8	13.114.061	12.385.565,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.607.080,00		1.766.918	62,2	2.840.162	12.245.240,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	650.229,72		-15.646	-2,3	665.876	671.963,41
36 Charges de transfert	278.396,95		107.922	63,3	170.475	311.657,95
39 Facturations internes	29.567,62		-5.507	-15,7	35.074	40.985,78
42 Taxes		1.227.418,52	-324.663	-20,9	1.552.081	1.182.904,99
43 Revenus divers		989.511,84	989.512	ND		9.699.047,14
46 Revenus de transferts		186.913,34	-404.031	-68,4	590.944	-172.288,03
F03 - GESTION DES EAUX						
Postes fixes	*71,927 ETP*		*-2,982 ETP*	*-4,0%*	*74,909 ETP*	*68,829 ETP*
3 Charges	**23.369.335,78**		**19.926**	**0,1**	**23.349.409**	**23.041.760,43**
4 Revenus		**29.716.966,39**	**-890.353**	**-2,9**	**30.607.320**	**29.788.132,09**
Couverture en F	**6.347.630,61**		**-910.280**		**7.257.910**	**6.746.371,65**
Couverture en %	**27,16%**			**-12,6**	**31,08%**	**29,28%**
30 Charges de personnel	11.135.338,13		37.850	0,3	11.097.488	10.555.569,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.645.277,93		140.746	1,9	7.504.532	7.721.395,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.437.665,18		11.167	0,8	1.426.498	1.179.114,99
36 Charges de transfert	2.900.531,47		-371.633	-11,4	3.272.164	3.167.246,80
37 Subventions à redistribuer	193.701,20		193.701	ND		371.189,00
39 Facturations internes	56.821,86		8.095	16,6	48.727	47.244,99
41 Patentes et concessions		15.151.482,02	-912.333	-5,7	16.063.815	14.700.168,58
42 Taxes		8.000.242,64	-178.715	-2,2	8.178.958	8.281.755,74
43 Revenus divers		4.000.087,81	88	0,0	4.000.000	4.000.000,00
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
46 Revenus de transferts		2.296.452,72	6.906	0,3	2.289.547	2.360.018,77
47 Subventions à redistribuer		193.701,20	193.701	ND		371.189,00
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
Postes fixes	*70,080 ETP*		*-5,804 ETP*	*-7,6%*	*75,884 ETP*	*70,430 ETP*
3 Charges	**23.498.767,73**		**615.699**	**2,7**	**22.883.068**	**22.625.650,10**
4 Revenus		**7.144.462,46**	**-1.042.795**	**-12,7**	**8.187.257**	**6.850.640,63**
Couverture en F	**-16.354.305,27**		**-1.658.494**		**-14.695.811**	**-15.775.009,48**
Couverture en %	**-69,60%**			**8,4**	**-64,22%**	**-69,72%**
30 Charges de personnel	10.599.011,46		-214.509	-2,0	10.813.521	10.467.940,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.919.728,89		422.798	6,5	6.496.931	6.529.229,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.979.060,55		22.110	0,7	2.956.951	3.454.375,57
36 Charges de transfert	763.228,06		-285.543	-27,2	1.048.771	567.653,78
37 Subventions à redistribuer	1.894.710,07		647.960	52,0	1.246.750	1.334.697,31
39 Facturations internes	343.028,70		22.884	7,1	320.145	271.754,00
41 Patentes et concessions		964.712,40	-55.288	-5,4	1.020.000	1.033.298,50
42 Taxes		3.739.228,20	-634.823	-14,5	4.374.051	3.987.574,42
43 Revenus divers		193.945,93	-360.879	-65,0	554.825	152.744,45
44 Revenus financiers		35.572,82	-23.427	-39,7	59.000	32.489,35
46 Revenus de transferts		181.857,81	-422.521	-69,9	604.379	93.079,60
47 Subventions à redistribuer		1.894.710,07	647.960	52,0	1.246.750	1.334.697,31
49 Facturations internes		134.435,23	-193.817	-59,0	328.252	216.757,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
Postes fixes	*24,702 ETP*		*1,468 ETP*	*6,3%*	*23,235 ETP*	*23,917 ETP*
3 Charges	**31.490.301,55**		**1.493.321**	**5,0**	**29.996.980**	**29.957.293,60**
4 Revenus		**22.990.144,12**	**-567.417**	**-2,4**	**23.557.561**	**22.976.956,83**
Couverture en F	**-8.500.157,43**		**-2.060.738**		**-6.439.420**	**-6.980.336,76**
Couverture en %	**-26,99%**			**25,7**	**-21,47%**	**-23,30%**
30 Charges de personnel	4.218.239,23		320.034	8,2	3.898.205	3.884.572,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.711.364,95		769.577	81,7	941.788	879.121,74
33 Amortissements du patrimoine administratif	90.255,97		21.432	31,1	68.824	37.060,02
36 Charges de transfert	3.663.172,27		-345.696	-8,6	4.008.868	3.614.627,40
37 Subventions à redistribuer	21.755.081,70		718.282	3,4	21.036.800	21.511.508,50
39 Facturations internes	52.187,44		9.692	22,8	42.495	30.403,50

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
42 Taxes		949.636,66	-1.318.707	-58,1	2.268.344	1.176.203,93
43 Revenus divers		52.057,50	46.783	886,9	5.275	39.830,65
44 Revenus financiers		35,82	36	ND		
46 Revenus de transferts		97.107,18	-9.437	-8,9	106.544	110.618,40
47 Subventions à redistribuer		21.755.081,70	718.282	3,4	21.036.800	21.511.508,50
49 Facturations internes		136.225,27	-4.373	-3,1	140.598	138.795,35

Récapitulation
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	*316,867 ETP*		*-22,433 ETP*	*-6,6%*	*339,300 ETP*	*325,248 ETP*
3 Charges	**115.923.799,03**		**-7.200.451**	**-5,8**	**123.124.250**	**115.410.248,16**
4 Revenus		**50.403.757,17**	**4.287.819**	**9,3**	**46.115.938**	**49.444.125,40**
Couverture en F	**-65.520.041,86**		**11.488.270**		**-77.008.312**	**-65.966.122,76**
Couverture en %	**-56,52%**			**-9,6**	**-62,55%**	**-57,16%**
30 Charges de personnel	49.193.426,12		-1.116.797	-2,2	50.310.223	48.686.371,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.302.764,71		-2.055.547	-13,4	15.358.312	14.984.561,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.687.638,08		1.427.739	63,2	2.259.899	2.679.947,91
36 Charges de transfert	49.472.055,88		-5.341.460	-9,7	54.813.516	48.732.233,81
39 Facturations internes	267.914,24		-114.386	-29,9	382.300	327.133,34
42 Taxes		35.375.013,25	4.555.560	14,8	30.819.453	33.956.808,19
43 Revenus divers		848.808,64	448.809	112,2	400.000	763.198,40
44 Revenus financiers		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts		2.009.739,28	-669.226	-25,0	2.678.965	2.517.180,56
49 Facturations internes		170.196,00	-47.324	-21,8	217.520	206.938,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	*316,867 ETP*		*-22,433 ETP*	*-6,6%*	*339,300 ETP*	*325,248 ETP*
3 Charges	**115.923.799,03**		**-7.200.451**	**-5,8**	**123.124.250**	**115.410.248,16**
4 Revenus		**50.403.757,17**	**4.287.819**	**9,3**	**46.115.938**	**49.444.125,40**
Couverture en F	**-65.520.041,86**		**11.488.270**		**-77.008.312**	**-65.966.122,76**
Couverture en %	**-56,52%**			**-9,6**	**-62,55%**	**-57,16%**
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
Postes fixes	*74,999 ETP*		*-3,801 ETP*	*-4,8%*	*78,800 ETP*	*76,100 ETP*
3 Charges	**60.749.132,84**		**-5.599.227**	**-8,4**	**66.348.360**	**60.765.892,01**
4 Revenus		**10.429.011,11**	**246.207**	**2,4**	**10.182.804**	**9.808.163,02**
Couverture en F	**-50.320.121,73**		**5.845.434**		**-56.165.556**	**-50.957.728,99**
Couverture en %	**-82,83%**			**-2,1**	**-84,65%**	**-83,86%**
30 Charges de personnel	10.651.034,66		-446.624	-4,0	11.097.659	10.440.653,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.083.132,11		-346.411	-24,2	1.429.543	2.341.613,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.999.272,29		406.256	25,5	1.593.016	1.692.714,57
36 Charges de transfert	46.989.798,05		-5.183.344	-9,9	52.173.142	46.245.122,98
39 Facturations internes	25.895,73		-29.104	-52,9	55.000	45.787,13
42 Taxes		8.921.286,29	686.231	8,3	8.235.055	8.105.587,87
43 Revenus divers		89,67	90	ND		
46 Revenus de transferts		1.507.635,15	-440.114	-22,6	1.947.749	1.702.575,15
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
Postes fixes	*82,148 ETP*		*-6,802 ETP*	*-7,6%*	*88,950 ETP*	*84,650 ETP*
3 Charges	**25.411.903,18**		**-692.218**	**-2,7**	**26.104.121**	**24.890.731,67**
4 Revenus		**12.740.782,73**	**55.468**	**0,4**	**12.685.315**	**13.068.320,17**
Couverture en F	**-12.671.120,45**		**747.686**		**-13.418.806**	**-11.822.411,50**
Couverture en %	**-49,86%**			**-3,0**	**-51,40%**	**-47,50%**
30 Charges de personnel	14.944.372,05		-73.328	-0,5	15.017.700	14.868.412,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.252.346,61		-1.333.672	-12,6	10.586.019	9.641.225,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	980.521,92		888.774	968,7	91.748	89.714,95
36 Charges de transfert	136.238,83		-154.115	-53,1	290.354	136.238,83
39 Facturations internes	98.423,77		-19.876	-16,8	118.300	155.139,71
42 Taxes		361.102,38	75.787	26,6	285.315	350.597,77
43 Revenus divers		374.680,35	-25.320	-6,3	400.000	717.722,40
44 Revenus financiers		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts		5.000,00	5.000	ND		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Postes fixes	*74,498 ETP*		*-8,302 ETP*	*-10,0%*	*82,800 ETP*	*78,600 ETP*

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
3 Charges	**11.977.104,45**		**-434.583**	**-3,5**	**12.411.687**	**11.392.871,62**
4 Revenus		**10.372.526,54**	**4.398.967**	**73,6**	**5.973.560**	**8.145.766,23**
Couverture en F	**-1.604.577,91**		**4.833.549**		**-6.438.127**	**-3.247.105,39**
Couverture en %	**-13,40%**			**-74,2**	**-51,87%**	**-28,50%**
30 Charges de personnel	10.892.909,10		-315.311	-2,8	11.208.220	10.574.918,09
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	902.881,71		-83.779	-8,5	986.661	659.979,88
36 Charges de transfert	59.406,00		600	1,0	58.806	59.400,00
39 Facturations internes	121.907,64		-36.092	-22,8	158.000	98.573,65
42 Taxes		10.216.129,17	4.305.089	72,8	5.911.040	7.996.919,73
43 Revenus divers		88,62	89	ND		3.118,00
49 Facturations internes		156.308,75	93.789	150,0	62.520	145.728,50
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
Postes fixes	*54,100 ETP*		*-2,300 ETP*	*-4,1%*	*56,400 ETP*	*55,098 ETP*
3 Charges	**8.491.949,98**		**-265.326**	**-3,0**	**8.757.276**	**8.969.031,72**
4 Revenus		**16.372.534,42**	**-592.415**	**-3,5**	**16.964.949**	**18.090.014,91**
Couverture en F	**7.880.584,44**		**-327.089**		**8.207.673**	**9.120.983,19**
Couverture en %	**92,80%**			**-1,0**	**93,72%**	**101,69%**
30 Charges de personnel	7.534.420,49		-221.476	-2,9	7.755.896	7.651.623,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	247.693,92		-175.551	-41,5	423.245	418.252,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	707.843,87		132.709	23,1	575.135	897.518,39
39 Facturations internes	1.991,70		-1.008	-33,6	3.000	1.636,75
42 Taxes		15.861.479,17	-495.809	-3,0	16.357.288	17.445.933,15
43 Revenus divers		63,87	64	ND		
46 Revenus de transferts		497.104,13	44.443	9,8	452.661	582.872,01
49 Facturations internes		13.887,25	-141.113	-91,0	155.000	61.209,75
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
Postes fixes	*31,122 ETP*		*-1,228 ETP*	*-3,8%*	*32,350 ETP*	*30,800 ETP*
3 Charges	**9.293.708,58**		**-209.097**	**-2,2**	**9.502.806**	**9.391.721,14**
4 Revenus		**488.902,37**	**179.592**	**58,1**	**309.310**	**331.861,07**
Couverture en F	**-8.804.806,21**		**388.690**		**-9.193.496**	**-9.059.860,07**
Couverture en %	**-94,74%**			**-2,1**	**-96,75%**	**-96,47%**
30 Charges de personnel	5.170.689,82		-60.058	-1,1	5.230.748	5.150.763,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.816.710,36		-116.134	-6,0	1.932.844	1.923.489,86
36 Charges de transfert	2.286.613,00		-4.601	-0,2	2.291.214	2.291.472,00

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
39 Facturations internes	19.695,40		-28.305	-59,0	48.000	25.996,10
42 Taxes		15.016,24	-15.739	-51,2	30.755	57.769,67
43 Revenus divers		473.886,13	473.886	ND		42.358,00
46 Revenus de transferts			-278.555	-100,0	278.555	231.733,40

Récapitulation
H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	*3.483,032 ETP*		*-67,143 ETP*	*-1,9%*	*3.550,175 ETP*	*3.397,923 ETP*
3 Charges	**626.186.986,89**		**-6.946.658**	**-1,1**	**633.133.645**	**611.295.563,45**
4 Revenus		**277.310.626,89**	**-12.953.824**	**-4,5**	**290.264.451**	**275.300.614,53**
Couverture en F	**-348.876.360,00**		**-6.007.166**		**-342.869.194**	**-335.994.948,92**
Couverture en %	**-55,71%**			**2,9**	**-54,15%**	**-54,96%**
30 Charges de personnel	494.172.749,94		2.116.846	0,4	492.055.904	471.107.423,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87.592.159,72		-8.408.518	-8,8	96.000.678	97.059.884,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.941.819,75		309.165	5,5	5.632.655	5.502.985,49
34 Charges financières	295.464,58		77	0,0	295.388	383.474,88
36 Charges de transfert	35.270.353,43		-376.217	-1,1	35.646.570	35.034.979,65
37 Subventions à redistribuer	234.393,25		3.393	1,5	231.000	332.241,50
39 Facturations internes	2.680.046,22		-591.404	-18,1	3.271.450	1.874.573,76
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		192.722.761,70	-17.070.342	-8,1	209.793.104	206.981.133,51
43 Revenus divers		8.427.624,29	4.297.624	104,1	4.130.000	5.339.817,58
44 Revenus financiers		358.649,41	-26.278	-6,8	384.927	388.938,43
46 Revenus de transferts		65.204.617,37	-432.573	-0,7	65.637.190	55.715.288,51
47 Subventions à redistribuer		234.393,25	3.393	1,5	231.000	332.241,50
49 Facturations internes		10.326.850,87	274.351	2,7	10.052.500	6.507.465,00

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	*3.483,032 ETP*		*-67,143 ETP*	*-1,9%*	*3.550,175 ETP*	*3.397,923 ETP*
3 Charges	**626.186.986,89**		**-6.946.658**	**-1,1**	**633.133.645**	**611.295.563,45**
4 Revenus		**277.310.626,89**	**-12.953.824**	**-4,5**	**290.264.451**	**275.300.614,53**
Couverture en F	**-348.876.360,00**		**-6.007.166**		**-342.869.194**	**-335.994.948,92**
Couverture en %	**-55,71%**			**2,9**	**-54,15%**	**-54,96%**
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
Postes fixes	*210,093 ETP*		*-12,405 ETP*	*-5,6%*	*222,498 ETP*	*202,248 ETP*
3 Charges	**42.896.195,79**		**134.522**	**0,3**	**42.761.674**	**39.968.542,78**
4 Revenus		**32.458.700,73**	**-1.169.783**	**-3,5**	**33.628.484**	**29.314.722,56**
Couverture en F	**-10.437.495,06**		**-1.304.305**		**-9.133.190**	**-10.653.820,22**
Couverture en %	**-24,33%**			**13,9**	**-21,36%**	**-26,66%**
30 Charges de personnel	27.174.163,41		-558.787	-2,0	27.732.950	25.660.994,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.808.239,88		880.761	30,1	2.927.479	3.414.441,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	44.656,60		3.794	9,3	40.863	39.527,52
36 Charges de transfert	11.823.062,70		-228.619	-1,9	12.051.682	10.791.897,65
39 Facturations internes	46.073,20		37.373	429,6	8.700	61.681,65
42 Taxes		23.656.885,54	-3.462.145	-12,8	27.119.031	23.025.466,16
43 Revenus divers		3.060,53	3.061	ND		101.879,65
46 Revenus de transferts		8.797.929,66	2.289.027	35,2	6.508.903	6.184.776,75
49 Facturations internes		825,00	275	50,0	550	2.600,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Postes fixes	*2.013,186 ETP*		*-2,764 ETP*	*-0,1%*	*2.015,950 ETP*	*1.942,701 ETP*
3 Charges	**364.054.101,45**		**-2.714.117**	**-0,7**	**366.768.218**	**358.700.094,41**
4 Revenus		**146.173.941,60**	**-16.570.425**	**-10,2**	**162.744.367**	**165.775.652,40**
Couverture en F	**-217.880.159,85**		**-13.856.309**		**-204.023.851**	**-192.924.442,01**
Couverture en %	**-59,85%**			**7,6**	**-55,63%**	**-53,78%**
30 Charges de personnel	300.235.850,34		3.661.996	1,2	296.573.854	285.304.942,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45.540.087,82		-6.497.825	-12,5	52.037.913	56.237.497,83
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.363.565,92		347.748	8,7	4.015.818	4.101.551,01
34 Charges financières	260.096,00		0	0,0	260.096	328.516,30
36 Charges de transfert	11.160.887,05		134.350	1,2	11.026.537	11.077.828,60
39 Facturations internes	2.493.614,32		-360.386	-12,6	2.854.000	1.649.757,96
42 Taxes		100.819.294,61	-16.700.562	-14,2	117.519.857	124.132.348,77
43 Revenus divers		1.978.469,22	224.894	12,8	1.753.575	2.935.812,59
46 Revenus de transferts		42.867.441,77	184.557	0,4	42.682.885	37.981.710,04

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
49 Facturations internes		508.736,00	-279.314	-35,4	788.050	725.781,00
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
Postes fixes	*116,125 ETP*		*-3,500 ETP*	*-2,9%*	*119,625 ETP*	*116,064 ETP*
3 Charges	**17.198.123,49**		**-292.532**	**-1,7**	**17.490.655**	**18.928.685,37**
4 Revenus		**29.657.975,42**	**77.533**	**0,3**	**29.580.442**	**29.989.343,03**
Couverture en F	**12.459.851,93**		**370.065**		**12.089.787**	**11.060.657,66**
Couverture en %	**72,45%**			**4,8**	**69,12%**	**58,43%**
30 Charges de personnel	14.132.538,23		85.502	0,6	14.047.036	13.816.281,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.015.395,33		-380.030	-11,2	3.395.425	5.064.641,63
33 Amortissements du patrimoine administratif	41.981,98		-2.212	-5,0	44.194	40.513,20
39 Facturations internes	8.207,95		4.208	105,2	4.000	7.249,35
42 Taxes		28.955.555,27	55.113	0,2	28.900.442	29.299.612,23
43 Revenus divers		119,20	119	ND		
46 Revenus de transferts		702.300,95	22.301	3,3	680.000	689.730,80
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
Postes fixes	*229,780 ETP*		*-14,322 ETP*	*-5,9%*	*244,102 ETP*	*229,445 ETP*
3 Charges	**35.808.583,12**		**-1.047.047**	**-2,8**	**36.855.630**	**31.814.486,41**
4 Revenus		**40.581.774,42**	**813.297**	**2,0**	**39.768.477**	**30.820.773,99**
Couverture en F	**4.773.191,30**		**1.860.344**		**2.912.847**	**-993.712,42**
Couverture en %	**13,33%**			**68,7**	**7,90%**	**-3,12%**
30 Charges de personnel	29.219.763,23		817.969	2,9	28.401.794	28.355.807,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.450.979,90		-1.618.500	-20,1	8.069.480	3.269.885,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	121.783,76		928	0,8	120.856	120.809,19
34 Charges financières	76,58		77	ND		295,58
39 Facturations internes	15.979,65		-247.520	-93,9	263.500	67.688,85
42 Taxes		30.843.643,17	295.866	1,0	30.547.777	25.091.617,26
43 Revenus divers		399,82	400	ND		2.286,55
44 Revenus financiers		4,36	-996	-99,6	1.000	1.001,38
49 Facturations internes		9.737.727,07	518.027	5,6	9.219.700	5.725.868,80
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
Postes fixes	*841,748 ETP*		*-25,452 ETP*	*-2,9%*	*867,200 ETP*	*830,868 ETP*
3 Charges	**153.438.157,27**		**-2.521.357**	**-1,6**	**155.959.514**	**149.002.922,22**
4 Revenus		**21.574.281,06**	**3.894.658**	**22,0**	**17.679.623**	**12.315.034,03**
Couverture en F	**-131.863.876,21**		**6.416.015**		**-138.279.891**	**-136.687.888,19**
Couverture en %	**-85,94%**			**-3,1**	**-88,66%**	**-91,74%**

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
30 Charges de personnel	113.131.727,49		-1.509.740	-1,3	114.641.467	107.535.262,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27.831.476,54		-763.367	-2,7	28.594.844	28.253.388,83
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.027.804,60		-59.481	-5,5	1.087.286	871.814,58
34 Charges financières	35.292,00		0	0,0	35.292	54.663,00
36 Charges de transfert	11.350.855,94		-216.419	-1,9	11.567.275	12.250.683,29
39 Facturations internes	61.000,70		27.651	82,9	33.350	37.110,35
42 Taxes		7.875.956,80	2.908.761	58,6	4.967.196	4.488.130,60
43 Revenus divers		4.026.569,92	3.770.145	NS	256.425	171.933,76
44 Revenus financiers			-900	-100,0	900	
46 Revenus de transferts		9.619.710,04	-2.823.292	-22,7	12.443.002	7.626.193,47
49 Facturations internes		52.044,30	39.944	330,1	12.100	28.776,20
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
Postes fixes	*72,100 ETP*		*-8,700 ETP*	*-10,8%*	*80,800 ETP*	*76,597 ETP*
3 Charges	**12.791.825,77**		**-506.128**	**-3,8**	**13.297.954**	**12.880.832,26**
4 Revenus		**6.863.953,66**	**896**	**0,0**	**6.863.058**	**7.085.088,52**
Couverture en F	**-5.927.872,11**		**507.024**		**-6.434.896**	**-5.795.743,74**
Couverture en %	**-46,34%**			**-4,2**	**-48,39%**	**-45,00%**
30 Charges de personnel	10.278.707,24		-380.096	-3,6	10.658.803	10.434.136,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	945.980,25		-29.557	-3,0	975.537	820.028,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	342.026,89		18.389	5,7	323.638	328.769,99
36 Charges de transfert	935.547,74		-65.528	-6,5	1.001.076	914.570,11
37 Subventions à redistribuer	234.393,25		3.393	1,5	231.000	332.241,50
39 Facturations internes	55.170,40		-52.730	-48,9	107.900	51.085,60
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		571.426,31	-167.375	-22,7	738.801	943.958,49
43 Revenus divers		2.419.005,60	299.006	14,1	2.120.000	2.127.905,03
44 Revenus financiers		358.645,05	-24.382	-6,4	383.027	387.937,05
46 Revenus de transferts		3.217.234,95	-105.165	-3,2	3.322.400	3.232.877,45
47 Subventions à redistribuer		234.393,25	3.393	1,5	231.000	332.241,50
49 Facturations internes		27.518,50	-4.582	-14,3	32.100	24.439,00

Récapitulation
I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
Postes fixes	*716,689 ETP*		*-15,959 ETP*	*-2,2%*	*732,648 ETP*	*701,790 ETP*
3 Charges	**184.593.336,92**		**769.952**	**0,4**	**183.823.385**	**171.645.911,79**
4 Revenus		**116.945.036,19**	**42.676.840**	**57,5**	**74.268.196**	**72.175.574,49**
Couverture en F	**-67.648.300,73**		**41.906.888**		**-109.555.189**	**-99.470.337,30**
Couverture en %	**-36,65%**			**-38,5**	**-59,60%**	**-57,95%**
30 Charges de personnel	129.790.176,98		-454.827	-0,3	130.245.004	124.223.916,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.032.326,32		1.480.922	2,9	50.551.404	44.649.487,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.243.452,65		-89.524	-3,8	2.332.977	2.068.457,92
34 Charges financières	0,00		-5.000	-100,0	5.000	-329,81
39 Facturations internes	527.380,97		-161.619	-23,5	689.000	704.379,38
42 Taxes		49.675.363,99	8.186.868	19,7	41.488.496	44.291.445,88
43 Revenus divers		66.174.707,90	34.234.708	107,2	31.940.000	27.150.031,11
44 Revenus financiers		578,30	578	ND		
49 Facturations internes		1.094.386,00	254.686	30,3	839.700	734.097,50

I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
Postes fixes	*716,689 ETP*		*-15,959 ETP*	*-2,2%*	*732,648 ETP*	*701,790 ETP*
3 Charges	**184.593.336,92**		**769.952**	**0,4**	**183.823.385**	**171.645.911,79**
4 Revenus		**116.945.036,19**	**42.676.840**	**57,5**	**74.268.196**	**72.175.574,49**
Couverture en F	**-67.648.300,73**		**41.906.888**		**-109.555.189**	**-99.470.337,30**
Couverture en %	**-36,65%**			**-38,5**	**-59,60%**	**-57,95%**
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
Postes fixes	*716,689 ETP*		*-15,959 ETP*	*-2,2%*	*732,648 ETP*	*701,790 ETP*
3 Charges	**184.593.336,92**		**769.952**	**0,4**	**183.823.385**	**171.645.911,79**
4 Revenus		**116.945.036,19**	**42.676.840**	**57,5**	**74.268.196**	**72.175.574,49**
Couverture en F	**-67.648.300,73**		**41.906.888**		**-109.555.189**	**-99.470.337,30**
Couverture en %	**-36,65%**			**-38,5**	**-59,60%**	**-57,95%**
30 Charges de personnel	129.790.176,98		-454.827	-0,3	130.245.004	124.223.916,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.032.326,32		1.480.922	2,9	50.551.404	44.649.487,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.243.452,65		-89.524	-3,8	2.332.977	2.068.457,92
34 Charges financières	0,00		-5.000	-100,0	5.000	-329,81
39 Facturations internes	527.380,97		-161.619	-23,5	689.000	704.379,38
42 Taxes		49.675.363,99	8.186.868	19,7	41.488.496	44.291.445,88
43 Revenus divers		66.174.707,90	34.234.708	107,2	31.940.000	27.150.031,11
44 Revenus financiers		578,30	578	ND		
49 Facturations internes		1.094.386,00	254.686	30,3	839.700	734.097,50

Récapitulation
J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
Postes fixes	*230,852 ETP*		*-19,432 ETP*	*-7,8%*	*250,284 ETP*	*222,897 ETP*
3 Charges	**409.571.130,06**		**8.611.080**	**2,1**	**400.960.050**	**390.447.961,33**
4 Revenus		**78.035.958,19**	**-1.722.324**	**-2,2**	**79.758.283**	**79.683.877,57**
Couverture en F	**-331.535.171,87**		**-10.333.404**		**-321.201.767**	**-310.764.083,76**
Couverture en %	**-80,95%**			**1,0**	**-80,11%**	**-79,59%**
30 Charges de personnel	33.384.770,73		-1.237.772	-3,6	34.622.543	33.034.889,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.238.488,01		1.370.943	5,7	23.867.545	23.940.864,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	63.025.431,77		-1.254.330	-2,0	64.279.762	65.026.254,51
34 Charges financières	2.782.705,87		2.782.706	ND		
36 Charges de transfert	281.552.108,58		5.262.189	1,9	276.289.920	266.397.367,94
37 Subventions à redistribuer	1.842.588,72		1.842.589	ND		
39 Facturations internes	1.745.036,37		-155.244	-8,2	1.900.280	2.048.584,89
42 Taxes		25.830.418,75	-3.230.620	-11,1	29.061.039	26.084.965,57
43 Revenus divers		3.795.076,19	-183.673	-4,6	3.978.749	8.295.042,89
44 Revenus financiers		711.139,65	-95.860	-11,9	807.000	710.086,66
46 Revenus de transferts		43.438.865,14	49.620	0,1	43.389.245	42.071.075,52
47 Subventions à redistribuer		1.842.588,72	1.842.589	ND		
49 Facturations internes		2.417.869,74	-104.380	-4,1	2.522.250	2.522.706,93

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
Postes fixes	*230,852 ETP*		*-19,432 ETP*	*-7,8%*	*250,284 ETP*	*222,897 ETP*
3 Charges	**409.571.130,06**		**8.611.080**	**2,1**	**400.960.050**	**390.447.961,33**
4 Revenus		**78.035.958,19**	**-1.722.324**	**-2,2**	**79.758.283**	**79.683.877,57**
Couverture en F	**-331.535.171,87**		**-10.333.404**		**-321.201.767**	**-310.764.083,76**
Couverture en %	**-80,95%**			**1,0**	**-80,11%**	**-79,59%**
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
Postes fixes	*85,336 ETP*		*-5,687 ETP*	*-6,2%*	*91,023 ETP*	*74,018 ETP*
3 Charges	**285.776.793,48**		**6.015.043**	**2,2**	**279.761.750**	**268.158.245,35**
4 Revenus		**11.659.557,76**	**-2.189.308**	**-15,8**	**13.848.866**	**11.788.810,46**
Couverture en F	**-274.117.235,71**		**-8.204.351**		**-265.912.884**	**-256.369.434,89**
Couverture en %	**-95,92%**			**0,9**	**-95,05%**	**-95,60%**
30 Charges de personnel	13.901.495,69		-406.451	-2,8	14.307.947	13.281.741,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.259.091,24		944.648	15,0	6.314.443	5.871.751,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.133.517,81		83.100	2,1	4.050.417	3.786.428,56
36 Charges de transfert	260.460.477,56		5.391.022	2,1	255.069.456	245.176.903,92
39 Facturations internes	22.211,18		2.724	14,0	19.487	41.420,03
42 Taxes		10.224.163,98	-1.965.702	-16,1	12.189.866	10.122.224,91
43 Revenus divers		675.954,13	-176.046	-20,7	852.000	723.805,59
44 Revenus financiers		711.139,65	-95.860	-11,9	807.000	710.086,66
46 Revenus de transferts		47.600,00	47.600	ND		232.693,30
49 Facturations internes		700,00	700	ND		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
Postes fixes	*145,516 ETP*		*-13,745 ETP*	*-8,6%*	*159,261 ETP*	*148,879 ETP*
3 Charges	**123.794.336,58**		**2.596.037**	**2,1**	**121.198.300**	**122.289.715,99**
4 Revenus		**66.376.400,42**	**466.984**	**0,7**	**65.909.417**	**67.895.067,11**
Couverture en F	**-57.417.936,16**		**-2.129.053**		**-55.288.883**	**-54.394.648,87**
Couverture en %	**-46,38%**			**1,7**	**-45,62%**	**-44,48%**
30 Charges de personnel	19.483.275,05		-831.321	-4,1	20.314.596	19.753.148,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.979.396,77		426.295	2,4	17.553.102	18.069.112,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	58.891.913,96		-1.337.430	-2,2	60.229.344	61.239.825,95
34 Charges financières	2.782.705,87		2.782.706	ND		
36 Charges de transfert	21.091.631,02		-128.833	-0,6	21.220.464	21.220.464,02
37 Subventions à redistribuer	1.842.588,72		1.842.589	ND		
39 Facturations internes	1.722.825,19		-157.968	-8,4	1.880.793	2.007.164,86
42 Taxes		15.606.254,77	-1.264.918	-7,5	16.871.173	15.962.740,66

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
43 Revenus divers		3.119.122,06	-7.627	-0,2	3.126.749	7.571.237,30
46 Revenus de transferts		43.391.265,14	2.020	0,0	43.389.245	41.838.382,22
47 Subventions à redistribuer		1.842.588,72	1.842.589	ND		
49 Facturations internes		2.417.169,74	-105.080	-4,2	2.522.250	2.522.706,93

Récapitulation
K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	*117,500 ETP*		*-1,680 ETP*	*-1,4%*	*119,180 ETP*	*115,297 ETP*
3 Charges	**1.136.549.655,38**		**-6.584.114**	**-0,6**	**1.143.133.770**	**1.123.298.034,24**
4 Revenus		**39.622.614,73**	**6.043.836**	**18,0**	**33.578.779**	**37.428.070,13**
Couverture en F	**-1.096.927.040,65**		**12.627.950**		**-1.109.554.991**	**-1.085.869.964,11**
Couverture en %	**-96,51%**			**-0,6**	**-97,06%**	**-96,67%**
30 Charges de personnel	18.411.010,99		-212.545	-1,1	18.623.556	17.864.533,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.784.974,19		-339.853	-3,4	10.124.827	16.343.954,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	560.038,79		17.398	3,2	542.641	528.924,88
36 Charges de transfert	1.107.704.215,98		-6.062.930	-0,5	1.113.767.146	1.088.493.071,71
39 Facturations internes	89.415,43		13.815	18,3	75.600	67.549,73
40 Revenus fiscaux		91.218,99	-8.781	-8,8	100.000	95.322,69
41 Patentes et concessions		16.859,00	8.659	105,6	8.200	27.408,00
42 Taxes		5.733.553,00	-728.137	-11,3	6.461.690	5.229.138,88
43 Revenus divers		24.642.652,28	1.281.402	5,5	23.361.250	27.787.510,91
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-1.930.577	-100,0	1.930.577	
46 Revenus de transferts		9.107.113,61	7.405.802	435,3	1.701.312	4.269.314,75
49 Facturations internes		31.217,85	15.468	98,2	15.750	19.374,90

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	*117,500 ETP*		*-1,680 ETP*	*-1,4%*	*119,180 ETP*	*115,297 ETP*
3 Charges	**1.136.549.655,38**		**-6.584.114**	**-0,6**	**1.143.133.770**	**1.123.298.034,24**
4 Revenus		**39.622.614,73**	**6.043.836**	**18,0**	**33.578.779**	**37.428.070,13**
Couverture en F	**-1.096.927.040,65**		**12.627.950**		**-1.109.554.991**	**-1.085.869.964,11**
Couverture en %	**-96,51%**			**-0,6**	**-97,06%**	**-96,67%**
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
Postes fixes	*11,840 ETP*		*-0,550 ETP*	*-4,4%*	*12,390 ETP*	*12,281 ETP*
3 Charges	**1.093.953.257,36**		**-6.176.847**	**-0,6**	**1.100.130.104**	**1.078.576.113,38**
4 Revenus		**32.631.068,77**	**6.248.056**	**23,7**	**26.383.013**	**30.538.476,26**
Couverture en F	**-1.061.322.188,59**		**12.424.903**		**-1.073.747.091**	**-1.048.037.637,12**
Couverture en %	**-97,02%**			**-0,6**	**-97,60%**	**-97,17%**
30 Charges de personnel	2.291.444,58		-8.652	-0,4	2.300.096	2.158.264,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.933.366,57		-221.157	-3,1	7.154.524	14.078.137,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	263.080,92		838	0,3	262.243	275.929,34
36 Charges de transfert	1.084.465.013,68		-5.947.837	-0,5	1.090.412.851	1.062.063.768,68
39 Facturations internes	351,60		-38	-9,8	390	12,90
42 Taxes		994.137,50	-1.208.123	-54,9	2.202.261	692.741,22
43 Revenus divers		23.886.115,10	1.406.675	6,3	22.479.440	27.172.554,44
46 Revenus de transferts		7.750.816,17	6.049.504	355,6	1.701.312	2.673.180,60
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
Postes fixes	*22,590 ETP*		*-0,225 ETP*	*-1,0%*	*22,815 ETP*	*19,165 ETP*
3 Charges	**18.016.945,85**		**143.953**	**0,8**	**17.872.993**	**20.164.540,09**
4 Revenus		**2.091.836,18**	**182.979**	**9,6**	**1.908.857**	**1.943.675,85**
Couverture en F	**-15.925.109,68**		**39.027**		**-15.964.136**	**-18.220.864,24**
Couverture en %	**-88,39%**			**-1,0**	**-89,32%**	**-90,36%**
30 Charges de personnel	3.662.120,36		4.106	0,1	3.658.014	3.188.841,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	640.070,70		-236.692	-27,0	876.763	404.276,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.264,14		838	11,3	7.426	6.112,56
36 Charges de transfert	13.703.624,05		394.724	3,0	13.308.900	16.565.296,77
39 Facturations internes	2.866,60		-19.023	-86,9	21.890	12,90
41 Patentes et concessions		12.625,00	12.025	NS	600	13.000,00
42 Taxes		1.568.362,55	2.941	0,2	1.565.422	1.576.654,40
43 Revenus divers		509.018,32	166.558	48,6	342.460	351.027,06
46 Revenus de transferts				ND		2.811,84
49 Facturations internes		1.830,30	1.455	388,1	375	182,54

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
Postes fixes	*83,070 ETP*		*-0,905 ETP*	*-1,1%*	*83,975 ETP*	*83,850 ETP*
3 Charges	**24.579.452,17**		**-551.220**	**-2,2**	**25.130.672**	**24.557.380,77**
4 Revenus		**4.899.709,78**	**-387.200**	**-7,3**	**5.286.910**	**4.945.918,02**
Couverture en F	**-19.679.742,39**		**164.021**		**-19.843.763**	**-19.611.462,75**
Couverture en %	**-80,07%**			**1,4**	**-78,96%**	**-79,86%**
30 Charges de personnel	12.457.446,05		-208.000	-1,6	12.665.446	12.517.427,07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.211.536,91		117.997	5,6	2.093.540	1.861.540,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	288.693,73		15.722	5,8	272.972	246.882,98
36 Charges de transfert	9.535.578,25		-509.817	-5,1	10.045.395	9.864.006,26
39 Facturations internes	86.197,23		32.877	61,7	53.320	67.523,93
40 Revenus fiscaux		91.218,99	-8.781	-8,8	100.000	95.322,69
41 Patentes et concessions		4.234,00	-3.366	-44,3	7.600	14.408,00
42 Taxes		3.171.052,95	477.045	17,7	2.694.008	2.959.743,26
43 Revenus divers		247.518,85	-291.831	-54,1	539.350	263.929,41
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-1.930.577	-100,0	1.930.577	
46 Revenus de transferts		1.356.297,44	1.356.297	ND		1.593.322,31
49 Facturations internes		29.387,55	14.013	91,1	15.375	19.192,36

Récapitulation
L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
Postes fixes	*128,397 ETP*		*-11,204 ETP*	*-8,0%*	*139,601 ETP*	*125,095 ETP*
3 Charges	**39.140.785,55**		**1.963.977**	**5,3**	**37.176.809**	**37.913.466,18**
4 Revenus		**55.765.100,34**	**1.246.399**	**2,3**	**54.518.701**	**55.190.479,61**
Couverture en F	**16.624.314,79**		**-717.577**		**17.341.892**	**17.277.013,43**
Couverture en %	**42,47%**			**-8,9**	**46,65%**	**45,57%**
30 Charges de personnel	19.442.670,29		-1.463.122	-7,0	20.905.792	18.772.401,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.237.610,27		2.193.757	210,2	1.043.853	3.685.721,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	37.336,08		-2.045	-5,2	39.381	31.740,17
36 Charges de transfert	16.373.398,23		1.219.465	8,0	15.153.933	15.384.127,92
39 Facturations internes	49.770,68		15.921	47,0	33.850	39.474,85
42 Taxes		11.890.742,84	-278.820	-2,3	12.169.563	11.889.752,86
43 Revenus divers		1.727.705,97	1.379.626	396,4	348.080	1.305.210,20
44 Revenus financiers		39.456.029,00	-543.971	-1,4	40.000.000	40.400.670,00
46 Revenus de transferts		2.686.484,68	687.327	34,4	1.999.158	1.589.299,05
49 Facturations internes		4.137,85	2.238	117,8	1.900	5.547,50

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
Postes fixes	*128,397 ETP*		*-11,204 ETP*	*-8,0%*	*139,601 ETP*	*125,095 ETP*
3 Charges	**39.140.785,55**		**1.963.977**	**5,3**	**37.176.809**	**37.913.466,18**
4 Revenus		**55.765.100,34**	**1.246.399**	**2,3**	**54.518.701**	**55.190.479,61**
Couverture en F	**16.624.314,79**		**-717.577**		**17.341.892**	**17.277.013,43**
Couverture en %	**42,47%**			**-8,9**	**46,65%**	**45,57%**
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
Postes fixes	*12,000 ETP*		*-1,100 ETP*	*-8,4%*	*13,100 ETP*	*11,900 ETP*
3 Charges	**18.266.178,69**		**1.151.592**	**6,7**	**17.114.587**	**18.536.821,82**
4 Revenus		**2.000.164,15**	**1.131.187**	**130,2**	**868.977**	**1.560.498,74**
Couverture en F	**-16.266.014,54**		**-20.405**		**-16.245.610**	**-16.976.323,08**
Couverture en %	**-89,05%**			**-6,2**	**-94,92%**	**-91,58%**
30 Charges de personnel	2.314.842,51		-21.733	-0,9	2.336.576	2.256.231,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	380.307,42		23.228	6,5	357.079	1.481.847,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.442,13		93	4,0	2.349	2.376,35
36 Charges de transfert	15.567.680,23		1.149.947	8,0	14.417.733	14.796.039,27
39 Facturations internes	906,40		56	6,6	850	326,70
42 Taxes		449.399,88	-99.497	-18,1	548.897	400.215,60
43 Revenus divers		791.202,39	471.122	147,2	320.080	1.160.283,14
46 Revenus de transferts		759.561,88	759.562	ND		
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		**39.456.029,00**	**-543.971**	**-1,4**	**40.000.000**	**40.400.670,00**
Couverture en F	**39.456.029,00**		**-543.971**		**40.000.000**	**40.400.670,00**
44 Revenus financiers		39.456.029,00	-543.971	-1,4	40.000.000	40.400.670,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
Postes fixes	*51,400 ETP*		*-4,901 ETP*	*-8,7%*	*56,301 ETP*	*47,197 ETP*
3 Charges	**10.735.766,46**		**2.096.717**	**24,3**	**8.639.049**	**8.856.474,87**
4 Revenus		**11.339.309,10**	**602.252**	**5,6**	**10.737.057**	**10.380.623,17**
Couverture en F	**603.542,64**		**-1.494.465**		**2.098.008**	**1.524.148,30**
Couverture en %	**5,62%**			**-76,9**	**24,29%**	**17,21%**
30 Charges de personnel	7.621.483,14		-90.074	-1,2	7.711.557	6.496.295,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.441.667,45		2.124.084	668,8	317.583	1.709.829,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	28.710,37		-4.599	-13,8	33.309	25.641,14
36 Charges de transfert	601.012,85		52.013	9,5	549.000	588.088,65
39 Facturations internes	42.892,65		15.293	55,4	27.600	36.620,15
42 Taxes		10.177.976,54	-36.080	-0,4	10.214.057	10.235.345,11

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
43 Revenus divers		755.227,36	727.227	NS	28.000	144.055,56
46 Revenus de transferts		404.617,35	-89.383	-18,1	494.000	
49 Facturations internes		1.487,85	488	48,8	1.000	1.222,50
L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...						
Postes fixes	*64,997 ETP*		*-5,203 ETP*	*-7,4%*	*70,200 ETP*	*65,998 ETP*
3 Charges	**10.138.840,40**		**-1.284.333**	**-11,2**	**11.423.173**	**10.520.169,49**
4 Revenus		**2.969.598,09**	**56.931**	**2,0**	**2.912.667**	**2.848.687,70**
Couverture en F	**-7.169.242,31**		**1.341.264**		**-8.510.506**	**-7.671.481,79**
Couverture en %	**-70,71%**			**-5,1**	**-74,50%**	**-72,92%**
30 Charges de personnel	9.506.344,64		-1.351.314	-12,4	10.857.659	10.019.874,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	415.635,40		46.444	12,6	369.191	494.044,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.183,58		2.461	66,1	3.723	3.722,68
36 Charges de transfert	204.705,15		17.505	9,4	187.200	
39 Facturations internes	5.971,63		572	10,6	5.400	2.528,00
42 Taxes		1.263.366,42	-143.243	-10,2	1.406.609	1.254.192,15
43 Revenus divers		181.276,22	181.276	ND		871,50
46 Revenus de transferts		1.522.305,45	17.147	1,1	1.505.158	1.589.299,05
49 Facturations internes		2.650,00	1.750	194,4	900	4.325,00

Récapitulation
M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
Postes fixes	*499,525 ETP*		*-15,875 ETP*	*-3,1%*	*515,400 ETP*	*490,442 ETP*
3 Charges	**740.933.628,75**		**33.907.889**	**4,8**	**707.025.740**	**778.354.347,05**
4 Revenus		**7.063.241.056,92**	**138.128.025**	**2,0**	**6.925.113.032**	**6.967.277.222,23**
Couverture en F	**6.322.307.428,17**		**104.220.136**		**6.218.087.292**	**6.188.922.875,18**
Couverture en %	**853,29%**			**-3,0**	**879,47%**	**795,13%**
30 Charges de personnel	64.318.771,31		-1.044.782	-1,6	65.363.553	63.147.874,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	108.927.938,67		20.927.572	23,8	88.000.367	130.954.514,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.558.537,90		17.488.833	NS	69.705	65.359,08
34 Charges financières	186.584.453,58		-4.576.956	-2,4	191.161.410	224.389.600,38
36 Charges de transfert	355.730.705,00		0	0,0	355.730.705	355.230.811,45
39 Facturations internes	7.813.222,29		1.113.222	16,6	6.700.000	4.566.187,26
40 Revenus fiscaux		6.186.527.075,68	46.011.656	0,7	6.140.515.420	6.127.252.548,24
41 Patentes et concessions		78.674.433,29	27.800.542	54,6	50.873.891	50.438.307,10
42 Taxes		76.172.222,63	-3.793.103	-4,7	79.965.326	77.571.896,82
43 Revenus divers		12.685.477,90	9.270.478	271,5	3.415.000	17.651.467,68
44 Revenus financiers		157.971.471,45	17.566.871	12,5	140.404.600	186.004.894,07
46 Revenus de transferts		551.210.375,97	41.371.581	8,1	509.838.795	508.358.108,32
49 Facturations internes			-100.000	-100,0	100.000	

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
Postes fixes	*499,525 ETP*		*-15,875 ETP*	*-3,1%*	*515,400 ETP*	*490,442 ETP*
3 Charges	**740.933.628,75**		**33.907.889**	**4,8**	**707.025.740**	**778.354.347,05**
4 Revenus		**7.063.241.056,92**	**138.128.025**	**2,0**	**6.925.113.032**	**6.967.277.222,23**
Couverture en F	**6.322.307.428,17**		**104.220.136**		**6.218.087.292**	**6.188.922.875,18**
Couverture en %	**853,29%**			**-3,0**	**879,47%**	**795,13%**
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	**103.901.997,07**		**20.951.997**	**25,3**	**82.950.000**	**87.978.634,25**
4 Revenus		**6.691.630.011,54**	**86.928.592**	**1,3**	**6.604.701.420**	**6.588.315.321,15**
Couverture en F	**6.587.728.014,47**		**65.976.594**		**6.521.751.420**	**6.500.336.686,90**
Couverture en %	**6.340,33%**			**-19,4**	**7.862,27%**	**7.388,54%**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	103.901.997,07		20.951.997	25,3	82.950.000	87.978.634,25
40 Revenus fiscaux		6.186.527.075,68	46.011.656	0,7	6.140.515.420	6.127.252.548,24
42 Taxes		47.327.038,51	-4.322.961	-8,4	51.650.000	50.552.400,59
43 Revenus divers		3.868.316,38	3.868.316	ND		9.539.790,00
46 Revenus de transferts		453.907.580,97	41.371.581	10,0	412.536.000	400.970.582,32
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	**204.070.239,14**		**12.908.829**	**6,8**	**191.161.410**	**264.434.128,08**
4 Revenus		**257.564.398,53**	**46.250.908**	**21,9**	**211.313.491**	**258.229.895,82**
Couverture en F	**53.494.159,39**		**33.342.078**		**20.152.081**	**-6.204.232,26**
Couverture en %	**26,21%**			**148,7**	**10,54%**	**-2,35%**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.550,44		-1.550	ND		37.729.417,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.487.336,00		17.487.336	ND		
34 Charges financières	186.584.453,58		-4.576.956	-2,4	191.161.410	224.389.600,38
36 Charges de transfert				ND		2.315.110,45
41 Patentes et concessions		78.674.433,29	27.800.542	54,6	50.873.891	50.438.307,10
42 Taxes		12.111.045,09	-4.508.955	-27,1	16.620.000	13.685.744,52
43 Revenus divers		8.807.448,70	5.392.449	157,9	3.415.000	8.100.950,13
44 Revenus financiers		157.971.471,45	17.566.871	12,5	140.404.600	186.004.894,07
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	**355.730.705,00**		**0**	**0,0**	**355.730.705**	**352.915.701,00**
4 Revenus		**97.302.795,00**	**0**	**0,0**	**97.302.795**	**107.387.526,00**
Couverture en F	**-258.427.910,00**		**0**		**-258.427.910**	**-245.528.175,00**
Couverture en %	**-72,65%**			**0,0**	**-72,65%**	**-69,57%**
36 Charges de transfert	355.730.705,00		0	0,0	355.730.705	352.915.701,00
46 Revenus de transferts		97.302.795,00	0	0,0	97.302.795	107.387.526,00

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
Postes fixes	*499,525 ETP*		*-15,875 ETP*	*-3,1%*	*515,400 ETP*	*490,442 ETP*
3 Charges	**77.230.687,54**		**47.063**	**0,1**	**77.183.625**	**73.025.883,72**
4 Revenus		**16.743.851,85**	**4.948.526**	**42,0**	**11.795.326**	**13.344.479,26**
Couverture en F	**-60.486.835,69**		**4.901.463**		**-65.388.299**	**-59.681.404,46**
Couverture en %	**-78,32%**			**-7,6**	**-84,72%**	**-81,73%**
30 Charges de personnel	64.318.771,31		-1.044.782	-1,6	65.363.553	63.147.874,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.027.492,04		-22.875	-0,5	5.050.367	5.246.462,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	71.201,90		1.497	2,1	69.705	65.359,08
39 Facturations internes	7.813.222,29		1.113.222	16,6	6.700.000	4.566.187,26
42 Taxes		16.734.139,03	5.038.813	43,1	11.695.326	13.333.751,71
43 Revenus divers		9.712,82	9.713	ND		10.727,55
49 Facturations internes			-100.000	-100,0	100.000	

Récapitulation
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	*21,950 ETP*		*-0,250 ETP*	*-1,1%*	*22,200 ETP*	*22,200 ETP*
3 Charges	**76.314.087,53**		**303.316**	**0,4**	**76.010.772**	**74.116.311,67**
4 Revenus		**1.019.142,87**	**80.664**	**8,6**	**938.479**	**1.055.655,52**
Couverture en F	**-75.294.944,66**		**-222.652**		**-75.072.293**	**-73.060.656,15**
Couverture en %	**-98,66%**			**-0,1**	**-98,77%**	**-98,58%**
30 Charges de personnel	4.370.530,67		-6.348	-0,1	4.376.879	4.329.275,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.715.486,33		-67.692	-3,8	1.783.178	1.891.393,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	147.767,74		21.401	16,9	126.367	125.452,80
36 Charges de transfert	70.065.186,65		342.139	0,5	69.723.048	67.767.040,09
39 Facturations internes	15.116,14		13.816	NS	1.300	3.149,85
42 Taxes		295.827,93	-229.651	-43,7	525.479	264.515,45
43 Revenus divers		280.510,79	17.511	6,7	263.000	541.956,72
46 Revenus de transferts		442.684,15	292.684	195,1	150.000	249.183,35
49 Facturations internes		120,00	120	ND		

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	*21,950 ETP*		*-0,250 ETP*	*-1,1%*	*22,200 ETP*	*22,200 ETP*
3 Charges	**76.314.087,53**		**303.316**	**0,4**	**76.010.772**	**74.116.311,67**
4 Revenus		**1.019.142,87**	**80.664**	**8,6**	**938.479**	**1.055.655,52**
Couverture en F	**-75.294.944,66**		**-222.652**		**-75.072.293**	**-73.060.656,15**
Couverture en %	**-98,66%**			**-0,1**	**-98,77%**	**-98,58%**
N01 - CULTURE						
Postes fixes	*15,750 ETP*		*-0,050 ETP*	*-0,3%*	*15,800 ETP*	*15,900 ETP*
3 Charges	**71.936.877,67**		**457.735**	**0,6**	**71.479.143**	**70.413.123,69**
4 Revenus		**308.150,84**	**-194.015**	**-38,6**	**502.166**	**628.048,67**
Couverture en F	**-71.628.726,83**		**-651.750**		**-70.976.977**	**-69.785.075,02**
Couverture en %	**-99,57%**			**0,3**	**-99,30%**	**-99,11%**
30 Charges de personnel	3.160.136,86		1.855	0,1	3.158.282	3.119.369,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.325.667,22		-17.745	-1,3	1.343.412	1.382.695,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	147.767,74		21.401	16,9	126.367	125.452,80
36 Charges de transfert	67.288.386,95		438.605	0,7	66.849.782	65.782.506,90
39 Facturations internes	14.918,90		13.619	NS	1.300	3.099,20
42 Taxes		44.822,43	-194.344	-81,3	239.166	2.277,95
43 Revenus divers		235.149,41	-27.851	-10,6	263.000	541.466,72
46 Revenus de transferts		28.179,00	28.179	ND		84.304,00
N02 - SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	*6,200 ETP*		*-0,200 ETP*	*-3,1%*	*6,400 ETP*	*6,300 ETP*
3 Charges	**4.377.209,86**		**-154.419**	**-3,4**	**4.531.629**	**3.703.187,98**
4 Revenus		**710.992,03**	**274.679**	**63,0**	**436.313**	**427.606,85**
Couverture en F	**-3.666.217,83**		**429.098**		**-4.095.316**	**-3.275.581,13**
Couverture en %	**-83,76%**			**-7,3**	**-90,37%**	**-88,45%**
30 Charges de personnel	1.210.393,81		-8.203	-0,7	1.218.597	1.209.906,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	389.819,11		-49.947	-11,4	439.766	508.698,14
36 Charges de transfert	2.776.799,70		-96.466	-3,4	2.873.266	1.984.533,19
39 Facturations internes	197,24		197	ND		50,65
42 Taxes		251.005,50	-35.308	-12,3	286.313	262.237,50
43 Revenus divers		45.361,38	45.361	ND		490,00
46 Revenus de transferts		414.505,15	264.505	176,3	150.000	164.879,35
49 Facturations internes		120,00	120	ND		

Récapitulation
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	*185,350 ETP*		*-11,650 ETP*	*-5,9%*	*197,000 ETP*	*187,850 ETP*
3 Charges	**78.356.450,58**		**-6.650.435**	**-7,8**	**85.006.886**	**79.524.610,71**
4 Revenus		**1.855.292,88**	**185.392**	**11,1**	**1.669.901**	**2.842.209,44**
Couverture en F	**-76.501.157,70**		**6.835.827**		**-83.336.985**	**-76.682.401,27**
Couverture en %	**-97,63%**			**-0,4**	**-98,04%**	**-96,43%**
30 Charges de personnel	45.802.532,52		-2.173.108	-4,5	47.975.641	46.131.386,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.214.034,05		-3.325.363	-26,5	12.539.397	10.451.596,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	171.882,27		-37.402	-17,9	209.284	190.297,89
34 Charges financières	560.653,00		0	0,0	560.653	577.816,70
36 Charges de transfert	22.549.279,79		-1.103.681	-4,7	23.652.961	22.104.477,41
39 Facturations internes	58.068,95		-10.881	-15,8	68.950	69.035,50
41 Patentes et concessions		0,00	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		1.091.372,58	181.019	19,9	910.354	1.878.304,60
43 Revenus divers		496.851,03	132.324	36,3	364.527	434.902,20
44 Revenus financiers		3.500,00	3.480	NS	20	
46 Revenus de transferts		260.621,63	145.622	126,6	115.000	237.974,00
49 Facturations internes		2.947,64	2.948	ND		3.111,22

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	*185,350 ETP*		*-11,650 ETP*	*-5,9%*	*197,000 ETP*	*187,850 ETP*
3 Charges	**78.356.450,58**		**-6.650.435**	**-7,8**	**85.006.886**	**79.524.610,71**
4 Revenus		**1.855.292,88**	**185.392**	**11,1**	**1.669.901**	**2.842.209,44**
Couverture en F	**-76.501.157,70**		**6.835.827**		**-83.336.985**	**-76.682.401,27**
Couverture en %	**-97,63%**			**-0,4**	**-98,04%**	**-96,43%**
O01 - GRAND CONSEIL..						
Postes fixes	*20,900 ETP*		*-3,400 ETP*	*-14,0%*	*24,300 ETP*	*22,800 ETP*
3 Charges	**11.445.370,25**		**-1.451.760**	**-11,3**	**12.897.130**	**12.369.847,64**
4 Revenus		**92.132,74**	**35.381**	**62,3**	**56.752**	**64.796,30**
Couverture en F	**-11.353.237,51**		**1.487.140**		**-12.840.378**	**-12.305.051,34**
Couverture en %	**-99,20%**			**-0,4**	**-99,56%**	**-99,48%**
30 Charges de personnel	8.473.778,88		-655.536	-7,2	9.129.315	9.122.350,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.631.104,38		-744.903	-22,1	3.376.007	3.073.352,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	158.022,84		-30.385	-16,1	188.408	169.508,99
34 Charges financières				ND		1.299,70
36 Charges de transfert	180.000,00		-20.000	-10,0	200.000	
39 Facturations internes	2.464,15		-936	-27,5	3.400	3.336,00
42 Taxes		54.282,11	37.057	215,1	17.225	25.360,35
43 Revenus divers		37.850,63	-1.676	-4,2	39.527	39.435,95
O03 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	*45,900 ETP*		*-0,800 ETP*	*-1,7%*	*46,700 ETP*	*45,500 ETP*
3 Charges	**12.042.635,04**		**-1.499.067**	**-11,1**	**13.541.702**	**14.537.230,79**
4 Revenus		**570.034,17**	**-247.023**	**-30,2**	**817.057**	**1.736.469,24**
Couverture en F	**-11.472.600,87**		**1.252.044**		**-12.724.645**	**-12.800.761,55**
Couverture en %	**-95,27%**			**1,4**	**-93,97%**	**-88,06%**
30 Charges de personnel	9.384.099,29		-658.161	-6,6	10.042.260	11.882.025,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.885.809,43		-414.213	-18,0	2.300.022	1.889.365,57
34 Charges financières	549.674,00		0	0,0	549.674	567.410,00
36 Charges de transfert	169.750,52		-424.995	-71,5	594.746	134.441,79
39 Facturations internes	53.301,80		-1.698	-3,1	55.000	63.987,50
41 Patentes et concessions		0,00	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		516.072,47	-20.965	-3,9	537.037	1.405.110,60
43 Revenus divers		51.014,06	51.014	ND		40.330,00
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		2.947,64	2.948	ND		3.111,22

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES						
Postes fixes	*3,000 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*3,000 ETP*	*3,000 ETP*
3 Charges	**7.322.627,55**		**75.987**	**1,0**	**7.246.641**	**4.656.979,91**
4 Revenus		**96.897,10**	**43.641**	**81,9**	**53.256**	**7.477,45**
Couverture en F	**-7.225.730,45**		**-32.345**		**-7.193.385**	**-4.649.502,46**
Couverture en %	**-98,68%**			**-0,6**	**-99,27%**	**-99,84%**
30 Charges de personnel	7.105.570,94		135.228	1,9	6.970.343	4.324.518,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204.293,86		-52.994	-20,6	257.288	314.641,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.783,75		-6.247	-77,8	8.031	8.713,22
34 Charges financières	10.979,00		0	0,0	10.979	9.107,00
42 Taxes		96.860,37	43.604	81,9	53.256	7.477,45
43 Revenus divers		36,73	37	ND		
O04.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
Postes fixes	*0,800 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*0,800 ETP*	*0,800 ETP*
3 Charges	**619.079,83**		**-44.649**	**-6,7**	**663.729**	**598.887,99**
4 Revenus		**467,29**	**15**	**3,4**	**452**	**417,90**
Couverture en F	**-618.612,54**		**44.664**		**-663.277**	**-598.470,09**
Couverture en %	**-99,92%**			**0,0**	**-99,93%**	**-99,93%**
30 Charges de personnel	534.359,15		-33.904	-6,0	568.263	528.014,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84.720,68		-10.745	-11,3	95.466	70.873,79
42 Taxes		462,87	11	2,4	452	417,90
43 Revenus divers		4,42	4	ND		
O04.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI						
Postes fixes	*21,000 ETP*		*-0,300 ETP*	*-1,4%*	*21,300 ETP*	*20,450 ETP*
3 Charges	**3.872.719,80**		**118.879**	**3,2**	**3.753.841**	**3.844.658,80**
4 Revenus		**15.599,12**	**7.109**	**83,7**	**8.490**	**42.500,15**
Couverture en F	**-3.857.120,68**		**-111.770**		**-3.745.351**	**-3.802.158,65**
Couverture en %	**-99,60%**			**-0,2**	**-99,77%**	**-98,89%**
30 Charges de personnel	3.789.274,17		98.354	2,7	3.690.920	3.798.616,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	81.442,19		21.294	35,4	60.148	44.038,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.003,44		-770	-27,8	2.773	2.003,44
42 Taxes		15.567,67	7.078	83,4	8.490	42.500,15
43 Revenus divers		31,45	31	ND		
O04.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
Postes fixes	*5,400 ETP*		*-0,600 ETP*	*-10,0%*	*6,000 ETP*	*6,000 ETP*
3 Charges	**1.132.025,85**		**-33.563**	**-2,9**	**1.165.589**	**1.118.140,85**
4 Revenus		**265.481,73**	**62.428**	**30,7**	**203.054**	**258.673,20**
Couverture en F	**-866.544,12**		**95.991**		**-962.535**	**-859.467,65**

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en %	**-76,55%**			**-7,3**	**-82,58%**	**-76,87%**
30 Charges de personnel	1.100.075,67		-942	-0,1	1.101.018	1.100.018,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	31.550,18		-31.021	-49,6	62.571	17.822,60
39 Facturations internes	400,00		-1.600	-80,0	2.000	300,00
42 Taxes		265.472,38	62.418	30,7	203.054	258.673,20
43 Revenus divers		9,35	9	ND		
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
Postes fixes	*13,800 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*13,800 ETP*	*12,800 ETP*
3 Charges	**4.989.362,21**		**-1.778.493**	**-26,3**	**6.767.855**	**5.766.704,27**
4 Revenus		**133.198,92**	**110.463**	**485,9**	**22.736**	**133.265,33**
Couverture en F	**-4.856.163,29**		**1.888.956**		**-6.745.119**	**-5.633.438,94**
Couverture en %	**-97,33%**			**-2,3**	**-99,66%**	**-97,69%**
30 Charges de personnel	2.667.905,72		-697.354	-20,7	3.365.260	2.726.195,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.321.456,49		-1.041.139	-31,0	3.362.595	3.030.508,77
36 Charges de transfert	0,00		-40.000	-100,0	40.000	10.000,00
42 Taxes		10.298,76	7.563	276,4	2.736	20.214,00
43 Revenus divers		122.900,16	102.900	514,5	20.000	113.051,33
O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
Postes fixes	*17,800 ETP*		*-3,400 ETP*	*-16,0%*	*21,200 ETP*	*19,700 ETP*
3 Charges	**22.373.257,57**		**-1.784.975**	**-7,4**	**24.158.233**	**22.500.298,62**
4 Revenus		**430.168,79**	**157.099**	**57,5**	**273.070**	**414.332,70**
Couverture en F	**-21.943.088,78**		**1.942.074**		**-23.885.163**	**-22.085.965,92**
Couverture en %	**-98,08%**			**-0,8**	**-98,87%**	**-98,16%**
30 Charges de personnel	3.628.447,30		-342.102	-8,6	3.970.549	3.842.645,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	857.249,28		-802.794	-48,4	1.660.043	1.005.027,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	124,92		0	-0,1	125	124,92
36 Charges de transfert	17.886.393,87		-633.572	-3,4	18.519.966	17.651.731,63
39 Facturations internes	1.042,20		-6.508	-86,2	7.550	768,90
42 Taxes		8.249,00	5.179	168,7	3.070	30.351,05
43 Revenus divers		240.504,16	-29.496	-10,9	270.000	209.507,65
44 Revenus financiers		3.500,00	3.500	ND		
46 Revenus de transferts		177.915,63	177.916	ND		174.474,00
O09 - INTÉRIEUR						
Postes fixes	*56,750 ETP*		*-3,150 ETP*	*-5,3%*	*59,900 ETP*	*56,800 ETP*
3 Charges	**14.559.372,48**		**-252.794**	**-1,7**	**14.812.166**	**14.131.861,84**
4 Revenus		**251.313,02**	**16.279**	**6,9**	**235.034**	**184.277,17**

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en F	**-14.308.059,46**		**269.073**		**-14.577.132**	**-13.947.584,67**
Couverture en %	**-98,27%**			**-0,1**	**-98,41%**	**-98,70%**
30 Charges de personnel	9.119.021,40		-18.692	-0,2	9.137.713	8.807.001,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.116.407,56		-248.849	-18,2	1.365.257	1.005.966,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947,32		0	0,0	9.947	9.947,32
36 Charges de transfert	4.313.135,40		14.886	0,3	4.298.249	4.308.303,99
39 Facturations internes	860,80		-139	-13,9	1.000	643,10
42 Taxes		124.106,95	39.073	45,9	85.034	88.199,90
43 Revenus divers		44.500,07	9.500	27,1	35.000	32.577,27
46 Revenus de transferts		82.706,00	-32.294	-28,1	115.000	63.500,00

Récapitulation
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
Postes fixes	*1.191,342 ETP*		*-73,930 ETP*	*-5,8%*	*1.265,272 ETP*	*1.179,926 ETP*
3 Charges	**741.865.425,01**		**12.826.940**	**1,8**	**729.038.485**	**715.769.964,29**
4 Revenus		**69.770.063,22**	**1.996.891**	**2,9**	**67.773.172**	**69.572.695,35**
Couverture en F	**-672.095.361,79**		**-10.830.049**		**-661.265.313**	**-646.197.268,95**
Couverture en %	**-90,60%**			**-0,1**	**-90,70%**	**-90,28%**
30 Charges de personnel	224.446.519,22		8.524.511	3,9	215.922.008	206.877.565,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	173.897.542,52		-1.389.377	-0,8	175.286.919	173.143.434,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	326.207.382,85		5.763.765	1,8	320.443.618	318.640.440,81
34 Charges financières	34.676,00		0	0,0	34.676	40.359,85
36 Charges de transfert	16.587.910,11		-37.775	-0,2	16.625.685	16.589.557,52
37 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	691.394,32		4.215	0,6	687.179	478.606,55
41 Patentes et concessions		216.470,90	24.471	12,7	192.000	270.105,90
42 Taxes		9.604.104,96	45.276	0,5	9.558.829	10.911.368,85
43 Revenus divers		15.887.028,87	3.103.964	24,3	12.783.065	13.878.367,55
44 Revenus financiers		28.141.956,97	-1.116.300	-3,8	29.258.257	29.889.068,19
46 Revenus de transferts		15.462.544,32	16.573	0,1	15.445.971	14.104.092,87
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
49 Facturations internes		457.957,21	-38.693	-7,8	496.650	519.691,99

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
Postes fixes	*1.191,342 ETP*		*-73,930 ETP*	*-5,8%*	*1.265,272 ETP*	*1.179,926 ETP*
3 Charges	**741.865.425,01**		**12.826.940**	**1,8**	**729.038.485**	**715.769.964,29**
4 Revenus		**69.770.063,22**	**1.996.891**	**2,9**	**67.773.172**	**69.572.695,35**
Couverture en F	**-672.095.361,79**		**-10.830.049**		**-661.265.313**	**-646.197.268,95**
Couverture en %	**-90,60%**			**-0,1**	**-90,70%**	**-90,28%**
P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	*111,327 ETP*		*-9,998 ETP*	*-8,2%*	*121,325 ETP*	*113,156 ETP*
3 Charges	**27.539.712,05**		**-1.122.660**	**-3,9**	**28.662.372**	**26.031.351,59**
4 Revenus		**1.284.853,03**	**-399.090**	**-23,7**	**1.683.943**	**1.349.670,94**
Couverture en F	**-26.254.859,02**		**723.571**		**-26.978.430**	**-24.681.680,64**
Couverture en %	**-95,33%**			**1,3**	**-94,12%**	**-94,82%**
30 Charges de personnel	23.882.012,23		-110.980	-0,5	23.992.992	22.721.440,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.931.837,92		-366.448	-11,1	3.298.286	2.568.644,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	244.574,87		-954.156	-79,6	1.198.730	266.789,70
36 Charges de transfert	431.853,32		350.641	431,8	81.212	431.703,32
37 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	49.433,71		-3.318	-6,3	52.752	42.774,40
42 Taxes		368.163,55	-827.346	-69,2	1.195.510	468.629,62
43 Revenus divers		515.053,95	415.054	415,1	100.000	501.600,87
44 Revenus financiers		401.635,54	51.603	14,7	350.033	369.406,80
46 Revenus de transferts				ND		10.033,65
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
Postes fixes	*119,874 ETP*		*-5,403 ETP*	*-4,3%*	*125,277 ETP*	*128,412 ETP*
3 Charges	**51.536.267,44**		**10.354.658**	**25,1**	**41.181.610**	**39.484.952,77**
4 Revenus		**3.996.370,27**	**-100.938**	**-2,5**	**4.097.308**	**4.514.130,02**
Couverture en F	**-47.539.897,17**		**-10.455.595**		**-37.084.302**	**-34.970.822,75**
Couverture en %	**-92,25%**			**2,4**	**-90,05%**	**-88,57%**
30 Charges de personnel	50.200.374,53		10.993.462	28,0	39.206.913	37.770.416,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.289.691,30		-638.830	-33,1	1.928.521	1.666.227,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.772,71		1.273	15,0	8.500	8.730,53
34 Charges financières	34.676,00		0	0,0	34.676	37.060,00
39 Facturations internes	1.752,90		-1.247	-41,6	3.000	2.518,15
42 Taxes		2.178.148,86	-513.159	-19,1	2.691.308	2.859.930,12
43 Revenus divers		16.704,37	16.704	ND		47.541,05

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
46 Revenus de transferts		1.801.517,05	395.517	28,1	1.406.000	1.598.158,85
49 Facturations internes				ND		8.500,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
Postes fixes	*144,379 ETP*		*-11,118 ETP*	*-7,1%*	*155,497 ETP*	*150,909 ETP*
3 Charges	**25.841.203,56**		**-269.482**	**-1,0**	**26.110.686**	**25.526.563,80**
4 Revenus		**862.000,63**	**580.568**	**206,3**	**281.433**	**252.164,68**
Couverture en F	**-24.979.202,93**		**850.050**		**-25.829.253**	**-25.274.399,12**
Couverture en %	**-96,66%**			**-2,3**	**-98,92%**	**-99,01%**
30 Charges de personnel	23.694.911,94		-474.492	-2,0	24.169.404	24.199.932,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.711.011,87		-22.450	-1,3	1.733.462	1.192.871,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.036,46		316	3,0	10.720	10.522,02
34 Charges financières				ND		3.299,85
39 Facturations internes	424.243,29		227.143	115,2	197.100	119.937,73
42 Taxes		248.457,54	83.198	50,3	165.260	74.222,58
43 Revenus divers		613.477,55	498.478	433,5	115.000	177.714,00
44 Revenus financiers		65,55	-1.107	-94,4	1.173	228,10
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
Postes fixes	*264,641 ETP*		*-22,097 ETP*	*-7,7%*	*286,738 ETP*	*270,918 ETP*
3 Charges	**463.541.583,68**		**7.631.865**	**1,7**	**455.909.719**	**454.736.763,17**
4 Revenus		**49.457.455,43**	**-325.635**	**-0,7**	**49.783.090**	**51.253.129,94**
Couverture en F	**-414.084.128,25**		**-7.957.499**		**-406.126.629**	**-403.483.633,23**
Couverture en %	**-89,33%**			**0,3**	**-89,08%**	**-88,73%**
30 Charges de personnel	35.803.812,78		-666.548	-1,8	36.470.361	35.949.018,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134.415.271,02		651.826	0,5	133.763.445	133.556.584,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	276.960.102,98		7.627.494	2,8	269.332.609	269.395.186,07
36 Charges de transfert	16.156.056,79		236.286	1,5	15.919.771	15.533.152,54
39 Facturations internes	206.340,12		-217.193	-51,3	423.533	302.821,32
41 Patentes et concessions		216.470,90	24.471	12,7	192.000	270.105,90
42 Taxes		3.371.992,76	955.826	39,6	2.416.167	3.861.740,11
43 Revenus divers		4.632.526,06	444.461	10,6	4.188.065	5.212.050,88
44 Revenus financiers		27.740.255,88	-1.166.795	-4,0	28.907.051	29.519.433,29
46 Revenus de transferts		13.038.252,62	-544.904	-4,0	13.583.157	11.878.607,77
49 Facturations internes		457.957,21	-38.693	-7,8	496.650	511.191,99
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
Postes fixes	*551,122 ETP*		*-25,314 ETP*	*-4,4%*	*576,436 ETP*	*516,532 ETP*
3 Charges	**173.406.658,28**		**-3.767.440**	**-2,1**	**177.174.098**	**169.990.332,97**
4 Revenus		**14.169.383,85**	**2.241.985**	**18,8**	**11.927.399**	**12.203.599,77**
Couverture en F	**-159.237.274,43**		**6.009.425**		**-165.246.700**	**-157.786.733,20**
Couverture en %	**-91,83%**			**-1,5**	**-93,27%**	**-92,82%**
30 Charges de personnel	90.865.407,74		-1.216.931	-1,3	92.082.339	86.236.756,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33.549.730,41		-1.013.475	-2,9	34.563.205	34.159.106,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	48.981.895,83		-911.162	-1,8	49.893.058	48.959.212,50
36 Charges de transfert	0,00		-624.702	-100,0	624.702	624.701,66
39 Facturations internes	9.624,30		-1.170	-10,8	10.794	10.554,95
42 Taxes		3.437.342,26	346.758	11,2	3.090.585	3.646.846,42
43 Revenus divers		10.109.266,95	1.729.267	20,6	8.380.000	7.939.460,75
46 Revenus de transferts		622.774,65	165.961	36,3	456.814	617.292,60

Récapitulation
Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
Postes fixes	*24,668 ETP*		*-3,292 ETP*	*-11,8%*	*27,960 ETP*	*27,070 ETP*
3 Charges	**32.576.273,00**		**34.138**	**0,1**	**32.542.135**	**10.681.931,44**
4 Revenus		**22.127.805,28**	**-16.532.374**	**-42,8**	**38.660.179**	**1.986.432,99**
Couverture en F	**-10.448.467,71**		**-16.566.513**		**6.118.045**	**-8.695.498,45**
Couverture en %	**-32,07%**			**-270,6**	**18,80%**	**-81,40%**
30 Charges de personnel	4.572.988,75		-280.095	-5,8	4.853.084	4.315.784,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.322.774,13		-716.041	-35,1	2.038.815	959.274,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.034,31		2	0,0	465.032	466.841,28
36 Charges de transfert	6.251.037,75		-2.080.462	-25,0	8.331.500	4.006.590,00
37 Subventions à redistribuer	19.963.095,21		3.111.095	18,5	16.852.000	932.740,00
39 Facturations internes	1.342,85		-360	-21,1	1.703	700,29
42 Taxes		1.329.583,92	118.562	9,8	1.211.022	286.412,82
43 Revenus divers		438.172,87	-4.249.187	-90,7	4.687.360	287.597,00
44 Revenus financiers		396.063,28	-15.513.734	-97,5	15.909.797	435.857,97
47 Subventions à redistribuer		19.963.095,21	3.111.095	18,5	16.852.000	932.740,00
49 Facturations internes		890,00	890	ND		43.825,20

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2017		VARIATION C-B 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
Postes fixes	*24,668 ETP*		*-3,292 ETP*	*-11,8%*	*27,960 ETP*	*27,070 ETP*
3 Charges	**32.576.273,00**		**34.138**	**0,1**	**32.542.135**	**10.681.931,44**
4 Revenus		**22.127.805,28**	**-16.532.374**	**-42,8**	**38.660.179**	**1.986.432,99**
Couverture en F	**-10.448.467,71**		**-16.566.513**		**6.118.045**	**-8.695.498,45**
Couverture en %	**-32,07%**			**-270,6**	**18,80%**	**-81,40%**
Q01 - ENERGIE.						
Postes fixes	*24,668 ETP*		*-3,292 ETP*	*-11,8%*	*27,960 ETP*	*27,070 ETP*
3 Charges	**32.576.273,00**		**34.138**	**0,1**	**32.542.135**	**10.681.931,44**
4 Revenus		**22.127.805,28**	**-16.532.374**	**-42,8**	**38.660.179**	**1.986.432,99**
Couverture en F	**-10.448.467,71**		**-16.566.513**		**6.118.045**	**-8.695.498,45**
Couverture en %	**-32,07%**			**-270,6**	**18,80%**	**-81,40%**
30 Charges de personnel	4.572.988,75		-280.095	-5,8	4.853.084	4.315.784,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.322.774,13		-716.041	-35,1	2.038.815	959.274,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.034,31		2	0,0	465.032	466.841,28
36 Charges de transfert	6.251.037,75		-2.080.462	-25,0	8.331.500	4.006.590,00
37 Subventions à redistribuer	19.963.095,21		3.111.095	18,5	16.852.000	932.740,00
39 Facturations internes	1.342,85		-360	-21,1	1.703	700,29
42 Taxes		1.329.583,92	118.562	9,8	1.211.022	286.412,82
43 Revenus divers		438.172,87	-4.249.187	-90,7	4.687.360	287.597,00
44 Revenus financiers		396.063,28	-15.513.734	-97,5	15.909.797	435.857,97
47 Subventions à redistribuer		19.963.095,21	3.111.095	18,5	16.852.000	932.740,00
49 Facturations internes		890,00	890	ND		43.825,20

4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation
A01 Enseignement obligatoire et orientation
A02 Enseignement secondaire II et formation continue
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
A04 Hautes écoles
A05 Enseignement spécialisé
A06 Programme transversal à la politique A

B Emploi
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

C Action sociale
C01 Accès à l'assurance-maladie
C02 Soutien à la famille
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement
F01 Protection de l'environnement
F03 Gestion des eaux
F04 Nature et paysage
F05 Politique agricole

G Aménagement et logement
G01 Logement et planification foncière
G02 Aménagement du territoire
G03 Conformité des constructions et des chantiers
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
G05 Protection du patrimoine bâti

H Sécurité et population
H01 Population, droit de cité et migration
H02 Sécurité publique
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
H06 Exécution des poursuites et faillites
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H09 Sécurité civile et armée

I Justice
I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité
J01 Transports et mobilité
J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé
K01 Réseau de soins
K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie
L01 Développement et soutien à l'économie
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
L03 Régulation du commerce
L04 Surveillance du marché du travail

M Finance et impôts
M01 Impôts, taxes et droits
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
M03 Péréquation financière intercantonale
M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs
N01 Culture
N02 Sport et loisirs

O Autorités et gouvernance
O01 Grand Conseil
O03 Conseil d'Etat
O04 Surveillance de l'Etat
O06 Exercices des droits politiques
O07 Affaires extérieures
O09 Intérieur

P Etats-majors et prestations de moyens
P01 Etats-majors départementaux
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
P05 Systèmes d'information et de communication

Q Energie
Q01 Energie

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

O03 Conseil d'Etat
O04 Surveillance de l'Etat :
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève
O06 Exercices des droits politiques
O07 Affaires extérieures
O09 Intérieur
P01 Etats-majors départementaux

02 Finances

H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Impôts, taxes et droits
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
M03 Péréquation financière intercantonale
M04 Production et perception des impôts
O04 Surveillance de l'Etat :
O04.08 Audits et expertises du SAI
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

A01 Enseignement obligatoire et orientation
A02 Enseignement secondaire II et formation continue
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
A04 Hautes écoles
A05 Enseignement spécialisé
A06 Programme transversal à la politique A
N01 Culture
N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

H01 Population, droit de cité et migration
H02 Sécurité publique
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H09 Sécurité civile et armée
L01 Développement et soutien à l'économie
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
L03 Régulation du commerce
L04 Surveillance du marché du travail
P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

G01 Logement et planification foncière
G02 Aménagement du territoire
G03 Conformité des constructions et des chantiers
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
G05 Protection du patrimoine bâti
Q01 Energie

06 Environnement, transports et agriculture

F01 Protection de l'environnement
F03 Gestion des eaux
F04 Nature et paysage
F05 Politique agricole
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
J01 Transports et mobilité
J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
C01 Accès à l'assurance-maladie
C02 Soutien à la famille
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
C05 Actions en matière d'asile et de migration
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
K01 Réseau de soins
K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

O04 Surveillance de l'Etat :
O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	Compte 2017	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
30	**Charges de personnel**	**2'405'256'482**	**-5'768'410**	**-0.2%**	**2'411'024'892**	**2'327'309'559**
3000	Salaires des autorités et juges	36'142'900	-594'697	-1.6%	36'737'597	35'805'144
3001	Paiements aux autorités et juges	10'886'032	-1'525'046	-12.3%	12'411'078	10'816'551
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions	1'400	1'400		-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'063'917'465	-6'850'825	-0.6%	1'070'768'290	1'033'438'674
3018	Nature technique - personnel administratif	3'725	3'725	n.s.	-	-2
3020	Salaires des enseignants	750'890'792	-1'565'373	-0.2%	752'456'165	740'312'351
3028	Nature technique - enseignants	-	-		-	745
3030	Travailleurs temporaires	529'370	100'089	23.3%	429'281	320'391
3049	Autres indemnités	51'404'801	-3'374'977	-6.2%	54'779'778	50'291'061
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	122'406'042	-2'122'775	-1.7%	124'528'817	119'457'720
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	266'865'354	-2'963'332	-1.1%	269'828'686	250'314'434
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'091'434	-160'785	-3.8%	4'252'219	3'155'746
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	46'584'115	-776'263	-1.6%	47'360'378	45'519'227
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'516'095	316'599	3.1%	10'199'496	10'445'822
3059	Autres cotisations patronales	-1'777'488	-405'438	29.5%	-1'372'050	-1'061'720
3060	Pensions	3'481'063	-498'037	-12.5%	3'979'100	3'706'759
3064	Rentes transitoires	19'830'474	13'789'236	228.3%	6'041'238	8'065'850
3069	Autres prestations de l'employeur	828'082	-1'268'442	-60.5%	2'096'524	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'724'423	-1'500'737	-13.4%	11'225'160	8'044'977
3091	Recrutement du personnel	441'578	54'474	14.1%	387'104	448'325
3099	Autres charges de personnel	8'488'827	3'572'796	72.7%	4'916'031	8'227'504
31	**Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**	**592'434'735**	**26'261'753**	**4.6%**	**566'172'982**	**616'205'931**
3100	Matériel de bureau	12'638'011	-1'179'386	-8.5%	13'817'397	12'527'625
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'510'591	-1'177'725	-15.3%	7'688'316	6'549'950
3102	Imprimés, publications	2'359'868	-1'516'579	-39.1%	3'876'447	3'097'984
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'226'907	-210'268	-14.6%	1'437'175	1'183'580
3104	Matériel didactique	3'014'269	-331'897	-9.9%	3'346'166	3'048'537
3105	Denrées alimentaires	5'259'101	-744'723	-12.4%	6'003'824	5'336'317
3106	Matériel médical	1'035'893	519'093	100.4%	516'800	894'592
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'208'191	-518'205	-19.0%	2'726'396	2'150'306
3110	Meubles et appareils de bureau	329'442	-92'286	-21.9%	421'728	315'166
3111	Machines, appareils et véhicules	572'310	66'914	13.2%	505'396	531'145
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'943'042	-310'905	-9.6%	3'253'947	2'600'792
3113	Matériel informatique	354'867	162'168	84.2%	192'699	225'492
3116	Appareils médicaux	30'353	-36'647	-54.7%	67'000	33'693
3118	Immobilisations incorporelles	63'891	48'391	n.s.	15'500	37'160
3119	Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	1'124'542	123'273	12.3%	1'001'269	914'407
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	25'883'445	-2'843'792	-9.9%	28'727'237	25'008'928
3130	Prestations de services de tiers	87'859'237	-3'359'632	-3.7%	91'218'869	82'658'933
3131	Planifications et projections de tiers	6'272'793	-5'035'237	-44.5%	11'308'030	7'721'710
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	54'117'464	1'397'541	2.7%	52'719'923	51'264'773
3133	Charges d'utilisations informatiques	557'650	-6'018	-1.1%	563'668	504'497
3134	Primes d'assurances choses	4'840'241	101'499	2.1%	4'738'742	5'382'117
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	14'283'094	1'745'024	13.9%	12'538'070	10'856'316
3137	Impôts et taxes	762'740	244'061	47.1%	518'679	289'053
3138	Cours, examens et conseils	73'852	18'872	34.3%	54'980	82'400
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'102	102	10.2%	1'000	-
3140	Entretien des terrains	8'013'759	1'200'829	17.6%	6'812'930	16'881'029
3141	Entretien des routes	8'707'142	187'142	2.2%	8'520'000	8'774'240
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'048'633	-95'358	-1.9%	5'143'991	4'463'380
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	848'550	-53'450	-5.9%	902'000	843'482
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	48'960'862	5'088'778	11.6%	43'872'084	48'535'065
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	806	-9'194	-91.9%	10'000	683
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	440'074	-75'299	-14.6%	515'373	539'594
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'925'241	-199'114	-6.4%	3'124'355	2'702'964
3153	Entretien informatique (matériel)	2'786'849	-237'745	-7.9%	3'024'594	3'202'704
3156	Entretien des appareils médicaux	50'514	-2'486	-4.7%	53'000	32'004
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	16'385'482	-194'782	-1.2%	16'580'264	15'121'181
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'622'536	604'002	59.3%	1'018'534	1'619'625
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	43'883'071	-3'900'692	-8.2%	47'783'763	43'469'491
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'644'398	-1'210'666	-20.7%	5'855'064	5'144'467
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	699'977	141'849	25.4%	558'128	366'100
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'600'723	-191'859	-3.3%	5'792'582	4'777'522
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'771'316	-40'620	-1.4%	2'811'936	2'725'620
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	318'937	-100.0%	-318'937	-
3180	Réévaluations sur créances	24'318'753	-4'241'178	-14.9%	28'559'931	25'932'337
3181	Pertes sur créance effectives	157'594'833	39'052'367	32.9%	118'542'466	143'528'558
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'829'309	724'593	34.4%	2'104'716	7'603'373
3192	Indemnisation de droits	153'270	152'270	n.s.	1'000	27'415
3199	Autres charges d'exploitation	19'825'739	2'179'789	12.4%	17'645'950	56'699'625

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	Compte 2017	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**432'051'254**	**24'362'089**	**6.0%**	**407'689'165**	**407'010'900**
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	378'753'983	8'068'857	2.2%	370'685'126	372'015'528
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	17'487'336	17'487'336		-	561'991
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	35'809'936	-1'194'103	-3.2%	37'004'039	34'433'380
34	**Charges financières**	**190'258'976**	**-1'798'151**	**-0.9%**	**192'057'127**	**225'391'132**
3400	Intérêts passifs des engagements courants	2'614	14'797'614	-100.0%	-14'795'000	9'777
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	-9'474'932	-4'974'932	110.6%	-4'500'000	-6'107'986
3406	Intérêts passifs des engagements financiers LT	189'170'598	-1'100'812	-0.6%	190'271'410	204'234'793
3409	Autres intérêts passifs	200'000	-160'000	-44.4%	360'000	506'587
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	-	-		-	507'860
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	3'996'837	3'996'837		-	2'577'354
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	39'591	39'591		-	284'750
3420	Acquisition et administration de capital	767'828	192'828	33.5%	575'000	644'798
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	610'707	610'707		-	-
3499	Autres charges financières	4'945'733	-15'199'984	-75.5%	20'145'717	22'733'199
36	**Charges de transfert**	**4'525'098'465**	**-33'120'311**	**-0.7%**	**4'558'218'776**	**4'414'151'929**
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'925'868	-1'443'132	-33.0%	4'369'000	3'516'344
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	260'262	97'412	59.8%	162'850	309'392
3610	Dédommagements à la Confédération	3'833'600	-20'980	-0.5%	3'854'580	3'628'468
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	60'380'108	1'937'995	3.3%	58'442'113	61'440'008
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	22'077'957	-1'062'587	-4.6%	23'140'544	21'986'050
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	355'730'705	-	0.0%	355'730'705	352'915'701
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'433'953	-	0.0%	12'433'953	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'184'074	-432'530	-0.4%	101'616'604	100'457'587
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	3'633'512	-480'638	-11.7%	4'114'150	9'717'910
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'954'000	-46'000	-0.3%	14'000'000	13'575'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'877'407'776	5'598'969	0.3%	1'871'808'807	1'831'493'532
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	16'292'840	-3'443'760	-17.4%	19'736'600	18'855'700
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	432'556'971	-189'707	0.0%	432'746'678	419'922'952
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'509'759'206	-24'935'540	-1.6%	1'534'694'746	1'469'696'620
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'709'307	-408'693	-2.4%	17'118'000	16'759'493
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'444'265	3'846'265	n.s.	598'000	5'662'227
3650	Réévaluations, participations PA	1'380'712	1'380'712		-	1'336'973
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	78'855'249	-15'225	0.0%	78'870'474	74'509'077
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	947'386	947'386		-	128'863
3690	Autres charges de transfert	9'326'288	-14'454'683	-60.8%	23'780'971	7'236'175
3699	Redistributions	4'427	4'427		-	3'857
	Totaux intermédiaires	***8'145'099'913***	***9'936'971***	***0.1%***	***8'135'162'942***	***7'990'069'451***
37	**Subventions à redistribuer**	**157'998'541**	**117'393'591**	**289.1%**	**40'604'950**	**283'921'641**
3701	Cantons et concordats	116'992	-1'618'708	-93.3%	1'735'700	300
3702	Communes et associations intercommunales	2'521'255	513'555	25.6%	2'007'700	955'210
3704	Entreprises publiques	109'337'318	108'337'318	n.s.	1'000'000	256'853'198
3705	Entreprises privées	21'952'704	860'404	4.1%	21'092'300	21'657'660
3706	Organisations privées à but non lucratif	4'605'456	-5'108'194	-52.6%	9'713'650	4'446'173
3707	Ménages privés	19'464'816	14'409'216	n.s.	5'055'600	9'100
39	**Facturations internes**	**14'961'442**	**201'722**	**1.4%**	**14'759'720**	**11'012'082**
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	243'744	-259'256	-51.5%	503'000	234'058
3910	Prestations de service facturées en interne	14'133'201	426'481	3.1%	13'706'720	10'020'641
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	584'247	34'247	6.2%	550'000	757'384
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	250	250		-	-
	Totaux généraux	**8'318'059'896**	**127'532'284**	**1.6%**	**8'190'527'612**	**8'285'003'175**

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	Compte 2017	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
40	**Revenus fiscaux**	**6'186'618'295**	**46'002'875**	**0.7%**	**6'140'615'420**	**6'127'347'871**
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'530'341'263	-103'058'737	-3.9%	2'633'400'000	2'540'408'019
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	894'208'104	178'508'104	24.9%	715'700'000	709'563'258
4002	Impôts à la source, personnes physiques	522'927'731	5'227'731	1.0%	517'700'000	509'396'759
4008	Impôts des personnes	7'263'392	263'392	3.8%	7'000'000	7'171'447
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	50'246'188	31'146'188	163.1%	19'100'000	12'734'152
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'093'237'933	-90'162'067	-7.6%	1'183'400'000	1'165'338'749
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	322'238'761	9'438'761	3.0%	312'800'000	305'368'949
4019	Autres impôts directs, personnes morales	4'748'469	-2'751'531	-36.7%	7'500'000	3'550'927
4021	Impôts fonciers	222'390'015	6'090'015	2.8%	216'300'000	276'446'770
4022	Impôts sur les gains en capital	47'713'399	-32'286'601	-40.4%	80'000'000	69'118'886
4023	Droits de mutation et timbre	216'777'818	31'777'818	17.2%	185'000'000	198'158'922
4024	Impôts sur les successions et les donations	151'860'583	17'860'583	13.3%	134'000'000	206'982'729
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	10'354'139	-2'690'861	-20.6%	13'045'000	11'495'435
4030	Taxes routières	108'811'897	-3'488'103	-3.1%	112'300'000	108'113'088
4031	Impôts sur les bateaux	2'198'045	98'045	4.7%	2'100'000	2'176'255
4033	Impôts sur les chiens	1'300'559	30'139	2.4%	1'270'420	1'323'526
41	**Patentes et concessions**	**95'059'688**	**26'586'052**	**38.8%**	**68'473'636**	**66'792'936**
4100	Patentes	301'030	-138'570	-31.5%	439'600	313'786
4110	Part au bénéfice net de la BNS	66'978'214	28'436'323	73.8%	38'541'891	38'541'891
4120	Concessions	27'780'443	-1'711'702	-5.8%	29'492'145	27'937'258
42	**Taxes**	**442'999'642**	**-17'376'715**	**-3.8%**	**460'376'357**	**456'143'351**
4200	Taxes de compensation	320'221	20'221	6.7%	300'000	504'865
4210	Emoluments pour actes administratifs	163'001'541	-9'262'304	-5.4%	172'263'845	168'584'186
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'479'314	-505'090	-16.9%	2'984'404	2'772'303
4221	Paiement pour prestations particulières	84'943	-15'057	-15.1%	100'000	125'751
4230	Frais d'écolage	146'056	-314'944	-68.3%	461'000	514'120
4231	Taxes de cours	159'593	-5'407	-3.3%	165'000	164'653
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	93'306'529	-6'658'920	-6.7%	99'965'449	96'228'214
4250	Ventes	5'212'601	-758'629	-12.7%	5'971'230	4'928'580
4260	Remboursements et participations de tiers	70'854'338	6'669'532	10.4%	64'184'806	66'457'162
4270	Amendes	87'074'472	-1'019'151	-1.2%	88'093'623	93'716'633
4290	Autres taxes	20'360'033	-5'526'967	-21.4%	25'887'000	22'146'883
43	**Revenus divers**	**153'131'011**	**54'132'983**	**54.7%**	**98'998'028**	**133'575'186**
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'379'885	-663'115	-9.4%	7'043'000	5'976'548
4301	Actifs saisis	33'691'594	2'664'194	8.6%	31'027'400	25'868'892
4309	Autres revenus d'exploitation	63'927'165	30'622'968	91.9%	33'304'197	36'162'030
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	7'147'088	-4'127'662	-36.6%	11'274'749	6'946'695
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	10'359'218	3'737'218	56.4%	6'622'000	8'387'468
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	49'000	49'000		-	34'000
4329	Autres variations de stocks	120'736	118'236	n.s.	2'500	91'340
4390	Autres revenus	31'456'325	21'732'143	223.5%	9'724'182	50'108'213
44	**Revenus financiers**	**239'152'899**	**197'821**	**0.1%**	**238'955'078**	**269'937'346**
4400	Intérêts des liquidités	-30'490	13'920	-31.3%	-44'410	-48'271
4401	Intérêts des créances et comptes courants	108'970'129	13'592'189	14.3%	95'377'940	127'099'939
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	2'926'569	45'891	1.6%	2'880'678	2'943'969
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	0	-1'073	n.s.	1'073	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	65'183	65'183		-	42'631
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	4'983'057	-77'090	-1.5%	5'060'147	14'728'789
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	542'644	542'644		-	339'937
4420	Dividendes	5'171'603	-4'658	-0.1%	5'176'261	5'171'603
4429	Autres revenus de participations	559'796	559'796		-	33'300
4450	Revenus provenant de prêts PA	640'203	-95'557	-13.0%	735'760	790'505
4451	Revenus provenant de participations PA hormis dans des entreprises publique	60'327'716	-13'052'952	-17.8%	73'380'668	61'046'550
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public	1'991'708	-676'083	n.s.	2'667'791	3'519'322
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'734'734	-954'436	-1.8%	52'689'170	53'038'019
4471	Paiement pour appartements de service du PA	482'125	22'125	4.8%	460'000	467'439
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	689'347	119'347	20.9%	570'000	677'229
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	98'575	98'575		-	85'205
4490	Réévaluations PA	-	-		-	1'180
45	**Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux**	**-**	**-2'491'577**	**-100.0%**	**2'491'577**	**66'108**
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	-	-2'491'577	-100.0%	2'491'577	66'108
46	**Revenus de transferts**	**1'097'232'430**	**51'495'972**	**4.9%**	**1'045'736'458**	**997'790'345**
4600	Parts aux revenus de la Confédération	481'389'811	43'298'750	9.9%	438'091'061	427'218'106
4610	Dédommagements de la Confédération	77'324'218	-1'827'376	-2.3%	79'151'594	71'888'934
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	21'436'677	1'471'982	7.4%	19'964'695	15'431'470
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'823'433	-1'348'004	-8.9%	15'171'437	13'819'962

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	Compte 2017	Écart par rapport au Budget 2017		Budget 2017	Compte 2016
4620	RPT de la Confédération	97'302'795	-	0.0%	97'302'795	107'387'526
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	3'529'711	-	0.0%	3'529'711	-
4630	Subventions de la Confédération	315'725'408	-8'605'413	-2.7%	324'330'821	302'993'918
4634	Subventions des entreprises publiques	1'523'780	-18'220	-1.2%	1'542'000	2'186'803
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'007'666	-133'478	-0.7%	20'141'144	18'934'809
4690	Autres revenus de transferts	63'567'845	18'420'645	40.8%	45'147'200	36'561'022
4699	Redistributions	1'601'087	237'087	17.4%	1'364'000	1'367'795
	Totaux intermédiaires	***8'214'193'964***	***158'547'410***	***2.0%***	***8'055'646'554***	***8'051'653'142***
47	**Subventions à redistribuer**	**157'998'541**	**117'393'591**	**289.1%**	**40'604'950**	**283'921'641**
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	157'233'486	116'628'536	287.2%	40'604'950	160'732'135
4701	Subventions à redistribuer reçues des cantons et des concordats	765'055	765'055		-	123'189'506
49	**Facturations internes**	**14'961'442**	**201'722**	**1.4%**	**14'759'720**	**11'012'082**
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	346'794	-156'206	-31.1%	503'000	418'978
4910	Prestations de services	14'028'561	321'841	2.3%	13'706'720	9'835'721
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	586'087	36'087	6.6%	550'000	757'384
	Totaux généraux	**8'387'153'947**	**276'142'723**	**3.4%**	**8'111'011'224**	**8'346'586'865**

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
30	**Charges de personnel**	**2'405'256'482**	**1'206'483'852**	**36'300'385**	**20'704'073**	**8'676'001**	**6'020'471**	**39'165'552**	**49'193'426**
3000	Salaires des autorités et juges	36'142'900	-	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	10'886'032	19'881	1'170	40'246	-	9'459	172'660	326'350
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions	1'400	-	-	-	-	-	-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'063'917'465	213'023'382	29'377'127	16'778'945	7'043'852	4'877'922	31'333'378	39'299'071
3018	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	3'725	3'725	-	-	-	-	-	-
3020	Salaires des enseignants	750'890'792	750'612'888	-	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	529'370	278'920	-	-	-	-	-	250'450
3049	Autres indemnités	51'404'801	18'673'590	60'646	33'054	13'742	9'080	205'753	67'118
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	122'406'042	63'386'653	1'860'933	1'076'386	451'941	312'963	2'020'744	2'539'269
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	266'865'354	134'235'194	4'066'118	2'323'240	976'782	679'614	4'454'147	5'576'571
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'091'434	2'154'968	63'141	36'099	15'160	10'407	67'249	83'976
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	46'584'115	24'095'007	707'927	408'822	171'895	119'073	768'395	966'840
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'516'095	-	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	-1'777'488	-1'981'748	-	-	-	-	-	-
3060	Pensions	3'481'063	-	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	19'830'474	-1'350	-	-	-	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	828'082	-	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'724'423	1'223'384	125'826	299	344	347	6'537	11'768
3091	Recrutement du personnel	441'578	75'818	-	-	-	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	8'488'827	683'540	37'496	6'981	2'285	1'605	136'690	72'014
31	**Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**	**592'434'735**	**51'234'999**	**2'156'971**	**9'133'787**	**13'503'561**	**9'255'867**	**20'883'452**	**13'302'765**
3100	Matériel de bureau	12'638'011	9'499'393	58'275	48'567	19'534	13'814	49'699	105'267
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'510'591	484'158	9'363	2'977	389	259	462'175	3'732
3102	Imprimés, publications	2'359'868	534'358	2'794	1'431	12'216	8'144	59'465	48'615
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'226'907	562'091	4'510	4'951	265	519	34'316	10'829
3104	Matériel didactique	3'014'269	2'959'907	-	-	-	-	36	226
3105	Denrées alimentaires	5'259'101	1'971'413	-	-	-	-	10'338	-
3106	Matériel médical	1'035'893	370'488	3'314	306	-	-	402	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'208'191	550'840	-	-	-	-	121'036	21'489
3110	Meubles et appareils de bureau	329'442	199'621	1'516	968	116	312	5'882	702
3111	Machines, appareils et véhicules	572'310	207'543	127	-	-	-	24'495	-
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'943'042	63'245	80	-	-	-	40'797	-
3113	Matériel informatique	354'867	161'906	4'412	1'247	75	201	2'057	1'720
3116	Appareils médicaux	30'353	6'113	-	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	63'891	4'947	10'996	-	-	-	13'507	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	1'124'542	297'533	7	52	695	463	54'608	13
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	25'883'445	302	-	-	-	-	84'996	6'470
3130	Prestations de services de tiers	87'859'237	17'474'926	131'980	530'200	360'755	275'166	799'061	1'147'151
3131	Planifications et projections de tiers	6'272'793	216	-	-	-	-	41'893	4'954'238
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	54'117'464	6'742'658	489'815	94'984	17'454	51'361	9'737'431	4'903'046
3133	Charges d'utilisations informatiques	557'650	206	-	-	-	-	1'242	-
3134	Primes d'assurances choses	4'840'241	525'745	-	1'364	-	-	6'708	-
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	14'283'094	-	-	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	762'740	53'897	-	-	-	-	58'680	464'382
3138	Cours, examens et conseils	73'852	5'426	-	-	-	-	4'500	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'102	822	-	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	8'013'759	-	-	-	-	-	2'150'726	-
3141	Entretien des routes	8'707'142	-	-	-	-	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'048'633	-	-	-	-	-	5'048'633	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	848'550	-	-	-	-	-	45'911	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	48'960'862	-	-	-	-	-	731'220	756
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	806	-	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	440'074	315'397	17'721	3'592	-	-	921	212
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'925'241	389'382	733	1'037	1'639	1'093	133'838	4'741
3153	Entretien informatique (matériel)	2'786'849	9'346	3'132	-	-	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	50'514	49'835	-	-	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	16'385'482	294'779	1'861	-	-	-	71'464	11'883
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'622'536	129'159	-	-	-	-	37'734	270
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	43'883'071	67'422	3'240	624	142	383	15'047	31
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'644'398	2'727'085	47'043	48'126	17'585	12'058	110'348	98'510
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	699'977	235'017	-	4'435	-	-	6'701	-
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'600'723	1'061'244	28'326	15'860	2'551	4'573	281'958	132'295
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'771'316	2'615'663	-	-	-	-	-	-
3180	Réévaluations sur créances	24'318'753	341'991	142'775	3'702'447	10'361'380	7'118'739	-429'796	383'849
3181	Pertes sur créance effectives	157'594'833	226'253	1'192'379	4'614'727	2'708'766	1'768'781	1'004'435	852'089
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'829'309	2'119	2'570	55'889	-	-	57'718	-
3192	Indemnisation de droits	153'270	-	-	-	-	-	3'270	150'000
3199	Autres charges d'exploitation	19'825'739	92'552	-	-	-	-	-	250

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2017

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
494'172'750	**129'790'177**	**33'384'771**	**18'411'011**	**19'442'670**	**64'318'771**	**4'370'531**	**45'802'533**	**224'446'519**	**4'572'989**	**30**
-	33'323'941	-	-	-	-	-	2'818'959	-	-	3000
48'803	4'467'191	63'560	119'670	680'112	3'025	35'224	4'876'987	18'894	2'800	3001
-	1'400	-	-	-	-	-	-	-	-	3008
351'737'018	66'978'029	26'608'763	14'773'525	15'132'064	52'238'969	3'456'343	27'275'442	160'274'439	3'709'194	3010
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3018
-	-	-	-	-	-	-	-	277'904	-	3020
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3030
30'591'243	207'106	432'823	32'956	32'252	41'660	90'854	37'917	860'185	14'821	3049
24'310'092	6'623'535	1'727'734	953'727	1'009'128	3'350'483	231'598	2'096'048	10'216'065	238'744	3050
57'262'230	14'807'046	3'715'151	2'096'489	2'126'293	7'268'585	460'406	3'913'416	22'402'242	501'829	3052
822'149	193'261	57'520	30'813	32'381	112'869	7'729	59'786	336'438	7'489	3053
9'243'041	2'544'746	657'494	363'599	385'185	1'273'909	88'041	802'235	3'899'475	88'431	3054
10'501'399	-	-	-	120	-	-	14'575	-	-	3056
90'481	5'732	-	-	-	-	-	3'693	104'354	-	3059
-	-	-	-	-	-	-	3'424'447	56'616	-	3060
0	-828'082	-	-	-	-	-	-	20'659'906	-	3064
-	828'082	-	-	-	-	-	-	-	-	3069
4'152'822	281'388	7'194	17'664	7'736	1'600	1'330	77'458	3'808'727	-	3090
59'982	138'312	-	108	12'960	-	-	6'084	148'314	-	3091
5'353'490	218'489	114'531	22'461	24'441	27'671	-994	395'486	1'382'960	9'681	3099
87'592'160	**52'032'326**	**25'238'488**	**9'784'974**	**3'237'610**	**108'927'939**	**1'715'486**	**9'214'034**	**173'897'543**	**1'322'774**	**31**
1'278'135	359'609	43'650	21'067	50'507	108'117	11'929	356'809	607'747	5'891	3100
3'132'347	6'678	1'186'760	316'385	1'350	568	449	637	902'317	46	3101
185'538	100'708	2'152	42'719	24'854	165'013	12'476	928'866	225'840	4'678	3102
72'306	311'176	3'894	6'090	7'708	13'454	4'660	74'269	111'539	4'329	3103
51'522	40	898	5	-	90	1'151	45	349	-	3104
3'272'590	-	2'268	-	-	328	-	-	2'164	-	3105
83'238	1'264	806	567'581	-	-	-	-	8'493	-	3106
1'491'043	-	3'118	1'980	3'651	-	554	2'006	12'473	-	3109
65'056	17'899	10'259	1'268	865	1'777	5'221	1'575	16'254	152	3110
225'291	12'968	72'721	178	-	68	475	1'427	26'928	89	3111
2'786'053	7'603	20'814	2'697	9'023	84	-	-	8'855	3'791	3112
22'582	6'664	18'143	3'037	3'729	6'048	888	5'067	116'695	396	3113
5'318	-	-	18'923	-	-	-	-	-	-	3116
1'276	-	1'620	-	-	-	-	27'725	3'820	-	3118
321'804	42'577	176'389	10'354	1'944	794	942	1'636	214'725	6	3119
9'401	-	3'269'933	-	-	-	1'899	-	22'510'445	-	3120
25'969'695	14'735'794	733'112	6'229'844	277'171	4'227'733	906'597	5'653'980	7'976'207	429'862	3130
-	-	90'446	-	-	-	-	268'469	917'530	-	3131
2'866'977	756'798	5'684'185	2'216'495	424'665	382'768	496'756	966'674	17'447'369	838'029	3132
13'048	-	-	554	-	-	-	281'230	261'177	193	3133
528'645	8'802	-	-	2'015	-	2'031	-	3'764'931	-	3134
14'250'794	-	-	-	-	-	-	-	32'300	-	3135
35'203	-	100'845	-	910	-	1'939	2'917	43'968	-	3137
27'281	-	-	1'500	-	-	-	-	35'145	-	3138
-	-	280	-	-	-	-	-	-	-	3139
-	-	862'681	-	-	-	-	-	5'000'352	-	3140
-	-	8'668'768	-	-	-	-	-	38'374	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
4'551	-	661'227	-	-	-	-	-	136'861	-	3143
39'614	-	81'776	-	-	-	485	-	48'107'011	-	3144
806	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3149
39'535	6'932	1'767	673	4'624	550	-	3'951	44'169	32	3150
1'721'515	3'111	453'318	67'128	1'530	9'707	-	9'434	126'654	379	3151
72'929	-	656	-	-	-	-	16'919	2'683'866	-	3153
-	-	-	-	-	-	-	680	-	-	3156
16'558	24'465	37'492	271	-	-	-	-	15'926'708	-	3158
462'936	3'491	76'433	2'873	-	-	-	-	909'640	-	3159
56'015	-	23'505	14	3'782	4'898	49'253	-10'297	43'666'180	2'830	3160
670'885	252'572	93'686	28'439	37'043	39'189	5'870	74'909	370'973	10'075	3161
73'975	-	-	-	-	-	106	6'111	373'577	55	3169
2'101'513	110'569	324'185	135'055	141'840	66'305	35'297	507'720	629'493	21'939	3170
174	-	962	-	-	-	154'518	-	-	-	3171
2'760'943	2'221'489	22'652	-10'138'770	-1'284	7'626'068	-	-	206'270	-	3180
22'650'733	15'568'693	695	10'248'613	223'747	96'274'378	21'993	401	238'150	0	3181
171'283	-	2'506'392	-	-	-	-	-	33'338	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
53'048	17'472'426	-	-	2'017'937	-	-	30'875	158'652	-	3199

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**432'051'254**	**6'810'001**	**27'662**	**5'462**	**1'246**	**3'350**	**5'157'211**	**3'687'638**
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	378'753'983	6'728'218	27'662	5'462	1'246	3'350	4'842'805	2'985'353
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	17'487'336	-	-	-	-	-	-	-
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	35'809'936	81'783	-	-	-	-	314'406	702'285
34	**Charges financières**	**190'258'976**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1'023**	**-**	**-**
3400	Intérêts passifs des engagements courants	2'614	-	-	-	-	1'023	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	-9'474'932	-	-	-	-	-	-	-
3406	Intérêts passifs des engagements financiers LT	189'170'598	-	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	200'000	-	-	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	3'996'837	-	-	-	-	-	-	-
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	39'591	-	-	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	767'828	-	-	-	-	-	-	-
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	610'707	-	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	4'945'733	-	-	-	-	-	-	-
36	**Charges de transfert**	**4'525'098'465**	**776'387'207**	**54'142'890**	**880'715'292**	**443'802'614**	**400'888'882**	**7'605'329**	**49'472'056**
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'925'868	-	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	260'262	-	-	-	-	-	260'262	-
3610	Dédommagements à la Confédération	3'833'600	-	-	-	-	-	75'452	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	60'380'108	31'672'502	-	-	-	-	-	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	22'077'957	-	-	-	-	-	3'956	-
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	355'730'705	-	-	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'433'953	4'742'503	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'184'074	100'811'180	-	-	-	67'397	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	3'633'512	-	-	-	-	-	50'000	-
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'954'000	-	13'954'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'877'407'776	424'748'883	-	79'656'819	18'165'224	60'722'853	270'420	-
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	16'292'840	-	-	-	-	-	1'582'130	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	432'556'971	90'790'241	-	8'620'805	110'964'109	114'756'964	2'323'218	832'462
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'509'759'206	94'024'293	40'184'464	790'586'116	313'732'882	224'375'680	-	45'496'840
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'709'307	-	-	380'188	-	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'444'265	4'477'265	-	-	-	-	-	-
3650	Réévaluations, participations PA	1'380'712	-	-	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	78'855'249	24'120'340	-	1'460'598	940'399	965'988	2'387'640	997'755
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	947'386	-	-	10'766	-	-	-	-
3690	Autres charges de transfert	9'326'288	-	-0	-	-	-	652'251	2'144'999
3699	Redistributions	4'427	-	4'427	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	***8'145'099'913***	***2'040'916'058***	***92'627'908***	***910'558'614***	***465'983'422***	***416'169'594***	***72'811'544***	***115'655'885***
37	**Subventions à redistribuer**	**157'998'541**	**111'003'789**	**-**	**1'111'182**	**-**	**-**	**23'843'493**	**-**
3701	Cantons et concordats	116'992	-	-	-	-	-	116'992	-
3702	Communes et associations intercommunales	2'521'255	-	-	-	-	-	444'273	-
3704	Entreprises publiques	109'337'318	108'411'233	-	926'085	-	-	-	-
3705	Entreprises privées	21'952'704	-	-	-	-	-	21'952'704	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	4'605'456	2'592'556	-	185'097	-	-	1'329'524	-
3707	Ménages privés	19'464'816	-	-	-	-	-	-	-
39	**Facturations internes**	**14'961'442**	**307'291**	**7'127**	**204'731**	**13'187**	**8'792**	**481'606**	**267'914**
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	243'744	65'136	-	-	-	-	21'654	1'283
3910	Prestations de service facturées en interne	14'133'201	236'479	7'127	204'731	13'187	8'792	455'776	266'631
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	584'247	5'426	-	-	-	-	4'176	-
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	250	250	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	**8'318'059'896**	**2'152'227'138**	**92'635'035**	**911'874'527**	**465'996'609**	**416'178'385**	**97'136'643**	**115'923'799**

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2017

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
5'941'820	**2'243'453**	**63'025'432**	**560'039**	**37'336**	**17'558'538**	**147'768**	**171'882**	**326'207'383**	**465'034**	**33**
5'918'846	276'347	63'024'512	557'937	37'336	71'202	147'768	106'807	293'554'097	465'034	3300
-	-	-	-	-	17'487'336	-	-	-	-	3301
22'973	1'967'106	920	2'102	-	-	-	65'075	32'653'286	-	3320
295'465	**-**	**2'782'706**	**-**	**-**	**186'584'454**	**-**	**560'653**	**34'676**	**-**	**34**
-	-	-	-	-	1'591	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	-	-9'474'932	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	189'170'598	-	-	-	-	3406
-	-	-	-	-	200'000	-	-	-	-	3409
-	-	2'782'706	-	-	1'214'132	-	-	-	-	3411
17	-	-	-	-	39'574	-	-	-	-	3419
-	-	-	-	-	767'828	-	-	-	-	3420
-	-	-	-	-	610'707	-	-	-	-	3441
295'447	-	-	-	-	4'054'957	-	560'653	34'676	-	3499
35'270'353	**-**	**281'552'109**	**1'107'704'216**	**16'373'398**	**355'730'705**	**70'065'187**	**22'549'280**	**16'587'910**	**6'251'038**	**36**
2'324'855	-	-	-	601'013	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
1'100'422	-	2'650'000	7'726	-	-	-	-	-	-	3610
13'702'626	-	-	13'679'402	1'305'405	-	20'173	-	-	-	3611
-	-	21'071'167	792'834	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	355'730'705	-	-	-	-	3621
-	-	-	-	-	-	7'461'450	230'000	-	-	3622
95'159	-	-	210'338	-	-	-	-	-	-	3631
559'012	-	-	-	-	-	3'024'500	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
9'878'102	-	248'238'603	1'025'155'101	6'842'536	-	2'576'647	1'152'588	-	-	3634
-	-	-	14'530'710	-	-	-	180'000	-	-	3635
7'100'301	-	9'472'695	22'045'299	5'804'920	-	55'623'485	4'202'573	19'900	-	3636
-	-	-	-	-	-	1'358'932	-	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	16'329'119	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-33'000	3640
-	-	-	-	1'380'712	-	-	-	-	-	3650
509'876	-	119'644	30'346'186	438'812	-	-	-	16'568'010	-	3660
-	-	-	936'621	-	-	-	-	-	-	3661
-	-	-	-	-	-	-	245'000	-	6'284'038	3690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3699
623'272'547	***184'065'956***	***405'983'505***	***1'136'460'240***	***39'091'015***	***733'120'406***	***76'298'971***	***78'298'382***	***741'174'031***	***12'611'835***	
234'393	**-**	**1'842'589**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**19'963'095**	**37**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
234'393	-	1'842'589	-	-	-	-	-	-	-	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	-	498'279	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	-	19'464'816	3707
2'680'046	**527'381**	**1'745'036**	**89'415**	**49'771**	**7'813'222**	**15'116**	**58'069**	**691'394**	**1'343**	**39**
28'310	10'846	12'155	-	506	-	6'231	55'989	40'541	1'093	3900
2'651'397	516'535	1'159'896	89'415	49'264	7'813'222	8'885	2'080	649'533	250	3910
339	-	572'985	-	-	-	-	-	1'320	-	3920
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3930
626'186'987	**184'593'337**	**409'571'130**	**1'136'549'655**	**39'140'786**	**740'933'629**	**76'314'088**	**78'356'451**	**741'865'425**	**32'576'273**	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2017

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
40	**Revenus fiscaux**	**6'186'618'295**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'530'341'263	-	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	894'208'104	-	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	522'927'731	-	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'263'392	-	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	50'246'188	-	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'093'237'933	-	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	322'238'761	-	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	4'748'469	-	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	222'390'015	-	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	47'713'399	-	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	216'777'818	-	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	151'860'583	-	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	10'354'139	-	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	108'811'897	-	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'198'045	-	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'300'559	-	-	-	-	-	-	-
41	**Patentes et concessions**	**95'059'688**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**16'116'194**	**-**
4100	Patentes	301'030	-	-	-	-	-	262'266	-
4110	Part au bénéfice net de la BNS	66'978'214	-	-	-	-	-	-	-
4120	Concessions	27'780'443	-	-	-	-	-	15'853'928	-
42	**Taxes**	**442'999'642**	**16'776'438**	**999'137**	**1'387'870**	**95'397**	**103'307**	**13'916'526**	**35'375'013**
4200	Taxes de compensation	320'221	-	-	-	-	-	320'521	-300
4210	Emoluments pour actes administratifs	163'001'541	245'089	86'020	3'954	3'400	4'200	835'406	26'938'107
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'479'314	1'823'146	-	-	-	-	-	-
4221	Paiement pour prestations particulières	84'943	84'943	-	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	146'056	146'056	-	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	159'593	8'960	-	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	93'306'529	961'674	360	400	-	-	3'304'584	1'750
4250	Ventes	5'212'601	1'489'383	-	-	-	-	238'483	46'749
4260	Remboursements et participations de tiers	70'854'338	12'018'393	873'126	883'595	91'997	99'107	8'659'988	420'430
4270	Amendes	87'074'472	450	39'632	-	-	-	65'733	880'216
4290	Autres taxes	20'360'033	-1'656	-	499'921	-	-	491'810	7'088'062
43	**Revenus divers**	**153'131'011**	**7'992'152**	**180'916**	**3'992'561**	**116'359**	**208'803**	**5'235'603**	**848'809**
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'379'885	6'379'885	-	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	33'691'594	-	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	63'927'165	707'902	11'605	242	71	125'489	4'069'335	50'411
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	7'147'088	-	-	-	-	-	85'260	324'555
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	10'359'218	-	-	-	-	-	-	-
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	49'000	-	-	-	-	-	49'000	-
4329	Autres variations de stocks	120'736	107'125	-	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	31'456'325	797'239	169'311	3'992'318	116'288	83'314	1'032'008	473'843
44	**Revenus financiers**	**239'152'899**	**-**	**-**	**-**	**1'691**	**1'211**	**110'609**	**12'000'000**
4400	Intérêts des liquidités	-30'490	-	-	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	108'970'129	-	-	-	-	-	40	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	2'926'569	-	-	-	-	-	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	65'183	-	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	4'983'057	-	-	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	542'644	-	-	-	1'691	1'211	-	-
4420	Dividendes	5'171'603	-	-	-	-	-	-	-
4429	Autres revenus de participations	559'796	-	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	640'203	-	-	-	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA hormis dans des entreprises publique	60'327'716	-	-	-	-	-	-	12'000'000
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public	1'991'708	-	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'734'734	-	-	-	-	-	110'569	-
4471	Paiement pour appartements de service du PA	482'125	-	-	-	-	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	689'347	-	-	-	-	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	98'575	-	-	-	-	-	-	-
46	**Revenus de transferts**	**1'097'232'430**	**48'998'231**	**30'882'751**	**178'042'935**	**83'955'978**	**62'767'158**	**2'762'331**	**2'009'739**
4600	Parts aux revenus de la Confédération	481'389'811	-	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	77'324'218	-	29'558'404	-	-	-	119'388	-
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	21'436'677	6'352'328	-	-	-	1'669'612	-	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'823'433	299'663	-	-	-	-	9'386	-
4620	RPT de la Confédération	97'302'795	-	-	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	3'529'711	-	-	1'828'399	-	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	315'725'408	40'021'102	-	155'521'178	57'956'552	50'836'622	2'236'113	5'000
4634	Subventions des entreprises publiques	1'523'780	1'323'350	-	-	-	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'007'666	642'627	6'476	-	-	-	393'278	497'104
4690	Autres revenus de transferts	63'567'845	359'160	1'317'871	20'693'358	25'999'426	10'260'924	4'166	1'507'635
4699	Redistributions	1'601'087	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	***8'214'193'964***	***73'766'821***	***32'062'805***	***183'423'365***	***84'169'425***	***63'080'480***	***38'141'263***	***50'233'561***
47	**Subventions à redistribuer**	**157'998'541**	**111'003'789**	**-**	**1'111'182**	**-**	**-**	**23'843'493**	**-**
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	157'233'486	110'238'734	-	1'111'182	-	-	23'843'493	-
4701	Subventions à redistribuer reçues des cantons et des concordats	765'055	765'055	-	-	-	-	-	-
49	**Facturations internes**	**14'961'442**	**184'208**	**-**	**-**	**-**	**-**	**270'661**	**170'196**
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	346'794	79'160	-	-	-	-	239'093	-
4910	Prestations de services	14'028'561	105'048	-	-	-	-	31'568	170'196
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	586'087	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	**8'387'153'947**	**184'954'818**	**32'062'805**	**184'534'547**	**84'169'425**	**63'080'480**	**62'255'417**	**50'403'757**

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2017

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	**-**	**-**	**91'219**	**-**	**6'186'527'076**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40**
-	-	-	-	-	2'530'341'263	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	894'208'104	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	522'927'731	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	7'263'392	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	50'246'188	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	1'093'237'933	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	322'238'761	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	4'748'469	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	222'390'015	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	47'713'399	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	216'777'818	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	151'860'583	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	10'354'139	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	108'811'897	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	-	2'198'045	-	-	-	-	4031
-	-	-	91'219	-	1'209'340	-	-	-	-	4033
35'730	**-**	**-**	**16'859**	**-**	**78'674'433**	**-**	**-**	**216'471**	**-**	**41**
-	-	-	4'234	-	34'530	-	-	-	-	4100
-	-	-	-	-	66'978'214	-	-	-	-	4110
35'730	-	-	12'625	-	11'661'689	-	-	216'471	-	4120
192'722'762	**49'675'364**	**25'830'419**	**5'733'553**	**11'890'743**	**76'172'223**	**295'828**	**1'091'373**	**9'604'105**	**1'329'584**	**42**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4200
97'783'149	17'438'527	78'835	3'214'506	11'208'505	4'775'452	-	84'720	153'424	148'248	4210
449'098	-	-	-	-	-	-	-	207'070	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	150'633	-	-	-	4231
10'768'772	427	25'055'249	142'443	12'440	47'327'039	-	285'919	4'425'473	1'020'000	4240
1'485'958	538'513	70'135	54'549	-	-	-	236'740	1'052'091	-	4250
11'574'550	17'018'186	626'188	1'890'649	428'518	11'958'687	145'195	478'993	3'677'647	9'088	4260
70'661'473	14'679'645	-	271'626	230'050	-	-	5'000	88'400	152'248	4270
-238	67	13	159'781	11'230	12'111'045	-	-	0	-	4290
8'427'624	**66'174'708**	**3'795'076**	**24'642'652**	**1'727'706**	**12'685'478**	**280'511**	**496'851**	**15'887'029**	**438'173**	**43**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	33'451'120	-	240'474	-	-	-	-	-	-	4301
2'209'766	31'009'868	10'549	22'029'254	833'506	1'174'297	82'455	496'851	1'115'526	37	4309
-	-	2'617'965	-	-	-	-	-	4'119'308	-	4310
-	649'110	-	-	-	-	-	-	9'710'108	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4320
-	-	13'611	-	-	-	-	-	-	-	4329
6'217'858	1'064'610	1'152'951	2'372'924	894'200	11'511'181	198'055	-	942'088	438'136	4390
358'649	**578**	**711'140**	**-**	**39'456'029**	**157'971'471**	**-**	**3'500**	**28'141'957**	**396'063**	**44**
-	-	-	-	-	-30'490	-	-	-	-	4400
-	-	-	-	-	108'970'023	-	-	66	-	4401
-	578	-	-	-	2'925'990	-	-	-	-	4407
-	-	-	-	-	65'183	-	-	-	-	4410
-	-	-	-	-	4'983'057	-	-	-	-	4411
4	-	-	-	-	539'619	-	-	118	-	4419
-	-	-	-	-	5'171'603	-	-	-	-	4420
-	-	-	-	-	556'296	-	3'500	-	-	4429
313'027	-	-	-	-	264'759	-	-	-	62'417	4450
-	-	-	-	39'456'029	8'871'687	-	-	-	-	4451
-	-	-	-	-	1'991'708	-	-	-	-	4461
-	-	711'140	-	-	23'662'036	-	-	26'917'344	333'646	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	482'125	-	4471
45'618	-	-	-	-	-	-	-	643'730	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	98'575	-	4479
65'204'617	**-**	**43'438'865**	**9'107'114**	**2'686'485**	**551'210'376**	**442'684**	**260'622**	**15'462'544**	**-**	**46**
-	-	26'178'596	1'303'634	-	453'907'581	-	-	-	-	4600
33'480'615	-	9'179'456	-	1'926'923	-	-	-	3'059'433	-	4610
9'419'740	-	-	3'994'997	-	-	-	-	-	-	4611
13'514'383	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	97'302'795	-	-	-	-	4620
-	-	-	1'701'312	-	-	-	-	-	-	4622
8'457'688	-	-	-	-	-	154'395	68'500	468'257	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	200'430	-	4634
254'029	-	8'080'813	-	-	-	-	-	10'133'338	-	4660
78'161	-	-	2'107'171	759'562	-	288'289	192'122	-	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	1'601'087	-	4699
266'749'383	***115'850'650***	***73'775'500***	***39'591'397***	***55'760'962***	***7'063'241'057***	***1'019'023***	***1'852'345***	***69'312'106***	***2'163'820***	
234'393	**-**	**1'842'589**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**19'963'095**	**47**
234'393	-	1'842'589	-	-	-	-	-	-	19'963'095	4700
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4701
10'326'851	**1'094'386**	**2'417'870**	**31'218**	**4'138**	**-**	**120**	**2'948**	**457'957**	**890**	**49**
12'804	-	15'358	380	-	-	-	-	-	-	4900
10'314'047	1'094'386	1'956'425	30'838	4'138	-	120	2'948	317'957	890	4910
-	-	446'087	-	-	-	-	-	140'000	-	4920
277'310'627	**116'945'036**	**78'035'958**	**39'622'615**	**55'765'100**	**7'063'241'057**	**1'019'143**	**1'855'293**	**69'770'063**	**22'127'805**	

Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2016 à 2017)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

Politique publique ETAT	Budget 2016 selon les 12èmes provisoires[1]	Budget 2017	Consommés au 31 décembre 2017	Ecart consommation au 31 décembre 2017 vs budget 2017	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'731.6	7'979.5	8'119.9	*2 140.4	1.8%
B Emploi	290.5	288.7	258.1	-30.6	-10.6%
C Action sociale	176.2	171.9	167.8	-4.1	-2.4%
D Personnes âgées	65.5	73.4	70.8	-2.6	-3.5%
E Handicap	49.4	50.2	47.8	-2.4	-4.7%
F Environnement	264.4	263.5	258.1	-5.3	-2.0%
G Aménagement et logement	355.7	352.5	333.9	-18.6	-5.3%
H Sécurité et population	3'514.6	3'588.0	3'545.1	-42.9	-1.2%
I Justice	742.4	755.6	756.8	1.2	0.2%
J Mobilité	254.5	261.1	241.9	-19.2	-7.4%
K Santé	117.9	121.8	121.6	-0.2	-0.2%
L Economie	133.5	143.8	135.5	-8.3	-5.8%
M Finance et impôts	514.9	519.9	501.5	-18.4	-3.5%
N Culture, sport et loisirs	25.7	26.2	27.7	1.5	5.9%
O Autorités et gouvernance	216.1	217.8	212.7	-5.1	-2.3%
P Etats-majors et prestations de moyens	1'316.1	1'315.9	1'245.6	-70.3	-5.3%
Q Energie	33.3	32.2	28.3	-3.9	-12.2%
Total général	**15'802.2**	**16'162.0**	**16'073.1**	**-88.9**	**-0.6%**

Entités contrôlées	Budget 2016	Budget 2017	Consommés au 31 décembre 2017	Ecart consommation au 31 décembre 2017 vs budget 2017	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (Université)	2'969.5	2'974.3	3'083.3	109.0	3.7%
C Action sociale (Hospice général)	902.4	902.4	939.0	36.6	4.1%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	65.9	70.4	72.5	2.1	2.9%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'000.5	2'032.2	2'058.4	26.2	1.3%
K Santé (HUG & IMAD)	11'843.2	12'237.1	11'977.5	-259.6	-2.1%
L Economie (AIG & Palexpo, Ports Francs)	1'177.7	1'241.5	1'209.4	-32.0	-2.6%
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	60.8	58.3	58.3	-	0.0%
Q Energie (SIG)	1'615.0	1'608.4	1'589.8	-18.6	-1.2%
Total entités contrôlées	**20'635.0**	**21'124.6**	**20'988.1**	**-136.5**	**-0.6%**

Autres subventionnés	Budget 2016	Budget 2017	Consommés au 31 décembre 2017	Ecart consommation au 31 décembre 2017 vs budget 2017	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (HES)	937.6	960.9	947.7	-13.2	-1.4%
D Personnes âgées (EMS)	3'693.1	3'883.3	3'845.6	-37.7	-1.0%
E Handicap (EPI)	638.0	670.6	659.8	-10.8	-1.6%
Total autres subventionnés	**5'268.7**	**5'514.8**	**5'453.0**	**-61.8**	**-1.1%**

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Pour le Petit-Etat, le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

*2 Essentiellement pour des crédits francs enseignants (remplaçants en particulier) non budgétés en ETP auxiliaires mais en Francs uniquement.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2016 A 2017 PAR PROGRAMME

Les exercices précédents ont été retraités à des fins de comparaison (avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
	TOTAL PROGRAMMES					**3'980'823'974**	**-24'723'323**	***-0.6%***	**4'005'547'297**	**3'887'714'968**
	A01 Enseignement obligatoire et orientation					**48'617**	**490**	**1.0%**	**48'127**	**48'515**
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO) (1)		af			48'617	490	*1.0%*	48'127	48'515
	A02 Enseignement secondaire II et formation continue					**54'652'064**	**1'909'769**	**3.6%**	**52'742'295**	**52'310'880**
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 11910	2019	2'182'149	-		2'182'149	2'227'142
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 11316	2017	896'327	9'053	*1.0%*	887'274	896'236
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 11316	2017	411'684	4'158	*1.0%*	407'526	411'642
dip	Association des répétitoires AJETA		af	L 11316	2017	1'595'002	11'160	*0.7%*	1'583'842	1'599'840
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 11810	2017	980'000	-		980'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes		af			529'761	-53'322	*-9.1%*	583'083	589'992
dip	Université populaire du canton de Genève		af			140'707	1'421	*1.0%*	139'286	140'693
dip	Association Reliance		af			85'000	-		85'000	40'000
dip	Université du 3ème âge		af			67'587	683	*1.0%*	66'904	67'580
dip	Fondation pour l'avenir		af			20'582	206	*1.0%*	20'376	20'376
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			5'655'000	-		5'655'000	5'240'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'478'410	-		5'478'410	5'533'747
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)		ns			3'840'644	-		3'840'644	3'766'530
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			3'470'490	-		3'470'490	3'467'302
dip	Cours interenteprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			533'180	369	*0.1%*	532'811	531'750
dip	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			23'317'459	1'947'959	*9.1%*	21'369'500	21'408'022
dip	Chèques formation		pp			5'393'471	-6'529	*-0.1%*	5'400'000	5'337'141
dip	Bons repas cafétéria PO		pp			34'750	-5'250	*-13.1%*	40'000	33'026
dip	Appui social - postobligatoire		pp			19'862	-138	*-0.7%*	20'000	19'862
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					**102'666'548**	**5'357'170**	**5.5%**	**97'309'378**	**99'355'918**
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	32'338'195	355'714	*1.1%*	31'982'481	31'503'650
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 11466	2017	8'127'443	122'050	*1.5%*	8'005'393	7'922'874
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	5'649'009	82'108	*1.5%*	5'566'901	5'275'008
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	1'759'536	-479'734	*-21.4%*	2'239'270	248'000
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	1'540'711	22'308	*1.5%*	1'518'403	1'504'423
dip	Atelier X	oui	ind	L 11466	2017	379'001	-		379'001	374'966
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	PL 12055	2020	23'578'960	143'073	*0.6%*	23'435'887	23'328'898
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) (LRT)		ind				-		-	4'677'000
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 11317	2017	346'535	3'500	*1.0%*	343'035	346'500
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 11317	2017	267'327	2'700	*1.0%*	264'627	267'300
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 11317	2017	170'297	1'720	*1.0%*	168'577	170'280
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 11317	2017	94'059	950	*1.0%*	93'109	94'050
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	L 11317	2017	82'178	830	*1.0%*	81'348	82'170
dip	Pro Juventute Genève		af	L 12065	2020	370'847	3'746	*1.0%*	367'101	370'809
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12065	2020	337'940	3'413	*1.0%*	334'527	337'906
dip	Ecole des parents		af	L 12065	2020	307'044	3'101	*1.0%*	303'943	307'013
dip	Colonies de vacances - divers +		af			450'306	-16'091	*-3.5%*	466'397	421'473
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			130'372	1'317	*1.0%*	129'055	130'359
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			126'152	1'274	*1.0%*	124'878	126'139
dip	Soutien à l'enfance +		af			96'650	878	*0.9%*	95'772	96'739
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			87'336	882	*1.0%*	86'454	87'327
dip	Frais de placements éducation spécialisée		pp			24'137'602	5'465'383	*29.3%*	18'672'219	19'559'545
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			2'092'125	-207'875	*-9.0%*	2'300'000	1'815'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
dip	Fonds animation jeunesse		pp			182'019	-97'981	-35.0%	280'000	280'000
dip	Appui social mineurs		pp			14'904	-56'096	-79.0%	71'000	28'489
	A04 Hautes écoles					**490'769'839**	**-430'385**	**-0.1%**	**491'200'224**	**486'244'612**
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12028	2019	344'273'648	-		344'273'648	343'686'829
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	PL 12156	2020	15'343'778	154'972	1.0%	15'188'806	15'342'228
dip	Contribution intercantonale à la HESSO	oui	ind			100'278'000	-		100'278'000	99'408'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	oui	ind			17'246'946	-		17'246'946	15'049'674
dip	Fondation Hardt		af			38'816	392	1.0%	38'424	38'812
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			11'060'331	-328'069	-2.9%	11'388'400	10'180'289
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp			2'528'320	-257'680	-9.2%	2'786'000	2'538'780
	A05 Enseignement spécialisé					**61'554'324**	**-1'741'606**	**-2.8%**	**63'295'930**	**60'419'731**
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	14'239'001	-1'567'000	-9.9%	15'806'001	14'442'941
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	7'331'541	107'397	1.5%	7'224'144	7'249'016
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	4'677'525	69'956	1.5%	4'607'569	4'621'362
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017	5'175'238	75'222	1.5%	5'100'016	4'832'603
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 11466	2017	2'448'716	35'568	1.5%	2'413'148	2'391'388
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 11466	2017	1'572'217	22'034	1.4%	1'550'183	1'536'414
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017	1'053'080	15'247	1.5%	1'037'833	1'028'278
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale		pp			22'421'054	436'018	2.0%	21'985'036	21'301'119
dip	Frais de placements enseignement spécialisé		pp			2'635'952	-936'048	-26.2%	3'572'000	3'016'609
	A06 Programme transversal à la politique A					**683'204**	**-43'596**	**-6.0%**	**726'800**	**755'154**
dip	Vivre Ensemble +		af			194'060	-		194'060	193'700
dip	Contribution à la promotion de la paix (LRT) +		af			170'200	-9'053	-5.1%	179'253	244'200
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			132'500	-987	-0.7%	133'487	133'400
dip	Subvention à la restauration collective		pp			186'444	-33'556	-15.3%	220'000	183'854
	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					**54'138'464**	**-14'611'536**	**-21.3%**	**68'750'000**	**58'275'013**
deas	Participation Cantonale LACI		ns			13'954'000	-46'000	-0.3%	14'000'000	13'575'000
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			39'189'614	-14'560'386	-27.1%	53'750'000	43'702'026
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			994'850	-5'150	-0.5%	1'000'000	997'987
	C01 Accès à l'assurance-maladie					**379'434'105**	**-965'443**	**-0.3%**	**380'399'548**	**372'762'377**
deas	ASSUAS - association suisse des assurés		af			39'372	398	1.0%	38'974	39'368
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			39'372	398	1.0%	38'974	39'368
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			326'504'648	-2'016'952	-0.6%	328'521'600	322'822'802
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			52'850'713	1'050'713	2.0%	51'800'000	49'860'839
	C02 Soutien à la famille					**65'029'710**	**-3'431'367**	**-5.0%**	**68'461'077**	**62'150'389**
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			182'077	1'839	1.0%	180'238	182'059
deas	Maison genevoise des médiations		af			125'978	1'272	1.0%	124'706	125'966
deas	Association couple et famille		af			113'183	1'143	1.0%	112'040	113'172
deas	Association des familles monoparentales		af			101'864	1'029	1.0%	100'835	101'854
deas	Compagna		af			47'448	348	0.7%	47'100	34'444
deas	Pro-filia Genève		af				-			13'000
deas	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			42'050'336	-1'949'664	-4.4%	44'000'000	41'533'643
deas	Prestations complémentaires familiales		pp			16'903'863	-659'503	-3.8%	17'563'366	15'159'411
deas	Aides sociales FAM		pp			5'010'444	-822'348	-14.1%	5'832'792	4'395'653
deas	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			494'516	-5'484	-1.1%	500'000	491'187
	C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					**382'356'415**	**10'907'177**	**2.9%**	**371'449'238**	**355'850'406**
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (LRT)	oui	ind	L 11307	2017	63'999'553	448'491	0.7%	63'551'062	62'401'163
deas	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11996	2020	1'082'211	12'321	1.2%	1'069'890	1'155'664
deas	Association Argos	oui	ind	L 11997	2020	2'737'662	28'576	1.1%	2'709'086	2'702'462
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11990	2020	649'750	6'435	1.0%	643'315	637'111

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
deas	Caritas Genève		af	L 11990	2020	548'186	4'517	*0.8%*	543'669	447'139
deas	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11992	2020	241'774	2'442	*1.0%*	239'332	241'750
deas	Fondation Phénix		af	L 11993	2020	363'645	3'673	*1.0%*	359'972	363'608
deas	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			612'381	-34'061	*-5.3%*	646'442	517'244
deas	Intégration pour tous (IPT)		af			188'211	1'901	*1.0%*	186'310	188'192
deas	Carrefour prison		af			171'994	1'737	*1.0%*	170'257	171'977
deas	Tél 143 la main tendue		af			125'605	1'269	*1.0%*	124'336	125'592
deas	Antenne drogue famille		af			35'381	357	*1.0%*	35'024	35'378
deas	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			1'499	1'499			148'391
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			305'028'865	8'254'653	*2.8%*	296'774'212	284'791'008
deas	Remise de cotisations AVS (LRT)		pp			4'056'033	1'716'033	*73.3%*	2'340'000	606'314
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'577'754	696'754	*79.1%*	881'000	881'000
deas	LAVI indemnités		pp			935'912	-239'419	*-20.4%*	1'175'331	436'414
	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					**37'700**	**-2'300**	**-5.7%**	**40'000**	**18'887**
deas	Appui social - SPAd		pp			37'700	-2'300	*-5.7%*	40'000	18'887
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					**52'385'998**	**-1'676'862**	**-3.1%**	**54'062'860**	**59'564'255**
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 11307	2017	15'657'266	-		15'657'266	15'600'291
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11991	2020	212'337	2'337	*1.1%*	210'000	231'290
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11994	2020	843'385	8'934	*1.1%*	834'451	884'451
deas	Appartenances - Genève		af			93'510	944	*1.0%*	92'566	93'501
deas	Elisa Asile		af			49'216	497	*1.0%*	48'719	49'211
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'764	149	*1.0%*	14'615	14'763
deas	Programme cantonal d'aide au retour		ns			380'188	-119'812	*-24.0%*	500'000	400'621
deas	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			35'135'332	-1'569'911	*-4.3%*	36'705'243	42'290'127
	D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					**129'129'333**	**-236'504**	**-0.2%**	**129'365'837**	**122'574'211**
deas	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	L 11271	2017	7'796'292	-		7'796'292	7'670'938
deas	EMS - Val Fleury	oui	ind	L 11271	2017	6'674'483	96'304	*1.5%*	6'578'179	6'545'324
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	L 11271	2017	6'270'508	67'424	*1.1%*	6'203'084	6'146'459
deas	EMS - Le Prieuré	oui	ind	L 11271	2017	4'487'461	-		4'487'461	3'970'415
deas	EMS - Butini	oui	ind	L 11271	2017	4'319'516	62'318	*1.5%*	4'257'198	4'235'441
deas	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	L 11271	2017	3'844'938	17'555	*0.5%*	3'827'383	3'809'427
deas	EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 11271	2017	3'164'494	35'787	*1.1%*	3'128'707	3'100'121
deas	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 11271	2017	2'966'653	42'818	*1.5%*	2'923'835	2'910'158
deas	EMS - La Terrassière	oui	ind	L 11271	2017	2'903'940	7'857	*0.3%*	2'896'083	2'966'001
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 11271	2017	2'844'737	41'064	*1.5%*	2'803'673	2'790'907
deas	EMS - Les Charmilles	oui	ind	L 11271	2017	2'777'704	29'866	*1.1%*	2'747'838	2'722'754
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 11271	2017	2'750'143	39'687	*1.5%*	2'710'456	2'697'377
deas	EMS - Châtelaine	oui	ind	L 11271	2017	2'694'259	38'877	*1.5%*	2'655'382	2'642'301
deas	EMS - La Plaine	oui	ind	L 11271	2017	2'689'758	-		2'689'758	672'440
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 11271	2017	2'635'779	38'035	*1.5%*	2'597'744	2'585'080
deas	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 11271	2017	2'431'654	39'352	*1.6%*	2'392'302	2'434'386
deas	EMS - Liotard	oui	ind	L 11271	2017	2'413'059	34'816	*1.5%*	2'378'243	2'366'263
deas	EMS - De la Rive	oui	ind	L 11271	2017	2'406'629	34'723	*1.5%*	2'371'906	2'359'967
deas	EMS - Notre Dame	oui	ind	L 11271	2017	2'340'126	33'769	*1.5%*	2'306'357	2'295'126
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 11271	2017	2'275'217	32'830	*1.5%*	2'242'387	2'231'304
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 11271	2017	2'258'201	32'587	*1.5%*	2'225'614	2'214'766
deas	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	L 11271	2017	2'203'073	31'799	*1.5%*	2'171'274	2'161'226
deas	EMS - La Petite Boissière	oui	ind	L 11271	2017	2'173'252	23'078	*1.1%*	2'150'174	2'130'404
deas	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 11271	2017	2'152'001	31'062	*1.5%*	2'120'939	2'111'125
deas	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	L 11271	2017	2'131'983	30'765	*1.5%*	2'101'218	2'090'966
deas	EMS - Les Bruyères	oui	ind	L 11271	2017	2'125'603	30'676	*1.5%*	2'094'927	2'084'916
deas	EMS - Résidence Les Arénières	oui	ind	L 11271	2017	2'097'351	21'882	*1.1%*	2'075'469	2'054'557

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
deas	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	L 11271	2017	2'067'532	20'790	*1.0%*	2'046'742	2'036'992
deas	EMS - Mouilles	oui	ind	L 11271	2017	2'062'023	-		2'062'023	2'052'626
deas	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 11271	2017	2'008'805	28'983	*1.5%*	1'979'822	1'969'870
deas	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 11271	2017	2'006'528	28'954	*1.5%*	1'977'574	1'967'894
deas	EMS - Les Pins	oui	ind	L 11271	2017	2'005'905	28'944	*1.5%*	1'976'961	1'967'217
deas	EMS - Poterie	oui	ind	L 11271	2017	2'001'073	20'833	*1.1%*	1'980'240	1'961'826
deas	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	L 11271	2017	1'980'036	28'579	*1.5%*	1'951'457	1'942'377
deas	EMS - Les Pervenches	oui	ind	L 11271	2017	1'968'557	28'408	*1.5%*	1'940'149	1'930'766
deas	EMS - Stella	oui	ind	L 11271	2017	1'917'360	-		1'917'360	
deas	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 11271	2017	1'908'138	27'529	*1.5%*	1'880'609	1'871'031
deas	EMS - La Provvidenza	oui	ind	L 11271	2017	1'871'608	25'741	*1.4%*	1'845'867	1'749'468
deas	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 11271	2017	1'772'031	31'345	*1.8%*	1'740'686	1'730'403
deas	EMS - Drize	oui	ind	L 11271	2017	1'738'374	25'087	*1.5%*	1'713'287	1'705'076
deas	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	L 11271	2017	1'695'504	24'469	*1.5%*	1'671'035	1'663'080
deas	EMS - Résidence Jura	oui	ind	L 11271	2017	1'663'160	24'002	*1.5%*	1'639'158	1'631'321
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 11271	2017	1'656'094	23'898	*1.5%*	1'632'196	1'624'219
deas	EMS - Plantamour	oui	ind	L 11271	2017	1'550'364	22'376	*1.5%*	1'527'988	1'520'766
deas	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 11271	2017	1'528'117	22'057	*1.5%*	1'506'060	1'499'085
deas	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 11271	2017	1'450'311	-112'946	*-7.2%*	1'563'257	1'421'542
deas	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	L 11271	2017	1'449'649	20'924	*1.5%*	1'428'725	1'422'125
deas	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 11271	2017	1'419'080	16'494	*1.2%*	1'402'586	1'390'393
deas	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	L 11271	2017	1'384'102	19'982	*1.5%*	1'364'120	1'358'096
deas	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	L 11271	2017	1'118'460	-		1'118'460	
deas	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 11271	2017	1'103'378	15'926	*1.5%*	1'087'452	1'082'434
deas	EMS - Le Léman	oui	ind	L 11271	2017	968'511	13'978	*1.5%*	954'533	950'018
deas	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 11271	2017	571'188	-43'616	*-7.1%*	614'804	560'041
deas	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11271	2017	340'125	-932'916	*-73.3%*	1'273'041	727'208
deas	EMS - Villa Mandement	oui	ind	L 11271	2017	14'881	-415'519	*-96.5%*	430'400	758'571
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			49'505	500	*1.0%*	49'005	49'500
deas	Pro Senectute		af			30'120	304	*1.0%*	29'816	30'117
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)		pp				-126'541	*-100.0%*	126'541	
	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					**313'732'882**	**-19'482'453**	**-5.8%**	**333'215'335**	**312'855'954**
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			245'602'952	-15'261'889	*-5.9%*	260'864'841	243'367'427
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			61'267'267	-3'548'484	*-5.5%*	64'815'751	62'628'136
deas	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			4'737'804	139'245	*3.0%*	4'598'559	4'683'589
deas	Abonnements TPG - AVS		pp			2'124'858	-805'246	*-27.5%*	2'930'104	2'176'802
deas	Service social - AVS		pp				-6'080	*-100.0%*	6'080	
	E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					**175'547'214**	**818'313**	**0.5%**	**174'728'901**	**169'274'603**
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	21'121'518	211'696	*1.0%*	20'909'822	19'310'143
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	18'625'634	264'291	*1.4%*	18'361'343	17'962'638
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	10'304'327	143'396	*1.4%*	10'160'931	9'746'013
deas	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 11295	2017	60'722'853	643'980	*1.1%*	60'078'873	58'205'552
deas	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 11295	2017	18'611'887	215'970	*1.2%*	18'395'917	18'238'610
deas	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 11295	2017	17'954'864	194'635	*1.1%*	17'760'229	17'424'417
deas	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 11295	2017	7'027'347	99'391	*1.4%*	6'927'956	6'755'143
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 11295	2017	4'926'002	67'459	*1.4%*	4'858'543	4'584'893
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 11295	2017	3'332'239	48'313	*1.5%*	3'283'926	3'283'704
deas	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 11295	2017	3'315'961	43'629	*1.3%*	3'272'332	2'965'243
deas	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11295	2017	3'111'982	-594'081	*-16.0%*	3'706'063	4'379'608
deas	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 11295	2017	1'984'831	26'638	*1.4%*	1'958'193	1'810'471
deas	EPH - Réalise	oui	ind	L 11295	2017	683'274	9'938	*1.5%*	673'336	675'360
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 11295	2017	657'546	9'158	*1.4%*	648'388	622'418
deas	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 11295	2017	484'725	7'064	*1.5%*	477'661	479'950

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
deas	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 11295	2017	310'199	4'518	*1.5%*	305'681	307'028
deas	Pro Mente Sana		af	L 11268	2017	201'784	2'038	*1.0%*	199'746	201'764
deas	Fondation Cap loisirs		af	L 11269	2017	984'414	9'943	*1.0%*	974'471	984'314
deas	Pro Infirmis		af	L 11270	2017	295'294	2'982	*1.0%*	292'312	295'265
deas	Insieme Genève		af			157'196	-		157'196	159'065
deas	Association Autrement aujourd'hui		af			152'765	1'543	*1.0%*	151'222	152'750
deas	Association Parole		af			123'040	1'243	*1.0%*	121'797	123'027
deas	Association Actifs		af			117'420	1'049	*0.9%*	116'371	103'835
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			96'611	-		96'611	48'068
deas	Association Cérébral Genève		af			78'746	795	*1.0%*	77'951	78'738
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			39'372	398	*1.0%*	38'974	39'368
deas	Association Danse habile		af			34'452	348	*1.0%*	34'104	34'448
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			23'534	-468'574	*-95.2%*	492'108	243'656
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			67'397	-129'447	*-65.8%*	196'844	59'114
	E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					**224'375'680**	**4'806'409**	**2.2%**	**219'569'271**	**216'811'706**
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			147'383'159	5'196'987	*3.7%*	142'186'172	141'916'212
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			73'501'674	651'755	*0.9%*	72'849'919	71'544'282
deas	Abonnements TPG - AI		pp			2'225'171	-783'362	*-26.0%*	3'008'533	2'215'277
deas	Prestations d'aide sociale - AI		pp			1'265'675	-255'052	*-16.8%*	1'520'727	1'135'935
deas	Service social - AI		pp				-3'920	*-100.0%*	3'920	
	F01 Protection de l'environnement					**16'631**	**11'631**	**232.6%**	**5'000**	**-**
deta	Subventions associations diverses +		af			16'631	11'631	*232.6%*	5'000	
	F03 Gestion des eaux					**770'956**	**-367'084**	**-32.3%**	**1'138'040**	**1'105'922**
deta	Barrage du seujet (SIG)		af			172'400	882	*0.5%*	171'518	170'300
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		af			86'742	-21'069	*-19.5%*	107'811	78'684
deta	Fonds renaturation contrats rivières		ns			461'814	-346'897	*-42.9%*	808'711	806'939
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	50'000
	F04 Nature et paysage					**746'881**	**-285'543**	**-27.7%**	**1'032'424**	**551'307**
deta	Fondation Neptune		af	L 11498	2018	250'924	-		250'924	253'459
deta	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +		af			190'437	-89'563	*-32.0%*	280'000	
deta	Forêts : subventions diverses +		af			53'300	-		53'300	10'000
deta	Education à la nature +		af			10'000	-		10'000	8'000
deta	Faune +		ns			29'903	-97	*-0.3%*	30'000	40'000
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels +		ns			23'193	-7	*0.0%*	23'200	
deta	Dégâts dus à la faune		ns			189'124	-193'876	*-50.6%*	383'000	196'548
deta	Forêts : communes		ns			-	-			43'300
deta	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc		ns				-2'000	*-100.0%*	2'000	
	F05 Politique agricole					**3'343'551**	**-92'079**	**-2.7%**	**3'435'630**	**3'333'357**
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11495	2018	98'020	990	*1.0%*	97'030	98'010
deta	Opage, promotion agricole		ind	L 11924	2020	1'852'525	18'525	*1.0%*	1'834'000	1'834'012
deta	Vulgarisation AgriVulg		af			200'150	2'149	*1.1%*	198'001	212'850
deta	Vulgarisation divers +		af			195'970	-50	*0.0%*	196'020	198'000
deta	Viticulture +		af			35'000	350	*1.0%*	34'650	34'650
deta	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-		7'524	7'524
deta	Améliorations structurelles		ns			489'090	-55'815	*-10.2%*	544'905	469'922
deta	Contributions pour des prestations écologiques		ns			322'915	-52'085	*-13.9%*	375'000	334'929
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			141'497	-3	*0.0%*	141'500	143'461
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			860	-6'140	*-87.7%*	7'000	

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
	G01 Logement et planification foncière					**46'128'282**	**-5'877'160**	**-11.3%**	**52'005'442**	**45'511'109**
dale	Cité Universitaire		ind	L 11809	2017	581'942	-		581'942	593'941
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			49'500	-		49'500	
dale	Subvention au logement social		pp			45'496'840	-5'877'160	*-11.4%*	51'374'000	44'917'168
	G02 Aménagement du territoire					**-**	**-10'000**	**-100.0%**	**10'000**	**-**
dale	OU Subventions diverses		af				-10'000	*-100.0%*	10'000	
	G03 Conformité des constructions et des chantiers					**59'406**	**600**	**1.0%**	**58'806**	**59'400**
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			59'406	600	*1.0%*	58'806	59'400
	G05 Protection du patrimoine bâti					**2'286'613**	**-4'601**	**-0.2%**	**2'291'214**	**2'291'472**
dale	Cathédrale St-Pierre		af			109'931	1'080	*1.0%*	108'851	106'920
dale	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'683	320	*1.0%*	31'363	31'680
dale	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'144'999	-6'001	*-0.3%*	2'151'000	2'152'872
	H01 Population, droit de cité et migration					**7'198'008**	**1'494'132**	**26.2%**	**5'703'876**	**5'214'886**
dse	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 11277	2017	377'280	3'773	*1.0%*	373'507	373'507
dse	Camarada		af	L 11277	2017	290'000	2'900	*1.0%*	287'100	287'100
dse	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dse	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			5'024'104	1'567'735	*45.4%*	3'456'369	3'515'425
dse	BIE cours de français		ns			573'640	403'640	*237.4%*	170'000	118'229
dse	BIE Subventions accordées aux communes		ns			392'024	-462'976	*-54.1%*	855'000	359'725
dse	BIE autres subventions		ns			179'060	-940	*-0.5%*	180'000	179'000
dse	BIE cours de langue d'origine		ns			80'000	-20'000	*-20.0%*	100'000	100'000
dse	BIE mandats de prestations		ns			74'000	-		74'000	74'000
	H02 Sécurité publique					**9'913'735**	**-990**	**0.0%**	**9'914'725**	**10'012'454**
dse	Fondation des parkings		ind	L 11923	2019	9'674'218	-987	*0.0%*	9'675'205	9'772'934
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			164'951	-		164'951	164'951
dse	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'012	-3	*0.0%*	32'015	32'015
	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					**95'159**	**-3'841**	**-3.9%**	**99'000**	**119'778**
dse	Fondation romande de détention administrative		af			95'159	-3'841	*-3.9%*	99'000	119'778
	H09 Sécurité civile et armée					**425'672**	**-48'028**	**-10.1%**	**473'700**	**397'122**
dse	PC instruction communes		af			88'925	-30'225	*-25.4%*	119'150	90'920
dse	PC matériel communes		af			78'063	-11'937	*-13.3%*	90'000	71'464
dse	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	20'000
dse	PC divers +		af			3'300	-1'100	*-25.0%*	4'400	4'400
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af				-4'000	*-100.0%*	4'000	4'000
dse	PC matériel institutions privées		af				-1'000	*-100.0%*	1'000	
dse	Jeunes sapeurs-pompiers		af				-1'000	*-100.0%*	1'000	
dse	PC instruction institutions privées		af				-650	*-100.0%*	650	
dse	Rétribution des chefs de musique		ns			133'907	1'907	*1.4%*	132'000	150'337
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	40'000
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			14'976	-24	*-0.2%*	15'000	15'000
	J01 Transports et mobilité					**257'711'298**	**5'391'022**	**2.1%**	**252'320'276**	**242'569'724**
deta	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 11530	2018	3'210'477	634'819	*24.6%*	2'575'658	2'643'017
deta	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 11919	2018	236'201'429	4'181'035	*1.8%*	232'020'394	223'759'000
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			9'135'732	-		9'135'732	8'960'609
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		ind			2'296'744	326'396	*16.6%*	1'970'348	1'938'558

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
deta	CFF – projet LEX		ind			1'355'144	-		1'355'144	1'229'411
deta	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			400'000	-		400'000	400'000
deta	GLCT : Lignes transfrontalières		af			4'824'174	324'174	*7.2%*	4'500'000	3'359'899
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			204'698	-55'302	*-21.3%*	260'000	201'330
deta	Transports collectifs - subventions diverses +		af			82'900	-20'100	*-19.5%*	103'000	77'900
	K01 Réseau de soins					**1'052'454'173**	**-4'523'290**	**-0.4%**	**1'056'977'463**	**1'030'711'524**
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT)	oui	ind	L 11844	2019	159'456'811	-		159'456'811	153'002'164
deas	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 11845	2019	1'129'510	-		1'129'510	1'132'749
deas	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 11845	2019	737'348	-		737'348	739'458
deas	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 11845	2019	668'071	-		668'071	670'216
deas	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 11845	2019	665'210	-		665'210	666'897
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 11845	2019	648'316	-		648'316	650'256
deas	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 11845	2019	619'672	-		619'672	621'860
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 11845	2019	608'644	-		608'644	610'149
deas	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 11845	2019	604'340	-		604'340	606'146
deas	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 11845	2019	595'305	-		595'305	597'263
deas	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile +	oui	ind	L 11845	2019	568'781	-521'111	*-47.8%*	1'089'892	
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement (2)	oui	ind	L 11957	2019	532'246'059	-		532'246'059	518'765'000
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 11957	2019	188'847'518	-		188'847'518	188'126'910
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 11957	2019	144'490'863	-		144'490'863	141'432'181
deas	Sitex SA		af	L 11845	2019	2'021'184	-		2'021'184	2'041'600
deas	Coopérative de soins infirmiers		af	L 11845	2019	1'759'543	-		1'759'543	1'777'316
deas	Sages-Femmes à domicile		af	L 11845	2019	536'580	-		536'580	542'000
deas	Le Chaperon rouge		af	L 11845	2019	411'543	-		411'543	415'700
deas	Services Alzheimer GE		af	L 11845	2019	265'000	-		265'000	265'000
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)		af			187'183	-2'041'817	*-91.6%*	2'229'000	115'770
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af			792'000	-		792'000	643'540
deas	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			113'850	-586'150	*-83.7%*	700'000	
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			63'093	-106'761	*-62.9%*	169'854	43'080
deas	Fondation IRIS		af			50'000	-29'200	*-36.9%*	79'200	80'000
deas	Proches aidants		af				-150'000	*-100.0%*	150'000	
deas	Hospitalisations secteur privé		ns			14'343'526	-1'076'474	*-7.0%*	15'420'000	17'142'047
deas	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	*-32.7%*	36'000	24'222
	K02 Régulation sanitaire					**24'222**	**-244'678**	**-91.0%**	**268'900**	**140'472**
deas	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	*-32.7%*	36'000	24'222
deas	Programme latin de don d'organes		ns			-	-232'900	*-100.0%*	232'900	116'250
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					**9'463'052**	**-505'343**	**-5.1%**	**9'968'395**	**9'800'642**
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein		af	L 12025	2020	1'071'867	-		1'071'867	1'071'867
deas	Première ligne		af	L 12026	2020	2'514'170	18'180	*0.7%*	2'495'990	2'395'990
deas	Groupe sida - Genève		af	L 12027	2020	1'643'250	13'128	*0.8%*	1'630'122	1'730'122
deas	Dialogai		af	L 12027	2020	694'750	5'232	*0.8%*	689'518	689'518
deas	Boulevards		af	L 12027	2020	186'090	1'100	*0.6%*	184'990	144'990
deas	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12027	2020	150'000	1'506	*1.0%*	148'494	198'494
deas	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 12122	2020	1'070'875	10'514	*1.0%*	1'060'361	1'385'686
deas	Association pour la prévention du tabagisme - Carrefour AddictionS		af	L 12122	2020	347'790	2'619	*0.8%*	345'171	345'171
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu		af	L 12122	2020	154'800	1'166	*0.8%*	153'634	153'634
deas	Action prévention du jeu +		af	L 12122	2020	149'712	-116'029	*-43.7%*	265'741	141'522
deas	Action de promotion de la santé +		af			438'738	-26'655	*-5.7%*	465'393	309'366
deas	Fonds drogue DEAS +		af			246'966	-150'022	*-37.8%*	396'988	366'000
deas	Association fourchette verte		af			188'313	1'280	*0.7%*	187'033	168'720
deas	Santé mentale (3) +		af			108'659	-4'961	*-4.4%*	113'620	94'109
deas	Croix-Bleue genevoise		af			90'000	828	*0.9%*	89'172	109'172

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions +		af			77'880	-220'600	*-73.9%*	298'480	91'358
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques		af			69'305	527	*0.8%*	68'778	69'473
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			62'994	-		62'994	130'000
deas	Programme de prévention des accidents par morsure +		af			30'000	-		30'000	20'000
deas	Fondation sécurité des patients		ns			62'978	-22	*0.0%*	63'000	62'052
deas	Interassociation de sauvetage		ns			43'626	1'626	*3.9%*	42'000	42'965
deas	ISOPTH		ns			28'178	-6'658	*-19.1%*	34'836	28'092
deas	Observatoire de la santé		ns			12'111	-53	*-0.4%*	12'164	12'111
deas	Académie chiropratique		ns			10'000	-		10'000	10'000
deas	Programmes intercantonaux K03		ns			5'000	-38'049	*-88.4%*	43'049	19'030
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			5'000	-		5'000	11'200
	L01 Développement et soutien à l'économie					**12'460'256**	**-189'170**	**-1.5%**	**12'649'426**	**12'994'288**
dse	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 11678	2019	5'357'536	-		5'357'536	5'357'536
dse	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 11678	2019	1'358'839	15'929	*1.2%*	1'342'910	1'576'981
dse	Eclosion		ind	L 11909	2020	1'485'000	14'850	*1.0%*	1'470'150	1'470'150
deta	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 11267	2018	1'864'150	-177'850	*-8.7%*	2'042'000	2'041'186
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 11678	2019	1'840'710	19'710	*1.1%*	1'821'000	1'951'290
dse	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			402'281	-14'509	*-3.5%*	416'790	366'155
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-		124'740	124'740
dse	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			27'000	-42'300	*-61.0%*	69'300	57'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale		af				-		-	49'250
dse	Prix Michel Baettig		ns				-5'000	*-100.0%*	5'000	
	L04 Surveillance du marché du travail					**187'200**	**-**		**187'200**	**-**
dse	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		ns			187'200	-		187'200	
	N01 Culture					**59'826'937**	**438'605**	**0.7%**	**59'388'332**	**65'782'507**
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 11582	2018	13'643'938	194'987	*1.4%*	13'448'951	13'562'484
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 11582	2018	10'342'995	146'698	*1.4%*	10'196'297	10'281'380
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 11582	2018	4'306'998	62'396	*1.5%*	4'244'602	4'276'726
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 11582	2018	1'070'663	10'707	*1.0%*	1'059'956	1'059'956
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 11582	2018	541'633	5'416	*1.0%*	536'217	536'217
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 11582	2018	528'628	5'286	*1.0%*	523'342	523'342
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 11582	2018	430'742	4'207	*1.0%*	426'535	416'535
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 11582	2018	396'803	3'968	*1.0%*	392'835	392'835
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 11582	2018	313'045	3'130	*1.0%*	309'915	309'915
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 11582	2018	282'858	2'829	*1.0%*	280'029	280'029
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 11922	2019	1'371'375	-		1'371'375	1'398'375
dip	Fondation Bodmer (LRT)		af	L 11922	2019	929'000	-		929'000	693'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LRT)		af	L 11922	2019	886'375	-		886'375	903'375
dip	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature (LRT)		af	L 11955	2020	197'200	700	*0.4%*	196'500	
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforom (LRT)		af	PL 11995	2020	4'480'000	-129'000	*-2.8%*	4'609'000	1'980'000
dip	Confédération des écoles de musique		af	PL 12024	2020	294'060	2'970	*1.0%*	291'090	294'030
dip	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12037	2020	9'500'000	95'000	*1.0%*	9'405'000	9'405'000
dip	Concours de Genève (LRT)		af	PL 12038	2020	680'000	3'000	*0.4%*	677'000	297'000
dip	Grand-Théâtre de Genève		af	L 12123	2017	3'000'000	-		3'000'000	2'000'000
dip	Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT) +		af			2'171'132	13'438	*0.6%*	2'157'694	
dip	Soutien au livre et à l'écrit (LRT) +		af			867'375	-2'325	*-0.3%*	869'700	
dip	Tarifs jeunes (LRT)		af			658'300	-		658'300	170'000
dip	Fondation pour l'Ecrit (LRT)		af			355'000	2'000	*0.6%*	353'000	
dip	Fonds de soutien à l'édition +		af			197'860	-140	*-0.1%*	198'000	194'200

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
dip	Institut National Genevois		af			115'272	1'153	*1.0%*	114'119	114'119
dip	Culture et Rencontre		af			103'960	1'050	*1.0%*	102'910	103'950
dip	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dip	Rencontres internationales de Genève (LRT)		af			85'380	627	*0.7%*	84'753	62'053
dip	Ecole et quartier Versoix		af			66'337	670	*1.0%*	65'667	66'330
dip	Cercle de la librairie et de l'édition Genève (LRT)		af			60'000	600	*1.0%*	59'400	
dip	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			50'000	-		50'000	
dip	Société Jean-Jacques Rousseau (LRT)		af			50'000	-		50'000	
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève (LRT)		af			26'000	26'000		-	2'574'000
dip	Fondation d'art dramatique (LRT)		af			24'500	24'500		-	2'425'500
dip	Fédération mondiale des concours internationaux de musique (LRT)		af			15'000	-		15'000	
dip	Théâtre Am Stram Gram (LRT)		af			9'920	9'920		-	982'080
dip	Orchestre de chambre de Genève (LRT)		af			7'600	7'600		-	752'400
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève (LRT)		af			6'600	6'600		-	653'400
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève (LRT)		af			5'000	5'000		-	495'000
dip	Contrechamps (LRT)		af			4'500	4'500		-	445'500
dip	Fondation des Cinémas du Grütli (LRT)		af			4'200	4'200		-	415'800
dip	Association pour la danse contemporaine (LRT)		af			4'000	4'000			396'000
dip	Théâtre du Loup (LRT)		af			3'500	3'500		-	346'500
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (LRT)		af			3'100	3'100		-	306'900
dip	Théâtre du Grütli (LRT)		af			1'993	1'993		-	197'257
dip	Théâtre Saint-Gervais (LRT)		af			1'925	1'925		-	190'575
dip	Festival tous écrans (LRT)		af			1'850	1'850		-	183'150
dip	Fonction : Cinéma (LRT)		af			1'500	1'500		-	148'500
dip	Ateliers d'ethnomusicologie (LRT)		af			1'294	1'294		-	128'056
dip	Soutien à la diffusion (LRT)		af			-	-			787'694
dip	Soutien à la création indépendante (LRT)		af				-		-	1'153'350
dip	Soutien à l'écrit (LRT)		af				-		-	326'700
dip	Aide aux compagnies indépendantes (LRT)		af				-			1'767'150
dip	Bourses et résidences		ns			219'109	-2'891	*-1.3%*	222'000	221'800
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			51'985	-32'385	*-38.4%*	84'370	44'085
dip	Remboursement des écolages de musique		pp			888'034	-61'866	*-6.5%*	949'900	954'817
dip	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			170'898	-1'102	*-0.6%*	172'000	167'942
	N02 Sport et loisirs					**2'756'627**	**-101'639**	**-3.6%**	**2'858'266**	**1'969'226**
dip	Stade de Genève		af	L	11949 2020	1'090'000	-		1'090'000	339'876
dip	Genève-Plage		af	PL	12154 2020	772'278	7'800	*1.0%*	764'478	772'200
dip	Genève Futur Hockey		af	L	12155 2017	490'099	4'950	*1.0%*	485'149	490'050
dip	Soutien à la relève sportive +		af			262'000	-72'282	*-21.6%*	334'282	230'000
dip	Sport - encadrement et entrainement des jeunes +		af			142'250	-42'107	*-22.8%*	184'357	137'100
	O01 Grand Conseil					**180'000**	**-20'000**	**-10.0%**	**200'000**	**-**
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-20'000	*-10.0%*	200'000	
	O03 Conseil d'Etat					**169'751**	**-424'995**	**-71.5%**	**594'746**	**134'442**
pré	Conseil d'Etat subventions diverses +		af			40'000	-10'000	*-20.0%*	50'000	
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af				-350'000	*-100.0%*	350'000	
pré	Protocole subventions diverses +		ns			129'751	-64'995	*-33.4%*	194'746	134'442

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2017	VARIATION C2017 / B2017		BUDGET 2017	COMPTES 2016
	O06 Exercices des droits politiques					**-**	**-40'000**	**-100.0%**	**40'000**	**10'000**
pré	Promotion citoyenne		af				-20'000	*-100.0%*	20'000	10'000
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			-	-20'000	*-100.0%*	20'000	-
	O07 Affaires extérieures					**17'656'394**	**-633'572**	**-3.5%**	**18'289'966**	**17'651'732**
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 11703	2019	531'592	-		531'592	531'592
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11860	2020	2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
pré	Téléphérique du Salève		af	L 11950	2020	264'307	4'307	*1.7%*	260'000	220'018
pré	Projets régionaux et transfrontaliers		af			199'656	-80'698	*-28.8%*	280'354	189'656
pré	Club suisse de la presse		af			102'000	-18'020	*-15.0%*	120'020	102'000
pré	Centre pour la coopération mondiale		af				-200'000	*-100.0%*	200'000	
pré	Aide aux pays en voie de développement (LRT) +		ns			7'353'151	-26'849	*-0.4%*	7'380'000	7'301'190
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'415'663	-132'337	*-8.5%*	1'548'000	1'398'720
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			428'406	-111'594	*-20.7%*	540'000	539'946
pré	Interreg V		ns			205'000	-45'000	*-18.0%*	250'000	229'774
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			131'899	-18'101	*-12.1%*	150'000	119'015
pré	Genève internationale subventions diverses +		ns			24'720	-5'280	*-17.6%*	30'000	19'820
	O09 Intérieur					**4'103'135**	**28'386**	**0.7%**	**4'074'749**	**4'054'653**
pré	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 11466	2017	1'152'588	12'820	*1.1%*	1'139'768	1'137'474
pré	F-information - filigrane		af	L 11689	2019	515'000	-		515'000	515'000
pré	Association Vires		af	L 11959	2020	300'000	3'000	*1.0%*	297'000	297'000
pré	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 11960	2020	725'999	7'260	*1.0%*	718'739	718'739
pré	SOS femmes		af	L 11960	2020	355'000	3'550	*1.0%*	351'450	351'450
pré	Viol secours		af	L 11960	2020	295'001	2'950	*1.0%*	292'051	292'051
pré	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12089	2017	544'991	5'450	*1.0%*	539'541	539'541
pré	Association Face-à-Face		af			75'000	-		75'000	75'000
pré	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			46'400	-		46'400	
pré	Associations féminines +		af			33'908	-6'092	*-15.2%*	40'000	69'150
pré	Association Violence que faire		af			19'248	-552	*-2.8%*	19'800	19'248
pré	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	P01 Etats-majors départementaux					**19'900**	**-**		**19'900**	**19'750**
dse	Subventions divers DSE +		af			19'900	-		19'900	19'750
	Q01 Energie (4)					**6'284'038**	**107'038**	**1.7%**	**6'177'000**	**4'006'590**
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			5'925'059	-1'941	*0.0%*	5'927'000	3'812'190
dale	Fonds des privés : subventions accordées		ns			358'979	108'979	*43.6%*	250'000	194'400

Retraitement 2016 et 2017 :

(1) Aux comptes 2016, cette ligne comprend les subventions accordées au GAPP et à la FAPECO qui ont, depuis, fusionné.

(2) Aux comptes 2016, cette ligne comprend la subvention accordée aux Cliniques de Jolimont et Montana qui ont, depuis, fusionné avec les HUG.

(3) Aux comptes 2016, cette ligne comprend la subvention accordée au Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels qui se trouvait alors dans le programme O09.

(4) Au budget 2017 figurait une ligne "Fonds énergie des collectivités publiques : communes" pour un montant de 2'154'500. Depuis les comptes 2015, ce fonds ne passe plus par le compte de fonctionnement
La ligne a donc été enlevée du budget 2017.

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.
ind : indemnités
af : aides financières
pp : allocation à des tiers (personnes physiques)
ns : autres subventions non LIAF
(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

Pour obtenir la loi ou le projet de loi, remplacer le YYYYY par le numéro figurant dans la colonne M dans le lien suivant :
http://ge.ch/grandconseil/search?search=YYYYY

Subventions ligne générique

Entités bénéficiaires

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles		
DIP	Colonies de vacances - divers	450'306
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les Organismes de Vacances	95'000
	Colonie de La Fouly	56'928
	Sociéte des colonies de vacances de Plainpalais	51'298
	Genève-Loisirs	48'176
	Association La Gavotte	26'245
	Colonie La Ruche	19'569
	Colonie L'Arc-en-Ciel	17'850
	Colonie de Saint-Gervais	17'131
	Colonie La Joie de Vivre	16'987
	Colonie Saint-François	11'430
	La Cordée	9'834
	Association La Belle Toile	9'602
	Diverses aides à la formation des moniteurs	9'275
	Musijeunes	9'080
	Aventure, Nature & Découverte	8'886
	Colonie Sainte-Croix	8'096
	Contact-Jeunes	7'529
	Association La Bulle d'Air	5'913
	Colonie Caecilia	5'125
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900
	Insieme-Genève	3'317
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'248
	Association A.J.E.G	3'152
	Swiss-ski/Juskila	1'735
DIP	Soutien à l'enfance	96'650
	Association Espace A	58'518
	Ass. genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	28'429
	Bureau genevois d'adoption	9'703
A06 Programme transversal à la politique A		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	170'200
	Fondation Eduki	65'000
	Association de prévention des violences et des discriminations et pour la valorisation de la diversité	20'000
	Association Elargis tes horizons	15'000
	Fondation Visions du Réel	15'000
	Réseau femme et sia Genève - société suisse des ingénieurs et architectes (sia)	10'600
	Festival international du film oriental de Genève	10'000
	Saint-Gervais - Fondation pour les arts de la scène et de l'image	9'600
	Fondation Dialogue	6'900
	Fédération genevoise des associations LGBT	6'100
	Compagnie Teatro Due Punti	6'000
	Association suisse des amis du Docteur Janusz Korczak	6'000
DIP	Vivre Ensemble	194'060
	Fédération Genevoise d'Echecs	20'000
	L'Agence Louis-François Pinagot	20'000
	Association ProPhilo	20'000
	Théâtre Spirale	15'500
	Compagnie Teatro Due Punti	15'000
	Compagnie Virgule	14'500
	K7 Productions	12'000
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT)	10'000
	Association Couleur Café	10'000
	Association Païdos	8'000
	Association Slow Food - Convivium Genève	5'600
	Compagnie Zappar	5'000
	2ème Observatoire	5'000
	Association Tricrochet	5'000
	Festival international du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	4'000
	Association Le Caméléon	3'900
	Fondation Images et société	3'360
	Association Collectif Crocoeurs 2 mots	2'700
	Théâtre du Galpon	2'600
	Association Dire Pour Voir	2'200
	La Joie de Lire	1'900
	Madame Nathalie Jäggi (plusieurs projets)	780

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
DIP	Subventions ponctuelles	132'500
	Association des médiatrices interculturelles (AMIC)	20'000
	Association l'école à la ferme	20'000
	Association Antidode	20'000
	Association Amitié Suisse Somalie	10'000
	Association Théâtrochamp	10'000
	Association Fédération Maison Kultura	10'000
	Association pour la promotion des droits humains	10'000
	Fondation pour la promotion du goût	6'000
	Association d'Usagers des Bains des Pâquis	5'000
	Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CIDAD)	5'000
	Association Amitié Suisse Somalie	5'000
	Association pour la diffusion des artistes du Grand Genève	5'000
	Association Centre suisse romand du PEN International	4'000
	Association Editions des Sables	2'500
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale		
DEAS	Diverses actions sociales	612'381
	Programme cantonal de lutte contre le surendettement Caritas	100'000
	Programme cantonal de lutte contre le surendettement CSP	60'000
	Armée du Salut	60'000
	Association pour le bateau Genève	60'000
	Pro Infirmis	60'000
	Association Première ligne	50'000
	Association Accroche - projet d'insertion scène active	50'000
	Centre LAVI	37'637
	Association Archipel	35'000
	HUG projet Parchemins	30'000
	Association Dialogai	30'000
	Association genevoise des malentendants	20'000
	Fondation Info Entraide Suisse	7'244
	Centre social protestant	6'500
	GREA	5'000
	Dettes Conseils Suisse	1'000
F01 Protection de l'environnement		
DETA	Subventions associations diverses	16'631
	Programme "Best for Geneva"	10'000
	Soutien à la conception d'un projet de formation-déchets à l'échelle suisse	4'591
	Extension banque de données VeVA-online	2'040
F04 Nature et paysage		
DETA	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité)	190'437
	Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires (hors LIAF)	125'437
	Production et sélection de semences de pays	20'000
	Association Pic-Vert	30'000
	LargEscales Studio	15'000
DETA	Forêts	53'300
	Association des propriétaires de forêts de la rive droite du Lac	28'300
	Association des propriétaires de forêts de l'ouest genevois	13'600
	Association des propriétaires de forêts de Gy-Jussy-Presinge	5'000
	Association des propriétaires de forêts de Veyrier	5'000
	Divers	1'400
DETA	Education à la nature	10'000
	Editions la Salamandre	10'000
F05 Politique Agricole		
DETA	Promotion de l'agriculture	7'524
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
DETA	Viticulture	35'000
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	35'000
DETA	Vulgarisation divers	195'970
	Association des maraîchers du Genevois	156'816
	Union fruitière lémanique	26'463
	Groupement technique horticole de Genève	7'841
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'850
H09 Sécurité civile et armée		
DETA	PC divers	3'300
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Société suisse de spéléologie	1'000
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	82'900
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Roule	26'900
	Suisse Mobile	21'000
	Fondation Dufour	5'000

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
K01 Réseau de soins		
DEAS	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	568'781
	Association Pro Senectute	213'052
	Fondation Butini	120'323
	Fondation aux 5 colosses	111'160
	Pavillon de la Rive	78'487
	Le Relais Dumas	45'759
DEAS	Programmes d'efficience du réseau de soins	113'850
	Association genevoise des diabétiques	60'000
	Association Trajectoires	25'000
	Association gymnastique seniors	20'000
	Fondation pour la formation des aînées et des aînés de Genève	8'850
DEAS	Actions ponctuelles d'aide à domicile	63'093
	Association service ergothérapie ambulatoire	30'000
	Fondation AGIR	18'000
	Palliative Genève	11'220
	Association Amivie	3'873
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		
DEAS	Action de promotion de la santé	438'738
	Association je cours pour ma forme	50'967
	Association pour la promotion des droits humains (APDH)	40'000
	Mouvement populaire des familles	40'000
	La Roseraie centre d'accueil et de formation	40'000
	EPER	35'000
	Association centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	30'891
	Ville d'Onex	30'000
	Association dis No	30'000
	Association Trajectoires	25'700
	Pro Vélo Genève	19'900
	Association Dialogai	19'000
	Croix-Rouge genevoise	15'000
	Association transports et environnement	15'000
	Association Stop suicide	10'320
	Université populaire albanaise	10'000
	Association Résiliam	10'000
	Sant E sclade	7'000
	Fédération romande des consommateurs	6'860
	Mobilité piétonne suisse	3'100
DEAS	Fonds drogue	246'966
	Association Première Ligne	97'800
	Ecole des sciences criminelles	80'000
	Université de Genève	39'166
	Association la Barje	30'000
DEAS	Dîme de l'alcool - actions de prévention	77'880
	GREA	30'000
	Addiction suisse	20'000
	Ligue pulmonaire genevoise	17'880
	Fondation officielle de de la jeunesse	10'000
DEAS	Santé mentale	108'659
	Association Stop suicide	65'000
	Association centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	29'109
	Association Cité Génération	14'550
DEAS	Actions de prévention du jeu	149'712
	Carrefour addictions	149'712
DEAS	Programme de prévention des accidents par morsure	30'000
	PAM-GE Prévention accidents par morsure de chien	30'000
L01 Développement et soutien à l'économie		
DSE	Action en faveur de l'économie genevoise	402'281
	Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	Evénements, promotion et rencontres économiques	46'480
	ICON - cyber économie sécurité	39'930
	Geneva Internet Platform	20'000
	LYS - entrepreneuriat associatif	20'000
	Prix "Graines d'Entrepreneurs"	17'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
	Salon EPHJ EPMT SMT	15'000
	Industrie 4.0	15'000
	Ateliers Start-up et PME	15'000
	Fondaton Hodai - rencontres et ateliers	12'000
	Prix de l'économie et de l'innovation	10'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat	10'000
	Smart City Day	10'000
	Semaine d'immersion "Oser entreprendre"	10'000
	Global Entrepreneurship Week	15'000
	Programme Best For Geneva	10'000
	Forum Intelligence économique	10'000
	Africa CEO Forum	9'271

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
	Open des décideurs	8'000
	Festival d'innovation Genève	7'000
	Geneva Health Forum	7'000
	Forum Economie Numérique	6'000
	Lift	5'000
	Dispositif soutien à l'innovation	5'000
	Evénement "e-Commerce"	5'000
	Salon JEMA	5'000
	Carrefour des créateurs	4'000
DSE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	27'000
	Prix du commerce	27'000
N01 Culture		
DIP	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'171'132
	Fondation Gilles Jobin	170'000
	Alias Compagnie	160'000
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	130'000
	Compagnie Greffe	110'000
	La Ribot	110'000
	Compagnie l'Alakran	100'000
	Compagnie STT	80'000
	Compagnie 7273	80'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	80'000
	Association LAPS	80'000
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	74'750
	Gli Angeli (plusieurs projets)	67'000
	Association le Chariot	50'000
	Fondation CMA (plusieurs projets)	45'880
	Centre d'art contemporain	40'000
	Perceuse Productions Scènes (plusieurs projets)	35'000
	Théâtre Saint-Gervais	30'000
	Compagnie Ioannis Mandafounis (plusieurs projets)	24'000
	Cie Joseph Trefeli (plusieurs projets)	22'500
	Verein 100 Jahre Landesstreik	22'000
	Ondine Genevoise	20'000
	Utopiana	20'000
	Compagnie Apsara (plusieurs projets)	18'000
	Geneva Camerata (plusieurs projets)	18'000
	Association Sélection suisse en Avignon	15'000
	Rita Productions	15'000
	Cadets de Genève	15'000
	Adeena Mey	14'000
	Association Insubordination (plusieurs projets)	13'500
	Théâtre de l'Usine	13'000
	Association Melk Prod (plusieurs projets)	12'000
	Association Brocoliwald (plusieurs projets)	10'500
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	10'000
	New Helvetic Shakespeare Company	10'000
	Marc Perrenoud Trio (plusieurs projets)	10'000
	Stéphane Dafflon	10'000
	Le Bazar de la Sirène	10'000
	Art'O'Danse	10'000
	Nina Haab	10'000
	Collecif Dimanche	10'000
	Association Scarlett's (plusieurs projets)	9'500
	Centre d'Art Contemporain	9'500
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	9'000
	MadMoiselle MCH (plusieurs projets)	8'750
	Compagnie Chris Cadillac (plusieurs projets)	8'000
	Tutu Production	8'000
	Vox Geneva	8'000
	Usine Kugler - Atelier Verrière Sud	7'900
	Association Sous Chiffre	7'000
	Association Midi Théâtre	7'000
	Traghetto Nuovo	7'000
	Association Zanco	7'000
	Association Matza (plusieurs projets)	7'000
	Vereinigung Kunstlerinnen-Theater	6'572
	Les faiseurs de rêves (plusieurs projets)	6'500
	Fondation SAPA (Collection suisse de la danse)	6'500
	Design Days	6'500
	Théâtre Ad Hoc	6'000
	Association Séléné	6'000
	Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp	6'000
	Association Cobalt	6'000
	Centre de la Photographie	6'000
	Boisseau & Westermeyer	6'000
	Ass. Courant Continu	6'000

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
	Myth-n	6'000
	Les Urbaines	5'700
	Compagnie du Solitaire	5'000
	Association Pousse-Caillou	5'000
	Compagnie du Tards	5'000
	Association Hidden Music	5'000
	Julie Campiche Quartet (plusieurs projets	5'000
	Association culturelle Lucidarium	5'000
	Vidic-Field	5'000
	Geneva Brass Quintet	5'000
	Association Vidya	5'000
	Cie Sam Hester	5'000
	Kunsthaus Glarus	5'000
	Kunstmuseum Solothurm	5'000
	Festival international du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	5'000
	Ass. Compagnie Junior	5'000
	Les Atomes dansants	5'000
	Alva Film	5'000
	Ass. Apparatus	5'000
	Tourmaline Studio	5'000
	Association Noise Addict	5'000
	Association Sémaphore	5'000
	Le Cabinet des Curiosités	4'800
	Association Empty Words (plusieurs projets)	4'750
	Ensemble Batida	4'700
	La Tête dans le sac	4'000
	Groupe Cardiac	4'000
	Marius Duboule	4'000
	Grand Pianoramax	4'000
	Orchestre d'harmonie de l'Etat de Genève	4'000
	Yael Miller	4'000
	Journées photographiques de Bienne	4'000
	Saas Stratégie	4'000
	Association Skree Wolf (plusieurs projets)	3'800
	Compagnie Les Associés de l'Ombre	3'000
	Full Petal Machine Genève	3'000
	Théâtre du Sentier	3'000
	Pilot on Mars	3'000
	Groupe Wardhill	3'000
	Association Old Master	3'000
	Association Plattform	3'000
	Ass. Ensemble Vide	3'000
	Offshore	3'000
	Eggs of Gomorrh	3'000
	Beaver Dam	2'580
	Voice Of Ruin	2'500
	Roadmovie	2'500
	Andres Jimenez Quintet	2'000
	Association Construct	2'000
	Le Bestiaire à Pampilles	2'000
	Association 18	2'000
	Heike Fiedler	2'000
	Impure Wilhelmina	2'000
	Groupe Zatar	2'000
	Compagnie Dansehabile	2'000
	Association Le Cockpit	1'500
	Manu pour les Intimes	1'500
	Junebug Company	1'500
	Les Bamboches	1'000
	Théâtre Spirale	800
	Association Sirocco	700
	Cave 12	600
	Association de soutien à la musique vivante (ASMV)	550
	Orchestre des Jeunes de la Suisse Romande	500
	Association Bureau Culturel	300

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
DIP	Soutien au livre et à l'écrit	867'375
	Le Cercle de la librairie et de l'édition (plusieurs projets)	118'050
	La Joie de Lire (plusieurs projets)	95'000
	Labor & Fides	60'000
	Editions Olizane	60'000
	Editions Zoé	60'000
	MétisPresses (plusieurs projets)	35'000
	Atrabile	25'000
	Editions Héros-Limite (plusieurs projets)	24'000
	Association Lettres Frontière	17'105
	Le livre sur les quais	16'500
	Editions Slatkine (plusieurs projets)	16'000
	A-Type éditions	15'000
	Infolio SA éditions (plusieurs projets)	15'000
	Editions Entremonde (bourse d'aide au projet d'édition)	12'500
	Librairie Droz (bourse d'aide au projet d'édition)	12'500
	Association Théâtre du Sentier	12'400
	Librairie du Boulevard	10'000
	Le Rameau d'Or	10'000
	Fondation BDFIL Festival de bande dessinée Lausanne	10'000
	Editions Hécatombe	10'000
	Bernard Campiche Editeur	10'000
	SGE Société Genevoise des Ecrivains	10'000
	Dialogai	10'000
	Editions Les Idées	10'000
	Manon Pulver (bourse auteur confirmé)	10'000
	Librairie Albatros (plusieurs projets)	9'520
	La Revue des Belles-Lettres	9'000
	Nouvelles Pages	8'600
	Librairie Le Parnasse	8'000
	Association d'Usagers des Bains des Pâquis	8'000
	La Librerit (plusieurs projets)	7'100
	Cumulus Forever	7'000
	Association Transbordeur	7'000
	Editions d'autre part (plusieurs projets)	7'000
	Nouvelle association Le Courrier	6'000
	Librairie Arabe l'Olivier	6'000
	Giuseppe Merrone éditeur (BSN Press) (plusieurs projets)	6'000
	Art & Fiction	6'000
	Jean-Jacques Kissling (bourse nouvel auteur)	6'000
	Cléa Chopard (bourse nouvel auteur)	6'000
	Roman des Romands	5'000
	Editions ALMA LUX	5'000
	Fondation Centre d'Art Contemporain	5'000
	Editions L'Age d'Homme	5'000
	Fondation Martin-Bodmer	5'000
	Librairie Droz SA (plusieurs projets)	4'700
	Editions Médecine et Hygiène	4'500
	Editions Samizdat (plusieurs projets)	4'400
	Editions Alphil	4'000
	Encre Fraîche Editions	4'000
	Editions Ripopée	4'000
	Association Salmiakki	3'000
	Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA-SUISSE) - Editions de l'Hèbe	3'000
	Editions ies	3'000
	Editions Cabédita	2'500
	Galerie Papiers Gras SA	2'000
	Association Biblio'folies	2'000
	Editions des Sables	2'000
	Miami Books	2'000
	Editions d'autre part	2'000
	Jeunesse et Médias AROLE	1'500
	Joseph Incardona	1'500
	Bibliomedia	500
	OSL Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse	500
DIP	Fonds de soutien à l'édition	197'860
	Editions Zoé (plusieurs projets)	24'000
	Librairie Droz (plusieurs projets)	23'510
	Dialogue céramique	20'000
	Editions Héros-Limite (plusieurs projets)	11'000
	Edition l'Age d'Homme	10'000
	AGPI Association Genevoise pour la Promotion de l'Illustration et de la Bande Dessinée	10'000
	Editions d'autre part (plusieurs projets)	9'000
	Editions d'en bas	8'000
	Kunsthaus Centre d'art	7'000
	Colmena	6'000
	Editions La Baconnière	5'500

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
	Société d'histoire et d'archéologie de Genève	5'000
	Les éditions Atrabile	5'000
	Editions des Sauvages	5'000
	Bahoe Books	5'000
	Les Editions Noir sur Blanc	5'000
	Infolio SA éditions	5'000
	Georg Editeur	4'400
	Hélice Hélas Edition	4'000
	Editions Olizane SA	4'000
	Armando Dadò Editore	4'000
	Editions des Sables	3'000
	Art&fiction, éditions d'artistes	3'000
	Les Editions Hermann	2'670
	L'Ours Blanc	2'000
	Labor et Fides	2'000
	Editions Samizdat	2'000
	Editions Pierre Philippe	1'500
	Hippocampe éditions	1'280
N02 Sport et loisirs		
DIP	Soutien à la relève sportive	262'000
	L'Association Genève Education Football	176'000
	L'Académie de Volleyball de Genève	37'000
	L'Institut du Tennis de Table Genevois	17'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève	10'000
	Association Team Talents Handball	7'000
	Centre de la relève du tchoukball genevois	6'000
	Académie Canoë-Kayak Genève	5'000
	Triathlon Club Genève	4'000
DIP	Sport - encadrement et entrainement des jeunes	142'250
	Association sant'E'scalade	19'500
	Natation sportive Genève	16'400
	Lancy Natation	11'900
	Carouge Natation	6'800
	Meyrin Natation	5'400
	FSG Chêne Gymnastique Genève	5'000
	FC City	4'500
	FSG Aire-Le Lignon	4'200
	Genève Natation 1885	4'000
	Tennis Club Veyrier Grand-Donzel	3'800
	FSG Versoix	3'700
	Judo Kwai Lancy	3'500
	FC Signal Bernex	3'500
	FSG Lancy	3'500
	Karaté Gojuryu Genève	3'300
	Jmd Judo	3'000
	Budo association Genève	3'000
	Club de gymnastique d'Onex - Club Go	2'900
	Tennis Club de Carouge	2'600
	Cologny Karaté Club	2'300
	FC Compesières	2'300
	FC Champel	2'100
	Bernex Basket	2'000
	Tennis Club Plan-les-Ouates	1'700
	Eloile Carouge FC	1'600
	Lancy Tennis Club	1'600
	Aikido des Trois Chênes	1'500
	Société féminine de gymnastique "LA JONQUILLE"	1'500
	Ippon Karaté Club Tivoli	1'400
	FSG Carouge	1'400
	FSG Pregny-Chambésy	1'400
	Tennis Club Meyrin	1'400
	FSG Eaux-Vives	1'300
	FSG Geinsendorf-Genève	1'300
	Yen Do	1'200
	Ecole de gymnastique artistique Genève	1'200
	FSG Compesières	600
	FSG Petit-Saconnex	600
	CH Châtelaine Gymnastique	600
	Dauphins Synchro Verrnier	600
	FSG Troinex-Jeunesse	500
	Tennis Club des Service Industriels de Genève	500
	Tchoukball Genève	500
	Aikido des Grottes	400
	Ski Club Onex	100
	Tchoukball Carouge	100
	Stella Alpina	50

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
O03 Conseil d'Etat		
PRE	Conseil d'Etat subventions diverses	40'000
	Cartel intersyndical personnel Etat de Genève (mandat CPEG)	30'000
	Association pour la venue des géants à Genève	10'000
PRE	Protocole	129'751
	Festival de la Jeunesse Protestante (réception)	20'000
	Meeting of the European Society of Human Reproduction and Embryology / ESHRE (réception)	15'123
	Concert des droits de l'Homme / ONUART	10'000
	Congrès European Lung Cancer Conference / ELCC (réception)	9'820
	Congrès European Academy of Dermatology and Venereology / EADV (réception)	7'000
	Tournée de l'Orchestre des Nations Unies p/15ème anniversaire adhésion de la Suisse à l'ONU	7'000
	Congrès Euroanesthesia / ESA (réception)	6'000
	Congrès European Society for Child and Adolescent Psychiatry / ESCAP (réception)	5'685
	Conférence internationale sur la prévention et le contrôle de l'infection / ICPIC (réception)	5'240
	Conférence Cobaty International (réception)	4'100
	Forum Rethinking Philanthropy (réception)	4'000
	European Conference on Applied Superconductivity / EUCAS (réception)	4'000
	Assemblée des Délégués de la Fédération Suisse de gymnastique / FSG (réception)	3'800
	Congrès European Association for the Study of the Liver / EASL (réception)	3'500
	Congrès Immuni Oncology / ESMO (réception)	3'500
	Congrès LIFT (réception)	2'800
	Congrès Radecs (réception)	2'300
	OESO World Congress (réception)	2'250
	Convention CapGemini (réception)	2'247
	Conference on Microcirculation / ESM (réception)	2'000
	Congrès international francophone de Soins Palliatifs / AIFSP (réception)	1'900
	Congrès World Ressources Forum (réception)	1'875
	Congrès Association int. de recherche scientifique pour les personnes handicapées mentales / AIRHM	1'800
	Congrès of the International Society for Organ Donation & Procurement / ISODP (réception)	1'750
	Forum Franco-Suisse / FAFS (réception)	950
	Congrès The gut microbiota und brain diseases (réception)	750
	Congrès Swiss International Ophtalmology (réception)	360
O07 Affaires extérieures		
PRE	Genève internationale	24'720
	Projet Accelarate 2030	15'000
	Projet Collabrate for Social Impact / C4SI 2017	5'000
	Geneva Global Goals innovation Day / G3iD	2'500
	College of Europe Study trip to Geneva (manifestation)	2'220
PRE	Aide aux pays en voie de développement	7'353'151
	Médecins sans frontières	200'000
	Organisation mondiale contra la torture / OMCT	200'000
	Fondation Appel de Genève	195'000
	Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire de Genève / CERAH	190'000
	Durgs for neglected diseases initiative / DNDi	180'000
	Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales / IHEID	180'000
	Fondation Biovision	165'000
	Fondation Appel de Genève	150'000
	Association Second Chance - Reconstructive Surgery for Life Reconstruction	150'000
	Médecins sans Frontières	150'000
	Association des Amis de Sœur Emmanuelle / ASASE	150'000
	The ICRC MoveAbility Foundation	150'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER	150'000
	Foundation for Innovative New Diagnostics / FIND	150'000
	Fondation EcoFormation	150'000
	Care International	150'000
	Association les Amis des Sentinelles	150'000
	International Assistance Mission / IAM	150'000
	Caritas Suisse	150'000
	Swisscontact	150'000
	Comité international de la Croix-Rouge / CICR - Activités humanitaires au Myanmar	150'000
	Casa Allianza Suisse	148'530
	Centre poour les droits civils et politiques / CCPR	136'482
	Geneva Foundation for Medical	125'000
	Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme / CODAP	120'000
	Projet Santé Comté Magwi au Soudan du Sud	120'000
	Trial international	120'000
	Refugee Education Trust / RET International	100'000
	Commission internationale des Juristes	100'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER	100'000
	Association Krousar Thmey Suisse	100'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER	90'000
	Certifiate of Advanced Studies en Justice Juvénile / CASJJ	89'000
	Association Terre des Hommes	84'401
	Fondation Ciomal	83'187
	Association Irin	60'000
	Centre Europe - Tiers Monde / CETIM	60'000
	Association Terre des Hommes / FTDH	60'000

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
	UPT Info	60'000
	Le Projet Faim Suisse / THP	60'000
	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones / DOCIP	60'000
	Académie de droit international	60'000
	Goutte d'eau - A child support network	60'000
	Association Nai Qala	60'000
	Helvetas Swiss Intercooperation	60'000
	Medair	60'000
	Apsee-Peu-La Au Tibet	60'000
	Médecins sans frontières Suisse	60'000
	WaterLex	58'900
	Médecins du Monde Suisse	56'673
	Swiss Philanthropy Foundation	55'845
	International Rainwater ManagementAlliance / IRHA	52'925
	Pharm-Ed-Plateforme pour un usage sûr des médicaments dans les hôpitaux	50'000
	Association Soutien sans Frontières	50'000
	Fondation Hirondelle	50'000
	Help Code Switzerland	50'000
	Association François-Xavier Bagnoud	50'000
	Femmes Artisans dePaix - Creators of Peace	50'000
	Terragir énergie solidaire	46'600
	Fondation Green Ethiopia	45'492
	Association Dialogue	45'000
	Caritas Suisse / Projet de sécurité alimentaire au Mali	42'402
	Groupement romand d'études des addictions / GREA	40'000
	The Non-Violence Project Foundation / NVPF	40'000
	Anjanary - Partenariat Solferino Cétamada / Madagascar	39'600
	Global Suudies Institute - In Zone	39'000
	Association Cayla Solidaire	35'000
	Association Centre Catholique International / CCIG	33'994
	Bureau International Catholique de l'Enfance / BICE	30'000
	Fondation Martin Ennals	30'000
	Projet de santé mentale en Bosnie et Herzégovine	30'000
	Aqua Alimenta	30'000
	Association de soutien à Nouvelle Planète	30'000
	Défense des enfants International / DEI	30'000
	Fondation Surgir	30'000
	Association for the Global Humanitarian Lab	30'000
	Association Glocal	29'000
	Projet de développement durable de l'agriculture au Sénégal	28'125
	Projet de prévention du cancer du col au Caméroun	27'700
	Association Friends-International Suisse	27'500
	Fonds un pourcent pour le développement - Bureau International du Travail / BIT	26'300
	Développement de l'école supérieure de soins infirmiers à Mbozi-Tanzanie / DESSIM	25'100
	Foundation Dr Denis Mukwege	24'919
	Modern management for Non Profit Organizations	23'000
	Peace Watch Switzerland / PWS	22'500
	Défense des enfants International / DEI	22'453
	Commission internationale Uniterre	21'400
	SideCole - School against Aids	20'000
	Association Le Technique Solidaire	20'000
	Association Cap Ailleurs	20'000
	Théatre Spirale	20'000
	Peace Brigades International	20'000
	Global Studios Institute / GSI	20'000
	World Ressources Forum Association	17'244
	Bourses d'étude CERG-C 2017	16'667
	Geneva International Model United Nations / GIMUN	15'196
	Conseil international des infirmières	11'930
	International Campaign to Ban Landmines Cluster Munition Coalition / ICBL-CMC	11'085
	ICRC Alumni - Section Genève	5'000
PRE	Coopération au développement dans le tiers-monde	428'406
	Institut du Développement Humain / IDH	70'806
	Goutte d'eau - A child support network	60'000
	Helvetas Swiss Corporation	60'000
	Up! International	60'000
	Terre des Hommes Suisse	60'000
	Casa Alianza Suisse	60'000
	Association Terre des Hommes / FTDH	57'600
O09 Intérieur		
PRE	Diverses associations féminines	33'908
	Centre Lavi	8'000
	Association le 2ème Observatoire	5'000
	Projet PILE-Laboratoire de l'égalité	5'000
	Association Elargis tes horizons	3'500
	Association Decadrée	3'000
	Association de médiatrices interculturelles / AMIC-EFI	2'810

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques

Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2017
	Softweb Sarl	2'000
	Association Boulimie Anorexie / BA	1'700
	Association Abarc	1'500
	Summer School (cérémonie d'ouverture)	1'000
	Fédération Genevoise des Associations / LGBT	398
P01 Etats-majors départementaux		
DSE	Subventions diverses DSE	19'900
	Société de sauvetage de Genève	6'400
	Choral de la police	4'000
	Relais enfants parents romands	3'500
	Pièce de théâtre "Dufour chez Dufour"	3'000
	Association romande conseils aux entreprises sur garde d'enfants	3'000

Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J 02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2017 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

Les subventions non monétaires de ce tableau ont été octroyées conformément à la LIAF. D'autres pourront apparaître aux comptes 2018.
A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	COMPTES 2017
TOTAL PROGRAMMES					**192'763'513**
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					**17'880**
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 11316	2017	17'880
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					**1'557'900**
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 11466	2017	1'260'828
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 11466	2017	70'536
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 11317	2017	60'408
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 11317	2017	60'408
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande - locaux et terrains	af	L 11317	2017	52'860
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 11317	2017	52'860
A04 Hautes écoles					**80'512'625**
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12028	2019	65'272'117
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12028	2019	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	PL 12156	2020	326'616
dip	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind			14'133'892
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					**493'144**
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux et terrains	ind	L 11307	2017	30'228
deas	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 11997	2020	251'500
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af	L 11990	2020	122'208
deas	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 11990	2020	85'008
deas	Pavillon Cayla - terrains	af			4'200
C05 Actions en matière d'asile et de migration					**72'200**
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 11994	2020	72'200
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					**253'344**
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 11271	2017	186'144
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 11271	2017	67'200
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					**1'410'381**
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 11295	2017	341'500
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 11294	2017	164'100
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 11295	2017	69'900
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 11294	2017	123'400
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 11295	2017	406'000
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux et terrains	ind	L 11294	2017	91'200
deas	EPH Fondation Trajets - locaux et terrains	ind	L 11295	2017	3'381
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			45'900
F04 Nature et paysage					**71'586**
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	8'426
deta	Fondation Neptune - locaux et terrains	af	L 11498	2018	44'160
deta	Fondation Neptune - prestations DGAN	af	L 11498	2018	12'000
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	7'000
F05 Politique agricole					**110'472**
deta	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 11924	2020	81'048
deta	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 11924	2020	29'424
G01 Logement et planification foncière					**545'868**
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	L 11809	2017	545'868
H02 Sécurité publique					**11'952**
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux et terrains	af			11'952
H09 Sécurité civile et armée					**501'308**
dse	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			107'124
dse	Compagnie de 1602 - locaux et terrains	af			245'888
dse	Landwehr - locaux et terrains	ns			148'296
J01 Transports et mobilité					**750'828**
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 11919	2018	502'104
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11923	2019	248'724
K01 Réseau de soins					**99'724'893**
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 11844	2019	367'884
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 11957	2019	99'342'621
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	L 11845	2019	14'388

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2017 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

Les subventions non monétaires de ce tableau ont été octroyées conformément à la LIAF. D'autres pourront apparaître aux comptes 2018.
A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dépt	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	COMPTES 2017
N01 Culture					**3'294'049**
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 11582	2018	775'608
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 11582	2018	360'120
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 11582	2018	1'419'444
dip	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			36'636
dip	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			48'420
dip	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains	af	L 12037	2020	166'440
dip	Maison Rousseau et de la littérature - locaux et terrains	af	L 11955	2020	126'960
dip	Lieux culturels - locaux et terrains	af			360'421
N02 Sport et loisirs					**1'444'896**
dip	Association Genève-Plage - locaux et terrains	af	PL 12154	2020	890'148
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 11949	2020	554'748
O07 Affaires extérieures					**1'990'188**
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11703	2019	181'756
pré	Club suisse de la presse - informatique	af			40'000
pré	Ecole internationale - locaux et terrains	ns			1'768'432

Suite à l'adoption de la directive EGE-02-03 Subventions non monétaires, l'OBA a effectué un travail qui permet de distinguer plus clairement la part des locaux de celle des terrains. Le retraitement des années antérieures étant impossible, l'historique est absent de ce tableau. D'autre part, les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi

Répartition des tâches

canton - communes

Répartition des tâches canton - communes aux comptes 2017

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme A03), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C03), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'hospice général (programme C03), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1er septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme N01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge et Cologny.

Au total, en 2017, le canton transfère pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes, alors que celles-ci transfèrent pour 8.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 8.9 millions de francs.

Toutefois, en raison de la compensation des flux entrants et sortants à l'intérieur d'un même programme, l'impact total net sur les charges de l'Etat n'est que de 3.5 millions de francs, compensés par un revenu du même montant. La mise en œuvre de la LRT est donc budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces subventions est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 à une ou des communes, il inscrit au C2017 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 au canton, ce dernier inscrit au C2017 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes au C2017.

Répartition des tâches canton - communes :

1er et 2e trains de mesures pour les C2017

Détail par programme et par ligne de subvention

Départ.	Subventions du programme A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**4'677'503**	

Départ.	Subventions du programme A06 Programme transversal à la politique A	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**65'000**	

Départ.	Subventions du programme C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	Hospice Général - Action sociale		688'399
DEAS	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		**1'828'399**

Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	IMAD		1'205'862
	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		**1'701'312**

Départ.	Subventions du programme N01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom)		2'500'000
DIP	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
DIP	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
DIP	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
DIP	Concours de Genève		380'000
DIP	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
DIP	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
DIP	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
DIP	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
DIP	Soutien aux échanges et tournées		222'750
DIP	Livre et édition		809'700
DIP	Fondation Martin Bodmer		250'000
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
DIP	Fondation Saint-Gervais	192'500	
DIP	Théâtre du Grütli	199'250	
DIP	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
DIP	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
DIP	Théâtre du Loup	350'000	
DIP	Cinémas du Grütli	420'000	
DIP	Fonction : Cinéma	150'000	
DIP	Festival Tous Ecrans	185'000	
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
DIP	Contrechamps	450'000	
DIP	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
DIP	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
DIP	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
DIP	Festival Antigel, FanfareduLoup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
DIP	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
DIP	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	**12'488'100**	**5'026'650**
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**7'461'450**	

Répartition des tâches canton - communes :

1er et 2e trains de mesures pour les C2017

Détail par programme et par ligne de subvention

Départ.	Subventions du programme O07 Affaires extérieures	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
PRE	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**230'000**	

	Total des transferts entre canton et communes	**17'460'603**	**8'556'361**

	Transferts nets en faveur des communes inscrits aux C2017	**8'904'242**

Un certain nombre d'entités transférées aux communes en 2017 ont néanmoins reçu une subvention en 2017 en raison de la loi 11916. Elles figurent dans le tableau général des subventions.

Répartition des tâches canton - communes :

1er et 2e trains de mesures pour le C2017
Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	Comptes 2017
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	14'518
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	16'158
Bellevue	35'845
Bernex	-81'210
Carouge	2'683'943
Cartigny	-15'996
Céligny	3'720
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	49'974
Chêne-Bourg	63'255
Choulex	9'680
Collex-Bossy	17'797
Collonge-Bellerive	69'913
Cologny	-226'304
Confignon	-32'023
Corsier	15'767
Dardagny	11'916
Ville de Genève	5'302'180
Genthod	20'595
Grand-Saconnex	78'792
Gy	4'067
Hermance	10'975
Jussy	13'543
Laconnex	-11'885
Lancy	208'931
Meinier	21'757
Meyrin	115'906
Onex	-22'715
Perly-Certoux	27'291
Plan-les-Ouates	97'439
Pregny-Chambésy	25'095
Presinge	1'923
Puplinge	19'021
Russin	3'416
Satigny	45'258
Soral	-13'837
Thônex	74'372
Troinex	20'838
Vandœuvres	9'756
Vernier	140'633
Versoix	84'178
Veyrier	73'589
Fonds intercommunal	-50'000
Total communes	**8'904'242**

Crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires 2017

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2017, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2017 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui sont votées par libellé et du programme O04 (Services généraux) qui est voté par prestation.

Les charges supplémentaires au budget 2017 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les crédits supplémentaires soumis et acceptés (partiellement ou intégralement utilisés) par la commission des finances (Tableau I). Il s'agit des crédits supplémentaires qui sont de la compétence de la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3 [1] ;
- les crédits supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3, ainsi que les crédits inférieurs aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et à l'article 34, non soumis à la commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II) [2];
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit de la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges dont les crédits supplémentaires peuvent être de la compétence soit du Conseil d'Etat, soit de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'organe compétent pour autoriser un dépassement budgétaire. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des trois tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 [3].

Dans le cas d'un dépassement, les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces dépassements. Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires.

Tableau I : Dépassements de crédits autorisés par la commission des finances

La commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un total de 85.3 millions. La majeure partie de ces crédits supplémentaires a été utilisée et a permis de couvrir les dépassements attendus.

Le tableau I comporte uniquement les charges supplémentaires intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances. Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de dépassement ne sont pas répertoriés.

---

[1] Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, qui ont été soumis à la commission des finances sont également intégrés dans ce tableau.

[2] Il s'agit des demandes de crédits supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Ces crédits supplémentaires relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances sont intégrés dans ce tableau.

[3] Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions de la compétence du Conseil d'Etat.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des crédits supplémentaires accordés par nature de charges et par politique publique :

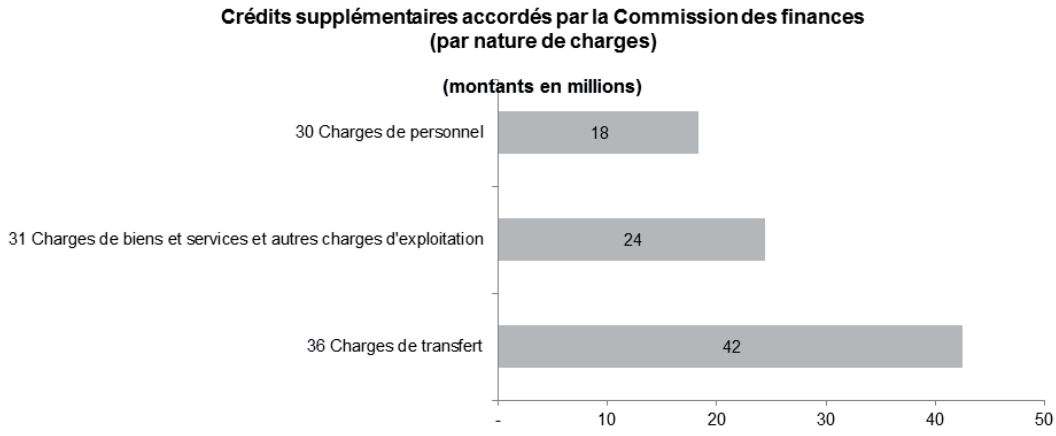

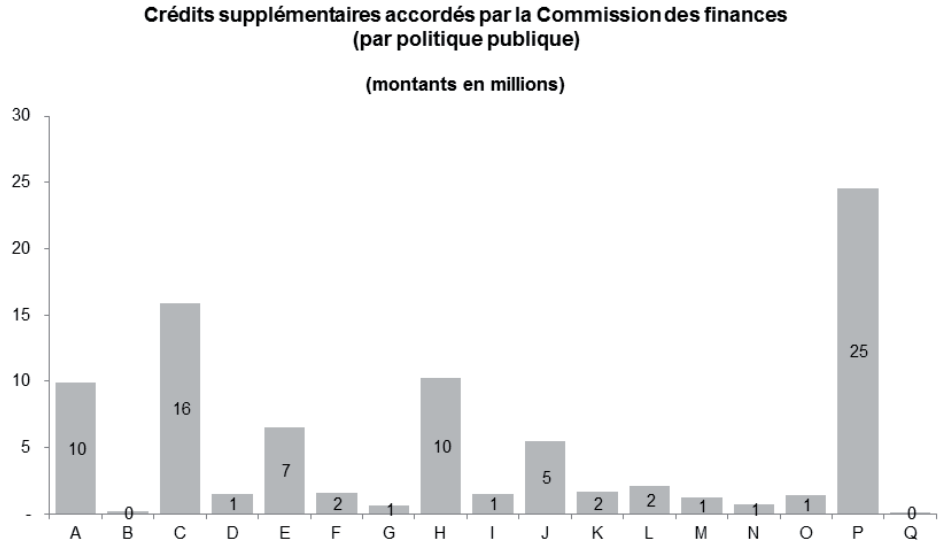

Les principales autorisations de dépassements (partiellement ou intégralement utilisées) octroyées par la commission des finances sont les suivantes :

- un crédit supplémentaire de 21.7 millions (reports budgétaires) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation de l'ensemble des programmes. Ce crédit est calculé sur la base des non-dépensés de l'exercice précédent, soit l'écart entre les comptes et le budget voté complété avec les crédits supplémentaires accordés. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF;
- 12.5 millions supplémentaires ont été consentis pour les rentes et pensions à la charge de l'Etat. Les nouvelles conditions de retraites en 2018 ont créé un flux de demandes exceptionnelles de rentes Pont-AVS pour l'année 2017;
- 6.8 millions supplémentaires ont été alloués pour la couverture des créances des assureurs-maladie pour primes impayées. Les montants versés aux assureurs à titre de compensation pour les actes de défaut de biens des assurés débiteurs se sont avérés supérieurs au budget. La situation lors du dernier mois de 2017 s'est encore péjorée par rapport aux hypothèses de projection utilisées pour établir la demande de crédit supplémentaire. Au final, le dépassement s'est élevé à 7 millions si bien que le crédit obtenu s'est révélé insuffisant.;
- 6.7 millions supplémentaires ont été accordés à l'Hospice général (programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale"). Les prestations d'aide sociale versées aux personnes physiques par l'Hospice général se sont avérées

supérieures au montant prévu. Cet écart se justifie par une hausse du nombre de bénéficiaires par rapport aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget. La situation lors du dernier trimestre 2017 s'est encore péjorée par rapport aux hypothèses de projection utilisées pour établir la demande de crédit supplémentaire. Au final, le dépassement s'est élevé à 8.3 millions si bien que le crédit obtenu s'est révélé insuffisant;

- 6.3 millions supplémentaires ont été consentis suite à l'adoption de la loi 11916 sur le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires (LSubv2016) (11916) du 13 octobre 2017;
- 5.6 millions supplémentaires ont été octroyés pour les frais de placements pour l'éducation spécialisée. Le dépassement par rapport au budget s'explique essentiellement par l'accueil des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) en foyer ou en famille d'accueil, ainsi que par la forte augmentation des hospitalisations sociales, liée en grande partie au manque de places dans les foyers d'urgence;
- 4.2 millions supplémentaires ont été alloués aux Transports Publics Genevois (TPG) comme compensation financière suite au refus de la population genevoise d'adapter la hausse tarifaire prévue au niveau national de +3% dès le 1er janvier 2017, ceci en application des législations fédérale et cantonale.

Hormis ces dépassements subsistent d'autres écarts supérieurs à 1 million entre les comptes et le budget. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont constitués par :

Rubrique 31 du programme L03 "Régulation du commerce"

Le dépassement de 2 millions est dû aux demandes des taxis liées à la remise de leur permis avant l'entrée en vigueur au 1er juillet 2017 de la nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC). L'ancienne loi prévoyait que lors de la restitution du permis, un montant de 40'000 F était versé par le biais du fonds taxis, que la personne ait initialement contribué ou non à la constitution dudit fonds. Le dépassement de 1.97 millions représente les 50 dernières restitutions de permis enregistrées entre le 22 mai et le 30 juin 2017 qui n'ont pas été couvertes en raison de l'insuffisance du fonds. Le risque lié à cette insuffisance ayant été identifié lors du traitement du projet de nouvelle loi, une provision, validée par le service d'audit interne (SAI), avait été constituée dès 2015 pour couvrir ces charges.

Rubrique 31 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)"

Le dépassement de 1.1 million provient de travaux d'entretien courant à l'OBA entièrement couvert par les reports budgétaires du programme.

Rubrique 36 du programme K02 "Régulation sanitaire"

Le dépassement de 1.2 million est dû aux factures reçues pour les hospitalisations de résidents genevois dans des établissements hospitaliers extra-cantonaux qui ont été plus importantes que prévues. L'estimation des factures à recevoir est difficile à évaluer car l'on ne connaît à l'avance ni le nombre de cas à prendre en charge, ni la pathologie concernée.

Rubrique 36 (Bourses d'études – enseignement secondaire II) du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue"

Un crédit de 2.5 millions a été accordé par la commission des finances pour couvrir les demandes supplémentaires de bourses par rapport à l'année antérieure. Le dépassement de 1.4 million par rapport au budget s'est finalement avéré inférieur aux prévisions.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AI) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées"

Un crédit de 3.2 millions a été octroyé par la commission des finances en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires fédérales AI. Le dépassement de 4.3 millions par rapport au budget découle de prestations à domicile plus fortes que prévu lors de l'élaboration du budget.

Rubrique 36 (PIC – Programme d'intégration cantonal) du programme H01 "Population droit de cité et migration"

Le dépassement de 1.6 million est dû aux dépenses du programme d'intégration cantonal (PIC) financées intégralement par des versements reçus de la Confédération antérieurement à l'année 2017. La demande en autorisation de crédit supplémentaire de 1.7 million a été acceptée par la commission des finances le 24 mai 2017.

D'autres demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances supérieures à 1 million n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de dépassement entre les comptes et le budget. A titre d'exemple, il peut être mentionné les 3.8 millions supplémentaires consentis pour les débours de la police (Programme H02 Sécurité publique, nature 30) et le million supplémentaire octroyé à l'AFC pour des effectifs supplémentaires (Programme M04 Production et perception des impôts, nature 30).

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 108.2 millions (Tableau II).

Les dépassements supérieurs à 1 million entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constitués par :

1) **Rubrique 30 Charge de personnel (Provisions/dépréciations)**

Rubrique 30 du programme H02 "Sécurité publique"

Le dépassement de 4.2 millions provient de l'utilisation de la provision pour le pont-LPP Police inférieure au montant budgété.

Rubrique 30 du programme I01 "Pouvoir judiciaire"

Dans le cadre des mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG, le dépassement de 1.2 million provient de l'utilisation de la provision inférieure au montant budgété.

2) **Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)**

Rubrique 31 du programme C01 "Accès à l'assurance-maladie"

Le dépassement de 3.2 millions est dû au traitement des dossiers des bénéficiaires de prestations sociales s'étant annoncés avant le 31 décembre 2016 afin de profiter de l'amnistie pénale offerte. Celle-ci s'est traduite par une forte augmentation des créances en lien avec les demandes de restitution des prestations indûment touchées. La situation financière de ces débiteurs s'étant souvent péjorée dans l'intervalle, une partie non négligeable de ces factures fait soit l'objet d'une constatation de perte, soit nécessite la constitution d'une provision pour dépréciation d'actif.

Les effets de cette amnistie n'avaient pas été intégrés dans le budget 2017.

Dans le cas présent, les créances portent principalement sur des demandes de restitution de subsides d'assurance maladie complets en lien avec des bénéficiaires de prestations complémentaires.

Rubrique 31 du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"

Le dépassement de 8.6 millions est dû au traitement des dossiers des bénéficiaires de prestations sociales s'étant annoncés avant le 31 décembre 2016 afin de profiter de l'amnistie pénale offerte. Celle-ci s'est traduite par une forte augmentation des créances en lien avec les demandes de restitution des prestations indûment touchées. La situation financière de ces

débiteurs s'étant souvent péjorée dans l'intervalle, une partie non négligeable de ces factures fait soit l'objet d'une constatation de perte, soit nécessite la constitution d'une provision pour dépréciation d'actif.

Les effets de cette amnistie n'avaient pas été intégrés dans le budget 2017.

Dans le cas présent, les créances portent sur des demandes de restitution de prestations complémentaires AVS.

Rubrique 31 du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées"

Le dépassement de 6 millions est dû au traitement des dossiers des bénéficiaires de prestations sociales s'étant annoncés avant le 31 décembre 2016 afin de profiter de l'amnistie pénale offerte. Celle-ci s'est traduite par une forte augmentation des créances en lien avec les demandes de restitution des prestations indûment touchées. La situation financière de ces débiteurs s'étant souvent péjorée dans l'intervalle, une partie non négligeable de ces factures fait soit l'objet d'une constatation de perte, soit nécessite la constitution d'une provision pour dépréciation d'actif.

Les effets de cette amnistie n'avaient pas été intégrés dans le budget 2017.

Dans le cas présent, les créances portent sur des demandes de restitution de prestations complémentaires AI.

Rubrique 31 du programme F01 "Protection de l'environnement"

Le dépassement de 4.6 millions provient de l'utilisation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés inférieure au montant budgété. Cette situation est due au fait que les travaux réalisés en 2017 ont été moins importants que prévu.

Rubrique 31 du programme I01 "Pouvoir judiciaire"

Le dépassement de 2.2 millions sur la nature 31 est la conséquence d'une dotation aux provisions sur les débiteurs douteux de la filière pénale plus importante que prévu. Elle est liée directement à la forte progression des revenus de la filière pénale (nature 426 et 427) pour + 5.4 millions par rapport au budget 2017, dont le taux de recouvrement est de l'ordre de 35%.

Rubrique 31 du programme K01 "Réseau de soins"

Ce dépassement de 1.2 million découle de la nécessité d'augmenter la provision en lien avec le litige opposant l'Etat de Genève aux infirmières indépendantes de Genève concernant le financement résiduel des soins à domicile.

Rubrique 31 du programme M01 "Impôts, taxes et droits"

La dotation à la provision fiscale dépasse le budget de 21 millions, soit :

- 15 millions liés à l'accroissement du risque constaté sur les grands débiteurs fiscaux;
- 5 millions liés à l'accroissement du risque constaté sur les créances fiscales enregistrées en 2017.

Ce dépassement de 21 millions est à mettre en regard d'une reprise de provision (revenu) de 4 millions.

3) Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

La rubrique 33 (amortissements) dépassent le budget de 28.1 millions. Le tableau II ne présente que les programmes qui ont dépassé leur budget :

Les principaux écarts s'expliquent par :

- la dépréciation de terrains appartenant à l'Etat dont notamment le site Batelle-Tambourine suite à la réduction des droits à bâtir au profit d'espaces verts à transférer au domaine public communal (17.5 millions sur le programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif") ;
- la comptabilisation de correctifs d'amortissements induits par la rénovation de bâtiments scolaires (5.7 millions sur le programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat") et de frais de déplacements d'équipements dans le cadre de la construction d'une route (0.8 million sur le programme G02 "Aménagement du territoire") ;

- le raccourcissement de la durée de vie de certains bâtiments dont la destruction est ou était prévue (1.3 millions sur les programmes P04"Gestion du patrimoine de l'Etat" et G01 "Logement et planification foncière").

Les autres écarts liés aux amortissements s'expliquent par une allocation différente entre le budget et les comptes ou des écarts d'estimations.

4) Rubrique 34 Charges financières

Rubrique 34 du programme J02 "Infrastructures routières et de transports publics"

Le dépassement de 2.8 millions provient de moins-values enregistrées dans le cadre de la revue annuelle des immobilisations, dont certains ouvrages en lien avec les projets de tramways Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

Rubrique 34 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif"

Le dépassement de 1.9 million s'explique principalement par des charges non prévues au budget car liées à des événements non récurrents, notamment la démolition d'un bâtiment sur le site de l'observatoire de Sauverny et des réévaluations d'actifs suite à des expertises immobilières.

5) Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue"

Le service des bourses et prêts d'étude accorde des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables, pour les formations menant à la maitrise. Une provision pour conversion de prêts est calculée afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan. Le calcul de la provision pour conversion de prêts est basé sur un taux de réussite moyen, la principale condition de conversion étant la réussite des études.

En 2017 la provision pour conversion de prêts a été dotée de 4.4 millions, soit un écart de 3.9 millions avec le budget.

Rubrique 36 du programme A04 "Hautes écoles"

Le dépassement de 1.4 million s'explique par des dépenses plus importantes que prévues sur le crédit de renouvellement de l'Université et des dépenses qui n'étaient pas budgétées (Human Brain Project).

Rubrique 36 du programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale"

Ce dépassement de 1.5 million s'explique par le reclassement des amortissements en lien avec des immobilisations concourant à ce programme. Cet examen ayant été fait lors des travaux de bouclement, il n'a pas été possible de présenter de demande de crédit supplémentaire.

Rubrique 36 du programme L01 "Développement et soutien à l'économie"

Le dépassement de 1.4 million fait suite à la demande du service d'audit interne (SAI) concernant l'amortissement partiel du capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participation.

6) Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Rubrique 36 (Subsides aux assurés à ressources modestes) du programme C01 " Accès à l'assurance-maladie"

Ce dépassement de 3.3 millions s'explique par l'effet net des opérations en lien avec la provision pour subsides tardifs et rétroactifs et résulte de la mise en œuvre de la recommandation du SAI visant à traiter les subsides d'assurance maladie tardifs et rétroactifs par le biais d'une provision.

Rubrique 36 (Remise de cotisations AVS) du programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale "

Ce dépassement de 1.3 million s'explique par l'effet net des mouvements sur la provision en lien avec les remises de cotisation AVS. Le nombre de dossiers de remise de cotisations AVS

en attente de traitement à l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) a été beaucoup plus important que prévu.

Par ailleurs, la provision constituée pour couvrir le risque lié aux dossiers en attente de traitement à fin 2016 s'est révélée finalement inférieure au montant d'utilisation inscrit au budget 2017.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AVS) du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"

Ce dépassement de 1.2 million s'explique par l'effet net des mouvements sur la provision concernant les prestations complémentaires fédérales AVS. Ceci s'explique par une hausse des montants à provisionner en lien avec les dossiers en attente de traitement.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances totalisent 2.8 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont constitués par :

1) **Rubrique 30 Charge de personnel (hors provisions/dépréciations)**

Rubrique 30 du programme F05 "Politique agricole"

Le dépassement de 0.3 million provient principalement de la non absorption des réductions budgétaires et linéaires appliquées chaque année sur les charges de personnel. La stabilité en matière de personnel du programme F05 ne permet pas d'appliquer le principe de vacance des postes et de suppléer aux coupes linéaires supplémentaires décidées dès le budget 2015. En outre, compte tenu de la réorganisation de la politique publique F, le département a considéré et respecté la dotation des postes pour l'ensemble de celle-ci.

2) **Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)**

Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" :

Le dépassement de 0.6 million concerne les écolages payés selon des accords intercantonaux pour les élèves genevois suivant une formation plein-temps dans un autre canton. Ces écolages ont quasiment doublé par rapport à l'an dernier et par rapport à la dotation budgétaire. Cette importante variation des coûts s'explique en partie par l'introduction de la libre circulation pour les formations supérieures. De plus, une partie de la facturation reçue tardivement (en 2017) du canton de Vaud concerne l'année 2016, générant un surcoût en 2017 estimé à F 350'000. La réception d'une partie des factures en fin d'année 2017 n'a pas permis d'anticiper ce dépassement.

Rubrique 36 du programme A04 "Hautes écoles" :

Le dépassement de 1.1 million est dû principalement au coût supplémentaire au titre de la contribution genevoise à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES). Celui-ci règle l'accès aux hautes écoles spécialisées sur le plan intercantonal ainsi que les contributions à fournir, par les cantons de domicile des étudiantes et étudiants aux instances responsables de hautes écoles spécialisées. Le nombre d'étudiants genevois partis étudier dans une haute école spécialisée d'un autre canton a augmenté de près de 20% entre 2016 et 2017. Cela a engendré un coût supplémentaire au titre de la contribution genevoise à l'AHES de +1.5 million par rapport au budget. La réception d'une partie des factures en fin d'année 2017 n'a pas permis d'anticiper ce dépassement.

3) **Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)**

Rubrique 36 (Subsides pour la formation scolaire spéciale) du programme A05 "Enseignement spécialisé"

Le dépassement de 0.4 million s'explique par l'augmentation des prestations aux bénéficiaires sur l'exercice par rapport à 2016 (principalement les mesures en éducation précoce spécialisée, langage parlé complété, logopédie et psychomotricité), ainsi que par la prestation de soutien pédagogique à l'enseignement spécialisé qui a débuté en août 2017. La réception d'une partie des factures en fin d'année 2017 n'a pas permis d'anticiper ce dépassement.

A noter toutefois que globalement, sur le programme A05, ce dépassement se trouve entièrement compensé par les frais de placements dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui s'avèrent, pour leur part, inférieurs au budget.

Rubrique 36 (GLCT : Lignes transfrontalières) du programme J01 "Transports et mobilité"

Le dépassement de 0.3 million provient de la variation du taux de change sur le versement de la subvention au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement. Ce dépassement n'a pas fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire dès lors que les services du DETA n'ont eu connaissance du montant final que postérieurement au délai de dépôt en Chancellerie.

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2017	Budget 2017	Dépassements Total	Dépassements dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				**11'873'229**	**13'510'000**
H06 Exécution des poursuites et faillites		29'219'763	28'401'794	817'969	963'000
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		50'483'479	39'428'219	11'055'260	12'547'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				**6'463'148**	**7'762'270**
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles		3'566'791	3'538'607	28'185	127'775
C02 Soutien à la famille		228'784	202'187	26'597	3'464 (1)
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle		148'424	134'360	14'064	2'244 (1)
F03 Gestion des eaux		7'645'278	7'504'532	140'746	141'369
F04 Nature et paysage		6'841'847	6'481'979	359'869	359'869
F05 Politique agricole		1'285'960	939'041	346'919	346'920
H01 Population, droit de cité et migration		3'789'309	2'917'479	871'830	902'197
H02 Sécurité publique		22'378'604	22'249'458	129'146	849'744
J01 Transports et mobilité		7'259'091	6'314'443	944'648	944'649
J02 Infrastructures routières et de transports publics		17'956'050	17'543'102	412'948	579'861
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		2'101'696	2'058'040	43'656	50'663
L01 Développement et soutien à l'économie		380'307	357'079	23'228	27'086
L03 Régulation du commerce		2'254'442	287'583	1'966'859	1'971'464
L04 Surveillance du marché du travail		380'397	339'191	41'206	29'916 (1)
O04.08 Audits et expertises du SAI		81'442	60'148	21'294	3'996 (1)
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats		1'710'938	1'693'713	17'225	205'787
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		134'188'172	133'113'445	1'074'727	1'215'266
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)				**1'243'402**	**1'352'307**
K02 Régulation sanitaire		14'283'402	13'040'000	1'243'402	1'352'307
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				**41'592'931**	**40'184'290**
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Association des répétitoires AJETA	1'595'002	1'583'842	11'160	11'160 (2)
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	22'759'554	21'369'500	1'390'054	2'478'000
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	32'338'195	31'982'481	355'714	355'714 (2)
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	8'127'443	8'005'393	122'050	122'050 (2)
	Astural - éducation spécialisée	5'649'009	5'566'901	82'108	82'108 (2)
	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	1'540'711	1'518'403	22'308	22'308 (2)
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	23'578'960	23'435'887	143'073	143'073 (2)
	Frais de placements éducation spécialisée	24'137'602	18'672'219	5'465'383	5'600'000
A04 Hautes écoles					
	Institut de hautes études internationales et du développement	15'343'778	15'188'806	154'972	154'972 (2)
A05 Enseignement spécialisé.					
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	7'331'541	7'224'144	107'397	107'397 (2)
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	4'677'525	4'607'569	69'956	69'956 (2)
	Astural - enseignement spécialisé	5'175'238	5'100'016	75'222	75'222 (2)
	L'ARC, une autre école	2'448'716	2'413'148	35'568	35'568 (2)
	La Voie lactée	1'572'217	1'550'183	22'034	22'034 (2)
	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	1'053'080	1'037'833	15'247	15'247 (2)
C01 Accès à l'assurance-maladie					
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	55'240'577	48'200'000	7'040'577	6'800'000 (1)
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	63'999'553	63'551'062	448'491	448'491 (2)
	Centre genevois de consultation LAVI	1'082'211	1'069'890	12'321	12'321 (2)
	Association Argos	2'737'662	2'709'086	28'576	28'576 (2)

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2017	Budget 2017	Dépassements Total	Dépassements dont autorisés
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	305'028'865	296'774'212	8'254'653	6'700'000 (1)
	Remise de cotisations AVS	2'791'033	2'340'000	451'033	650'000
	LAVI - Prestations destinées aux victimes	1'577'754	881'000	696'754	696'754
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					
	EMS - Val Fleury	6'674'483	6'578'179	96'304	96'304 (2)
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	6'270'508	6'203'084	67'424	67'424 (2)
	EMS - Butini	4'319'516	4'257'198	62'318	62'318 (2)
	EMS - Les Châtaigniers	3'844'938	3'827'383	17'555	56'049 (2)
	EMS - Les Charmettes	3'164'494	3'128'707	35'787	35'787 (2)
	EMS - Eynard Fatio	2'966'653	2'923'835	42'818	42'818 (2)
	EMS - Résidence de Bon Séjour	2'844'737	2'803'673	41'064	41'064 (2)
	EMS - Les Charmilles	2'777'704	2'747'838	29'866	29'866 (2)
	EMS - Le Nouveau-Kermont	2'750'143	2'710'456	39'687	39'687 (2)
	EMS - Châtelaine	2'694'259	2'655'382	38'877	38'877 (2)
	EMS - Résidence Les Tilleuls	2'635'779	2'597'744	38'035	38'035 (2)
	EMS - Foyer St-Paul	2'431'654	2'392'302	39'352	39'352 (2)
	EMS - Liotard	2'413'059	2'378'243	34'816	34'816 (2)
	EMS - De la Rive	2'406'629	2'371'906	34'723	34'723 (2)
	EMS - Notre Dame	2'340'126	2'306'357	33'769	33'769 (2)
	EMS - St-Loup - Vandelle	2'275'217	2'242'387	32'830	32'830 (2)
	EMS - Résidence Fort Barreau	2'258'201	2'225'614	32'587	32'587 (2)
	EMS - Domaine de la Louvière	2'203'073	2'171'274	31'799	31'799 (2)
	EMS - La Petite Boissière	2'173'252	2'150'174	23'078	23'078 (2)
	EMS - Foyer Vallon	2'152'001	2'120'939	31'062	31'062 (2)
	EMS - Fondation de l'Age d'Or	2'131'983	2'101'218	30'765	30'765 (2)
	EMS - Les Bruyères	2'125'603	2'094'927	30'676	30'676 (2)
	EMS - Résidence Les Arénières	2'097'351	2'075'469	21'882	21'882 (2)
	EMS - Résidence des Franchises	2'067'532	2'046'742	20'790	30'399 (2)
	EMS - Foyer Béthel	2'008'805	1'979'822	28'983	28'983 (2)
	EMS - Pierre de la Fée	2'006'528	1'977'574	28'954	28'954 (2)
	EMS - Les Pins	2'005'905	1'976'961	28'944	28'944 (2)
	EMS - Poterie	2'001'073	1'980'240	20'833	20'833 (2)
	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	1'980'036	1'951'457	28'579	28'579 (2)
	EMS - Les Pervenches	1'968'557	1'940'149	28'408	28'408 (2)
	EMS - Résidence Happy Days	1'908'138	1'880'609	27'529	27'529 (2)
	EMS - La Provvidenza	1'871'608	1'845'867	25'741	25'741 (2)
	EMS - Résidence Vendée	1'772'031	1'740'686	31'345	31'345 (2)
	EMS - Drize	1'738'374	1'713'287	25'087	25'087 (2)
	EMS - Résidence Saconnay	1'695'504	1'671'035	24'469	24'469 (2)
	EMS - Résidence Jura	1'663'160	1'639'158	24'002	24'002 (2)
	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	1'656'094	1'632'196	23'898	23'898 (2)
	EMS - Plantamour	1'550'364	1'527'988	22'376	22'376 (2)
	EMS - Résidence Mandement	1'528'117	1'506'060	22'057	22'057 (2)
	EMS - Résidence de la Champagne	1'449'649	1'428'725	20'924	20'924 (2)
	EMS - Villa Mona	1'419'080	1'402'586	16'494	16'494 (2)
	EMS - Résidence Beauregard	1'384'102	1'364'120	19'982	19'982 (2)
	EMS - Les Mimosas	1'103'378	1'087'452	15'926	15'926 (2)
	EMS - Le Léman	968'511	954'533	13'978	13'978 (2)
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					
	EPH - Clair-Bois - Adultes	21'121'518	20'909'822	211'696	211'695 (1) (2)
	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	18'625'634	18'361'343	264'291	264'290 (1) (2)
	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	10'304'327	10'160'931	143'396	143'396 (2)
	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	60'722'853	60'078'873	643'980	643'980 (2)
	EPH - Foyer Handicap	18'611'887	18'395'917	215'970	215'969 (1) (2)
	EPH - Aigues-Vertes	17'954'864	17'760'229	194'635	194'634 (1) (2)
	EPH - Fondation Trajets	7'027'347	6'927'956	99'391	99'391 (2)
	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	4'926'002	4'858'543	67'459	67'459 (2)
	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	3'332'239	3'283'926	48'313	48'314 (2)
	EPH - Association La Corolle	3'315'961	3'272'332	43'629	43'629 (2)
	EPH - La Maison des Champs	1'984'831	1'958'193	26'638	26'638 (2)
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					
	Prestations complémentaires fédérales - AI	146'263'801	141'974'172	4'289'629	3'230'466 (1)
	Prestations complémentaires cantonales - AI	72'904'313	72'061'919	842'394	1'277'722
F05 Politique agricole					
	Opage, promotion agricole	1'852'525	1'834'000	18'525	18'525 (2)

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	*Comptes 2017*	*Budget 2017*	*Dépassements* *Total*	*dont autorisés*
H01 Population, droit de cité et migration					
	PIC - Programme d'intégration cantonal	5'024'104	3'456'369	1'567'735	1'700'000
	BIE cours de français	573'640	170'000	403'640	420'000
J01 Transports et mobilité					
	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	3'210'477	2'575'658	634'819	26'280 (1) (2) (3)
	Transports Publics Genevois (TPG)	236'201'429	232'020'394	4'181'035	4'181'035
	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF	2'296'744	1'970'348	326'396	326'396
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					
	Première ligne	2'514'170	2'495'990	18'180	18'180 (2)
	Groupe sida - Genève	1'643'250	1'630'122	13'128	13'128 (2)
	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool	1'070'875	1'060'361	10'514	10'514 (2)
L01 Développement et soutien à l'économie					
	Office de promotion industrielle (OPI)	1'358'839	1'342'910	15'929	15'929 (2)
	Eclosion	1'485'000	1'470'150	14'850	14'850 (2)
	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)	1'840'710	1'821'000	19'710	19'710 (2)
N01 Culture					
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	13'643'938	13'448'951	194'987	194'987 (2)
	Conservatoire de musique de Genève	10'342'995	10'196'297	146'698	146'698 (2)
	Institut Jaques-Dalcroze	4'306'998	4'244'602	62'396	62'396 (2)
	Ecoles accréditées - Fondation ETM	1'070'663	1'059'956	10'707	10'707 (2)
	Orchestre de la Suisse Romande	9'500'000	9'405'000	95'000	95'000 (2)
	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'171'132	2'157'694	13'438	14'150 (2)
	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	26'000	0	26'000	26'000 (2)
	Fondation d'art dramatique	24'500	0	24'500	24'500 (2)
O09 Intérieur					
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	1'152'588	1'139'768	12'820	12'820 (2)
Divers programmes					
	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000	26'449'990	26'150'512	299'478	299'475 (1) (2)
TOTAL I				**61'172'710**	**62'808'867**

(1) Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

(2) Dépassement de crédit lié à la loi 11916.

(3) Le DETA a déposé le 5 octobre 2017 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 84'257 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 18 octobre 2017. Le dépassement entre les comptes 2017 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFCB (art. 26 al. 3)	*Comptes 2017*	*Budget 2017*	*Dépassements*
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						**7'239'578**
A01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/dépréciations		415'200	0	415'200
A02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/dépréciations	oui	44'000	0	44'000
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles			oui	81'976'960	81'777'150	199'810
A04 Hautes écoles			oui	482'103	461'261	20'842
A06 Programme transversal à la politique A			oui	16'024'689	16'008'416	16'273
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois		Provisions/dépréciations		350'000	0	350'000
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/dépréciations	oui	34'874	0	34'874
F01 Protection de l'environnement			oui	13'212'963	13'114'061	98'902
F03 Gestion des eaux			oui	11'135'338	11'097'488	37'850
H02 Sécurité publique		Provisions/dépréciations		-2'843'054	-7'052'098	4'209'044
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation			oui	14'132'538	14'047'036	85'502
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/dépréciations	oui	-1'128'235	-1'148'016	19'782
I01 Pouvoir judiciaire		Provisions/dépréciations		-828'082	-2'076'524	1'248'442
O04.01 Audits et évaluations de la Cour des Comptes		Provisions/dépréciations		2'471'136	2'179'290	291'846
O04.08 Audits et expertises du SAI			oui	3'789'274	3'690'920	98'354
P01 Etats-majors départementaux		Provisions/dépréciations	oui	57'896	0	57'896
Divers programmes	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	6'827'257	6'816'296	10'961
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						**49'251'369**
A01 Enseignement obligatoire et orientation		Pertes effectives et cas particuliers	oui	84'626	20'000	64'626
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles		Provisions/dépréciations et pertes effectives		506'321	107'587	398'733
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois		Pertes effectives		1'335'153	1'110'000	225'153
C01 Accès à l'assurance-maladie		Provisions/dépréciations et pertes effectives		5'380'783	2'200'000	3'180'783
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/dépréciations	oui	55'889	20'000	35'889
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		Provisions/dépréciations		13'070'146	4'448'310	8'621'836
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		Provisions/dépréciations		8'887'520	2'898'840	5'988'680
F01 Protection de l'environnement		Provisions/dépréciations		-2'154'411	-6'769'156	4'614'745
F04 Nature et paysage		Pertes effectives	oui	77'882	14'952	62'929
F05 Politique agricole		Pertes effectives		425'405	2'748	422'658
G01 Logement et planification foncière		Provisions/dépréciations		842'713	600'000	242'713
G03 Conformité des constructions et des chantiers		Provisions/dépréciations	oui	393'219	300'000	93'219
H06 Exécution des poursuites et faillites		Provisions/dépréciations		1'064'941	550'000	514'941
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	29'046	0	29'046
H09 Sécurité civile et armée		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	70'982	0	70'982
I01 Pouvoir judiciaire		Provisions/dépréciations et pertes effectives		17'535'181	15'300'000	2'235'181
J02 Infrastructures routières et de transports publics		Provisions/dépréciations	oui	23'347	10'000	13'347
K01 Réseau de soins		Provisions/dépréciations et pertes effectives		5'376'304	4'200'000	1'176'304
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Pertes effectives	oui	109'841	35'500	74'341
L03 Régulation du commerce		Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	187'225	30'000	157'225
M01 Impôts, taxes et droits		Provisions/dépréciations et pertes effectives		103'901'997	82'950'000	20'951'997
N01 Culture		Pertes effectives	oui	21'003	0	21'003
O03 Conseil d'Etat		Pertes effectives	oui	30'875	0	30'875
Divers programmes	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	65'162	41'000	24'162
33 Amortissements du patrimoine administratif						**28'052'560**
A01 Enseignement obligatoire et orientation		Amortissements	oui	1'585'143	1'461'933	123'210
A02 Enseignement secondaire II et formation continue		Amortissements		4'187'971	3'684'226	503'745
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles		Amortissements	oui	331'299	297'513	33'786
A05 Enseignement spécialisé.		Amortissements	oui	167'718	149'176	18'542
A06 Programme transversal à la politique A		Amortissements		721'080	453'538	267'543
F03 Gestion des eaux		Amortissements	oui	1'437'665	1'426'498	11'167
F04 Nature et paysage		Amortissements	oui	2'979'061	2'956'951	22'110
F05 Politique agricole		Amortissements	oui	90'256	68'824	21'432
G01 Logement et planification foncière		Amortissements		1'999'272	1'593'016	406'256
G02 Aménagement du territoire		Amortissements		980'522	91'748	888'774
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels		Amortissements	oui	707'844	575'135	132'709
H02 Sécurité publique		Amortissements		4'363'566	4'015'818	347'748
H09 Sécurité civile et armée		Amortissements	oui	342'027	323'638	18'389
J01 Transports et mobilité		Amortissements	oui	4'133'518	4'050'417	83'100
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	288'694	272'972	15'722
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Provisions/dépréciations		17'487'336	0	17'487'336
N01 Culture		Amortissements	oui	147'768	126'367	21'401

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFCB (art. 26 al. 3)	*Comptes 2017*	*Budget 2017*	*Dépassements*
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Amortissements		276'960'103	269'332'609	7'627'494
Divers programmes	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	1'013'515	991'418	22'097
34 Charges financières						**4'648'218**
J02 Infrastructures routières et de transports publics		Pertes effectives		2'782'706	0	2'782'706
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Pertes effectives		1'864'412	0	1'864'412
Divers programmes	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	1'100	0	1'100
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)						**10'722'198**
A02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/dépréciations et pertes effectives		4'467'265	598'000	3'869'265
A04 Hautes écoles		Amortissements		24'104'342	22'656'538	1'447'804
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale		Amortissements et pertes effectives		1'471'364	0	1'471'364
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées		Amortissements		965'988	0	965'988
F01 Protection de l'environnement			oui	261'766	165'475	96'291
G01 Logement et planification foncière		Amortissements		861'516	167'700	693'816
H02 Sécurité publique			oui	1'247'152	1'111'812	135'340
L01 Développement et soutien à l'économie		Provisions/dépréciations		1'802'019	421'307	1'380'712
L03 Régulation du commerce			oui	601'013	549'000	52'013
L04 Surveillance du marché du travail		Amortissements	oui	17'505	0	17'505
P01 Etats-majors départementaux		Amortissements		411'953	61'312	350'641
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Amortissements		16'156'057	15'919'771	236'286
Divers programmes	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	20'173	15'000	5'173
36 Charges de transfert (liste des subventions)						**8'310'195**
A02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	Provisions/dépréciations		557'905	0	557'905
A04 Hautes écoles						
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	Provisions/dépréciations		264'415	0	264'415
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois						
	Mesures cantonales en faveur du chômage	Provisions/dépréciations		600'000	0	600'000
C01 Accès à l'assurance-maladie						
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations		3'272'826	0	3'272'826
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale						
	Remise de cotisations AVS	Provisions/dépréciations		1'265'000	0	1'265'000
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/dépréciations		866'744	-307'000	1'173'744
	Prestations d'aide sociale - AVS		oui	4'737'804	4'598'559	139'245
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/dépréciations		1'119'358	212'000	907'358
F01 Protection de l'environnement						
	Subventions associations diverses		oui	16'631	5'000	11'631
Q01 Energie						
	Fonds des privés : subventions accordées		oui	358'979	250'000	108'979
Divers programmes						
	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	1'147'420	1'138'329	9'091
TOTAL II						**108'224'117**

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCB art 21 et 26), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F(n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclement des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme		*Comptes 2017*	*Budget 2017*	*Dépassement*
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				**320'034**
F05 Politique agricole		4'218'239	3'898'205	320'034
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)				**1'692'029**
A02 Enseignement secondaire II et formation continue		7'567'343	6'958'000	609'343
A04 Hautes écoles		25'087'686	24'005'000	1'082'686
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)				**760'192**
A05 Enseignement spécialisé.				
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	22'421'054	21'985'036	436'018
J01 Transports et mobilité				
	GLCT : Lignes transfrontalières	4'824'174	4'500'000	324'174
TOTAL III				**2'772'255**

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions et dépréciations. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions et dépréciations (dotations, utilisations et reprises) par programme.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	613'804'089	614'943'071	
	dont dotations provisions	418'000	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
	43 Revenus divers	700'289	420'660	
	dont reprises provisions	255'000	-	Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel	423'109'376	427'326'172	
	dont dotations provisions	45'000	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'847'076	20'133'213	
	dont dotations dépréciations	49'384	176'447	Dotation et utilisation de provisions pour dépréciation de créances
	dont utilisations dépréciations	-5'367	-134'000	
	36 Charges de transfert	66'686'672	60'298'295	
	dont dotations dépréciations	4'477'265	928'400	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation des prêts (prêts convertis en bourses d'études non-remboursables)
	dont utilisations dépréciations	-4'143'147	-928'400	
	dont dotations provisions	3'466'500	900'000	Dotation de la provision pour frais d'écolages hors canton (C17 = 1'283'000 B17 = 900'000) Dotation de la provision pour dossiers non traités concernant les demandes de bourses d'études (C17 = 2'183'500 B17 = 0)
	dont utilisations provisions	-2'918'595	-900'000	Utilisation de la provision pour frais d'écolages hors canton (C17 = -1'293'000 B17 = -900'000) Utilisation de la provision pour dossiers non traités concernant les demandes de bourses d'études (C17 = -1'625'595 B17 = 0)
	43 Revenus divers	696'657	546'500	
	dont reprises dépréciations	5'842	18'000	Reprise de provision pour dépréciation de créances
	dont reprises provisions	293'000	-	Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'073'112	3'646'194	
	dont dotations dépréciations	499'781	170'228	Provisions pour débiteurs douteux constituées par le service de protection des mineurs et par le service dentaire scolaire, en vue du transfert des créances au service du contentieux de l'Etat.
	dont utilisations dépréciations	-89'240	-121'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique et au service de protection des mineurs
	43 Revenus divers	6'571'426	7'059'422	
	dont reprises dépréciations	428	16'422	Reprise de provision pour dépréciation de créances
	dont reprises provisions	203'079	-	Reprise de provision concernant le foyer d'éducation de Prêles (Berne) qui a fermé en 2016. La provision constituée en 2015 pour couvrir le risque lié à un important surcoût du décompte final pour 2016 n'est plus nécessaire.
A04 Hautes écoles	36 Charges de transfert	539'961'867	537'861'762	
	dont dotations provisions	1'079'140	-	Dotation et utilisation de la provision pour dossiers non traités concernant les demandes de bourses d'études
	dont utilisations provisions	-814'725	-	
A05 Enseignement spécialisé	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'183'909	10'308'889	
	dont utilisations provisions	-112'567	-	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	30 Charges de personnel	36'300'385	38'161'167	
	dont dotations provisions	350'000	-	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers deux membres du personnel au sein de l'office cantonal de l'emploi.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'156'971	2'544'811	
	dont dotations dépréciations	1'078'166	1'060'000	L'office cantonal de l'emploi adresse des demandes de remboursement de prestations aux bénéficiaires n'ayant pas totalement respecté les conditions d'octroi, notamment dans le domaine des allocations de retour en emploi. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de ces factures, il constitue une provision pour dépréciation d'actifs. La provision constituée couvrait également le risque lié à deux demandes de restitution consécutives à des cas de fraude survenus à la caisse cantonale genevoise de chômage il y a plusieurs années. Les démarches entreprises en vue de la récupération de ces créances se sont révélées infructueuses si bien qu'une perte conséquente a du être constatée sur l'exercice. Celle-ci est néanmoins couverte par une utilisation de la provision constituée à cet effet. Cette utilisation de la provision n'était pas prévue au budget.
	dont utilisations dépréciations	-935'391	-60'000	
	dont dotations provisions	-	50'000	
	36 Charges de transfert	54'142'890	80'664'760	
	dont dotations provisions	600'000	-	Constitution d'une provision à l'office cantonal de l'emploi, afin de couvrir le risque de devoir prendre en charge le financement d'un 13ème salaire pour les emplois de solidarité (EDS) actifs dans des domaines d'activités régis par des conventions collectives de travail le prévoyant.
	43 Revenus divers	180'916	59'740	
	dont reprises dépréciations	169'311	30'000	Certaines créances ayant fait l'objet de provision pour dépréciation d'actif ont finalement pu être encaissées. Les montants provisionnés en lien avec ces créances ont donc fait l'objet de reprises.
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'645'948	2'470'507	
	dont dotations dépréciations	5'380'783	2'000'000	Le volume des créances ouvertes en lien avec les demandes de restitution de prestations indues a fortement augmenté d'une part, suite à l'amnistie pénale offerte aux bénéficiaires n'ayant pas communiqué en temps voulu des éléments de fortune ou de revenus et qui se sont annoncés spontanément avant le 31.12.2016 et d'autre part, consécutivement à l'augmentation des contrôles ordinaires de dossier. La dotation à la provision prévue au budget 2017 ne tenait compte que des risques de recouvrement liés à cette dernière catégorie et aucunement de ceux liés à l'amnistie pénale.
	dont utilisations dépréciations	-1'178'983	-	
	36 Charges de transfert	379'434'105	380'399'548	
	dont dotations provisions	57'376'606	47'000'000	La dotation à la provision destinée à couvrir les primes impayées des assurés a été légèrement plus faible que prévu (46'221'844 F). Le dépassement constaté, s'explique par la constatation d'une provision (11'154'762 F) en lieu et place d'une charge à payer pour les subsides tardifs et rétroactifs, conformément à une recommandation du service d'audit interne. Au niveau des utilisations de provisions, 7'881'936 F ont trait à la provision pour subsides tardifs et rétroactifs qui n'était pas prévue au budget, alors que 48'611'708 F concernaient la provision pour assurés débiteurs.
	dont utilisations provisions	-56'493'644	-43'400'000	
	43 Revenus divers	3'773'355	320	
	dont reprises provisions	3'773'321	-	La provision constituée pour couvrir le risque lié aux primes d'assurance maladie impayées datant de plus de 5 ans a pu faire l'objet d'une reprise compte tenu de l'échéance du délai pour les produire.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'165'175	4'109'187	
	dont dotations dépréciations	2'637'722	3'453'072	Les risques en lien avec d'une part, les avances de pensions alimentaires et d'autres part, les créances se rapportant aux prestations complémentaires familiales payées à tort sont moins élevés que les prévisions.
	dont utilisations dépréciations	-3'137'074	-3'997'600	Les utilisations de provision en lien avec le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et le service des prestations complémentaires familiales ont été moins importantes que prévu.
	36 Charges de transfert	65'029'710	68'461'077	
	dont dotations provisions	903'532	1'500'000	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des dossiers de prestations complémentaires familiales à verser sont moins importantes que prévu
	dont utilisations provisions	-761'279	-1'000'000	Les utilisations de la provision constituée au 31.12.2016 en lien avec les dossiers de prestations complémentaires familiales à verser ont été moindres.
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert	383'827'779	371'449'238	
	dont dotations provisions	1'500'000	600'000	Le nombre de dossiers de remise de cotisations AVS en attente de traitement à l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) a été beaucoup plus important que prévu.
	dont utilisations provisions	-235'000	-600'000	La provision constituée pour couvrir le risque lié aux dossiers en attente de traitement à fin 2016 s'est révélée finalement inférieure au montant d'utilisation inscrit au budget 2017.
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	30 Charges de personnel	11'179'521	11'259'838	
	dont dotations provisions	34'874	-	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers un membre du personnel au sein du service de protection de l'adulte.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204'313	154'360	
	dont dotations dépréciations	-	20'000	La provision destinée à couvrir les risques découlant d'une mauvaise gestion des dossiers des personnes protégées par le service de protection de l'adulte est désormais alimentée à partir d'une rubrique 319087 qui correspond mieux à la nature des opérations. La provision 2017 a dû être adaptée de 55'889 F.
	dont utilisations dépréciations	-	-20'000	
	dont dotations provisions	55'889	-	
	43 Revenus divers	219'090	548'621	
	dont reprises provisions	215'898	-	Reprises de provisions pour risques et charges non prévues au budget.
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'503'447	4'960'709	
	dont dotations dépréciations	11'851'082	2'955'747	Le volume des créances ouvertes en lien avec les demandes de restitution de prestations indues a fortement augmenté d'une part, suite à l'amnistie pénale offerte aux bénéficiaires n'ayant pas communiqué en temps voulu des éléments de fortune ou de revenus et qui se sont annoncés spontanément avant le 31.12.2016 et d'autre part, consécutivement à l'augmentation des contrôles ordinaires de dossier. La dotation à la provision prévue au budget 2017 ne tenait compte que des risques de recouvrement liés à cette dernière catégorie et aucunement de ceux liés à l'amnistie pénale.
	dont utilisations dépréciations	-1'489'702	-1'636'160	
	36 Charges de transfert	313'732'882	333'215'335	
	dont dotations provisions	9'203'196	11'400'000	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des dossiers de prestations complémentaires AI à verser sont plus importantes que prévu.
	dont utilisations provisions	-8'125'469	-10'400'000	
	43 Revenus divers	116'357	76'282	
	dont reprises provisions	116'288	-	Reprises de provisions pour risques et charges non prévues au budget.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'177'273	3'241'759	
	dont dotations dépréciations	8'089'536	1'926'178	Le volume des créances ouvertes en lien avec les demandes de restitution de prestations indues a fortement augmenté d'une part, suite à l'amnistie pénale offerte aux bénéficiaires n'ayant pas communiqué en temps voulu des éléments de fortune ou de revenus et qui se sont annoncés spontanément avant le 31.12.2016 et d'autre part, consécutivement à l'augmentation des contrôles ordinaires de dossier. La dotation à la provision prévue au budget 2017 ne tenait compte que des risques de recouvrement liés à cette dernière catégorie et aucunement de ceux liés à l'amnistie pénale.
	dont utilisations dépréciations	-970'797	-1'066'240	
	36 Charges de transfert	224'375'680	219'569'271	
	dont dotations provisions	10'529'331	8'600'000	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des dossiers de prestations complémentaires AI à verser sont plus importantes que prévu.
	dont utilisations provisions	-8'812'612	-7'600'000	
	43 Revenus divers	83'364	54'652	
	dont reprises provisions	83'314	-	Reprises de provisions pour risques et charges non prévues au budget.
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'607'080	2'840'162	
	dont dotations dépréciations	71'351	-	Augmentation de la provision pour dépréciations de créances.
	dont dotations provisions	298'702	40'000	Dotation supérieure aux prévisions suite à la revue annuelle des sites contaminés.
	dont utilisations provisions	-2'524'464	-6'810'156	Utilisation de la provision pour sites contaminés. L'écart entre les comptes et le budget s'explique par des travaux d'entretien de sites contaminés inférieurs aux prévisions.
	43 Revenus divers	989'512	-	
	dont reprises provisions	989'356	-	Reprise de la provision pour sites contaminés.
F04 Nature et paysage	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'919'729	6'496'931	
	dont dotations dépréciations	27'218	9'388	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances.
	dont utilisations dépréciations	-102'830	-523	Utilisation de la provision pour dépréciations de créances.
	43 Revenus divers	193'946	554'825	
	dont reprises dépréciations	42'383	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances.
F05 Politique agricole	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'711'365	941'788	
	dont utilisations dépréciations	-425'630	-4'478	Prise en compte d'une perte sur débiteurs en lien avec la taxe sur la plus-value foncière suite à un recours défavorable à l'Etat.
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'083'132	1'429'543	
	dont dotations dépréciations	842'713	600'000	Ajustement de la dotation et de l'utilisation pour dépréciation de créances à l'office du logement et de la planification foncière en fonction respectivement des créances échues et des pertes comptabilisées.
	dont utilisations dépréciations	-838'962	-1'350'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	902'882	986'661	
	dont dotations dépréciations	393'219	300'000	Ajustement de la dotation pour dépréciation de créances relatives aux émoluments et amendes en hausse à l'office des autorisations de construire.
	dont utilisations dépréciations	-13'121	-100'000	Peu d'utilisation de dépréciation de créances car peu de pertes comptabilisées.
H01 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'808'240	2'927'479	
	dont dotations dépréciations	19'199	10'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux.
	dont utilisations dépréciations	-	-10'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux.
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel	300'235'850	296'573'854	
	dont utilisations provisions	-2'843'054	-7'052'098	Utilisation du Pont-Police inférieure au montant budgété.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45'540'088	52'037'913	
	dont dotations dépréciations	22'943'695	29'788'455	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions (SDC).
	dont utilisations dépréciations	-21'835'961	-16'000'000	Utilisation des provisions pour débiteurs douteux du SDC.
	dont dotations provisions	33'100	-	Dotation à la provision relative aux frais d'assistance juridique.
	34 Charges financières	260'096	260'096	
	dont dotations provisions	260'096	260'096	Utilisation de la charge d'1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget.
	43 Revenus divers	1'978'469	1'753'575	
	dont reprises provisions	1'927'149	1'743'575	Reprise sur Pont-Police non utilisé conforme au budget.
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'015'395	3'395'425	
	dont dotations dépréciations	1'362'335	1'664'955	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances.
	dont utilisations dépréciations	-112'794	-300'000	Utilisation de la provision pour dépréciations de créances.
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'450'980	8'069'480	
	dont dotations dépréciations	506'370	50'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux de l'office des poursuites et de l'office des faillites.
	dont utilisations dépréciations	-54'457	-50'000	
	dont dotations provisions	250'000	-	Dotation de provision pour ajustement de facturations futures.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	113'131'727	114'641'467	
	dont utilisations provisions	-1'128'235	-1'148'016	Utilisation du Pont-Police conforme au montant budgété.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27'831'477	28'594'844	
	dont dotations dépréciations	46'246	-	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux.
	dont utilisations dépréciations	-142'660	-	Utilisation des provisions pour débiteurs douteux.
	dont dotations provisions	201'000	-	Dotation à la provision relative aux frais d'assistance juridique.
	dont utilisations provisions	-240'108	-	Utilisation de provisions pour litiges.
	34 Charges financières	35'292	35'292	
	dont dotations provisions	35'292	35'292	Utilisation de la charge d'1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget.
	43 Revenus divers	4'026'570	256'425	
	dont reprises dépréciations	112'709	-	Dissolution de provisions pour débiteurs douteux.
	dont reprises provisions	3'858'671	256'425	Dissolution de provisions pour litiges et légère reprise sur Pont-Police non utilisé (0,2 mio).
H09 Sécurité civile et armée	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	945'980	975'537	
	dont dotations dépréciations	28'969	-	Dotation à la provision pour débiteurs douteux.
	43 Revenus divers	2'419'006	2'120'000	
	dont reprises provisions	263'053	-	Dissolution de provision pour litiges.
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	129'790'177	130'245'004	
	dont utilisations provisions	-828'082	-2'076'524	Utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG plus faible que budgétée.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52'032'326	50'551'404	
	dont dotations dépréciations	17'790'181	15'300'000	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux de la filière pénale plus importante que budgétée, liée à une forte progression des revenus (amendes et frais de justice)
	dont utilisations dépréciations	-15'568'693	-6'000'000	Pertes sur débiteurs douteux de la filière pénale plus importantes que budgétée, liée à une opération particulière réalisée par le SDC
	dont dotations provisions	225'000	-	Dotation aux provisions pour une procédure judiciaire en cours
	dont utilisations provisions	-480'000	-	Reprise de provision liée à un litige terminé
	43 Revenus divers	66'174'708	31'940'000	
	dont reprises provisions	1'063'497	700'000	Reprise sur mesures transitoires (liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG) plus importante que budgétée.
J01 Transports et mobilité	43 Revenus divers	675'954	852'000	
	dont reprises dépréciations	25'580	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'979'397	17'553'102	
	dont dotations dépréciations	22'652	-	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances.
	dont utilisations dépréciations	-	-90'000	Pas d'utilisation de la provision pour dépréciations de créances.
	43 Revenus divers	3'119'122	3'126'749	
	dont reprises dépréciations	136'600	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances.
	dont reprises provisions	990'771	-	Dissolution de la provision pour litige dans le cadre du chantier de la tranchée couverte de Vésenaz.
K01 Réseau de soins	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'933'367	7'154'524	
	dont dotations provisions	5'376'303	4'200'000	Cette provision concerne le litige opposant l'Etat de Genève aux infirmières indépendantes de Genève en lien avec le financement résiduel des soins à domicile a nécessité d'augmenter la provision afférente.
	dont utilisations dépréciations	-10'135'388	-	Utilisation de la provision pour dépréciation de créance inscrite pour les HUG.
	36 Charges de transfert	1'084'465'014	1'090'412'851	
	dont dotations provisions	341'482	-	Les litiges en cours opposant l'Etat de Genève à des cliniques privées ne sont pas encore tranchés. Le montant de la provision a donc été ajusté de manière à couvrir le risque afférent à l'exercice 2017 (+136'046 F). Par ailleurs, une provision a été constituée afin de rattacher à l'exercice 2017 des demandes de subventions pour mise à disposition de locaux en faveur de l'Hospice et de l'Imad que doivent nous faire parvenir deux communes (+205'436F). Au niveau des utilisations, celles-ci se rapportent à hauteur de 61'736 F à des litiges réglés avec des cliniques privées, et d'autre part, à hauteur de 205'436 F, au paiement de factures pour mise à disposition de locaux transmises en 2017 pour l'exercice 2016 par des communes.
	dont utilisations provisions	-267'172	-	
	43 Revenus divers	23'886'115	22'479'440	
	dont reprises provisions	2'372'923	-	Reprise partielle de provision pour risques et charges en lien avec la clinique privée La Tour découlant d'une meilleure connaissance du risque encouru.
K02 Régulation sanitaire	36 Charges de transfert	13'703'624	13'308'900	
	dont dotations provisions	2'189'571	3'340'000	Le montant de la dotation à la provision constituée pour couvrir les risques inhérents aux hospitalisations hors canton 2017 subies par des résidents genevois s'est avéré moins important que prévu. Il en va de même des utilisations.
	dont utilisations provisions	-2'793'571	-3'340'000	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'211'537	2'093'540	
	dont dotations dépréciations	108'640	65'500	Le niveau de risque grevant les factures du service de la consommation et des affaires vétérinaires s'est avéré plus élevé que prévu. Il en est allé de même des utilisations.
	dont utilisations dépréciations	-112'022	-65'000	
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'441'667	317'583	
	dont dotations dépréciations	175'284	30'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux.
	dont utilisations dépréciations	-155'100	-30'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux.
	43 Revenus divers	755'227	28'000	
	dont reprises provisions	714'200	-	Dissolution partielle de la provision taxis.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
L04 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	415'635	369'191	
	dont dotations dépréciations	34'312	30'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux.
	dont utilisations dépréciations	-55'780	-50'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux.
	43 Revenus divers	181'276	-	
	dont reprises provisions	180'000	-	Dissolution de provision pour litiges.
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	103'901'997	82'950'000	
	dont dotations dépréciations	103'901'997	82'950'000	Dotation et utilisation de provision pour créances fiscales. L'augmentation de la provision traduit une hausse des risques de non-recouvrement des créances fiscales.
	dont utilisations dépréciations	-88'013'251	-82'950'000	
	43 Revenus divers	3'868'316	-	
	dont reprises dépréciations	3'838'316	-	Reprise de provision pour débiteurs douteux, non évaluable lors de l'élaboration budgétaire.
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1'550	-	
	dont utilisations dépréciations	-8'262'678	-	Utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux.
	43 Revenus divers	8'807'449	3'415'000	
	dont reprises dépréciations	5'138'291	2'315'000	Reprise de provisions suite à la signature de conventions dans le cadre de quelques dossiers de l'ex-fondation de valorisation de la BCGE.
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	9'384'099	10'042'260	
	dont dotations provisions	953'311	1'637'366	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat inférieure au budget.
	dont utilisations provisions	-3'070'578	-3'333'617	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens Conseillers d'Etat légèrement inférieure au budget.
	34 Charges financières	549'674	549'674	
	dont dotations provisions	549'674	549'674	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget en raison d'une diminution du nombre de rentiers.
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel	12'529'280	12'330'544	
	dont dotations provisions	2'471'136	2'179'290	Dotation pour la caisse de retraite des Magistrats de la Cour des Comptes supérieure au budget calculé par l'actuaire.
	34 Charges financières	10'979	10'979	
	dont dotations provisions	10'979	10'979	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
P01 Etats-majors départementaux	30 Charges de personnel	23'882'012	23'992'992	
	dont dotations provisions	57'896	-	Constitution de provisions en lien avec un litige RH.
	43 Revenus divers	515'054	100'000	
	dont reprises provisions	507'968	-	Provisions en lien avec des litiges RH et devenues sans objet au 31 décembre.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2017	B 2017	Description
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	50'200'375	39'206'913	
	dont dotations provisions	56'616	162'444	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat évaluée par les actuaires inférieure au budget.
	dont utilisations provisions	-339'720	-383'750	Utilisation de provision pour le paiement des rentes diverses gérées par l'Etat légèrement inférieure au budget.
	34 Charges financières	34'676	34'676	
	dont dotations provisions	34'676	34'676	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
	43 Revenus divers	16'704	-	
	dont reprises dépréciations	13'095	-	Légère reprise de provision pour les pensions versées à des tiers (décès d'un ayant-droit).
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'711'012	1'733'462	
	dont dotations dépréciations	-	39'749	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances.
	dont utilisations dépréciations	-3'703	-15'000	Utilisation de la provision pour dépréciations de créances.
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134'415'271	133'763'445	
	dont dotations dépréciations	348'303	300'000	Dotation de provision pour débiteurs douteux de l'office des bâtiments.
	dont utilisations dépréciations	-128'803	-300'000	Utilisation de provision pour débiteurs douteux de l'office des bâtiments.
	dont utilisations provisions	-367'249	-	Utilisation de provision pour le dossier "Chalet du Bac" et pour le dossier "sinistre - tempête et grêle".
	43 Revenus divers	4'632'526	4'188'065	
	dont reprises dépréciations	143'659	-	Dissolution de provision non utilisée au service de la Gérance.
Q01 Energie	36 Charges de transfert	6'251'038	8'331'500	
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	Pas de perte comptabilisée et donc pas d'utilisation pour dépréciation sur les prêts octroyés pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables.
Divers programmes	Dotations dépréciations	94	10'212	
	Utilisations dépréciations	-9'528	-	
	Reprises dépréciations	8'318	-	
	Dotations provisions	5'000	-	
	Utilisations provisions	-3'800	-	
	Reprises provisions	2'751	-	